



RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT
DE LA MOSELLE

N°6 - 2022

Publié le 12 juillet 2022 par mise à disposition du public

A l'Hôtel du Département

1 rue du Pont Moreau - METZ



SOMMAIRE GENERAL

2^{ème} REUNION TRIMESTRIELLE (DECISIONS)

ARRETES

PUBLICATION

La publicité de la conclusion des contrats est assurée mensuellement sur le site <https://marchespublics.moselle.fr/>. Celle-ci précise notamment la date de signature, l'attributaire et le montant du marché. Par ailleurs, les marchés publics sont tenus à disposition des personnes intéressées dans les locaux des différentes directions mentionnées.

FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES
PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE

I-0 ORDRE DU JOUR, ACCUSES DE RECEPTION AU CONTROLE DE LEGALITE ET PROCES-VERBAL DE LA 2ème
REUNION TRIMESTRIELLE DU 20 JUIN 2022

DELIBERATION (pdf)

I-1 RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX 2021

DELIBERATION (pdf)

Annexe à la délibération (pdf)

I-4 FONDS DEPARTEMENTAL DES TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES
MUTATIONS INTERESSANT LES COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS - REPARTITION DE LA DOTATION
2021

DELIBERATION (pdf)

I-5 INFORMATION A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE SUR LES ACTES EFFECTUES EN APPLICATION DES
DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE FIXATION DES TARIFS, DE
CREATION, MODIFICATION OU SUPPRESSION DES REGIES

DELIBERATION (pdf)

I-6 INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT EN
MATIERE D'ACCEPTATION D'INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE

DELIBERATION (pdf)

Annexe à la délibération (pdf)

I-7 INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT EN MATIERE
D'AFFAIRES CONTENTIEUSES

DELIBERATION (pdf)

Annexe à la délibération (pdf)

I-8 MODALITES D'EXERCICE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT EN MATIERE
DE MARCHES PUBLICS

DELIBERATION (pdf)

Annexe à la délibération 11 (pdf)

Annexe à la délibération 12 (pdf)

Annexe à la délibération 13 (pdf)

Annexe à la délibération 14 (pdf)

Annexe à la délibération 21 (pdf)

Annexe à la délibération 22 (pdf)

Annexe à la délibération 23 (pdf)

Annexe à la délibération 24 (pdf)

Annexe à la délibération 31 (pdf)

Annexe à la délibération 32 (pdf)

Annexe à la délibération 33 (pdf)

Annexe à la délibération 34 (pdf)

I-9 OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

DELIBERATION (pdf)

I-10 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - PLAN D'ACTION RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES – BILAN ANNUEL DE L'EXERCICE 2021

DELIBERATION (pdf)

I-11 PERSONNEL DEPARTEMENTAL – CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS – MISE A JOUR DU TABLEAU DES
EMPLOIS

DELIBERATION (pdf)

Annexe à la délibération (pdf)

I-12 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - TEMPS DE TRAVAIL - MISE EN ŒUVRE DES 1607 HEURES

DELIBERATION (pdf)

I-13 PERSONNEL DEPARTEMENTAL - REGIME INDEMNITAIRE

DELIBERATION (pdf)

I-14 FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET A LA FORMATION SPECIALISEE
DU COMITE – RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

DELIBERATION (pdf)

I-15 ORGANISATION MATERIELLE ET TECHNIQUE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

DELIBERATION (pdf)

I-19 SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU
DOMAINE DEPARTEMENTAL DE LINDRE

DELIBERATION (pdf)

Annexe à la délibération (pdf)

I-20 SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DES JARDINS
FRUITIERS DE LAQUENEXY

DELIBERATION (pdf)

Annexe à la délibération (pdf)

I-21 SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DES SITES
CULTURELS

DELIBERATION (pdf)

Annexe à la délibération (pdf)

I-22 NOELS DE MOSELLE - POLITIQUE DEPARTEMENTALE 2022

DELIBERATION (pdf)

Annexe à la délibération - ANNEXE A LA DELIBERATION PDF (pdf)

I-23 AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
DESTINATION AMNEVILLE

DELIBERATION (pdf)

Annexe à la délibération (pdf)

I-24 CREATION DE L'ASSOCIATION TRANSFRONTALIERE VITA FUTURA BLIESBRUCK-REINHEIM

DELIBERATION (pdf)

Annexe à la délibération (pdf)

I-25 SECRETARIAT DU COMITE DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE - FINANCEMENT D'UN POSTE DE
CHARGE DE MISSION

DELIBERATION (pdf)

Annexe à la délibération (pdf)

ARRETES

2022-001019 portant autorisation de déroger au taux fixé par l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de la
Relance du 18 décembre 2021 relatif au prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile

Arrêté (pdf)

2022-001150 autorisant la reprise de gestion de l'établissement dénommé « La Tanière des Loupiots » rue des Pionniers à
MARANGE-SILVANGE par la société la Maison Bleue 147

Arrêté (pdf)

2022-001180 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2022 de l'EHPAD Pierre MENDES FRANCE à
MOYEUUVRE-GRANDE

Arrêté (pdf)

2022-001213 portant fusion des Maisons d'Enfants à Caractère Social «Maison Viotti» à PETITE-ROSSELLE et «Pays de
Nabor» à SAINT-AVOLD, du Service Educatif Renforcé d'Accompagnement à Domicile (SERAD) Moselle Est du Service
Mousqueton et du Service Mineurs Non Accompagnés en un Dispositif «GINKGO BILOBA Moselle Est» à SAINT-AVOLD
et extension de la capacité de 57 places

Arrêté (pdf)

2022-001214 portant modification de l'autorisation par extension de la capacité de 12 places (11 places d'internat diversifié
et d'un lit repère) de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « Moissons Nouvelles de Woippy » à WOIPPY

Arrêté - ARRETE EN PDF (pdf)

2022-001215 portant modification de l'autorisation par modification de la capacité (créations de 2 places d'internat diversifié,
d'1 lit repère d'1 lit modulable en amont et suppression de 4 places d'accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA)) de la
Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « Moissons Nouvelles de Remilly » à REMILLY

Arrêté (pdf)

2022-001246 modifiant l'arrêté N° 2022 – DS – 001097 en date du 30/03/2022 portant fixation des tarifs journaliers 2022 et
de la dotation globalisée commune des établissements et services participant au CPOM de l'EPSMS du SAULNOIS : FAS -
FAP Sainte-Anne à ALBESTROFF

Arrêté (pdf)

2022-001247 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2022 de l'EHPAD Les Jardins de Saint-Jacques à DIEUZE et son
annexe Saint-Paulin à SAINT-EPVRE

Arrêté (pdf)

2022-001248 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre SCHERER, Directeur Général Adjoint, Directeur
des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion

Arrêté - ARRETE (pdf)

2022-001249 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2022 de l'EHPAD Home de Préville à MOULINS-LES-METZ

Arrêté (pdf)

2022-001260 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2022 des EHPAD « Pierre Herment » à BAN-SAINT-MARTIN, « La Maison de Clervant » à COURCELLES-CHAUSSY et « Résidence Hygie » à CUVRY, participant au CPOM de l'Association Fondation Bompard

Arrêté (pdf)

2022-001263 autorisant l'augmentation de la capacité d'accueil de la micro-crèche dénommée " Nos Petits Pas" sise 50 B rue des trois cantons à RAVILLE

Arrêté (pdf)

2022-001274 portant autorisation de création d'une Résidence autonomie à VALMONT d'une capacité de 51 logements

Arrêté (pdf)

2022-001275 portant habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour le restaurant de la résidence autonomie « Résidence Sainte-Madeleine » à THIONVILLE

Arrêté (pdf)

2022-001276 portant habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour le restaurant de l'EHPAD « Sainte-Madeleine » à THIONVILLE

Arrêté (pdf)

2022-001279 portant acceptation d'un emprunt long terme à taux fixe de 10 000 000 € (dix millions d'euros) auprès du Crédit Coopératif

Arrêté (pdf)

2022-001287 PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE N° 2022-001047 du 4 mars 2022 ET COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE (CT) DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrêté (pdf)

2022-001289 portant abrogation de l'arrêté n° 2022-001043 en date du 7 mars 2022 et modification de l'arrêté 2004 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 14, modifié, en date du 23 mars 2004 portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental du Sel à Marsal

Arrêté (pdf)

Annexe (pdf)

2022-001291 portant abrogation de l'arrêté n° 2021-000634 en date du 4 octobre 2021 et modification de l'arrêté 2003 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 31, modifié, en date du 20 mai 2003 portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille

Arrêté (pdf)

Annexe (pdf)

2022-001302 Constituant la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de HORMERT

Arrêté (pdf)

2022-001305 portant fixation des tarifs journaliers 2022 et de la dotation globalisée commune des établissements et services participant au CPOM de l'Association AFAEDAM : FAS Le Patio à METZ, FAP Les Peupliers à SCY-CHAZELLES, FESAT Moulin du Pont de Pierre à VARIZE

Arrêté (pdf)

2022-001306 portant fixation des tarifs journaliers 2022 et de la dotation globalisée du FAM-PHV Résidence Verte Vallée à WALSCHEID participant au CPOM de l'Association Saint-Christophe

Arrêté (pdf)

2022-001307 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2022 de l'EHPAD SANS SOUCI à CREUTZWALD sous CPOM 2018 - 2022

Arrêté (pdf)

2022-001308 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2022 de l'EHPAD Le Parc - Saint-Jean - Félix Maréchal à METZ participant au CPOM du CHR METZ-THIONVILLE

Arrêté (pdf)

2022-001309 portant fixation des tarifs journaliers 2022 et de la dotation globalisée du FAM PHV Les Florales à FREYMING-MERLEBACH participant au CPOM de l'Association Simone Veil

Arrêté (pdf)

2022-001320 Relatif au marché public global de performance pour la construction du nouveau collège La Carrière à SAINT-AVOLD (57500) Article L.2171-3 du Code de la commande publique

Arrêté (pdf)

2022-001321 portant abrogation de l'arrêté n° 2021-000076 en date du 13 avril 2021 et modification de l'arrêté 2000 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 21, modifié, en date du 27 juin 2000 portant institution d'une régie de recettes à la Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles

Arrêté (pdf)

Annexe (pdf)

2022-001324 portant délégation de signature en faveur de Madame Anne-Marie HERBOURG, Directeur Général Adjoint, Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires
arrêté DPAT en PDF (pdf)

2022-001325 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Laurent ZAKRZEWSKI, Directeur Général Adjoint, Directeur de la Solidarité
Arrêté DS en PDF (pdf)

2022-001327 portant fixation des tarifs journaliers 2022 et de la dotation globalisée commune des établissements et services participant au CPOM GCMS 3S : Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) Charles et Marie KNELL et Foyer d'Hébergement pour Travailleurs Handicapés (FESAT) Lydie GOUGENHEIM à SARREGUEMINES, FESAT L'Eventail et les Myosotis à SARREBOURG, FAS-FESAT Résidence Bénard MEYER à SARREBOURG
Arrêté (pdf)

2022-001330 portant abrogation de l'arrêté 2022-001191 en date du 22 avril 2022 et modification de l'arrêté 95 D.F.R.H./S.B.D. n° 9, modifié, en date du 28 avril 1995 portant institution d'une régie de recettes au Parc Archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim
Arrêté (pdf)
Annexe (pdf)

2022-001332 portant abrogation de l'arrêté n° 2022-001228 en date du 3 mai 2022 et modification de l'arrêté n° 24748, modifié, en date du 21 février 2014 portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental de la Guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte
Arrêté (pdf)
Annexe (pdf)

2022-001333 portant fixation des tarifs journaliers 2022 et de la dotation globalisée commune des établissements et services participant au CPOM de l'Association Fondation Bompard : Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS), Foyer d'Accueil Médicalisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FAM-PHV), FAM à NOVEANT-SUR-MOSELLE, et FAM à JURY
Arrêté (pdf)

2022-001334 relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2022 de l'EHPAD Les Lilas Blancs à BOULAY-MOSELLE participant au CPOM du CENTRE HOSPITALIER LE SECQ DE CREPY
Arrêté (pdf)

2022-001339 portant abrogation de l'arrêté n° 2022-001147 en date du 28 mars 2022 et modification de l'arrêté 98 D.F.R.H./S.B.D. n° 53, modifié, en date du 2 octobre 1998 portant institution d'une régie de recettes aux Jardins Fruitières de Laquenexy
Arrêté (pdf)
Annexe (pdf)

2022-001351 ARRETE PORTANT ORGANISATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX AU 1ER JUILLET 2022
Arrêté - ARRETE PORTANT ORGANISATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX (pdf)

2022-001361 portant abrogation de l'arrêté n° 2022-001291 en date du 14 juin 2022 et modification de l'arrêté 2003 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 31, modifié, en date du 20 mai 2003 portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille
Arrêté (pdf)
Annexe (pdf)

2022-001362 portant abrogation de l'arrêté n° 2022-001321 en date du 14 juin 2022 et modification de l'arrêté 2000 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 21, modifié, en date du 27 juin 2000 portant institution d'une régie de recettes à la Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles
Arrêté (pdf)
Annexe (pdf)

2022-001363 portant abrogation de l'arrêté n° 2022-001173 en date du 8 avril 2022 et modification de l'arrêté 99 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 8, modifié, en date du 21 avril 1999 portant institution d'une régie de recettes au Château de Malbrouck à Manderen
Arrêté (pdf)
Annexe (pdf)

2022-001364 portant abrogation de l'arrêté n° 2021-000158 en date du 7 mai 2021 et modification de l'arrêté 98 D.F.R.H./S.B.D. n° 75, modifié, en date du 28 octobre 1998 portant institution d'une régie de recettes au Domaine de Lindre
Arrêté (pdf)
Annexe (pdf)

2022-001360 portant abrogation de l'arrêté n° 2022-001289 en date du 14 juin 2022 et modification de l'arrêté 2004 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 14, modifié, en date du 23 mars 2004 portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental du Sel à Marsal
Arrêté (pdf)
Annexe (pdf)

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEIL DEPARTEMENTAL

2ème RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Décisions



**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000bd46-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME
- ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION
ENERGETIQUE

ORIGINE DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Direction des Assemblées

OBJET ORDRE DU JOUR, ACCUSES DE RECEPTION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET PROCES-VERBAL DE LA 2ème REUNION TRIMESTRIELLE DU 20 JUIN
2022

DOSSIER N° | | 100 | 810 |

RAPPORTEUR

DECISION

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

**CONTRÔLE DE LEGALITE
Liste des accusés de réception électroniques**

N° de l'acte	Numéro d'ordre	Objet	Date de décision	Date d'envoi	Date de l'AR	N de l'AR
810	I-100	ORDRE DU JOUR, ACCUSES DE RECEPTION AU CONTROLE DE LEGALITE ET PROCES-VERBAL DE LA 2ème REUNION TRIMESTRIELLE DU 20 JUIN 2022	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623-lmc1X010000bd46-DE
689	I-1	RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX 2021	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623-lmc1X010000b3e1-DE
637	I-4	FONDS DEPARTEMENTAL DES TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS INTERESSANT LES COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS - REPARTITION DE LA DOTATION 2021	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623-lmc1X010000b3da-DE
640	I-5	INFORMATION A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE SUR LES ACTES EFFECTUEES EN APPLICATION DES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE FIXATION DES TARIFS, DE CREATION, MODIFICATION OU SUPPRESSION DES REGIES	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623-lmc1X010000b3de-DE
629	I-6	INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT EN MATIERE D'ACCEPTATION D'INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623-lmc1X010000b3de-DE
647	I-7	INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT EN MATIERE D'AFFAIRES CONTENTIEUSES	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623-lmc1X010000b3dd-DE
616	I-8	MODALITES D'EXERCICE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623-lmc1X010000b3de-DE
706	I-9	OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623-lmc1X010000b3e4-DE
660	I-10	PERSONNEL DEPARTEMENTAL - PLAN D'ACTION RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - BILAN ANNUEL DE L'EXERCICE 2021	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623-lmc1X010000b3de-DE
685	I-11	PERSONNEL DEPARTEMENTAL - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623-lmc1X010000b3df-DE
688	I-12	PERSONNEL DEPARTEMENTAL - TEMPS DE TRAVAIL - MISE EN oeuvre DES 1607 HEURES	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623-lmc1X010000b3e0-DE
752	I-13	PERSONNEL DEPARTEMENTAL - REGIME INDEMNITAIRE	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623-lmc1X010000b3e3-DE
715	I-14	FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET A LA FORMATION SPECIALISEE DU COMITE - RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623-lmc1X010000b3e5-DE

Adopté, à l'unanimité

Le Président

<p align="center">CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE 2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022</p> <p align="center">CONTRÔLE DE LEGALITE Liste des accusés de réception électroniques</p>						
716	I-15	ORGANISATION MATERIELLE ET TECHNIQUE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3e6-DE
587	I-19	SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU DOMAINE DEPARTEMENTAL DE LINDRE	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3d3-DE
589	I-20	SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3d5-DE
588	I-21	SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DES SITES CULTURELS	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3d4-DE
705	I-22	NOELS DE MOSELLE - POLITIQUE DEPARTEMENTALE 2022	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3e3-DE
701	I-23	AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DESTINATION AMNEVILLE	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3d6-DE
638	I-24	CREATION DE L'ASSOCIATION TRANSFRONTALIERE VITA FUTURA BLIESBRUCK-REINHEIM	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3d8-DE
605	I-25	SECRETARIAT DU COMITE DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE - FINANCEMENT D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3d8-DE
671	II-1	AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE ROUTES DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE A METZ METROPOLE	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3e7-DE
679	II-2	CONSTITUTION ET MAINTIEN A JOUR D'UN FOND DE PLAN A TRES GRANDE ECHELLE DIT PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS)	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3e8-DE
733	II-3	CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) MOSELLE CONSTRUCTION DURABLE ET CONVENTION DE MANDAT EN FAVEUR DE LA SPL MOSELLE CONSTRUCTION DURABLE POUR LES ETUDES AMONTS ET LA DEFINITION DES PROGRAMMES RELATIFS AU PPI COLLEGES	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3e4-DE
655	III-1	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCES SOCIALES A METZ METROPOLE	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3e5-DE
618	III-2	FONDS SOCIAL EUROPEEN - MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT 2019-1	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3e9-DE
645	III-3	MODIFICATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE - PERSONNES AGEES OU EN SITUATION DE HANDICAP	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3ea-DE
643	IV-1	CONTRAT DE PLAN INTERREGIONAL ETAT-REGIONS - MASSIF DES VOSGES	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3ec-DE
656	IV-2	CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE A LA MODIFICATION DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3ed-DE
663	IV-3	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES MOBILITES ALTERNATIVES	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3ee-DE
547	V-1	ACCEPTATION DE DONS RAPPORT D'INFORMATION	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3ef-DE
649	V-2	JOURNEE DE LA MEMOIRE MOSELLANE 2022	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3f0-DE
809	I-26	HAUSSE DU PRIX DE L'ENERGIE	23/06/2022	29-06-2022	29-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b4d5-DE
517	I-16	SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DEPARTEMENTAL DE LINDRE	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3d0-DE
519	I-17	SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3d2-DE
518	I-18	SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DES SITES CULTURELS	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3d1-DE
533	VI-1	COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE DEPARTEMENTALE DE VITRY-SUR-ORNE	23/06/2022	28-06-2022	28-06-2022	057-225700012-20220623- lmc1X010000b3f1-DE

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3e1-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME
- ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION
ENERGETIQUE

ORIGINE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU LIEN SOCIAL

OBJET RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX 2021

DOSSIER N° | | | 1 | 689 |

RAPPORTEUR M. FREYBURGER

DECISION

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Activité des Services du Département en 2021 et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide :

- de donner acte à Monsieur le Président de sa communication.

Adopté, à l'unanimité**Le Président**

Rapport d'Activité des Services Départementaux

2021







Sommaire

ÉDITORIAUX	4
RÉTROSPECTIVE 2021	10
SOLIDARITÉ	14
PATRIMOINE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	30
SPORTS ET JEUNESSE	42
DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE	50
ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	58
DIRECTIONS FONCTIONNELLES	66

L'éditorial du Président du Département



Le Président du Département

L'année 2021 a été, telle que 2020, une année particulière : les confinements et contraintes successives liées à la situation sanitaire ont eu des conséquences sur la vie économique, sociale, touristique et culturelle de tout le territoire. Gel, masques, mesures barrières et télétravail sont devenus au fil des mois des habitudes pleinement intégrées dans nos vies. Pour autant, jamais ces mesures, aussi contraignantes soient-elles, n'ont impacté la capacité des agents du Département de la Moselle à assurer un service public de qualité.

J'avais formulé il y a un an, à la même période, le souhait de rétablir un climat de confiance, pour nos concitoyens, pour trouver des solutions et des perspectives d'avenir pour les Mosellans. C'est bien cet état d'esprit qui a animé notre assemblée, lorsque nous avons mis en place, après le plan d'urgence, puis le plan de relance, le dispositif Moselle Espoir. Son objectif : redonner des perspectives d'avenir à la jeunesse, renforcer le lien humain et la cohésion sociale et soutenir de manière volontariste les filières de la restauration, des traiteurs et des producteurs locaux MOSL. Son bilan est positif et c'est grâce à l'implication et à l'engagement sans faille de tous nos agents que ces réalisations ont pu voir le jour.

La Moselle est solidaire. C'est aussi en ce sens que les services départementaux ont œuvré tout au long de l'année écoulée pour aider les publics les plus fragiles, participer à la sauvegarde de l'emploi, et assurer un rôle de « grand frère » qui se renforce au quotidien au profit des collectivités, avec la continuité du dispositif Ambition Moselle. Rénovation des ouvrages d'art, sécurisation d'itinéraires, travaux de chaussée, reconstruction de collèges... sont autant de projets menés à bien en 2021 et pour lesquels nous allons poursuivre le travail engagé.

Une stratégie globale du Département qui sera mise en œuvre jusqu'en 2028 par une assemblée fortement renouvelée lors des élections de juillet, avec l'installation d'une nouvelle gouvernance tournée encore plus vers l'opérationnel et une relation de proximité renforcée avec les élus de nos territoires.

Enfin, je voudrais souligner également les efforts de tous pour permettre à la mémoire collective de s'inscrire dans l'histoire. La Moselle Déracinée, fruit d'un long travail engagé depuis plus de 2 ans, a permis de réconcilier les Mosellans avec leur histoire et de mettre en lumière cet épisode douloureux pour près de 400 000 d'entre eux.

Le présent Rapport d'Activité des Services départementaux pour l'année 2021 illustrera bien toutes les compétences mises en œuvre par notre administration pour continuer de servir et d'accompagner les Mosellans au plus près de leurs besoins.

Patrick Weiten

itoriaux

Le mot du Directeur Général des Services



Le Directeur Général des Services

Résumer un exercice budgétaire de fonctionnement et d'activités d'une grande collectivité territoriale comme un Département peut sembler relever de la gageure, tant la diversité de ses missions est importante. Et pourtant, chaque année ce défi est relevé à travers le Rapport d'Activité des Services qui rend compte du travail mené par tous les services départementaux de la Moselle.

Contrairement à son acronyme «RAS», qui pourrait laisser présager le contraire, ce rapport en dit long sur toutes les tâches assumées. Ainsi, une fois de plus, c'est à travers un document dense, de soixante-quatorze pages cette année, que sont relatées toutes les actions menées collectivement par les agents de notre collectivité. Derrière l'aridité des chiffres, la richesse du texte et la diversité des illustrations, se dissimule le travail mené sans relâche et avec détermination par chacun des membres de notre Administration, quel que soit son statut ou la place occupée dans l'organigramme de la collectivité.

Relater ce travail de tous les instants dans un document unique, permet de mettre en évidence la cohérence, le contenu et le fil conducteur de toute l'action départementale : la Solidarité. Elle mérite ce «S» majuscule, car aucun interstice des politiques conduites n'en est dépourvu. La Solidarité n'est ainsi pas seulement l'apanage du strict champ du social. Si elle s'exprime certes d'abord en direction des plus faibles (enfance, personnes âgées, personnes handicapées...), elle concerne aussi les territoires, les associations, les collectivités publiques infra départementales, le champ culturel, le domaine du sport, le terrain de l'éducation secondaire et de l'enseignement supérieur.

Ainsi considéré, le Rapport d'Activité des Services n'est pas qu'une somme d'informations. Il est d'abord un moyen de rappeler à quel point l'action de proximité ne relève pas que du discours ou de l'incantation, mais s'apparente à une réalité quotidienne qui s'inscrit et prend pleinement sa part dans l'action globale de puissance publique. Une manière d'illustrer, en l'incarnant, l'article premier de la Loi fondamentale de notre République, la Constitution de la 5^e République, qui dispose que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » et que « son organisation est décentralisée ».

Toutes celles et tous ceux qui ont contribué à mettre en œuvre, aux côtés de l'Exécutif départemental, les politiques décidées par l'Assemblée délibérante, se reconnaîtront dans ce document conçu et réalisé en régie, sans qu'il fût besoin de faire appel à un quelconque cabinet expert en communication. Une façon de souligner là aussi, symboliquement, la capacité des services départementaux à assumer une multitude de métiers. Même si le dévouement au service public peut parfois s'apparenter à une tâche sans fin, chacun peut éprouver une légitime fierté à avoir été l'artisan de la construction de l'ensemble de l'œuvre.

Marc Houver

MANDATURE 2021-2028

Les 54 Conseillers de la Moselle

ALGRANGE

Alexandra
REBSTOCKMathieu
WEIS

BITCHE

Sophie
PASTORDavid
SUCK

BOULAY-MOSELLE

Jean-Paul
DASTILLUNGGinette
MAGRAS

BOUZONVILLE

Estelle
BOHRArmel
CHABANE

COTEAUX DE MOSELLE

Jean
FRANÇOISBernadette
LAPAQUE

FAMECK

Rémy
DICKLaurence
KLEBER

FAULQUEMONT

Marie-Élisabeth
BECKERJean-Luc
SACCANI

FORBACH

Christelle
LORIA-MANCKGilbert
SCHUH

FREYMING-MERLEBACH

Léonce
CELKALaurent
MULLER

HAYANGE

Nathalie
AMBROSIN-CHINILuc
CORRADI

METZ 1

Patrick
THILDoan
TRAN

METZ 2

Patricia
ARNOLDKhalifé
KHALIFÉ

Départementaux

METZ 3



**Emmanuel
LEBEAU**

**Anne
STÉMART**

METZERVISSE



**Pierre
TACCONI**

**Magaly
TONIN**

MONTIGNY-LÈS-METZ



**Jean-Luc
BOHLER**

**Marie-Louise
KUNTZ**

PAYS MESSIN



**Patrick
GRÉLOT**

**Marie-Jo
ZIMMERMANN**

PHALSBourg



**Véréna
GOSSÉ**

**Patrick
REICHHELD**

ROMBAS



**Danielle
CALCARI-JEAN**

**Lionel
FOURNIER**

SAINT-AVOLD



**Flora
PILI**

**Emmanuel
SCHULER**

SARRALBE



**Sonya CRISTINELLI-
FRAIBOEUF**

**Romuald
YAHIAOUI**

SARREBOURG



**Christine
HERZOG**

**Bernard
SIMON**

SARREGUEMINES



**Jean-Claude
CUNAT**

**Évelyne
FIRTION**

SAULNOIS



**Gaëtan
BENIMEDDOURENE**

**Sylvie
BOUSCHBACHER**

SILLON MOSELLAN



**Julien
FREYBURGER**

**Valérie
ROMILLY**

STIRING-WENDEL



**Élisabeth
HAAG**

**Constant
KIEFFER**

THONVILLE



**Pierre
CUNY**

**Brigitte
SCHNEIDER**

YUTZ



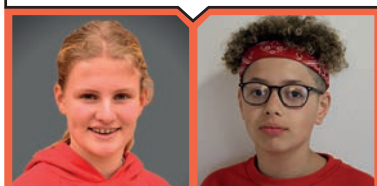
Patrick WEITEN
Président
du Département
de la Moselle

**Rachel
ZIROVNIK**

MANDATURE 2018-2021

Les 54 Conseillers Juniors

ALGRANGE



Garance
RAJCHEL

Amire
TERRAK

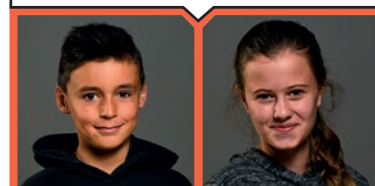
BITCHE



Mathias
BECKER

Maÿlis KREMER
Présidente du Conseil
Départemental Junior

BOULAY-MOSELLE



Émilien
KREMER

Romane
MULLER

BOUZONVILLE



Lola
MATHIS

Albin
PIERROT

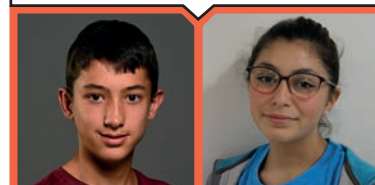
COTEAUX DE MOSELLE



Juliette
CAPOGNA

Hugo
DONVAL

FAMECK



Axel
DRI

Solène
GOKCE

FAULQUEMONT



Tom
BECK

Manon
ROUHAUD

FORBACH



Cheyenne
BORY

Lilian
MONNET

FREYMING-MERLEBACH



Soane
EL BOUKHRISSE

Rachel
MERTZ-TONNELIER

HAYANGE



Lyson
NOVAIS

Ugo
TOSCANI

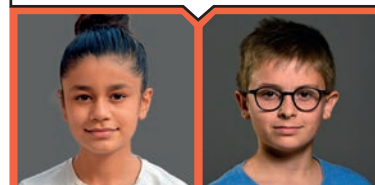
METZ 1



Clément
CAMINEL

Nesrine
YAZI

METZ 2

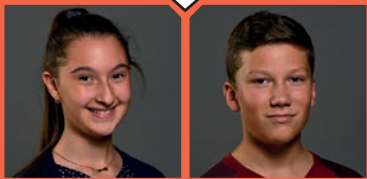


Israa
BRIKI

Elias
MORENO

Départementaux

METZ 3



Clara
LUCIANO

Antoine
ROUYER

METZERVISSE



Maxime
CURATOLA

Manon
MARCHIOL

MONTIGNY-LÈS-METZ



Emma
MOUGEOT

Jules
WEBERT

PAYS MESSIN



Paul
COLIN

Léna
NOIRJEAN-MICHALSKI

PHALSBourg



Matéo
GORLIER

Zoé
POINSIGNON

ROMBAS



Quentin
FRANÇOIS

Titia
POOS

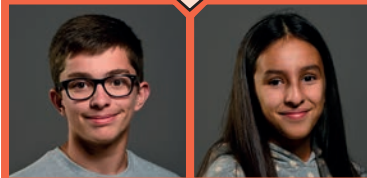
SAINT-AVOLD



Jean-François
MULOMBO-ZEMONGI

Julie
PHILIPPE

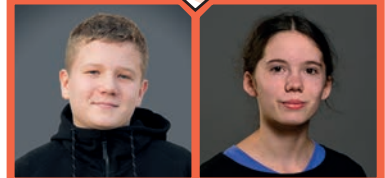
SARRALBE



Paul
CUTIN

Sirinne
MEHADA

SARREBOURG



Loïc
MOSER

Éloïse
WAEHREN

SARREGUEMINES



Sarah
FELD

Loïc
GOTTWALLES

SAULNOIS



Louis
DI MARCO

Margaux
GIRARD

SILLON MOSELLAN



Marie
CIOLKO

Matéo
CONICELLA

STIRING-WENDEL



Anthony
BOESZE

Élona
LAMBINE

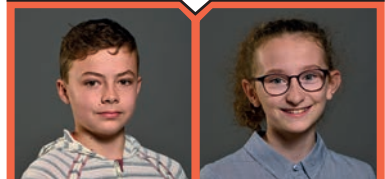
THONVILLE



Nicolas
BALTZER

Lisa
BERARDINI

YUTZ



Romain
HARY

Lilie-Jeanne
VONNER

Rétrospective

2021

JANVIER

4. PRÉSENTATION DE LA GALETTE DES ROIS AU DÉPARTEMENT par les représentants de la Fédération des Boulangers-pâtisseries de Moselle.



©CD57

4. LA DEMI-PENSION REMISE AU GOÛT DU JOUR. Le Département a consacré 2,1 M€ à la réhabilitation de la demi-pension du collège Bergpfad, à Ham-sous-Varsberg.

La salle de restauration a pu être remise en service après les vacances de la Toussaint et l'intégralité de la cuisine après les vacances de Noël.



©DR

20. 17^e SOMMET DES EXÉCUTIFS DE LA GRANDE RÉGION. La Sarre passe le relais au Grand Est pour la présidence de la Grande Région.

22. CÉRÉMONIE DES VŒUX DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE, dans un format inédit, en direct sur Moselle TV.

FÉVRIER

20
TERRE
DE JEUX
24

Du 1^{er} au 6. SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE EN MOSELLE. Les écoles mosellanes invitées à rencontrer des sportifs de haut-niveau.

15. LA CAMPAGNE DE VACCINATION S'ACCÉLÈRE EN MOSELLE : après la visite d'Olivier Véran quelques jours plus tôt, l'ARS annonce une dotation de 30 000 doses supplémentaires.

MARS

18. LANCEMENT DE LA PLATEFORME DE COORDINATION DE LA CELLULE TERRITORIALE D'APPUI À L'ISOLEMENT DE LA MOSELLE, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, et de la stratégie « Tester Alerter Protéger ».

Mesures sociales

Pour aider les familles à faire face aux conséquences financières liées à la crise sanitaire, le Département a mis en place un Fonds d'aide exceptionnelle à la restauration des collégiens, jusqu'à la fin de l'année scolaire. De même, il a renforcé son dispositif « Relai » (Remobilisation vers l'Emploi via les Associations Intermédiaires) permettant aux bénéficiaires du RSA de retrouver une activité, en l'étendant désormais aux EHPAD, exploitations agricoles et viticoles, collectivités et associations agréées.

AVRIL

07, 15, 16 et 19. SIGNATURE DES PREMIERS CONTRATS AMBITION MOSELLE avec les communes de Florange, Ennery, Fontoy, Koenigsmacker, Scy-Chazelles.



©CD57

Du 19 au 23. ADOPTION DU DISPOSITIF MOSELLE ESPOIR lors de la 2nde séance plénière de l'assemblée départementale.

26. DÉBUT DE LA TOURNÉE DU BUS FRANCE SERVICE.

MAI

08. BAPTÊME DU PONT DE LA LIBERTÉ À CATTENOM.



©G. RAWON

09. JOURNÉE DE L'EUROPE, dépôt de gerbe à la Maison de Robert Schuman



19. EXPOSITION « Astérix l'Européen » au Château de Malbrouck

JUIN

Du 7 au 11. 5^e FAITES DE L'ALLEMAND dans les écoles primaires et collèges de Moselle.

10. REMISE DES PRIX aux 16 écoles lauréates du concours « Je fleuris la Moselle à l'école » aux Jardin Fruitières de Laquenexy.



©G. RAMON

12 et 13. 4^e ÉDITION DU FESTIVAL BD AU CHÂTEAU DE MALBROUCK, sous le parrainage de l'auteur et dessinateur Lele Vianello.

23. JOURNÉE OLYMPIQUE DES ENFANTS DES MECS à Sarreguemines.

JUILLET

1^{er}. RÉÉLECTION DE PATRICK WEITEN À LA TÊTE DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE et installation des membres de la commission permanente.



©CD57

En été. Tous les samedis, la Caravane d'été a sillonné la Moselle pour proposer des animations culturelles gratuites dans une ambiance conviviale. Au programme : un village itinérant, des animations foraines, des arts du cirque, de la danse, de l'humour et de la musique. Les caravanes Terre de Jeux, lancées en 2020, ont repris également leur tournée et ont fait étape dans 10 communes de Moselle pour permettre au grand public de pratiquer des activités sportives en plein air et de rencontrer des sportifs de haut niveau.

Les Mosellans ont pu également savourer les savoir-faire de nos chefs et traiteurs mosellans en participant les week-ends dans une ambiance musicale aux restaurants éphémères dans les sites Passionnement Moselle.

AOÛT

7 et 8. « VITA ROMANA », manifestation au Parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim, sur le thème des jeux olympiques.

14 et 15. « LES CHAMPS DE FEU : ÇA TOMBE COMME À GRAVELLOTTE », commémorations de la guerre franco-prussienne avec des reconstituteurs, au Musée de la guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte.

SEPTEMBRE

02. RENTRÉE SCOLAIRE AU COLLÈGE LOUIS ARMAND DE PETITE-ROSSELLE.



©G. RAMON

05. L'AOC MOSELLE A FÊTÉ SES 10 ANS lors de la Fête des vins de Moselle à Marieulles - Vezon.

15. ATTRIBUTION DU LABEL « RÉSERVE DE BIOSPHERE DE MOSELLE SUD » par le Conseil International de Coordination de l'UNESCO au Domaine de Lindre, site Passionnement Moselle.

20 et 26. PATRICK WEITEN A FÉLICITÉ À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT LES ATHLÈTES MOSELLANS ayant participé aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020. L'occasion d'affirmer son soutien, à l'approche des Jeux Olympiques de Paris 2024. Les drapeaux de Paris 2024 ont fait étape en Moselle le 26 septembre dans le cadre du projet « Terre de Jeux 2024 ». Une journée durant laquelle la Moselle a été la capitale du mouvement olympique et paralympique.

26. HUBERT HURKACZ remporte la 18^e édition du Moselle Open.

OCTOBRE

02. LA MÉDIATHÈQUE DE NILVANGE fait désormais partie du réseau de lecture publique départemental. Des animations ont eu lieu durant le week-end avec la ville de Nilvange pour fêter ce transfert.

05. L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS MOSELLANES DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES AYANT UN HANDICAP MENTAL (UDAPEIM) a offert une brioche, symbole de partage et d'amitié, au Département de la Moselle, lançant officiellement l'opération 2021 des « Brioches de l'Amitié ».

Du 8 au 10. 59^e FÊTE DU JARDIN ET DES SAVEURS AUX JARDINS FRUITIERS DE LA-QUENEXY. La mosaïque de pommes rendait hommage à l'exposition "Astérix, l'Européen" présentée au Château de Malbrouck.

Du 28 au 31. MOSELLE DÉRACINÉE. Durant 4 jours, le Département a mis en lumière la période de septembre 1939 à l'été 1940 où 300 000 personnes ont été évacuées et 100 000 expulsées. L'occasion de remercier les 48 départements hôtes qui ont accueilli les réfugiés mosellans. Lors de ces journées de commémoration, les délégations de 14 départements ont été accueillies sur les 5 territoires de la Moselle.



©G. RAMON

NOVEMBRE

09. 6^e CONFÉRENCE ANNUELLE DU SCHEMA « ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLES » réunissant tous les professionnels de l'enfance et de la famille, à Metz Expo

24. LE DÉPARTEMENT FÊTE SYMBOLIQUEMENT LE RECRUTEMENT DE SON 57^e ASSISTANT DE LANGUE GERMANOPHONE À FALCK. Grâce au dispositif Sesam'GR, une soixantaine d'assistants interviennent aujourd'hui auprès de 8 000 élèves scolarisés en écoles maternelles et élémentaires, dans 41 communes et intercommunalités mosellanes.

26. LE SENTIER DES LANTERNES EST INAUGURÉ : pour fêter ses 10 ans, le public est invité à assister au spectacle déambulatoire « Gueule d'ours » avant de découvrir le nouveau parcours et ses 2 000 lanternes, square Bouffler à Metz. Il accueillera jusqu'au 30 décembre près de 138 000 visiteurs.

DÉCEMBRE

La tradition des Noëls de Moselle continue de ravir le public partout en Moselle : route des lanternes, Instants magiques en bibliothèque, comptoirs de Noëls et autres animations incontournables étaient au rendez-vous.

23. INAUGURATION DU GIRATOIRE DE GUÉNANGE, après 3 mois de travaux. Avec un investissement de plus d'un million d'euros, le nouvel équipement offre plus de sécurité aux usagers de la route.

La Moselle : 5 territoires

Les chiffres clés

THONVILLE

264 858 habitants (25,3% des Mosellans) **1 057 km²** (17% de la Moselle)

19 collèges départementaux (et 3 privés) **40** producteurs labellisés « Qualité MOSL »

METZ - ORNE

341 821 habitants (près de 33% des Mosellans) **1 136 km²** (18% de la Moselle) **31** collèges départementaux (et 5 privés) **31** producteurs et **16** artisans « Qualité MOSL »

FORBACH - SAINT-AVOLD

233 813 habitants (22,4% de la population des Mosellans) **1 120 km²**

(18% de la Moselle) **21** collèges départementaux (et 3 collèges privés) **28** producteurs labellisés « Qualité MOSL »

SARREGUEMINES - BITCHE

99 647 habitants (9,5% des Mosellans) **936 km²** (15% de la Moselle)

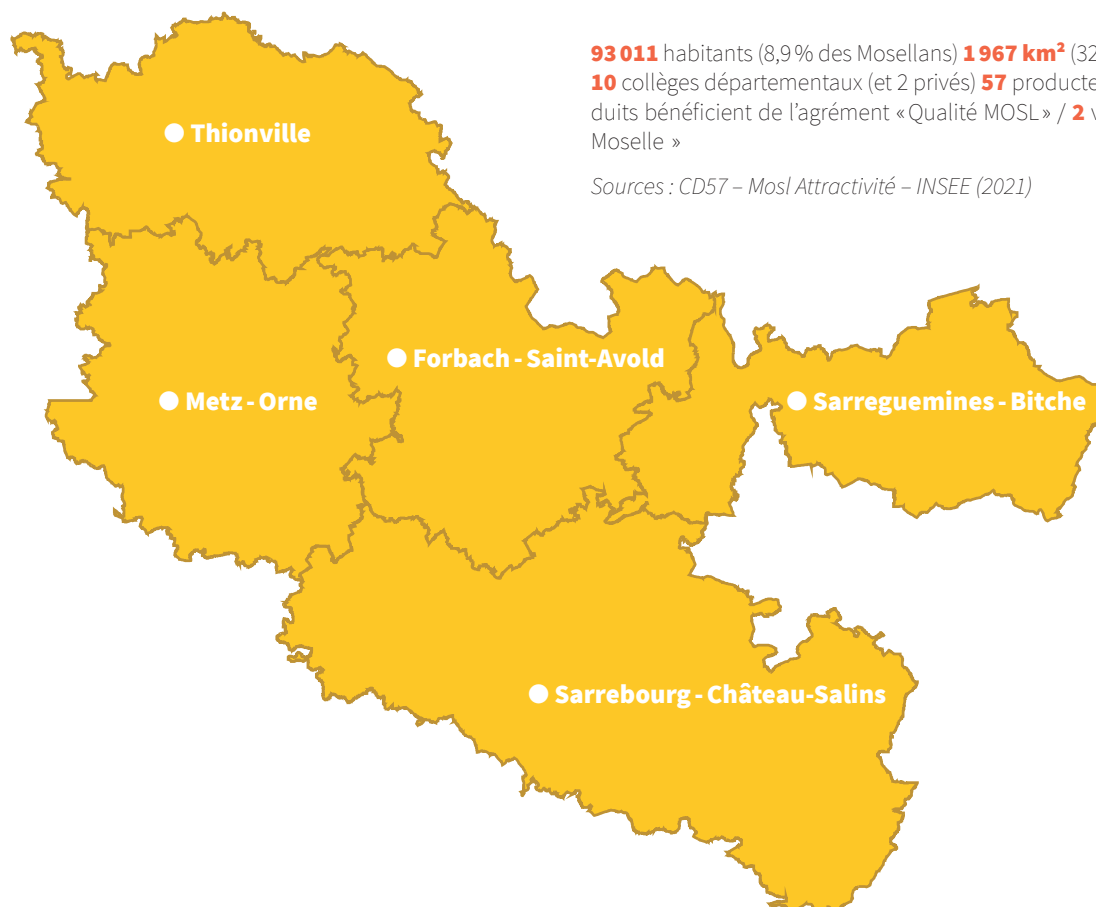
9 collèges départementaux **33** producteurs agricoles ou artisanaux labellisés « Qualité MOSL », **7** restaurants « Qualité MOSL », **9** sites touristiques « Qualité MOSL »

SARREBOURG - CHÂTEAU-SALINS

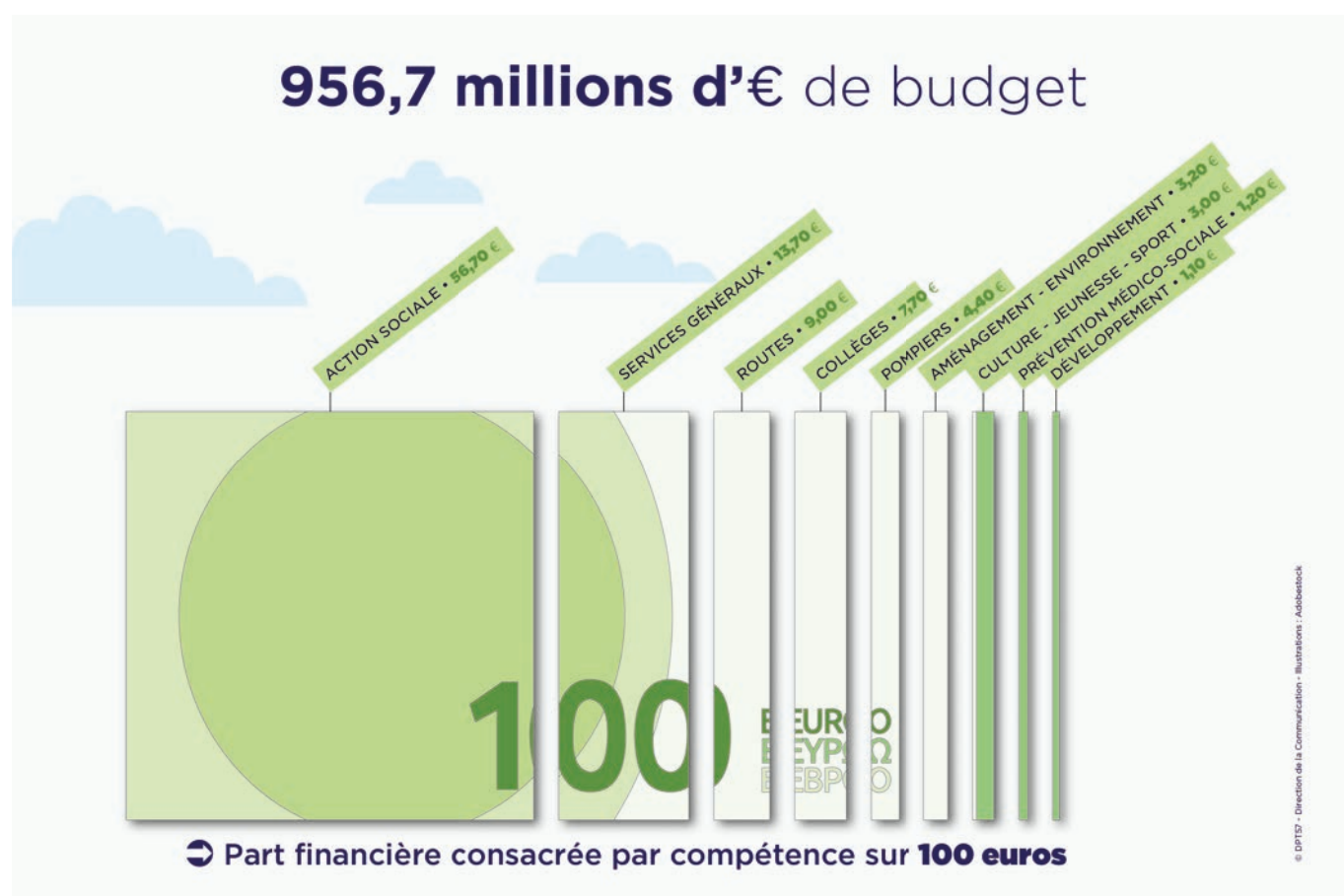
93 011 habitants (8,9% des Mosellans) **1 967 km²** (32% de la Moselle)

10 collèges départementaux (et 2 privés) **57** producteurs dont les produits bénéficient de l'agrément « Qualité MOSL » / **2** viticulteurs « AOC Moselle »

Sources : CD57 – Mosl Attractivité – INSEE (2021)



Le budget du Département de la Moselle 2021





Solidarité

BUDGET : 489,53 M€

©DR

La Direction de la Solidarité a conduit une politique unifiée et transversale de l'action sociale couvrant l'ensemble des publics (petite enfance, enfance en danger, personnes et familles en difficulté, personnes âgées et personnes en situation de handicap). Elle compte **1 021** agents, répartis au sein de directions et services, sur l'ensemble du territoire mosellan. Les agents du Centre Départemental de l'Enfance (431) et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (85) concourent également à la mise en œuvre des politiques sociales départementales.

LES ENJEUX DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE

1. Éviter la dégradation des situations sociales individuelles.
2. Soutenir et accompagner les Mosellanes et les Mosellans en fragilité dans des actions de proximité.
3. Soutenir et accompagner les établissements sociaux et médico-sociaux.

Les missions d'action sociale se déclinent ainsi dans les cinq territoires mosellans, au sein d'équipes pluridisciplinaires.

La crise sanitaire aura eu, sans conteste, des répercussions sociales pour de nombreux foyers mosellans. Les services soutiennent et accompagnent les publics fragilisés, et plus que jamais, mettent en œuvre des dispositifs de suivi accru.

2021 EN QUELQUES CHIFFRES

- **12 122** consultations auprès de **3 029** femmes enceintes
- **1 969** enfants confiés à l'ASE

→ **8 437** entretiens téléphoniques de soutien familial assurés par les professionnels de la PMI

→ **3 953** situations d'enfants traitées par la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

→ **25 607** ménages en situation de fragilité pour lesquels les assistants de service social ont réalisé **112 118** interventions sociales

→ **25 205** allocataires RSA

→ Retour à l'emploi pour plus de **475** bénéficiaires du RSA grâce à l'action directe du Département, en lien avec ses partenaires

→ **107 M€** d'aides allouées aux personnes âgées (20 858 bénéficiaires - tous types d'aides confondus, du versement d'allocations au financement de prestations jusqu'à la prise en charge des frais d'hébergement)

→ **8 608** personnes en situation de handicap aidées financièrement (tous types d'aides confondus)

Santé Publique, Protection Maternelle et Infantile

GARANTIR LA QUALITÉ DES MODES D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Les services de la Sous-Direction de la Santé Publique et de la Protection Maternelle et Infantile (SPPMI) veillent à la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants accueillis dans les établissements et services d'accueil ou au domicile des assistants maternels. Ils assurent l'agrément et le suivi des assistants maternels et familiaux ainsi que la formation des assistants maternels.

L'accueil des jeunes enfants

- **4 663** places d'accueil collectif dans **192** établissements. Subventions de fonctionnement: **24 380 €** pour **10** Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et **2** Maisons d'Assistants Maternels (MAM),
- **734** locaux d'accueils périscolaires avec ou sans restauration ou accueils de loisirs implantés dans **415** communes,
- **6 513** assistants maternels (dont 273 agréments MAM), **193** nouveaux agréments accordés en 2021,
- **472** assistants familiaux, **27** agréments accordés,
- **64** doubles agréments (assistant familial et maternel),
- **83** Maisons d'Assistants Maternels (MAM) offrant **1 087** places d'accueil,
- **2 177** visites au domicile des assistants maternels ou familiaux réalisées dans le cadre d'une modification, demande d'extension ou de dérogation à leur agrément, de renouvellement ou encore suite à une information préoccupante, remettant en cause les conditions d'accueil ou dans le cadre de l'accompagnement des pratiques professionnelles ou encore de nouvelles demandes,
- **890** assistants maternels agréés formés pour un montant de **18 396 €**,
- **23** Relais Assistants Maternels (RAM) et Relais Parents Enfants (RPE). Participation financière du Département aux frais de fonctionnement: **99 660 €**.

En 2021, en raison de la crise sanitaire, un dispositif de relais parental a été mis en place avec les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant restés ouverts pendant les périodes de confinement. Il s'agit d'un dispositif permettant aux personnes de bénéficier d'un répit et d'un appui au quotidien dans la prise en charge de leurs enfants. Au total, **39** enfants ont bénéficié du relais parental.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DE LA FEMME ENCEINTE ET DU JEUNE ENFANT

Les actions de promotion de la santé portées par la PMI constituent un des volets de prévention précoce. En effet, la prévention primaire est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme l'ensemble des actes visant à réduire l'incidence d'une problématique de santé dans une population et donc à réduire, autant que faire se peut, les risques d'apparition de nouveaux cas (actions sur les facteurs de risque).

Préparer la naissance de l'enfant

- **3 029** femmes enceintes ont bénéficié de **12 122** visites ou consultations en Centres Moselle Solidarités par les sages-femmes ou entretien clinique téléphonique,
- **736** Entretiens Périnataux Précoces (EPP) - dès le 4^e mois de grossesse ont été réalisés, dans le but de repérer et prévenir les difficultés, évaluer et proposer un accompagnement spécifique si besoin, conseiller, orienter vers d'autres professionnels de la périnatalité,
- **379** femmes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé par la sage-femme de PMI suite à un EPP,
- **85** familles ont bénéficié d'une aide à domicile prescrite au titre de la grossesse et **91** familles au titre de la prévention précoce,
- **32** femmes ont été vues par la sage-femme dans le cadre de la promotion du sevrage tabagique.

Accueillir l'enfant

- Parmi les **13 923** enfants de moins de 6 ans, **12 646** enfants ont bénéficié de **41 799** visites ou examens de santé et entretiens téléphoniques,
- Sur **9 883** enfants nés en Moselle, **5 850** enfants ont bénéficié d'une première visite de naissance (5 609 actes) et entretiens (8 437) par une infirmière-puéricultrice avant l'âge de 4 mois,
- **105** familles ont bénéficié d'une aide à domicile au titre de la naissance par l'intervention de techniciennes en intervention sociale et familiale ou auxiliaires de vie sociale,
- **61** familles ont bénéficié d'une aide à domicile au titre du handicap.

Contribuer au bien-être de l'enfant

Des actions médico-sociales préventives, contribuant au bien-être de l'enfant de moins de 6 ans, sont réalisées à domicile, dans les Centres Moselle Solidarités, en écoles maternelles ou dans les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP).

- Les puéricultrices ont effectué **9 140** visites à domicile pour **8 708** enfants nécessitant une attention particulière sur des critères médicaux et/ou de handicap ainsi qu'une consolidation de la relation parent/enfant.
- Au cours de la crise sanitaire, les professionnels de la PMI ont déployé des actions de soutien familial par téléphone, soit **8 437** entretiens téléphoniques.
- Les interventions de soutien à la parentalité réalisées à domicile par des Educatrices de Jeunes Enfants s'inscrivent dans une démarche précoce avant l'âge de 3 ans qui vise à soutenir un développement psychomoteur et à renforcer le lien parent-enfant. Ainsi, **153** enfants ont pu être pris en charge sur le département. **1 040** interventions ont été réalisées.
- L'initiation à la lecture chez les tout-petits comme support à un travail de soutien à la parentalité, réalisée en partenariat avec la Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques au sein de **11** sites de Consultations de Pédiatrie Préventive, a été poursuivie et développée.
- **1 875** séances de Consultations de Pédiatrie Préventive (CPP) ont été réalisées au cours desquelles **11 844** examens ont été pratiqués sur **3 793** enfants, dans **63** lieux répartis sur le territoire mosellan.

- Les bilans de santé des enfants de 4 ans scolarisés en école maternelle ont pour objet le dépistage des troubles moteurs, sensoriels et comportementaux et du langage. L'état bucco-dentaire et les vaccinations des enfants sont vérifiés et l'Indice de Masse Corporelle (IMC) mesuré. **6 228** orientations ont été préconisées. **8 076** enfants soit **81,72%**, âgés de 3-4 ans, ont bénéficié de ce bilan de santé en école maternelle. Dans le cadre de la contractualisation pauvreté, un bilan médical systématique a été réalisé dans les Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville (QPPV).
- Les consultations dans les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ont pour objet le dépistage, le traitement en cure ambulatoire et la rééducation des enfants de 0 à 6 ans qui présentent des déficits sensoriels, moteurs et mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu de vie et avec la participation de celui-ci. En Moselle, les CAMSP de Metz, Sarrebourg, St-Avold et Thionville ont suivi **1 034** enfants au bénéfice desquels **15 738** actes de consultation ont été réalisés. Le financement des CAMSP par le Département représente **525 774 €** (soit 20% du budget de ces établissements).

ADOLESCENTS DE MOINS DE 20 ANS

4 Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF), gérés par voie de convention avec des hôpitaux, sont financés par la Collectivité à hauteur de **16 378 €** et **6** CPEF sont en régie directe par la PMI (Forbach, Metz Saulcy, Metz Saint-Thibault, le Dispensaire à Thionville, Hayange et Château-Salins).

Des consultations médicales relatives à la santé sexuelle sont assurées dans ces centres, ainsi que des actions de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale. Ils assurent également des actions de préparation à la fonction parentale, des entretiens préalables et postérieurs à l'Interruption Volontaire de Grossesse.

2 852 consultations médicales ont eu lieu.

930 entretiens de conseil conjugal ou de planification ont été réalisés dans ces centres ainsi que **132** séances d'actions collectives.

Enfance et Famille

En 2021, le Département a poursuivi son action afin d'agir davantage en prévention auprès des enfants et de leurs familles, de renforcer la diversification de son offre et sa palette de réponses au profit des enfants confiés.

La Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance a constitué un levier du Département pour poursuivre ses actions déjà engagées. À ce titre, une équipe mobile pour la prise en charge des enfants confiés en situation de handicap a vu le jour en 2021. De la même manière, afin de soutenir les parents en situation de handicap, un dispositif SERAD (Service Éducatif Renforcé À Domicile) Parentalité pour tous a été mis en œuvre en 2021 avec l'ouverture de **15** places dédiées.

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie Pauvreté, le « Dispositif Droit au retour » a fait l'objet d'une convention spécifique en décembre 2020. Ce sont, en 2021, **11** jeunes âgés de 18 à 21 ans qui ont bénéficié de ce droit au retour pour ne pas les laisser sans solution.

Enfin, en novembre 2021, la Direction Enfance Famille a organisé la journée Départementale du schéma Enfance Jeunesse familles réunissant plus de **300** acteurs et partenaires de la mission.

AGIR EN PRÉVENTION AU PLUS PRÈS DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Au sein de la Direction Enfance et Famille, et de la Sous-Direction Évaluation et Actions Préventives Enfants Parents (SDEAPEP), **5** équipes pluridisciplinaires dédiées à cette mission en territoire assurent le développement et la mobilisation des ressources préventives en territoire auprès des familles.

Des actions collectives de prévention

La Direction Enfance et Famille du Département pilote les équipes de prévention spécialisée qui œuvrent au plus près des jeunes de 10 à 21 ans en quartier prioritaire (Behren-lès-Forbach, Forbach, Creutzwald, Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut, Folschviller, Saint-Avold, Fameck, Uckange, Thionville, Yutz, Guénange, Sarreguemines, Sarrebourg, Metz, Woippy) mais également en zone rurale dans le cadre de **5** missions exploratoires menées durant le deuxième semestre.

En 2021 ce sont **4 000** jeunes qui ont été accompagnés par les **86** éducateurs de la prévention spécialisée. **187** actions collectives ont permis de toucher **1 025** jeunes et **1 514** ont participé à du soutien scolaire. La mise en place d'une mesure spécifique, l'Aide Éducative Ponctuelle, en partenariat avec l'Éducation Nationale, a permis en 2021 d'accompagner **13** jeunes collégiens décrocheurs précoces du territoire de Thionville.

4,139 M€ ont été investis par le Département dans cette action d'éducation spécialisée.

Le Département, dans le cadre du nouveau Schéma de services aux familles 2021-2024 copiloté avec la CAF, accompagne également les associations engagées dans des actions de soutien à la parentalité. **99** actions portées par **45** associations ont été cofinancées pour un montant de **462 160 €**.

Il participe à la dynamisation des réseaux parentalité et articule avec les autres services les actions de soutien éducatif. Il co-anime,

©FREPIK



avec la CAF, le réseau parentalité mosellan. La Collectivité a participé en 2021 à la 5^e édition des « Rendez-vous des parents » qui a pour objectifs de faire connaître aux familles des actions de soutien à la parentalité sous différentes formes (ateliers, groupes de parole...) et de trouver une réponse éducative près de chez elles. **137** actions ont été présentées et portées par **85** opérateurs à travers **53** communes.

La famille et l'enfant au cœur de nos interventions

Au sein de la Direction Enfance et Famille, la sous-Direction Évaluation et Actions Préventives Enfants Parents (SDEAPEP) en charge de l'évaluation de l'Information Préoccupante et de la mise en œuvre des accompagnements éducatifs administratifs, implique systématiquement les familles dans un diagnostic partagé et propose des réponses adaptées aux configurations familiales, formalisées dans un PPE (Projet Pour l'Enfant).

EN 2021 :

- **2 405** visites à domicile effectuées dans le cadre d'accompagnements éducatifs diversifiés au profit de **357** familles pour **922** enfants concernés,
- animation de **154** Concertations Préventives, **146** Commissions Territoriales Transversales, au profit de **788** situations d'enfants,
- **578** mesures d'AED (Aide Éducative à Domicile) au profit de **427** enfants,
- **300** mesures de SERAD administratif au profit de **216** enfants,
- **31** mesures de Mousqueton au profit de **19** enfants,
- **196** accueils administratifs pour **119** enfants,
- **15** accueils modulables pour **11** enfants concernés,
- **8** tiers digne de confiance administratif pour **7** enfants concernés,
- **30** mesures d'AEP (Actions Éducatives Ponctuelles) pour **21** enfants concernés,
- **12** accueils 72h, pour **11** enfants concernés,
- **698** familles ont bénéficié d'une mesure TISF (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale) au titre de la prévention éducative qui a profité à **1 405** enfants,
- **127** familles ont bénéficié d'une AFPE (Aide Financière Préventive et Educative) pour **198** enfants,
- **108** familles ont bénéficié d'une mesure AESF (Accompagnement en Economie Sociale et Familiale) pour **225** enfants.

ENTRE PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE : LA CELLULE DE RECUEIL DE L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE (CRIP)

Pour permettre une protection optimale des mineurs en danger ou en risque de l'être, la Cellule de Recueil de l'Information Préoccupante (CRIP) centralise, analyse et traite toutes les informations relatives aux mineurs exposés. Si les particuliers peuvent la saisir, les professionnels de la Protection de l'Enfance ont l'obligation de le faire quand un mineur est exposé à une situation de danger ou de risque de danger.

3 453 enfants ont été concernés par une Information Préoccupante (IP) en 2021 dont **32 %** ont moins de 6 ans (demandes d'évaluation administrative ou signalements à l'Autorité Judiciaire).

Entre 2020 et 2021, le nombre d'IP transmises à la CRIP est resté stable.

1 354 situations d'enfants ont été signalées à l'Autorité Judiciaire. À la suite de ces signalements, **173** enfants ont fait l'objet d'un placement.

Le nombre d'évaluations administratives a augmenté de **12 %** en une année.

La plus grande partie des IP provient des territoires mosellans (36%). La Justice et l'Éducation Nationale transmettent chacune **15 %** des IP. Les saisines par les familles et les particuliers représentent **11 %**.

Le nombre de demandes de consultation de dossier par les parents reste stable entre 2020 (73) et 2021 (75).

PROTÉGER LES ENFANTS

L'année 2021 de la Protection de l'Enfance a été, encore une fois, fortement marquée par les conséquences directes et indirectes de la crise sanitaire.

Au 31 décembre 2021, **1 969** enfants étaient confiés au Département, soit **110** de plus qu'au 1^{er} janvier de la même année.

En dépit de cette hausse du placement, la mobilisation des établissements et Familles d'Accueil, le travail avec les familles, les modalités d'organisation des placements et des articulations avec l'autorité judiciaire ont permis de garantir la continuité d'exercice de la mission de Protection de l'Enfance.

Le placement familial

Le dispositif d'Accueil Familial Mosellan poursuit son évolution.

17 nouvelles embauches ont été réalisées en 2021, les recrutements ayant été freinés par le contexte sanitaire. L'accueil familial compte ainsi **260** professionnels.

Depuis 2020, une équipe de **15** Assistants Familiaux dédiés à l'accueil en urgence des enfants de 0 à 6 mois a été créée. L'offre s'est complétée en octobre de la même année d'une équipe de **5** Assistants Familiaux pour l'accueil de tous les enfants de moins de 3 ans confiés en urgence sur les Territoires de Sarreguemines et de Sarrebourg. En 2021, elle s'est une nouvelle fois étoffée avec **11** Assistants Familiaux. Ces nouveaux dispositifs permettent de ne plus orienter des enfants nourrissons vers une prise en charge collective.

Des rencontres dans les territoires ont été organisées avec les assistants familiaux afin d'élaborer avec eux de nouvelles modalités pour travailler ensemble.

Le Centre Départemental de l'Enfance (CDE)

L'activité liée aux mineurs du Département a augmenté de **11 %** par rapport à celle réalisée en 2020. Ainsi, **1 147** enfants ont été accueillis en 2021. Trois services ont connu un important sureffectif tout au long de l'année et en particulier le Jardin d'Enfants (3-8 ans) dont l'activité est de **137 %** par rapport à celle prévue. Cette réalité a généré une situation très difficile, les éducateurs devant régulièrement accompagner, seuls, jusqu'à **15** enfants chacun dont **23 %** d'entre eux en situation de handicap. De nombreuses démissions, en lien notamment avec ces conditions de travail, ont accentué la difficulté du service. Ceci intervient dans un contexte de crise du recrutement concernant aujourd'hui presque toutes les fonctions, avec un effet d'autant plus marqué sur l'équipe d'in-

firmières de nuit du site de Metz, qui n'a jamais été complète pendant l'année.

Pour autant, de nombreux projets ont pu être menés sur les services et à l'échelle institutionnelle (séjours ; prévention de la prostitution des mineurs ; démarche de prévention des risques psycho-sociaux...). L'équipe d'évaluation d'urgence, créée fin 2020, a démontré tout son intérêt aussi bien du point de vue qualitatif que quantitatif. Ainsi, **49 %** des **135** évaluations réalisées ont conduit à une alternative au placement. Cette évolution du travail auprès des familles est largement portée par le SERAD dont on regrette que l'activité reste inférieure aux capacités d'accompagnement. Les services Familles ont continué à faire évoluer leurs pratiques mises en œuvre lors des **5 255** visites réalisées. Ce travail est mené en lien avec la réflexion départementale autour d'un référentiel commun de service aux familles.

Le placement institutionnel

L'année 2021 a permis de poursuivre la dynamique enclenchée concernant la contractualisation avec les établissements, dans le cadre de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), qui permet un partenariat de qualité et d'atteindre des objectifs d'amélioration continue de la prise en charge des enfants.

Des travaux de coordination entre les services Familles des établissements et les services ASE ont permis de fixer des modalités de travail plus fluide.

EN 2021, L'OFFRE D'ACCUEIL S'EST ÉTOFFÉE ET DIVERSIFIÉE AU TRAVERS DE :

- L'ouverture de **15** places «SERAD Parentalité pour tous» au profit

des parents porteurs de handicap,

- La montée en charge du « Dispositif Caméléon » (20 places) créé en 2020 - offre de placement de jour pour adolescents, avec la création de **25** places supplémentaires à l'été 2021,
- L'ouverture de **15** nouvelles places SERAD,
- La création d'un dispositif SAS pour l'accueil de jeunes majeurs porteurs de handicap en attente d'une orientation en secteur adulte.

Sur le plan de la qualité de la prise en charge des enfants confiés au Département et accueillis dans des établissements, la Direction Enfance et Famille a engagé la montée en charge de sa politique de contrôle. Une mission d'évaluation de la qualité au sein des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) a ainsi été structurée, en complément des dispositifs de contrôle déjà existants.

Les Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Le contexte national de migration a connu une nouvelle fois un net retrait en raison de la pandémie. En effet, **301** mineurs non accompagnés étaient pris en charge au 31 décembre 2021 contre **340** fin 2020. Ce ralentissement a permis de travailler sur la qualité de l'offre :

- en développant la semi autonomie,
- en travaillant sur les articulations entre les différentes structures pour améliorer la fluidité des parcours et éviter les ruptures administratives.

De même, le contexte sanitaire s'est traduit par une forte augmentation du nombre de jeunes majeurs pris en charge par les services de l'ASE lors de leur minorité, une grande partie d'entre eux étant des anciens MNA.

Accompagnement social des Mosellans

LES INTERVENTIONS DE PROXIMITÉ DU SERVICE SOCIAL POLYVALENT

Le Service Social Polyvalent est un service de proximité qui propose des actions d'aide généralistes et contribue à l'ensemble des Politiques Publiques de Solidarité. Il a pour finalité d'éviter la dégradation des situations sociales individuelles et d'apporter son soutien aux Mosellans en fragilité, quelles que soient les problématiques qu'ils rencontrent. Il a poursuivi, en 2021 ses interventions sociales auprès des personnes et des familles en développant un accueil physique ou téléphonique, et en évaluant chaque situation pour co-construire avec les personnes des réponses adaptées à leurs besoins.

Dans ce contexte, **124 514** personnes ont été accueillies physiquement par les secrétaires médico-sociales, qui ont effectué un premier traitement des demandes et des orientations adaptées vers les différents services internes à la Direction de la Solidarité ou vers les partenaires.

Quant aux assistants de service social, ils ont mené **72 279** entretiens entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, dont **58,8 %** par téléphone, et procédé à **5 076** visites à domicile.

Ils ont ainsi rencontré **25 607** ménages pour lesquels ils ont réalisé **112 118** interventions sociales, tous domaines confondus. **58 %** des bénéficiaires ont été confrontés à des difficultés passagères qui ont nécessité des interventions ponctuelles du service social. Celui-ci leur a

alors apporté aides et conseils, principalement dans la réalisation des démarches administratives et de l'accès aux divers droits (logement, santé, ressources, ...), mais aussi dans la gestion budgétaire globale (aides financières, prévention de l'endettement, ...). En revanche, certaines problématiques ne peuvent être traitées de manière ponctuelle et requièrent la mise en place d'un accompagnement social global. Ainsi, **42 %** des familles ont accepté de s'inscrire dans un projet d'accompagnement personnalisé, reposant sur des objectifs co-construits à atteindre dans une temporalité définie. Les principaux domaines d'accompagnement sont : le budget (19 %), la Prévention et Protection de l'Enfance (16 %), la vie sociale et familiale (16 %), le logement (7 %) et l'insertion (7 %).

Les interventions du Service Social Spécialisé

Le Service Social Spécialisé et Protection des Majeurs est rattaché depuis le 1^{er} mai 2021 à la Sous-Direction du Service Social Polyvalent. Il assure pour le compte de l'État, dans le cadre d'une convention, diverses évaluations nécessaires à l'exercice de ses missions et il organise l'activité de la mission protection des majeurs dévolue au Département.

L'activité pour le compte de l'État

Le service est intervenu prioritairement dans le domaine du logement au moment où le concours de la force publique est sollicité pour expulser un ménage du lieu où il réside. **703** évaluations ont été réalisées en 2021 contre **527** en 2020.



sur, en alternance, cette même mission durant les fins de semaine et les jours fériés.

La Protection des Majeurs

Le service gère la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) qui prévoit qu'une personne majeure peut bénéficier d'une aide à la gestion de ses prestations sociales et un accompagnement global lorsque sa santé ou sa sécurité est menacée. Ce dispositif fait l'objet d'un marché public (2019-2023). En 2021, le budget MASP global s'élève à **613 006 €**.

342 mesures MASP ont été mises en œuvre en 2021 dont **109** premières demandes et **233** renouvellements. **325** personnes ont pu bénéficier de cet accompagnement social individualisé. Il s'agit majoritairement de personnes isolées et de famille monoparentales, âgées de 40 à 59 ans (65% des bénéficiaires), en situation de pauvreté et de précarisation dont le travail sur le budget est le plus souvent contraint. La part des plus de 60 ans représente **24%**. Ils ont souvent des difficultés à gérer la diminution des ressources au moment du passage à la retraite ou en raison d'une problématique liée à l'âge, freinant la réalisation des démarches administratives. Les prestations sociales ouvrant droit à la MASP sont majoritairement le RSA, l'AAH et les aides au logement.

Au plan judiciaire, le Service assure la responsabilité de la mission protection juridique. Interface avec les Parquets, il instruit et transmet les évaluations sociales et les signalements à l'Autorité Judiciaire. En 2021, on note une reprise plus importante de l'activité. Au total, **262** situations ont été traitées contre **215** en 2020 dont **53** signalements en vue d'une protection juridique, **22** demandes de MAJ (Mesures d'Accompagnement Judiciaires), **89** sollicitations d'évaluations sociales par les Tribunaux et **85** réponses du Département adressées aux Parquets, **10** compléments d'information transmis aux Tribunaux Judiciaires et **3** signalements émanant de la CRIP qui ont été réorientés vers le Service Social Polyvalent.

Les autres évaluations ont concerné

→ **107** usagers qui ont sollicité les autorités de l'État (la Présidence de la République et la Préfecture le plus souvent) pour une aide à la résolution de leurs difficultés médico-sociales,

→ **77** enfants dans le cadre de la prestation de compensation du handicap ou d'un projet personnalisé de scolarisation pour le compte de la MDPH.

Depuis mai 2020, les assistants sociaux du service ont assuré, en semaine, les évaluations à la demande de la Cellule Territoriale d'Appui à l'isolement (CTAI), dispositif dédié à l'accompagnement sur un plan social, matériel, et psychologique des personnes isolées à domicile contaminées par la COVID-19. Depuis février 2021, **19** assistants sociaux du territoire de Metz-Orne se sont portées volontaires pour as-

Insertion et Habitat

L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

De l'ouverture de droit(s) à l'insertion durable par l'emploi

En 2021, **1 058** jeunes âgés de 18 à 25 ans ont bénéficié d'une aide du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes qui vise à soutenir l'insertion sociale et professionnelle par l'octroi d'aides définies par un règlement intérieur, notamment: alimentation, formation, participation au permis de conduire, vêtements à visée professionnelle, aides aux déplacements en transport collectif.

Un montant de **256 746 €** d'aides a été versé en aides individuelles ou pour la mise en œuvre d'actions collectives (32 605 €).

Le dispositif d'insertion lié au RSA

Au 31/12/2021, **25 205** Mosellans avaient un droit ouvert et versable au RSA.

En 2021, **7 540** demandes de RSA ont été déposées, dont **254** avec l'aide des assistants sociaux du Département.

Suite à l'ouverture du droit RSA, un diagnostic social et professionnel est réalisé dans **100%** des cas par des chargés d'orientation. Ce diagnostic permet d'orienter le bénéficiaire vers l'accompagnement le plus adapté à sa situation.

Au 31/12/2021, **31,38%** étaient orientés en parcours social (accompagnement par les Assistants Sociaux du Département), **6,3%** en parcours social à visée professionnelle (accompagnement par l'UDAF ou Entraide Emploi) et **62,33%** en parcours professionnel.

La politique de Juste Droit

304 demandes d'ouverture de droit RSA concernant des Travailleurs Non-Salariés (TNS) ont été traitées et **109** ont fait l'objet d'une décision d'ouverture ou de renouvellement du droit RSA, **97** dossiers ont été transmis à la Caisse d'Allocations Familiales car relevant de leur compétence et **98** dossiers ont fait l'objet d'un rejet.

455 titres de recettes, dans le cadre du transfert de créances de la CAF

au Département de la Moselle, ont été émis représentant un montant de **2229 212 €**.

Le Bureau RSA et Juste Droit traite également les contrôles départementaux, la lutte contre la fraude et la Commission Equipe Pluridisciplinaire Départementale :

→ **1925** situations contrôlées (1188 particuliers et 737 travailleurs non-salariés) dont **42 %** de non-conformité,

→ un montant de **142 445 €** d'indus a été qualifié de frauduleux par la Commission Départementale des Fraudes, entraînant le prononcé d'amendes administratives de l'ordre de **16 943 €**,

→ **3 118** avis ont été rendus dans le cadre de la Commission EP Départementale, ce qui représente **2 629** sanctions.

L'activité de la Commission EP Départementale a permis de préserver **3 191 968 €** au titre des 3 niveaux de sanctions sur l'année 2021.

Les Commissions EP Territoriales, quant à elles, ont permis de préserver **9 425 611 €**.

Le Bureau traite également les recours et les contentieux, avec l'activité suivante :

- **793** usagers ont formulé un recours administratif préalable obligatoire (+ 141 %) par rapport à 2020,
- **76** recours contentieux devant le Tribunal Administratif.

La politique du Fonds Social Européen (FSE)

Le Bureau du FSE contribue à appuyer la politique départementale d'insertion à destination des publics en difficulté à travers quatre dispositifs : « Soutien et accompagnement des Ateliers et Chantiers d'Insertion de Moselle », « Développeurs économiques de l'insertion », « En route vers l'emploi » et « Parcours d'accompagnement vers l'emploi ».

La convention FSE 201600010 en cours porte sur un montant total de **7 390 493 €** redistribués à **72** opérations (26 292 participants dont 20 478 bénéficiaires de minima sociaux). À ce titre, le Bureau du FSE est en charge :

- du pilotage de la subvention globale attribuée par l'Union Européenne (gestion administrative et financière des opérations, suivi des crédits européens confiés à la collectivité),
- de l'accompagnement et du soutien aux porteurs de projets à travers l'animation des dispositifs et leur déploiement au cours de la programmation (promotion du programme, élaboration d'appels à projets, mobilisation et information des partenaires et des opérateurs) ainsi que l'appui au montage des demandes et des bilans,
- la gestion et le contrôle des opérations (instruction, établissement de l'acte juridique relatif à l'attribution de l'aide européenne, suivi de l'exécution de l'opération, contrôle du service fait, réponses aux divers contrôles de niveaux supérieurs) et garant de la bonne utilisation des procédures et outils définis par l'État pour la mise en œuvre du programme opérationnel.

En outre, dans le cadre de la réponse de l'Union européenne à la crise COVID-19 et du Plan de Relance, le Département a bénéficié de **1,4 M €** supplémentaires pour alimenter sa convention FSE 2017-2020, gérés également par le Bureau du FSE. Les crédits seront dédiés en grande partie au financement de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi.

Les actions d'insertion sociale et professionnelle

La politique départementale visant le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA est une stratégie prioritaire du Département. Elle est

mise en œuvre à l'aide de différents dispositifs d'accompagnement pour l'accès à l'emploi :

- prestation d'Accompagnement Social à Visée Professionnelle (ASVP) menée auprès de plus de **1 900** bénéficiaires du RSA,
- efficacité du dispositif d'Accompagnement Global Renforcé, conventionné avec Pôle Emploi, dont la prestation d'accompagnement social est déléguée à l'UDAF de la Moselle. Sur **1 990** nouveaux accompagnements en 2021, **56 %** sont bénéficiaires du RSA, près de **36 %** accèdent à l'emploi,
- contractualisation d'une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens pour favoriser l'insertion par l'Activité Economique et l'activation du RSA pour un montant total de **806 625 €** de financement par le Département.

L'action directe du Département a permis à **475** bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi via ses agents, ses partenaires conventionnés ou les **5** Développeurs d'Emploi chargés d'accompagner les entreprises dans le recrutement des bénéficiaires du RSA. Ces résultats sont le fruit de diverses actions dont les plus marquantes sont :

- Plus de **100** accès à l'emploi dans le cadre de l'ASVP,
- **1 492 835 €** ont été consacrés au soutien de **32** ateliers et chantiers d'insertion portés par des associations ou collectivités, permettant de proposer un accompagnement socio-professionnel à **742** Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) et favoriser ainsi leur retour vers l'emploi,
- **50** CEC (Contrats Emplois Compétences) dont la moitié dans les EHPAD et services d'aide à domicile,
- Dispositif « Insertion via l'agriculture » : **242** BRSA mis à disposition au sein de 89 EHPAD, 40 exploitations agricoles, 24 collectivités territoriales ou filiales et 14 associations, via des Associations Intermédiaires, pour un montant total de **2 310 000 €** financés par le Département.

Enfin, pour les publics les plus en difficultés, le développement d'actions collectives territoriales liées à l'insertion professionnelle, sociale, d'entraide solidaire ou d'aide à la mobilité a permis à plus de **1 200** Mosellans de renouer du lien social et de s'inscrire dans une redynamisation de leur parcours de vie.

L'accès ou le maintien dans le logement

Le logement est une composante majeure d'une insertion sociale et professionnelle sécurisée et pérenne.

L'aide apportée aux enfants et à leur famille en termes d'accès au logement est le gage de conditions plus sûres pour leur bien-être : **48,8 %** des **1 197** foyers aidés comportaient au moins un enfant et **35,6 %** d'entre eux étaient des familles monoparentales.

Dans une articulation fine avec les territoires, le Bureau des Aides Financières et du Logement a accordé **393** mesures d'accompagnement social lié au logement soit une évolution de **-1 %**. Elles visent à soutenir des Mosellans lors de leur accès à un logement autonome ou leur maintien dans celui-ci.

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux », le Département a accordé **600** subventions à des propriétaires-occupants très modestes pour des travaux de rénovation énergétique en complément des aides de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) et des EPCL, pour un montant global de **300 000 €** (500 € par dossier).

Concernant les aides financières, **1 746** foyers en attente de droits ou en situation de précarité ont reçu **6 430** aides en urgence au titre du Fonds d'Accompagnement Social et Secours d'Urgence, soit **769** aides en moins.

Politique de l'Autonomie

La Direction de la Politique de l'Autonomie (DPA) est chargée de l'élaboration des orientations stratégiques et de la mise en œuvre des politiques départementales en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, à domicile comme en établissement.

LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE L'AUTONOMIE

L'année 2021 a été la quatrième année de mise en œuvre du Schéma de l'Autonomie 2018/2022 adopté fin 2017 par l'Assemblée Départementale.

Structuré dans une logique de parcours de vie, autour de quatre axes majeurs, le Schéma de l'Autonomie, est resté particulièrement d'actualité dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 car il place le Mosellan au cœur des politiques départementales : préserver l'autonomie avec un volet prévention primordial, faciliter le soutien et le bien-être à domicile des personnes en perte d'autonomie, développer les solutions intermédiaires entre domicile et établissement et adapter l'offre d'hébergement médico-social.

LE DÉVELOPPEMENT DU SOUTIEN À DOMICILE

L'aide individuelle aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées

Elle se formalise par l'instruction d'un dossier, une évaluation individuelle et personnalisée des besoins faite à domicile et l'attribution et le paiement des aides destinées à compenser la perte d'autonomie :

POUR LES PERSONNES ÂGÉES

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) destinée aux personnes de plus de 60 ans qui ne peuvent plus assumer seules les actes essentiels de la vie,

©FREEPIK



- l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP),
- l'aide-ménagère, prestation en nature destinée à aider les Mosellans à faibles ressources à faire face aux travaux ménagers,
- une participation financière aux frais de repas.

Dans le cadre du dispositif APA, les travailleurs sociaux sont chargés d'évaluer la perte d'autonomie. Ils ont réalisé 8 908 évaluations des personnes âgées (premières demandes, aggravations, mises en œuvre des plans d'aide). Chacun des **32** travailleurs sociaux APA accompagne en moyenne **441** bénéficiaires.

POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) destinée aux personnes reconnues handicapées par la Maison Départementale des Personnes Handicapées avant l'âge de 60 ans,
- l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP),
- l'aide-ménagère, prestation en nature destinée à aider les Mosellans à faibles ressources à faire face aux travaux ménagers,
- une participation financière aux frais de repas.

Plus généralement, la Direction de la Politique de l'Autonomie assure également le contrôle des prestations, l'instruction et le suivi des recours contentieux devant les juridictions compétentes ainsi que l'exercice du recours en récupération des prestations d'Aide Sociale.

Une action de coordination gérontologique

SUR L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

- Avec les Pôles Autonomie dont la mission est d'informer et d'accompagner toutes les personnes (personnes âgées et personnes en situation de handicap) et leurs familles confrontées aux difficultés liées à la perte d'autonomie ;
- Et la cellule d'appel téléphonique et d'accueil physique APA.

SUR LA COORDINATION DES INTERVENANTS

- Avec l'implication de tous les acteurs extérieurs au Département pour une mise en œuvre concertée du Schéma de l'Autonomie,
- et le portage du dispositif MAIA tendant à faciliter le soutien à domicile des personnes fragilisées par leur maladie et leur isolement.

Une démarche de prévention et de soutien aux aidants favorisant le soutien à domicile

ELLE PASSE PAR PLUSIEURS DISPOSITIFS :

- l'accueil de jour et l'hébergement temporaire en établissement, formule de répit pour les aidants familiaux,
- la prévention de la santé qui repose sur un partenariat entre le Département, les Caisses de retraite, les Caisses de retraite complémentaire, la Fédération Seniors Moselle, certaines mutuelles, et permet la mise en place d'actions telles que des ateliers équilibre, des actions mémoire, des actions d'aide aux aidants, des actions d'éducation à la santé,
- le développement de l'habitat intermédiaire, dont l'habitat inclusif, favorable au prolongement d'un soutien à domicile dans un environnement adapté,
- l'adaptation des logements au besoin des populations en perte d'autonomie.

L'accueil familial

Solution alternative à l'institutionnalisation, l'accueil familial est une réponse appropriée pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap qui ne souhaitent pas entrer en établissement mais dont la perte d'autonomie ne leur permet plus de vivre chez elles.

LA CELLULE ACCUEIL FAMILIAL EST PLUS PARTICULIÈREMENT CHARGÉE

- d'agréer les familles d'accueil,
- de suivre sur un plan médico-social les personnes accueillies.

Le Département de la Moselle compte **108** accueillants familiaux offrant une capacité d'accueil de **191** places pour les personnes âgées et handicapées.

En 2021, **8** nouvelles familles ont été agréées. **138** personnes (63 personnes âgées et 75 personnes en situation de handicap) bénéficient en 2021 de ce mode d'accueil.

L'AMÉLIORATION DE LA PRISE EN CHARGE EN ÉTABLISSEMENT

L'entrée en institution ne doit pas être la conséquence d'une vie à domicile impossible, par défaut de services, mais bien la réponse la plus adaptée à un besoin reconnu.

Les structures en fonctionnement en Moselle en 2021 :

POUR LES PERSONNES ÂGÉES :

- **119** Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : **110** EHPAD et **9** annexes
- **14** Unités de Soins de Longue Durée,
- **40** Résidences Autonomie hébergeant des personnes encore autonomes.

POUR LES PERSONNES ADULTES HANDICAPÉES :

- **16** Foyers d'Accueil Médicalisés,
- **9** Foyers d'Hébergements de Travailleurs en ESAT,
- **13** Foyers de Vie (Foyers d'Accueil Spécialisés),
- **12** Foyers d'Accueil Polyvalent.

L'ensemble de ces structures est suivi par le Service des Etablissements Sociaux qui organise notamment leur financement, le suivi de la qualité des accompagnements, des projets d'investissement, de leurs évolutions de l'offre via les autorisations et évaluations, leur contrôle et inspection, dans le respect des orientations départementales.

BILAN 2021

Les aides financières

Le budget de la Direction de la Politique de l'Autonomie pour 2021 s'élève à **196,44 M€** en dépenses et à **57,8 M€** en recettes.

- **194 M€** en dépenses de fonctionnement et **2,44 M€** en dépenses d'investissement.
- **25 584** prestations ont été servies en 2021 au bénéfice de **27 762** Mosellans (hors dotation globale APA).
- **19 080** décisions ont été prises en 2021.

LES AIDES AUX PERSONNES AGÉES

Ces aides représentent **106,38 M€** de dépenses de fonctionnement et **1,489 M€** de dépenses d'investissement.

18 758 prestations sociales ont été servies pour **20 858** bénéficiaires (tous types d'aides confondus, du versement d'allocations au financement de prestations jusqu'à la prise en charge des frais d'hébergement).

LES AIDES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

86,23 M€ de dépenses de fonctionnement et **0,94 M€** de dépenses d'investissement ont été consacrés au public handicapé. **6 826** prestations ont été servies pour **8 608** bénéficiaires (tous types d'aides confondus, du versement d'allocations au financement de prestations jusqu'à la prise en charge des frais d'hébergement).

LES DISPOSITIFS TRANSVERSAUX

1,46 M€ ont été consacrés à divers dispositifs dont essentiellement le financement des Cartes Mobilité Inclusion (7 279 €), les subventions des associations dans le cadre du Plan d'Équipement Sanitaire et Social (131 587 €).

1,08 M€ ont été consacrés au soutien financier apporté aux Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Les principaux axes de travail en 2021

Concernant la mise en œuvre du Schéma de l'Autonomie, l'année 2021 a porté sur les actions suivantes :

- la poursuite d'un dispositif d'accès aux aides techniques dans le cadre du soutien à domicile,
- le renouvellement d'actions de prévention portant sur le lien social en faveur des personnes âgées isolées, dans le cadre de la Conférence des Financeurs,
- l'organisation de **2** journées sur le schéma de l'Autonomie à Sarreguemines et à Sarrebourg portant sur l'isolement des personnes âgées,
- dans le cadre de son rôle de chef de file, le Département de la Moselle a signé des conventions stratégiques avec l'Union Départementale des CCAS de Moselle et la Fédération Séniors de Moselle,
- au titre des investissements dans le cadre du plan de relance, le soutien de 4 projets d'habitat inclusif,
- la poursuite de l'étude sur le besoin des aidants,
- la promotion des Pôles Autonomie,
- la poursuite du projet de recherche CHIANTI (santé psyCHologique, santé au travail des soignants et personnels des EHPAD de la Moselle suite à la COVID-19) porté par le centre Pierre Janet de l'Université de Lorraine. L'objectif de ce projet est d'évaluer les impacts en termes de santé psychologique, de santé physique et d'évolution de leur implication dans le travail des soignants et autres personnels des EHPAD et des SHPL (Services Hospitaliers de Première Ligne) de la crise sanitaire liée à la COVID-19,
- la finalisation de la mise en place de la compensation (facturation nette) pour le paiement des factures de l'aide sociale à l'hébergement.

La mission d'accueil et d'information des Pôles Autonomie

Les Pôles Autonomie exercent leurs missions dans les Centres Moselle Solidarités. Les référents MDPH sont intégrés dans les Pôles Autonomie depuis leur création.

La mission des Pôles Autonomie est l'information et l'orientation de toute personne confrontée à la perte d'autonomie, quel que soit son âge.

- **15 242** Mosellans accueillis (+ 10% par rapport à 2020)
- **66%** des publics accueillis sont des personnes de plus de 60 ans, **34%** des personnes en situation de handicap de moins de 60 ans
- **6 490** entretiens menés
- **1 270** visites à domicile effectuées
- **69 543** contacts réalisés par téléphone, courrier ou message

La cellule médicale

- gestion de **9** Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) réalisés par les médecins de la DPA dans le cadre des recours gratuits APA.
- instruction d'une moyenne de **253** demandes mensuelles de Carte Mobilité Inclusion liées aux demandes APA.
- gestion de **78** demandes de dérogations d'âge pour l'Aide Sociale à l'hébergement de personnes handicapées orientées en structures médico-sociales pour Personnes Agées.

Méthode d'Action pour l'Intégration des services de soins et d'Aides dans le champ de l'autonomie (MAIA)

Déjà présent sur les territoires de Metz, du Bassin Sidérurgique, du Bassin Houiller, du Sud Mosellan et de Moselle-Est, le dispositif a été renforcé avec un nouvel ancrage sur le territoire de Thionville. L'ensemble de la Moselle est donc couvert par la MAIA depuis 2021.

Les pilotes MAIA fédèrent, autour de méthodes et d'outils communs, les acteurs de l'action gérontologique pour optimiser la prise en charge de toutes les personnes âgées en perte d'autonomie.

La file active des gestionnaires de cas, au 31 décembre 2021 est de **264** situations.

La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, instance mise en place le 9 septembre 2016, présidée par le Président du Département et coprésidée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, rassemble tous les acteurs de la prévention pour coordonner et financer des actions individuelles et collectives tendant à retarder la perte d'autonomie. Ses moyens financiers sont alimentés par une dotation spécifique de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

Pour 2021, les crédits de la conférence des financeurs sont les suivants :

- **518 474 €** pour les aides individuelles et collectives,
- **744 481 €** pour les forfaits autonomie des Résidences Autonomie (ex foyers logements),
- **355 908 €** pour les aides techniques,
- **110 000 €** pour l'aide aux aidants.

LES ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA MOSELLE EN 2021 ONT ÉTÉ LES SUIVANTES :

- poursuite du second marché visant à faciliter l'accès aux aides techniques à destination de **750** Mosellans bénéficiaires de l'APA ou d'une aide d'une caisse de retraite. Ce dispositif s'appuie sur l'évaluation des besoins par un ergothérapeute, une aide à la prise en main, une assistance au montage financier,
- appel à projets pour soutenir des actions dédiées au lien social autour de trois axes : rompre avec l'isolement, le bénévolat et l'intergénérationnel. **15** projets portés par des associations ou des CCAS répartis sur les 5 territoires ont été retenus,
- renouvellement du conventionnement avec l'association inter régime LABEL VIE pour le développement d'actions de prévention à destination des seniors de Moselle. La crise sanitaire a conduit à reporter la quasi-totalité des actions,
- signature d'une convention avec les Résidences Autonomie dans le cadre de l'attribution du forfait autonomie,

- implication sur la thématique des aidants à partir d'une étude diagnostique sur le besoin des aidants et la structuration de l'offre dans le cadre d'un comité technique des aidants et de groupes de travail. En 2020, ont été soutenus les plateformes de répit, la maison des aidants de Freyming Merlebach et de Metz ainsi que le réseau Gérontonord,
- le soutien au programme « esprit livre » impulsé par la Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques qui a pour objectifs de permettre aux seniors isolés de fréquenter des lieux culturels de proximité, d'échanger avec les plus jeunes, de valoriser leurs témoignages et leurs expériences de vie,
- soutien de l'action Moselle Sport Seniors qui s'est traduite par la mise en place des activités sportives variées et adaptées,
- lancement d'un appel à projet qui a permis de financer des projets au titre de la prévention dans **9** EHPAD à hauteur de **79 611 €**. Ce financement s'est construit en complémentarité de l'appel à projet de l'ARS sur cette même thématique.

La Conférence des Financeurs de l'habitat inclusif

La Conférence des Financeurs de l'habitat inclusif vise à identifier et accompagner des projets d'habitat inclusif.

Pour 2021, **2** nouveaux projets ont été retenus en complément des **5** soutenus en 2020.

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Le CDCA, mis en place en place le 18 mai 2017, représente les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

La seconde mandature du CDCA a été installée le 23 novembre 2021. L'activité du CDCA est retranscrite dans un rapport biennal.

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE MOSELLE

Sous la tutelle du Département, le Groupement d'Intérêt Public Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Moselle est le guichet unique pour les personnes en situation de handicap pour faire valoir et reconnaître leurs droits au regard de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. À ce titre, la MDPH accueille, informe, sensibilise, oriente et accompagne tous les Mosellans qui la sollicitent en vue de la mise en œuvre de prestations de compensation de leur handicap.

Au 31 décembre 2021, **4 368** dossiers étaient en cours de traitement, soit une baisse de **28 %** par rapport à 2020. **97 680** Mosellans avaient au moins un droit ouvert pour un total de **264 600** prestations en cours de validité. **25 761** Mosellans ont déposé un ou plusieurs dossiers en cours d'année correspondant à **68 161** demandes. Le délai moyen de traitement était de 3,8 mois à fin 2021 (réduction de 3,1 mois sur un an).

En 2021, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) a rendu **64 833** décisions ou avis (baisse de 29 % par rapport à 2020 qui était une année exceptionnelle en termes d'activité en raison du plan de résorption du stock mis en œuvre suite aux divers chantiers de transformation), hors décisions rendues dans le cadre des recours contentieux (0,1 % des décisions).

10 792 personnes ont été reçues à la MDPH (hors personnes accueillies au sein des pôles autonomie du Département), soit une hausse de **40 %** par rapport à 2020, année encore marquée par la crise sanitaire. Le niveau d'appels téléphoniques traités reste stable (24 893 unités), les courriels restant largement plébiscités par les usagers pour contacter les services de la MDPH (16 605 courriels reçus et traités en moins de 48 heures).

Délégations territoriales

MISSIONS

Les 5 déléguées de territoire représentent la Direction de la Solidarité auprès des élus locaux, des partenaires et des acteurs institutionnels et socio-économiques. Elles coordonnent et pilotent les démarches de collaboration entre les services de la Solidarité; animent la pluridisciplinarité au sein des équipes. Les délégations garantissent la qualité de l'accueil et du service rendu à l'utilisateur ainsi que le traitement équitable des situations. Elles apportent leur expertise quant aux spécificités propres à chaque territoire, contribuent à l'élaboration des politiques sociales départementales et co-pilotent leur mise en œuvre avec les directions concernées. Elles élaborent un projet de territoire sur la base d'un diagnostic, favorisent le développement de projets collaboratifs et contribuent aux projets locaux.

Enfin, elles coordonnent les ressources humaines, matérielles et budgétaires du territoire, et assurent l'encadrement hiérarchique et technique des équipes d'assistants sociaux et secrétaires titulaires mobiles et des agents d'accueil social.

PROJETS TRANSVERSAUX

L'accueil social

Les **4** agents d'accueil social ont réalisé en 2021, **1 130** interventions auprès du public des **3** territoires où ils sont affectés, dont **838** au titre de l'accompagnement numérique individuel (démarches administratives d'accès aux droits) et **25** dans le cadre d'ateliers visant l'autonomie des personnes.

Les principaux motifs de rendez-vous relèvent du logement pour **33%** (accès au logement, demande de logement social), la CAF pour **26%** (DTR, RSA et autres démarches) et la Préfecture pour **14%** (OFPPA, titres de séjour et ANTS).

Si les agents sont bien identifiés sur leur territoire pour l'accompagnement individuel aux démarches, les usagers ont plus de difficultés à participer aux ateliers collectifs malgré les propositions et

relances réalisées. Une étude va être menée en 2022 auprès des publics concernés afin d'identifier les freins et leviers à actionner pour développer ce service.

Questionnaire de satisfaction : les personnes reçues en accompagnement individuel renseignent un questionnaire de satisfaction à l'issue de leur rendez-vous. Sur une échelle de 1 à 10 (10 étant très satisfait), les personnes indiquent un niveau de satisfaction à hauteur de 9,95. Lorsqu'il leur est demandé « Si vous deviez refaire cette démarche, pensez-vous pouvoir refaire la démarche seul(e) ? », **74%** répondent non. À la question « Seriez-vous intéressé par des ateliers numériques thématiques ? », seuls **14%** des répondants y sont favorables.

Ces **4** agents en postes depuis 2020 participent également à l'accueil physique et téléphonique des personnes dans leur Centre Moselle Solidarités de rattachement.

Les prises de contact avec les partenaires se sont poursuivies durant cette année 2021. Si la plupart partage les constats de la nécessité d'une meilleure interconnaissance des acteurs et d'une amélioration de l'orientation des publics, la mise en œuvre pratique se heurte aux orientations, capacités et ressources de chacun. En effet, plusieurs services et administrations ne proposent plus l'accueil du « tout venant », rendant complexe le suivi de situation d'une partie de leurs publics.

La démarche de référent de parcours

le référent de parcours n'est pas un nouveau dispositif mais une démarche, une méthodologie d'intervention. Celle-ci est destinée à proposer un accompagnement renforcé aux personnes en grande difficulté sociale en améliorant la coopération entre les professionnels et en associant activement la personne à la prise de décision. Cette démarche peut concerner tous les types d'accompagnement.

Cet accompagnement est développé dans le cadre du Plan Pauvreté.

La démarche, coordonnée au niveau des territoires par les Déléguées, est abordée par le biais de groupes de travail, animés par une consultante extérieure, intervenante en thérapie sociale.

En 2021, les **4** groupes comptant de **10** à **13** agents chacun se sont réunis **7** fois.



du Département à l'appel à projet lancé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) portant sur les structures France Services itinérantes au sein des Quartiers Prioritaires Politique de la ville.

Ainsi, le Bus France Services intervient dans **11** communes du territoire, soit **14** quartiers au total.

Deux accueillants médiateurs accompagnent les Mosellans dans leurs démarches administratives du quotidien et contribuent à la réduction de la fracture numérique. Ils ont bénéficié de formation proposée par les 9 structures labellisées (Pôle emploi, CAF, CPAM, CARSAT, MSA, DGFIP-Finances Publiques, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, la Poste) et continuent à avoir régulièrement les informations sur les évolutions réglementaires.

Pour l'année 2021, ce sont un peu plus de 3000 demandes qui ont été traitées, de l'ordre de 80 demandes par semaine, essentiellement pour la CARSAT 22 %, CAF 21 %, l'assurance maladie 10 % et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés ANTS 5 %.

Un tiers des demandes concerne des informations générales et 2/3 nécessitent un accompagnement administratif.

Les demandes sont faites à 60 % par des femmes, 40 % par des hommes et c'est la tranche d'âge des 55 ans et plus qui est la plus représentée (2/3 des publics).

Le public est très satisfait du service rendu.

Le Service des Établissements Sociaux

Le Service assure le suivi des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS), dans les champs Personnes Agées (PA), Personnes en situation de Handicap (PH), familles fragilisées et Protection de l'Enfance.

Le Service des Établissements Sociaux (SES) s'est réorganisé fin 2021 autour de deux bureaux :

- Bureau Parcours des Personnes Agées
- Bureau Parcours Handicap, Protection de l'Enfance et une cellule « Qualité Performance, Expertise Médicale ».

Le service intervient sur les trois champs :

- Des structures intervenant à domicile : Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), Résidences Autonomie

(RA), Services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en situation de Handicap (SAMSAH), Services d'Accompagnement à l'Hébergement des Travailleurs en situation de Handicap en Milieu Ouvert (SAHTMO),

- des établissements (EHPAD, foyers accueillant des personnes en situation de handicap, structures de la protection de l'enfance : MECS, hébergement mère enfant, Centre Départemental de l'Enfance),

- d'une cellule qualité performance, expertise médicale en charge des contrôles qualité, du girage des EHPAD, du suivi des réclamations signalements, d'études thématiques ou d'enquêtes, de la production et du traitement d'indicateurs permettant d'assurer une veille sur la santé des structures.

Les organismes gestionnaires bénéficient depuis 2019 d'une entrée unique au sein du SES à travers la personne du référent d'ESSMS (Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux) dont les missions couvrent l'autorisation, le financement, le contrôle et la contractualisation.

L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Dans le champ de l'autonomie et de la protection de l'enfance

En 2021, la négociation de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), interrompue par la crise sanitaire, a repris sur le champ des personnes âgées et en situation de handicap avec l'entrée en négociation CPOM fin 2021 de :

- **4** gestionnaires d'EHPAD ;
- **1** gestionnaire handicap ;

Ces CPOM sont négociés conjointement avec l'ARS.

S'agissant des CPOM en cours, des dialogues de gestion ont été organisés à partir de septembre 2021 avec **2** gestionnaires PA/PH, **3** gestionnaires PA, et **4** gestionnaires PH.

Sur le champ de la protection de l'enfance, **9** CPOM sont en vigueur. Ils intègrent **20** Maisons d'Enfants à Caractère Social, une Maison Educatrice et Thérapeutique (MET), un Service de Placement Familial Spécialisé (SPFS), **9** SERAD (Service Éducatif Renforcé d'Accompagnement à Domicile), **5** Mousquetons, **3** Hébergements Mère-Enfants.

L'année 2021 a permis de débiter les négociations avec un accueil parental : le Nid Maternel à Metz.

La tarification et le suivi financier se sont poursuivis.

Après analyse des comptes administratifs, des budgets et/ou des États Prévisionnels de Recettes et de Dépenses (EPRD), 163 décisions de tarification ont été sorties sur les trois champs concernant :

- **110** EHPAD et **14** USLD (Unités de Soins Longue Durée),
- **35** structures pour personnes en situation de handicap,
- **9** gestionnaires de MECS sous CPOM,
- **3** Hébergements mère enfant,
- **1** lieu de vie,
- **2** pour le centre départemental de l'enfance,
- **2** services d'Assistance Educatrice en Milieu Ouvert (AEMO),
- **2** SAAD exerçant une action auprès des familles fragilisées (TISF-AVS).

IL CONVIENT DE CITER ÉGALEMENT LES ACTIVITÉS SUIVANTES :

- **16** visites de conformité réalisées dans le cadre d'extension de structures :
 - **2** sur le champ personnes âgées,
 - **2** sur le champ personnes en situation de handicap,

- **12** sur le champ protection de l'enfance,
- **10** avis ont été rendus sur le Plan Local d'Urbanisme de communes rendus et « Porter à connaissance »,
- **4** plans pluriannuels d'investissement ont été instruits et validés,
- **2** plans pluriannuels d'investissement ont été instruits et refusés,
- **15** validations de GMP dans les EHPAD (Gir Moyen Pondéré, qui est l'état de la dépendance des personnes âgées accueillies en EHPAD) ayant permis d'actualiser la connaissance du niveau de dépendance des structures dont une seule réalisée en présentiel en raison de la crise sanitaire,
- **55** réclamations – situations rapportées à l'initiative des familles (-19% par rapport à l'année 2020) et 122 signalements – situations rapportées à l'initiative des établissements (+37% par rapport à 2020) traités dans les secteurs PA-PH. Ils serviront de base aux plans d'action de la politique de la bientraitance dans les établissements notamment en ce qui concerne les fiches action qualité déclinées dans les CPOM,
- **18** réclamations relatives à des SAAD,
- plusieurs arrêtés d'autorisation : **5** SAAD + **6** RA (modifications de capacités), **6** pour le secteur des PA, **4** pour le secteur des PH, **8** pour le secteur de l'Enfance,
- **29** conventions financières relatives à la participation des frais de fonctionnement des équipes de prévention spécialisée élaborées et signées avec les communes dans lesquelles interviennent ces équipes et les associations partenaires. **24** états de liquidation en lien avec le versement des salaires et des dépenses de fonctionnement ont été transmis pour permettre le paiement aux associations,
- **31** conventions subvention plan de relance pour **68** EHPAD + **18** conventions pour **24** RA,
- **3** contentieux tarifaires concernant les **3** foyers handicap du Groupe SOS Solidarités.

LES RELATIONS AVEC LES ACTEURS SE SONT MATÉRIALISÉES ÉGALEMENT PAR :

- **18** visites sur site (6 dans chacun des 3 champs),
- **131** réunions en visio conférence,
- **65** réunions avec les gestionnaires dans les locaux soit du Département soit de l'ARS,
- **11** contrôles qualité dans les structures dont **9** en MECS et **2** en RA,
- **1** inspection d'EHPAD ayant mobilisé **3** professionnels du SES.

Sur le plan qualitatif

L'année 2021 a été marquée par plusieurs sujets importants :

- la validation d'un plan départemental en faveur des jeunes sous amendement CRETON (jeunes adultes en situation de handicap de plus de 20 ans maintenus en établissements pour enfants faute de place dans le secteur adulte) : l'étude sur les besoins des jeunes en situation de handicap de **16** ans est plus, débutée en 2020, a été présentée aux acteurs sur les **5** territoires de Moselle en février 2021, un plan départemental a été validé au 1^{er} semestre 2021 prévoyant notamment la création de **75** places de foyers d'accueil spécialisé, chaque organisme gestionnaire a été ensuite rencontré par le service avant l'été 2021 et une répartition de ces places a pu être validée par le Président à l'automne 2021. Plusieurs de ces places ont pu ouvrir dès la fin 2021.

- l'évaluation du fonctionnement des services accompagnant des personnes en situation de handicap (SAHTHMO / SAVS),
- la mise en œuvre d'un plan de relance départemental en faveur des EHPAD et des Résidences Autonomie: cf plus haut,
- la poursuite de la mobilisation du service sur la gestion de crise sanitaire.

Depuis 2020, le service des établissements reste mobilisé sur la gestion de la crise sanitaire et l'accompagnement des établissements et services. À ce titre, on peut citer :

- la poursuite de la gestion de la boîte aux lettres numérique dédiée : essms-covid (réponse aux structures et diffusion des

instructions sanitaires aux ESSMS de compétence exclusive départementale),

- la participation à la répartition d'un stock d'équipements de protection individuels départementaux en faveur des SAAD fin 2021,
- la mise en œuvre du plan de relance départemental en faveur de l'investissement dans les EHPAD et les RA,
- le suivi des opérations de vaccination dans les structures de compétence départementale,
- le lancement et l'analyse d'une enquête menée auprès des EHPAD visant à mesurer les taux d'occupation post crise.

Innovation Sociale

L'année 2021 a notamment été marquée par des dynamiques de projets portées par le Service de l'Innovation Sociale (SIS).

Dans ce cadre on note :

- la mise en œuvre d'actions solidaires en réponse à la crise sanitaire dans le cadre du Plan d'Urgence et du Plan de Relance votés par l'Assemblée Départementale,
- l'adaptation des politiques départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Innovation Sociale,
- le développement des clauses sociales d'insertion au sein des marchés publics du Département et de ses partenaires dans le cadre des politiques départementales,
- les actions expérimentales en lien avec l'Habitat Passif et le Bien vieillir à domicile.

En parallèle, le SIS assure le secrétariat de la CLI (Commission Locale d'Information de la Centrale de Cattenom).

Action Plan de Relance : « Déploiement de la télé-médecine en Moselle »

Création d'un Appel à Projets d'un montant de **750 000 €** pour la période 2021-2025 afin d'améliorer l'accès aux soins et de développer les téléconsultations au sein des structures médicosociales (EHPAD, structures spécialisées handicap, résidences autonomie) sur les territoires mosellans, notamment ceux concernés par la désertification médicale.

Le service a instruit **25** dossiers de candidature et les a proposés à un comité de sélection composé des services départementaux concernés et de l'ARS Grand Est, de Pulsy, de l'Assurance Maladie, de la Fédération des maisons de santé (FEMAGE) et de Moselle Fibre.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a été amenée à se prononcer sur l'attribution d'un montant total d'aides de **460 840 €** au profit de **8** projets collectifs sur les 5 territoires Moselle Solidarités. Ces **8** projets représentent **38** établissements médicosociaux pour un total de **2 230** places en établissement.

Innovation Sociale et Économie Sociale et Solidaire (ESS)

PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE REGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DU GRAND EST

Le Département de la Moselle a mis en place en 2014 un partenariat avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) Grand Est pour accompagner le développement de l'Économie Sociale et Solidaire en Moselle.

Pour 2021, le programme de ce partenariat, aménagé au vu du contexte sanitaire, a porté sur :

- la promotion des achats responsables: Le Département a co-financé l'organisation d'un rendez-vous d'affaires ESSpresso en ligne sur le thème de la réduction des déchets, ouvert aux structures ESS du Grand Est (8 structures mosellanes participantes sur un total de 52 participants) et co-organisé, avec la CRESS Grand Est, un RV d'affaires ESSpresso à Metz, qui a accueilli **13** structures de l'ESS mosellanes;
- le développement de l'emploi et du bénévolat dans l'ESS: Le Département a co-organisé avec la CRESS Grand Est et financé l'organisation d'un petit-déjeuner de l'emploi ESS à Bitche (6 structures de l'ESS employeuses et 14 demandeurs d'emploi participants), ainsi que le Forum de l'emploi et du bénévolat dans l'ESS organisé à Woippy, dans le cadre du Mois de l'ESS (51 structures exposantes, 180 visiteurs).
- L'accroissement de la visibilité des initiatives de l'ESS en Moselle dans le cadre du Mois de l'ESS en Grand Est (novembre 2021): **13** événements organisés en Moselle sur **123** événements au niveau régional, **10** candidatures de structures mosellanes aux Prix ESS en Grand Est sur un total de **38** candidatures au niveau régional. L'Association Française de Premiers Répondants (Kanfen) a été désignée lauréate du Grand Prix de l'ESS en Grand Est, dans la catégorie Utilité Sociale pour son projet « Boîtier Géocoœur).

Le Département a financé ces actions à hauteur de **15 000 €**.

Un partenariat spécifique a été conclu avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) Grand Est concernant l'organisation de la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) transfrontalière de SaarMoselle.

En 2021, le service a coordonné l'intervention des services départementaux dans l'organisation à Forbach de cette CJS, du 1^{er} juillet au 31 août 2021. Celle-ci a impliqué **18** coopérants mosellans et sarrois, âgés de 16 à 24 ans, dans un projet pédagogique de création d'une coopérative éphémère. Le Département a financé cette opération à hauteur de **5 000 €**.

ACTION PLAN D'URGENCE « FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »

L'Assemblée Départementale a approuvé, dans le cadre du Plan d'Urgence le 07 juillet 2020, la création d'un fonds de soutien exceptionnel aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire de 1 M€ pour la

période 2020-2022. Ce fonds est ouvert aux associations et fondations employeuses ayant leur siège en Moselle et dont le domaine d'activité relève des compétences du Département. Il finance la perte de résultat liée à l'activité et la réalisation de programmes d'investissement permettant de créer ou de maintenir des emplois. En 2021, la Commission Permanente a attribué un montant de subventions de **90 500 €** au profit de **12** structures.

INNOVATION SOCIALE

En 2021, le service a lancé la troisième édition de l'appel à projets « Innovation Sociale en Moselle », soutenu par l'État dans le cadre du Plan Pauvreté, visant à favoriser l'émergence et l'expérimentation d'activités nouvelles, portées par des associations, et s'inscrivant dans les domaines de compétence du Département: développement d'initiatives innovantes visant à pallier, limiter ou compenser les effets négatifs de la crise sanitaire sur la cohésion sociale et territoriale, insertion et l'emploi des publics qui en sont éloignés, inclusion sociale des publics en situation de fragilité, lutte contre la précarité, notamment la précarité alimentaire, solidarité intergénérationnelle, développement durable, solidarités territoriales.

Le service a analysé **15** dossiers de candidature et présenté ces dossiers devant un comité d'experts de l'ESS et de l'Innovation Sociale chargé d'émettre un avis. La Commission Permanente a été amenée à se prononcer sur la désignation de 10 projets lauréats.

Par ailleurs, la Direction s'est associée à la mise en œuvre du Dispositif Local d'Accompagnement – DLA Moselle. Piloté par le Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Éducation Populaire - COJEP, le DLA Moselle soutient les structures d'utilité sociale dans leur démarche de développement et de consolidation. Au cours de l'année 2021, la Direction a participé à **7** comités d'appui. **23** structures mosellanes ont été accueillies par le COJEP pour un pré-diagnostic et **10** structures ont bénéficié d'une ingénierie.

Clauses Sociales

La mise en œuvre des clauses sociales au sein des marchés publics participe de la volonté du Département de contribuer au retour à l'emploi des publics en insertion et témoigne du souhait de la collectivité de favoriser une commande publique responsable. Un ensemble d'actions, permettant la systématisation des clauses sociales dans les marchés publics du Département de la Moselle depuis 2019, a été réalisé (organisation dédiée en interne et mise en place d'une procédure simple; outils de suivi, de contrôle et d'évaluation de la clause sociale en lien avec les Développeurs d'Emploi).

Par ailleurs, l'impulsion forte donnée aux clauses d'insertion par le Département de la Moselle à ses partenaires, dans le cadre des garanties d'emprunt et du dispositif Ambition Moselle, vient renforcer la dynamique départementale et l'effet levier à venir en matière d'insertion.

En 2021, **28** opérations ont été suivies par les Développeurs d'Emploi de Moselle Attractivité. Ces opérations ont permis à **141** personnes éloignées de l'emploi (dont 21% de bénéficiaires du RSA) de réaliser **32 696** heures de travail, soit l'équivalent de **20,3** Emplois à Temps Plein.

Bien-vieillir à domicile

Le projet de plateforme numérique de services vise à développer des services pour faciliter le maintien à domicile et préserver l'autonomie des personnes âgées, handicapées et malades. Suite à une première expérimentation ayant bénéficié à **650** seniors mosellans, une étude qualitative des besoins des personnes âgées a été organisée sur les territoires afin de déterminer les orientations stratégiques dans le cadre de la nouvelle mandature départementale et d'en décliner un plan d'actions opérationnel.

Face à l'enjeu du bien-vieillir, le Département de la Moselle a également obtenu, en tant que chef de file, un financement du programme INTERREG V A Grande Région pour le projet Senior Activ', réunissant

20 autres partenaires français, (dont 3 Départements du Grand Est et l'Agence Régionale de Santé), allemands, luxembourgeois et belges.

Il s'agit de viser l'amélioration des conditions de vie des seniors et personnes âgées fragiles de la Grande Région en démarrant un diagnostic stratégique concerté au niveau de la Grande Région et en agissant pour ralentir le vieillissement physique et psychique (anticiper l'adaptation du logement, prévenir l'isolement et la rupture de lien social). D'ici la fin du projet en 2022, Senior Activ' aura bénéficié d'un cofinancement FEDER à hauteur de **1,7 M€** pour une enveloppe globale de **3,1 M€** sur l'ensemble du plan d'actions.

L'année 2021 a permis le lancement d'une campagne de communication sur toute la Grande Région, visant à diffuser des messages de prévention de la perte d'autonomie et une image positive de l'avancée en âge: **450** points de dépôt, **330** affiches et plus de **100 000** supports de communication dans des commerces locaux (boulangeries, pharmacies) en Moselle. Parmi les outils utilisés comptent la création d'une page Facebook et d'une chaîne Youtube, mais aussi la publication d'un guide de bonnes pratiques à destination des professionnels sur la prévention de la perte d'autonomie, et d'une brochure de préparation à la retraite à destination des seniors.

Par ailleurs, les professionnels ont poursuivi leurs échanges lors de **2** séminaires entre ergothérapeutes réunissant **130** participants, et lors de webinaires portant sur des sujets liés au numérique. Ils ont également travaillé à la rédaction d'un référentiel grand-régional sur l'habitat adaptable et évolutif.

Le site internet de formation au bénévolat, dont la construction avait été engagée en 2020, a été mis en ligne en 2021, tandis qu'ont été diffusées **4** newsletters d'information aux seniors. Enfin, un groupe de travail composé de membres de Conseils seniors existants ont établi une feuille de route pour la préfiguration d'un Conseil des Seniors grand-régional, tandis qu'un congrès des Seniors s'est tenu à Metz, en présence d'une Députée européenne et d'universitaires, sur le sujet du vivre-ensemble dans l'époque actuelle au sein de l'espace européen de la Grande Région.

Habitat innovant

SOUTIEN À DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES EXEMPLAIRES GRÂCE AU PROJET GRENEFF

Le réseau transfrontalier GreNEFF est axé sur le soutien à des projets innovants en matière de développement durable et de sobriété énergétique dans la Grande Région. Concrètement, le projet soutient la réalisation de logements sociaux à haute performance énergétique et des aménagements innovants dans les quartiers durables. La Moselle souhaite tendre vers l'excellence et l'innovation pour l'habitat de demain.

Suite à la sélection de projets pilotes de bailleurs sociaux sur la base du cahier des charges transfrontalier réalisé par les partenaires, l'année 2021 a été consacrée à la rédaction d'un guide pratique sur le thème de la construction durable. Le projet vise également l'échange de bonnes pratiques entre experts. Dans ce cadre ont été organisées des visites de chantiers (des projets de Moselis et de Vivest notamment), tandis que différents webinaires thématiques ont été organisés sur des thématiques liées à la construction durable. Le projet s'achèvera en juin 2022.

Autres missions

LA CLI DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE CATTENOM

Le Président du Département de la Moselle préside la Commission Locale d'Information (CLI) auprès de la centrale nucléaire de Cattenom, et le SIS en assure le secrétariat. Dix Conseillers Départementaux sont membres de la CLI de Cattenom.

Le Département de la Moselle est chargé de réunir régulièrement les acteurs du nucléaire, les élus des communes situées dans un périmètre de **20 km** autour de la centrale, des représentants d'associations de protection de l'environnement, des représentants

d'organisations syndicales, des personnalités qualifiées dont notamment, et pour chaque collège, des membres de la Grande Région (Sarrois, Rhéno-palatin, Luxembourgeois et Wallons), afin d'assurer une triple mission de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires.

La CLI de Cattenom a poursuivi l'animation du groupe des CLI transfrontalières, qui a produit un livre blanc sur la gestion des si-

tuations post-accidentelles de territoires transfrontaliers, en lien avec l'Association Nationale des CLI (ANCCLI). Par ailleurs, la CLI de Cattenom a représenté l'ANCCLI dans des groupes de travail menés par la Commission européenne et par l'Agence internationale d'énergie atomique sur l'implication des populations dans le cycle de vie d'une installation nucléaire (diffusion de la culture du risque nucléaire, implication des populations dans la gestion des crises nucléaires, gestion des déchets).

Perspectives 2022

Suite à la crise sanitaire qui a profondément et durablement touché les populations les plus fragiles, l'un des enjeux majeurs de la Direction de la Solidarité sera de renforcer sa présence et ses mesures de prévention afin de contenir les effets de celle-ci. Violences intrafamiliales, perte des repères ou contexte économique difficile sont autant d'indicateurs qui guideront les services vers de nouvelles actions au bénéfice des Mosellans.

Aussi, la Direction de la Solidarité développera et consolidera les liens qui l'unissent à ses partenaires institutionnels ou associatifs afin de

gagner en lisibilité et d'optimiser l'orientation des publics, parfois détournés par la complexité des méandres administratifs.

Une meilleure lisibilité pour une meilleure attractivité également, car l'enjeu sera aussi de valoriser et de promouvoir les filières médico-sociales, de moins en moins choisies par les jeunes bacheliers.

Les agents de la Solidarité, travailleurs médico-sociaux, techniciens ou administratifs, resteront plus que jamais mobilisés aux côtés des publics mosellans pour les soutenir et les accompagner, à tout âge et en tout lieu.

©ISTOCK



Patrimoine et Aménagement du Territoire

BUDGET : 116,8 M€

Ingénierie Territoriale et Développement Durable

MISSIONS

Développement durable

Le plan d'actions 2020-2025 de la stratégie Moselle durable a été adopté en 1^{re} Réunion Trimestrielle 2020. Ce second plan d'actions vise à poursuivre et renforcer les actions de développement durable concernant la collectivité (patrimoine et services) et développer le volet territorial, en lien avec les collèges, collectivités, grandes écoles et associations mosellanes.

Au cours de cette année 2021, le 3^e bilan des émissions de gaz à effet de serre du Département de la Moselle a été réalisé en interne. Les émissions annuelles de GES générées par les activités du Département de la Moselle s'élèvent à **75 850 tonnes** équivalant CO₂ (TeCO₂), soit une baisse de **2 450 TeCO₂** par rapport à 2015. Le bilan peut être lu via 2 axes :

- lecture par compétence avec une prédominance des collèges (50 %) et des routes (29 %),
- lecture par poste avec une prédominance des déplacements (38 %), suivis de la fabrication des bâtiments, routes et autres biens (25 %) et de la consommation d'énergie des bâtiments (22 %).

Débuté en 2020, l'accompagnement des acheteurs publics pour insérer des clauses environnementales dans les marchés publics lancés par le Département s'est poursuivi en 2021. En 2021, **84** lots ont intégré des clauses environnementales, prévoyant notamment la traçabilité des bordereaux de suivi des déchets, la valorisation des déchets de déconstruction et autres déchets de chantier, et la réutilisation de matériaux.

Les actions Moselle Durable se sont poursuivies au sein des collèges mosellans, très intéressés par cette thématique. Dans le cadre du lancement de projets expérimentaux dans les collèges, quatre moutons destinés à l'éco-pâturage ont pris leurs quartiers au collège Jean Mermoz à Marly fin 2020 et ont donné naissance à deux agneaux au printemps 2021. Un poulailler, construit par les élèves de SEGPA du collège de Sarrebourg, a été installé au collège Albert Camus de Moulins-lès-Metz. **12** collèges ont participé au défi « J'y vais » encourageant les mobilités actives entre le domicile et le collège (marche, vélo, trottinette). Les élèves des collèges équipés en nichoirs, maisons à insectes et gîtes à chauve-souris ont pu participer à des séances de sensibilisation animées par la Ligue de Protection des Oiseaux de Moselle et depuis 2021, par la CPEPESC (spécialisée en chiroptères). Ces séances ont été organisées dans les collèges ou sur les sites Passionnement Moselle.

La lutte contre le gaspillage alimentaire s'est poursuivie dans les **71** demi-pensions mosellanes, avec comme objectif de rendre les collèges plus autonomes dans leurs pesées, via la réalisation d'un protocole de pesées. Fin 2021, nous comptabilisons **151** pesées (depuis 2015), conduisant à une baisse de près de **30 %** du gaspillage alimentaire entre la première et la dernière pesée. En complément à cette démarche, **9** collèges ont participé au dispositif Plaisir à la Cantine pour 2020-2022.

14 collectivités de Moselle ont bénéficié d'un financement du Département en 2021, dans le cadre du lancement de l'appel à projet pour encourager l'organisation d'animations de sensibilisation du grand public, pendant la semaine européenne du développement durable.

À l'occasion de la semaine européenne du développement durable, **17** ateliers ont été organisés en interne, par et pour les agents départementaux, via un appel à volontaires.



©DR

Enfin, un partenariat a été engagé avec CentraleSupélec pour la réalisation d'une mission d'études par un groupe d'étudiants afin de réfléchir à la transition écologique et énergétique dans le domaine de la culture, et plus particulièrement à l'évolution du label éco-événement Moselle Durable. En 2021, 9 structures ont signé la charte « un événement labellisé Moselle Durable », dont Moselle Arts Vivants pour la 1^{re} édition du Festival Moselle Écologie des 11 et 12 septembre 2021 à Buding.

Observation territoriale

L'Observatoire Territorial de la Moselle a réalisé le Rapport sur la Situation Sociale, Économique, et Environnementale de la Moselle 2021, permettant à la nouvelle Assemblée Départementale de disposer d'une photographie socio-économique du territoire mosellan.

Observatoire de l'Action Sociale Départementale (OASD)

Créé en 2012, l'Observatoire de l'Action Sociale Départementale (OASD) est un outil stratégique d'aide à la décision dont a souhaité se doter le Département de la Moselle afin de pouvoir mieux observer, piloter, mettre en œuvre et évaluer ses politiques sociales.

Aussi, dans le cadre des dispositions prévues par les lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 réformant la protection de l'enfance, qui confient aux Présidents des Conseils Départementaux le soin de créer et d'animer un Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE), le pilotage de l'ODPE de la Moselle a également été confié à l'OASD.

Les productions de l'OASD contribuent à mieux connaître les territoires mosellans et leurs populations et à adapter l'action sociale départementale aux évolutions des besoins exprimés par les publics concernés.

EN 2021 L'OASD,

→ a participé à des actions partenariales :

- comité de pilotage départemental de la stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la pauvreté,
- comité de pilotage départemental de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance,
- démarches d'analyse des besoins sociaux impulsées par les CCAS et le CIAS de la Moselle,

→ a conduit ou participé à différentes études :

- étude sur l'accueil dans les Centres Moselle Solidarité (Phase 3),
- étude sur la pauvreté et la crise sanitaire en Moselle,
- étude sur les parcours pluriels des parents bénéficiaires du RSA,

→ dans le cadre de sa mission Observatoire Départemental de la protection de l'enfance :

- mise en œuvre du dispositif Observation Longitudinale, Individuelle et Nationale en Protection de l'Enfance (OLINPE),
- mise en œuvre du projet de redynamisation de l'ODPE de la Moselle.

L'OASD a également édité le Portrait Social de la Moselle 2019-2020 et la lettre de l'ODPE 57 (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance).

Planification territoriale

La Direction de l'Ingénierie Territoriale et Développement Durable a poursuivi son appui technique à la réalisation des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, dans un objectif de développement durable du territoire mosellan.

Appui aux Collectivités Mosellanes

La Direction de l'Appui aux Collectivités Mosellanes (DACM) gère l'ensemble des dispositifs d'aides à l'investissement mis à la disposition des **725** communes et des **23** EPCI à fiscalité propre qui composent la Moselle et contribuent à son développement.

AIDE AUX COLLECTIVITÉS MOSELLANES

Missions

En 2021, le SACM (Service d'Aide aux Collectivités Mosellanes) s'est consacré à la mise en œuvre du dispositif départemental Ambition Moselle 2020-2025.

Adopté fin 2019 par l'Assemblée Départementale, le déploiement du dispositif a pleinement pris son essor en 2021 après une première année perturbée par les conditions sanitaires et ses conséquences tant du point de vue de la préparation administrative des dossiers qu'au niveau des travaux proprement dits.

Le SACM a informé les maîtres d'ouvrage sur le règlement et les modalités d'accès au dispositif. Des informations administratives sont fournies par le service concernant la constitution des demandes de financement au moyen du formulaire commun avec l'État. Une attention particulière est apportée sur les spécificités du dispositif : programmation des demandes de versement et critères de développement durable.

Le rôle administratif du service consiste à assurer l'instruction des dossiers de subvention par une vérification de la complétude des demandes ainsi que la préparation des rapports institutionnels.

Il veille au suivi administratif et financier des dossiers et du dispositif

dans sa globalité. À cet égard, il vérifie le bon déroulement des dossiers par rapport aux conventions signées avec les bénéficiaires qui fixent les programmations de demandes de versement. Un suivi précis des documents contractuels est tenu à jour au fil de l'eau et des relances sont faites auprès des bénéficiaires.

Le SACM a, par ailleurs, assuré l'instruction des demandes de paiement AMITER (Aide mosellane à l'investissement des territoires). Le retard déjà constaté lors des précédents millésimes a perduré en raison du contexte sanitaire défavorable sans toutefois s'amplifier. Le service a assuré un suivi précis des dossiers afin de préparer des mailings de relance.

La gestion et la mise en œuvre du programme AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) incombe également au SACM. Ce programme est financé par le fonds des « Amendes de Police » dont la répartition est assurée par le Département. Il s'agit d'un travail d'instruction et de suivi des dossiers. Le SACM assure la préparation des rapports décisionnels à la Commission Permanente après consultation des Commissions de Territoire.

Résultats

AMBITION MOSELLE

263 dossiers votés par la Commission Permanente pour un total attribué de **28,2 M€** et un montant de travaux de **143 M€ HT**.

AMITER

19,8 M€ versés et **220** dossiers soldés.

AMISSUR

214 dossiers ont été retenus pour un montant de **1,4 M€**.

Agriculture et environnement

AGRICULTURE

En 2021, **2014759€** ont été consacrés à la politique agricole dont **355457€** à l'aménagement foncier agricole et forestier et **1659302€** (105 dossiers) au soutien des agriculteurs dans leurs investissements et des organismes professionnels agricoles.

Missions

Le Service de l'Agriculture et le Bureau de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier ont pour mission la mise en œuvre de la politique départementale en faveur de l'agriculture traduite par le document stratégique « Schéma départemental en faveur de l'agriculture ».

En effet, dans le cadre imposé de la loi NOTRe, le Département a souhaité une nouvelle politique agricole départementale rénovée, reposant sur les enjeux économiques et répondant davantage aux aspirations des Mosellans, aux besoins des territoires et aux attentes de la profession agricole (et plus particulièrement des Jeunes Agriculteurs).

C'est ainsi que le Schéma départemental en faveur de l'agriculture, enrichi des propositions et observations des partenaires agricoles de

l'Institution départementale, a été adopté par l'Assemblée Départementale sous sa forme définitive le 1er février 2018. Il a été amendé fin 2020 pour y intégrer les mesures du Plan d'Urgence et du Plan de Relance mises en place suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19. Plus spécifiquement, pour l'agriculture, les mesures décidées ont visé à développer une agriculture de proximité, plus autonome, s'engageant en faveur de l'environnement et à favoriser les démarches collectives entre agriculteurs ainsi que diverses actions en faveur de la filière viticole.

I - L'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental

AFAFE : 15 procédures d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental liées à des demandes communales ont été suivies en 2021.

ECIR : En 2021, 20 dossiers de demandes d'aides ont fait l'objet d'une instruction. Cette politique départementale a permis le regroupement de 12 hectares d'îlots forestiers pour un montant total d'aide de **7359€**.

Mise en réserve de biens fonciers viticoles : **24 375 €**.

Le Bureau de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (BAFAF) met en œuvre les procédures d'aménagement du foncier agricole définies par le Code Rural et de la Pêche Maritime (article L121 1). Il a ainsi en charge :

→ la gestion administrative, technique et financière des procédures d'aménagement foncier agricole et forestier.

En plus des procédures classiques d'aménagement foncier, le Département est compétent dans l'instruction des demandes liées aux ouvrages linéaires. C'est dans ce cadre que le Département a été chargé de mettre en œuvre le dispositif d'aménagement foncier pour réparer le préjudice subi par le passage de la LGV-EST de Baudrecourt à Danne-et-Quatre-Vents qui impacte **41** communes mosellanes.

→ la gestion des soutiens apportés au foncier forestier avec l'appui technique du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

L'objectif est le regroupement de parcelles forestières privées de façon à constituer des îlots économiquement viables. Aussi, le Département, en partenariat avec le CRPF, a élaboré un outil favorisant le regroupement des propriétés situées en forêt privée. Ce dernier repose sur la procédure des Echanges et Cessions des Immeubles Ruraux (ECIR) sans périmètre en zone forestière. Dans le cadre de cette procédure, le Département prend en charge une part des actes notariés passés pour l'échange ou l'achat de parcelles forestières.

→ le suivi des travaux connexes post-aménagement foncier, ainsi que la gestion des soutiens apportés aux Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) chargées de réaliser ces travaux connexes.

→ la gestion du contentieux faisant suite à la clôture des opérations d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE), en partenariat avec la Direction des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion (DFAJCG).

→ la gestion de la procédure de mise en valeur des terres incultes, expérimentée en Moselle pour la première fois en 2020 sur la demande d'une viticultrice. Cette procédure permet de remettre en état d'exploitation des terres agricoles laissées à l'abandon, redonnant des surfaces à l'agriculture et supprimant les nuisances liées aux friches qui s'installent sur ces terres en déshérence.

II - Projets phares pour l'agriculture mosellane

SOUTIEN DES AGRICULTEURS

→ Diversification agricole : **23** dossiers pour un montant d'aides de **228 572 €** (dont 71 760 € pour les projets relevant du Plan de relance).

→ eunes Agriculteurs : **24** dossiers pour un montant d'aide de **112 735 €** (dont 37 195 € pour les projets relevant du Plan de relance).

→ Circuits de proximité : **20** dossiers pour un montant d'aides de **657 690 €** (dont 589 387 € pour les projets relevant du Plan de relance (notamment les projets MOS-Laine, la transformation de luzerne et l'abattoir multi-espèces du nord-mosellan).

→ Transition énergétique : **1** dossier relevant du Plan de Relance pour un montant d'aide de **12 010 €**.

→ Certification environnementale : **4** dossiers relevant du Plan de Relance pour un montant d'aide de **4 831 €**.

PROJETS STRUCTURANTS

Dans le cadre du Schéma départemental en faveur de l'agriculture et de son Plan de relance, **3** projets structurants pour le territoire ont été financés en 2021 avec une mise en production prévue fin 2022-début 2023 :

→ Création d'une unité de transformation de la laine locale à BATAVILLE pour un montant d'aide de **306 570 €**,

→ Construction d'un abattoir multi-espèces de proximité dans le nord mosellan pour un montant d'aide de **150 000 €**,

→ Transformation de luzerne à DELME (à partir de luzerne locale : fabrication d'aliments pour bétail, fabrication de pellets pour chauffage individuel ou collectif) pour un montant d'aide de **114 316 €**.

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AUX FERMES PÉDAGOGIQUES

Le Département accompagne les établissements scolaires, communes et intercommunalités dans leurs actions éducatives en subventionnant les visites à la ferme. Cette action participe également à la diversification des exploitations mosellanes qui se portent volontaires pour accueillir des enfants et à la promotion de l'agriculture auprès du jeune public.

Du fait des contraintes sanitaires imposées dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, toutes ou partie des sorties dans **9** fermes pédagogiques de Moselle ont été annulées, privant celles-ci d'une source de revenu.

De ce fait, comme déjà réalisé en 2020, la Commission Permanente du 20 septembre 2021 a octroyé une aide de **44 495 €** à ces **9** fermes pédagogiques pour compenser le manque à gagner. La mise en œuvre opérationnelle a été confiée à l'Association Agriculture et Tourisme dont sont membres les fermes pédagogiques.

L'INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

En 2018, le Département a engagé une action innovante d'insertion au service de l'emploi agricole. Celle-ci consiste en un partenariat gagnant-gagnant entre des exploitations agricoles (qui bénéficient de main-d'œuvre sans charge financière et administrative) et les personnes en insertion (qui reprennent une activité et acquièrent de nouvelles compétences). En 2018, **50** CIE (Contrat Initiative Emploi) avaient été signés.

Pour l'année 2019, une convention de partenariat a été signée entre l'UDAIM (Union des Associations Intermédiaires de Moselle) et le Département pour la mise à disposition dans les exploitations agricoles mosellanes de personnes en insertion. Ce dispositif plus simple et plus flexible répond mieux aux besoins des agriculteurs.

Cette convention a été renouvelée en 2020 ainsi qu'en 2021.

Bilan de l'opération 2021 : **11 234 heures** d'insertion dans les exploitations agricoles mosellanes ; **40** bénéficiaires du RSA accueillis dans **37** exploitations agricoles.

SOUTIEN À LA VITICULTURE MOSELLANE

En 2019, le Département a demandé, par le biais de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, la mise en réserve de près de 7 ha de terrains viticoles sur les communes de Sierck-les-Bains et Contz-les-Bains dans l'objectif de conforter les exploitations en place et de favoriser l'installation de jeunes viticulteurs.

En 2021, le travail partenarial engagé dès 2019 entre le Département, l'Organisme de Défense et de Gestion, la Chambre d'Agriculture, la SAFER et la Communauté de Communes du Bouzonvillois 3 Frontières pour, d'une part la constitution d'un Groupement Foncier Viticole (GFV) et d'autre part, l'accompagnement à la rétrocession des parcelles mises en réserve au bénéfice d'un ou plusieurs projets viticoles, s'est poursuivi. Les actions réalisées concernent :

→ la rédaction des statuts du futur Groupement Foncier Viticole (GFV) « Les Vignobles mosellans »,

→ le lancement de la campagne de communication pour la recherche d'investisseurs pour le GFV,

→ la recherche et l'accompagnement des porteurs de projets,

→ la recherche d'emplacements possibles pour de futurs chais,

→ la rédaction d'un bail viticole type pour saisine de la Commission Consultative Paritaire des Baux Ruraux.

LE POULET LABEL ROUGE COU NU NOIR PRODUIT EN MOSELLE

Depuis 2014, le Département accompagne la Chambre d'Agriculture pour le développement d'une filière volaille en Moselle sous Label Rouge.

À l'origine, **6** exploitations se sont engagées et ont construit **7** bâtiments d'élevage pour une production annuelle de **120 000** volailles. Ainsi, les premiers poulets Label Rouge produits en Moselle ont été commercialisés au cours du premier semestre 2019.

En 2021, **2** nouveaux projets accompagnés financièrement par le Département ont ainsi vu le jour et se concrétiseront par la construction de **3** nouveaux bâtiments opérationnels en 2022.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGRÈMENT « QUALITÉ MOSL » DÉCLINAISON DE LA MARQUE MOSL®

Le Département s'attache également à la promotion des meilleurs produits issus de l'agriculture et de l'artisanat mosellans par la marque « Qualité MOSL ». Moselle Attractivité est chargée du développement de la marque en collaboration avec le Département et les chambres consulaires (Chambre d'Agriculture et Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle).

En 2021, **18** nouveaux producteurs ont vu leurs produits agréés.

ACCOMPAGNEMENT DE LA PROFESSION AGRICOLE

(OPA, associations ou organismes de formation agricole et agro-alimentaire)

→ **18** dossiers pour un montant d'aides de **555 542 €** (dont 44 495 € en soutien aux fermes pédagogiques impactées par la crise sanitaire de la COVID-19 et **65 000 €** pour la campagne de régulation des corvidés)

BIODIVERSITÉ :

→ Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) : **1** dossier pour un montant d'aide de **19 000 €** (prorogation des MAEC 2014-2020 sur le territoire des Vosges Mosellanes).

→ Mesures d'urgences pour la protection de l'avifaune prairiale : **1** dossier (préservation du rôle des genêts et du courlis cendré sur la Vallée de la Nied) pour un montant d'aide de **15 000 €**.

→ Agroforesterie : **3** dossiers (créations de parcelles agroforestières) pour un montant d'aide de **7 561 €**.

→ Équipements : 10 dossiers (investissements en faveur de l'agriculture durable) pour un montant d'aide de 46 361 €.

EAU, ENVIRONNEMENT

Le Service de l'Eau et de l'Environnement est chargé de l'animation et de la mise en œuvre de la politique environnementale du Département.

Cette politique recouvre, en 2021, 3 volets :

→ Un volet « Eau » : le Département soutient les collectivités dans leurs actions relevant de l'assainissement et de la restauration des milieux naturels,

→ Un volet « Cadre de vie »,

→ Un volet « Valorisation du patrimoine naturel mosellan ».

I-Volet eau

MISSIONS

Le soutien aux investissements des collectivités.

Le Département est l'un des partenaires financiers des collectivités dans leurs projets d'assainissement et de restauration des cours d'eau et milieux naturels, aux côtés notamment de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Ces opérations sont subventionnées par le biais du dispositif « AMBITION MOSELLE 2020-2025 ».

L'année 2021 a été consacrée à la poursuite du dispositif et l'attribution d'aides pour les dossiers présentés par des collectivités.

Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration (SATESE).

Ce service permet aux collectivités de Moselle de prendre conscience des conditions de fonctionnement de leurs ouvrages d'épuration et des améliorations à y apporter, ainsi que de l'état de leur réseau d'assainissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, ce service est exercé par l'Agence Technique Départementale MATEC, qui perçoit à ce titre une participation financière du Département.

Un fascicule présentant un bilan synthétique des services d'eau et d'assainissement en 2020 a été rédigé et communiqué en 2021 à l'ensemble des communes et structures compétentes mosellanes.

Il fait notamment un focus sur l'évolution des services liée à l'application de la Loi NOTRE.

Le bilan définitif qualitatif et quantitatif du SATESE au titre de l'exercice 2021 est attendu de MATEC courant du 1^{er} semestre 2022. Selon les informations de MATEC, en 2021, 96 collectivités éligibles (81 communes et 15 EPCI) ont demandé à bénéficier du service.

486 visites ont été assurées permettant le suivi de 164 unités de traitement.

II-Volet cadre de vie

MISSIONS

Accompagnement des établissements scolaires (écoles, collèges et établissements périscolaires).

La mission s'adresse à ces établissements avec une forte connotation « Éducation à l'Environnement et au Développement Durable ».

2 OUTILS SONT UTILISÉS :

→ l'organisation du concours départemental « Je fleuris la Moselle à l'école » qui valorise des actions exemplaires, en lien avec l'environnement et le développement durable, menées par les établissements scolaires,

→ l'opération VIGIE NATURE ÉCOLE : menée en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Elle permet chaque année à une vingtaine de classes de prendre conscience des enjeux de la biodiversité qui les entoure en participant notamment à des inventaires patrimoniaux.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS :

La mission « Cadre de vie » permet d'accompagner les communes dans leurs projets d'amélioration du cadre de vie, contribuant ainsi à l'attractivité du Département :

→ par le biais de visites conseils, cet accompagnement individualisé vise à inciter les communes à développer des espaces publics végétalisés conçus de façon durable. Il peut également permettre aux



©A. MARQUES

communes volontaires d'accéder ou de progresser au sein du label national « Villes et Villages Fleuris »,

- par la mise en œuvre d'un accompagnement collectif des communes et, plus récemment, des EPCI dans le cadre du programme départemental d'animations « cadre de vie »,
- par le biais d'un dispositif d'accompagnement financier des communes de moins de 2000 habitants pour des micro-projets contribuant à l'amélioration du cadre de vie et s'inscrivant dans un objectif durable de transition écologique, dispositif développé en 2020,
- par le biais du déploiement d'outils tels que l'outil d'aide à la décision « SESAME » qui guidera les collectivités et les assistants à maîtrise d'ouvrage dans le choix des essences d'arbres à privilégier selon les fonctions recherchées, dans un contexte de changement climatique.

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : « JE FLEURIS LA MOSELLE À L'ÉCOLE » :

- 34 candidats inscrits à l'édition 2020/2021 – 16 établissements lauréats
- Organisation d'une remise des prix dans le respect des règles sanitaires le 10 juin 2021 aux Jardins Fruitières de Laquenexy.
- 14 articles de presse parus dans le Républicain Lorrain dans le cadre de cette opération.

VIGIE NATURE ÉCOLE :

- Réunion avec l'ensemble des partenaires afin de poser les bases d'un travail collaboratif (En interne: élue déléguée à la Jeunesse, Direction du Cabinet, Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, Direction des Sports et de la Jeunesse / En externe: Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Rectorat, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Office Français de la Biodiversité, Office Central de la Coopération à l'École, Ligue de Protection des Oiseaux, Crédit Mutuel Enseignant, Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation).
- Accueil de 4 stagiaires de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation afin de proposer un Appel à Projet et des outils pédagogiques adaptés. L'appel à Projet sera soumis au vote des élus au 1er semestre 2022.
- Afin de faciliter la mise en place des inventaires de biodiversité dans les écoles, une banque de prêt de jumelles a été constituée au Département. Ceci permet de compléter l'offre de prêt déjà proposé par les partenaires sur ce type d'opération.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS :

- Mise en œuvre du dispositif d'aide aux micro-projets visant à soutenir les communes de moins de 2000 habitants dans leurs projets

contribuant à l'amélioration du cadre de vie et s'inscrivant dans un objectif durable de transition écologique.

- **52** prises de contact par des communes (soit 8% des communes concernées sur le Département)
 - **8** dossiers votés en 2021 (23 569 € affectés),
 - une forte demande d'accompagnement par le CD57 dans le montage des dossiers (90% des dossiers) et une volonté affichée de rendre les projets les plus durables possibles sont constatés (collaborations avec d'autres acteurs du territoire, consommation responsable, etc.).
- Déploiement de l'outil SESAME (étude relative aux services écosystémiques rendus par les arbres en milieu urbain) en partenariat avec le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement). **4** réunions de présentation de l'outil ont eu lieu sur l'ensemble du territoire mosellan (KANFEN, BOULAY, VASPERVILLER, LEMBERG)
- **63** visites conseils (la moyenne annuelle habituelle se situe autour de 70-80) Une diminution liée d'une part au déploiement du programme d'animations et d'autre part à la crise sanitaire.

PROGRAMME D'ANIMATIONS :

(les évènements qui ont pu être maintenus ont été organisés dans un respect total des contraintes sanitaires en vigueur)

- Chatel-Saint-Germain : penser différemment le fleurissement hors-sol de nos villes et villages (Matinée)
- Coin-sur-Seille : le changement climatique ? une réalité dans les espaces verts (réunion en soirée à la demande de l'Euro-métropole de Metz)
- Holving : gestion sans pesticides d'un verger pédagogique et initiation au greffage (Matinée)
- Languimberg : le changement climatique ? une réalité dans les espaces verts (réunion en soirée à la demande de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud – CCSMS)
- Lorquin : désherber, une obligation ? une contrainte ? Des opportunités (réunion en soirée à la demande de la CCSMS)
- Mécleuves : initiation à la taille des arbres fruitiers (Matinée)
- Metz : la gestion de l'eau dans les communes (Journée en partenariat avec l'Institut Européen d'Ecologie)
- Niderviller : la biodiversité, et pourquoi pas chez moi ? (réunion en soirée à la demande de la CCSMS)
- Saint-Quirin : animation d'un groupe de bénévoles et développement d'actions pédagogiques à destination des scolaires (Matinée)
- Saulny : désherber, une obligation ? une contrainte ? Des opportunités (réunion en soirée à la demande de l'Euro-métropole de Metz)
- Vasperviller : la préservation de la biodiversité dans nos villes et villages (Matinée)
- Visite commentée du jardin de Berchigrange (Journée à Granges-sur-Vologne dans le Département des Vosges)

Ce sont au total **180** élus et agents des services techniques (soit un chiffre en progression constante depuis la mise en œuvre de ce programme en 2019) de **70** communes différentes qui ont participé aux évènements évoqués ci-dessus (visites conseils et programme d'animations).

III-Volet « valorisation du patrimoine naturel mosellan »

MISSIONS

Il s'agit de mettre en œuvre la nouvelle politique départementale dénommée « Politique de valorisation du patrimoine naturel départemental », adoptée en 1^{er} Réunion Trimestrielle de 2019.

Celle-ci s'articule autour de 3 enjeux :

- **Enjeu 1** : mettre en place une politique reposant sur des sites « découverte » dans chacun des territoires de Moselle, vitrines de l'action départementale,
- **Enjeu 2** : contribuer au maintien et à la valorisation du cadre naturel plébiscité par les visiteurs et les Mosellans,
- **Enjeu 3** : favoriser la sensibilisation au développement durable pour tous et promouvoir l'action du Département en sa faveur.

Au titre des différents enjeux de la politique de valorisation du patrimoine naturel mosellan, les actions suivantes ont été réalisées :

Au sein des Espaces Naturels Sensibles, propriétés du Département :

Concernant l'espace Naturel Sensible « Friches de Micheville » (mesures compensatoires liées à la liaison routière A30-BELVAL) :

- réalisation de différents suivis environnementaux conformément au plan de gestion et de valorisation (suivis des déplacements et des populations des amphibiens et des chiroptères ; vérification de l'efficacité des passages prévus pour la faune ; suivis de la population des cuivrés des marais, des populations d'oiseaux patrimoniaux, des populations de reptiles et sur la flore patrimoniale),
- poursuite de la prospection foncière par utilisation de l'outil SAFER « VIGIFONCIER » et en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Lorraine (CENL),
- recherche de terrains avec l'aide de la SAFER pour répondre aux obligations de compensation en matière de zones humides, identification d'étangs situés à Albestroff.

Le partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine a permis de réaliser le suivi, la gestion et la valorisation des autres ENS mosellans.

EN MATIÈRE D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Dans ce cadre ont été soutenus les projets pédagogiques du moulin d'Eschviller et de la ferme pédagogique de la contrée des minis et le programme d'animations du CEN Lorraine.

Par ailleurs le Département a missionné la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et la Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC) pour réaliser des animations dans les collèges mosellans. **15** collèges ont pu en bénéficier en 2021.

CHIFFRES

Espaces Naturels

- **1** programme de partenariat au titre des Espaces Naturels Sensibles soit **125 501 €** d'aides en faveur du Conservatoire d'Espaces Naturels Lorraine

Éducation à l'environnement

- **2** dossiers d'aide à l'investissement pour des actions en faveur de l'éducation à l'environnement pour un montant de **11 216 €**
- **708** collégiens ont pu bénéficier des animations LPO/CPEPESC

Routes et maintenance

La Direction des Routes et de la Maintenance est chargée de conduire la politique routière départementale: elle en propose les grandes lignes (entretien et investissement), assure sa programmation et son pilotage global (technique et financier). Elle gère le domaine public routier. Depuis le 1^{er} septembre 2017, elle est, en outre, chargée d'assurer la maintenance et les travaux des collèges et bâtiments départementaux.

Au 1^{er} juin 2021, **288 km** de routes et **163** ouvrages d'art ont été transférés à Metz-Métropole.

Pour remplir ses missions, elle est constituée de:

→ La Sous-Direction des Unités Techniques, qui assure le pilotage et la coordination des Unités Techniques Territoriales (UTT) et de l'Unité Technique Spécialisée (UTS), chargées de l'entretien et de l'exploitation des routes départementales, de la viabilité hivernale, du suivi des travaux d'investissement, de la surveillance du patrimoine ouvrages d'art, de la gestion du domaine public routier départemental, de la maintenance et travaux des collèges et bâtiments départementaux et de l'entretien de la flotte automobile. Elle est constituée de l'UTS (basée à Woippy, deux annexes à Sarreguemines et Buhl-Lorraine) et de 5 UTT (Metz-Orne, Thionville, Forbach-Saint-Avold, Sarreguemines-Bitche, et Sarrebourg-Chateau-Salins), qui s'appuient sur **33** centres d'exploitation routier et centres d'entretien et de la maintenance répartis sur l'ensemble du territoire mosellan.

→ La Sous-Direction de l'Exploitation Routière, qui organise l'exploitation et l'entretien des routes départementales (viabilité hivernale, entretien courant et programmé des routes et des ouvrages, avis pour le passage des transports exceptionnels, gestion du trafic et information des usagers, police de circulation, bruit routier), ainsi que de sécurité routière, en s'appuyant sur son système d'information géographique constamment mis à jour, et des outils informatiques dédiés.

→ La Sous-Direction des Investissements Routiers, qui assure un pilotage de la réalisation des investissements routiers, participe à la programmation, conduit des études prospectives, élabore les projets routiers, pilote la concertation avec le territoire (élus, services, usagers, propriétaires et exploitants) et dirige les travaux.

Elle conduit les procédures liées à son domaine de compétence: DUP, dossiers de dérogation au titre de la protection de la nature, loi sur l'eau, mise en compatibilité des documents d'urbanisme, et met en oeuvre les procédures foncières nécessaires à la réalisation des programmes routiers, à l'acquisition des terrains, à l'amiable ou par expropriation et à l'indemnisation des propriétaires. Elle conduit également des procédures de classement-déclassement et procède à l'aliénation de délaissés. Elle assure ponctuellement des missions de maîtrise d'oeuvre pour des collectivités dans le cadre de partenariats faisant l'objet de conventions.

RD654 - YUTZ ©F. DONCOURT



- Le Service de la Maintenance Territoriale pilote et coordonne le dispositif de maintenance territorialisée résultant de la réorganisation des services du Département en matière de maintenance. Il est chargé de la gestion des activités de maintenance de type préventif, curatif et des travaux au profit des bâtiments départementaux et des collèges mosellans. Pour la mise en oeuvre des interventions, il s'appuie sur les équipes de maintenance affectées dans les 5 UTT.
- Le Service de la Gestion Budgétaire et Juridique, chargé de la préparation et du suivi budgétaires, des achats de la Direction, du secrétariat de la 2^e Commission de l'Assemblée Départementale, de la gestion du domaine public routier, du suivi des agents affectés à la DRM et plus généralement du suivi des contentieux liés au domaine routier.

Moyens

La Direction des Routes et de la Maintenance est composée de **609** agents.

Les moyens matériels mis à disposition de la DRM reposent sur deux éléments essentiels à l'accomplissement de ses missions :

- une flotte de véhicules, d'engins et divers matériels indispensables aux missions d'exploitation et d'entretien du réseau routier, et celles de maintenance de bâtiments et collèges entretenus par l'Unité Technique Spécialisée et le Garage Départemental. Pour l'UTS, cela représente **1 795** véhicules, engins et divers matériels comprenant par exemple des camions, des tracteurs, des fourgons et des engins et machines spécifiques comme les machines à peinture, des sa-leuses, des épareuses, des broyeurs de branches, des tondeuses autoportées, des faucheuses sous glissières...
- un parc informatique dont certaines stations sont équipées de logiciels particuliers, comme AUTOCAD, COVADIS (logiciels de DAO et CAO), SCRIBE (logiciel d'acquisitions foncières), LITTERALIS (gestion du domaine public routier), EUROPARCK (logiciel de gestion de parc automobile), ALLIAGE (logiciel de maintenance et travaux), AREO (logiciel de gestion des ouvrages d'art). La Direction des Routes et de la Maintenance est aussi dotée d'un Système d'Information Géographique.
- la DRM utilise un logiciel de suivi d'activités, (installé sur 47 sites) qui permet de planifier les tâches, de suivre l'activité des agents avec par exemple le temps d'utilisation des véhicules, le nombre de panneaux installés, la quantité de sel répandue sur les routes durant la viabilité hivernale et le volume d'heures travaillées. Dans l'outil figure également une liste exhaustive de tout le matériel dont dispose la Direction. Toutes les interventions des agents sont localisées en lien avec le Système d'Information Géographique. Le logiciel permet de transcrire l'activité en termes de coût (donnée analytique), d'établir des comparatifs, des statistiques et de réaliser des analyses précises pour une optimisation des moyens. Ces différents tableaux de bords permettent un suivi en temps réel de l'activité de la Direction.

Gestion du domaine public routier

Il s'agit de gérer les occupations et les interventions des tiers (gestionnaires de réseau, collectivités territoriales, aménageurs et maîtres d'ouvrage privés), mais aussi de maîtriser la création d'accès le long des routes départementales.

DANS CE CADRE :

- **1 928** autorisations de voirie ont été délivrées en 2021 pour la réalisation de travaux occupant ce domaine. Ils autorisent l'occupation et en fixent les conditions, en termes notamment de réfection de voirie et de paiement éventuel de redevance (une recette de **935 591 €** est perçue dans ce cadre)

- **56** conventions avec des tiers ont été notifiées en 2021. Elles déterminent les conditions administratives, financières, techniques et de gestion ultérieure des ouvrages réalisés sur les routes départementales.

En matière d'urbanisme, **350** avis ont été apportés sur les dossiers suivants en 2021 :

- **102** certificats d'urbanisme
- **156** permis de construire
- **27** permis d'aménager
- **37** divers (déclaration préalable, accès, ...)
- **3** pour l'élaboration, la révision et la modification des cartes communales
- **25** pour l'élaboration, la révision, la modification et le Porté à Connaissance POS/PLU

Gestion foncière des opérations

ACQUISITIONS FONCIÈRES

21 opérations ont été traitées, parmi lesquelles l'aménagement de carrefours giratoires et d'importants travaux sur les ouvrages d'Art.

Différentes réunions de concertation et rencontres avec les élus, propriétaires et exploitants concernés ont été menées et ont permis d'obtenir la maîtrise foncière de plusieurs opérations telles que l'aménagement du carrefour giratoire au niveau de l'échangeur A31 de Guénange, dont les travaux ont débuté en septembre 2021, le remplacement d'Ouvrages d'Art notamment sur la RD86 à Roppeviller et Liederschiedt, et sur la RD656 à Richeling et Rémering-lès-Puttelange.

Si, dans la plupart des cas, les négociations permettent d'obtenir des accords amiables, la procédure d'expropriation doit néanmoins être menée à son terme en cas, notamment, de succession non réglée ou de propriétaires inconnus. Cependant, aucun jugement collectif en fixation d'indemnités n'a été prononcé en 2021.

Différentes réunions ont également été menées en partenariat avec la SAFER, le CEN de Lorraine permettant la signature d'une convention tripartite, le 3 septembre 2021. Cette convention solutionne la problématique d'acquisition des zones de compensation liées aux travaux de la réalisation de la liaison routière A30 / Secteur Belval entre Audun-le-Tiche et Russange.

Gestion des délaissés de voirie et cessions foncières

En 2021, **84** dossiers de demandes d'acquisition de délaissés ont été traités et **20** cessions ont été réalisées pour un total de **19 500 €**.

Le service continue à procéder aux régularisations foncières sur la base des arrêtés préfectoraux de transferts des Routes Nationales au Département de la Moselle.

Évaluations foncières

Pour mener à bien ses missions, le Service des Affaires Foncières a effectué **32** évaluations foncières en 2021.

Avancement des grands projets prioritaires et des programmes d'investissement

Dans le cadre du plan Moselle Sûreté, **2,17 M€** ont permis la réalisation de plusieurs aménagements de sécurité, dont :

- Création d'un carrefour giratoire sur la RD620 à proximité de la Commune de OBERGAILBACH : réalisation d'un point d'échanges avec le

raccordement des RD 34 et RD 34A sur la RD 620 (Voie Verte Sarreguemines – Bitche),

- Sécurisation du carrefour RD60 / RD61 / Bretelle A31, sur les Communes de Guénange et Bertrange,
- RD38 rectification du tracé à SALONNES et sécurisation de l'itinéraire Dieuze – Vic-sur-Seille.

Entretien et exploitation routiers

Dans le domaine de l'entretien et de l'exploitation routiers, les éléments suivants sont à noter :

- **7,49 M€** ont été consacrés en 2021 à l'entretien courant de la voirie départementale. Il s'agit notamment des opérations de maintenance des signalisations horizontale et verticale, des petits travaux de réparation des chaussées, de l'entretien du patrimoine arboré, de la surveillance des ouvrages d'art, de l'entretien de la flotte de matériel et de la viabilité hivernale.
- **144** arrêtés de police (dont 16 permanents et 128 temporaires) réglementant la circulation ont été pris en 2021.
- **21,13 M€**, dont **12 M€** au titre du plan de relance ont été affectés aux grosses réparations des chaussées (travaux préparatoires, renouvellement de couches de roulement, traitement de glissements de terrain, remplacement de petits ouvrages hydrauliques et mise en conformité de dispositifs de retenue). À ce titre, **253 km** de chaussées, **47** giratoires ont bénéficié d'un renouvellement de leur revêtement (enduits superficiels et enrobés). Depuis plusieurs années, les services développent le recours aux techniques plus respectueuses de l'environnement, comme les enrobés tièdes, les enduits superficiels, le réemploi d'agrégats d'enrobés dans de fortes proportions.
- **1 882** ponts et murs sont recensés sur le domaine public routier départemental. La Cellule Ouvrages d'Art est notamment chargée de planifier des inspections détaillées et des visites des ouvrages. Elle met en œuvre un programme annuel d'entretien. En 2021, **40** ouvrages ont fait l'objet de grosses réparations ou reconstruction, pour un montant de **12,81 M€**, dont **3 M€** au titre du plan de relance.
- Reconstruction de l'ouvrage SB114 à Diane-Capelle, TN52 à Kanfen, BI46 à Mouterhouse, PB68 à Mittersheim...
- Réparation notamment des ouvrages de la RD603 à Saint-Avold, RV21 à Argancy, BI2 à Philippsbourg, PB66 à Metting, DZ68 à Vic-sur-Seille, TS124 à Florange...
- La viabilité hivernale : les **4 013 km** constituant le réseau routier départemental sont traités en fonction de leur importance. Le Département mobilise d'importants moyens sur le terrain, avec ses propres équipes (270 agents, 72 engins de service hivernal dont 7 en sous-traitance). Pour surveiller le réseau, **30** responsables de la viabilité hivernale se relaient 24h/24 sur l'ensemble du territoire. Au siège, la surveillance et la coordination des interventions se fait par l'intermédiaire du Centre Opérationnel des Routes Départementales.

Pour l'hiver 2020/2021, le Département y a consacré **3,9 M€**, toutes dépenses confondues, contre **2,5 M€** en 2019/2020, le budget étant directement lié à l'importance des intempéries. **12 620** tonnes de sel ont été répandues lors de cette campagne (la consommation la plus élevée des 8 derniers hivers) contre **4 420 tonnes** en 2019/2020.

Depuis 2010, le Département n'utilise plus de produits phytosanitaires. Les agents des routes et des collèges ont ainsi été sensibilisés aux techniques alternatives de désherbage et de gestion des espaces verts, dans un souci de santé publique, ainsi que pour préserver la biodiversité et protéger la ressource en eau.

- Dans les collèges, la gestion différenciée s'inscrit dans le développement durable. En 2021, le Département a finalisé la mise en place de plans de gestion des espaces verts avec trois niveaux d'intervention selon la typologie des espaces, et le déploiement de composteurs.
- Le long des routes départementales, la collectivité a mis en place une politique de fauchage raisonné, destinée à limiter l'impact sur l'environnement et favoriser la biodiversité : **45 millions de m²** sont ainsi traités, tous les ans, en deux passes (mi-mai et mi-juillet).
- La campagne de nettoyage de printemps est organisée sur 2 semaines au mois de mars, après la fin de la période de viabilité hivernale. Elle a permis de ramasser environ **65 tonnes** de déchets divers (bouteilles en verre, en plastique, sacs, papiers, pneus, batteries, encombrants ...) sur les bords de route du domaine départemental, hors agglomération, soit environ **45 kg** au kilomètre traité.
- Près de **415 m²** de graffitis ont été effacés, essentiellement sur les ouvrages d'art ; et près de **2 800** pneus usagés ont été collectés (véhicules légers, poids lourds, véhicules agricoles), puis acheminés vers une entreprise de traitement de déchets industriels pour valorisation et/ou élimination.
- Enfin, **160** stères de bois ont été coupés et vendus par lot, lors de ventes aux enchères.

Le CORD (Centre Opérationnel des Routes Départementales de Moselle) est chargé de recueillir les informations concernant tous les événements susceptibles de provoquer des perturbations sur le réseau routier départemental (accidents, neige, tempêtes, inondations, chantiers, transports exceptionnels, fuites d'hydrocarbures...), de lancer les interventions appropriées et les suivre sur le terrain. Il doit gérer la coordination avec les autres gestionnaires du réseau ; informer les usagers de la route des perturbations sur son réseau, via le site Inforoute57 déployé par le Département. Depuis le 1er septembre 2017, le CORD prend en compte également le suivi des interventions sur les bâtiments départementaux et collèges en dehors des heures de service.

En 2021, le CORD a généré **18 618** appels (entrants et sortants), permettant de gérer **4 619** événements sur le réseau routier départemental (accidents, obstacles sur la chaussée, viabilité hivernale, inondations, problèmes de signalisation, et incidents sur bâtiments...).

Accidentologie en Moselle

Tous réseaux routiers confondus, en 2021, on a dénombré **286** accidents corporels (- 16,3% par rapport à 2020), ayant fait **24** tués (-38,5% par rapport à 2020) et **365** blessés (-14,5% par rapport à 2020). Sur le seul réseau départemental, on a dénombré **13** morts sur l'année 2021 (-48,0% par rapport à 2020).

Cette amélioration notable de l'accidentalité est la conséquence directe des périodes de confinement, au cours desquelles les trafics routiers ont été fortement réduits.

Par ailleurs, une démarche d'analyse des accidents graves des routes départementales, dénommée Audit Réflex 57 a été instaurée en juin 2013. **4** audits ont été réalisés en 2021, qui ont débouché sur des mesures d'adaptation immédiates de l'infrastructure.

La maintenance et travaux en régie des collèges et bâtiments départementaux

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Direction des Routes et de la Maintenance assure les interventions en régie dans l'ensemble des bâtiments et collèges départementaux.

En plus de la maintenance curative, les interventions des équipes du Département dans les collèges ont permis notamment la réfection de :

- **135** salles de classe
- **30** couloirs / halls d'entrée
- **6** cages d'escaliers
- **10** CDI / foyers / salle de réunions / salle casiers / salle polyvalente
- **30** locaux administratifs
- **7** espaces de demi-pensions
- **4** réfections de marquage de cours de récréation

- **6** préaux ou ACP
- **20** sanitaires / vestiaires
- **15** locaux techniques/ vestiaires agents/ chambres internat
- **7** logements de fonction
- **15** collèges passés en full LED

Dans les bâtiments départementaux, ces mêmes équipes ont activement participé aux travaux des nouveaux locaux de l'UTT de Sarreguemines /Bitche situés à Rémelfing, du CMS et de la Direction de la Lecture Publique à Dieuze, d'ACADEMOS à Verny.

La menuiserie a réalisé des travaux de réagencement et aménagement, de nombreux placards, classothesques, cuisines équipées, bancs, habillages intérieurs de véhicules à destination de CMS, CE ou de Maisons du Département. Elle participe également activement à la confection de décors lors d'événements.

Patrimoine immobilier

La Direction du Patrimoine Immobilier est chargée de conduire la politique patrimoniale en matière de bâtiments départementaux et de collèges.

À ce titre, elle assume toutes les missions dévolues à la maîtrise d'ouvrage, la programmation et la conduite d'opérations de constructions neuves, de restructurations ou de réhabilitations, ainsi que les missions dévolues à la maintenance des bâtiments. Enfin, elle est chargée de la gestion de l'ensemble du parc immobilier du Département à l'exception des routes départementales.

259 sites en gestion représentant environ **701 958 m²** de surface utile répartis comme suit :

- **172** sites administratifs, routiers, etc., hors locations parkings) : **185 391 m²**
- **85** sites collèges (dont 2 cites scolaires et 71 services de restauration) : **514 441 m²**
- **2** gymnases : **1 977 m²**

Budget réalisé en 2021 : **41 322 096 €** (comprenant la maintenance des installations)

- **18 937 405 €** pour les collèges (hors remboursement de l'annuité de la dette PPP)
 - Section investissement : **15 620 796 €**
 - Section fonctionnement : **3 316 609 €** (comprenant les dépenses d'énergie et de maintenance des collèges à compter de septembre 2021, soit 1 042 066 €)
- **22 384 691 €** pour les bâtiments (dont 12 142 229 € de loyers et charges).
 - Section investissement : **14 407 355 €**
 - Section fonctionnement : **7 977 336 €**

Interventions majeures en 2021 sur le patrimoine immobilier du département

COLLEGES

- Lancement du Plan Prévisionnel d'Investissement collèges : reconstruction de **10** collèges pour un montant de **162 M€** ;
- Poursuite du projet de restructuration à neuf du collège de FONTOY pour un montant de **14 M€**, La mise en service du nouvel externat et de la demi-pension a été effective à la rentrée de janvier 2022 ;

- Poursuite des travaux de mise en conformité des installations de détection incendie comprenant des détecteurs de fumée à chambre d'ionisation dans les collèges ;
- Mise en œuvre d'éclairage LED sur **9** collèges du Département ;
- Finalisation de l'installation dans les collèges de dispositifs relevant du Plan Particulier de Mise en sûreté face aux risques majeurs ;
- Réalisation d'opérations d'amélioration du bâti (rénovation de toitures, de blocs sanitaires, de cours) et de mise en accessibilité d'établissement (lancement des études pour la mise en accessibilité du collège La Source à Amneville).

BÂTIMENTS

- Poursuite des travaux de réaménagement du bâtiment Quai Wiltzer (1^{re} tranche) à Metz ;
- Poursuite et achèvement des travaux d'aménagement de locaux en vue de la constitution d'un Centre d'Exploitation et de Maintenance à Bitche ;
- Réalisation des travaux de réaménagement et de rénovation énergétique, sur le territoire de Sarreguemines - Bitche, du site à Remelfing,
- Réalisation des travaux d'aménagement d'un nouveau Centre Moselle Solidarités à Bitche ;
- Poursuite et achèvement des travaux d'installation, dans l'ancien collège du Breckelberg, des services de la Solidarité implantés sur Creutzwald ;
- Poursuite et achèvement des travaux de réalisation, sur le territoire de Sarrebourg - Château-Salins, d'un pôle départemental de lecture publique installé, avec le Centre Moselle Solidarités de Dieuze, dans le bâtiment 214 de l'ancienne colonie des officiers de Dieuze ;
- Poursuite des travaux de valorisation du site « ACADEMOS » de Verny en vue de la création d'une « cité des sports, de la jeunesse et de la sécurité civile : lancement du concours de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des bâtiments neufs ;
- Démarrage des travaux de rénovation de la Tour des Dames et du pont levis du Château de Manderen.



Perspectives 2022

- La poursuite et le renforcement de projets autour du développement durable avec les collectivités, les collèges, les associations (concours gaspillage alimentaire, appel à projets de développement durable innovants, plantations, panneaux).
- La poursuite du traitement des dossiers des dispositifs AMBITION MOSELLE et AMISSUR.
- La signature des premières chartes visant à une meilleure prise en compte de la dimension environnementale des aménagements fonciers agricoles, forestiers et environnementaux.
- La poursuite des actions du plan de relance dans le domaine de l'agriculture.
- La poursuite des programmes d'animations liés au cadre de vie (animations dans les collèges, concours «je fleuris la Moselle», accompagnement des communes, nouveau dispositif d'accompagnement des associations).
- L'investissement de **37,9 M €** dont **14,4 M €** dans le cadre du plan de relance, pour le renouvellement des chaussées, les réparations d'ouvrages d'art, les opérations de sécurité routière.
- L'achèvement des travaux de restructuration du collège de Fontoy.
- La création d'une Société Publique Locale afin de mettre en œuvre le Plan Pluriannuel d'Investissement des collèges, avec le lancement des procédures de consultation des projets de reconstruction des collèges La Carrière à Saint-Avold et Nicolas Untersteller à Stiring-Wendel.
- La réalisation d'opérations d'amélioration des collèges, dont l'installation de systèmes de gestion technique centralisée, la mise en accessibilité, le déploiement et la fin de la mise en place des éclairages LED dans tous les collèges.
- L'achèvement des travaux de réaménagement du Quai Wiltzer à Metz (1^{re} tranche), la poursuite et la fin des travaux du site routier à Remelfing, des travaux de la 1^{re} phase du site ACADEMOS à Verny, la poursuite des travaux de la Tour des Dames du Château de Manderen, du Centre Départemental de l'Enfance à Thionville.

Sports et Jeunesse

BUDGET : 10,77 M€

La Direction des Sports et de la Jeunesse a en charge le développement stratégique et la mise en œuvre opérationnelle des politiques départementales volontaristes dans les domaines du sport (Moselle Sport), de la jeunesse (Moselle Jeunesse) et des équipements associatifs. Depuis 2021, elle gère le site départemental ACADEMOS implanté à Verny, et où elle est désormais installée.

Elle est constituée de 27 agents répartis dans 4 services : Service des Sports, Service Jeunesse, Service des Équipements et des Finances, et le tout nouveau Service Academos.

La DSJ développe ses missions dans une approche transversale en cohérence avec les enjeux d'avenir du Département grâce à l'activation de 3 leviers fondamentaux :

- son expertise dans les domaines des sports et de la jeunesse,
- sa méthodologie d'approche systémique des situations,
- et sa proximité avec les partenaires.

Ce mode opératoire lui a permis de s'adapter dès le début d'une crise dont les conséquences ont continué en 2021 à lourdement peser sur l'ensemble des acteurs du monde sportif et de la jeunesse. Toutes ses compétences ont été mobilisées au service de ses publics cibles et du projet départemental afin :

- d'ajuster toujours plus finement ses méthodes auprès des partenaires : écoute, simplification des démarches...
- d'agir avec réactivité, notamment dans la mise en œuvre des mesures exceptionnelles Moselle Espoir,
- de dynamiser les réseaux de partenaires existants et d'en activer de nouveaux, en mode certes adapté mais aussi prospectif et tourné vers l'avenir,

→ d'agir pour une meilleure lisibilité et une influence accrue de l'action départementale.

Cette dynamique a par ailleurs été portée par un événement majeur dans la vie de la DSJ, intervenu au tout début de l'été 2021 : la mise en service du site départemental ACADEMOS à Verny.

Cette nouvelle donne a eu des repercussions immédiates, outre l'installation de la DSJ à Verny, et en particulier le déploiement du projet sport santé (Maison Sport Santé implantée sur le site), et la montée en puissance de Moselle Terre de Jeux 2024 qui rayonne désormais depuis Academos.

Cela implique également un redimensionnement des missions de la DSJ qui a vocation à prendre son plein essor à l'horizon 2022, en lien avec les perspectives offertes d'actions nouvelles et d'interactions avec les autres résidents.

Enfin, le programme de soutien exceptionnel départemental Moselle Espoir a fortement rythmé l'activité de la DSJ en 2021, compte tenu de ses relations étroites avec le monde associatif mosellan et de sa compétence jeunesse, parmi les cibles principales du programme. La Direction a ainsi tenu un rôle moteur dans la dynamique transversale de sa mise en œuvre.

ACADEMOS

UN NOUVEAU SITE DÉPARTEMENTAL ET UN NOUVEAU SERVICE



GYMNASSE ACADEMOS - ©CD57

Localisée à Verny, la **Cité des sports, de la jeunesse et de la sécurité civile**, dénommée Academos, a ouvert ses portes le 10 juin 2021 après les travaux de réhabilitation de l'ancien EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté). Les résidents permanents se sont installés dans la foulée :

- la Direction des Sports et de la Jeunesse (responsable du site et du projet),
- **17** associations et Comités Sportifs Départementaux,
- le SDIS (installation à l'automne de **14** personnes, **18** en tout sont attendues à terme),
- et l'association Moselle Mouv', installée à l'automne.

Academos bénéficie de **2 labels nationaux** :

- Maison Sport Santé : installation de l'association Moselle Mouv', partenaire opérationnel du Département dans la déclinaison du sport sur ordonnance,
- et Centre de Préparation aux Jeux : il est ainsi le centre névralgique des Jeux en Moselle et la base stratégique de Moselle Terre de Jeux.

Il a également vocation à accueillir des groupes (formation, échanges, réunions), des athlètes (préparation physique) et dispose d'ores et déjà de salles de réunion, d'un gymnase et de matériel et installations dé-

diés à l'entraînement et à la récupération physique. D'autres espaces, permettant notamment restauration et hébergement, seront respectivement disponibles courant 2022 et 2023.

Academos est géré par un nouveau service créé au sein de la DSJ. Il est composé de 3 agents, intégrés dès avril, et d'1 apprentie. Il a en charge la gestion, le fonctionnement et l'exploitation du site : lien avec les résidents et utilisateurs ponctuels, accueil, et gestion des dépenses et recettes propres à Academos, promotion du site et prospection des utilisateurs potentiels... **Ses missions sont en plein développement**, en cohérence avec les projets déployés par l'ensemble de la Direction dans les domaines de la Jeunesse et des Sports.

Les principales activités du nouveau service en 2021 (juin à décembre) : mise en service du nouveau site, mise en place d'un règlement, élaboration des conventions spécifiques avec les résidents (hors DSJ) et utilisateurs, accueil des usagers ponctuels (54 réservations, 1 304 personnes accueillies – 1 réunion sur 2 suivie d'un temps convivial), élaboration d'un budget annexe pour 2022 (assorti de la création d'une régie de recettes).

Le plein essor d'Academos est une perspective forte pour la DSJ à l'horizon 2022, avec la livraison des derniers équipements et la montée en puissance des projets Sports et Jeunesse, notamment liés à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Moselle Sport

UNE POLITIQUE SPORTIVE DÉPLOYÉE DE LA 1^{RE} LICENCE JUSQU'AU PLUS HAUT NIVEAU

Contexte : Le monde sportif a de nouveau été fortement touché par la crise en 2021. Si l'on note une légère reprise au second semestre, les conséquences pèsent néanmoins à tous les niveaux, de la pratique amateur jusqu'au sport événementiel : entraînements retardés voire empêchés, Jeux Olympiques de Tokyo tenus en huis-clos, chute du nombre de licenciés (-25 % sur la saison 2020/2021), baisse des ressources financières des clubs... sans oublier sur le plan sociétal, un lien social fragmenté et une santé dégradée pour cause de sédentarité grandissante, chez les jeunes en particulier.

MOSELLE TERRE DE JEUX 2024 : UN LABEL NATIONAL ET UN PROJET DÉPARTEMENTAL

Depuis novembre 2019, le Département de la Moselle détient le label « Terre de jeux » décerné par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) pour son projet décliné en 7 axes : Attractivité, Savoir-faire, Talents, Innovation, Héritage, Inclusion et Patrimoine.

« Moselle Terre de Jeux 2024 » concerne tous les Mosellans et irrigue l'ensemble de l'action départementale, au premier chef sa politique sportive. Malgré un contexte encore compliqué, les valeurs et les objectifs de Moselle Terre de Jeux 2024 ont été déclinés dans de nombreuses actions (Sport Santé, Les Belles Rencontres, Sport Scolaire, Caravanes Moselle Terre de Jeux ...).

Fin 2021, Moselle Terre de Jeux c'est :

- **37** collectivités, dont la Moselle, labélisées Terre de Jeux
- **16** collectivités (dont la Moselle) labélisées Centre de Préparation aux Jeux
- **28** équipements labélisés Centre de Préparation aux Jeux
- **27** disciplines : **17** olympiques et **10** paralympiques

En 2021, le réseau partenarial emmené par le Département se renforce et une intensification des réunions et travaux communs est une perspective forte de 2022. De plus, un clip de présentation des collectivités Centres de Préparation aux Jeux et de leurs équipements a été réalisé par le Département et adressé à l'ensemble des collectivités labélisées.

L'ouverture d'Academos en 2021 offre à Moselle Terre de Jeux une visibilité accrue et des conditions de déploiement optimales.

LE SPORT POUR TOUS : PRÉSERVER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE ET SOUTENIR LES ASSOCIATIONS

L'aide à la licence

L'aide à la licence a permis de soutenir 925 clubs différents dénombrant **93 763** licenciés pour un total de **618 563 €** d'aides.

Le projet de club

Avec **198** clubs différents soutenus, le projet club permet de consolider les dynamiques sportives sur les territoires. En 2021, un total de **513 210 €** a été alloué à ce titre.

Le soutien aux comités départementaux

Au total **46** comités départementaux ont bénéficié d'une aide financière du Département pour un montant total de **528 700 €**.

Les comités et les clubs locaux se sont à nouveau investis en nombre lors des Caravanes Moselle Terre de Jeux organisées durant l'été sur les territoires.

Des opérations ciblées pour favoriser la pratique de tous les mosellans

« MOSELLE SPORT SENIORS » : MAINTIEN DE L'AUTONOMIE ET CONVIVIALITÉ

En 2021, Moselle Sport Seniors a pu, toujours grâce au respect d'un protocole sanitaire strict, remporter à nouveau un beau succès en permettant à 17 résidences autonomie mosellanes de proposer des cycles d'activités sportives :

- **260** séances
- **200** seniors âgés de 60 à 97 ans
- **11** clubs ou comités impliqués
- activités proposées : gymnastique, volley assis, karaté, badminton, basket, tennis de table et boccia.

Moselle Sport Seniors bénéficie du soutien de la Conférence des Financeurs.

« LES BELLES RENCONTRES » : POUR LES JEUNES CONFISÉS AU DÉPARTEMENT

Cette année encore, les liens entre les enfants placés sous la protection du Département et leurs marraines et parrains (au nombre de 13) ont été impactés mais maintenus dans des formats adaptés à la situation sanitaire.

Le grand temps fort de l'année a été la manifestation « MECS OLYMPICS » organisée le 23 juin au stade Pierre de Coubertin de SARREGUEMINES : **11** équipes rassemblant **73** enfants hébergés dans **8** Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ont participé à cet événement sportif et festif imaginé rien que pour eux. Cette journée était inspirée des vrais Jeux, avec cérémonies d'ouverture et de clôture, défilé de drapeaux, podiums ...

Comme en 2020, les enfants des MECS ont pu participer aux Caravanes Moselle Terre de Jeux.

Ces deux manifestations sont par ailleurs inscrites dans la dynamique Terre de Jeux 2024, qui colorera de plus en plus Les Belles Rencontres dès 2022.

OPÉRATION « T-SHIRTS 1^{RE} LICENCE »

Pour cette 10^e édition de l'opération, **16 000** T-shirts ont été commandés via un marché public d'un montant de **39 336 €** mis en place par la Direction des Sports et de la Jeunesse.

Leur distribution aux clubs sportifs a été décalée à début 2022, pour des raisons organisationnelles et protocolaires. Les opérations estivales ont cependant été l'occasion de distribuer les modèles restants des années précédentes.

Le sport santé : un enjeu de société

Le Département bénéficie du label gouvernemental « Maison Sport Santé » depuis 2020, elle est implantée physiquement sur le site ACADÉMO depuis l'automne 2021. Ce projet est désormais en plein développement avec des enjeux encore renforcés par la crise sanitaire. De janvier à novembre 2021, plus de **400** personnes ont demandé à bénéficier d'une prise en charge. Fin 2021, **330** Mouv'eurs suivaient un parcours sur **24** des 27 cantons mosellans, et on comptait plus de **2 000** séances réalisées.

À noter que l'opération « Femmes Moselle Énergie », non reconduite en 2021 en raison des conditions défavorables, fait l'objet d'une réflexion pour son évolution dans le cadre du Sport santé, en perspective pour 2022.

Le soutien au sport scolaire : agir pour les jeunes**L'AIDE AUX STRUCTURES DÉPARTEMENTALES DU SPORT SCOLAIRE**

64 000 € versés en 2021 aux **3** structures départementales en charge du sport scolaire : UNSS (32 000 €), USEP (30 000 €) et UGSEL (2 000 €). L'UNSS a, de plus, été tout spécialement accompagnée dans la mise en place de kits mobiles sur les territoires pour développer de nouvelles formes de pratiques sportives en extérieur adaptées au contexte sanitaire.

L'AIDE AUX PROJETS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES

73 associations de collège affiliées à l'UNSS ou l'UGSEL ont déposé un dossier de demande de subvention. Un montant de **51 400 €** a été accordé au total.

Malgré la baisse des effectifs et l'annulation des compétitions, le Département a tenu cette année encore à soutenir ces associations sur les mêmes bases que les années précédentes.

LES OPÉRATIONS EN DIRECTION DU PUBLIC SCOLAIRE

Outre l'accueil de collégiens pendant l'Open de Moselle, l'organisation du tournoi MOME (Mini Open de Moselle des Écoles) ou encore l'invitation des sections sportives foot des collèges sur un match du FC Metz, 2021 a été marquée par des opérations de plus en plus estampillées « Moselle Terre de Jeux 2024 » :

- semaine Olympique et Paralympique du 1^{er} au 6 février,
- pour les « jeunes bénévoles génération 2024 » pendant le Moselle Open : visite des coulisses, accueil et exposition des drapeaux Olympiques et Paralympiques,
- implication et valorisation des « jeunes bénévoles génération 2024 » dans les manifestations sportives Meeting Metz Athlétisme et East Style Breaking.

SPORT DE HAUT NIVEAU : MAINTENIR LE CAP**Les sportifs et clubs labellisés « Club Moselle »****ILS REGROUPENT :**

- **112** sportifs soutenus à hauteur de **171 900 €**,
- dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2021 qui se font finalement déroulés dans un format particulier sans

spectateurs : **9** athlètes mosellans sélectionnés et **4** « médaillés or » soutenus pour un montant total de **47 000 €**,

- **20** clubs évoluant au plus haut niveau, soit **19** disciplines représentées, qui ont bénéficié du label « Club Moselle Elite ». Le montant des aides votées en 2021 aux clubs labellisés s'élève à **1 000 000 €**,
- **21** clubs labellisés « Club Moselle Ambition » soutenus à hauteur de **213 000 €** pour leur rôle dans la formation sportive des jeunes talents mosellans,
- **26** sportifs labellisés « Talents 2024 », bénéficiaires d'une convention d'accompagnement jusqu'aux Jeux.

Les structures de formation : pour l'avenir des jeunes talents**LE SOUTIEN AUX STRUCTURES DE FORMATION S'APPUIE SUR LES CRITÈRES SUIVANTS :**

- la qualité de la détection, de la formation à la performance des jeunes,
- le rayonnement de la structure sur le territoire,
- la cohérence de son action avec les clubs mosellans mais aussi les établissements scolaires.

6 structures de formation (2 pôles espoir et 4 centres de formation) ont été soutenues en 2021 pour un montant de **82 500 €**.

Le « FC Metz Moselle » : le sport professionnel au service des clubs amateurs

Le Centre de Formation du Football Club de Metz développe une démarche dont la qualité est reconnue au niveau international. Pivot entre les clubs mosellans et la structure professionnelle du FC Metz, il rayonne sur l'ensemble du territoire mosellan par le biais d'une convention de partenariat auprès de 8 clubs (FC Thionville, CSO Amnéville, l'EN Saint-Avold, le FC Sarreguemines, l'APM Metz, la RS Magny, l'US Forbach et le FC Sarrebourg). La convention signée en 2020 pour une durée de deux ans court jusqu'au 30 juin 2022.

Une subvention de **80 000 €** a été accordée en 2021 pour les actions de formation menées par le FC Metz Moselle en direction des jeunes.

Par ailleurs, un marché public signé avec le Football Club de Metz court depuis le 1^{er} juin 2020 pour une durée de 3 ans (fin au 31 mai 2023), concernant l'achat d'espaces de communication et de billetterie. Le montant de ce marché est pour 2021 de **702 753 €** (prix forfaitaire annuel) : **436 753 €** pour les achats d'espaces de communication et de **266 000 €** pour la billetterie de la saison 2020/2021.

Soutien aux événements sportifs**UN SOUTIEN DÉPARTEMENTAL A ÉTÉ PRÉSERVÉ EN 2021 AVEC :**

24 manifestations soutenues, dont **17** qui ont effectivement pu avoir lieu et **7** annulées. À noter l'accueil du Final 4 Coupe de la Ligue en handball masculin, qui a eu lieu les 18 et 19 décembre aux Arènes de Metz. (Subvention allouée : 50 000 €)

152 000 € accordés pour des manifestations sportives (Final 4 compris)

18 000 € d'achats de communication dans le cadre de grands partenariats (Grand Prix D1 de Triathlon, Metz Moselle Athlétisme indoor et le Waves Open)

MOSELLE OPEN :

Le Moselle Open, manifestation inscrite au calendrier ATP250, a pu avoir lieu en 2021. Le Département de la Moselle a été partenaire de l'organisation du 18^e Moselle Open de Tennis pour un montant de **807 000 €**.

- **40 000** spectateurs sur la semaine du tournoi
- **5 000** spectateurs invités par le Département: collégiens, enfants des MECS de Moselle, personnes déficientes intellectuelles issues d'établissements spécialisés mosellans, bénévoles d'associations, entrepreneurs locaux ...
- 17^e édition du Mini Open de Moselle des Écoles parrainé par Julien BOUTTER
- **2 000** personnes ont assisté aux soirées thématiques organisées par le Département: Bénévolat, Moselle Espoir, Jeunesse, Moselle Terre de Jeux et Talents
- le Département a de nouveau mis à l'honneur les collégiens ayant obtenu la «Mention Très Bien» au Brevet des Collèges en les conviant le 1^{er} dimanche des qualifications.

À noter pour l'édition 2021 et à l'initiative du Département: mise en place d'animations avec Mickaël JEREMIAZ (ambassadeur Moselle Terre de Jeux) et rencontre avec des fédérations sportives.

Opérations Billetteries

Jusqu'au mois d'août tous les matchs se sont joués à huis-clos. Aucune opération n'a pu être mise en place durant cette période. Sur le reste de l'année 2021, les rencontres ont été ouvertes au public: **9** matchs du FC METZ ont donné lieu à la distribution de **4 000** billets offerts aux publics cibles du Département (enfants des Belles Rencontres, jeunes licenciés des clubs de foot mosellans, valorisation du bénévolat sur les caravanes Moselle Terre de Jeux, invitation des familles d'accueil en lien avec l'ASE...).

De plus, le Département a parrainé un match de la Ligue des Champions en octobre 2021: pour ce match de METZ HANDBALL plus de **260** jeunes licenciés dans les clubs de hand mosellans et **20** enfants identifiés via Les Belles Rencontres ont été invités.

Moselle Jeunesse

UN ENJEU D'AVENIR POUR LE DÉPARTEMENT

Contexte: les jeunes sont au cœur de l'action départementale. Ce public est particulièrement fragilisé par les conséquences de la crise, et les dommages subis se sont encore alourdis en 2021 (décrochage scolaire, paupérisation, détresse psychologique, santé dégradée ...). Les associations qui se consacrent à la jeunesse continuent elles aussi à souffrir au sortir des périodes d'arrêt ou de restriction d'activités, synonymes notamment de baisse de ressources.

Crédits inscrits au Budget Primitif 2021 au titre de Moselle Jeunesse: **1 324 000 €**, dont **1 164 000 €** pour l'attribution de subventions de fonctionnement à des porteurs de projets.

LA PROXIMITÉ PROPICE À L'ACTION SUR LES TERRITOIRES

Le déploiement de Moselle Jeunesse s'appuie sur un partenariat de proximité entre le Département, les territoires et ses acteurs: un atout majeur pour mobiliser les partenariats existants et en activer de nouveaux, tout en permettant de générer des actions adaptées au contexte de crise.

La mise en œuvre de Moselle Jeunesse s'articule essentiellement autour des principes suivants:

- un pilotage départemental,
- une approche différenciée selon les territoires,
- l'engagement, la mobilisation et la coordination des communes et EPCI volontaires,
- l'harmonisation des compétences départementales,
- la mobilisation des ressources au service des besoins du territoire, avec un public prioritaire, les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

L'engagement réciproque du Département et des collectivités volontaires est officialisé par la signature d'une Charte triennale. Pour la période 2019/2021, **40** collectivités se sont engagées aux côtés

du Département: **33** Communes (principalement urbaines) et **7** EPCI, couvrant au total **216** communes. En 2021, cette emprise a été portée à **346** communes grâce aux expérimentations menées avec d'autres collectivités, et qui préfigurent les prochaines signatures de Charte en 2022.

En 2021, les projets mis en œuvre au niveau local par les associations dans le cadre de la démarche Moselle Jeunesse ont représenté:

- **522 431 €** de subventions de fonctionnement allouées,
- **408** dossiers pour des projets en faveur des jeunes.

LE RÉSEAU DE LA JEUNESSE MOSELLANE

Le Conseil Départemental Junior: « Une jeunesse unie, un avenir réussi ! ».

Emblématique de la volonté d'intégrer les jeunes à la vie du Département, et de miser sur leur esprit d'engagement et d'initiative pour faire évoluer les politiques publiques, le Conseil Départemental Junior assure le rôle de relais entre tous les jeunes de Moselle et le Département. Son implication est centrale pour le développement et l'animation du réseau départemental de la jeunesse.

Le Conseil Départemental Junior 3.0 est installé pour la période 2018/2021, il compte 54 Juniors, en parité filles-garçons. Il est présidé par Maÿlis Kremer, Conseillère Départementale Junior du canton de Bitcher.

2021 a donc été la dernière année du mandat en cours, durant laquelle les Juniors 3.0 ont réussi à mener des projets d'envergure tout en adaptant de nouveau leur action au contexte de crise, avec notamment:

- **1** réunion plénière en janvier,
- la poursuite du projet de lutte contre le harcèlement: fin du concours initié en 2020 auprès des jeunes Mosellans, avec résultats et attribution des récompenses lors de la séance plénière de janvier,



- 1 démarche «développement durable» qui a donné lieu à : un Livre Blanc, un concours «Arrêtons de polluer, on n'a pas de planète B», des journées d'animation estivales (notamment lors des Caravanes Moselle Terre de Jeux) et une semaine virtuelle «Ecoutez-nous, agissez avec nous»,
- un devoir de mémoire en action avec une implication forte lors des événements «Moselle Déracinée» organisés en octobre par la collectivité,
- la montée en puissance du projet #TeamMoselleJeunesse pour révéler et encourager les initiatives des jeunes Mosellans,
- la poursuite d'une mobilisation très active sur les réseaux sociaux pour soutenir les jeunes Mosellans, pour encourager les actions et projets, et pour diffuser ses propres initiatives,
- 1 séminaire de 3 jours en octobre, consacré à l'élaboration du bilan de mandature et au passage de relais à la future Assemblée de Jeunes dont l'installation est prévue en 2022.

Au vu du contexte, l'action du CDJ 3.0 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021, et la présentation de son bilan a été décalée à début 2022.

Des crédits d'intervention directe d'un montant global de **14 124 €** ont été consacrés au fonctionnement du Conseil Départemental Junior en 2021.

Soutien aux initiatives de jeunes avec #TeamMoselleJeunesse

Le projet #TeamMoselleJeunesse a été lancé en 2020 par les Juniors, afin de maintenir l'identification des initiatives de jeunes en temps de crise, et de stimuler et valoriser l'engagement du réseau de la jeunesse mosellane.

En 2021, on note une montée en puissance, grâce à l'implication soutenue des Juniors sur les réseaux sociaux :

- soutien à des jeunes pour **47** projets originaux soit **21 650 €** de subventions,
- une grande richesse de thématiques : lutte contre le harcèlement, création artistique, innovation technologique, engagement sportif etc,
- visibilité accrue des projets grâce au label #TeamMoselleJeunesse.

Un événement 100 % jeunes : Moselle Gaming Online – Easter edition

Du 9 au 25 avril, cet événement a été mis en place dans la foulée des éditions des années passées. Ce tournoi de jeux en réseaux a été organisé en 100 % virtuel, au bénéfice de jeunes de tous les territoires mosellans.

Les manifestations thématiques et sur les territoires sont un élément essentiel du déploiement de Moselle Jeunesse. Mis de fait en sommeil depuis début 2020, leur retour sous des formes à imaginer est d'ores et déjà en réflexion pour 2022.

De façon globale, **9 500** jeunes ont été concernés par les actions Moselle Jeunesse menées en 2021, partout en Moselle (territoires signataires de la Charte Moselle Jeunesse et autres territoires).

LES RESSOURCES AU SERVICE DE MOSELLE JEUNESSE

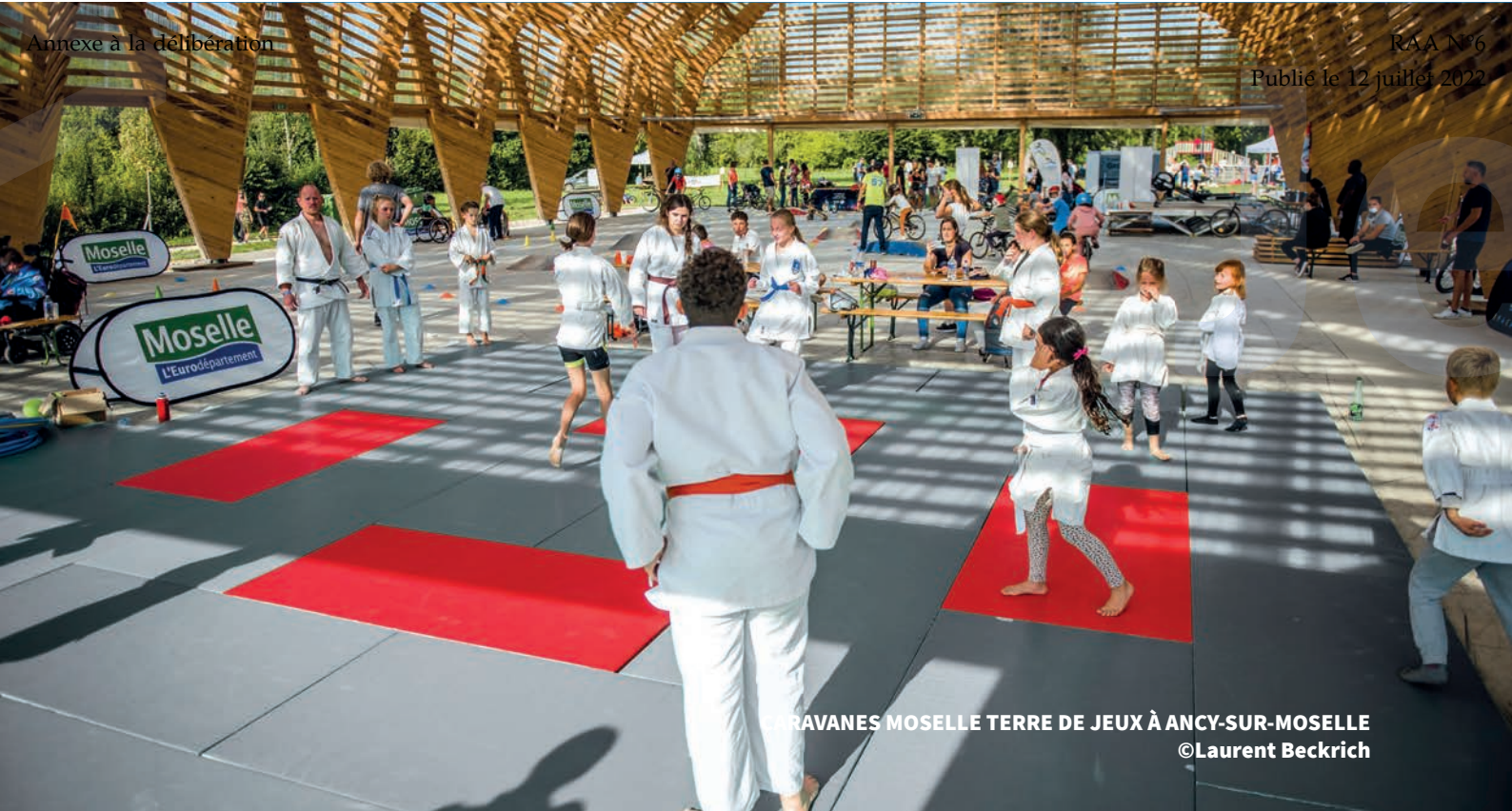
Maintenir le soutien aux associations en milieu rural

En complémentarité avec la démarche Moselle Jeunesse territorialisée, le Département soutient les projets associatifs menés en zones rurales pour la plupart, et qui permettent de maintenir un lien social indispensable et tout particulièrement crucial en ce contexte de crise.

Ainsi, ce sont **110** subventions de fonctionnement qui ont été attribuées en 2021 pour un montant total de **200 000 €**. Ces actions ont été réalisées en faveur d'environ **6 000** enfants et adolescents.

Structures à rayonnement départemental : solidaires pour la reprise

Ces aides reposent sur un partenariat formalisé par une convention d'objectifs signée avec chaque bénéficiaire pour une période de trois ans, actuellement la période 2019-2021.



ARAVANES MOSELLE TERRE DE JEUX À ANCY-SUR-MOSELLE
©Laurent Beckrich

La crise a fait bouger ce partenariat qui s'est recentré sur un enjeu commun : la reprise des activités par un soutien appuyé pour la mobilisation des associations fédérées. Ainsi, **11** associations à caractère départemental ont été soutenues pour, principalement, des actions identifiées en ce sens, soit **13** dossiers de subventions.

Un crédit de **294 000 €** a été consacré à ces actions.

Les réseaux sociaux et outils numériques au service des projets

En 2021, les projets Moselle Jeunesse, dont ceux du Conseil Départemental Junior et notamment celui autour du développement durable, se sont appuyés fortement sur les réseaux sociaux pour se développer, faire passer les messages auprès des jeunes mosellans et faire venir le public lors des différents événements.

- La newsletter Moselle Infos Jeunes (MIJ) compte **1 200** abonnés en décembre 2021. Trois numéros ont été publiés en 2021.
- La chaîne YouTube Moselle Jeunesse créée en avril 2019, totalise fin 2021 **114** abonnés et **10 935** vues.

→ **3** réseaux sociaux alimentés avec l'actualité du Conseil Départemental Junior, en particulier une page Facebook, comptabilisant **2 432** abonnés, un support très activé en 2021 :

11 633 personnes touchées par la diffusion de la vidéo « La planète est belle ne l'utilise pas comme une poubelle ». Les Juniors ont lancé, à cette occasion, leur hashtag #devenonsresponsablespourlaplanete **19 905** vues de la vidéo pour le lancement du concours « Arrêtons de polluer, on n'a pas de planète B ». Les gagnants du concours ont obtenu plus de **4 000** vues.

→ les Juniors développent aussi un compte Twitter et un compte Instagram (500 abonnés) Instagram s'est beaucoup développé lors du mandat qui s'est terminé le 31 décembre 2021, passant de **30** à **500** publications et **551** abonnés au compte. D'autres réseaux comme Tik Tok, Snapchat et Discord ont été activés en 2021.

→ Facebook a été un outil déterminant pour le succès de l'événement Moselle Gaming On line en permettant à **488** personnes de rejoindre le serveur de discussion Discord Moselle Gaming Online et à **645** personnes de participer aux différentes animations pour **1 951** heures de jeu cumulées et 987 heures de rediffusion sur les réseaux.

Soutien à l'équipement

PRIORITÉ À LA QUALITÉ D'ACCUEIL ET À LA SÉCURITÉ DES PRATIQUANTS

En 2021, les crédits annuels inscrits au Budget Primitif pour l'équipement en matériel et aux travaux des associations sport et jeunesse s'élèvent à **685 000 €**, dont **85 000 €** pour les associations à caractère départemental et **600 000 €** pour les associations locales. Ces crédits ont été abondés au cours de l'année d'un montant de **100 000 €**.

202 dossiers, dont 17 pour travaux, ont ainsi donné lieu à un soutien départemental. Le montant total de ces subventions s'élève à **785 000 €**.

Un Règlement actualisé en 2019 régit l'instruction des demandes (Règlement d'Octroi des Subventions d'Équipement aux associations en complément des Politiques Sportive et Moselle Jeunesse).

De plus en 2021, la 3^e et dernière tranche de subvention pour les travaux exceptionnels de démolition et réhabilitation de la tribune sud du Stade Saint Symphorien (FC Metz), a pu être versée (500 000 €). L'aide départementale était encadrée d'une convention financière signée en 2018 pour un montant global de **5 M €**.

Moselle Espoir

DES MESURES EXCEPTIONNELLES POUR LE SPORT, LES JEUNES ET LES ASSOCIATIONS

En plus des adaptations apportées dans le déploiement des Politiques Sport et Jeunesse, plusieurs mesures du programme exceptionnel Moselle Espoir ont directement touché les jeunes et le monde associatif. Ainsi, parmi les **17** mesures constituant Moselle Espoir, la DSJ en a géré **3** en direct :

- **« 400 jobs » : 338** jeunes ont pu décrocher un job d'été grâce à cette mesure qui rebondit sur la réussite d'une opération déjà instaurée l'année précédente. **210** employeurs (179 collectivités et 31 associations) ont bénéficié de l'aide financière couvrant l'embauche de ces jeunes sur une durée maximale de 2 mois durant l'été 2021.
- **« 100 CDD » : 51** associations en situation particulièrement fragile ont bénéficié de l'aide financière couvrant l'embauche de jeunes en CDD d'une durée de 3 mois maximum pendant l'été 2021. **137** mois d'embauche ont été assurés.
- **« Les Caravanes Moselle Terre de Jeux »** : opération conviviale et fédératrice, initiée en 2020, avec en 2021 **10** étapes partout en Moselle pendant l'été, plus de 5 500 personnes accueillies, une centaine d'associations et 665 bénévoles mobilisés... Les Caravanes sont d'ores et déjà intégrées dans le déploiement de Moselle Sport en 2022. **3** autres mesures Moselle Espoir ont été conduites en collaboration avec les autres DGA :

→ **« Aide au redémarrage » : 450** dossiers traités en 2021 pour ce soutien financier exceptionnel aux associations. Chaque Direction concernée (DSJ, DDAC, DEES, DS, DPAT) a assuré dans son domaine la première partie de l'instruction des demandes, puis la DSJ a pris en charge le traitement des rapports de Commissions Permanentes et des mises en paiements.

→ **« Pass Vie Associative »** : un traitement en 2 temps pour cette mesure visant à inciter les collégiens à reprendre une activité. En 2021 c'est la DEES qui a géré la distribution de près de **13 000** coupons d'une valeur unitaire de **30 €** aux familles demandeuses. La phase de traitement et de versement aux associations qui auront retourné les coupons utilisés est du ressort de la DSJ (activation au 1^{er} semestre 2022).

→ **« Campagne en faveur du bénévolat »** : La DSJ a identifié les projets et personnes témoignant de l'importance de s'engager dans le bénévolat associatif. La production des clips, dont la diffusion a été faite de juillet à septembre 2021, a été prise en charge par la Direction de la Communication.

De plus, la DSJ a coordonné en fin d'année, en lien avec toutes les Directions impliquées dans la mise en œuvre de Moselle Espoir, la collecte des premiers éléments de bilan en vue d'une évaluation globale à paraître au premier semestre 2022.

Perspectives 2022

À 2 ans des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le projet Moselle Terre de Jeux 2024 se déploie partout en Moselle et nous challenge dans notre capacité à nous engager dans la mobilisation du territoire et dans le soutien à ses Talents, à célébrer les étapes de la préparation de cet événement et à préparer un héritage des Jeux pour notre jeunesse. Un plan d'actions ambitieux se déploie dans les différents domaines et au-delà du sport : programme des volontaires, olympiades culturelles, centres de préparation aux Jeux, sport santé, Défis 57, design actif, relais de la flamme etc...

SANS OUBLIER :

- montée en puissance du site départemental ACADEMOS, de sa capacité d'accueil et d'organisation,
- grands événements nationaux et internationaux en canoé kayak, sport adapté, triathlon, volley-ball, etc,

- expérimentation d'un bassin mobile itinérant pour l'accès à l'aquasport en milieu rural et pour les plus fragiles,
- les 10 ans du Conseil Départemental des Jeunes,
- les chartes Moselle Jeunesse sur près de 50 territoires,
- la Team Moselle Jeunesse porteuse d'initiatives de haute qualité,
- « Moselle E-Talents » en automne : une version revisitée de Moselle Incroyables Talents,
- organisation des manifestations traditionnelles : Moselle Open, Moselle Sport Séniors, Caravane Moselle Terre de Jeux, les Belles Rencontres...

Développement Cultuel et Artistique

BUDGET : 11,5 M€

Après de multiples restrictions engendrées par la crise sanitaire de la COVID-19 en 2020, la vie culturelle a repris progressivement son cours en 2021.

Avec en moyenne plus de **400** partenaires subventionnés, **300** événements, animés par environ **3 000** artistes mosellans dans les disciplines du chant, de la musique instrumentale, de la danse et du théâtre, la politique culturelle départementale irrigue chaque année nos territoires en contribuant à leur vitalité artistique et à leur rayonnement.

Tout au long de la saison, une programmation à la fois exigeante et accessible à tous, construite par et pour les Mosellans, relie ainsi entre eux nos concitoyens et leur patrimoine, leur culture, leur offre la possibilité de la découverte et de l'émotion artistique partagée.

Moins durement qu'en 2020, les conditions sanitaires de l'année 2021 ont néanmoins rendu difficile la programmation et le déroulement de certains événements, nécessitant soit des reports, soit des adaptations strictes sur le plan organisationnel, soit une annulation.

Pour autant, la saison estivale s'est correctement déroulée sur le plan des animations culturelles, avec la seconde édition notamment des caravanes d'été, ainsi que les soirées éphémères dans les sites départementaux.

Par ailleurs, outre l'accompagnement financier habituel des partenaires associatifs, la mise en œuvre du dispositif « Moselle espoir » a permis d'apporter un soutien exceptionnel aux structures grâce aux aides au redémarrage.



Programmation Artistique et Culturelle

Cette direction a géré un budget de **3 442 150 €** pour mettre en œuvre l'un des pans de la politique culturelle départementale.

PRATIQUES ET PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS

L'action du service se décline autour des axes suivants

- accompagner l'émergence des projets artistiques et culturels;
- susciter la mise en réseau des acteurs culturels publics et associatifs en Moselle qui œuvrent au développement des enseignements et de l'éducation artistique.

En 2021, ces actions ont été poursuivies :

LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le Département a réaffirmé son soutien au réseau mosellan des établissements d'enseignements artistiques :

46 établissements d'enseignements artistiques spécialisés consacrent leur activité à l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre en Moselle. Ils ont accueilli près de **13 000** élèves, de l'initiation au 3^e cycle d'enseignement. Les établissements ont maintenu, une partie de l'année, les dispositifs d'enseignement à distance déployés l'année précédente et de nombreux projets ont été annulés faute de conditions sanitaires favorables. Néanmoins, la rentrée scolaire 2021/2022 s'est effectuée dans tout le réseau d'établissements et le retour au présentiel a été généralisé moyennant le maintien des dispositions sanitaires en vigueur.

L'ACTION CULTURELLE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Le Département a poursuivi son action en faveur de la jeunesse, notamment celle qui est éloignée de l'offre artistique.

À titre d'exemple: le Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale (DEMOS)

Après une séquence de trois années, le parcours de la première promotion de l'orchestre de jeunes mosellans s'est achevé fin 2019.

Reconduit pour une nouvelle période de 3 ans à partir de 2020, DEMOS a doublé son périmètre en constituant 2 orchestres, l'un sur l'axe Metz / Moselle Nord, l'autre sur l'axe Metz / Moselle -Est.

Après l'année particulière de crise sanitaire, les participants ont retrouvé en 2021 un lien plus soutenu avec leurs référents et enseignants, complété par les outils numériques à leur disposition.

LE SOUTIEN AUX PRATIQUES EN AMATEUR

La Direction de la Programmation a poursuivi en 2021 son soutien au tissu associatif culturel: harmonies et batteries-fanfars, compagnies de théâtre amateur, de pratiques vocales, musicales ou chorégraphiques,... ont bénéficié d'une stabilité des aides départementales classiques, auxquelles se sont ajoutées les aides exceptionnelles au redémarrage « Moselle espoir ».

MOSELLE ARTS VIVANTS

L'association Moselle Arts Vivants (M.A.V.) est le partenaire privilégié et l'opérateur culturel du Département dans les domaines de la création et de l'organisation d'événements. M.A.V. coordonne notamment les parcours numériques, a organisé de nombreux spectacles professionnels dans les Sites Passionnement Moselle, et a, par ailleurs porté la dixième édition du Sentier des Lanternes dans le cadre des « Noëls de Moselle ».

Résultats

- Mise en œuvre des dispositifs numériques et des installations immersives dans les sites Passionnement Moselle:
 - Mise en œuvre du projet de visites virtuelles 360° en trois langues dans les **8** sites Passionnement Moselle.
- Mise en œuvre du festival de la BD au Château de Malbrouck les 12 et 13 juin 2021. Ce sont **1 015** personnes qui sont venues rencontrer les auteurs.
- Mise en œuvre de la Caravane d'été du 3 juillet au 28 août 2021 dans 9 communes des 5 territoires mosellans. Ce sont **6 302** personnes qui ont pu assister à ces journées festives.
- Mise œuvre du Festival Moselle Ecologie les 11 et 12 septembre 2021 au Parc de la Canner au Moulin de Buding. Ce sont **1 767** visiteurs qui ont pu profiter de ce week-end festif.
- Mise en œuvre des manifestations dans les sites Passionnement Moselle:
 - Semaine de l'Europe à la Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles,
 - Vita Romana au Parc Archéologique de Bliesbruck-Reinheim les 7 et 8 août 2021 avec **1 755** visiteurs sur les 2 jours,
 - Week-end commémoratif et ludique autour de la guerre de 1870-71 au Musée de la Guerre 1870 et de l'Annexion à Gravelotte les 14 et 15 août 2021,
 - Fête des Jardins et des Saveurs aux Jardins Fruitières de Laquenexy du 08 au 10 octobre 2021. Ce sont plus de **10 895** personnes qui sont venues visiter les jardins lors de ce week-end.
 - Bêtes et Sorcières au Château de Malbrouck à Manderen du 29 au 31 octobre 2021 avec **2 956** visiteurs qui ont assisté à ce week-end festif.
- Mise en œuvre des spectacles de territoires dans le cadre de la Moselle Déracinée:
 - Accompagnés par les artistes professionnels, les habitants des communes, les collégiens et les témoins de cette époque ont été les acteurs de pièces, lecteurs de textes, chanteurs, racontant l'histoire des évacués et des expulsés Mosellans.

Le 30 octobre 2021, ce sont **1 042** personnes qui ont pu assister à ces différents spectacles commémoratifs qui se sont déroulés à Sarreguemines (679 personnes, 2 représentations), au Gros Ouvrage Maginot du Hackenberg à Veckring (155 personnes, 2 représentations), à Charly-Oradour (70 personnes, 1 représentation) et au lavoir du Parc Explor Wendel à Petite-Rosselle (138 personnes, 1 représentation).

→ Noëls de Moselle - édition 10:

- Mise en œuvre du Sentier des Lanternes dans le jardin Boufflers à Metz ouvert au public du 26 novembre au 30 décembre 2021. Ce sont **137 789** visiteurs qui ont été accueillis sur le Sentier des Lanternes.
- Mise en œuvre de la Route des Lanternes dans **4** communes du territoire mosellan. Ainsi les villes de Bitche, Yutz, Forbach et Sarreguemines se sont vues mettre à disposition un ensemble de nouvelles lanternes spécifiquement commandées pour la féerie de Noël.

Les Sites Passionnément Moselle

Ce sont six sites culturels et deux sites naturels. En 2021, ils ont accueilli au total 110025 visiteurs.

LES SITES CULTURELS

Maison de Robert Schuman

La Maison de Robert Schuman a accueilli **5366** visiteurs au 12 décembre 2021, contre **5415** visiteurs en 2020. La crise sanitaire a engendré une nouvelle diminution, le site n'ayant pu rouvrir au public qu'à compter du 19 mai 2021. Peu de groupes ont ainsi pu se présenter et beaucoup d'animations ont dû être annulées. Pour autant, la Maison de Robert Schuman a pu présenter sa nouvelle muséographie.

LES ÉVÈNEMENTS :

- la Semaine de l'Europe (3-9 mai 2021) numérique: capsules vidéos sur l'histoire de Robert Schuman, visite numérique de la Maison historique et interventions filmées autour de l'Europe contemporaine et de sa pluralité.
- Mise en place de restaurants éphémères les samedis soirs et brunchs des dimanches matin pendant la période estivale avec David Ciré, le traiteur d'un Chef à la Maison.
- Ateliers jeune public: tout au long des périodes d'ouverture, des ateliers ont été proposés aux jeunes de 6 à 12 ans.
- Labellisation MicroFolies pour la mise en place en 2022 d'un musée numérique.
- Partenariats avec la Maison Jean Monnet et les autres Maisons des Pères de l'Europe pour le développement de capsules numériques.
- Ouverture du nouveau parcours muséographique
- Nuit des musées et journées européennes du patrimoine
- Exposition « Robert Schuman et les déracinés » (29 octobre 2021 – 3 avril 2022)
- Réception de délégations dans le cadre de l'opération Moselle Déracinée

Musée de la guerre de 1870 et de l'Annexion de Gravelotte

Ouvert du 19 mai au 12 décembre 2021, le musée de la Guerre de 1870 et de l'Annexion a accueilli **9235** visiteurs contre **12087** visiteurs en 2020. Cette nouvelle baisse s'explique, ici comme au niveau national au sein des musées et des lieux de culture, par la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a engendré une absence quasi-totale des groupes sur l'ensemble de l'année. De plus, l'application des gestes barrières a entraîné l'annulation de quelques animations et de conférences.

Cette nouvelle année particulière a contraint le musée à revoir autrement ses activités. Ainsi, les événements menés sont :

- Réalisation de contenus numériques pour les réseaux sociaux
- Exposition « La Paix ! » (23 juin-6 octobre). Réalisée dans le cadre du 150^e anniversaire de la fin de la guerre de 1870-1871, l'exposition mettait en avant la période des après-guerre tant chez les civils que les militaires ou encore chez les dirigeants des pays belligérants. L'exposition a donné lieu au prêt exceptionnel de l'armistice de février 1871, de la ratification allemande du Traité de Francfort, de la ratification allemande du Traité de Versailles, de l'acte de capitulation allemand du 7 mai 1945. Ces documents ont été mis à disposition par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères – Archives diplomatiques.
- « Ça tombe comme à Gravelotte » (13-14-15 août 2021) : ce week-end destiné aux commémorations sur le territoire a permis de présenter

des reconstitutions de batailles, mais également la représentation d'une création théâtrale originale autour de l'amitié franco-allemande. Enfin, des diffusions de documentaires ont permis au public de mieux appréhender cette guerre.

- Ateliers jeune public: tout au long des périodes d'ouverture, des ateliers ont été proposés aux jeunes de 7 à 12 ans.
- Participation à la Nuit des Musées, aux Journées européennes du Patrimoine.
- Aide aux chercheurs: le centre de documentation du musée a reçu une vingtaine de demandes tout au long de l'année.
- Passages télévisuels: Moselle TV, France 3, Arte, la chaîne Histoire ont rediffusés des contenus tournés à Gravelotte ces dernières années
- Réception de délégations dans le cadre de l'opération Moselle Déracinée
- Partenariat avec le Musée de Loigny la Bataille et avec le Musée historique de la Sarre pour différentes expositions.
- Mise en place de restaurants éphémères les samedis soirs pendant la période estivale avec David Ciré, le traiteur d'un Chef à la Maison.

Château de Malbrouck Manderen

Suite à un report en 2020 lié à la situation sanitaire mais également au décès d'Albert Uderzo, le Château de Malbrouck a finalement pu présenter l'exposition « Astérix l'Européen » en 2021.

Contraint par des jauges dès sa réouverture le 19 mai (puis par la mise en place du passe sanitaire à partir du 21 juillet), le Château a su s'adapter en proposant notamment une billetterie en ligne permettant aux visiteurs de réserver leurs tickets selon des créneaux de visite afin d'assurer un accueil du public dans les meilleures conditions.

Dans le cadre du plan « Moselle Espoir » initié par le Département, et tout comme les sept autres sites Passionnément Moselle, le public a été accueilli gratuitement tout au long de la saison pour venir découvrir le château ainsi que l'exposition « Astérix l'Européen ». Ce sont finalement quelques **51405** visiteurs qui se sont pressés devant les grilles du château tout au long de cette année. Le château a, en outre, connu une programmation riche avec de multiples événements qui, malgré les contraintes déjà citées et des entrées payantes, ont su attirer de nombreux spectateurs au château. Ainsi, **1015** visiteurs ont été accueillis à l'occasion du festival de la BD, **413** pour le festival celtique « Les nuits celtiques de Malbrouck » ou encore **2956** personnes pour le festival « Bêtes et Sorcières » par exemple.

Deux nouvelles chasses au trésor à destination du jeune public ont pu être proposées et ont rencontré un vif succès, tandis que l'escape game mais aussi les casques de réalité virtuelle étaient incompatibles avec le contexte sanitaire.

Le Musée départemental Georges de La Tour

Pour l'année 2021, le Musée départemental Georges de La Tour a rouvert ses portes aux visiteurs le 19 mai en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Malgré, cette ouverture tardive le chiffre d'affaire et la fréquentation globale du site ont enregistré une évolution par rapport à 2020. La fréquentation pour l'année 2021 s'élève à **3937** visiteurs soit une hausse de **9,57%** par rapport à 2020 (3593 visiteurs). Cette hausse peut s'expliquer d'une part par la gratuité du site mais également par un nombre plus important de scolaires **626** élèves reçus contre **145** en 2020.

LES ÉVÈNEMENTS :

- Animations hors-temps scolaires, conférences, Nuit des musées et Journées européennes du Patrimoine
- Participation au Festival Bêtes et Sorcières



EXPOSITION ASTÉRIX L'EUROPÉEN - CHÂTEAU DE MALBROUCK
© G. RAMON

→ Deux dépôts: une œuvre du Palais des Ducs de Lorraine-Musée Lorrain « La Découverte du corps de Saint Alexis » de Georges de La Tour et une très belle copie d'un tableau de Georges de La Tour « Les larmes de Saint-Pierre » provenant d'une collection particulière.

LES NOUVEAUTÉS :

- En collaboration avec le Musée de la Cour d'Or, une exposition a été mise en place à l'automne 2021 autour de l'artiste mosellan Alain BRIZZI intitulée Visages d'Alain BRIZZI, exposition prolongée jusqu'au 31 avril 2022.
- Réaménagement au rez-de-chaussée, d'un espace pédagogique et documentaire, en lien avec la Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques. Modulable, il permet, de recevoir un public individuel, il prête aussi son cadre (environ 80 m2) aux animations scolaires et activités hors temps scolaire. Par son aménagement, l'espace en question se veut un lieu convivial et accueillant afin que les visiteurs puissent aborder ou approfondir, au moyen de ressources principalement livresques, les différentes thématiques représentées au sein des collections du musée. L'œuvre de Georges de La Tour y occupe une place particulière, mais bien sûr non exclusive.
- Un projet autour de la petite enfance a été mené en lien avec la Direction de la Solidarité autour du thème des bébés joueurs au musée, en lien avec Elsa JOB PIGEARD, orthophoniste.

Plusieurs rencontres ouvertes au public ont été programmées tout au long de l'année afin d'informer les professionnels de l'enfance et les parents au sujet de l'importance du jeu libre et de l'accès à la culture, de la dimension esthétique dans le développement de l'enfant.

- Le Musée départemental Georges de La Tour a fait l'acquisition le 4 juin 2021, lors d'une vente aux enchères à l'hôtel Drouot le 4 juin, d'une copie ancienne d'un célèbre tableau de La Tour, Les Mangeurs de pois, en exerçant le droit de préemption de l'État.
- Le Musée a reçu le don d'un tableau d'une collection particulière Paysage hollandais de Salomon van Ruysdael.

Le Musée départemental du Sel

En raison de la pandémie due à la COVID-19 et des mesures barrières qui en découlent, le Musée du Sel a rouvert ses portes au public le 19 mai 2021 ce qui a eu pour conséquences une baisse de sa fréquentation ainsi que de son chiffre d'affaire par rapport à 2020.

La fréquentation pour l'année 2021 s'élève donc à **3 835** visiteurs soit une diminution de **31,05%** (5562 en 2020) en raison de la crise liée à la COVID-19 et de la présentation du passe sanitaire.

LES ÉVÈNEMENTS :

- Animations hors temps scolaires, conférences, Nuit des musées et Journées européennes du Patrimoine
- Le partenariat avec le Centre Pompidou-Metz autour de l'exposition Chagall. Le Passeur de lumière a été annulé en raison de la crise sanitaire. Cependant, le personnel a pu bénéficier d'une visite guidée de l'exposition par les médiateurs du Centre Pompidou Metz.

LES NOUVEAUTÉS :

- Le Musée du Sel s'est enrichi de 90 salières par une donation d'un collectionneur privé. Salières qui seront présentées en 2022 dans une vitrine spécifique dans l'espace pédagogique du musée.

Parc archéologique de Bliesbruck-Reinheim

Le Parc archéologique de Bliesbruck-Reinheim a ouvert ses portes au public du 12 juin au 3 novembre 2021 et a accueilli **8 149** visiteurs dont **4 901** pour la partie française du site.

Le contexte sanitaire a encore empêché la venue des groupes scolaires mais certaines manifestations ont pu se dérouler normalement: les « Journées européennes de l'archéologie » et les « Journées européennes du patrimoine » avec **336** visiteurs. L'évènement-phare « Vita Romana » a retrouvé son public même si les contraintes liées au contrôle du passe sanitaire et l'application d'une jauge réduite ont limité la fréquentation à **1 815** visiteurs lors du week-end des 7 et 8 août.

Une visite virtuelle à 360° du parc archéologique de Bliesbruck-Reinheim a été créée et permet de découvrir le site à distance depuis un ordinateur, une tablette, ou un téléphone portable. Elle rassemble des vues inédites du parc ainsi que des vidéos de restitution de la vie dans l'Antiquité.

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre le Département de la Moselle et le Kreis du Saarpfalz, les deux partenaires ont poursuivi en 2021 leurs travaux liés à la mise en œuvre de la structure de gestion unique transfrontalière du parc.

LES SITES NATURELS

Domaine départemental de Lindre

20 819 visiteurs se sont rendus au Lindre en 2021 (selon l'éco-compteur) dont **563** bénéficiaires d'actions d'accueil. Une visite virtuelle à 360° a également été créée afin de permettre aux visiteurs de découvrir à distance une partie du site en vue de préparer leur venue.

Au printemps **4 247 000** alevins de trois espèces de poissons ont été produits. **39 022 kg** de poissons ont été pêchés dans six étangs départementaux dont une partie dans le grand étang de Lindre, malgré les contraintes de la COVID-19. La production piscicole labellisée Agriculture Biologique et MOSL a été essentiellement vendue à des professionnels pour le repeuplement d'étangs.

En septembre, le Domaine de Lindre a été classé par l'UNESCO cœur de site de la nouvelle Réserve de Biosphère Sud Moselle.

Les Jardins Fruitiers de Laquenexy

Le site a accueilli **30 783** visiteurs en 2021 entre le 19 mai et le 31 octobre.

LES ÉVÉNEMENTS :

- Les restaurants éphémères en juillet et août 2021,
- Les journées Européennes du Patrimoine les 18 et 19 septembre 2021,
- La Fête des Jardins et des Saveurs, les 8, 9 et 10 octobre 2021,
- La vente de plants fruitiers à partir du 12 novembre et jusqu'au 17 décembre 2021.

LES NOUVEAUTÉS :

- Un « Jardin des Carnivores » a été créé en 2021 après avoir été expérimenté en 2020. Il est en place depuis l'ouverture le 19 mai 2021
- Des spectacles pour célébrer l'automne, à destination des jeunes et des moins jeunes ont été organisés les 24, 30 et 31 octobre 2021,

Des animations à destination des jeunes publics ont été mises en place les mercredis en dehors des vacances scolaires à compter du 1er juin et pendant toutes les vacances scolaires. Certaines animations ont connu un tel succès que des créneaux supplémentaires ont été ajoutés. Les stages dans le domaine du jardinage et de l'arboriculture se sont poursuivis cette année.

Archives Départementales, Mémoire Patriotique et Patrimoine

Archives, mémoire et patrimoine ont été rapprochés parce qu'ils visent la connaissance du passé, lointain ou proche, et sa mise en valeur au bénéfice de la population dans son ensemble, selon des approches et des moyens d'action différents.

COLLECTE DES ARCHIVES PUBLIQUES ET ENTRETIEN DES FONDS

Les entrées de documents d'archives ont été massives en raison de la reprise des versements des juridictions (346 m) et de la prise en charge ultime, avant fermeture de certains sites et numérisation des procédures, des archives des services relevant de la direction départementale des finances publiques (enregistrement et cadastre principalement), pour **331 m**, sur un total de **878 m** d'archives publiques (on rappellera que cela correspond à environ 9 000 boîtes d'archives). On notera que le centre des archives industrielles et techniques de la Moselle continue de recevoir des archives des anciennes houillères, avec l'entrée de celles de la SNI Sainte-Barbe, gestionnaire du patrimoine immobilier de Charbonnages de France en Moselle.

La capacité des magasins d'archives des sites de Saint-Julien-lès-Metz et de Saint-Avold s'élève à **65 900 m**, dont **12 000** encore disponibles, et une réserve de **2000 m** de rayonnages acquis en 2021. Une rationalisation de l'occupation des espaces s'impose et, est en cours depuis cette année.

La fréquentation des salles de lecture n'est pas revenue à son niveau d'avant la pandémie parce qu'à l'interdiction de venir des usagers a

succédé une interdiction de sortie de nombreux documents, en raison d'une infestation de moisissures découverte en octobre 2020 et affectant un tiers des magasins de conservation du site principal des archives départementales à Saint-Julien-lès-Metz.

Un plan de travail ambitieux sur trois ans (au moins) a été mis sur pied pour remédier au sinistre affectant les collections: fermeture mensuelle d'une semaine pour mobiliser tous les effectifs dans des opérations de nettoyage, dépoussiérage, reconditionnements massifs et préparation de lots de désinfection (budget prévisionnel: 300 000 € par an). On estimera à **1 500 m** environ la quantité de documents déplacés dès 2021. Un grand plan de tri des documents périmés a été élaboré pour faire de la place aux documents après traitement: les archives des dommages de guerre, dont l'instruction est close depuis 1962 et qui ont été transférés aux archives départementales avant 1970, ont fait l'objet des premiers tris (suite et fin programmées en 2022). Les archives des autres administrations de l'État et du Département reçues en masse entre 1950 et 1990 sont en cours de vérification et de réévaluation depuis le dernier trimestre 2021, en vue d'éliminations en 2022 et 2023.

PUBLIC DES ARCHIVES, COMMUNICATION, VALORISATION

Les restrictions de circulation ou d'accès aux établissements culturels a eu comme en 2020 un impact réel sur les pratiques des usagers des archives départementales.

- Nombre d'usagers inscrits pour fréquenter les salles de lecture à peine différent de 2020 (+30) en raison des contraintes imposées aux



EXPOSITION « ET ON BOIRA DU VIN DE MOSELLE »
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES © CD57

personnes par les règlements sanitaires mais aussi par le moindre intérêt que l'interdiction de sortie de certains documents sinistrés crée dans le public: **752**;

→ Nombre de documents communiqués: **7172** (-21% par rapport à 2020);

→ L'accueil spécifique de **1249** scolaires (-800 par rapport à l'année précédente, les collégiens n'ayant pu se déplacer cette année) est le contrecoup de la fermeture des établissements scolaires et de l'impossibilité de déplacer de nombreuses classes après leur réouverture durant l'année scolaire 2020-2021;

→ Légère diminution (-10%) du nombre des consultations sur Internet après un bond considérable (+28%) en 2020: **279 000** consultations sur www.archives57.com, de **1 196 000 pages** (documents) pour **118 000** visiteurs, ce qui prouve le service rendu par la consultation en ligne, dont 2022 doit pouvoir tripler l'offre au moins grâce à la mise en ligne progressive des registres de l'état civil des communes situées hors de l'arrondissement de Thionville;

→ Maintien (+37) des demandes de copies de pièces ou d'attestations (principalement affaires matrimoniales, preuves de nationalité, reconstitutions de carrière, fréquentation scolaire, soit **591** dossiers), reflet de l'évolution sociale et démographique du pays et du toujours nécessaire recours aux archives publiques par des usagers ayant perdu leurs archives personnelles;

→ Expositions sur les évacuations (1939-1940) et les expulsions (1940-1945) de civils mosellans dans le cadre de l'opération «Moselle déracinée», préparées en 2020 pour les établissements scolaires et les

bibliothèques, qui a circulé et a été présentée aux archives départementales toute l'année 2021;

→ Préparation et ouverture (novembre) d'une exposition sur la vigne et le vin en Moselle depuis l'Antiquité.

MÉMOIRE PATRIOTIQUE

Le service de la mémoire patriotique exécute la politique départementale destinée à faire vivre et transmettre la mémoire des populations du territoire de la Moselle depuis 1871. À l'exception notable de la grande opération commémorative et historique «Moselle déracinée», qui a pu se dérouler au cours de la dernière semaine octobre 2021, les manifestations publiques des associations sont restées très discrètes et de ce fait, elles n'ont quasiment pas eu recours aux financements départementaux pour accompagner des classes d'élèves et de collégiens sur des sites mémoriels (1 seule opération, dont la subvention ne sera versée qu'en 2022) et n'ont sollicité que deux fois des subventions pour leurs drapeaux (aucune demande de rééquipement des porte-drapeaux eux-mêmes).

C'est l'opération de commémoration historique «Moselle déracinée» qui a été le phare de cette année, jusqu'à son aboutissement durant la dernière. Après une nouvelle présentation de la grande exposition de 2020 à la foire-exposition de Metz en septembre, et à côté d'un volet récréatif et culturel (comédie musicale créée à Amnéville), des visites de sites historiques (ouvrage du Hackenberg, musée de la Moselle 1939-1945 à Hagondange) et des cérémonies commémoratives (Charly-Oradour et Metz) ont permis aux délégations de découvrir la Moselle et son histoire

et aux habitants de se souvenir. En sus, l'appel à projets lancé en 2020 pour aider les collectivités publiques et les associations a été prolongé pour prendre en charge les événements retardés par la pandémie (73 800 € ont été votés à cet effet pour des accueils de jumelages, des spectacles, des expositions sur tout le territoire départemental).

PATRIMOINE

L'architecte du patrimoine est intervenu régulièrement pour la préparation et le suivi des chantiers des bâtiments patrimoniaux de la collectivité au château de Manderen (pont d'accès sur les fossés et tour des

dames), dont le financement est inscrit au budget de la Direction du Patrimoine et de l'Aménagement du Territoire.

Le dispositif d'aide aux propriétaires privés d'immeubles et d'objets classés, aux établissements publics du culte et aux gestionnaires d'immeubles militaires a été mis en œuvre dans 4 nouveaux dossiers d'immeubles bâtis classés au titre des Monuments historiques, en l'occurrence les châteaux de Freistroff (nouvelle tranche de travaux) et de Manom, à l'église Sainte-Thérèse de Metz, à la synagogue de Metz et à Sainte-Ruffine et dans 1 dossier de relevage d'orgues à Amnéville.

Lecture Publique et Bibliothèques

La Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques (DLPB) propose des services et des dispositifs d'accompagnement à l'ensemble des communes du département en s'appuyant sur des services transversaux et des services territorialisés à partir des quatre pôles départementaux existants (Bitche, Nilvange, Créhange, Metz), d'un cinquième nouveau pôle à Dieuze et du pôle associé de Sarreguemines.

Grâce à un réseau de plus de **900** bénévoles et de plus de **250** salariés, dont la formation est assurée gratuitement par la DLPB, chacune des bibliothèques ou médiathèques propose en moyenne 12 heures d'ouverture hebdomadaire au public et plus de **13 000** documents au prêt et à la consultation.

La Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques a œuvré tout au long de l'année pour conserver le lien étroit avec les bibliothèques du réseau, les soutenir dans le maintien de leur fonctionnement et dans la mise en place d'actions malgré un contexte sanitaire peu favorable. La crise sanitaire a entravé la marche des bibliothèques du réseau départemental de lecture publique, à l'image de tous les services culturels de France et d'ailleurs.

Le réseau de lecture publique a surtout été impacté dans son fonctionnement lors du 1er semestre 2021. Le second semestre a permis aux bibliothèques de s'engager dans des projets d'action culturelle, de développement des publics et de renouer avec un accueil plus régulier des usagers dans leurs structures.

En 2021, le Département a consacré **502 940 €** à la politique de lecture publique, dont **180 940 €** pour les aides financières aux collectivités et associations et **322 000 €** pour les actions en maîtrise d'ouvrage, développement des collections, actions culturelles, formation et promotion du réseau.

Soutenir l'évolution des ressources et des équipements dans les territoires

en raison du contexte sanitaire particulier en 2021, l'accompagnement des bibliothèques par les référents de territoire a repris progressivement et a été adapté en fonction des territoires et de chaque équipe.

→ La DLPB a prêté **72 000** documents aux bibliothèques du réseau et a assuré près de **203** rendez-vous avec les bibliothèques dans les espaces de choix des **5** pôles;

→ La DLPB a également accueilli **22** CDI qui ont emprunté **821** documents ainsi que **11** PMI et **1** crèche qui ont empruntés **189** documents.

→ Le Département a fait l'acquisition d'environ **15 000** ouvrages à destination des **5** espaces de choix départementaux (soit une augmen-

tation de **25 %** par rapport à 2020 dans le cadre de la territorialisation des collections), permettant d'adapter les fonds documentaires au plus près des demandes des publics.

→ La politique de dons a permis à :

- **10** partenaires structurants du territoire comme le Centre de ressources pour le développement des pratiques Chorales et Vocales (INECC Mission Voix Lorraine), les écoles de musique, les harmonies et les conservatoires de bénéficier de **12 085** CD, de **2 445** partitions et de **106** livres;
- **64** structures dédiées à la Petite Enfance, aux collégiens, aux personnes âgées dépendantes et atteintes de handicap ont bénéficié de **9 754** ouvrages;

→ Le Département soutient les communes par le versement de subventions. Celles-ci permettent aux bibliothèques de mettre à jour leurs collections, de les diversifier pour toucher de nouveaux publics :

- Le dispositif d'aide forfaitaire pour la constitution de collections de base de **1 200 €** a concerné **42** communes pour un montant global de **50 400 €**;
- **20** communes ont sollicité le Département pour le développement des ressources documentaires et numériques, représentant un montant total de **17 800 €**;
- **6** communes et **1** EPCI ont pu bénéficier d'une aide financière au titre de soutien aux bibliothèques porteuses de projet dans le cadre de Moselle déracinée représentant un montant de **2 180 €**;

→ Le Département permet d'accompagner le réseau des bibliothèques dans sa modernisation

- **20** communes ont pu bénéficier d'une aide à l'investissement au titre de soutien pour les bibliothèques porteuses de projet dans le cadre de l'équipement mobilier et numérique représentant un montant de **37 930 €**;
- **5** pôles départementaux ont pu être équipés en matériel ergonomique indispensable au travail des responsables des livraisons du réseau selon les préconisations liées à une étude et une intervention ergonomique de DRHLS;
- **154** bibliothèques du réseau ont été dotées d'une nouvelle signalétique mobile (stop trottoir) permettant la valorisation de l'action du Département.

→ Le Département a le souhait de renforcer l'attractivité du territoire de Thionville

- La médiathèque de Nilvange a intégré le Département en 2021. L'objectif est de valoriser cette structure et de la transformer en une médiathèque innovante et exemplaire en matière de lecture pu-



MÉDIATHÈQUE DE NILVANGE © G. RAMON

blique. Pour sensibiliser le grand public aux nouvelles ressources numériques, un espace innovant « micro-folie » mobile, développé par le parc de La Villette à Paris, a été installé à Nilvange.

- **15 069** documents réservés ont été livrés aux bibliothèques par navette dans l'ensemble des territoires.
- **355** outils d'animation ont été mis à disposition des équipes des bibliothèques sur le portail; **252** prêts d'outils animation ont été effectués.

Professionaliser les équipes des bibliothèques du réseau

- La Direction améliore les services auprès du réseau au travers d'actions de formations, des journées professionnelles et des rencontres. Malgré le contexte sanitaire en 2021 qui a impacté l'offre de formation, **231** bénévoles et salariés ont pu toutefois être formés. Les stages ont été transformés en distanciel afin de maintenir l'offre au réseau. Le nombre de participants à chaque stage a dû être réduit en raison du nouveau format, moins adapté à des groupes plus larges.
- La 13^e édition du Congrès départemental des bénévoles a été annulée en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Animer le réseau de lecture publique

en raison du contexte sanitaire, les actions de soutien au développement des publics en bibliothèque, notamment en faveur de la petite enfance, des personnes en situation de handicap, des jeunes de moins de 17 ans, des personnes âgées et des personnes fragilisées ont été limitées.

La Direction, avec le soutien reconduit de la Conférence des Financiers qui lui a attribué **25 000 €**, a porté en 2021 la manifestation Esprits livres. Quand les bibliothèques invitent au partage. Ainsi, **126** ateliers ont été organisés en présentiel avec la participation de **1 337** seniors isolés et autonomes, avec le concours des **36** bibliothèques du réseau.

La journée professionnelle en partenariat avec la Direction de la Politique de l'Autonomie, consacrée au public sénior a été annulée en raison du contexte sanitaire.

L'événement départemental « Moselle déracinée », initialement prévu en 2020 puis repoussé en février 2021 a finalement fait l'objet d'un 3^e report à l'automne 2021. Malgré un contexte fortement perturbé, **51** bibliothèques ont participé à cet événement avec plus de **100** actions proposées aux Mosellans pour une fréquentation totale de **6 166** personnes.

Pour la 10^e édition de Noël de Moselle. Instants magiques en bibliothèques, **8** compagnies ont été sollicitées pour jouer plus de **70** spectacles dans les **5** territoires du Département.

Malgré le contexte sanitaire difficile, la 14^e édition du concours départemental de jeunes lecteurs MoseL'lire a mobilisé près de **3 500** jeunes lecteurs, répartis dans **116** écoles et collèges et **57** bibliothèques. Au cours du mois de juin, plus de **1 300** élèves ont pu rencontrer **9** auteurs et illustrateurs de la sélection MoseL'lire. **58** temps d'échange se sont ainsi déroulés principalement en présentiel dans les établissements scolaires.

Accompagner les communes et les établissements de coopération intercommunale par des services territorialisés

Le développement des actions de proximité est rendu possible par la territorialisation des services dans les cinq territoires de lecture.

La contractualisation avec les communes de Créhange et la Communauté de communes du Pays de Bitche fixe les engagements des deux collectivités dans chacun des secteurs (aide financière de **44 920 €** pour le développement des collections, la participation aux charges de fonctionnement et le soutien à la programmation annuelle).

Perspectives 2022

Dans le domaine du spectacle vivant, le Département renforcera sa politique de soutien et ouvrira un nouvel engagement budgétaire en faveur des compagnies professionnelles. Un comité de sélection proposera à l'Assemblée Départementale de voter des subventions aux compagnies retenues, soit pour un accompagnement annuel à la création, soit pour un conventionnement triennal portant sur la période 2022-2024.

Dans les sites Passionnément Moselle, notamment au Château de Malbrouck et au Musée de la Guerre de 1870 et de l'Annexion,

des expositions consacrées respectivement à la bande dessinée (« Goscinny. Scénariste, quel métier ! ») et à l'histoire culturelle du XIX^e siècle (« Explorer ») compléteront l'offre de visite des collections permanentes.

Enfin, fort de plus de 150 bibliothèques, le réseau départemental de lecture publique, par des partenariats et des animations renouvelées, poursuivra son rôle indispensable dans la vie culturelle des territoires.

Éducation et Enseignement Supérieur

BUDGET : 15,6 M€

La Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (DEES) a pour mission l'accompagnement des élèves mosellans dans l'ensemble des compétences confiées aux Départements par les actes I et II de la Décentralisation.

En lien avec l'Éducation Nationale, les équipes de direction des collèges et les autres directions du Département, la DEES est en charge de la mise en œuvre de la politique éducative en faveur des jeunes mosellans afin de développer un environnement propice à la réussite la plus large des élèves, de la maternelle au collège, tenant compte de la diversité de la population et des territoires et en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par la jeunesse.

La DEES veille aux bonnes conditions de fonctionnement de la restauration et de la vie quotidienne dans les collèges. Pour assurer au mieux les missions fixées par l'Assemblée Départementale, elle anime et organise les relations avec les chefs d'établissement.

La DEES soutient par ailleurs les actions éducatives des collèges et des écoles, dans le cadre d'une politique volontariste et ambitieuse, et favorise la promotion de la langue du voisin et le plurilinguisme.

Depuis la crise sanitaire de 2020, le Département a poursuivi en 2021 son investissement auprès des collèges pour faciliter la continuité pédagogique à distance, accompagner les cours et l'accueil des demi-pensionnaires, en lien avec les équipes de direction des collèges et les autres services départementaux.

Des dotations spécifiques pour les collèges, l'embauche de 10 étudiants « accompagnateurs éducatifs » pour l'aide aux devoirs, la mise en place d'un pass Vie Associative de 30 € pour les collégiens ainsi qu'un fonds d'aide spécifique pour la restauration pour tous ont également été décidés par l'Assemblée Départementale en 2021.

La DEES accompagne par ailleurs le développement et la promotion de l'Enseignement Supérieur et la Recherche en Moselle (Université et Grandes Écoles).



COLLÈGE - TABLEAU BLANC INTERACTIF
©CD57

Moyens des Collèges

La Direction des Moyens des Collèges (DMC) est en charge de la gestion des moyens matériels et financiers des collèges.

Elle met en œuvre la politique de restauration du Département et pilote la Cuisine Centrale Départementale de Vitry-sur-Orne.

Elle contribue à une bonne structuration du réseau des collèges et les secteurs de recrutement des établissements à travers le Schéma Départemental des Collèges (2013/2023) et propose le cas échéant des ajustements.

Elle veille à la promotion des usages pédagogiques du numérique et la prise en compte du handicap dans la scolarité des collégiens.

En 2021, les dépenses de la DMC étaient de **14,6 M€** dont **13,9 M€** en fonctionnement.

LES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AUX ÉTABLISSEMENTS

Les collèges publics et privés sous contrat d'association bénéficient de dotations de fonctionnement suivantes (CA 2021) :

Collèges publics

En 2021, le Département a versé en moyenne 250,14 € par élève (en fonctionnement et hors personnel).

8,81 M€ de dotations annuelles de fonctionnement dont les principales sont les suivantes :

- 7,19 M€ correspondant aux dotations de fonctionnement (il convient d'ajouter à ce moment 1,6 M€ pris en charge directement par le Département (DPAT) pour les énergies de chauffage à partir du 1er juillet 2021),
- 0,23 M€ correspondant aux dotations versées à la Région Grand Est pour les collèges en cités scolaires,
- 1,23 M€ correspondant aux crédits consacrés à la location d'équipements sportifs auprès des communes et EPCI,
- 0,08 M€ correspondant aux dotations « piscine »,
- 0,09 M€ correspondant aux crédits de compensation pour les élèves déjeunant dans une commune ou un lycée qui pratiquent un tarif plus élevé que le Département.



Collèges privés sous contrat d'association

En 2021, le montant par élève s'élève à **388 €**.

La dotation de fonctionnement est versée sous forme d'une contribution forfaitaire, par élève et par an, égale au coût moyen d'un élève scolarisé en collège public. Elle s'élève, en 2021 à **4,54 M€** soit **1,79 M€** pour la «Part Matériel» et **2,75 M€** pour la «Part Personnel». Une convention de revalorisation de la «Part Personnel» a été signée en 2018 suite à la renégociation des dotations de fonctionnement avec les collèges privés. En 2021, le montant par élève s'élève à **388 €**.

LA GESTION DES MOYENS IMMOBILIERS MIS À DISPOSITION DES COLLÈGES

- **148** gymnases mis à disposition par les communes et les EPCI dont relèvent les collèges publics, pris en charge par le Département, pour favoriser la pratique de l'Éducation Physique et Sportive,
- **461** logements gérés par le Département au sein des collèges publics pour répondre aux obligations de service.

LE NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE

La promotion des usages pédagogiques du numérique

L'Assemblée Départementale a voté la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT Grand Est) pour les **90** collèges publics de Moselle et **8** collèges privés pour un coût de **120 000 €** par an. La DMC assure l'animation, le pilotage et l'évolution de cet ENT dans les collèges et dans le cadre des relations Département/collèges.

La DMC favorise le développement de l'usage de l'outil de vie scolaire intégré. Elle représente le Département dans les instances de suivi de l'ENT Grand Est dans le cadre du Groupement de Commandes constitué avec la Région, le Rectorat et les autres Départements du Grand Est.

La première phase du déploiement du Plan Numérique des Collèges (PNC), qui englobe la remise à neuf des équipements réseaux, le déploiement des ordinateurs, Vidéo-Projecteurs Interactifs, imprimante 3D et expérimentation de tablettes numériques, a été finalisée en 2018 dans tous les collèges de Moselle sous le pilotage de la DMG et l'accompagnement de la DEES.

La DMC a contribué à la mise en œuvre de la seconde phase du PNC comprenant le déploiement de solutions interactives et collaboratives

(Tableaux Blancs Interactifs) qui s'est finalisé en 2021 pour les derniers collèges mosellans non équipés. La DMC a également assuré la coordination de la réalisation des travaux induits (hors marché des entreprises) avec la DPAT (faux plafonds, estrades, luminaires) ainsi que l'analyse et le suivi des projets d'expérimentations proposés par des établissements ou les Autorités Académiques.

Elle est associée aux réflexions concernant le déploiement d'un ENT et d'équipements numériques pour les écoles primaires dans le cadre du programme FUSÉE, initié en 2020 au sein de la première grappe scolaire connectée à Puttelange-aux-Lacs.

La DMC participe à la réalisation d'un bilan de satisfaction intermédiaire dans les collèges pour prévoir les perspectives d'évolution et d'adaptation : renouvellement des ordinateurs de 2016, WIFI, ouverture des collèges au public (médiation numérique de Moselle Fibre), expérimentations de nouveaux outils, crédits pour les ressources numériques.

Dans ce cadre, elle contribue à la mise en œuvre du PNC Nouvelle Génération 2022/2026, après avoir associé tous les acteurs compétents dans le domaine : principaux de collèges, DANE, communauté éducative, services départementaux... Ce programme comprend le renouvellement du parc informatique sur 3 ans et le déploiement d'outils numériques pour répondre à la fois aux nouveaux usages et au renouvellement de l'offre numérique actuelle.

Ce PNC Nouvelle Génération intégrera également les nouveaux besoins avec notamment la mise à disposition de **16** tablettes par établissement.

Le PNC Nouvelle Génération comprendra également la mise à disposition d'outils de visioconférences, d'équipements multimédias nomades et l'étude et le soutien de projet de développement du numérique dans le cadre de création de FabLab.

L'accès au numérique pour tous

Depuis le début de la crise sanitaire de 2020, la DMC a accompagné les collèges exprimant des besoins d'accès au numérique pour des élèves qui en sont dépourvus afin de leur donner les moyens de bénéficier d'une pédagogie appropriée et individualisée. En lien avec les services académiques, les collèges REP et REP+ ainsi que **10** autres collèges ont été équipés d'un micro et d'une caméra automatisés et de **3** bornes WIFI afin de faciliter l'enseignement à distance par l'usage d'une plateforme de visioconférence spécifique. Ces dispositifs ont été étendus aux autres collèges en 2021.

LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

La DMC, en collaboration avec les services de l'Éducation Nationale, poursuit et renforce le maillage territorial en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). **10** ULIS ont été créées à la rentrée 2021 portant à **73** le nombre d'ULIS au sein de **59** collèges au 31 décembre 2021. **7** nouvelles structures sont prévues en 2022.

Elle assure également un suivi des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) et mène une réflexion transversale avec la DPAT dans le cadre de la réalisation de travaux de sécurisation ou de mise aux normes des ateliers et la répartition géographique des champs d'activité. Elle instruit et évalue la pertinence des demandes d'équipements informatiques, pédagogiques et des matériels nécessaires au fonctionnement des ULIS et SEGPA des collèges.

La DMC instruit également les demandes des établissements et services médico-sociaux (IME, IMP, ITEP...) qui souhaitent mettre en place une unité d'enseignement en établissement spécialisé au sein d'un collège. L'objectif de ces dispositifs est de permettre aux enfants accueillis

en établissement, de suivre une scolarité en réalisant des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) et en bénéficiant de possibilités d'inclusion en enseignements traditionnels. **8** conventions d'occupation de locaux de collèges ont été signées en 2021 avec des établissements œuvrant pour ces publics en difficulté et des rapprochements sont en cours avec plusieurs autres collèges pour 2022.

L'ÉVOLUTION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TYPE DE CONSTRUCTION DES COLLÈGES

En lien avec la DMG et la DPAT, pilote de ce dossier, la DMC a contribué à la programmation des opérations de reconstruction du collège Marie Curie de Fontoy.

La DMC participe aux évaluations des besoins et le dimensionnement des établissements, pour la reconstruction des collèges La Carrière de Saint-Avold, Untersteller de Stiring-Wendel, Pierre Adt de Forbach et Lucien Pougué de Rémilly ainsi que pour les autres projets à venir dans le cadre de la réalisation du Programme Prévisionnel d'Investissement des Collèges.

À ce titre, à la lumière des enseignements liés à la crise sanitaire, il a été nécessaire de réinterroger le programme type de construction des collèges, en faveur notamment d'une augmentation du nombre de salles banalisées en fonction des divisions ainsi que de la surface des salles de classe dans le but d'optimiser ou d'anticiper :

- la gestion des flux des élèves et le maintien des élèves dans leur classe (1 salle par division lorsque cela était possible),
- les conséquences de l'application à venir de la loi sur l'inclusion (classes ULIS ou SEGPA déjà intégrées, Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A),
- l'accueil futur de certaines classes ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) dans les collèges.

LES PETITS ÉQUIPEMENTS ET MOBILIERS DES COLLÈGES

La DMC hiérarchise les demandes des collèges en matière de renouvellement des petits équipements pédagogiques (microscopes...) et de renouvellement du mobilier (y compris lié au handicap). Les demandes des établissements en matière de renouvellement des petits équipements pédagogiques et de renouvellement du mobilier ont été satisfaites en 2021 à hauteur de **100 000 €** et **35** transferts de mobiliers représentant **1 600** pièces (évaluées à 150 000 €) vers des collèges demandeurs ont été effectués. **50 000 €** ont été mobilisés pour la création des **10** nouvelles ULIS en 2021.

LA CARTE SCOLAIRE ET LA PROGRAMMATION

La DEES participe à l'élaboration des propositions pour le Plan Pluriannuel d'Investissement qui vise la reconstruction de **10** collèges sur les 10 prochaines années (études prospectives, calibrage, études sur l'adaptation de la carte scolaire, évolution du programme type) au travers d'analyses prospectives et stratégiques. À ce titre, la DEES mène des études prospectives.

Concernant la sectorisation scolaire dans le cadre du projet de Guichet Unique, un logiciel de gestion de la carte scolaire a été initialisé et implémenté en 2021. L'instruction au travers de cet outil permet de mesurer l'impact des demandes et de disposer d'un appui à la prise de décision.

En matière de projets transversaux, la DMC effectue le contrôle des documents d'urbanisme des communes et des intercommunalités pour anticiper les projections en matière d'occupation des collèges. Ce suivi régulier accompagne les réflexions stratégiques du Département.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Environ **23 000** repas sont produits par jour au sein des collèges de Moselle soit plus de **3** millions par année scolaire.

La Cuisine Centrale Départementale de Vitry-sur-Orne livre en moyenne **2 200** repas par jour à destination de **9** sites satellites. Le nombre total de repas préparés en 2021 s'élève à **276 521**.

Début janvier 2021, la nouvelle demi-pension de Ham-sous-Varsberg a été mise en fonctionnement.

À la rentrée de septembre 2021, le principe d'un maintien de la restauration pour le collège Monod de Hayange a été acté sur le lieu actuel selon les modalités suivantes: mise à disposition par une convention tripartite (Collège/Département/Mairie) de la salle Mazzini, production et livraison assurées par l'association l'Orangerie avec une commande directe du collège, gestion en régie du service avec une équipe d'agents départementaux (2 recrutements qui sont intervenus à la rentrée de septembre 2021).

Fin 2021, le déménagement de la demi-pension de Fontoy sur son nouveau site a été organisé. Le matériel en bon état a été distribué sur d'autres collèges. L'équipe de restauration a été accompagnée pour l'organisation de la nouvelle demi-pension puisque le mode de fonctionnement sera modifié en devenant site satellite de la Cuisine Centrale Départementale à partir du 1^{er} janvier 2022.

Dans le cadre de son plan d'urgence voté en juillet 2020, le Département a adopté le principe d'un Fonds d'aide exceptionnel aux frais de restauration pour permettre l'accès à la cantine pour tous les collégiens. Ce dispositif a été mis en œuvre pendant l'année scolaire 2020/2021. Il s'adresse aux demi-pensionnaires dont les familles ne peuvent pas prendre en charge les frais de restauration scolaire et également aux élèves qui ne peuvent pas fréquenter la cantine de l'établissement pour des motifs économiques.

Ce dispositif repose sur un partenariat avec la Direction de la Solidarité afin de mieux identifier et suivre les familles en difficulté. Les dépenses relatives à cette aide départementale étaient de **37 277 €** en 2021.

En 2021, le Département a engagé un nouveau projet autour d'un produit « pain » de qualité à prix identique pour tous les collèges mosellans sur la base d'une recette définie en partenariat avec la Fédération des Boulangers de la Moselle. La baguette mosellane sera au menu des collégiens dès le début de l'année 2022.

Par ailleurs, une enveloppe de **122 827 €** a été dépensée pour l'acquisition de matériels pour les services de restauration des collèges.

LES ACTIONS STRATÉGIQUES 2021

- Soutien spécifique aux collèges publics et privés dans le cadre de la crise sanitaire et aux collectivités propriétaires d'équipements sportifs,
- Mise en place d'un Groupement de Commandes pour la maintenance des équipements de chauffage, ventilation et climatisation et d'un Groupement de Commandes pour l'électricité au bénéfice des collèges publics (à l'exception des cités scolaires gérées par la Région),
- Lancement et mise en œuvre du groupement de commandes pour le marché de fourniture de pain de qualité constante et à prix identique (baguette) pour tous les collèges en lien avec la Fédération des Boulangers de la Moselle.
- Bilan intermédiaire sur le renouvellement des dialogues de gestion testés fin 2019 et pérennisés en 2021,
- Mise en œuvre de la phase opérationnelle relative à la stratégie patrimoniale et immobilière conduite avec Moselis visant à rénover le parc de logements et à mettre en location les logements non utiles au Département, dans le cadre de la compétence Éducation (budget dédié d'un montant de 420 000 €),
- Poursuite des négociations des projets de convention cadre de fonctionnement matériel et financier des cités scolaires du Département et de restauration pour les collégiens en lycée,

Politiques Éducatives et Linguistiques

La Direction des Politiques Éducatives et Linguistiques (DPEL) propose et met en œuvre les actions éducatives de la maternelle au collège dans le cadre d'une politique éducative volontariste et ambitieuse. Elle mène par ailleurs une politique linguistique de promotion de la langue du voisin à destination des jeunes et des adultes.

La DPEL a assuré la conduite du projet INTERREG EDUCO dont le comité de clôture a eu lieu le 25 juin 2021.

Elle est également pilote du projet de création d'une Maison Numérique des Langues dédiée à l'apprentissage des langues.

La mission « communication » et « valorisation des politiques éducatives de la DEES » est également assurée au sein de ses services.

Les dépenses de la DPEL s'élevaient à **428 315 €** en 2021.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ACTIONS ÉDUCATIVES

La DPEL accompagne les élèves de primaire et de collège dans le cadre d'une politique éducative volontariste traduite dans le Schéma Départemental des Actions Éducatives voté par l'Assemblée Départementale en septembre 2018. Ce schéma se décline en 4 axes: la citoyenneté, l'apprentissage de l'allemand (dans le cadre du projet INTERREG VA SESAM'GR), l'ambition scientifique et scolaire et l'ouverture culturelle.

La faible consommation du budget primitif voté en 1^{re} Réunion Trimestrielle 2021 s'explique par la crise sanitaire. En effet, l'essentiel des projets des collèges et des écoles nécessite des déplacements vers dif-



CONCOURS TECHNOBOT
©CD57

férentes structures (culturelles, scientifiques, agricoles,...). Aussi, beaucoup d'établissements n'ont pas souhaité organiser de projets tant que l'évolution de la pandémie restait incertaine. Malgré ces freins, environ **33 000** élèves mosellans, de la maternelle au collège (dont 10 806 élèves de la Grande Région Transfrontalière) ont participé ou bénéficié des actions éducatives soutenues par le Département.

Le soutien aux actions éducatives en faveur des écoliers

En complément des subventions des communes, afin d'alléger la part des familles et en lien avec les acteurs culturels et économiques mosellans, des subventions sont octroyées aux écoles.

En 2021, en raison de la pandémie, les séjours de découverte n'ont pas été autorisés par les protocoles sanitaires et de nombreuses sorties scolaires ont été annulées. Pour les sorties qui ont pu être maintenues durant l'année scolaire 2020/2021, **75 811 €** ont été versés aux écoles dans le cadre des dispositifs suivants :

→ **62 447 €** pour les sorties « École à la Ferme » en faveur de **8 938** élèves,

→ **4 568 €** pour l'aide à la mobilité des élèves vers les sites Passionnement Moselle pour un total de **17** visites en faveur de **690** élèves,

→ **1 216 €** pour l'aide à la mobilité des élèves dans le cadre de l'opération « je fleuris la Moselle » en faveur de **125** élèves,

→ **7 580 €** dans le cadre de **3** dérogations accordées aux écoles qui ont organisé des séjours dans des centres d'hébergement mosellans à la journée (sans nuitée) en faveur de **249** élèves.

Comme en 2020, le Département a souhaité soutenir les fermes pédagogiques qui ont subi d'importantes annulations de visites des écoles durant l'année scolaire 2020/2021. Ainsi, une subvention exceptionnelle de **44 495 €** a été votée par l'Assemblée Départementale puis reversée aux fermes dans le cadre d'une convention avec l'Association Agriculture et Tourisme de la Moselle, en collaboration avec les services de la DPAT.

Le soutien aux actions éducatives en faveur des collégiens

Le Schéma Départemental des Actions Educatives propose des actions et accompagne les collèges dans leurs projets en lien avec les programmes scolaires.

L'ÉLÈVE : ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ (CITOYENNETÉ)

En 2021, aucune visite des collégiens n'a pu être organisée en raison de la pandémie. Des subventions pour 2 projets citoyens ont été votées mais non versées car les projets n'ont pas abouti.

En revanche, 11 collèges ont bénéficié de l'exposition itinérante portant sur Moselle Déracinée parmi lesquels 6 établissements qui ont participé à des actions durant la semaine thématique organisée en novembre 2021 (frais reportés sur le BP 2022). 48 000 livrets Moselle Déracinée ont été distribués dans les collèges (publics et privés) à destination de tous les élèves, pour un montant de 5 040 €.

Par ailleurs, 45 classes de Cadets de la Sécurité Civile (679 élèves) ont été équipées en gilets de sécurité rouge et d'un tee-shirt, et soutenues financièrement dans le cadre de leurs déplacements vers des lieux de manifestations ou commémorations pour un montant total de 8 025 €.

Enfin, 191 élèves de 5 collèges mosellans ont bénéficié de formations sur l'Histoire du Sport et des Jeux olympiques dans le cadre du dispositif « Moselle Terre de Jeux 2024 » pour un montant total de 9 175 €.

L'ÉLÈVE : ENTREPRENEUR DE DEMAIN (OUVERTURE SCIENTIFIQUE ET ORIENTATION)

En 2021, 30 demandes de subventions concernant des projets innovants et scientifiques ont été présentées en Commission Permanente mais seuls 9 projets aboutis ont été réellement soutenus par le Département. La DEES a aussi accompagné l'organisation et l'équipement du concours de robotique Technobot. Au total, 11 219 € ont été consacrés à cette thématique.

Concernant l'aide à l'orientation, les forums des métiers et des formations se sont tenus en 2021 en format numérique en raison de la crise sanitaire.

L'ÉLÈVE : AMBASSADEUR DE LA CULTURE MOSELLANE (OUVERTURE CULTURELLE)

77 demandes de subvention concernant des projets artistiques et culturels ont été soumises au vote de la Commission Permanente mais seuls 30 projets aboutis ont bénéficié de l'aide du Département, 29 demandes d'aide à la mobilité vers les sites Passionnement Moselle et les Archives Départementales de Saint-Julien-lès-Metz ont été instruites et votées mais seules 5 visites ont réellement eu lieu, portant la dépense globale pour ces actions à 14 688 € pour 2021.

Par ailleurs, le Festival du Film Scolaire organisé par l'Atelier Canopé de Montigny-lès-Metz a été accompagné à hauteur de 1 500 €.

Les dotations annuelles octroyées aux 3 ateliers relais répartis sur le territoire mosellan, afin de lutter contre le décrochage scolaire et la marginalisation des jeunes, ont représenté un budget de 20 110 € en 2021.

LE PLAN MOSELLE ESPOIR

12 925 Pass Vie Associative d'un montant de 30 € offerts aux familles de collégiens mosellans ont permis d'alléger les frais d'inscription à une association sportive, culturelle, environnementale... Par ailleurs, le soutien aux élèves en difficulté scolaire liée au confinement (aide aux devoirs) s'est accentué par le recrutement de 10 étudiants dans 10 collèges mosellans, permettant ainsi à ces jeunes de bénéficier d'un revenu d'appoint non négligeable.

Le soutien aux projets transfrontaliers et linguistiques des écoles et des collèges

Le Département de la Moselle pilote et gère le dispositif européen SESAM'GR - des clefs pour l'avenir des jeunes en Grande Région, premier projet transfrontalier éducatif à réunir, autour du Département de la Moselle en sa qualité de chef de file, 23 partenaires de tous les versants de la Grande Région Transfrontalière. Ce projet dont le budget global s'élève à 8,2 M€ (tous partenaires confondus) sur 5 ans et demi, bénéficie d'un

subventionnement à hauteur de 60% par le programme INTERREG VA Grande Région jusqu'au 28 février 2022. La participation du Département et des communes volontaires est de 2,7 M€ hors subventions INTERREG.

Au cours de l'année 2021

→ 60 assistants éducatifs germanophones ont accompagné plus de 8 000 élèves de maternelle et élémentaire mosellans, âgés de 3 à 12 ans. Recrutés par les communes et syndicats intercommunaux, les assistants sont soutenus financièrement par le Département de la Moselle (20% d'un SMIC), l'Union Européenne et les Intercommunalités. Cette initiative inclut l'expérimentation menée avec les EPCI du Val de Rosselle et l'Éducation Nationale pour l'intensification de l'apprentissage de l'allemand. Sur ce territoire, 58% des élèves (contre 8% en 2012/2013) sont concernés avec 29 assistants de langue allemande qui interviennent auprès de 4 506 élèves dans 19 communes de ce territoire. Le soutien départemental aux employeurs mosellans pour le recrutement des assistants germanophones s'élève à 202 793 € pour 2021.

→ Afin de favoriser les échanges et les projets transfrontaliers, le Département soutient financièrement les collèges et les écoles dans le cadre du programme européen SESAM'GR. En 2021, les actions menées en faveur de l'apprentissage de l'allemand ont représenté un budget total de 74 768 €.

→ La 5^e édition de la «Faites de l'Allemand», organisée dans un contexte sanitaire sensible a mobilisé 2 000 élèves.

→ Le Département soutient financièrement le Centre Transfrontalier hébergé au collège La Fontaine de Saint-Avold à hauteur de 6 100 €.

Ces actions ont ciblé 313 pédagogues et près de 10 806 élèves de la Grande Région Transfrontalière.

Malgré l'impact de la crise sanitaire, les partenaires du programme SESAM'GR ont continué à échanger et communiquer en 2021. Ainsi, 50 visio-conférences (bureaux, comité d'accompagnement, groupes de travail thématiques, présentations diverses, webinaires, événements en ligne...) ont été organisés.

En 2021, le Département a perçu 180 273 € de l'Union Européenne au titre du cofinancement INTERREG, à hauteur de 60% du projet SESAM'GR.

LES PROJETS ÉDUCATIFS STRATÉGIQUES

MoselleLangues - La Maison Numérique des Langues

Conscient des opportunités offertes par les marchés de l'emploi en Grande Région, qui recrutent des salariés plurilingues, le Département de la Moselle, consacré l'Eurodépartement de la Moselle en 2019, a souhaité conforter son statut de pionnier de la coopération institutionnelle transfrontalière en offrant un nouveau service public aux Mosellans dédié à l'approche des langues (allemand, luxembourgeois, anglais, français).

La DEES s'est mobilisée en 2021 au côté du prestataire ISWEBDESIGN pour créer le portail MoselleLangues conçu comme un centre numérique de ressources à destination de tous les internautes, actifs, jeunes, en recherche d'emploi, particuliers ou seniors, désireux de s'initier à une nouvelle langue ou se perfectionner. Le lancement officiel de MoselleLangues est prévu en mars 2022. 15 604 € ont été consacrés à ce projet en 2021.

Le projet EDUCO

Le projet EDUCO a fédéré autour du Département de la Moselle, chef de file, l'Éducation Nationale, le Grand-Duché du Luxembourg, le lycée germano-luxembourgeois de Schengen et des partenaires méthodologiques comme la Région Grand Est et le Département de la Meurthe-et-Moselle. Sa vocation première était de créer une communauté éducative transfrontalière chargée, entre autres, de lancer une étude de rapprochement des systèmes éducatifs français et luxembourgeois et la création d'un établissement franco-luxembourgeois.

Le montant global de ce projet, initié en 2019, était estimé à **279 216 €** dont **167 529 €** de financement FEDER (60%).

3 589 € ont été mobilisés en 2021 par le Département afin de finaliser ce projet. Le 25 juin 2021 a eu lieu le comité de clôture en présence des partenaires qui ont décidé de prolonger leurs échanges au-delà de cette date. Ils expérimentent notamment :

- la formation de **25** frontaliers,
- des modules de formation de luxembourgeois pour des enseignants français,
- des modules de formation communs au sein de Campus Métiers et Qualifications,
- des projets éducatifs en partenariat (jumelages, échanges entre établissements...).

Au total, le Département a engagé **161 185 €** sur la durée du projet en sa qualité de chef de file.

LA VALORISATION DE LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DÉPARTEMENTALE

En lien avec la Direction de la Communication et le Cabinet de la Présidence, la DEES promeut l'action départementale dans sa compétence éducative et transfrontalière ainsi que l'enseignement supérieur. En 2021, un certain nombre de projets des collèges (concours, restitutions, évènements...) ont été annulés en raison de la pandémie. Certaines manifestations ou rendez-vous annuels ont cependant été maintenus, soit en présentiel soit en format numérique, et valorisés en présence du Président du Département et des Conseillers Départementaux à travers la presse, les réseaux sociaux, le site internet du Département et le Magazine Moselle Infos.

LE BUREAU DE LA COORDINATION FINANCIÈRE ET DE LA GESTION DE PROJETS SPÉCIFIQUES

Le bureau est en charge du suivi administratif et financier de la DEES, y compris du budget annexe de la Cuisine Centrale de Vitry-sur-Orne.

Il assure également la coordination et le pilotage administratif et financier de projets spécifiques (SESAM'GR, EDUCO, Maison Numérique des Langues).

Le suivi, le pilotage et l'exécution du budget de la DEES (CA 2021)

- **14,7 M€** en dépenses de fonctionnement, (1,16 M€ pour la Cuisine Centrale de Vitry-sur-Orne),
- **0,93 M€** en dépenses d'investissement,
- **3,19 M€** en recettes de fonctionnement,
- **2 803** mandats émis,
- **575** titres émis.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Le Département de la Moselle développe depuis plusieurs années une politique volontariste visant à accompagner et promouvoir l'excellence des formations dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. L'objectif de la Collectivité est de permettre à chaque Mosellan d'accéder à une offre de formation et de recherche de proximité, de grande qualité et qui offre des perspectives d'employabilité sur le territoire.

Prendre part au développement et au rayonnement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, au travers de partenariats avec l'Université de Lorraine et les Grandes Écoles, renforce l'attractivité de la Moselle tout en favorisant le dynamisme universitaire et son adéquation avec les exigences économiques.

Ce soutien a mobilisé, en 2021, un budget total de **549 614 €**.

Perspectives 2022

Le Département renforcera son accompagnement des équipes de direction des collèges et plus spécialement auprès de l'adjoint-gestionnaire pour une mise en œuvre de sa politique d'accompagnement éducatif des jeunes collégiens.

Soucieux de maintenir une qualité constante des conditions d'apprentissages des élèves mosellans, il complètera, au collège et dans les écoles primaires, les équipements numériques mis à disposition depuis 2016, notamment au travers du programme fusée.

Enfin, à l'écoute des Mosellans désireux de recourir aux circuits courts, de proximité et de qualité constante, le Département accentuera sa politique de mise en œuvre des produits locaux dans ses restaurants scolaires et intensifiera la lutte contre le gaspillage alimentaire.

FONCTI



Directions fonctionnelles

Assemblée



NOUVELLE ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
2021-2028 ©G. RAMON

La Direction des Assemblées est chargée d'assurer l'organisation et le fonctionnement de l'organe délibérant et des instances qui la composent, de mettre en œuvre tous les moyens qu'implique l'exercice du mandat électif des élus. Les 20 et 27 juin 2021, lors des élections départementales, 54 conseillers départementaux (27 femmes et 27 hommes) ont été élus pour la mandature 2021-2028 et composent, ainsi, la nouvelle Assemblée départementale.

EN 2021

- 1 Réunion de Droit, 2 Réunions Extraordinaires, 4 Réunions Trimestrielles pour l'examen de 109 rapports, 2 désignations
- l'ensemble des délibérations, désignations a été transmis au contrôle de légalité par voie dématérialisée
- La Commission Permanente a siégé à 10 reprises et examiné 440 rapports
- retranscription de 42h pour 7 débats publics lors des réunions plénières de l'Assemblée Départementale.

REPRÉSENTATIONS

La Direction des Assemblées a assuré le suivi des représentations de la Collectivité au sein de 338 organismes extérieurs :

- 39 organismes du ressort de la 1^{re} commission « Finances, Économie, Relations Internationales, Tourisme, Attractivité, Sites Passionnément Moselle, Transition Énergétique »
- 132 organismes du ressort de la 6^e commission « Éducation, Gestion des Collèges, Enseignement Supérieur, Innovation, Recherche ».
- 10 organismes du ressort de la 2^e commission « Infrastructures, Mobilité, Construction, Sécurité, Transition Numérique »
- En 2021, la Direction des Assemblées a contribué à l'organisation de :
 - 1 session du Conseil Départemental Junior,
 - 3 sessions du Conseil Départemental des Remplaçants,
 - formations des élus
 - renouvellement de l'Assemblée Départementale suite aux élections départementales de juin 2021.
- 80 organismes du ressort de la 3^e commission « Solidarités, Habitat, Santé, Protection de l'Enfance, Autonomie, Gens du voyage, Formation, Emploi, Insertion, Cultes »
- 68 organismes du ressort de la 4^e commission « Aménagement du Territoire, Agriculture, Environnement, Transition Écologique, Politiques Contractuelles »
- 9 organismes du ressort de la 5^e commission « Culture, Sport, Vie Associative, Terre de Jeux, Jeunesse, Conseil Départemental des Jeunes, Mémoire Patriotique, Relation Citoyenne, Relations Instances Militaires »

En 2021, la Direction des Assemblées a poursuivi la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des arrêtés et des délibérations (Kdélíb), rendu opérationnel en juillet 2021 en lien avec les services juridiques et informatiques.

Moyens Généraux

AFFAIRES GÉNÉRALES

Le Service des Affaires Générales est chargé du pilotage des fonctions budgétaire, comptable et achat de la Direction Générale Adjointe.

2021 en chiffres

Émission de **2 552** mandats pour un montant total de **14 741 317 €** et de **406** titres de recettes pour un montant de **183 672 €**.

Traitement de **38** procédures formalisées, **5** MAPA, **37** procédures simplifiées (inférieures à 40 K€ HT) et de **17** avenants.

Suivi des **3** groupements de commandes mis en œuvre avec la MDPH, le SDIS et avec les communes mosellanes et les EPCI dans le cadre du programme FUS@E.

Perspectives

Montée en charge des demandes de subventions dans le cadre du programme FUS@E pour les équipements numériques pédagogiques dans les écoles élémentaires mosellanes - budget 2022 : **2 900 000 €**

APPUI AU NUMÉRIQUE, À SES USAGES ET À LA MUTABILITÉ

Cette Direction, dans une logique d'amélioration de la qualité de service, accompagne la transformation numérique de la collectivité et conduit la médiation numérique des services départementaux. Elle construit, administre et supervise l'ensemble des infrastructures technologiques et les systèmes d'information du Département. Elle accompagne les utilisateurs dans l'appropriation des outils et les assiste au quotidien pour garantir la continuité de leurs activités.

De plus, elle assure l'ensemble des travaux de production de produits imprimés selon une politique d'impression équilibrée et responsable vis-à-vis du développement durable grâce à une imprimerie intégrée.

Projets réalisés en 2021

- Ouverture officielle du programme FUS@E avec l'ensemble de ses vecteurs contractuels et son dispositif de subventionnement
- Déploiement de la plateforme « Moselle Éducation », en lien avec le programme FUS@E et l'intermédiation avec les collèges

- Élaboration et validation du nouveau Plan Numérique Collèges (renforcement des usages numériques et des supports d'accès)
- Modernisation des Infrastructures Technologiques, dont les études relatives à la modernisation des salles blanches et de la solution de stockage départementale
- Maintien de la dynamique de dématérialisation :
 - livraisons de GED « Gestion Electronique de Documents »
 - développement de téléservices via la Gestion Relation Citoyens dite « Moselle Contact »
 - réservation en ligne pour les sites culturels « Passionnément Moselle »
 - mise en place du flux « PES Marchés » pour la commande publique
- Dotations numériques de la nouvelle mandature
- Démocratisation des usages collaboratifs et des systèmes de Visioconférence
- Informatisation du nouveau site ACADEMOS
- Sécurisation du patrimoine numérique départemental

Résultats

Continuité complète des services dans le contexte sanitaire avec l'agilité des modalités en distanciel, en télétravail ou en mode hybride.

Perspectives

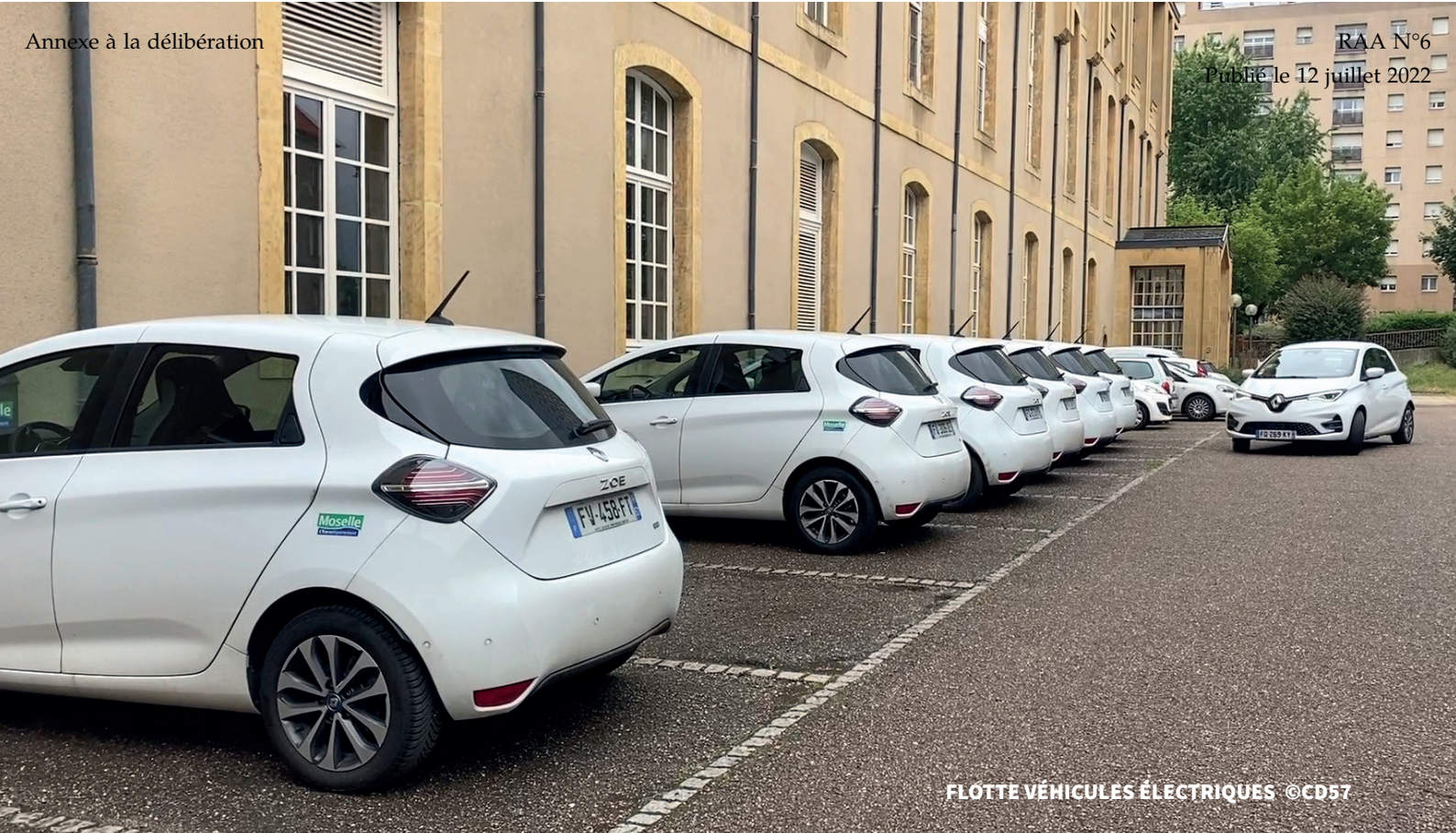
Recentrer le patrimoine numérique du Département sur un dispositif de souveraineté mosellane.

Accentuer la normalisation des interfaces d'échanges numériques pour fluidifier et sécuriser les interactions avec les acteurs publics.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

La Direction accompagne les services dans leur fonctionnement en leur assurant les moyens matériels et logistiques les plus optimisés, nécessaires à leurs activités :

1. Opérations de déménagement, déploiement de mobiliers et accessoires
2. Mise à disposition de fournitures de bureau et d'équipements de protection individuelle (EPI classiques et spécifiques pandémie)



FLOTTE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ©CD57

3. Mission de la Mobilité et du Pilotage de la Flotte Automobile
4. Pilotage d'un Atelier et Chantier d'Insertion en régie directe: Moselle Insertion
5. Organisation des accueils des sites centraux et des Maisons du Département
6. Pilotage de la fonction courrier

Dans ce cadre, on notera pour 2021

- 130 mouvements d'agents et/ou mobiliers au sein de la collectivité
- le traitement de **1307** tickets C2S (demandes et incidents), au titre de la gestion des dotations
- **1 184 000** masques chirurgicaux acquis et distribués dans les services pour la protection des agents contre la COVID-19
- **622** entretiens de véhicules, **3 423 327 kms** parcourus
- Sur l'effectif total des sorties du dispositif Moselle Insertion reconues par la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) (15 salariés), 93% enregistrés en sorties dynamiques, réparties entre formation qualifiante (13%) et retour à l'emploi (80%)
- **464 711** courriers sortants affranchis et **20 125** courriers entrants numérisés ainsi que 424 mises sous plis mécanisées

Résultats

Une continuité de service a été assurée sur le plan du courrier, du garage, des accueils et des mouvements logistiques durant cette période de crise sanitaire. Une grande réactivité a été mise en œuvre pour constituer les stocks nécessaires en produits COVID (masques, gels...), pour les gérer et les répartir auprès des Directions afin d'assurer toute la protection nécessaire aux agents et ce, dans un souci d'accompagner la continuité des activités des services de la collectivité.

MAISONS DU DÉPARTEMENT

Les intendants des Maisons du Département ont pour mission d'accompagner les Vice-Présidents Délégués aux Territoires, dans l'exercice de leur fonction, en assurant un rôle de relais entre ces derniers et les Directions de la collectivité et vice versa. Dans ce cadre, ils pilotent et organisent les commissions de territoire aux côtés des Vice-Présidents.

Ils assurent en responsabilité le bon fonctionnement des bâtiments en veillant à leur maintenance préventive et curative et en étant garant d'une bonne gestion des moyens mis à disposition des agents.

Ils assurent également l'organisation de l'accueil du public en concertation avec l'ensemble des services hébergés.

2021 en chiffres

- Organisation de **14** commissions de territoire, au cours desquelles **295** demandes de subvention ont été examinées et plusieurs thématiques présentées aux élus notamment le programme d'entretien des routes et ouvrages d'art et de la maintenance, les subventions AMISSUR, les subventions aux associations locales, la présentation des actions Moselle Durable, le diagnostic des itinéraires cyclables, le plan de mobilité douce, MATEC
- **30** contacts et orientations des partenaires externes (communes, particuliers, associations...),
- Participation à **6** réunions d'exploitation et gestion des interventions pour plus de **525** incidents,
- **52 525** usagers ont été accueillis dans les Maisons du Département et orientés vers les services compétents.

Ressources Humaines et Lien Social

ADMINISTRATION STATUTAIRE

- **3 059** personnels rémunérés ou mis à disposition en décembre 2021
- une masse salariale globale sur l'année 2021 de **126 264 306 €** avec les élus départementaux (hors assistants familiaux)
- **6 257** états de frais de déplacements contrôlés et mandatés
- **390** billets de train par le biais du portail SNCF et **33** bons de nuitées
- **87** dossiers de départ à la retraite
- Recrutement de **140** titulaires / stagiaires / contractuels forfaitaires
- Recrutement de **167** contractuels (poste vacant ou remplacement)
- Recrutement de **96** vacataires (besoins occasionnels ou saisonniers)
- Recrutement de **106** agents des établissements d'enseignements contractuels
- Recrutement de **21** apprentis dont 1 apprenti possédant la qualité de travailleur handicapé
- **3 878** candidatures « emploi » et **665** candidatures « stage » enregistrées
- Accueil de **305** stagiaires dont **53** collégiens et **31** stagiaires gratifiés
- Organisation de **4** accueils nouveaux arrivants dont :
 - **2** sessions auxquelles ont assisté **42** agents
 - **2** sessions spécifiques dédiées aux **31** agents nouvellement arrivés dans les collèges
- **2 584** agents évalués pour l'année 2021
- **17** promotions internes
- **242** avancements de grade

Dans le contexte sanitaire de 2021, la continuité des services a pu être assurée grâce à la mise en place du télétravail et au strict respect des gestes barrières lors du travail en présentiel.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICAL DES AGENTS

- Service social : suite à la non-reconduction du marché avec la société SIS en janvier 2021, une assistante sociale du personnel départemental a pris ses fonctions le 12 octobre 2021
- **18** secours exceptionnels : **5 241 €**
- Titres-restaurant et subventions repas : **331 346 €**
- Allocations aux parents d'enfants handicapés : **19** bénéficiaires pour un montant de **43 305 €**
- Prise en charge de **50%** du prix des titres d'abonnements de transport public des agents : **43 285 €** pour **215** agents bénéficiaires
- Cotisation de **669 920 €** versée au Comité National d'Action Sociale
- Subvention de **200 000 €** attribuée à l'Amicale du personnel
- Protection sociale complémentaire : **1 414** agents (dont 40 assistantes familiales) bénéficient de la participation du Département pour un montant total annuel de **433 629 €** (dont 11 016 € pour les assistantes familiales)
- **4** médecins de prévention sur **5** secteurs d'intervention médicale
- **1 208** visites médicales effectuées
- **316** préconisations d'aménagement de postes
- Financement d'actions en lien avec le handicap (convention avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) : **188 201 €** dont :
 - **131 636 €** affectés au maintien dans l'emploi et l'insertion de bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi répartis de la façon suivante :
 - **1 280 €** pour de l'interprétariat en langues des signes
 - **29 766 €** pour des aménagements de postes de travail
 - **15 799 €** pour des études ergonomiques
 - **12 291 €** pour des prothèses auditives
 - **54 547 €** pour des transports en taxi
 - **2 740 €** pour un soutien médico-psychologique

- **975 €** pour une formation destinée à compenser le handicap
- **198 €** d'aides exceptionnelles accordées au titre de la COVID-19 (achat de masque inclusifs)
- **14 040 €** pour des bilans de compétences afin de faciliter le maintien dans l'emploi des agents.
 - **51 465 €** pour le financement d'apprenti(s) en situation de handicap
 - **1 500 €** pour des actions de communication
 - **3 600 €** pour un abonnement à une plateforme milieu protégé (Handeco)

HYGIENE ET SECURITE

- **49** accidents de service (hors trajet) occasionnant **2 914** jours d'arrêt de travail
- **5** accidents de trajet occasionnant **461** jours d'arrêt de travail
- **5** maladies professionnelles
- **23** agents ont bénéficié d'un soutien psychologique
- **10** visites de postes et/ou de locaux dans le cadre d'une analyse spécifique
- **1 523** jours de formations en matière de santé et sécurité ont été dispensés

FORMATION

- **2 691** départs en formation ont été réalisés
- **6 532,5** jours de formations ont été dispensés

- **1 274** agents ont suivi au moins une formation

Le budget global de la formation représente 1 090 641,53 € (y compris cotisation CNFPT et frais annexes tels que frais de déplacement et locations de salles, hors assistants familiaux)

COMMUNICATION INTERNE

Cartographie des outils :

- Les existants :
 - Prismo et les espaces co.
 - Journal interne: nouvelle ligne éditoriale en 2022 (bimestriel de 8 pages)
- Les nouveaux :
 - Identité Visuelle (décembre 2021)
 - Dépliant d'information inséré avec la fiche de paie (démarrage mars 2021)
 - Vidéos (projet 2022)
 - Newsletter (projet 2022)

Prismo

- **1 787,87** visiteurs par jour
- **1 695** contenus créés
- **6 432** mises à jour de contenus
- **157** flashes info diffusés
- **29** actualités diffusées



ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS
LE 9 NOVEMBRE 2021 - ©CD57

Finances, Affaires Juridiques et Contrôle de Gestion

FINANCES

La Direction des Finances a pour missions de garantir la cohérence des orientations budgétaires adoptées par le Conseil Départemental, d'assurer la préparation budgétaire et l'exécution en dépenses et en recettes du budget. Elle a en charge la gestion de la dette, de la trésorerie et des garanties d'emprunt.

Elle réalise les visas financiers des rapports à l'Assemblée Départementale (103 délibérations en 2021) et participe au contrôle des rapports à la Commission Permanente (447 rapports en 2021).

Elle assure également la gestion administrative et financière de la politique touristique et économique du Département en lien avec Moselle Attractivité.

Études et Analyses Financières

Ces études portant sur l'environnement budgétaire et financier des collectivités territoriales, dont les évolutions législatives et réglementaires sont analysées afin d'en mesurer les conséquences sur la situation financière de la Collectivité, ont vocation à donner à l'exécutif départemental des outils d'aide à la décision dans la détermination de la soutenabilité des politiques engagées et des choix stratégiques de la Collectivité. En 2021, l'accent a été mis sur l'analyse des conséquences de la crise sanitaire sur le budget départemental et des effets de la réforme de la fiscalité, avec la suppression de la part départementale de la taxe foncière en 2021 et son remplacement par une fraction de TVA, et l'accompagnement des directions opérationnelles dans la construction d'un budget annexe.

Des outils de pilotage budgétaire ont été adaptés afin de suivre la mise en œuvre du plan de relance et les politiques contractuelles en dépenses et d'analyser les recettes mensuelles.

L'analyse financière rétrospective mise à jour et les hypothèses de projection financière permettent de constituer chaque année le cadre des Orientations Budgétaires, puis du Budget de la Collectivité, et font l'objet de diverses présentations aux élus.

Exécution Budgétaire • Dette

Après le vote du Budget Primitif 2021, trois étapes budgétaires ont permis d'ajuster dépenses et recettes aux besoins réels liés à l'exécution budgétaire. Le montant du budget 2021, hors budgets annexes, s'élève à **1 062 727 172 €** (hors opérations revolving).

L'exécution du budget départemental s'est traduite en 2021 par la production de **41 377** mandats générés en partie par les **20 810** factures déposées sur la plateforme Chorus Pro. Parallèlement, **10 616** titres de recettes ont été émis, permettant le recouvrement des sommes dues par les différents débiteurs du Département. **3 527** tiers financiers ont été créés et **3 554** mis à jour (cela se traduit par **3 002** vérifications internes dans le cadre du contrôle de la qualité comptable et **552** demandes de mise à jour formulées par les services financiers).

Le Compte Administratif retraçant l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice 2020 a été adopté par le Conseil Départemental, lors de la 2^e Réunion Trimestrielle, avancée à avril 2021 en raison du report des élections départementales en juin.

Un montant de **40,4 M€** d'emprunts (trois contrats) a été mobilisé en 2021. Pour bénéficier des taux fixes très intéressants (moins de 1%), une enveloppe supplémentaire de **20 M€** a été contractualisée au cours du dernier trimestre et matérialisée en **2** contrats de **10 M€**.

Six emprunts souscrits en 2005 et 2006 sont arrivés à échéance en 2021. Avec trois nouveaux emprunts mobilisés au cours de l'année, le nombre de lignes actives composant l'encours a diminué, passant ainsi à **70** (dont 1 disposant d'une capacité revolving). La gestion comptable y afférente s'est traduite par l'émission d'un peu plus de **280** mandats destinés à couvrir l'annuité de la dette qui s'est élevée à **59,6 M€**. Cette annuité se décompose en capital à hauteur de **50,4 M€** et en intérêts à **9,2 M€**, sans tenir compte du remboursement intégral de l'avance remboursable (15,9 M€) accordée par l'État en 2020 pour limiter le risque de perte de recettes liée à la crise sanitaire (DMTO).

L'encours de dette s'élève à **580,6 M€** au 31 décembre 2021, réparti entre **403,7 M€** adossés à taux fixe et **176,9 M€** à taux variable, dont **48,2 M€** de contrats revolving indexés sur Eonia. Le taux moyen de la dette départementale poursuit sa courbe à la baisse pour atteindre **1,58 %**.

34,5 M€ d'emprunts ont été garantis en 2021 pour **19** opérations de construction ou de réhabilitation de logement social. Par ailleurs, le Département a également réitéré sa garantie pour le réaménagement d'un emprunt contracté par l'association AGAMAPAD (remplacement d'un taux d'intérêt fixe de **3,39 %** par un taux d'intérêt indexé sur le Livret A +1,04 points) et pour le transfert d'un emprunt de la SA d'HLM LOGIEST suite à une cession de biens immobiliers de cette dernière à l'Opérateur National de Vente (ONV) d'Action Logement.

Exécution Budgétaire • Crise Sanitaire

La dérogation accordée au cours de la crise sanitaire en 2020 pour la réalisation du service fait a progressivement été annulée et un retour à la normale a été appliqué dès juillet 2021 avec pour exigence l'envoi de pièces justificatives signées; à compter d'octobre 2021, seuls les services faits ayant suivi le processus ordinaire étaient pris en compte dans la chaîne comptable.

Optimisation et qualité comptable

La Direction des Finances a poursuivi ses séances de formation au logiciel financier Astre à destination des agents des services financiers de la collectivité: deux sessions de formation ont pu être menées les 27, 28 et 30 septembre puis les 11, 12 et 14 octobre, soit **6** journées au total.

Dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable, le travail de mise en place du PES Marchés (protocole d'échange standard) consistant en la transmission des éléments comptables et juridiques relatifs aux marchés publics par le biais d'un flux informatique autonome entre la collectivité et la Paierie départementale a été engagé. Les essais de 2021 se sont avérés concluants mais perfectibles et se poursuivront en 2022 de façon à pouvoir être généralisés.

Au 1^{er} janvier 2024, la Collectivité appliquera le référentiel M57. En effet, dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, les collectivités ont pour obligation de déployer le référentiel M57, dispositif le plus avancé en termes de qualité comptable puisqu'il intègre les dispositions normatives émises par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

Le référentiel M57 présentera une nomenclature des comptes plus étoffée (en particulier pour la classe 2), l'objectif à terme étant la création d'un compte financier unique (CFU) résultant de la fusion du compte de gestion du Comptable public et du compte administratif de la Collectivité. Les autres évolutions impacteront les immobilisations, les provisions et les amortissements.

Des travaux préparatoires ont été menés en 2021 et un groupe projet a été créé à la Direction des Finances. Au vu de son impact sur les applications métier (logiciel comptable ASTRE), ce projet sera mené avec l'appui de la DDSI et du prestataire INETUM. Les actions concrètes seront programmées par étape tout au long de l'année 2022 et associeront les Pôles Comptables des Directions Générales Adjointes.

Gestion administrative et financière de la politique touristique et économique en lien avec Moselle Attractivité

Concernant la politique touristique du Département, la Direction des Finances a accusé réception de **73** demandes de subvention au cours de l'année 2021 dont **21** dans le cadre des Noël de Moselle. **46** subventions ont été soumises au vote de l'Assemblée délibérante pour un montant global de **1 044 870 €**. Dans le cadre de Moselle Espoir, une aide forfaitaire de **1 500 €** a été votée en faveur des restaurateurs et des traiteurs pour les aider à sortir de la crise sanitaire. Ainsi, un formulaire de demande en ligne a été développé en lien avec Moselle Attractivité et la DDSI pour faciliter le traitement de la demande d'aide aux bénéficiaires. Au total, 508 aides ont été accordées.

Concernant le volet économique, l'Assemblée Départementale a approuvé lors de la 2^e Réunion Trimestrielle de 2021 le principe d'une délégation par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au Département de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise. Le Département de la Moselle s'est ainsi vu confier la gestion de l'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises pour les projets immobiliers situés sur les territoires des **16** EPCI ayant signé une convention de délégation de compétence avec le Département. En 2021, le Département a accusé réception de **49** lettres d'intention et a réceptionné **18** dossiers de demande. **12** Aides Mosellanes à l'Immobilier d'Entreprise (AMIE57) ont été accordées par la Commission Permanente.

MARCHÉS ET CONSEIL JURIDIQUE

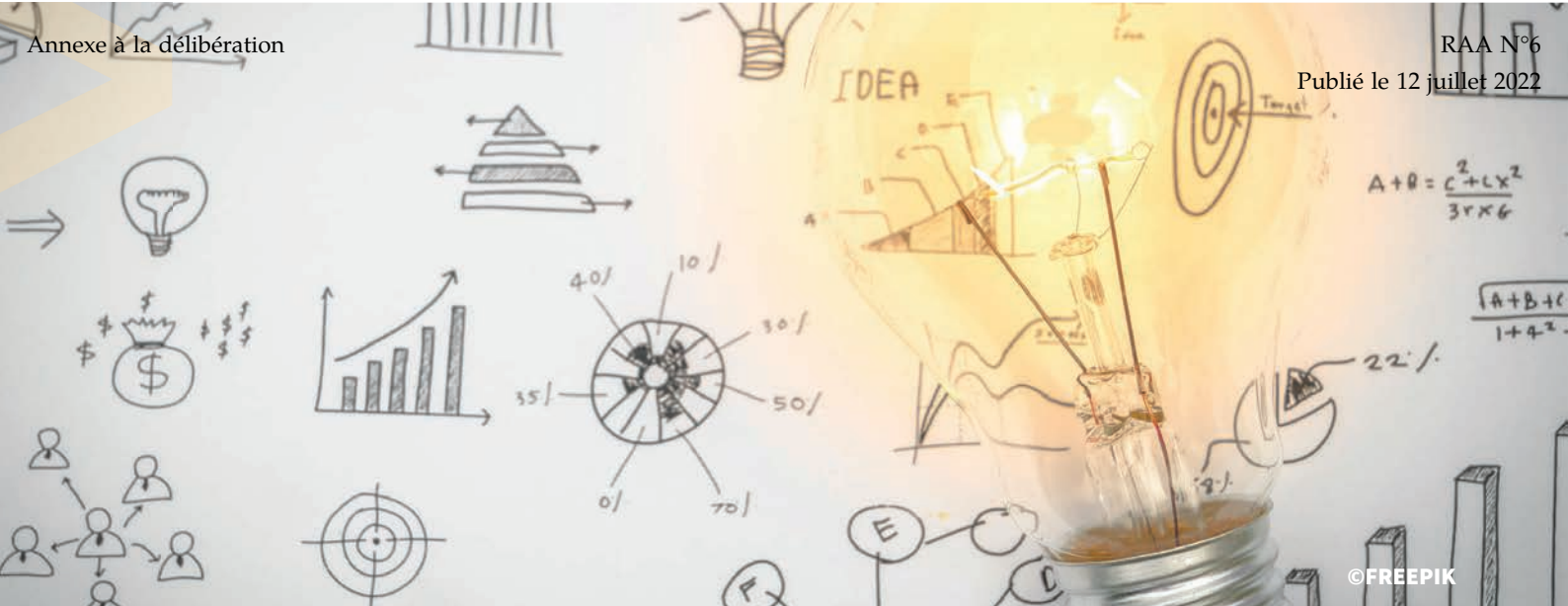
La Direction des Marchés et du Conseil Juridique DMCJ) est chargée d'assurer la défense des intérêts du Département en justice, de produire des avis juridiques sur des problématiques départementales et gère le portefeuille assurantiel de la Collectivité. En outre, elle assure, grâce à un travail collaboratif avec les directions, l'élaboration et la passation de marchés en lien avec la Commission d'appel d'offres. Par ailleurs, elle est responsable des ressources documentaires de la Collectivité et réalise une revue de presse quotidienne.

Depuis fin 2019, elle garantit le respect du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) au sein de la collectivité au travers de la mission de délégué à la protection des données.

Marchés Publics

- **120** procédures publiées sur la plateforme des marchés publics, notamment:
- **68** avis d'appel public à la concurrence publiés pour des marchés supérieurs aux seuils européens,
- **52** avis de publicité pour des procédures adaptées ainsi que les marchés subséquents et négociés sans mise en concurrence,
- **385** plis électroniques ont été reçus.

L'année 2021 a été marquée par l'entrée en vigueur des nouveaux Cahiers des Clauses Administratives Générales (les derniers dataient de 2009) et la poursuite du mouvement de constitution de groupements de commandes.



Assurances et Affaires Juridiques

ASSURANCES :

- **184** nouveaux dossiers de sinistres enregistrés (117 dossiers actifs au 31/12/2021).
- Montant des primes d'assurance (automobile, tous risques expositions, dommages aux biens, responsabilité civile et protection juridique des personnes physiques) et des franchises pour l'année : **637 453 €**.

AFFAIRES JURIDIQUES :

- **151** avis juridiques émis dans l'année.
- Enregistrement de **138** nouveaux dossiers contentieux.
- Contentieux administratif : **166** dossiers jugés dont **125** en faveur du Département et **13** décisions de non-lieu ou désistement.
- Contentieux judiciaire : **1** dossier jugé, en défaveur du Département.

Ressources Documentaires

- Fonds disponible sur le portail documentaire DOCSERVICES : **18 500** articles.
- Moyenne de **200** consultations par jour des revues de presse et du fonds documentaire.
- Revue de presse quotidienne : **20** articles en moyenne.
- Coût de la documentation pour les services départementaux : **110 680 €** (3 740 € pour les ouvrages 106 940 € pour les abonnements).

Délégué à la Protection des Données (DPO)

- Élaboration du dispositif de protection des données et documentation :
 - Politique générale de protection des données interne
 - Politique générale de protection des données externe
 - Charte relative à la protection des données et des systèmes d'information
- Déclenchement du plan d'action :
 - Création et animation du réseau de référents RGPD
 - Mise en ligne de l'espace collaboratif dédié
 - Environ **200** traitements cartographiés toutes directions confondues.
- **12** fiches de traitement et mentions d'information.

CONTRÔLE ET CONSEIL DE GESTION

La Direction du Contrôle et du Conseil en Gestion exerce ses missions de contrôle et de conseil tant en interne pour la collectivité qu'en externe avec ses partenaires.

Les principales actions qui ont été conduites en 2021 ont porté sur les sujets suivants :

- Suivi du plan d'action du projet « Optimisation des processus d'insertion » : orientation, accompagnement, avis des équipes pluridisciplinaires, sanctions, contrôles, recours.
- Construction des tableaux de bord de pilotage des processus d'insertion.
- Projet de structuration du suivi des filiales.
- Construction des tableaux de bord du Centre Départemental de l'Enfance.
- Audit de la direction de l'Insertion de Moselle Attractivité.
- Contrôle des redevances et des charges de la Société Mosella dans le cadre du contrat de partenariat.
- Suivi de la matrice des risques des établissements sociaux et médico-sociaux bénéficiant de garanties d'emprunts soit 40 analyses financières, et celui des plans d'action en découlant.
- Accompagnement du bureau du Fonds Social Européen à la Direction de la Solidarité dans la mise en œuvre du contrôle de service fait, ainsi que l'organisation du comité de pilotage annuel FSE.
- Co-élaboration du rapport annuel financier des **2** titulaires des contrats de partenariat, ainsi que participation aux **8** comités techniques trimestriels et aux **2** comités de pilotage.
- Réalisation des formations internes :
 - Optimiser l'instruction, le suivi et le contrôle des subventions,
 - Réussir la construction de tableau de bord efficace,
 - Organiser efficacement la gestion des envois et retours de courriers auprès des bénéficiaires du RSA.

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

1, RUE DU PONT MOREAU
CS 11096
57036 METZ CEDEX 1
03 87 37 57 57



**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3da-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission	FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE
ORIGINE	DIRECTION DES FINANCES DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTROLE DE GESTION Direction des Finances
OBJET	FONDS DEPARTEMENTAL DES TAXES ADDITIONNELLES AUX DROITS D'ENREGISTREMENT SUR LES MUTATIONS INTERESSANT LES COMMUNES DE MOINS DE 5 000 HABITANTS - REPARTITION DE LA DOTATION 2021
DOSSIER N°	4 637
RAPPORTEUR	M. LEBEAU

DECISION

Après avoir pris connaissance du Rapport du Président concernant le Fonds de péréquation départemental du produit des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations perçues dans les communes de moins de 5 000 habitants et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide :

- de retenir pour la répartition du Fonds 2021 les critères de répartition suivants :
 - 50 % en fonction de la population totale de la commune, en vigueur au 1^{er} janvier 2021 ;
 - 25 % en fonction inverse du potentiel fiscal des communes de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2021 ;
 - 20 % en fonction de la longueur de la voirie communale déclarée par les communes pour la Dotation Globale de Fonctionnement de 2022 des communes ;
 - 5 % en fonction des dépenses d'équipement brut des communes pour l'année 2020.
- d'approuver en conséquence la répartition du Fonds de l'année 2021 telle qu'annexée au Rapport du Président ;
- de retenir les sommes à revenir aux communes en 2022.

Adopté, à l'unanimité

Le Président

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3dc-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission	FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE
ORIGINE	DIRECTION DES FINANCES DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTROLE DE GESTION Direction des Finances
OBJET	INFORMATION A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE SUR LES ACTES EFFECTUES EN APPLICATION DES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE FIXATION DES TARIFS, DE CREATION, MODIFICATION OU SUPPRESSION DES REGIES
DOSSIER N°	5 640
RAPPORTEUR	M. LEBEAU

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport du Président et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide de donner acte au Président de son information, en annexes, sur l'exercice de la délégation en matière de fixation de tarifs, de création, modification ou suppression des régies, dans le cadre des dispositions de l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté, à l'unanimité

Le Président

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3d9-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission	FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE
ORIGINE	DIRECTION DES FINANCES DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTROLE DE GESTION Direction des Marchés et du Conseil Juridique
OBJET	INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT EN MATIERE D'ACCEPTATION D'INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE
DOSSIER N°	6 629
RAPPORTEUR	Mme FOGEL-GOSSE

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide de donner acte au Président de son information, en annexe, sur l'exercice de la délégation en matière d'acceptation des indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance qui lui a été accordée lors de la Réunion de Droit du 1^{er} juillet 2021 (Rapport E-4) dans le cadre des dispositions de l'article L. 3211-2-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté, à l'unanimité

Le Président

Annexe**LISTE DES SINISTRES SUBIS PAR LE DEPARTEMENT
POUR LESQUELS UNE INDEMNITEE A ETE ACCEPTEE EN 2021**

N° de dossier	Date du sinistre	Lieu	Type	Montant estimatif en € du sinistre *	Montant de l'indemnisation en € accepté par le Département TTC	Observations
2020 CO 0006	22/07/2020	Collège Monod à HAYANGE	Une balayeuse a endommagé le portail du collège	1 720,72€	1 720,72€	
2020 DB 0012	26/11/2020	Musée du sel à MARSAL	Un véhicule a endommagé la voûte du Musée	9 052,80€	9 052,80€	
2021 CO 0001	11/02/2021	Collège Général De Gaulle à SIERCK LES BAINS	Un bus scolaire a endommagé la clôture	1 704,31€	1 704,31€	
2021 CO 0007	01/07/2021	Collège Pasteur à FAULQUEMONT	Un véhicule non identifié a endommagé le portail du collège	14 915,73€	4 915,73€	L'indemnité versée correspond au montant de la facture de réparation déduction faite d'une franchise de 10 000€ car le tiers n'a pas été identifié.

* suite à expertise ou sur simple devis en l'absence d'expertise.

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3dd-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission	FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE
ORIGINE	DIRECTION DES FINANCES DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTROLE DE GESTION Direction des Marchés et du Conseil Juridique
OBJET	INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT EN MATIERE D'AFFAIRES CONTENTIEUSES
DOSSIER N°	7 647
RAPPORTEUR	Mme FOGEL-GOSSE

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide de donner acte au Président du Département de son information, en annexe, sur l'exercice en 2021 de la délégation en matière d'affaires contentieuses qui lui a été accordée lors de la Réunion de Droit du 1er juillet 2021 (Rapport E-4), dans le cadre des dispositions de l'article L. 3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Adopté, à l'unanimité

Le Président

**LISTE DES DOSSIERS CONTENTIEUX ACTIFS
PENDANT LA PERIODE DU 1ER JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**

TA : Tribunal Administratif

CAA : Cour Administrative d'Appel

CE : Conseil d'Etat

TGI : Tribunal de Grande Instance

Devant les juridictions administratives

Juridiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
	2014-CTXA-0027	04/04/2014	Référé expertise demandé par le Département - problème de renouvellement d'air et de température excessive et infiltrations à l'ENIM	CABINET D'AVOCATS SOLER-COUTEAUX	Terminé	Rapport expertise définitif du 15 mars 2021.
	2018-CTXA-0020	14/03/2018	Référé expertise demandé par le Département- ouvrage d'art TN40 endommagé	MOLAS Julien	Terminé	Rapport expertise définitif du 9 août 2021.
	2019-CTXA-0105	06/09/2019	Référé expertise demandé par le Département - Affaïssement des bétons en coursive et au niveau de l'entrée principale au collège de SARRALBE	LLORENS Guillaume (LEONEM AVOCAT)	Terminé	Rapport expertise définitif du 20 octobre 2021.
	2020-CTXA-0051	31/07/2020	Référé expertise médicale au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion stationnement	/	Terminé	Ordonnance du 15 janvier 2021 désignant un expert.
	2020-CTXA-0056	14/08/2020	Recours en intervention forcée à l'encontre du Département par une commune dans le cadre d'une procédure de référé expertise préexistante entre elle et un de ses administrés	/	Terminé	Rapport expertise du 25 avril 2021 excluant la responsabilité du Département et de la Commune de Racrange.
Référé	2021-CTXA-0009	26/01/2021	Référé constat demandé par le Département - opération reconstruction de l'ouvrage d'art DZ68 à VIC-SUR-SEILLE	LLORENS Guillaume (LEONEM AVOCAT)	Actif	Premier constat réalisé par l'expert avant les travaux le 17 mai 2021
	2021-CTXA-0040	01/04/2021	Référé expertise médicale - consolidation sans taux d'IPP	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 14 juin 2021.
	2021-CTXA-0051	15/04/2021	Référé expertise au TA demandant la désignation d'un expert dans le cadre d'une procédure d'occupation temporaire de terrains à LIEDERSCHIEDT et ROPPEVILLER	/	Terminé	Désistement du Département, le propriétaire ayant donné son accord.
	2021-CTXA-0071	31/05/2021	Référé expertise au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0084	28/06/2021	Référé expertise demandé par un particulier - inondations réquiliées dans sa propriété à MULCEY	MAITRE PONTIER	Actif	Expertise en cours.
	2021-CTXA-0092	23/07/2021	Référé au TA contre une sanction administrative RSA	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête.
	2021-CTXA-0112	28/09/2021	Référé constat demandé par le Département - opération reconstruction de l'ouvrage d'art DZ68 à VIC-SUR-SEILLE - maison d'un particulier	LLORENS Guillaume (LEONEM AVOCAT)	Actif	Premier constat réalisé le 23 novembre 2021.
	2021-CTXA-0115	14/10/2021	Référé expertise demandé par le Département - désordres dans les quatre logements de fonction	LLORENS Guillaume (LEONEM AVOCAT)	Actif	Rédaction requête en cours.
	2021-CTXA-0124	18/11/2021	Référé au TA contre une fin de droit au RSA	/	Terminé	rejet de la requête par jugement du 7 décembre 2021.
	2021-CTXA-0131	03/12/2021	Référé au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête le 20 décembre 2021.
Référé						

15

Juridiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
	2017-CTXA-0104	27/12/2017	Recours au TA contre une décision de la commission de réforme du 30 novembre 2017	/	Actif	Requête acceptée par jugement rendu le 15 mars 2022.
	2018-CTXA-0003	10/01/2018	Recours au TA d'une société d'assurance en indemnité - nouvelle inondation sous-sol d'un assuré suite au débordement d'un ruisseau le 9 février 2016	LEVY Maxence (CABINET OLSZAK & LEVY)	Actif	Echange de mémoires.
	2018-CTXA-0053	20/07/2018	Recours au TA contre une demande de remboursement de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 15 janvier 2021.
	2018-CTXA-0054	20/07/2018	Recours au TA contre un refus d'octroi d'une aide exceptionnelle (FAS)	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 15 janvier 2021.
	2018-CTXA-0075	18/09/2018	Recours au TA - expulsion au collège Jean Rostand	SELAS M & R AVOCATS	Terminé	Jugement faisant droit à la demande d'expulsion du département le 21 février 2020.
	2018-CTXA-0089	15/10/2018	Recours en indemnité au TA contre certains constructeurs - malifçons au collège Robert Doisneau à Sarraïbe	LLORENS Guillaume (LEONEM AVOCAT)	Actif	Echange de mémoires.
	2018-CTXA-0095	02/11/2018	Recours en indemnité au TA contre certains constructeurs - malifçon au collège de GUENANGE	LEVY Maxence (CABINET OLSZAK & LEVY)	Actif	Condamnation des parties adverses par jugement du 20 octobre 2021 à indemniser le Département. Exécution du jugement en cours.
	2018-CTXA-0102	26/11/2018	Recours au TA contre une contrainte visant à récupérer un indu de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 15 janvier 2021.
	2019-CTXA-0006	11/01/2019	Recours au TA contre une fin de droit RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 janvier 2021.
	2019-CTXA-0010	16/01/2019	Recours au TA en contestation du bien-fondé d'un indu RSA sociale et majoré	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 29 janvier 2021.
	2019-CTXA-0017	04/02/2019	Recours au TA en contestation du bien fondé d'un indu RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 25 février 2021.
	2019-CTXA-0023	08/02/2019	Recours au TA contre une fin de droit au RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 18 janvier 2021.
	2019-CTXA-0024	08/02/2019	Recours au TA en contestation du bien fondé d'un indu de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 25 février 2021.
	2019-CTXA-0027	13/02/2019	Recours au TA en contestation du bien fondé d'un indu de RSA et notification d'une amende administrative	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 18 mars 2021.
	2019-CTXA-0031	21/02/2019	Recours au TA contre une réduction du montant du RSA (sanction -50%)	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 30 mars 2021.
	2019-CTXA-0034	07/03/2019	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu et de la pénalité administrative liés au RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 25 février 2021.
	2019-CTXA-0040	14/03/2019	Recours au TA contre une remise partielle de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 29 janvier 2021.
	2019-CTXA-0041	20/03/2019	Recours au TA contre un refus d'octroi du RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 30 mars 2021.
	2019-CTXA-0043	22/03/2019	Recours au TA contre un courrier accusant réception d'une demande de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 18 janvier 2021.
	2019-CTXA-0044	22/03/2019	Recours au TA contre une fin de droit au RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 30 mars 2021.
	2019-CTXA-0046	11/04/2019	Recours au TA contre une amende administrative de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 21 avril 2021.
	2019-CTXA-0049	26/04/2019	Recours au TA contre un refus de prise en charge des frais d'hébergement	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête le 2 novembre 2021.

Première instance

Juridiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
	2019-CTXA-0052	29/04/2019	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 25 février 2021.
	2019-CTXA-0054	03/05/2019	Recours au TA en contestation du bien fondé d'un indu RSA	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête le 30 mars 2021.
	2019-CTXA-0057	14/05/2019	Recours au TA en contestation du bien fondé d'un indu RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 25 février 2021.
	2019-CTXA-0058	14/05/2019	Recours au TA en contestation du bien-fondé d'un indu de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 30 mars 2021.
	2019-CTXA-0063	29/05/2019	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu RSA majoré	/	Actif	Echange de mémoires.
	2019-CTXA-0066	07/06/2019	Recours en indemnité au TA contre certains constructeurs - malifçons au collège de VIGY	LEVY Maxence (CABINET OLSZAK & LEVY)	Actif	Condamnation d'une des parties adverses par jugement du 20 octobre 2021 à indemniser le Département de la Moselle. Exécution du jugement en cours.
	2019-CTXA-0073	13/06/2019	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 15 février 2021.
	2019-CTXA-0074	25/06/2019	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 30 mars 2021.
	2019-CTXA-0079	04/07/2019	Recours au TA contre une amende administrative de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 25 février 2021.
	2019-CTXA-0080	08/07/2019	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 25 février 2021.
	2019-CTXA-0081	09/07/2019	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 21 avril 2021.
	2019-CTXA-0083	11/07/2019	Recours au TA contre une fin de droit au RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 15 février 2021.
	2019-CTXA-0084	12/07/2019	Recours au TA contre une fin de droit au RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 mai 2021.
	2019-CTXA-0085	12/07/2019	Recours au TA contre une fin de droit au RSA	/	Terminé	rejet de la requête par jugement du 30 mars 2021.
	2019-CTXA-0087	24/07/2019	Recours au TA contre une fin de droit au RSA et contre le bien fondé d'un indu	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 21 avril 2021.
	2019-CTXA-0088	24/07/2019	Recours au TA contre un refus de droit au RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 21 avril 2021.
	2019-CTXA-0089	24/07/2019	Recours au TA contre une amende administrative de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 21 avril 2021.
	2019-CTXA-0090	25/07/2019	Recours au TA contre un avis de sommes à payer de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 21 avril 2021.
	2019-CTXA-0091	02/08/2019	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 mars 2021.
	2019-CTXA-0092	02/08/2019	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26/05/2021.
	2019-CTXA-0095	08/08/2019	Recours au TA contre une décision de mutation d'office d'un agent	SELARL PAREYDI-GOHON	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 3 juin 2021.
	2019-CTXA-0102	05/09/2019	Recours au TA contre un refus de NBI	/	Terminé	Annulation du refus de la NBI par jugement du 1er avril 2021.
	2019-CTXA-0103	05/09/2019	Recours au TA contre un refus de NBI	/	Terminé	Annulation du refus de la NBI par jugement du 1er avril 2021.

Première instance

Jurisdiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
Première Instance	2019-CTXA-0104	05/09/2019	Recours en indemnité d'un particulier au TA - défaut d'entretien de la route départementale RD77E	LLORENS Guillaume (LEONEM AVOCAT)	Actif	Echange de mémoires.
	2019-CTXA-0108	06/09/2019	Recours au TA contre une contrainte et confirmation du bien-fondé d'un indu de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 21 avril 2021.
	2019-CTXA-0109	06/09/2019	Recours au TA en contestation du bien-fondé d'un indu de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 mai 2021.
	2019-CTXA-0110	06/09/2019	Recours au TA en demande d'ouverture rétroactive du droit au RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 mai 2021.
	2019-CTXA-0112	12/09/2019	Recours au TA contre une décision de refus de renouvellement d'un contrat jeune majeur	SELAS M & R AVOCATS	Terminé	Désistement du requérant.
	2019-CTXA-0113	12/09/2019	Recours au TA contre un refus de subvention pour la rénovation d'un bien immobilier	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 6 décembre 2021.
	2019-CTXA-0114	13/09/2019	Recours au TA contre un refus de droit au RSA	/	Terminé	Jugement du 25 février 2021 faisant droit à la requête.
	2019-CTXA-0116	16/09/2019	Recours au TA contre une fin de droit au RSA et un refus de remise de dette	/	Terminé	Jugement du 31 mai 2021 faisant droit à la requête.
	2019-CTXA-0117	17/09/2019	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Jugement du 25 février 2021 faisant droit à la requête.
	2019-CTXA-0118	17/09/2019	Recours au TA en contestation du bien fondé d'un indu de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 mars 2021.
	2019-CTXA-0119	19/09/2019	Recours au TA contre une fin de droit au RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 mai 2021.
	2019-CTXA-0120	20/09/2019	Recours au TA contre une refus de prise en charge d'arrêts de travail au titre d'accident de service	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 15 avril 2021.
	2019-CTXA-0121	24/09/2019	Recours au TA en contestation du bien fondé d'un indu de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 mai 2021.
	2019-CTXA-0122	25/09/2019	Recours au TA contre un refus de prise en charge d'un arrêté au titre de la maladie professionnelle	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 20 mai 2021.
	2019-CTXA-0125	03/10/2019	Recours au TA de Nancy contre l'avis défavorable de l'Etat (DPJU) à une demande d'intégration en Moselle	/	Terminé	Annulation de la décision de l'Etat par jugement du 2 février 2021.
	2019-CTXA-0126	04/10/2019	Recours au TA contre un refus de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 mai 2021.
	2019-CTXA-0128	11/10/2019	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 mai 2021.
	2019-CTXA-0129	11/10/2019	Recours au TA contre un refus de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 21 avril 2021.
	2019-CTXA-0130	14/10/2019	Recours au TA en contestation du bien fondé de l'indu de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 février 2021.
	2019-CTXA-0132	15/10/2019	Recours au TA en contestation du bien fondé d'un indu de RSA	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête.
2019-CTXA-0133	17/10/2019	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 février 2021.	
2019-CTXA-0134	22/10/2019	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 mai 2021.	
2019-CTXA-0135	24/10/2019	Recours au TA en contestation du bien fondé de l'indu de RSA	/	Terminé	Jugement faisant partiellement droit à la requête.	
2019-CTXA-0136	25/10/2019	Recours au TA contre un courrier accusant réception d'un recours administratif RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 février 2021.	

Juridiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
Première instance	2019-CTXA-0137	25/10/2019	Recours au TA contre une fin de droit au RSA et la notification d'un indu RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 mai 2021.
	2019-CTXA-0138	04/11/2019	Recours au TA contre un taux d'IPP	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 20 mai 2021.
	2019-CTXA-0139	05/11/2019	Recours au TA en contestation d'une remise de dette et d'une fin de droit au RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 février 2021.
	2019-CTXA-0141	15/11/2019	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 février 2021.
	2019-CTXA-0142	20/11/2019	Recours au TA contre un refus implicite de contrat "jeune majeur" et la fin de prise en charge par l'ASE	SELAS M & R AVOCATS	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 mai 2021.
	2019-CTXA-0143	25/11/2019	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 mai 2021.
	2019-CTXA-0144	25/11/2019	Recours au fond au TA contre une décision de refus de renouvellement d'un contrat jeune majeur	SELAS M & R AVOCATS	Terminé	Désistement du requérant.
	2019-CTXA-0145	02/12/2019	Recours au TA en contestation d'un bien fondé de l'indu RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 mai 2021.
	2019-CTXA-0146	03/12/2019	Recours au TA contre un refus de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 mai 2021.
	2019-CTXA-0147	03/12/2019	Recours au TA en contestation du bien fondé de l'indu RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 21 avril 2021.
	2019-CTXA-0151	13/12/2019	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 21 juin 2021.
	2019-CTXA-0152	16/12/2019	Recours au TA contre une amende administrative RSA	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête le 31 mai 2021
	2019-CTXA-0153	17/12/2019	Recours au TA contre une amende administrative RSA.	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 29 janvier 2021.
	2019-CTXA-0154	20/12/2019	Recours au TA contre la décision maintenant à titre définitif le compte rendu de l'entretien professionnel d'un agent pour l'année 2018	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 28 juin 2021.
	2019-CTXA-0155	23/12/2019	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête.
	2019-CTXA-0156	23/12/2019	Recours au TA en contestation du bien fondé de l'indu RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 mai 2021.
	2020-CTXA-0001	10/01/2020	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 mars 2021.
	2020-CTXA-0003	21/01/2020	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2020-CTXA-0004	21/01/2020	Recours au TA en contestation du bien fondé de l'indu de RSA	/	Terminé	Jugement faisant droit partiellement à la requête le 31 mai 2021.
	2020-CTXA-0005	22/01/2020	Recours au TA contre le bien fondé d'un indu de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 28 juin 2021.
2020-CTXA-0006	23/01/2020	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 mars 2021.	
2020-CTXA-0007	29/01/2020	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 28 juin 2021.	
2020-CTXA-0008	11/02/2020	Recours au TA d'un agent contre le rejet de sa demande d'indemnité et l'annulation de l'arrêté le suspendant de ses fonctions	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 2 décembre 2021.	

Juridiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
Première instance	2020-CTXA-0009	18/02/2020	Recours au TA à l'encontre d'une amende administrative RSA	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête le 28 juin 2021.
	2020-CTXA-0011	20/02/2020	Recours au TA contre une fin de droit au RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 juillet 2021.
	2020-CTXA-0012	21/02/2020	Recours au TA contre le rejet d'une demande d'aide financière en vue du règlement d'une facture d'électricité	/	Terminé	Non-lieu à statuer par ordonnance du 18 janvier 2021.
	2020-CTXA-0013	21/02/2020	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 mars 2021.
	2020-CTXA-0015	19/03/2020	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu et un refus de remise de dette RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 juillet 2021.
	2020-CTXA-0022	27/03/2020	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 21 juin 2021.
	2020-CTXA-0023	16/04/2020	Recours au TA contestant le montant de l'aide attribuée au titre du fonds de solidarité au logement au titre de l'année 2020	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 22 février 2022.
	2020-CTXA-0024	30/04/2020	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 mai 2021.
	2020-CTXA-0025	04/05/2020	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 octobre 2021.
	2020-CTXA-0026	05/05/2020	Recours au TA contre un refus de prise en charge des frais d'hébergement	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête le 9 décembre 2021.
	2020-CTXA-0027	12/05/2020	Recours au TA contre une fin de droit au RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 mai 2021.
	2020-CTXA-0029	26/05/2020	Recours au TA contre un refus de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 17 décembre 2021.
	2020-CTXA-0030	26/05/2020	Recours au TA contre une demande de remboursement d'indu RSA	/	Terminé	rejet de la requête par jugement du 7 avril 2021.
	2020-CTXA-0031	28/05/2020	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu RSA	/	Terminé	rejet de la requête par jugement du 26 mai 2021.
	2020-CTXA-0032	09/06/2020	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 mai 2021.
	2020-CTXA-0033	18/06/2020	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 15 octobre 2021.
	2020-CTXA-0034	25/06/2020	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 mai 2021.
	2020-CTXA-0035	02/07/2020	Recours au TA contre un retrait d'agrément d'assistant familial	/	Terminé	rejet de la requête par jugement du 27 janvier 2022.
	2020-CTXA-0036	03/07/2020	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête le 26 mai 2021.
	2020-CTXA-0037	06/07/2020	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion stationnement	/	Terminé	Annulation de la décision de refus par jugement du 26 mai 2021.
2020-CTXA-0038	17/07/2020	Recours au TA en contestation d'un indu de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 15 octobre 2021.	
2020-CTXA-0039	17/07/2020	Recours au TA contre un indu de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 juillet 2021.	
2020-CTXA-0040	20/07/2020	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 mai 2021.	

Juridiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
Première instance	2020-CTXA-0042	22/07/2020	Recours au TA contre une remise partielle de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 30 décembre 2021.
	2020-CTXA-0043	22/07/2020	Recours au TA contre une fin de droit au RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 29 octobre 2021.
	2020-CTXA-0044	22/07/2020	Recours au TA en contestation d'un titre exécutoire - indu RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 30 décembre 2021.
	2020-CTXA-0045	23/07/2020	Recours au TA contre le refus d'attribution d'une carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 mai 2021.
	2020-CTXA-0046	23/07/2020	Recours au TA contre le refus d'attribution d'une carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 mai 2021.
	2020-CTXA-0047	24/07/2020	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 28 juin 2021.
	2020-CTXA-0048	28/07/2020	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 26 mai 2021.
	2020-CTXA-0049	29/07/2020	Recours au TA contre un refus de droit au RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 30 décembre 2021.
	2020-CTXA-0050	30/07/2020	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion stationnement.	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 28 juin 2021.
	2020-CTXA-0052	31/07/2020	Recours au TA contre une remise partielle de dette RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 30 décembre 2021.
	2020-CTXA-0053	31/07/2020	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 30 décembre 2021.
	2020-CTXA-0055	06/08/2020	Recours au TA contre un refus de prise en charge des frais d'hébergement et de la participation au tarif dépendance GIR5/6	/	Terminé	Jugement du 9 décembre 2021 faisant droit à la requête.
	2020-CTXA-0057	19/08/2020	Recours au TA contre un avis de somme à payer de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 10 décembre 2021.
	2020-CTXA-0058	19/08/2020	Recours au TA en contestation du bien-fondé d'un indu RSA et d'un avis de sommes à payer	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 28 juin 2021.
	2020-CTXA-0060	27/08/2020	Recours au TA en demande de remise de dette RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 30 décembre 2021
	2020-CTXA-0062	28/08/2020	Recours au TA en contestation du bien-fondé d'un indu RSA	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête le 25 février 2022.
	2020-CTXA-0063	28/08/2020	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 4 mars 2022.
	2020-CTXA-0064	07/09/2020	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 25 février 2022.
	2020-CTXA-0065	10/09/2020	Recours au TA suite à un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Jugement de non lieu le 10 février 2021.
	2020-CTXA-0066	10/09/2020	Recours au TA contre une sanction administrative - RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 28 juin 2021.
2020-CTXA-0067	15/09/2020	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 18 mars 2022.	
2020-CTXA-0068	22/09/2020	Recours indemnitaire au TA d'une assistante maternelle en raison de la suspension de son agrément	KLATZMANN GAIA (NORMAND & ASSOCIES)	Actif	Echange de mémoires.	
2020-CTXA-0069	22/09/2020	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 novembre 2021.	

Juridiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
Première instance	2020-CTXA-0070	29/09/2020	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 23 mars 2021.
	2020-CTXA-0071	29/09/2020	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 29 octobre 2021.
	2020-CTXA-0072	06/10/2020	Recours au TA contre un rejet implicite de demande de remise de dette	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 18 mars 2022.
	2020-CTXA-0074	08/10/2020	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 10 décembre 2021.
	2020-CTXA-0077	12/10/2020	Recours au TA contre un refus APA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 31 août 2021.
	2020-CTXA-0078	12/10/2020	Recours au TA contre un rejet d'ASH	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête le 9 décembre 2021
	2020-CTXA-0079	15/10/2020	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2020-CTXA-0080	16/10/2020	Recours au TA contre un refus d'aide-ménagère à domicile	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 novembre 2021.
	2020-CTXA-0081	23/10/2020	Recours au TA contre une remise partielle de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 18 mars 2022.
	2020-CTXA-0082	29/10/2020	Recours au TA contre un titre exécutoire de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 18 mars 2022.
	2020-CTXA-0083	29/10/2020	Recours au TA contre une décision implicite de rejet d'une demande indemnitaire préalable	SELARL PAREYDT-GOHON	Actif	Echange de mémoires.
	2020-CTXA-0084	29/10/2020	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 juillet 2021.
	2020-CTXA-0085	02/11/2020	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 juillet 2021.
	2020-CTXA-0086	03/11/2020	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 25 février 2022.
	2020-CTXA-0087	04/11/2020	Recours au TA demandant qu'il soit enjoint au Département de mettre fin à un trouble (nidification de pigeons sous le pont de l'Orne)	/	Actif	Echange de mémoires.
	2020-CTXA-0088	05/11/2020	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 28 juin 2021.
	2020-CTXA-0089	06/11/2020	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement en date du 22 février 2022.
	2020-CTXA-0090	10/11/2020	Recours au TA contre un occupant sans titre du domaine départemental	/	Terminé	Jugement faisant droit à la demande du Département.
	2020-CTXA-0091	20/11/2020	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête le 14 janvier 2022.
	2020-CTXA-0092	20/11/2020	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement en date du 14 janvier 2022.
2020-CTXA-0093	04/12/2020	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 17 décembre 2021.	
2020-CTXA-0094	07/12/2020	Recours au TA contre un titre de recette RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 17 décembre 2021	
2020-CTXA-0095	07/12/2020	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu RSA	/	Terminé	Jugement le 26 mars 2021 prenant acte du désistement.	

Juridiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
Première Instance	2020-CTXA-0096	10/12/2020	Recours au TA contre un rejet d'ASH	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête le 9 décembre 2021.
	2020-CTXA-0097	10/12/2020	Recours au TA contre un rejet d'ASH	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête le 9 décembre 2021.
	2020-CTXA-0098	11/12/2020	Recours au TA contre un rejet d'ASH	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête le 9 décembre 2021.
	2021-CTXA-0001	04/01/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 14 janvier 2022.
	2021-CTXA-0002	12/01/2021	Recours au TA contre la décision en date du 10 novembre 2020, refusant de reconnaître l'imputabilité au service des deux malades	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0003	15/01/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 9 décembre 2021.
	2021-CTXA-0004	15/01/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Terminé	Jugement du 9 décembre 2021 faisant droit à la requête.
	2021-CTXA-0005	15/01/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Terminé	Jugement du 9 décembre 2021 faisant droit à la requête.
	2021-CTXA-0006	20/01/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0007	21/01/2021	Recours au TA contre un rejet de prise en charge des frais d'hébergement et de la participation au tarif dépendance	/	Terminé	Jugement du 9 décembre 2021 faisant droit à la requête.
	2021-CTXA-0008	25/01/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0010	02/02/2021	Recours au TA contre un litre de recette RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 17 décembre 2021.
	2021-CTXA-0011	08/02/2021	Recours au TA contre deux titres exécutoires RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0012	09/02/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0013	10/02/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0014	12/02/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0015	16/02/2021	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0016	18/02/2021	Recours au TA contre un une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0017	25/02/2021	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 juillet 2021.
	2021-CTXA-0018	03/03/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Terminé	Jugement faisant droit à la requête le 15 octobre 2021.
	2021-CTXA-0019	03/03/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0020	04/03/2021	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Terminé	requête rejetée le 19 novembre 2021.
	2021-CTXA-0021	08/03/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0022	08/03/2021	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
2021-CTXA-0023	09/03/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 juillet 2021.	
2021-CTXA-0024	09/03/2021	Recours indemnitaire d'un particulier au TA - dégât sur la façade de sa maison	DAVIDSON Valérie (SCP HEMZELLE-	Actif	Echange de mémoires.	

Juridiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
	2021-CTXA-0025	11/03/2021	Recours au TA contre le refus de versement de la NBI "puéricultrice en quartiers prioritaires de la politique de la ville"	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0026	11/03/2021	Recours au TA contre le refus de versement de la NBI "puéricultrice en quartiers prioritaires de la politique de la ville"	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0027	11/03/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0028	11/03/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Terminé	Jugement du 8 juin 2021 prenant acte du désistement de la requérante.
	2021-CTXA-0029	12/03/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0030	15/03/2021	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Terminé	Désistement de la partie adverse, le Département lui ayant octroyé la carte CMI stationnement.
	2021-CTXA-0031	17/03/2021	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 19 juillet 2021.
	2021-CTXA-0032	22/03/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0034	23/03/2021	Recours au TA contre un refus de prise en charge d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0035	23/03/2021	Recours au TA contre un refus de prise en charge d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0036	26/03/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0037	26/03/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 15 octobre 2021.
	2021-CTXA-0038	31/03/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0039	01/04/2021	Recours au TA contre un refus d'agrément pour adoption	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0041	06/04/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0042	06/04/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0043	06/04/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0044	07/04/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0045	07/04/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0046	08/04/2021	Recours au TA contre une sanction administrative RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0047	08/04/2021	Recours au TA contre une fin de droit au RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0048	14/04/2021	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Terminé	Rejet de la requête par jugement du 15 octobre 2021.
	2021-CTXA-0049	15/04/2021	Recours au TA contre un refus de droit au RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0050	15/04/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0052	16/04/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.

Première instance

Juridiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
Première instance	2021-CTXA-0053	21/04/2021	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0054	26/04/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0055	26/04/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0056	28/04/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0057	29/04/2021	Recours au TA contre une fin de droit au RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0058	30/04/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0059	30/04/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0060	03/05/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0061	03/05/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0062	03/05/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0063	07/05/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0064	17/05/2021	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0065	18/05/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0066	19/05/2021	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0067	20/05/2021	Recours contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0068	20/05/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0069	21/05/2021	Recours au TA contre une amende administrative RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0070	31/05/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0072	01/06/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0073	01/06/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
2021-CTXA-0074	03/06/2021	Recours au TA contre la fixation d'un taux d'invalidité	/	Terminé	Dossier relevant du Centre départemental de l'enfance.	
2021-CTXA-0075	04/06/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.	
2021-CTXA-0078	14/06/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.	
2021-CTXA-0079	14/06/2021	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.	
2021-CTXA-0080	14/06/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.	
2021-CTXA-0081	14/06/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.	
2021-CTXA-0082	14/06/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.	
2021-CTXA-0083	25/06/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.	
2021-CTXA-0085	01/07/2021	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Actif	Echange de mémoires.	

Juridiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
	2021-CTXA-0086	06/07/2021	Recours au TA contre une amende administrative RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0087	12/07/2021	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0088	13/07/2021	Recours au TA contre un refus d'aide-ménagère à domicile	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0089	16/07/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0090	16/07/2021	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu RSA et une fin de droit au RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0091	20/07/2021	Recours au TA en contestation d'un avis de somme à payer RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0093	27/07/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0094	27/07/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0095	29/07/2021	Recours au TA contre un titre de recette sur une succession après versement de l'ASH	PERNOT Etienne	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0096	29/07/2021	Recours au TA contre un titre de recette sur une succession après versement de l'ASH	PERNOT Etienne	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0097	29/07/2021	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu RSA et une fin de droit au RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0098	30/07/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
Première instance	2021-CTXA-0100	18/08/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0101	19/08/2021	recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0102	19/08/2021	recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0104	02/09/2021	Recours au TA contre une décision de refus de prise en charge des arrêts de travail au titre de l'accident de service au delà du 24 mai 2021	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0105	06/09/2021	Recours au TA contre la décision de la CDAF du 27 mai 2021	LLORENS Guillaume (LEONEM AVOCAT)	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0106	07/09/2021	Recours au TA contre la décision de la CDAF du 1er juillet 2021 (contestation de la soule versée par la commune).	LLORENS Guillaume (LEONEM AVOCAT)	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0107	15/09/2021	Recours au TA contre un refus de droit au RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0108	20/09/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0109	20/09/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH et la répartition entre les obligés alimentaires	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0110	20/09/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0111	23/09/2021	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0113	29/09/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0114	07/10/2021	Recours au TA contre une décision de radiation des cadres et de ses conséquences financières	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0116	22/10/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.

Juridiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
Première instance	2021-CTXA-0117	22/10/2021	Recours au TA contre l'arrêté relatif au règlement intérieur de la salle de lecture des archives départementales	/	Terminé	Désistement de la partie adverse.
	2021-CTXA-0118	26/10/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0119	02/11/2021	Recours au TA contre la décision de la CDAF du 1er juillet 2021 (contestation de la soulte versée par la commune).	LLORENS Guillaume (LEONEM AVOCAT)	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0120	04/11/2021	Recours au TA en contestation du bien-fondé de l'indu de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0121	08/11/2021	Recours au TA contre un refus de versement de prestations contrat jeune majeur	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0122	10/11/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0123	15/11/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0125	24/11/2021	Recours au TA contre une sanction administrative RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0126	25/11/2021	Recours au TA contre une remise partielle de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0127	30/11/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0128	30/11/2021	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0129	30/11/2021	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0130	02/12/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0132	06/12/2021	Recours au TA contre un refus d'attribution de la carte mobilité inclusion mention stationnement	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0133	13/12/2021	Recours au TA contre un refus de remise de dette de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0134	13/12/2021	Recours au TA contre un refus d'ASH	/	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0135	22/12/2021	Recours au TA contre une sanction administrative de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.
2021-CTXA-0136	22/12/2021	Recours au TA contre un avis de somme à payer de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.	
2021-CTXA-0137	22/12/2021	Recours au TA contre un avis de somme à payer de RSA	/	Actif	Echange de mémoires.	
Première instance	286					
Appel	2019-CTXA-0015	29/01/2019	Appel de la partie adverse devant la CAA contre un refus de prise en charge des frais d'hébergement dans un institut pour une personne handicapée	/	Terminé	Rejet de l'appel par arrêté du 15 février 2021.
	2019-CTXA-0037	08/03/2019	Appel de la partie adverse devant la CAA contre un jugement de TA contre une exclusion temporaire des fonctions d'un agent	SELARL PAREYDT-GOHON	Terminé	Rejet de l'appel par arrêté du 25 mai 2021.

Juridiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
	2019-CTXA-0065	05/06/2019	Appel du Département devant la CAA contre un jugement du TA suite au recours contre le refus de reconnaissance d'un accident de travail	SELARL PAREYDT-GOHON	Terminé	Rejet de l'appel par arrêt du 21 octobre 2021.
	2019-CTXA-0100	03/09/2019	Appel de la partie adverse devant la CAA contre le jugement relatif à la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier du 8 février 2016- aménagement foncier HILSPRICH - réclamation CD/2011/325/15	LLORENS Guillaume (LEONEM AVOCAT)	Actif	Echange de mémoires.
	2019-CTXA-0101	03/09/2019	Appel devant la CAA contre le jugement relatif à la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier du 8 février 2016- aménagement foncier HILSPRICH - réclamation CD/2011/325/17 DOSSIER DE REFERENCE	LLORENS Guillaume (LEONEM AVOCAT)	Actif	Echange de mémoires.
	2019-CTXA-0148	09/12/2019	Appel de la partie adverse devant la CAA contre le jugement du TA validant la décision du Préfet : fermeture des crèches Le Val des bambins et Le val des happy babies de BOUSSE	PERNOT Etienne	Terminé	Rejet de l'appel par arrêt du 9 février 2022.
Appel	2020-CTXA-0028	14/05/2020	Appel de la partie adverse devant la CAA contre un jugement d'expulsion d'un logement de fonction (collège)	SELAS M & R AVOCATS	Terminé	Rejet de l'appel par arrêt du 29 septembre 2021.
	2020-CTXA-0059	24/08/2020	Appel de la partie adverse devant la CAA en annulation du jugement du 23 juin 2020 (recours en indemnité d'un agent au motif du refus de protection fonctionnelle).	SELARL PAREYDT-GOHON	Actif	Echange de mémoires.
	2020-CTXA-0076	09/10/2020	Appel de la partie adverse devant la CAA - fuite de canalisation extérieure au collège de SARRALBE	CABINET D'AVOCATS SOLER-COUTEAUX	Terminé	La somme de 88 845,12 € que les parties adverses ont été condamnées à verser au Département par jugement du 6 juillet 2018 est ramenée à 59 230,08 €.
	2021-CTXA-0076	07/06/2021	Appel de la partie adverse devant la CAA contre un refus de NBI	SELARL PAREYDT-GOHON	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0077	08/06/2021	Appel de la partie adverse devant la CAA contre un refus de NBI	SELARL PAREYDT-GOHON	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0099	13/08/2021	Appel de la partie adverse devant la CAA contre une décision de mutation d'office d'un agent	SELARL PAREYDT-GOHON	Actif	Echange de mémoires.
	2021-CTXA-0103	27/08/2021	Appel de la partie adverse devant la CAA en contestation d'un entretien professionnel	SELARL PAREYDT-GOHON	Actif	Echange de mémoires.
Appel	13					
Cassation	2021-CTXA-0033	22/03/2021	Pourvoi en cassation de la partie adverse contre un jugement en désistement - RSA	/	Terminé	Arrêt faisant droit au pourvoi le 16 juin 2021.
Cassation	1					
	315					

Devant les juridictions judiciaires						
Juridiction	Numéro de dossier	Ouvert le	Objet	Avocat du Département	Etat du dossier au 15/03/2022	Observations
Première instance	2018-CTXJ-0002	24/04/2018	Recours devant le Conseil de Prud'hommes d'un agent de Moselle Insertion	GOBERT Patrick-Hugo (SCP D'AVOCAT)	Terminé	Jugement du Conseil de prud'hommes du 15 avril 2021 condamnant le Département à verser à l'intéressée 1 498,50 euros d'indemnité et 1 000 euros de frais de justice.
	2019-CTXJ-0001	07/01/2019	Requêtes aux fins de désignation de mandataires AD'HOC - malfrçons au collège de GUENANGE	LEVY Maxence (CABINET OLSZAK & LEVY)	Terminé	Ordonnances de désignation de l'administrateur judiciaire.
	2019-CTXJ-0002	30/07/2019	Assignment devant le TGI des assureurs de certains constructeurs - malfrçons au collège de GUENANGE	LEVY Maxence (CABINET OLSZAK & LEVY)	Actif	En cours.
	2020-CTXJ-0001	30/01/2020	Plainte pour malfrtance sur un enfant confié à une assistante familiale	/	Actif	En cours.
	2020-CTXJ-0002	19/05/2020	Recours au Tribunal de proximité pour bénéficié d'un effacement d'indu	/	Terminé	Jugement prononçant la liquidation judiciaire, le Département doit déclarer sa créance au mandataire.
	2020-CTXJ-0003	14/10/2020	Assignment devant le TI par la partie adverse contre un jugement d'expulsion	SELAS M & R AVOCATS	Terminé	Désistement de la partie adverse.
	2021-CTXJ-0001	07/04/2021	Plainte avec constitution de partie civile - véhicule départemental endommagé à SAILLY-ACHATEL	/	Terminé	Condamnation du prévenu à un emprisonnement de six mois et à payer au Département 578,40 euros au titre de son préjudice.
	Première instance	7				
	7					

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3d8-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission	FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE
ORIGINE	DIRECTION DES FINANCES DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTROLE DE GESTION Direction des Marchés et du Conseil Juridique
OBJET	MODALITES D'EXERCICE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS
DOSSIER N°	8 616
RAPPORTEUR	M. WEIS

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide de donner acte au Président des informations, en annexes, sur l'exécution de la délégation, accordée lors de la Réunion de Droit du 1er juillet 2021 (rapport E-4), relative aux marchés signés sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 dans le cadre des dispositions des articles L3121-22 et L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté, à l'unanimité

Le Président



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
PUBLICITE DES MARCHES CONCLUS
Entre le 01/01/2021 et le 31/03/2021**

Annexe 1

Direction	Numéro	Objet du marché	Montant € HT	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2020-000386	Formation des Assistantes et Assistants Maternels - Formation tout au long de la vie (Services)	39 800,00	Marché ordinaire	GIP FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	54012	03/01/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2020-000389	Location et entretien d'une machine de mise sous plis (Services)	Mini 72 000,00 Maxi 120 000,00	Marché à bons de commande	QUADIENT FRANCE	92747	05/01/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000397	DRM - Fourniture et réparation des équipements de sécurité pour les véhicules d'exploitation du Département de la Moselle - Fourn.équipements complets de sécurité pour véhicules exploit. routière et prestation installation (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	TRAFIC	57140	12/01/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000398	DRM - Fourniture et réparation des équipements de sécurité pour les véhicules d'exploitation du Département de la Moselle - pièces détachées pour équipement de sécurité de marque TRAFIC et réparation associée (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	TRAFIC	57140	12/01/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000399	DRM - Fourniture et réparation des équipements de sécurité pour les véhicules d'exploitation du Département de la Moselle - Fourniture feux à éclats bleus pour véhicules d'intervention en Viabilité Hivernale (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	TRAFIC	57140	12/01/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2020-000402	Prestation d'Accompagnement Social à Visée Professionnelle (ASVP) des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) - THIONVILLE (Services)	Mini 601 500,00 Sans Maximum	Marché à bons de commande	UDAF DE LA MOSELLE	57000	13/01/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2020-000403	Prestation d'Accompagnement Social à Visée Professionnelle (ASVP) des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) - METZ-ORNE (Services)	Mini 1 162 500,00 Sans Maximum	Marché à bons de commande	UDAF DE LA MOSELLE	57000	13/01/2021

Direction	Numéro	Objet du marché	Montant € HT	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2020-000404	Prestation d'Accompagnement Social à Visée Professionnelle (ASVP) des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) - FORBACH-SAINT AVOLD (Services)	Mini 834 000,00 Sans Maximum	Marché à bons de commande	UDAF DE LA MOSELLE	57000	13/01/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2020-000405	Prestation d'Accompagnement Social à Visée Professionnelle (ASVP) des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) - SARREGUEMINES-BITCHE (Services)	Mini 234 000,00 Sans Maximum	Marché à bons de commande	UDAF DE LA MOSELLE	57000	13/01/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2020-000406	Prestation d'Accompagnement Social à Visée Professionnelle (ASVP) des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) - SARREBOURG-CHATEAU SALINS (Services)	Mini 168 000,01 Sans Maximum	Marché à bons de commande	ENTRAIDE EMPLOI	67700	13/01/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FM0003000	Fourniture de lettres-chèques modèle non barré (Services)	2 082,00	Marché ordinaire	IN GROUPE	75016	18/01/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2020-000391	Fourniture de vêtements et d'équipements de protection individuelle - Vêtements de protection individuelle classiques et spécifiques pour les services centraux (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	ALTHUNA	57685	03/02/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2020-000392	Fourniture de vêtements et d'équipements de protection individuelle - Chaussants pour les services centraux (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	ALTHUNA	57685	03/02/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2020-000393	Fourniture de vêtements et d'équipements de protection individuelle - Equipements de protection individuelle pour les services centraux (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	ALTHUNA	57685	03/02/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2020-000394	Fourniture de vêtements et d'équipements de protection individuelle - Vêtements de travail professionnel pour les collègues (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	GEDIVEPRO	03100	03/02/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2020-000395	Fourniture de vêtements et d'équipements de protection individuelle - Chaussants pour les collègues (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	RECORD SARL	67087	03/02/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2020-000396	Fourniture de vêtements et d'équipements de protection individuelle - Equipements de protection individuelle pour les collègues (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	PROTECTHOMS	53203	03/02/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000007	DRM - Fourniture de pièces détachées d'origine et maintenance pour le matériel agricole - Relance lot N° 3 : Pièces détachées d'origine et maintenance épareuses ENERGREEN (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	HANTSCH SA	67520	03/02/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0025000	Acquisition de matériel de Visioconférence TOIP (Fournitures)	18 706,00	Marché ordinaire	INTERACT SYSTEMES NANCY	54500	08/02/2021

Direction	Numéro	Objet du marché	Montant € HT	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
DIRECTION DES FINANCES, DES AFF. JUR. ET DU CONT. DE GESTION	2021-000023	Fourniture d'ouvrages et documents divers pour les services départementaux (Fournitures)	Mini 0,00 Maxi 21 000,00	Marché à bons de commande	ECOSPHERE	77420	08/02/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-000003	Prestations de maintenance et d'extension du système de contrôle d'accès des agents aux bâtiments départementaux (Services)	Mini 100 000,00 Sans Maximum	Marché à bons de commande	ADDIXI	69590	09/02/2021
DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE	2021-000008	Fourniture et installation de matériel haut de gamme pour la préparation physique, l'activité physique adaptée et la récupération - Fourniture et installation de matériels haut de gamme pour la récupération physique (Sauna, hammam) (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	SOREDI HENRY	68360	09/02/2021
DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE	2021-000009	Fourniture et installation de matériel haut de gamme pour la préparation physique, l'activité physique adaptée et la récupération - Fourniture et installation de matériel haut de gamme de préparation physique et l'activité physique (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	TECHNOGYM France	92130	09/02/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0026000	Acquisition de matériel Informatique (Fournitures)	9 986,00	Marché ordinaire	ECONOCOM PRODUCTS ET SOLUTIONS	92800	09/02/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-000006	Acquisition de pièces détachées et fournitures diverses multimarques pour les parcs de véhicules légers et utilitaires du groupement de commandes (Fournitures)	Mini 300 000,00 Sans Maximum	Marché à bons de commande	TPA SAS	57160	15/02/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-000024	Acquisition de produits parapharmaceutiques pour la Sous-Direction de la Protection Maternelle et Infantile (SDPMI) et pour la Sous-Direction de la prévention et de l'évaluation (SDPE-DPA) - relance suite à déclaration sans suite (Fournitures)	Mini 20 000,00 Maxi 40 000,00	Marché à bons de commande	TAMO	06103	15/02/2021
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	2021-SM0033000	Impression du Magazine Moselle Infos N°70 (Services)	35 304,10	Marché ordinaire	BLG TOUL - IMPRIMERIE	54200	05/03/2021
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	2021-SM0058000	IMPRESSION DU MAGAZINE MOSELLE INFOS N°71 (Services)	35 304,10	Marché ordinaire	BLG TOUL - IMPRIMERIE	54200	05/03/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0054000	Acquisition de matériel de Visioconférence TOIP (Fournitures)	19 358,60	Marché ordinaire	ENTELE	67960	11/03/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0053000	Acquisition de matériel Informatique (Fournitures)	21 516,00	Marché ordinaire	SCC FRANCE	92744	15/03/2021
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE	2021-FM0050000	Fabrication de cages de protection pour le jardin des plantes carnivores aux Jardins Fruitières de Laquenexy (Fournitures)	5 040,00	Marché ordinaire	LAPIERRE	57245	15/03/2021
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE	2021-FM0057000	Achats de produits divers pour la boutique du château de Malbrouck dans le cadre de l'exposition "Astérix l'Européen" (Fournitures)	39 000,00	Marché ordinaire	SAS PLASTOY	14330	15/03/2021

Direction	Numéro	Objet du marché	Montant € HT	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FM0059000	Acquisition d'un booster batterie en gros outillage pour le garage départemental (Fournitures)	499,80	Marché ordinaire	TPA	57140	16/03/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FM0060000	Acquisition d'un scooter sur le site de Bliesbruck (Fournitures)	1 902,67	Marché ordinaire	NORAUTO	59262	16/03/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000025	DRM – Inspections détaillées d'ouvrages d'art (Services)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	DEGIS	51100	17/03/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000027	DRM - SDER - Détection et géolocalisation de réseaux enterrés (Services)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	SOLUTIONS RESEAUX EST	57280	17/03/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-SM0023000	Maintenance d'une raineuse-plieruse DIGIFOLD 5000 Pro (Services)	3 500,00	Marché ordinaire	DEFILOR	57535	23/03/2021



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
PUBLICITE DES MARCHES CONCLUS
Entre le 01/04/2021 et le 30/06/2021**

Direction	Numéro	Objet du marché	Montant € HT	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE	2021-000028	DDCA - Fourniture, livraison et installation de l'équipement mobilier du Pole Départemental de lecture publique de DIEUZE (Fournitures)	53 094,34	Marché ordinaire	SAS IDM	44263	13/04/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-000029	Location - maintenance d'équipements d'impression, de dématérialisation et logiciels associés et fourniture de consommables et prestations associées (Fournitures)	Mini 600 000,00 Sans maximum	Marché à bons de commande	EST MULTICOPIE	57070	13/04/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FM0087000	Acquisition d'une station de climatisation pour gaz R1234YF pour le garage départemental (Fournitures)	3 975,00	Marché ordinaire	TPA	57140	16/04/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-000042	DS - Formation des assistantes et assistants maternels (Services)	Mini 200 000,00 Maxi 0,00	Marché à bons de commande	GIP FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	54012	26/04/2021
DIRECTION DES FINANCES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTROLE DE GESTION	2021-SA0034000	Prestations d'assistance et de conseil en assurance (Services)	Mini 4 850,00 Maxi 15 000,00	Marché à bons de commande	RISK PARTENAIRES	54203	26/04/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-TM0002000	Déconstruction et reconstruction de l'ouvrage hydraulique TN52 permettant à la RD56 de surplomber le ruisseau de la KISSEL sur la commune de KANFEN (Travaux)	895 000,00	Marché ordinaire	EUROVIA LORRAINE	57190	27/04/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-000032	Accord-cadre pour l'acquisition de véhicules de segment B2 (citadines polyvalentes) - Acquisition de véhicules neufs électriques de segment B2 (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	BAILLY SAS	57007	03/05/2021

Direction	Numéro	Objet du marché	Montant € HT	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-000033	Accord-cadre pour l'acquisition de véhicules de segment B2 (citadines polyvalentes) - Acquisition de véhicules neufs thermiques essence de segment B2 (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	BAILLY SAS	57007	03/05/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-000034	Accord-cadre pour l'acquisition de véhicules de segment B2 (citadines polyvalentes) - Acquisition de véhicules neufs électriques de segment B2 (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	LEASE GREEN	45140	03/05/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-000035	Accord-cadre pour l'acquisition de véhicules de segment B2 (citadines polyvalentes) - Acquisition de véhicules neufs électriques de segment B2 (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	MILLAUTO LOSANGE	57500	03/05/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-000036	Accord-cadre pour l'acquisition de véhicules de segment B2 (citadines polyvalentes) - Acquisition de véhicules neufs thermiques essence de segment B2 (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	MILLAUTO LOSANGE	57500	03/05/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-000037	Accord-cadre pour l'acquisition de véhicules de segment B2 (citadines polyvalentes) - Acquisition de véhicules neufs thermiques essence de segment B2 (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	OBLINGER LORRAINE	57075	03/05/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-000038	Accord-cadre pour l'acquisition de véhicules de segment B2 (citadines polyvalentes) - Acquisition de véhicules neufs électriques de segment B2 (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	RENAULT METZ AUTOLOSANGE	57072	03/05/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-000039	Accord-cadre pour l'acquisition de véhicules de segment B2 (citadines polyvalentes) - Acquisition de véhicules neufs thermiques essence de segment B2 (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	RENAULT METZ AUTOLOSANGE	57072	03/05/2021
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE	2021-000031	Réalisation d'un forage et d'une arrivée d'eau en tête de parcelles aux jardins Fruitières de LAQUENEXY - Tranche conditionnelle n° 1 (Travaux)	43 469,00	Marché à tranches	ENES	54310	04/05/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000045	DRM - Réalisation d'enrobés bitumineux sur les routes départementales de la Moselle - UTT de SARREBOURG CHATEAU SALINS (Travaux)	Mini 100 000,00 Sans maximum	Marché à bons de commande	LINGENHELD	57850	17/05/2021

Direction	Numéro	Objet du marché	Montant € HT	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000046	DRM - Mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure sur les Routes Départementales de la Moselle - Unités Techniques Territoriales de Metz Orne et de Thionville (Travaux)	Mini 350 000,00 Sans maximum	Marché à bons de commande	COLAS France	57152	18/05/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000047	DRM - Mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure sur les Routes Départementales de la Moselle - Unités Techniques Territoriales de Forbach Saint-Avold et de Sarreguemines Bitche (Travaux)	Mini 500 000,00 Sans maximum	Marché à bons de commande	COLAS France	57152	18/05/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000048	DRM - Mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure sur les Routes Départementales de la Moselle - Unité Technique Territoriale de Sarrebourg Château Salins (Travaux)	Mini 350 000,00 Sans maximum	Marché à bons de commande	EIFPAGE ROUTE NORD EST	54320	18/05/2021
DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE	2021-FA0011000	Réalisation, conditionnement et livraison de T-shirts pour les nouveaux licenciés en Moselle –RELANCE SUITE A DECLARATION SANS SUITE (Fournitures)	Mini en quantités 12 000 T-shirts Maxi en quantités 22 000 T-shirts	Marché à bons de commande	OBJET EXPRESSION	29290	21/05/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-TA0020000	DRM - Travaux de déploiement de réseaux électriques et d'équipements dynamiques sur le réseau routier de la Moselle (Travaux)	Sans minimum Maxi 320 000,00	Marché à bons de commande	EST RESEAUX	57370	27/05/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000049	DRM - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles (Travaux)	Mini 500 000,00 Sans maximum	Marché à bons de commande	COLAS NORD EST	57155	04/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000050	DRM - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles - Unité Technique Territoriale de THIONVILLE (Travaux)	Mini 500 000,00 Sans maximum	Marché à bons de commande	COLAS NORD EST	57155	04/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000051	DRM - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles (Travaux)	Mini 500 000,00 Sans maximum	Marché à bons de commande	COLAS France ETABLISSEMENT MOSELLE EST	57208	04/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000052	DRM - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles - Unité Technique Territoriale de SARREGUEMINES BITCHE (Travaux)	Mini 500 000,00 Sans maximum	Marché à bons de commande	COLAS France ETABLISSEMENT MOSELLE EST	57208	04/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000053	DRM - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles - Unité Technique Territoriale de SARREBOURG - CHATEAU-SALINS (Travaux)	Mini 500 000,00 Sans maximum	Marché à bons de commande	COLAS NORD EST	57830	04/06/2021

Direction	Numéro	Objet du marché	Montant € HT	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000043	Fourniture et dépannage 24h/24 des onduleurs du réseau CWDM (Fournitures)	Mini 12 000,00 Maxi 80 000,00	Marché à bons de commande	IDEX ENERGIES	54320	15/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FA0013001	Fourniture de lames d'usures pour les engins de déneigement et de curage du Département de la Moselle - Lot n°1 - Lames d'usure en acier pour les engins de déneigement et de curage du Département de la Moselle (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	PRODUR	73094	15/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FA0013002	Fourniture de lames d'usures pour les engins de déneigement et de curage du Département de la Moselle - Lot n°2 - Lames d'usure en caoutchouc pour les engins de déneigement du Département de la Moselle (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	ATCP	60270	15/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FA0035000	Fourniture de compteurs routiers et matériels de comptage pour les services routiers du Département de la Moselle (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	STERELA	31860	15/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SA0064000	Maintenance Préventive et Corrective des Stations Météo Routières du Département de la Moselle et Gestion du Système d'Aide aux Décisions en viabilité Hivernale (Services)	Sans minimum Maxi 150 000,00	Marché à bons de commande	METEO OMNIUM	64210	21/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000068	Accord-Cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes - Fourniture, acheminement et services associés pour les points de livraison distribution ENEDIS (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	ENGIE	93400	21/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000069	Accord-Cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes - Fourniture, acheminement et services associés pour les points de livraison distribution ENEDIS (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	PLUM ENERGIE SAS	93210	21/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000067	Accord-Cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes - Fourniture, acheminement et services associés pour les points de livraison distribution ENEDIS (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	EDF	54000	21/06/2021

Direction	Numéro	Objet du marché	Montant € HT	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000070	Accord-Cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes - Fourniture, acheminement et services associés pour les points de distribution URM (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	SASU ENERGEM	57014	21/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000066	Accord-Cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes - Fourniture, acheminement et services associés pour points de livraison distribués par autres régies (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	ALTERNA	57008	21/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000071	Accord-Cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes - Fourniture, acheminement et services associés pour points de livraison distribués par autres régies (Fournitures)	Sans minimum ni maximum	Marché à bons de commande	SASU ENERGEM	57014	21/06/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-SA0097000	Hébergement, maintenance corrective et évolutive de la Solution ISOGEO, prestations et acquisitions complémentaires (Services)	Mini 16 000,00 Maxi 60 000,00	Marché à bons de commande	ISOGEO	75012	23/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FA0004000	Fourniture de pièces détachées pour chaîne neige automatique d'origine pour le matériel de viabilité hivernale de marque ONSPOT - Relance suite à déclaration sans suite (Fournitures)	Sans minimum Maxi 120 000,00	Marché à bons de commande	POMMIER	95310	29/06/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-TA0075000	Travaux d'installation de boucles électromagnétiques de comptage sur le Réseau Routier du Département de la Moselle (Travaux)	Sans minimum Maxi 89 000,00	Marché à bons de commande	STERELA	31860	29/06/2021



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
PUBLICITE DES MARCHES CONCLUS
Entre le 01/07/2021 et le 30/09/2021**

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-SA0027000 - Prestations de déménagement et garde-meubles	Montant minimum : 80 000,00 € sans maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	GRUPEMENT HEISS CLAUDE DEMENAGEMENT / SOLODEM (57074 / 54320)	08/07/2021
PRESIDENCE	2021-SA0032000 - Impression du magazine institutionnel "Moselle Infos" et ses suppléments	Montant minimum : 74 000,00 € Montant maximum : 212 000 €	Accord-cadre à bons de commande de FCS	BLG TOUL - IMPRIMERIE (54200)	08/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FA0104000 - DRM – UTS - Fourniture et réparation des équipements de sécurité pour les véhicules d'exploitation du Département de la Moselle - Lot 3 : Fourniture de pièces détachées pour les équipements de sécurité existants de marque AXIMUM et réparation associée.	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES (33140)	08/07/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-SS0119002 - Marché subséquent pour la maintenance de l'application VARONIS, de ses modules complémentaires et d'assistance au paramétrage	82 068,08 €	Marché subséquent ordinaire de TIC	TELMO (57000)	09/07/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0154002 - Acquisition de « bandes pour LTO 8 »- Lot n° 2 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour infrastructures systèmes	18 536,00 €	Marché subséquent ordinaire de FCS	ECONOCOM (92800)	12/07/2021

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS01545001 - Acquisition de licences supplémentaires Wallix Bastion et de maintenance - Lot n° 1 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour infrastructures réseaux	22 634 ,30 €	Marché subséquent ordinaire de FCS	SPIE ICS (69500)	12/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SA0024001 - Maintenance des installations techniques de bâtiments départementaux - Lot 1 : Site Archéologique de BLIESBRUCK 1 rue Robert SCHUMAN 57200 BLIESBRUCK	Montant minimum : 28 000,00 € sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	DALKIA (57073)	13/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SA0024002 - Maintenance des installations techniques de bâtiments départementaux - Lot 2 : Maison du Département de FORBACH 18 rue de SPICHEREN 57600 FORBACH	Montant minimum : 20 000,00 € sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	DALKIA (57073)	13/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SA0024003 - Maintenance des installations techniques de bâtiments départementaux - Lot 3 : Jardins Fruitiers de LAQUENEXY 4 rue BOURGER et PERRIN 57530 LAQUENEXY	Montant minimum : 12 000,00 € sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	GCL ENERGIE (54425)	13/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SA0024004 - Maintenance des installations techniques de bâtiments départementaux - Lot 4 : Musée Georges de la Tour VIC-SUR-SEILLE 10 place Jeanne D'ARC 57630 VIC-SUR-SEILLE	Montant minimum : 36 000,00 € sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	GCL ENERGIE (54425)	13/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SA0024005 - Maintenance des installations techniques de bâtiments départementaux - Lot 5 : Maison du Département de CHATEAU- SALINS rue des TUILLERIES 57170 CHATEAU-SALINS	Montant minimum : 36 000,00 € sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	ENERLOR (54320)	13/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SA0024006 - Maintenance des installations techniques de bâtiments départementaux - Lot 6 : Maison du Département de THIONVILLE 1 rue Gabriel LIPPMANN 57110 YUTZ	Montant minimum : 28 000,00 € sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	ENERLOR (54320)	13/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-TM0031000 - DRM - SDIR - Opérations de sécurité 2021 – Réalisation d'un carrefour giratoire entre la RD60, la RD61 et la sortie 37.1 Bertrange de l'autoroute A31 - Commune de GUÉNANGE – Commune de BERTRANGE	774 544,00 €	Marché ordinaire travaux	EUROVIA ALSACE – LORRAINE ((57190)	13/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FA0035000 - Fourniture de matériel électrique et d'éclairage pour le Département de la Moselle	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	WILLY LEISSNER (57140)	13/07/2021

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-SA0107000 - Maintenance corrective, évolutive et réglementaire de la Solution JOB57 et prestations complémentaires associées	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de TIC	NEOLINK (41000)	13/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-TM0082 - Construction d'un abri à sel et travaux d'aménagement d'un bâtiment technique à REMELFING - lot N°3 : COUVERTURE ABRI A SEL – LANTERNE AUX ATELIERS	227 720,00 €	Marché ordinaire travaux	DENIS OUDIN (88220)	13/07/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0128001 - Marché subséquent portant sur l'acquisition des matériels nécessaires à la modernisation des équipements réseaux des salles blanches du Département de la Moselle et prestations associées	Montant minimum 125 000,00 € sans maximum	Marché subséquent à bons de commandes de TIC	SPIE ICS (57070)	13/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000054 : Construction d'un abri à sel et travaux d'aménagement d'un bâtiment technique à REMELFING - LOT N°1 : gros œuvre abri à sel	399 944,90 €	Marché ordinaire travaux	GREBIL (57620)	15/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000055 : Construction d'un abri à sel et travaux d'aménagement d'un bâtiment technique à REMELFING - LOT N°2 : menuiseries extérieures ateliers	17 968,00 €	Marché ordinaire travaux	POSE TOUTE FERMETURE (57220)	15/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000056 : Construction d'un abri à sel et travaux d'aménagement d'un bâtiment technique à REMELFING - Lot N°4 : chauffage ventilation réseaux eaux pluviales eaux usées	232 579,20 €	Marché ordinaire travaux	HOULLE SA (57206)	15/07/2021
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SET DU LIEN SOCIAL	2021-SA0062000 - Fourniture et livraison de titres-restaurant	Quantité minimum : 400 000 Quantité maximum : 800 000	Accord-cadre à bons de commande de FCS	NATIXIS INTERTITRES (94220)	15/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0149001 - MS- Fourniture et acheminement d'électricité et prestations associées sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes - Lot N°1 : Fourniture, acheminement et services associés pour les points de livraison dans la distribution en électricité est réalisée par ENEDIS	Sans minimum, ni maximum	Marché subséquent à bons de commande FCS	EDF (540005)	22/07/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0149002 - MS- Fourniture et acheminement d'électricité et prestations associées sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes – Lot N° 2 : Fourniture, acheminement et services associés pour les points de livraison dans la distribution en électricité est réalisée par URM	Sans minimum, ni maximum	Marché subséquent à bons de commande FCS	ENERGEM (57014)	22/07/2021

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0149004 - MS- Fourniture et acheminement d'électricité et prestations associées sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes - Lot N°4 : Fourniture, acheminement et services associés pour les points de livraison dans la distribution en électricité est réalisée par les autres régies	Sans minimum, ni maximum	Marché subséquent à bons de commande FCS	ALTERNA (86000)	22/07/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-SS0138001 - Marché subséquent pour la maintenance et l'extension de l'environnement KIAMO du Département de la Moselle	89 979,59 €	Marché subséquent ordinaire de FCS	GROUPEMENT ORANGE SA (57074 / 54320)	23/07/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0170003 - Acquisition de matériel informatique DIRCOM - Lot n°3 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour les environnements de bureautique	7 968,15 €	Marché subséquent ordinaire de FCS	ECONOCOM (92800)	30/07/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FA0048000 - Fourniture d'enveloppes imprimées pour le Département de la Moselle	Montant minimum : 10 000,00 € Montant maximum : 50 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande de TIC	CIE Européenne de papeterie (16440)	05/08/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0122000 - DRM – Fourniture d'ensembles de viabilité hivernale et équipements associés d'occasion 1 camion bi-benne de 19 tonnes 4x2 muni d'une saleuse 6m3	Sans minimum, ni maximum	Marché subséquent ordinaire de FCS	RECTIF 15000 (15130)	11/08/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0015011 : Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - Lot N°1 - FORBACH - SAINT-AVOLD	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	GONAVETTE (57600)	12/08/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0015012 : Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - Lot N°1 - FORBACH - SAINT-AVOLD	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	FAR AMBULANCES SARL (57450)	12/08/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0015013 : Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance – Lot N°1 - FORBACH - SAINT-AVOLD	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	JUST IN TIME (57490)	12/08/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0015031 - Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - Lot N°3 - SARREBOURG - CHATEAU-SALINS	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	AMBULANCES TAXIS JACKY ET CIE (57260)	12/08/2021

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0015032 - Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - Lot N°3 - SARREBOURG - CHATEAU-SALINS	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	GONAVETTE (57600)	12/08/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA00150313 - Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - Lot N°3 - SARREBOURG - CHATEAU-SALINS	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	LE GROUPEMENT D'ARIANE (57400)	12/08/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0015041 - Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - Lot N°4 - SARREGUEMINES - BITCHE	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	GONAVETTE (57600)	12/08/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0015042 - Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - Lot N°4 - SARREGUEMINES - BITCHE	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	JUST IN TIME (57490)	12/08/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0015043 - Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - Lot N°4 - SARREGUEMINES - BITCHE	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	FORESTY CABLE (57720)	12/08/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0015051 - Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - Lot N°5 - THIONVILLE	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	JUST IN TIME (57490)	12/08/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0015052 - Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - Lot N°5 - THIONVILLE	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	LIAISONS DIRECTES (57050)	12/08/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0015053 - Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - Lot N°5 - THIONVILLE	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	DIAPASON (57070)	12/08/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0124000 - DRM – Fourniture de 2 ensembles de viabilité hivernale comprenant chacun 1 camion 19 tonnes 4x4 équipé d'une saleuse de 6m3 sur châssis fixe	238 820,00 €	Marché subséquent ordinaire de FCS	RECTIF 15000 (15130)	12/08/2021

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0125000 - DRM – Fourniture de 3 ensembles de viabilité hivernale comprenant chacun 1 camion 19 tonnes 4x2 muni d'un châssis fixe et d'une saleuse de 6m3 sur châssis	180 080,00 €	Marché subséquent ordinaire de FCS	RECTIF 15000 (15130)	12/08/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0123000 - DRM – Fourniture d'ensembles de viabilité hivernale et équipements associés d'occasion 2 camions bi-benne de 16 tonnes 4x2 munis de saleuses 5 m3	262 251,00 €	Marché subséquent ordinaire de FCS	RECTIF 15000 (15130)	12/08/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-SA0143000 - Maintenance d'une flasheuse de plaques (CTP CRON) TP 26 serveurs, flux et fournitures pour l'Imprimerie Départementale	Montant minimum : 33 000,00 € Montant maximum : 60 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande de FCS	CARATTERI (67370)	13/08/2021
PRESIDENCE	2021-SA0081000 - Conseil média et achats d'espaces ou de prestations publicitaires au nom et pour le compte du Département	Montant minimum : 90 000,00 € Montant maximum : 210 000,00 €	Accord-cadre à bons de commande de FCS	ADRING SARL (54000)	16/08/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-TM0098000 - 2021-TM – DRM - SDIR - Opération de sécurité 2021 – Amélioration d'itinéraire sur la RD38 entre le PR1 et le PR1+60 Entre BURTHECOURT (annexe de la commune de SALONNES) et la commune de VIC-SUR-SEILLE	349 835,29 €	Marché ordinaire travaux	COLAS France ETABLISSEMENT MOSELLE-EST (57830)	16/08/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0182003 - Acquisition de l'utilitaire PDF Element Pro - Lot n° 3 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour les environnements de bureautique	1 590,00 €	Marché subséquent ordinaire de FCS	JCD COMMUNICATION (57070)	16/08/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FA0109000 - DRM - Fourniture de pièces détachées d'origine et maintenance pour le matériel de viabilité hivernale – Relance lot N°4 : Fourniture de pièces détachées d'origine et maintenance pour le matériel de viabilité hivernale de marque RASCO	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	RECTIF 15000 (15130)	18/08/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0186001 - Acquisition de matériel de Visioconférence et complément TOIP - Lot n°1 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour les infrastructures réseaux et téléphoniques	24 399,45 €	Marché subséquent ordinaire de TIC	INTERACT SYSTEMES NANCY (54500)	25/08/2021

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0187003 - Acquisition de matériel Informatique Spare Elus et salle de réunion - Lot n°3 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour les environnements de bureautique	21 125,70,00 €	Marché subséquent ordinaire de TIC	JCD COMMUNICATION (57070)	25/08/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0102002 - DPI - Remplacement de la ligne de self dans la demi-pension au collège Albert Camus à MOULINS-LES-METZ - Lot n°2 Fourniture et pose d'équipements de cuisine	44 184,50 €	Marché subséquent ordinaire de FCS	KUTHE SA (57063)	26/08/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FA0044000 - Fourniture d'extincteurs, de Robinets d'Incendie Armés (RIA), de plans de sécurité et de leurs pièces détachées	Sans minimum, ni maximum	Accord-cadre à bons de commande de FCS	CHUBB FRANCE (54320)	01/09/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-TM0071001 - DPI - Réparation du PONT LEVIS du château de MALBROUCK à MANDEREN - Lot n°1 : Terrassement - Gros œuvre	57 392,40 €	Marché ordinaire travaux	CHANZY PARDOUX (57130)	07/09/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-TM0071002 - DPI - Réparation du PONT LEVIS du château de MALBROUCK à MANDEREN - Lot n°2 : Structure bois	59 238,60 €	Marché ordinaire travaux	ART ET TECHNIQUE DU BOIS(51370)	07/09/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-TM0071003 - DPI - Réparation du PONT LEVIS du château de MALBROUCK à MANDEREN - Lot n°3 : Electricité	6 945,60 €	Marché ordinaire travaux	ELECINFO (57070)	07/09/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0127001 - UTS - Fourniture d'ensembles de viabilité hivernale et équipements associés d'occasion - Fourniture de 3 lames de déneigement bi-raclage d'environ 3,40 m de largeur - Lot n°1 Fourniture et livraison d'engins et matériel de service hivernal d'occasion	19 404,00 €	Marché subséquent ordinaire de FCS	EUROPE SERVICE (15000)	07/09/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FM0092001 - Acquisition de 2 véhicules de segment M1 pour la Cité des Sports ACADEMOS - Lot n°1 - Acquisition d'un véhicule neuf de segment M1, de type H1-L2, 8 places assises dont le conducteur	34 652,86 € malus inclus	Marché ordinaire de FCS	CAR AVENUE PEUGEOT (57050)	20/09/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FM0092002 - Acquisition de 2 véhicules de segment M1 pour la Cité des Sports ACADEMOS - Lot n°2 - Acquisition d'un véhicule neuf de segment M1, de type H2-L3, modulable adapté TPMR pouvant accueillir jusqu'à 5 fauteuils roulants et jusqu'à 9 places assises dont le conducteur	50 711,00 €	Marché ordinaire de FCS	DIETRICH VEHICULES (67320)	20/09/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0199003 - Acquisition de matériel de visioconférence (caméras et micros) - Lot n° 3 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour les environnements debureautique	14 964,50 €	Marché subséquent ordinaire de FCS	TELMO (57155)	23/09/2021

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FM0118000 - LOCATION ANNUELLE D'UNOUTIL DE DIAGNOSTIC CLIP ADVANCE PRIVILEGE	6 840,00 €	Marché ordinaire de FCS	CISCAR (75016)	29/09/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0204003 - Acquisition Poste DGA - Lot n°3 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour les environnements de bureautique	31 083,05 €	Marché subséquent ordinaire de FCS	JCD COMMUNICATION (57070)	29/09/2021
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE	2021-SM0205000 - Conception, réalisation, fabrication et montage d'une exposition Moselle déracinée pour la FIM du 24 septembre au 4 octobre 2021	75 888,00 €	Marché ordinaire de FCS	METZ EXPO (57072)	29/09/2021



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

PUBLICITE DES MARCHES CONCLUS

Entre le 1^{er} octobre 2021 et le 31 décembre 2021

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SA0088000 - DRM - SDER - Location d'élévateurs ou de nacelles positives	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	LORRAINE NACELLE LOCATION (54320)	05/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FA0131000 - DRM - UTS - Fourniture, installation et maintenance de postes de distribution de carburant	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre mixte fournitures	MCD (08400)	05/10/2021
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	2021-SA0076000 - Production, coproduction et diffusion de programmes TV par le service de télévision locale VIA MOSELLE TV	Montant minimum : 250 000 € HT Montant maximum : 500 000 € HT	Accord-cadre à bons de commande services	MIRABELLE TV (57140)	08/10/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0176002 - Marché subséquent pour l'acquisition de serveurs et équipements associés - Lot n° 2 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour les infrastructures systèmes	170 920,35	Marché subséquent ordinaire fournitures	CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE (54320)	08/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT	2021-TM0110001 - Rénovation de la toiture du gymnase du collège Victor Demange à BOULAY - Lot n°1 - Echafaudage - Couverture - Zinguerie	237 590,32	Marché ordinaire travaux	LE BRAS Frères (54800)	11/10/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0133002 - Marché subséquent portant sur l'acquisition de 10 véhicules neufs thermiques essence de segment (citadines polyvalentes) - Lot n°2 Acquisition de véhicules neufs thermiques essence de segment B2	102 882,80	Marché subséquent ordinaire fournitures	OBLINGER LORRAINE (57070)	11/10/2021

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FA0158000 - Acquisition de fournitures de bureau fabriquées par des personnes en situation de handicap	Sans montant minimum Montant maximum : 8 000,00 € HT	Accord-cadre à bons de commande fournitures	L'E.A. (38630)	14/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0165003 - Marché subséquent de fourniture de pneumatiques neufs pour véhicules agraires et engins avec consommables et prestations associés - Lot N°3 : Fourniture de pneumatiques neufs pour véhicules agraires et engins avec consommables et prestations associés	58 069,65	Marché subséquent ordinaire fournitures	EUROMASTER FRANCE (38330)	15/10/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0103000 - Fourniture et livraison d'une solution de paiement pour les bénéficiaires de prestations du plan Moselle Espoir (type chèques d'accompagnement personnalisé (CAP))	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	EDENRED FRANCE (92240)	18/10/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0105000 - Fourniture et livraison d'une solution de paiement d'aides sociales aux bénéficiaires du Département de la Moselle (type chèques d'accompagnement personnalisé (CAP))	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	UP (92234)	18/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES (MATEC)	2021-SA0137001 - Contrôle des poteaux et bouches incendie sur le territoire de la Moselle - Lot n°1 - Pays de THIONVILLE	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	VEOLIA EAU (57000)	18/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES (MATEC)	2021-SA0137002 - Contrôle des poteaux et bouches incendie sur le territoire de la Moselle - Lot n°2 - Pays de METZ - ORNE	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	VEOLIA EAU (57000)	18/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES (MATEC)	2021-SA0137003 - Contrôle des poteaux et bouches incendie sur le territoire de la Moselle - Lot n°3 - Pays de FORBACH - SAINT-AVOLD	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	SUEZ Eau France SAS (88026)	18/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES (MATEC)	2021-SA0137004 - Contrôle des poteaux et bouches incendie sur le territoire de la Moselle - Lot n°4 - Pays de SARREGUEMINES - BITCHE	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	SIVIHE (57670)	18/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES (MATEC)	2021-SA0137005 - Contrôle des poteaux et bouches incendie sur le territoire de la Moselle - Lot n°5 - Pays de SARREBOURG - CHATEAU-SALINS	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	SIVIHE (57670)	18/10/2021

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0162001 - Marché subséquent de fourniture de pneumatiques neufs, consommables et prestations associés pour véhicules légers et utilitaires - Lot N°1 : Fourniture de pneumatiques neufs, consommables et prestations associés pour véhicules légers et utilitaires	39 415,12	Marché subséquent ordinaire fournitures	EUROMASTER FRANCE (38330)	18/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0163002 - Marché subséquent de fourniture de pneumatiques neufs et rechapés pour poids lourds avec consommables et prestations associés - Lot N°2 : Fourniture de pneumatiques neufs et rechapés pour Poids Lourds avec consommables et prestations associés	28 258,83	Marché subséquent ordinaire fournitures	EUROMASTER FRANCE (38330)	18/10/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0224003 - Acquisition de matériel COVADIS - Lot N° 3 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour les environnements de bureautique	34 275,70	Marché subséquent ordinaire fournitures	JCD COMMUNICATION (57070)	18/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SA0052001 - Prestations de nettoyage de divers bâtiments départementaux - Lot N°1 - Bâtiments du Secteur Est de la Moselle	Montant minimum : 800 000,00 € HT sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	ELIOR Services Propreté & Santé (92032)	19/10/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0133001 - Marché subséquent portant sur l'acquisition de 30 véhicules neufs 100 % électriques (citadines polyvalentes)- Lot N°1 Acquisition de véhicules neufs électriques de segment B2	683 257,50 €	Marché subséquent ordinaire fournitures	BAILLY (57007)	19/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SA0052002 - Prestations de nettoyage de divers bâtiments départementaux – Lot N°2 - Bâtiment des Archives Départementales à SAINT-JULIEN-LES-METZ	Montant minimum : 130 000,00 € HT sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	ARC EN CIEL GRAND EST (57140)	19/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SA0052003 - Prestations de nettoyage de divers bâtiments départementaux - Lot n°3 - Bâtiment du Centre des Archives Industrielles et Techniques de la Moselle à SAINT-AVOLD	Montant minimum : 40 000,00 € HT sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	ARC EN CIEL GRAND EST (57140)	19/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SA0052004 - Prestations de nettoyage de divers bâtiments départementaux - Lot n°4 - Jardins Fruitières de LAQUENEXY	Montant minimum : 60 000,00 € HT sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	ARC EN CIEL GRAND EST (57140)	19/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SA0052005 - Prestations de nettoyage de divers bâtiments départementaux - Lot n°5 - Musée de la Guerre 1870 et de l'Annexion à GRAVELOTTE	Montant minimum : 100 000,00 € HT sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	ARC EN CIEL GRAND EST (57140)	19/10/2021

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SA0052006 - Prestations de nettoyage de divers bâtiments départementaux - Lot n°6 - Musée du Sel à MARSAL - Musée Georges de la Tour et bureaux annexes à VIC-SUR-SEILLE	Montant minimum : 90 000,00 € HT sans montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	ARC EN CIEL GRAND EST (57140)	19/10/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0132001 - Marché subséquent portant sur l'acquisition de 30 véhicules neufs 100% électriques (citadines polyvalentes) - Lot n°1 Acquisition de véhicules neufs électriques de segment B2	683 257,50	Marché subséquent ordinaire fournitures	BAILLY SAS (57007)	19/10/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0228002 - Extension de la garantie sur des serveurs HPE - HPE Care Pack - Lot n° 2 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour les infrastructures systèmes	31 647,00	Marché subséquent ordinaire fournitures	ECONOCOM PRODUCTS ET SOLUTIONS (91978)	19/10/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FM0233000 - Prestations de décorations de Noël pour l'Hôtel du Département de la Moselle	1 330,00	Marché ordinaire fournitures	QUELQUES FLEURS (57070)	21/10/2021
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU LIEN SOCIAL	2021-SM0108000 - Action de formation Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)	37 000,00	Marché ordinaire services	UNASS (57070)	22/10/2021
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	2021-SS0212000 - Achats d'espaces publicitaires dans la presse écrite pour la campagne "Moselle Déracinée"	79 266,88	Marché subséquent ordinaire services	EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE COMTE (57140)	22/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FA0056000 - Fourniture de matériel sanitaire, de plomberie et de chauffage pour le Département de la Moselle	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bons de commande fournitures	MEQUISA (57070)	26/10/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FA0134000 - DRM - UTS - Fourniture de peinture et de revêtements de sol pour le Département de la Moselle	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bons de commande fournitures	SOPALOR (54272)	26/10/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0235001 - Fourniture de matériel d'infrastructure WDM pour le CMS de Sarrebourg - Lot n° 1 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour les infrastructures réseaux et téléphoniques	2 150,53	Marché subséquent ordinaire fournitures	INTERACT SYSTEMES NANCY (54500)	27/10/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0238003 - Acquisition d'écrans et divers accessoires - Lot n° 3 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour les environnements de bureautique	23 002,00	Marché subséquent ordinaire fournitures	JCD COMMUNICATION (57070)	03/11/2021
DIRECTION DES FINANCES, DES AFF. JUR. ET DU CONTROLE DE GESTION	2021-SM0209000 - Audit financier, comptable et restauration de l'association les JARDINS à SARREBOURG	14 600,00	Marché ordinaire services	SPQR (69003)	04/11/2021

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FA0140000 - DRM -UTS - Fourniture et livraison de pièces détachées et maintenance pour les P L - Relance suite à déclaration sans suite - LOT 02 : Pièces détachées d'origine constructeur et maintenance pour P L de marque RENAULT, secteur SARREBOURG	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bons de commande fournitures	BILLIAR VI SAS (57400)	05/11/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SM0150000 - Maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiments neufs dans le cadre du projet ACADEMOS à VERNY	595 715,00	Marché ordinaire services	KL ARCHITECTES (57050)	08/11/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-SA0175000 - Maintenance corrective, évolutive et réglementaire des progiciels AS-TECH Solutions, prestations et acquisitions complémentaires associées	Montant minimum : 100 000,00 € HT Montant maximum : 1 000 000,00 € HT	Accord-cadre à bons de commande services	As-Tech Solutions (34970)	08/11/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FA0113000 - Acquisition de petits équipements et accessoires de bureau	Sans montant minimum Montant maximum : 39 900,00 € HT	Accord-cadre à bons de commande fournitures	NVBURO (77555)	15/11/2021
DIRECTION DES FINANCES, DES AFF. JUR. ET DU CONT. DE GESTION	2021-SA0120000 - Prestations de gestion d'abonnements divers pour les services départementaux	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bons de commande services	FRANCE PUBLICATIONS SAS (92541)	15/11/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0248002 - Acquisition de bandes pour LTO 8 - Lot n° 2 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour les infrastructures systèmes	14 006,00	Marché subséquent ordinaire fournitures	CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE (54320)	16/11/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0249003 - Acquisition de deux speechis - Lot n° 3 : Acquisition de matériels et logiciels, études, maintenance, prestations pour les environnements de bureautique	6 572,60	Marché subséquent ordinaire fournitures	JCD COMMUNICATION (57070)	17/11/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0161003 - Fourniture et acheminement d'électricité et prestations associées sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes - Lot n°3 Fourniture, acheminement et services associés pour points de livraison distribués par régie SAINT-AVOLD	140 986,18	Marché subséquent ordinaire fournitures	ENERGIS (57500)	18/11/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0226001 - Accord-Cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes - Lot n°1 Fourniture, acheminement et services associés pour les points de livraison distribution ENEDIS	1 035 763,94	Marché subséquent ordinaire fournitures	EDF (54000)	18/11/2021

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FS0226002 - Accord-Cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité sur le territoire de la Moselle dans le cadre d'un groupement de commandes - Lot n°2 Fourniture, acheminement et services associés pour les points de distribution RESEDA	345 822,53	Marché subséquent ordinaire fournitures	SASU ENERGEM (57014)	18/11/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0146002 - Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - relance du lot n°2 : Metz-Orne suite à déclaration sans suite	Sans montant minimum montant maximum : 89 000,00 € HT	Accord-cadre à bons de commande services	LIAISONS DIRECTES (57050)	24/11/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0146004 - Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - relance du lot n°2 : Metz-Orne suite à déclaration sans suite	Sans montant minimum montant maximum : 89 000,00 € HT	Accord-cadre à bons de commande services	TA GROUPE VOYAGE (57310)	24/11/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0146005 - Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - relance du lot n°2 : Metz-Orne suite à déclaration sans suite	Sans montant minimum montant maximum : 89 000,00 € HT	Accord-cadre à bons de commande services	SYNERGIHP GRAND EST (54180)	24/11/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0146001 - Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - relance du lot n°2 : Metz-Orne suite à déclaration sans suite	Sans montant minimum montant maximum : 89 000,00 € HT	Accord-cadre à bons de commande services	GIE DES TAXIS DE METZ (57000)	24/11/2021
DIRECTION DE LA SOLIDARITE	2021-SA0146003 - Transport par véhicule léger d'enfants ou de jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance - relance du lot n°2 : Metz-Orne suite à déclaration sans suite	Sans montant minimum montant maximum : 89 000,00 € HT	Accord-cadre à bons de commande services	TA GROUPE 57 (57310)	24/11/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FA0144001 - DRM - UTS - Fourniture et livraison de pièces détachées et maintenance pour les Poids Lourds - Relance suite à déclaration sans suite – Lot n°4 : Pièces détachées d'origine constructeur et maintenance pour Poids Lourds de marque MERCEDES, secteur de WOIPPY	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bons de commande fournitures	Paul KROELY (57070)	06/12/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-FA0144002 - DRM - UTS - Fourniture et livraison de pièces détachées et maintenance pour les Poids Lourds - Relance suite à déclaration sans suite – Lot n°5 : Pièces détachées d'origine constructeur et maintenance pour Poids Lourds de marque MERCEDES, secteurs SARREGUEMINES/SARREBOURG	Sans montant minimum ni montant maximum	Accord-cadre à bons de commande fournitures	Paul KROELY (57070)	06/12/2021

Direction	Marché	Montant HT*	Forme	Titulaire	Date de signature
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-SA0191000 - Maintenance corrective, évolutive et réglementaire du progiciel MULTIGEST et prestations complémentaires associées	Montant minimum : 64 000,00 € HT Montant maximum : 400 000,00 € HT	Accord-cadre à bons de commande services	EFALIA (69007)	06/12/2021
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-SM0203000 – Missions OPC et SSI dans le cadre de la rénovation des toitures et amélioration de l'éclairage du bâtiment de l'UTS à WOIPPY	17 500,00 € HT	Marché ordinaire de services	DSP INGENIERIE (57050)	10/12/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-SA0172000 - Maintenance des fibres optiques du MAN	Montant minimum : 20 000,00 € HT Montant maximum : 80 000,00 € HT	Accord-cadre à bons de commande services	SPIE CityNetworks (69200)	14/12/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-SA0151001 - Prestations d'infogérance sur site pour les besoins des services du Département de la Moselle - Lot n°1 - Helpdesk, Supervision et Assistance de niveau 1 (Bureautique, Réseau et Téléphonie), Administration, exploitation et support de niveau 2 (Système, Réseau et Téléphonie)	Montant minimum : 500 000,00 € HT sans montant maximum :	Accord-cadre à bons de commande services	ECONOCOM INFOGERANCE SYSTEMES (92350)	30/12/2021
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-SA0151002 - Prestations d'infogérance sur site pour les besoins des services du Département de la Moselle - Lot n°2 - Expertise, Ingénierie et chefferie de projet	Montant minimum : 500 000,00 € HT sans montant maximum :	Accord-cadre à bons de commande services	ATOS FRANCE (95870)	30/12/2021
DIRECTION DES FINANCES, DES AFF. JUR. ET DU CONTROLE DE GESTION	2021-SM0190000 - Prestations de services d'assurance de responsabilité civile et risques annexes	101 938,53	Marché ordinaire services	PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (75009)	30/12/2021

**DEPENSES MANDATEES ENTRE LE 1ER JANVIER 2021 ET LE 31 MARS 2021 SUR LE
FONDEMENT DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES
PUBLICS**

Budget principal

Annexe 2

OBJET DE LA DEPENSE	ENTREPRISE	MONTANT MANDATE TTC
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES	CHRISTOPHE CREATIONS	510,41
	DEKRA INDUSTRIALS	705,17
	TOTAL MARKETING FRANCE	10 267,29
	S IMPOTS E METZ	1 048,11
	HYDRO GEOTECHNIQUE EST	5 391,60
	BENDER ET PARTNER	331,43
	UGAP	4 041,54
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES		22 295,55
LOCATION VEHICULES SANS CHAUFFEUR	EURO LOCATION	37 800,00
LOCATION VEHICULES SANS CHAUFFEUR		37 800,00
SIEGES	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	413,09
SIEGES		413,09
PRODUITS SYLVICOLES	CHRISTOPHE CREATIONS	15 030,51
PRODUITS SYLVICOLES		15 030,51
PRODUITS DU BOIS NON DECORATIFS	DMBP	7 556,70
	LEGALLAIS	156,02
PRODUITS DU BOIS NON DECORATIFS		7 712,72
PRODUITS D'EXTRACTION NON ENERGETIQUES	ROCK	458 105,46
PRODUITS D'EXTRACTION NON ENERGETIQUES		458 105,46
MATIERES PREMIERES TEXTILES ET CUIRS	LEGALLAIS	85,89
MATIERES PREMIERES TEXTILES ET CUIRS		85,89
PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT	INAPA FRANCE	2 323,68
	SM BUREAU	9 443,46
PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT		11 767,14
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES	ECOSPHERE	1 266,44
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES		1 266,44
JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES D'INFORMATION GENERALE	FRANCE PUBLICATIONS	73 516,80
JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES D'INFORMATION GENERALE		73 516,80
AUTRES IMPRIMES	BERGER LEVRAULT	20 286,00
AUTRES IMPRIMES		20 286,00

CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	69 084,87
	UGAP	197 796,96
CARBURANTS		266 881,83
FIOUL	BOLLORE ENERGIE SAS	17 140,91
FIOUL		17 140,91
PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE	TOTAL MARKETING FRANCE	18,50
PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE		18,50
MATIERES PLASTIQUES DE BASE, CAOUTCHOUC SYNTHETIQUE	TPA SAS	396,48
MATIERES PLASTIQUES DE BASE, CAOUTCHOUC SYNTHETIQUE		396,48
PEINTURES, VERNIS, ADJUVANTS, ENCRE D'IMPRIMERIE	AUTO LOSANGE METZ	774,88
PEINTURES, VERNIS, ADJUVANTS, ENCRE D'IMPRIMERIE		774,88
DISPOSITIFS MEDICAUX D'EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE	UGAP	2 488,21
DISPOSITIFS MEDICAUX D'EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE		2 488,21
EQUIPEMENTS MEDICAUX ET TECHNIQUES DIVERS	EBONY SAS	6 197,04
	SIECO	1 209,77
EQUIPEMENTS MEDICAUX ET TECHNIQUES DIVERS		7 406,81
PDTS PHARMACEUTIQUES DIVERS	MSD VACCINS MSD VACCINS	6 260,78
	PFIZER	9 953,74
PDTS PHARMACEUTIQUES DIVERS		16 214,52
PRODUITS EN CAOUTCHOUC	EUROPE SERVICE	11 390,88
PRODUITS EN CAOUTCHOUC		11 390,88
PRODUITS EN PLASTIQUE OU EN VERRE	LEGALLAIS	28,11
PRODUITS EN PLASTIQUE OU EN VERRE		28,11
ARTICLE METAL ET QUINCAILLERIE DOMESTIQUE	LEGALLAIS	5,69
ARTICLE METAL ET QUINCAILLERIE DOMESTIQUE		5,69
PRODUITS DE LA METALLURGIE	LEGALLAIS	623,72
PRODUITS DE LA METALLURGIE		623,72
METAUX NON FERREUX	LEGALLAIS	705,03
METAUX NON FERREUX		705,03
EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE	SEE SYSTEMES RADIO	7 056,21
	INTERACT SYSTEMES NANCY AXIANS	22 447,40
EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE		29 503,61
TERMINAUX DE TELEPHONIE	ORANGE	900,00
TERMINAUX DE TELEPHONIE		900,00
CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)	PLUS	2 196,12
	GARAGE POINSIGNON TACHY EST	9 990,51
	AUTO LOSANGE METZ	1 180,36
	BERNARD TRUCKS LORRAINE	13 384,46
CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)		26 751,45

VEHICULES SPECIAUX (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)	SARL VILLETON	4 002,81
	EUROPE SERVICE	9 909,97
	ACOMETIS PRODUCTION	21 713,85
VEHICULES SPECIAUX (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)		35 626,63
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR	PETIT FORESTIER LOCATION	1 823,97
	UGAP	3 437,43
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR		5 261,40
ACQUISITION PIECES DETACHEES	ALCA AUTOMOBILE RENAULT-DACIA	6 009,15
	ALCA AUTOMOBILE	9 600,05
	AUTO LOSANGE METZ	31 309,44
	TPA SAS	4 598,60
	CAR AVENUE SERVICES	3 269,31
ACQUISITION PIECES DETACHEES		54 786,55
PNEUMATIQUES TS VEHICULES	EUROMASTER FRANCE	36 144,83
PNEUMATIQUES TS VEHICULES		36 144,83
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES POUR LES VEHICULES	AUTO LOSANGE METZ	2 836,26
	TPA SAS	216,24
	UGAP	3 450,71
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES POUR LES VEHICULES		6 503,21
SIEGES	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	204,38
SIEGES		204,38
PLANS ET TABLES	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	1 160,22
PLANS ET TABLES		1 160,22
MOBILIER DE RANGEMENT	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	1 704,92
MOBILIER DE RANGEMENT		1 704,92
JEUX ET JOUETS (HORS MATERIELS DE JEUX EXTERIEURS)	WESCO	10 539,78
JEUX ET JOUETS (HORS MATERIELS DE JEUX EXTERIEURS)		10 539,78
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION OU DE SECURITE	ALTHUNA	2 783,46
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION OU DE SECURITE		2 783,46
EQUIPEMENTS POUR LA CONSTRUCTION	LEGALLAIS	1 422,70
EQUIPEMENTS POUR LA CONSTRUCTION		1 422,70
EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION ET DE SECURITE POUR LA CIRCULATION	LACROIX CITY SAINT HERBLAIN	1 275,20
	TRAFIC	403,20
	SIGNATURE	23 350,59
	SIGNALISATION NOUVEL HORIZON	2 944,00
EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION ET DE SECURITE POUR LA CIRCULATION		27 972,99
MATERIEL ELECTRIQUE	ETA SOC ELECTRICITE TELEPHONE A	4 458,90
MATERIEL ELECTRIQUE		4 458,90
ECLAIRAGE LAMPES ET LUMINAIRES	WURTH FRANCE	74,99
	CGED DISTRIBUTION	1 639,80
ECLAIRAGE LAMPES ET LUMINAIRES		1 714,79

ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	32 823,89
	ENERGEM	2 532,22
	UEM SAEML	407 796,27
ELECTRICITE		443 152,38
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES	TOTAL DIRECT ENERGIE	45 481,56
	ENERGIS SERVICE GAZ	6 314,77
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES		51 796,33
EQUIPEMENTS MECANIQUES	ETE DEVELOPPEMENT	1 898,41
	TPA SAS	587,06
	LEGALLAIS	2 017,74
EQUIPEMENTS MECANIQUES		4 503,21
MACHINES D'USAGE GENERAL	TPA SAS	4 740,00
	CHUBB FRANCE SICLI COFISEC	19 403,68
MACHINES D'USAGE GENERAL		24 143,68
MACHINES AGRICOLES	CLAAS RESEAU AGRICOLE	20 318,26
	BOIS ET JARDINS	1 121,14
	NOREMAT DYNAPOLE LUDRES FLEVILLI	14 002,73
	HORIZON VERT	750,52
MACHINES AGRICOLES		36 192,65
APPAREILS DOMESTIQUES	LEGALLAIS	147,82
APPAREILS DOMESTIQUES		147,82
ENGINS TRAVAUX PUBLICS	PRODUR	6 024,00
	EUROLINERS	9 327,25
ENGINS TRAVAUX PUBLICS		15 351,25
PERIPHERIQUES	LBI SYSTEMS	7 356,00
PERIPHERIQUES		7 356,00
EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES	TELMO	16 415,96
	INTERACT SYSTEMES NANCY AXIANS	4 614,48
EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES		21 030,44
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES	ACIPA	3 367,88
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES		3 367,88
PHOTOCOPIEURS	RICOH FRANCE SAS	10 300,19
	EST MULTICOPIE	15 422,00
PHOTOCOPIEURS		25 722,19
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE	PLG GRAND NORD GPE PIERRE LE GOFF PARIS	1 563,01
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE		1 563,01
PETITES FOURNITURES DE BUREAU	ESAT LE POINT DU JOUR	1 166,86
	LYRECO	13 815,78
PETITES FOURNITURES DE BUREAU		14 982,64

Transports en taxis d'enfants pec par les services de l'enfance du Département	DEMASI ROCCO	1 984,82
	GONAVETTE	23 002,07
	AMB TAXIS JACKY ET CIE	843,89
	LIAISONS DIRECTES	7 716,79
	GIE RADIO TAXIS METZ	24 037,46
Transports en taxis d'enfants pec par les services de l'enfance du Département		57 585,03
TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES	DMT SOLUTIONS FRANCE BLUECRES	30,00
	EUROLINERS	12,00
TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES		42,00
LOCATION DE TOUS VEHICULES AVEC CHAUFFEUR, PILOTE OU EQUIPAGE	LORRAINE ATELIERS	2 365,38
	LORRAINE NACELLES LOCATION	1 902,74
	CHIMIREC EST	132,66
	ALBERT SARL	4 389,01
LOCATION DE TOUS VEHICULES AVEC CHAUFFEUR, PILOTE OU EQUIPAGE		8 789,79
DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES	HEISS CLAUDE DEMENAGEMENTS	5 196,80
DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES		5 196,80
LOCATION TS VEHICULES SANS CHAUFFEUR POUR TRANSPORT DE MARCHANDISES	SAML	648,00
LOCATION TS VEHICULES SANS CHAUFFEUR POUR TRANSPORT DE MARCHANDISES		648,00
PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT	TOTAL MARKETING FRANCE	16,50
PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT		16,50
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)	ORANGE	38 721,35
	LINKT	51 405,07
	ORANGE BUSINESS SERVICES	98 402,42
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)		188 528,84
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	1 996,14
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		1 996,14
SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)	ORANGE	50 858,65
SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)		50 858,65
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION	SEE SYSTEMES RADIO	2 376,22
	ERT TECHNOLOGIES	7 358,14
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION		9 734,36
ACHEMINEMENT DE LETTRES ET COLIS A VITESSE NORMALE	TEAM SERVICES	38 997,62
ACHEMINEMENT DE LETTRES ET COLIS A VITESSE NORMALE		38 997,62
COURRIER EXPRESS, ACTIVITE DE COURSIERS, COURRIER RECOMMANDE, SERVICES DE BOITES	TEAM SERVICES	67 110,71
COURRIER EXPRESS, ACTIVITE DE COURSIERS, COURRIER RECOMMANDE, SERVICES DE BOITES		67 110,71
ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS	PARIS NORD ASSURANCES	115 251,13
ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS		115 251,13

ASSURANCES AUTOMOBILES (responsabilité civile, dommages aux véhicules)	SMACL ASSURANCES	120 171,37
ASSURANCES AUTOMOBILES (responsabilité civile, dommages aux véhicules)		120 171,37
AUTRES ASSURANCES DE RESPONSABILITE (hors 65.03 à 65.06)	BEAC	76 449,83
AUTRES ASSURANCES DE RESPONSABILITE (hors 65.03 à 65.06)		76 449,83
AUTRES ASSURANCES	EDENRED FRANCE	250 512,00
	SPEC MADELAINE BRISSET	3 611,09
	GRAS SAVOYE CTE CIAL ST JACQUES	101 430,23
	SARRE ET MOSELLE	503,72
AUTRES ASSURANCES		356 057,04
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	TELMO	68 814,01
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE		68 814,01
ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE	ANETYS EST SA	2 340,00
	INETUM SOFTWARE FRANCE SINORG	27 889,33
	EST MULTICOPIE	28 667,31
	ATOS INTEGRATION	86 820,03
	ECONOCOM INFOGERANCE SYSTEME	46 643,62
ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE		192 360,29
ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE PROGICIELS	UGAP	19 969,90
ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE PROGICIELS		19 969,90
MAINTENANCE LOGICIELLE	ANETYS EST SA	237 091,26
	EST MULTICOPIE	3 148,80
	STERELA	3 798,00
	1SPATIAL FRANCE SAS	3 240,43
	DICSIT	7 518,68
	ISILOG	18 812,10
	DECIVISION BATC	98 774,57
	GB AND SMITH	10 800,00
	DPT 77 SERVICE ANNEXE GAIA	23 227,34
	UGAP	164 045,04
	EFALIA	21 407,27
MAINTENANCE LOGICIELLE		591 863,49
INFOGERANCE D'UN SYSTEME D'INFORMATION	ECONOCOM INFOGERANCE SYSTEME	56 822,75
	DICSIT	7 384,49
INFOGERANCE D'UN SYSTEME D'INFORMATION		64 207,24
SERVICES DE BANQUES DE DONNEES	SOGELINK	8 409,60
SERVICES DE BANQUES DE DONNEES		8 409,60
GESTION DE PERSONNEL RECRUTEMENT, CONSEIL, ORGANISATION	DICTYS CONSEIL	4 080,00
GESTION DE PERSONNEL RECRUTEMENT, CONSEIL, ORGANISATION		4 080,00
ETUDE CONSEIL ET ASSISTANCE EN MATIERE SOCIALE	YEGHICHEYAN JENNIFER MARIE	7 240,00
ETUDE CONSEIL ET ASSISTANCE EN MATIERE SOCIALE		7 240,00

PRESTATION DE TRADUCTION	LINOO	4 602,40
	BENDER ET PARTNER	5 328,47
PRESTATION DE TRADUCTION		9 930,87
ETUDE DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE	ERA	2 522,52
ETUDE DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE		2 522,52
ETUDE DE SOLS	HYDRO GEOTECHNIQUE EST	9 207,60
ETUDE DE SOLS		9 207,60
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	ELIOR SERVICES	149 476,93
	S IMPOTS E METZ	771,47
	ECO SHINE CLEANING	3 857,42
	ENTREPRISE GUY CHALLANCIN	14 654,02
	CARONET	38 063,94
	ONET SERVICES	108 996,95
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		315 820,73
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	HYGIENE EST PEST CONTROLE	770,40
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		770,40
BLANCHISSERIE, TEINTURERIE	LIBERTE	884,40
BLANCHISSERIE, TEINTURERIE		884,40
ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES	ENT. MALEZIEUX	7 611,78
ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES		7 611,78
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES	LORRAINE ATELIERS	4 357,40
	CHIMIREC EST	1 024,64
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES		5 382,04
NETTOYAGE DES VOIES ET LIEUX PUBLICS (hors bâtiment) VOIRIE, PLAGES	EUROVIA ALSACE LORRAINE	201 434,74
	LEIGNEL TP	200 321,95
	TPDL	76 935,94
NETTOYAGE DES VOIES ET LIEUX PUBLICS (hors bâtiment) VOIRIE, PLAGES		478 692,63
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE	AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT S	394,80
	HOLTZINGER	41 731,43
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE		42 126,23
SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES	RICHER ET ASSOCIES DROIT PUB	4 830,85
	M ET R AVOCATS	2 513,81
SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES		7 344,66
PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	UDAF MOSELLE	300 928,00
	ASS ENTRAIDE EMPLOI	11 200,00
PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL		312 128,00
PREST. SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	CRISE-UP INSTITUT INTER GESTION	313,20
PREST. SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE		313,20

FORMATION INDIVID. (PROF. ET INITIALE) création 2008 = anciennes 78.03+78.07	GIP FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	11 592,00
FORMATION INDIVID. (PROF. ET INITIALE) création 2008 = anciennes 78.03+78.07		11 592,00
FORM BUREAUTIQUES ET INFORMATIQUES	CCI DE LA MOSELLE	1 640,00
	MAN AND MACHINE	2 368,72
FORM BUREAUTIQUES ET INFORMATIQUES		4 008,72
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE	AS CONTROLE DIEUZOIS	103,80
	GARAGE POINSIGNON TACHY EST	1 153,20
	VIVAUTO PL	229,56
	CTK AUTOPLUS SUR AUTOPLUS SUR	425,00
	AUTOSUR CTAM	489,00
	CTPL SARREGUEMINES	99,00
	BILLIAR VI SAS	50,40
	THONVILLE CONTROLE	130,00
	THOME	180,00
	DEKRA VERITAS AUTO ABC CONTROL	2 824,00
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE		5 683,96
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE	SOCOTEC EQUIPEMENTS	198,00
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE		198,00
INSPECTION DETAILLEE OUVRAGES ART ROUTES DEPARTEMENTALES	QCS SERVICES GRAND EST	4 382,04
INSPECTION DETAILLEE OUVRAGES ART ROUTES DEPARTEMENTALES		4 382,04
MAINTENANCE DES VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES	TOTAL MARKETING FRANCE	726,20
MAINTENANCE DES VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES		726,20
MAINTENANCE DES CAMIONS ET DES VEHICULES UTILITAIRES	ALCA AUTOMOBILE RENAULT-DACIA	1 017,61
	BERNARD TRUCKS LORRAINE	3 477,22
MAINTENANCE DES CAMIONS ET DES VEHICULES UTILITAIRES		4 494,83
MAINTENANCE D'ENGINS SPECIAUX	ACOMETIS PRODUCTION	521,30
MAINTENANCE D'ENGINS SPECIAUX		521,30
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE	TOYOTA MATERIAL HANDLING FRA	8 601,68
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE		8 601,68
MAINTENANCE DES MACHINES DE BUREAU (hors informatique)	RICOH FRANCE SAS	3 490,98
MAINTENANCE DES MACHINES DE BUREAU (hors informatique)		3 490,98
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO- MECANIQUES	SCHINDLER	11 100,53
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO- MECANIQUES		11 100,53
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	SCHINDLER	675,29
	DALKIA	49 452,28
	TELEM	2 624,04
	THYSSENKRUPP ASCENSEURS	1 320,00
	SCHINDLER	72,43

MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		54 144,04
MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION 81.34 MAINTENANCE	SEE SYSTEMES RADIO	1 183,20
MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION 81.34 MAINTENANCE		1 183,20
MAINTENANCE DES MATERIELS AGRICOLES	CLAAS RESEAU AGRICOLE	463,20
MAINTENANCE DES MATERIELS AGRICOLES		463,20
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	ENERLOR	1 107,72
	GCL ENERGIE	855,47
	SPIE FACILITIES	3 778,96
	AXIMA CONCEPT	34 315,14
	DALKIA	194 397,30
	VEOLIA ENERGIE FRANCE	6 489,10
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		240 943,69
MAINTENANCE MACHINES ET MATERIELS D'IMPRIMERIE	DMT SOLUTIONS FRANCE BLUECRES	4 826,96
	DEFILOR	3 864,00
MAINTENANCE MACHINES ET MATERIELS D'IMPRIMERIE		8 690,96
SERVICES DE PROSPECTION SOUTERRAINE	SOLUTIONS RESEAUX EST	6 887,11
SERVICES DE PROSPECTION SOUTERRAINE		6 887,11
Opérations de travaux	SAVO CARRELAGE	54 335,90
	TELMO	8 398,81
	TP COLLE	6 920,17
	PRIVA STORES	4 261,87
	MENUISERIE DE L EST	71 371,51
	EUROVIA LORRAINE	92 883,19
	JEAN LEFEBVRE LORRAINE	2 068,26
	RCA REGION EST	2 362,92
	COLAS NORD EST COLAS EST CTRE MOSELLE	17 263,15
	SARL TRITZ FRANCOIS	22 723,58
	WEBER MICHEL	189 408,92
	STE EXPLOITATION ETS LAUER	141 691,02
	BAGARD ET LURON	9 216,43
	FORTUNE	27 001,61
	BONECHER	184 209,81
	SIGNATURE AGENCE EST	21 377,69
	COANUS	4 303,73
	KONE AGENCE LORRAINE	21 756,00
	BERTHOLD	266 818,25
	PTF SARL	193 296,80
	SAS LORRY	57 699,18
	CODEPA	107 399,34
	INEO ITE	59 830,82
DEKRA INDUSTRIALS	1 400,00	
BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	655,73	

Opérations de travaux	SAS OLIVO	159 302,65
	DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION	120 799,53
	CHANZY PARDOUX	3 729,42
	TP GEO	546,91
	SODILOR	2 967,60
	SBF GROUPE	4 103,60
	MAINTENANCE EQUIPEMENT ALIMÉ ARTABIA	51 424,11
	P KRUMBHOLZ ET A LECHLEITER	10 186,57
	TECHNI PLAFOND	27 455,38
	SIGNATURE	135,52
	MESOCLIMAT	9 280,18
	MELONI	26 192,51
	AEVIA PARC D ACTIVITE COMMUNAUTAIR AEVIA	34 350,00
	APPLICATION PEINTURE INDUSTR	6 219,43
	GERE GROUPEMENT D ENTREPRISE	5 880,00
	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE HEMING	28 723,80
	LIMIDO SERRURERIE	35 578,39
	OTE INGENIERIE	7 987,61
	LINGENHELD SA	5 263,66
	LAGARDE - MEREGNANI - DEBRA	157 978,91
	EUROVIA ALSACE LORRAINE	104 546,24
	ETA SOC ELECTRICITE TELEPHONE A	268 400,60
	OMNITECH	26 360,76
ENT. MALEZIEUX	1 454,26	
MOLARO	51 340,27	
Opérations de travaux		2 718 862,60
MO REHAB 1/2 PENSION COLLEGE 2012	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	1 724,05
	ECOHAL	766,48
	SOGELI	6 994,24
	ATELIER ARCHITECTURE DU PARC	12 732,69
MO REHAB 1/2 PENSION COLLEGE 2012		22 217,46
MISSIONS SPS POUR OT SUR BATIMENTS DPTX ET COLLEGES	ICL	1 024,32
MISSIONS SPS POUR OT SUR BATIMENTS DPTX ET COLLEGES		1 024,32
FOURNITURE VETEMENTS DE TRAVAIL ET EPI POUR AGENTS DRTC ET COLLEGES	GUERMONT WEBER	63 193,55
FOURNITURE VETEMENTS DE TRAVAIL ET EPI POUR AGENTS DRTC ET COLLEGES		63 193,55
DOCUMENTS IMPRIMES DLPB	DECITRE	3 855,59
DOCUMENTS IMPRIMES DLPB		3 855,59
PRESTATIONS DE GEOMETRES PR ETUDE OPERATIONS VOIRIE ET PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	SGE GINGEMBRE ET ASSOCIES	976,38
PRESTATIONS DE GEOMETRES PR ETUDE OPERATIONS VOIRIE ET PATRIMOINE DEPARTEMENTAL		976,38
MAITRISE OEUVRE CREATION CMS CREUTZWALD	IDONEIS	6 558,00
MAITRISE OEUVRE CREATION CMS CREUTZWALD		6 558,00

AMEN LOCAUX WILZER ET MOZART MISSION CONTROLE TECHNIQUE ET SPS	DEKRA INDUSTRIALS	1 735,28
	BUREAU ALPES CONTROLES	1 547,14
AMEN LOCAUX WILTZER ET MOZART MISSION CONTROLE TECHNIQUE ET SPS		3 282,42
MISSION CONT TECHNIQUE RESTRUCTURATION A NEUF DU COLLEGE MARIE CURIE A FONTOY	SOCOTEC CONSTRUCTION	1 215,43
MISSION CONT TECHNIQUE RESTRUCTURATION A NEUF DU COLLEGE MARIE CURIE A FONTOY		1 215,43
MISSION SPS RESTRUCTURATION A NEUF COLLEGE MARIE CURIE A FONTOY	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	807,94
MISSION SPS RESTRUCTURATION A NEUF COLLEGE MARIE CURIE A FONTOY		807,94
PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LE BATIMENT	BET 2C	13 710,14
	SBE INGENIERIE	22 619,10
	CARRE D ARCHITECTES	12 492,70
	ALTEREA	4 769,59
	BALLAST ARCHITECTES	1 099,14
	SARL STARENCO	346,80
	CARABIN FRANCK	2 176,27
PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LE BATIMENT		57 213,74
ABATTAGE MANUEL PATRIMOINE ARBORE	HOLTZINGER	11 321,77
ABATTAGE MANUEL PATRIMOINE ARBORE		11 321,77
MISSIONS DE COORDINATION SPS	DEKRA INDUSTRIALS	8 401,83
MISSIONS DE COORDINATION SPS		8 401,83
ACHATS MATERIELS ET FOURNITURES SERRURERIE, QUINQ.PR EQUIPES MAINTENANCE	TRENOIS DECAMPS	3 920,75
	WURTH FRANCE	4 282,60
ACHATS MATERIELS ET FOURNITURES SERRURERIE, QUINQ.PR EQUIPES MAINTENANCE		8 203,35
FOURN MATERIEL EQUIPT ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PR EQUIPES MAINTENANCE	WILLY LEISSNER	127 798,17
FOURN MATERIEL EQUIPT ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PR EQUIPES MAINTENANCE		127 798,17
FOURNITURES PRODUITS ROUTIERS DES UTT ET DE UTS	HAUTE PERFORMANCE CHIMIE	8 238,18
FOURNITURES PRODUITS ROUTIERS DES UTT ET DE UTS		8 238,18
FOURN LUBRIFIANTS GRAISSES LIQUIDES DIVERS PR ENTRETIEN VEHICULES DEPARTEMENTAUX	SAFETY KLEEN FRANCE	2 920,88
	YORK SAS	6 995,88
	FRANCE LUBRIFIANTS SERVICE	397,44
FOURN LUBRIFIANTS GRAISSES LIQUIDES DIVERS PR ENTRETIEN VEHICULES DEPARTEMENTAUX		10 314,20
FOURN OUTILLAGES ATELIER DES UTT	FOUSSIER	1 069,47
	LEGALLAIS	519,68
	GUERMONT WEBER	7 540,97
FOURN OUTILLAGES ATELIER DES UTT		9 130,12
DIAGNOSTICS BATIMENTS DEPARTEMENTAUX ET COLLEGES	ADX GROUPE	6 868,44
DIAGNOSTICS BATIMENTS DEPARTEMENTAUX ET COLLEGES		6 868,44
MIS CONT TECH PR OP TX DS LES BAT DPTAUX ET COLLEGES	DEKRA INDUSTRIALS	4,20
	BUREAU ALPES CONTROLES	2 041,79

MIS CONT TECH PR OP TX DS LES BAT DEPARTEMENTAUX ET COLLEGES		2 045,99
MIS SEC ET PROT SANTE PR OP DE TX DS BAT DTAUX ET COLLEGES	APAVE ALSACIENNE SAS	1 083,60
MIS SEC ET PROT SANTE PR OP DE TX DS BAT DTAUX ET COLLEGES		1 083,60
EQUIPEMENT DES DOCUMENTS IMPRIMES	EURE FILM	3 210,37
EQUIPEMENT DES DOCUMENTS IMPRIMES		3 210,37
CONCEPTION ET IMPRESSION MOSELLE INFOS	BLG TOUL SAS	38 908,41
	TEMA6TM	23 547,37
CONCEPTION ET IMPRESSION MOSELLE INFOS		62 455,78
ACHATS PREST COMM ET BILLETTERIE SAISON SPORTIVE	FC METZ	262 052,03
ACHATS PREST COMM ET BILLETTERIE SAISON SPORTIVE		262 052,03
ETUDES TECH DS BAT DTAUX ET COLLEGES	ETA SOC ELECTRICITE TELEPHONE A	621,31
ETUDES TECH DS BAT DTAUX ET COLLEGES		621,31
EQUIP COLLEGES ET BAT DPTAUX	UGAP	3 075,00
EQUIP COLLEGES ET BAT DPTAUX		3 075,00
EQUIPEMENTS DS COLLEGES UGAP	UGAP	29 230,36
EQUIPEMENTS DS COLLEGES UGAP		29 230,36
ETUDE RECONSTRUCTION COLLEGE REMILLY	ASCISTE INGENIERIE	7 553,57
ETUDE RECONSTRUCTION COLLEGE REMILLY		7 553,57
FOURNITURE DE LIVRES ET DOCUMENTS PR 5 ESP DE CHOIX DEPARTEMENTAUX	LE PREAU	3 940,94
	ESPACE HISLER EVEN	13 671,69
FOURNITURE DE LIVRES ET DOCUMENTS PR 5 ESP DE CHOIX DEPARTEMENTAUX		17 612,63
01 BUDGET PRINCIPAL		8 941 754,44
<u>CENTRE DE LAQUENEXY</u>		
PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT	SM BUREAU	51,96
PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT		51,96
CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	256,51
CARBURANTS		256,51
ELECTRICITE	ENERGEM	177,68
	UEM SAEML	7 139,59
ELECTRICITE		7 317,27
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES	TOTAL DIRECT ENERGIE	1 889,97
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES		1 889,97
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	366,86
PHOTOCOPIEURS		366,86
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	46,80
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		46,80
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	HYGIENE EST PEST CONTROLE	137,88
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		137,88
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	TELEM	153,66
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		153,66

FOURNITURES PR LA JARDINERIE	PEPINIERES DESMARTIS	2 829,20
FOURNITURES PR LA JARDINERIE		2 829,20
JFL ACHATS ARBRES PR LA REVENTE	PEPINIERES VEAUUVY	1 925,04
JFL ACHATS ARBRES PR LA REVENTE		1 925,04
04 CENTRE DE LAQUENEXY		14 975,15
DOMAINE DE LINDRE		
FIOUL	BOLLORE ENERGIE SAS	4 576,20
FIOUL		4 576,20
ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	19 532,50
ELECTRICITE		19 532,50
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	343,39
PHOTOCOPIEURS		343,39
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	133,20
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		133,20
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	ONET SERVICES	6 965,49
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		6 965,49
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE	VIVAUTO PL	243,60
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE		243,60
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	TELEM	153,66
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		153,66
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	ENERLOR	400,96
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		400,96
ACHAT OXYGENE ET LOCATION BOUTEILLES POUR TRANSPORT	AIR PRODUCTS	672,00
ACHAT OXYGENE ET LOCATION BOUTEILLES POUR TRANSPORT		672,00
LINDRE ACHAT DE PELLETS	S.A.R.L. PISKORSKI ET FILS	2 500,00
LINDRE ACHAT DE PELLETS		2 500,00
05 DOMAINE DE LINDRE		35 521,00
BUDGET ANNEXE SITES CULTURELS		
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES	ECOSPHERE	82,85
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES		82,85
JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES D'INFORMATION GENERALE	FRANCE PUBLICATIONS	672,12
JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES D'INFORMATION GENERALE		672,12
CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	257,61
CARBURANTS		257,61
ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	115 572,11
ELECTRICITE		115 572,11
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES	TOTAL DIRECT ENERGIE	1 964,79
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES		1 964,79
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	1 803,86

PHOTOCOPIEURS		1 803,86
PETITES FOURNITURES DE BUREAU	LYRECO	520,92
PETITES FOURNITURES DE BUREAU		520,92
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	434,64
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		434,64
SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)	ORANGE BUSINESS SERVICES	2 558,40
SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)		2 558,40
AUTRES ASSURANCES	SARRE ET MOSELLE	5 618,75
AUTRES ASSURANCES		5 618,75
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE	TELEM	366,42
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE		366,42
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	ELIOR SERVICES	3 381,56
	CARONET	2 354,43
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		5 735,99
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	HYGIENE EST PEST CONTROLE	208,92
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		208,92
MAINTENANCE DES MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	256,02
MAINTENANCE DES MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES		256,02
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	TELEM	153,66
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		153,66
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	SPIE FACILITIES	2 651,04
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		2 651,04
FOURNITURES ET PRESTATIONS EXPOSITION 2020	HEISS CLAUDE DEMENAGEMENTS	2 674,69
	BENDER ET PARTNER	1 710,24
	HACHETTE LIVRE	1 894,65
FOURNITURES ET PRESTATIONS EXPOSITION 2020		6 279,58
10 BUDGET ANNEXE SITES CULTURELS		145 137,68
CUISINE CENTRALE		
CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	5 104,46
CARBURANTS		5 104,46
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR	PETIT FORESTIER LOCATION	7 736,04
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR		7 736,04
ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	18 637,70
ELECTRICITE		18 637,70
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES	TOTAL DIRECT ENERGIE	951,22
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES		951,22
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES	PLG GRAND NORD GPE PIERRE LE G	2 105,51
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES		2 105,51

PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	130,63
PHOTOCOPIEURS		130,63
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE	PLG GRAND NORD GPE PIERRE LE G	646,38
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE		646,38
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)	ORANGE	40,06
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)		40,06
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	HYGIENE EST PEST CONTROLE	174,60
	SEA	56,40
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		231,00
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES	LORRAINE ATELIERS	272,84
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES		272,84
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL	HORIS SAS	3 223,03
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL		3 223,03
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	AXIMA CONCEPT	2 965,75
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		2 965,75
PAIN PR LA CUISINE CENTRALE	BOULANGERIE ARTISANALE	2 713,59
	FOURNIL VALLEE DE L ORNE	3 013,82
	BOULANGERIE PEGORARO	3 077,65
PAIN PR LA CUISINE CENTRALE		8 805,06
13 CUISINE CENTRALE		50 849,68
	TOTAL	9 188 237,95

**DEPENSES MANDATEES ENTRE LE 1ER AVRIL 2021 ET LE 30 JUIN 2021 SUR LE
FONDEMENT DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES
PUBLICS**

Budget principal

OBJET DE LA DEPENSE	ENTREPRISE	MONTANT MANDATE TTC
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES	TOTAL MARKETING FRANCE	657,80
	S IMPOTS E METZ	2 051,75
	UGAP	9 743,96
	GUERMONT WEBER	997,34
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES		13 450,85
LOCATION VEHICULES SANS CHAUFFEUR	EURO LOCATION	9 450,00
LOCATION VEHICULES SANS CHAUFFEUR		9 450,00
MOBILIER DE RANGEMENT	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	6 888,32
MOBILIER DE RANGEMENT		6 888,32
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION OU DE SECURITE	ALTHUNA	1 080,96
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION OU DE SECURITE		1 080,96
DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES	HEISS CLAUDE DEMENAGEMENTS	846,23
DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES		846,23
EVAL PERSONNELLE BESOINS PERS AGEES EN AIDES TECHN MAINTIEN A DOMICILE	ASS FONDATION BOMPARD	11 796,00
EVAL PERSONNELLE BESOINS PERS AGEES EN AIDES TECHN MAINTIEN A DOMICILE		11 796,00
PRODUITS SYLVICOLES	CHRISTOPHE CREATIONS	2 725,09
PRODUITS SYLVICOLES		2 725,09
PRODUITS DU BOIS NON DECORATIFS	DMBP	6 437,37
	LEGALLAIS	93,96
PRODUITS DU BOIS NON DECORATIFS		6 531,33
PRODUITS D'EXTRACTION NON ENERGETIQUES	ROCK	74 515,89
PRODUITS D'EXTRACTION NON ENERGETIQUES		74 515,89
MATIERES PREMIERES TEXTILES ET CUIRS	LEGALLAIS	114,53
MATIERES PREMIERES TEXTILES ET CUIRS		114,53
VÊTEMENTS DE TRAVAIL	ALTHUNA	8 160,05

VÊTEMENTS DE TRAVAIL		8 160,05
PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT	INAPA FRANCE	7 019,69
	SM BUREAU	12 954,22
PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT		19 973,91
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES	ECOSPHERE	335,89
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES		335,89
JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES D'INFORMATION GENERALE	FRANCE PUBLICATIONS	9 058,76
JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES D'INFORMATION GENERALE		9 058,76
AUTRES IMPRIMES	IN CONTINU ET SERVICES	2 498,40
AUTRES IMPRIMES		2 498,40
CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	82 424,81
	UGAP	235 595,42
CARBURANTS		318 020,23
FIOUL	BOLLORE ENERGIE SAS	2 414,49
FIOUL		2 414,49
PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE	LEGALLAIS	25,80
PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE		25,80
MATIERES PLASTIQUES DE BASE, CAOUTCHOUC SYNTHETIQUE	WURTH FRANCE	81,71
MATIERES PLASTIQUES DE BASE, CAOUTCHOUC SYNTHETIQUE		81,71
PEINTURES, VERNIS, ADJUVANTS, ENCRE D'IMPRIMERIE	AUTO LOSANGE METZ	266,57
	LEGALLAIS	244,13
PEINTURES, VERNIS, ADJUVANTS, ENCRE D'IMPRIMERIE		510,70
PRODUITS CHIMIQUES A USAGE INDUSTRIEL	WURTH FRANCE	97,34
PRODUITS CHIMIQUES A USAGE INDUSTRIEL		97,34
DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES D'ABORD UROLOGIQUE, GYNECOLOGIQUE, NEPHROLOGIQUE	TAMO	2 954,87
DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES D'ABORD UROLOGIQUE, GYNECOLOGIQUE, NEPHROLOGIQUE		2 954,87
EQUIPEMENTS MEDICAUX ET TECHNIQUES DIVERS	EBONY SAS	5 681,52
	SIECO	3 497,43
EQUIPEMENTS MEDICAUX ET TECHNIQUES DIVERS		9 178,95
REACTIFS BIOCHIMIE ET REACTIFS IMMUNOCHIMIE	LEGALLAIS	90,00
REACTIFS BIOCHIMIE ET REACTIFS IMMUNOCHIMIE		90,00
DIVERS CONDITIONNEMENTS POUR SERVICES DE SOINS	PROSERVE DASRI	80,57

DIVERS CONDITIONNEMENTS POUR SERVICES DE SOINS		80,57
PDTS PHARMACEUTIQUES DIVERS	PFIZER	841,16
	PLG GRAND NORD GPE	817,10
PDTS PHARMACEUTIQUES DIVERS		1 658,26
PRODUITS EN CAOUTCHOUC	LEGALLAIS	141,96
PRODUITS EN CAOUTCHOUC		141,96
PRODUITS EN PLASTIQUE OU EN VERRE	ADDIXI	3 889,20
	LEGALLAIS	533,93
PRODUITS EN PLASTIQUE OU EN VERRE		4 423,13
OUTILLAGE	WURTH FRANCE	373,60
OUTILLAGE		373,60
ARTICLE METAL ET QUINCAILLERIE DOMESTIQUE	TRENOIS DECAMPS	355,35
	LEGALLAIS	324,87
ARTICLE METAL ET QUINCAILLERIE DOMESTIQUE		680,22
ARTICLES DE SERRURERIE	TRENOIS DECAMPS	345,53
ARTICLES DE SERRURERIE		345,53
ARTICLE DE VISSERIE BOULONNERIE	WURTH FRANCE	185,65
ARTICLE DE VISSERIE BOULONNERIE		185,65
PRODUITS DE LA METALLURGIE	WURTH FRANCE	89,31
	LEGALLAIS	1 399,48
PRODUITS DE LA METALLURGIE		1 488,79
METAUX NON FERREUX	LEGALLAIS	2 918,82
METAUX NON FERREUX		2 918,82
APPAREILS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE	SEE SYSTEMES RADIO	8 036,40
APPAREILS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE		8 036,40
EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE	TELMO	1 734,84
	ENTELE	23 230,32
	SEE SYSTEMES RADIO	2 204,40
	ORANGE	100 338,00
	INTERACT SYSTEMES NANCY AXIANS	15 765,41
EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE		143 272,97
COMPTEURS	STERELA	4 285,55
COMPTEURS		4 285,55

ACQUISITION DE VEHICULES	UGAP	261 585,73
ACQUISITION DE VEHICULES		261 585,73
CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)	PLUS	1 200,18
	GARAGE POINSIGNON TACHY EST	12 272,59
	ALCA AUTOMOBILE	496,16
	BERNARD TRUCKS LORRAINE	16 653,84
	UGAP	68 963,41
CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)		99 586,18
VEHICULES SPECIAUX (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)	SARL VILLETON	183,50
	EUROPE SERVICE	1 173,06
VEHICULES SPECIAUX (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)		1 356,56
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR	PETIT FORESTIER LOCATION	409,07
	PETIT FORESTIER LOCATION	1 823,97
	UGAP	1 718,79
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR		3 951,83
ACQUISITION PIECES DETACHEES	TPA	10 669,07
	ALCA AUTOMOBILE RENAULT-DACIA	4 305,37
	ALCA AUTOMOBILE	4 427,31
	AUTO LOSANGE METZ	28 852,70
	TPA SAS	6,34
	CAR AVENUE SERVICES	4 286,73
ACQUISITION PIECES DETACHEES		52 547,52
PNEUMATIQUES TS VEHICULES	TPA	854,85
	EUROMASTER FRANCE	14 549,93
	UGAP	249,47
PNEUMATIQUES TS VEHICULES		15 654,25
ACCESSOIRES ET EQPT VEHICULES	VISIONS R	528,00
	UGAP	631,58
ACCESSOIRES ET EQPT VEHICULES		1 159,58
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES POUR LES VEHICULES	TPA SAS	460,30
	UGAP	3 212,73
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES POUR LES VEHICULES		3 673,03

SIEGES	LORRAINE AMENAGEMENT DE BURE	29 270,21
SIEGES		29 270,21
PLANS ET TABLES	LORRAINE AMENAGEMENT DE BURE	5 518,56
PLANS ET TABLES		5 518,56
MOBILIER DE RANGEMENT	LORRAINE AMENAGEMENT DE BURE	1 826,04
MOBILIER DE RANGEMENT		1 826,04
JEUX ET JOUETS (HORS MATERIELS DE JEUX EXTERIEURS)	WESCO	2 123,95
JEUX ET JOUETS (HORS MATERIELS DE JEUX EXTERIEURS)		2 123,95
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION OU DE SECURITE	ALTHUNA	76 417,67
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION OU DE SECURITE		76 417,67
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	LEGALLAIS	323,58
MATERIAUX DE CONSTRUCTION		323,58
EQUIPEMENTS POUR LA CONSTRUCTION	TRENOIS DECAMPS	97,10
	LEGALLAIS	5 884,23
EQUIPEMENTS POUR LA CONSTRUCTION		5 981,33
EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION ET DE SECURITE POUR LA CIRCULATION	LACROIX CITY SAINT HERBLAIN	33 744,80
	TRAFIC	11 715,84
	SIGNATURE	90 655,53
	SIGNALISATION NOUVEL HORIZON	6 111,85
EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION ET DE SECURITE POUR LA CIRCULATION		142 228,02
ECLAIRAGE LAMPES ET LUMINAIRES	CGED DISTRIBUTION	41 473,33
ECLAIRAGE LAMPES ET LUMINAIRES		41 473,33
ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	13 340,76
	ENGIE	52 097,26
	ALTERNA SAS	261,40
	ENERGEM	17 630,21
	UEM SAEML	279 144,65
ELECTRICITE		362 474,28
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES	ENGIE	110 796,90
	TOTAL DIRECT ENERGIE	2 424,91
	REG MUN ENERGIS ST AVOLD	16 873,72
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES		130 095,53

EQUIPEMENTS MECANIQUES	ETE DEVELOPPEMENT	2 658,54
	TPA SAS	1 001,88
	LEGALLAIS	7 119,66
EQUIPEMENTS MECANIQUES		10 780,08
MACHINES D'USAGE GENERAL	QUADIENT FINANCE FRANCE	27 360,00
	CHUBB FRANCE SICLI COFISEC CHUB	5 713,49
MACHINES D'USAGE GENERAL		33 073,49
MACHINES AGRICOLES	CLAAS RESEAU AGRICOLE	23 701,37
	BOIS ET JARDINS	54 220,41
	HANTSCH D	45,29
	NOREMAT DYNAPOLE LUDRES FLEVI	35 988,23
	FORGES GORCE	4 694,40
	HORIZON VERT	14 354,16
MACHINES AGRICOLES		133 003,86
APPAREILS DOMESTIQUES	LEGALLAIS	6 284,61
APPAREILS DOMESTIQUES		6 284,61
ENGINS TRAVAUX PUBLICS	MANU LORRAINE	232,82
	EUROLINERS	2 473,51
ENGINS TRAVAUX PUBLICS		2 706,33
MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL	SCC SA	25 819,20
	ECONOCOM PRODUCTS SOLUTIONS	11 983,20
	ECONOCOM PRODUCTS SOLUTIONS	22 315,50
MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL		60 117,90
GROS ORDINATEURS (MAINFRAME), SERVEURS, CALCULATEURS SPECIALISES	TELMO	6 781,06
	UGAP	205 926,14
GROS ORDINATEURS (MAINFRAME), SERVEURS, CALCULATEURS SPECIALISES		212 707,20
PERIPHERIQUES	ECONOCOM PRODUCTS SOLUTIONS	5 374,80
PERIPHERIQUES		5 374,80
EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES	TELMO	2 929,12
	INTERACT SYSTEMES NANCY AXIANS	17 734,51
EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES		20 663,63
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES	LYRECO	1 469,52
	ACIPA	353,99

	PLG GRAND NORD GPE PIERRE LE G	318,84
	TIMYX ET ETCHOLA	1 257,17
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES		3 399,52
PHOTOCOPIEURS	RICOH FRANCE SAS	10 300,19
PHOTOCOPIEURS		10 300,19
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE	LYRECO	391,48
	PLG GRAND NORD GPE PIERRE LE G	9 831,90
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE		10 223,38
PETITES FOURNITURES DE BUREAU	LYRECO	17 608,44
	TIMYX ET ETCHOLA	304,27
PETITES FOURNITURES DE BUREAU		17 912,71
Transports en taxis d'enfants pec par les services de l'enfance du Département	DEMASI ROCCO	608,54
	GONAVETTE	34 864,64
	AMB TAXIS JACKY ET CIE	1 215,86
	LIAISONS DIRECTES	5 603,55
	GIE RADIO TAXIS METZ	25 381,78
Transports en taxis d'enfants pec par les services de l'enfance du Département		67 674,37
TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES	EUROLINERS	12,00
TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES		12,00
LOCATION DE TOUS VEHICULES AVEC CHAUFFEUR, PILOTE OU EQUIPAGE	LORRAINE ATELIERS	2 149,77
	LORRAINE NACELLES LOCATION	4 513,62
	CHIMIREC EST	132,66
	COLAS FRANCE ETS DE METZ	61 513,24
	ALBERT SARL	16 601,24
LOCATION DE TOUS VEHICULES AVEC CHAUFFEUR, PILOTE OU EQUIPAGE		84 910,53
DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES	HEISS CLAUDE DEMENAGEMENTS	5 813,89
DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES		5 813,89
PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT	TOTAL MARKETING FRANCE	20,00
PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT		20,00
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)	ORANGE	20 345,24
	LINKT	39 876,64
	ORANGE BUSINESS SERVICES	53 105,92
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)		113 327,80

SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)	ORANGE	59 622,72
	UGAP	160 949,53
SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)		220 572,25
MAINTENANCE DES MATERIELS DE TELEPHONIE ET DES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION	TELMO	7 857,72
MAINTENANCE DES MATERIELS DE TELEPHONIE ET DES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION		7 857,72
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION	SPIE ICS	26 354,33
	SEE SYSTEMES RADIO	2 376,22
	INTERACT SYSTEMES NANCY AXIANS	71 688,14
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION		100 418,69
COURRIER EXPRESS, ACTIVITE DE COURSIERS, COURRIER RECOMMANDE, SERVICES DE BOITES	TEAM SERVICES	107 941,61
COURRIER EXPRESS, ACTIVITE DE COURSIERS, COURRIER RECOMMANDE, SERVICES DE BOITES		107 941,61
ASSURANCES AUTOMOBILES (responsabilité civile, dommages aux véhicules)	SMACL ASSURANCES	3 750,00
ASSURANCES AUTOMOBILES (responsabilité civile, dommages aux véhicules)		3 750,00
AUTRES ASSURANCES DE RESPONSABILITE (hors 65.03 à 65.06)	BEAC	1 632,95
AUTRES ASSURANCES DE RESPONSABILITE (hors 65.03 à 65.06)		1 632,95
AUTRES ASSURANCES	EDENRED FRANCE	163 492,00
AUTRES ASSURANCES		163 492,00
INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITE DE CONSEIL	ORFEOR	3 700,00
INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITE DE CONSEIL		3 700,00
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	TELMO	81 950,99
	LBI SYSTEMS	237 764,30
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE		319 715,29
ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE	EST MULTICOPIE	43 792,85
	ATOS INTEGRATION	134 774,04
	CITYZEN	14 710,03
	LOGIROAD	3 224,52
	LIBRICIEL	2 520,00
	ECONOCOM INFOGERANCE SYSTEME	71 971,45
	ISILOG	16 848,00
	QUALIGRAF	1 620,00
	UGAP	46 323,90
ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE		335 784,79

ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE PROGICIELS	CITYZEN	245,78
ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE PROGICIELS		245,78
ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS	UGAP	104 148,66
ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS		104 148,66
MAINTENANCE LOGICIELLE	INFORMAKIT	6 402,00
	LOGOTEK	4 896,00
	ANETYS EST SA	3 600,00
	CIRIL GROUP	4 080,00
	DOCAPOST FAST	13 869,00
	EST MULTICOPIE	4 723,20
	SYSTANCIA	25 866,00
	DALKIA	18 731,33
	SCRIBE IS	6 081,60
	QUALIGRAF	14 624,40
	UGAP	159 572,94
	RESSOURCES CONSULTANTS FINANCIERS	19 394,42
MAINTENANCE LOGICIELLE		281 840,89
INFOGERANCE D'UN SYSTEME D'INFORMATION	ECONOCOM INFOGERANCE SYSTEME	225 808,56
INFOGERANCE D'UN SYSTEME D'INFORMATION		225 808,56
MAINTENANCE DES GROS ORDINATEURS, SERVEURS ET CALCULATEURS SPECIALISES	ANTEMETA	50 241,67
	ECONOCOM PRODUCTS SOLUTIONS	19 303,20
MAINTENANCE DES GROS ORDINATEURS, SERVEURS ET CALCULATEURS SPECIALISES		69 544,87
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES	TELMO	60 108,96
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES		60 108,96
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE	SURGARDE	21 506,72
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE		21 506,72
GESTION DE PERSONNEL RECRUTEMENT, CONSEIL , ORGANISATION	ASCOR	270,00
	DICTYS CONSEIL	2 280,00
GESTION DE PERSONNEL RECRUTEMENT, CONSEIL, ORGANISATION		2 550,00
ORGANISATION DES SERVICES DEMARCHE QUALITE, AUDIT, CONSEIL, CONTRÔLE DE GESTION	GROUPE ENEIS	14 535,00
ORGANISATION DES SERVICES DEMARCHE QUALITE, AUDIT, CONSEIL, CONTRÔLE DE GESTION		14 535,00
ETUDE CONSEIL ET ASSISTANCE EN MATIERE SOCIALE	UNIV TOULOUSE III PAUL SABAT	2 760,00

ETUDE CONSEIL ET ASSISTANCE EN MATIERE SOCIALE		2 760,00
PRESTATION DE TRADUCTION	LINOO	3 336,70
	BENDER ET PARTNER	10 258,76
PRESTATION DE TRADUCTION		13 595,46
ETUDE DE SOLS	HYDRO GEOTECHNIQUE EST	43 527,75
ETUDE DE SOLS		43 527,75
MISE EN PLACE DE PLATE-FORMES TELEPHONIQUES	ANISS ASSOCIATION	15 250,00
MISE EN PLACE DE PLATE-FORMES TELEPHONIQUES		15 250,00
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	ELIOR SERVICES	230 039,60
	S IMPOTS E METZ	650,15
	ECO SHINE CLEANING	3 250,80
	ENTREPRISE GUY CHALLANCIN	21 789,25
	CARONET	56 026,50
	ONET SERVICES	161 102,99
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		472 859,29
NETTOYAGE SPECIFIQUE DES VITRES	CARONET	3 186,37
	ONET SERVICES	48,72
NETTOYAGE SPECIFIQUE DES VITRES		3 235,09
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	HYGIENE EST PEST CONTROLE	636,60
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		636,60
BLANCHISSERIE, TEINTURERIE	LIBERTE	951,40
BLANCHISSERIE, TEINTURERIE		951,40
ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES	ENT. MALEZIEUX	3 008,63
ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES		3 008,63
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES	LORRAINE ATELIERS	6 249,52
	CHIMIREC EST	784,32
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES		7 033,84
NETTOYAGE DES VOIES ET LIEUX PUBLICS (hors bâtiment) VOIRIE, PLAGES	LEIGNEL TP	1 972,56
	TPDL	23,63
NETTOYAGE DES VOIES ET LIEUX PUBLICS (hors bâtiment) VOIRIE, PLAGES		1 996,19
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE	AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT S	7 747,20
	HOLTZINGER	10 218,46

ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE		17 965,66
SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES	AARPI GARTNER ET ASSOCIES	1 140,00
	RICHER ET ASSOCIES DROIT PUB	3 960,00
SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES		5 100,00
PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	UDAF MOSELLE	203 820,00
PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL		203 820,00
PREST. SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	CRISE-UP INSTITUT INTER GESTION C	1 148,40
PREST. SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE		1 148,40
FORMATION INDIVID. (PROF. ET INITIALE) création 2008 = anciennes 78.03+78.07	GIP FORMATION TOUT AU LONG DE L	33 460,00
FORMATION INDIVID. (PROF. ET INITIALE) création 2008 = anciennes 78.03+78.07		33 460,00
FORM BUREAUTIQUES ET INFORMATIQUES	CCI DE LA MOSELLE	8 405,00
FORM BUREAUTIQUES ET INFORMATIQUES		8 405,00
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE	GARAGE POINSIGNON TACHY EST	367,20
	VIVAUTO PL	611,41
	CTK AUTOPLUS SUR AUTOPLUS SUR	375,00
	AUTOSUR CTAM	137,00
	CTPL SARREGUEMINES	649,00
	BILLIAR VI SAS	240,00
	THOME	76,80
	CTF	50,00
	AUTO BILAN FRANCE	192,00
	DEKRA VERITAS AUTO ABC CONTROL	2 810,00
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE		5 508,41
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE	APAVE ALSACIENNE	3 960,00
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE		3 960,00
INSPECTION DETAILLEE OUVRAGES ART ROUTES DEPARTEMENTALES	QCS SERVICES GRAND EST	18 075,01
	CTSM	28 313,76
INSPECTION DETAILLEE OUVRAGES ART ROUTES DEPARTEMENTALES		46 388,77
MAINTENANCE DES VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES	TOTAL MARKETING FRANCE	1 065,70
MAINTENANCE DES VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES		1 065,70
MAINTENANCE DES CAMIONS ET DES VEHICULES UTILITAIRES	ALCA AUTOMOBILE RENAULT-DACIA	365,75
	BERNARD TRUCKS LORRAINE	379,68

MAINTENANCE DES CAMIONS ET DES VEHICULES UTILITAIRES		745,43
MAINTENANCE D'ENGINS SPECIAUX	EUROLINERS	6 261,17
MAINTENANCE D'ENGINS SPECIAUX		6 261,17
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL	HORIS SAS	884,84
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL		884,84
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE	M C D	2 306,24
	TOYOTA MATERIAL HANDLING FRA	2 698,44
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE		5 004,68
MAINTENANCE DES MACHINES DE BUREAU (hors informatique)	RICOH FRANCE SAS	3 490,98
MAINTENANCE DES MACHINES DE BUREAU (hors informatique)		3 490,98
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIQUES	SCHINDLER	5 491,01
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIQUES		5 491,01
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	EST MAINTENANCE SERVICE OPTEO	2 075,02
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE		2 075,02
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	ADDIXI	13 292,80
	SCHINDLER	4 508,67
	DALKIA	67 630,16
	TELEM	7 912,91
	THYSSENKRUPP ASCENSEURS	21 660,36
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		115 004,90
MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION 81.34 MAINTENANCE	SEE SYSTEMES RADIO	1 428,00
MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION 81.34 MAINTENANCE		1 428,00
MAINTENANCE DES MATERIELS AGRICOLES	CLAAS RESEAU AGRICOLE	2 596,14
	EUROMASTER FRANCE	700,44
MAINTENANCE DES MATERIELS AGRICOLES		3 296,58
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	ENERLOR	6 466,43
	GCL ENERGIE	4 610,37
	SPIE FACILITIES	3 778,96
	AXIMA CONCEPT	28 302,62
	DALKIA	328 627,82
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		371 786,20
TRAVAUX D'IMPRESSION OFFSET	BLG TOUL SAS	77 669,02

TRAVAUX D'IMPRESSION OFFSET		77 669,02
SERVICES DE PROSPECTION DE SURFACE	SOLUTIONS RESEAUX EST	1 575,60
SERVICES DE PROSPECTION DE SURFACE		1 575,60
SERVICES METEOROLOGIQUES	METEO OMNIUM SKIGNALETIKS	10 108,80
SERVICES METEOROLOGIQUES		10 108,80
Opérations de travaux	EUROVIA ALSACE LORRAINE	108 639,18
	SAVO CARRELAGE	7 012,38
	TELMO	34 851,69
	TP COLLE	1 132,46
	PRIVA STORES	24 350,53
	MENUISERIE DE L EST	96 851,42
	JEAN LEFEBVRE LORRAINE	11 352,00
	COLAS NORD EST COLAS EST CTRE M	159 448,94
	SARL TRITZ FRANCOIS	61 121,05
	SOPREMA ENTREPRISES SAS	9 718,38
	WEBER MICHEL	299 110,51
	SBTP	5 100,00
	STE EXPLOITATION ETS LAUER	483 883,98
	BAGARD ET LURON	25 058,37
	BONECHER	130 653,20
	SIGNATURE AGENCE EST	169 284,89
	COANUS	72 835,16
	AYRIKAN	85 162,06
	KONE AGENCE LORRAINE	7 770,00
	BERTHOLD	170 896,89
	PTF SARL	146 654,40
	DAMIEN TERRASSEMENT	1 850,00
	SIEMENS SAS	16 800,00
	ATP	21 707,50
	SAS LORRY	41 948,43
	CODEPA	13 006,22
EIFFAGE ROUTE NORD EST	6 000,00	
BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	1 320,00	

Opérations de travaux	SAS OLIVO	696 159,76
	DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION	1 379 077,75
	CHANZY PARDOUX	8 622,98
	TP GEO	6 088,30
	SODILOR	28 776,87
	P KRUMBHOLZ ET A LECHLEITER	27 696,12
	OTELIO	8 102,02
	CREACEPT	871,92
	DB MAINTENANCE	435,96
	CHARPENTE NEU	35 895,98
	EIFFAGE ENERGIE LORRAINE MAR	18 813,40
	BTF PEINTURES	67 842,73
	MELONI	40 839,09
	AEVIA PARC D ACTIVITE COMMUNAUT	54 953,00
	WILLEM METALLERIE	101 113,88
	GREBIL RENE ET CIE	245 107,26
	ETS LAURENT CINQUEPALMI	7 000,00
	ETTEC	38 608,43
	SN EISENBARTH	1 095,20
	BERGHEIMER FRANCE	11 731,80
	TETRA	17 450,00
	COLAS FRANCE ETS DE METZ	2 192 889,94
	SARL TRADITION TECHNOLOGIE C	23 770,20
	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE HEMING	591 122,26
	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE SARREGUEMIN COLAS FRANCE	284 856,86
	ETS MARTIN SA	5 610,75
	LIMIDO SERRURERIE	75 289,75
	MERSCH ET SCHMITZ PRODUCTION	69 779,92
	DESSA PLATRERIE	6 281,31
	SOLS NATURELS	2 000,00
	EGDL LORRAINE	26 550,96
	TRAVODIAM FRANCE	1 535,00
	OTE INGENIERIE	39 720,74

	LINGENHELD SA	502 539,52
	LAGARDE - MERE GNANI - DEBRA SOC	606 099,34
	EUROVIA ALSACE LORRAINE	523 468,83
	ETA SOC ELECTRICITE TELEPHONE A	349 270,77
	OMNITECH	15 931,92
	ENT. MALEZIEUX	12 721,23
	MOLARO	62 443,22
Opérations de travaux		10 401 684,61
OPERATION D' AMENAGEMENT FONCIER GEOMETRE EXPERT	SELARL LAMBERT ET ASSOCIES	18 997,04
OPERATION D' AMENAGEMENT FONCIER GEOMETRE EXPERT		18 997,04
MISSIONS CONTROLE TECHNIQUE DES OT SUR LES BAT DPTX ET COLLEGES	BUREAU ALPES CONTROLES	1 762,03
	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	624,04
MISSIONS CONTROLE TECHNIQUE DES OT SUR LES BAT DPTX ET COLLEGES		2 386,07
ETUDES AMENAGEMENTS FONCIERS PROCEDURES TITRE II LIVRE 1ER CODE RURAL	ESTAME	5 443,20
ETUDES AMENAGEMENTS FONCIERS PROCEDURES TITRE II LIVRE 1ER CODE RURAL		5 443,20
FOURNITURE VETEMENTS DE TRAVAIL ET EPI POUR AGENTS DPAT ET COLLEGES	GUERMONT WEBER	5 897,30
FOURNITURE VETEMENTS DE TRAVAIL ET EPI POUR AGENTS DPAT ET COLLEGES		5 897,30
PRESTATION DE GEOMETRE QUANT A AMENAGEMENT FONCIER PIBLANG	CABINET GEODATIS	4 800,00
PRESTATION DE GEOMETRE QUANT A AMENAGEMENT FONCIER PIBLANG		4 800,00
PRESTATIONS DE GEOMETRES PR ETUDE OPERATIONS VOIRIE ET PATRIMOINE DPTAL	SELARL LAMBERT ET ASSOCIES	19 658,05
	SGE GINGEMBRE ET ASSOCIES	7 232,36
PRESTATIONS DE GEOMETRES PR ETUDE OPERATIONS VOIRIE ET PATRIMOINE DPTAL		26 890,41
PRESTATIONS CONTROLE EXTERIEUR TRAVAUX ROUTIERS SUR ROUTES DPTALES	DEKRA INDUSTRIAL SAS	40 584,00
	GINGER CEBTP	1 812,00
	CEREMA DIRECTION TERRITORIALE B	53 127,36
PRESTATIONS CONTROLE EXTERIEUR TRAVAUX ROUTIERS SUR ROUTES DPTALES		95 523,36
MAITRISE OEUVRE CREATION CMS CREUTZWALD	IDONEIS	13 226,84
MAITRISE OEUVRE CREATION CMS CREUTZWALD		13 226,84
MAITRISE OEUVRE AMEN LOCAUX WILZER / MOZART	INGEROP CONSEIL ET INGENIERI	3 502,80
	CARRE D ARCHITECTES	4 694,58
	BURO 3	3 323,04

MAITRISE OEUVRE AMEN LOCAUX WILZER / MOZART		11 520,42
AMEN LOCAUX WILZER ET MOZART MISSION CONTROLE TECHNIQUE ET SPS	DEKRA INDUSTRIALS	437,57
	BUREAU ALPES CONTROLES	1 568,38
AMEN LOCAUX WILZER ET MOZART MISSION CONTROLE TECHNIQUE ET SPS		2 005,95
MISSION SPS RESTRUCTURATION A NEUF COL MARIE CURIE A FONTOY	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	652,59
MISSION SPS RESTRUCTURATION A NEUF COL MARIE CURIE A FONTOY		652,59
ABATTAGE MANUEL PATRIMOINE ARBORE	HOLTZINGER	13 340,11
ABATTAGE MANUEL PATRIMOINE ARBORE		13 340,11
OPE AMNT FONC ASSENONCOURT ET BURLIONCOUR GEOMETRES EXPERT	CABINET GEODATIS	21 000,00
OPE AMNT FONC ASSENONCOURT ET BURLIONCOUR GEOMETRES EXPERT		21 000,00
STATIONS DE COMPTAGE SIREDO	STERELA	1 380,00
STATIONS DE COMPTAGE SIREDO		1 380,00
MISSIONS DE COORDINATION SPS	DEKRA INDUSTRIALS	5 996,84
MISSIONS DE COORDINATION SPS		5 996,84
ETUDES GENERALES	SIALIS	7 321,32
	ERA	10 287,07
	SOC D ETUDES COREDIA	334 730,01
	L ATELIER DES TERRITOIRES	23 462,13
ETUDES GENERALES		375 800,53
ACHAT DE PEINTURE ET REVETEMENTS PR EQUIPE DE MAINTENANCE	SOPALOR	53 044,06
ACHAT DE PEINTURE ET REVETEMENTS PR EQUIPE DE MAINTENANCE		53 044,06
ACHATS MATERIELS ET FOURNITURES SERRURERIE, QUINQ.PR EQUIPES MAINTENANCE	TRENOIS DECAMPS	5 072,41
	WURTH FRANCE	9 756,22
ACHATS MATERIELS ET FOURNITURES SERRURERIE, QUINQ.PR EQUIPES MAINTENANCE		14 828,63
FOURN MATERIEL EQUIPT ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PR EQUIPES MAINTENANCE	WILLY LEISSNER	269 361,58
FOURN MATERIEL EQUIPT ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PR EQUIPES MAINTENANCE		269 361,58
FOURNITURES PRODUITS ROUTIERS DES UTT ET DE UTS	HAUTE PERFORMANCE CHIMIE	8 199,39
FOURNITURES PRODUITS ROUTIERS DES UTT ET DE UTS		8 199,39
FOURN LUBRIFIANTS GRAISSES LIQUIDES DIVERS PR ENTRETIEN VEHICULES DTAUX	SAFETY KLEEN FRANCE	2 686,75
	YORK SAS	38 304,63
FOURN LUBRIFIANTS GRAISSES LIQUIDES DIVERS PR ENTRETIEN VEHICULES DTAUX		40 991,38
FOURN OUTILLAGES ATELIER DES UTT	TRENOIS DECAMPS	10 630,01

	FOUSSIER	7 672,89
	LEGALLAIS	3 021,41
	GUERMONT WEBER	21 045,69
FOURN OUTILLAGES ATELIER DES UTT		42 370,00
MO PR TRAV MISE EN CONF INST INCENDIES DS LES COLLEGES	BUREAU PREVENSSION	3 168,00
MO PR TRAV MISE EN CONF INST INCENDIES DS LES COLLEGES		3 168,00
DIAGNOSTICS BAT DTAUX ET COLLEGES	ADX GROUPE	54 209,95
	ETA SOC ELECTRICITE TELEPHONE A	1 746,89
DIAGNOSTICS BAT DTAUX ET COLLEGES		55 956,84
MIS CONT TECH PR OP TX DS LES BAT DPTAUX ET COL	DEKRA INDUSTRIALS	366,48
MIS CONT TECH PR OP TX DS LES BAT DPTAUX ET COL		366,48
MIS SEC ET PROT SANTE PR OP DE TX DS BAT DTAUX ET COLLEGES	APAVE ALSACIENNE SAS CETE APAV	2 534,28
MIS SEC ET PROT SANTE PR OP DE TX DS BAT DTAUX ET COLLEGES		2 534,28
FOURNITURE OBJETS COULEURS DPT MOSELLE	VISIONS R	6 352,55
FOURNITURE OBJETS COULEURS DPT MOSELLE		6 352,55
CONCEPTION ET IMPRESSION MOSELLE INFOS	TEMA6TM	47 358,74
CONCEPTION ET IMPRESSION MOSELLE INFOS		47 358,74
ETUDE INSTAL DU COLLEGE P ADT DS LYCEE BLAISE FORBACH	TRENOIS DECAMPS	255,43
ETUDE INSTAL DU COLLEGE P ADT DS LYCEE BLAISE FORBACH		255,43
ACHATS PREST COMM ET BILLETTERIE SAISON SPORTIVE	FC METZ	174 701,35
ACHATS PREST COMM ET BILLETTERIE SAISON SPORTIVE		174 701,35
ETUDES TECH DS BAT DTAUX ET COLLEGES	ETA SOC ELECTRICITE TELEPHONE A	6 155,18
ETUDES TECH DS BAT DTAUX ET COLLEGES		6 155,18
ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGES PREST ANIMATIONS MEO OUTILS PEDAGOGIQUES	ACTA	6 000,00
ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGES PREST ANIMATIONS MEO OUTILS PEDAGOGIQUES		6 000,00
FOURNITURE DE LIVRES ET DOCUMENTS PR 5 ESP DE CHOIX DEPTAUX	HISLER BD	12 378,10
	BOOK IN DIFFUSION DISTRIBUTI	472,60
	LE PREAU	12 791,34
	ESPACE HISLER EVEN	23 162,26
FOURNITURE DE LIVRES ET DOCUMENTS PR 5 ESP DE CHOIX DEPTAUX		48 804,30
FOURN PIECES ET PRESTAT MAINTENANCE ENGIN TP RABAUD	RABAUD SA	140,03
FOURN PIECES ET PRESTAT MAINTENANCE ENGIN TP RABAUD		140,03

ACHATS DE PRESTATIONS DE COMMUNICATION ET DE BILLETTERIE	OPEN DE MOSELLE	396 000,00
ACHATS DE PRESTATIONS DE COMMUNICATION ET DE BILLETTERIE		396 000,00
PROMOTIONS EVENEMENTIELS SITES MOSELLE PASSION	EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE F	9 101,28
PROMOTIONS EVENEMENTIELS SITES MOSELLE PASSION		9 101,28
ACTIONS PROMOTION MOSELLE PASSION	EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE F	4 550,64
ACTIONS PROMOTION MOSELLE PASSION		4 550,64
COM INSTITUTIONNELLE	MIRABELLE TV	85 800,00
COM INSTITUTIONNELLE		85 800,00
EQUIPEMENTS DS LES COLLEGES 2021 UGAP	UGAP	20 671,43
EQUIPEMENTS DS LES COLLEGES 2021 UGAP		20 671,43
01 BUDGET PRINCIPAL		18 549 155,22
<u>CENTRE DE LAQUENEXY</u>		
PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT	SM BUREAU	207,84
PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT		207,84
CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	912,02
CARBURANTS		912,02
ELECTRICITE	ENERGEM	991,42
	UEM SAEML	9 223,53
ELECTRICITE		10 214,95
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	186,37
PHOTOCOPIEURS		186,37
TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES	TTM ENVIRONNEMENT	174,62
TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES		174,62
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	46,80
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		46,80
MAINTENANCE LOGICIELLE	ELISATH	616,80
MAINTENANCE LOGICIELLE		616,80
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE	SURGARDE	108,22
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE		108,22
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	ELIOR SERVICES	4 975,07
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		4 975,07

ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES	TTM ENVIRONNEMENT	1 285,14
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES		1 285,14
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE	TOYOTA MATERIAL HANDLING FRA	201,96
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE		201,96
Opérations de travaux	SPIE FACILITIES	2 649,56
Opérations de travaux		2 649,56
04 CENTRE DE LAQUENEXY		21 579,35
DOMAINE DE LINDRE		
FIOUL	BOLLORE ENERGIE SAS	1 651,66
FIOUL		1 651,66
ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	11 773,14
ELECTRICITE		11 773,14
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	183,91
PHOTOCOPIEURS		183,91
PETITES FOURNITURES DE BUREAU	LYRECO	453,76
PETITES FOURNITURES DE BUREAU		453,76
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	154,80
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		154,80
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	ONET SERVICES	4 343,22
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		4 343,22
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	SCHINDLER	423,36
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		423,36
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	ENERLOR	2 106,29
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		2 106,29
ACHAT OXYGENE ET LOCATION BOUTEILLES POUR TRANSPORT	AIR PRODUCTS	336,00
ACHAT OXYGENE ET LOCATION BOUTEILLES POUR TRANSPORT		336,00
ETUDES TECHNIQUES ETAT OUVRAGES HYDRAU. PR SECURITE PUBLIQUE	ARTELIA	5 352,00
ETUDES TECHNIQUES ETAT OUVRAGES HYDRAU. PR SECURITE PUBLIQUE		5 352,00
05 DOMAINE DE LINDRE		26 778,14

BUDGET ANNEXE SITES CULTURELS		
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES	S IMPOTS E METZ	592,01
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES		592,01
PRODUITS DU BOIS NON DECORATIFS	DMBP	1 193,84
PRODUITS DU BOIS NON DECORATIFS		1 193,84
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES	ECOSPHERE	312,76
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES		312,76
JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES D'INFORMATION GENERALE	FRANCE PUBLICATIONS	4,36
JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES D'INFORMATION GENERALE		4,36
CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	177,13
CARBURANTS		177,13
FIOUL	BOLLORE ENERGIE SAS	1 158,52
FIOUL		1 158,52
ARTICLE DE VISSERIE BOULONNERIE	WURTH FRANCE	82,46
ARTICLE DE VISSERIE BOULONNERIE		82,46
ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	71 586,62
	ENGIE	5 591,98
	ENERGEM	1 326,68
ELECTRICITE		78 505,28
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES	ENGIE	6 217,61
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES		6 217,61
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	842,26
PHOTOCOPIEURS		842,26
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	176,40
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		176,40
SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)	ORANGE BUSINESS SERVICES	1 279,20
SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)		1 279,20
MAINTENANCE LOGICIELLE	ELISATH	2 028,00
MAINTENANCE LOGICIELLE		2 028,00
PRESTATION DE TRADUCTION	BENDER ET PARTNER	590,00
PRESTATION DE TRADUCTION		590,00
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	ELIOR SERVICES	20 564,48

	CARONET	3 027,13
	ONET SERVICES	3 776,52
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		27 368,13
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE	HORIS SAS	2 106,30
	SOCOTEC EQUIPEMENTS	40,80
	APAVE ALSACIENNE	96,00
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE		2 243,10
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE	TOYOTA MATERIAL HANDLING FRA	168,00
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE		168,00
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIKES	SCHINDLER	3 275,88
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIKES		3 275,88
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	EST MAINTENANCE SERVICE OPTEO	517,51
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE		517,51
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	TELEM	307,32
	THYSSENKRUPP ASCENSEURS	984,00
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		1 291,32
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	ENERLOR	2 751,29
	SPIE FACILITIES	883,68
	AXIMA CONCEPT	1 674,99
	DALKIA	20 230,84
	ETA SOC ELECTRICITE TELEPHONE A	840,20
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		26 381,00
Opérations de travaux	SARL TRITZ FRANCOIS	1 532,81
	STE EXPLOITATION ETS LAUER	7 389,41
	COANUS	1 039,00
Opérations de travaux		9 961,22
FOURNITURES ET PRESTATIONS EXPOSITION 2020	BENDER ET PARTNER	2 370,05
FOURNITURES ET PRESTATIONS EXPOSITION 2020		2 370,05
ACHAT PRODUITS MALBROUCK BOUTIQUE	PLASTOY	6 418,76
ACHAT PRODUITS MALBROUCK BOUTIQUE		6 418,76
10 BUDGET ANNEXE SITES CULTURELS		173 154,80

CUISINE CENTRALE		
CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	4 070,61
CARBURANTS		4 070,61
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR	PETIT FORESTIER LOCATION	7 736,16
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR		7 736,16
ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	4 586,08
ELECTRICITE		4 586,08
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES	ENGIE	2 817,70
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES		2 817,70
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES	PLG GRAND NORD GPE PIERRE LE G	2 697,25
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES		2 697,25
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	171,16
PHOTOCOPIEURS		171,16
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE	PLG GRAND NORD GPE PIERRE LE G	2 104,15
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE		2 104,15
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)	ORANGE	28,80
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)		28,80
ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES	ENT. MALEZIEUX	1 482,64
ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES		1 482,64
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL	HORIS SAS	2 934,27
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL		2 934,27
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	AXIMA CONCEPT	2 049,73
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		2 049,73
PAIN PR LA CUISINE CENTRALE	BOULANGERIE ARTISANALE	1 981,28
	FOURNIL VALLEE DE L ORNE	2 290,88
	BOULANGERIE PEGORARO	3 303,96
PAIN PR LA CUISINE CENTRALE		7 576,12
13 CUISINE CENTRALE		38 254,67
	TOTAL	18 808 922,18

DEPENSES MANDATEES ENTRE LE 1ER JUILLET 2021 ET LE 30 SEPTEMBRE 2021 SUR LE FONDEMENT DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Budget principal

OBJET DE LA DEPENSE	ENTREPRISE	MONTANT MANDATE TTC
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES	TOTAL MARKETING FRANCE	16,88
	S IMPOTS E METZ	910,31
	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	58 238,65
	ALTHUNA	438,00
	IS WEB DESIGN	900,00
	BENDER ET PARTNER	754,11
	UGAP	4 175,15
	ENT. MALEZIEUX	2 934,34
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES		68 367,44
PRODUITS DU BOIS NON DECORATIFS	DMBP	3 143,68
PRODUITS DU BOIS NON DECORATIFS		3 143,68
PRODUITS D'EXTRACTION NON ENERGETIQUES	ROCK	3 533,44
PRODUITS D'EXTRACTION NON ENERGETIQUES		3 533,44
VÊTEMENTS DE TRAVAIL	ALTHUNA	308,57
	SAS PROTECTHOMS	7 593,37
VÊTEMENTS DE TRAVAIL		7 901,94
PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT	INAPA FRANCE	5 765,27
	SM BUREAU	5 739,54
PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT		11 504,81
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES	ECOSPHERE	2 348,55
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES		2 348,55
AUTRES IMPRIMES	BERGER LEVRAULT	2 028,00
AUTRES IMPRIMES		2 028,00
CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	87 652,83
	UGAP	259 749,02
CARBURANTS		347 401,85
FIOUL	BOLLORE ENERGIE SAS	69 416,04
FIOUL		69 416,04
PEINTURES, VERNIS, ADJUVANTS, ENCRE D'IMPRIMERIE	STE APPLICATIONS ROUTIERES	2 574,00
	AUTO LOSANGE METZ	288,61

PEINTURES, VERNIS, ADJUVANTS, ENCRE D'IMPRIMERIE		2 862,61
EQUIPEMENTS MEDICAUX ET TECHNIQUES DIVERS	EBONY SAS	83,16
EQUIPEMENTS MEDICAUX ET TECHNIQUES DIVERS		83,16
OUTILLAGE	TPA	903,84
	WILLY LEISSNER	780,31
OUTILLAGE		1 684,15
ARTICLE METAL ET QUINCAILLERIE DOMESTIQUE	LAPIERRE	6 048,00
	TRENOIS DECAMPS	628,26
ARTICLE METAL ET QUINCAILLERIE DOMESTIQUE		6 676,26
ARTICLE DE VISSERIE BOULONNERIE	TRENOIS DECAMPS	3,92
	WURTH FRANCE	16,54
ARTICLE DE VISSERIE BOULONNERIE		20,46
APPAREILS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE	SEE SYSTEMES RADIO	41 192,44
APPAREILS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE		41 192,44
EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE	SEE SYSTEMES RADIO	8 015,04
	INTERACT SYSTEMES NANCY AXIANS	169 232,55
EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE		177 247,59
ACQUISITION DE VEHICULES	UGAP	20 681,62
ACQUISITION DE VEHICULES		20 681,62
CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)	PLUS	726,22
	GARAGE POINSIGNON TACHY EST	14 779,00
	AUTO LOSANGE METZ	245,89
	RECTIF 15000	314 701,20
	BERNARD TRUCKS LORRAINE	8 092,56
CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)		338 544,87
VEHICULES SPECIAUX (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)	EUROPE SERVICE	2 049,66
	RECTIF 15000	46 200,00
VEHICULES SPECIAUX (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)		48 249,66
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR	PETIT FORESTIER LOCATION	1 823,97
	UGAP	1 145,86
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR		2 969,83
ACQUISITION PIECES DETACHEES	TPA	12 761,88
	ALCA AUTOMOBILE RENAULT-DACIA	11 040,45
	ALCA AUTOMOBILE	3 352,04
	AUTO LOSANGE METZ	32 753,10
	TPA SAS	151,62
	CAR AVENUE SERVICES	4 455,14
ACQUISITION PIECES DETACHEES		64 514,23
PNEUMATIQUES TS VEHICULES	TPA	1 631,97
PNEUMATIQUES TS VEHICULES		1 631,97

ACCESSOIRES ET EQPT VEHICULES	UGAP	26,98
ACCESSOIRES ET EQPT VEHICULES		26,98
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES POUR LES VEHICULES	UGAP	3 212,73
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES POUR LES VEHICULES		3 212,73
SIEGES	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	4 736,90
SIEGES		4 736,90
PLANS ET TABLES	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	13 567,13
PLANS ET TABLES		13 567,13
MOBILIER DE RANGEMENT	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	8 265,08
MOBILIER DE RANGEMENT		8 265,08
JEUX ET JOUETS (HORS MATERIELS DE JEUX EXTERIEURS)	WESCO	13,92
JEUX ET JOUETS (HORS MATERIELS DE JEUX EXTERIEURS)		13,92
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION OU DE SECURITE	ALTHUNA	2 891,21
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION OU DE SECURITE		2 891,21
EQUIPEMENTS POUR LA CONSTRUCTION	TRENOIS DECAMPS	966,50
	LEGALLAIS	138,24
EQUIPEMENTS POUR LA CONSTRUCTION		1 104,74
EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION ET DE SECURITE POUR LA CIRCULATION	LACROIX CITY SAINT HERBLAIN	3 056,12
	TRAFIC	14 103,36
	ALAIN BEHR CONSULTANT	2 850,00
	SIGNATURE	100 631,13
EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION ET DE SECURITE POUR LA CIRCULATION		120 640,61
SIGNALISATION ET SIGNALETIQUE DES BATIMENTS ET SITES	UGAP	604,49
SIGNALISATION ET SIGNALETIQUE DES BATIMENTS ET SITES		604,49
ECLAIRAGE LAMPES ET LUMINAIRES	CGED DISTRIBUTION	2 493,84
ECLAIRAGE LAMPES ET LUMINAIRES		2 493,84
ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	15 362,30
	ENGIE	32 377,16
	ALTERNA SAS	1 517,39
	ENERGEM	5 690,59
	UEM SAEML	222 017,60
	REG MUN ENERGIS ST AVOLD	3 439,02
ELECTRICITE		280 404,06
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES	ENGIE	162 352,74
	REG MUN ENERGIS ST AVOLD	4 942,45
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES		167 295,19
EQUIPEMENTS MECANIQUES	ETE DEVELOPPEMENT	593,57
	TPA SAS	3 598,46
EQUIPEMENTS MECANIQUES		4 192,03
MACHINES D'USAGE GENERAL	DALKIA	557,10

MACHINES D'USAGE GENERAL		557,10
MACHINES AGRICOLES	ETE DEVELOPPEMENT	256,94
	CLAAS RESEAU AGRICOLE	29 139,34
	BOIS ET JARDINS	17 849,25
	HANTSCH D	5 993,54
	NOREMAT DYNAPOLE LUDRES FLEVI	27 071,45
	FORGES GORCE	6 487,20
	HORIZON VERT	32 729,81
MACHINES AGRICOLES		119 527,53
AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE	M C D	22 090,75
AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE		22 090,75
ENGINS TRAVAUX PUBLICS	EUROLINERS	4 862,98
	BERGERAT MONNOYEUR	1 801,77
ENGINS TRAVAUX PUBLICS		6 664,75
MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL	JCD COMMUNICATION	17 710,60
	ECONOCOM PRODUCTS SOLUTIONS	9 561,78
MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL		27 272,38
PERIPHERIQUES	ECONOCOM PRODUCTS SOLUTIONS	22 243,20
PERIPHERIQUES		22 243,20
EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES	TELMO	7 686,38
EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES		7 686,38
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES	LYRECO	116,95
	TIMYX ET ETCHOLA	1 926,41
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES		2 043,36
PHOTOCOPIEURS	RICOH FRANCE SAS	10 300,19
PHOTOCOPIEURS		10 300,19
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE	AUTO LOSANGE METZ	3 460,45
	PLG GRAND NORD GPE	5 181,56
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE		8 642,01
ARTICLE DE TABLE ET ORNEMENT VAISSELLE	UGAP	150,72
ARTICLE DE TABLE ET ORNEMENT VAISSELLE		150,72
PETITES FOURNITURES DE BUREAU	LYRECO	25 785,69
PETITES FOURNITURES DE BUREAU		25 785,69
ACCESSOIRES DE BUREAU	LYRECO	228,03
ACCESSOIRES DE BUREAU		228,03
Transports en taxis d'enfants pec par les services de l'enfance du Département	GONAVETTE	41 542,54
	AMB TAXIS JACKY ET CIE	528,75
	LIAISONS DIRECTES	3 054,43
	GIE RADIO TAXIS METZ	26 244,66
Transports en taxis d'enfants pec par les services de l'enfance du Département		71 370,38
TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES	BERGERAT MONNOYEUR	30,60
TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES		30,60

LOCATION DE TOUS VEHICULES AVEC CHAUFFEUR, PILOTE OU EQUIPAGE	EICLOR LORRAINE ATELIERS	722,13
	LORRAINE NACELLES LOCATION	3 592,29
	CHIMIREC EST	88,44
	COLAS FRANCE ETS DE METZ	17 723,20
	ALBERT SARL	3 043,29
LOCATION DE TOUS VEHICULES AVEC CHAUFFEUR, PILOTE OU EQUIPAGE		25 169,35
PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT	TOTAL MARKETING FRANCE	40,15
PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT		40,15
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)	ORANGE	20 322,20
	LINKT	38 763,60
	ORANGE BUSINESS SERVICES	45 840,00
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)		104 925,80
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	15 081,71
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		15 081,71
SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)	ORANGE	62 268,77
	ORANGE BUSINESS SERVICES	49 336,80
SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)		111 605,57
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION	SPIE ICS	208 516,25
	SEE SYSTEMES RADIO	15 695,09
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION		224 211,34
INSTALLATION ET MONTAGE DES MATERIELS DE TELEPHONIE	TELMO	9 854,72
INSTALLATION ET MONTAGE DES MATERIELS DE TELEPHONIE		9 854,72
COURRIER EXPRESS, ACTIVITE DE COURSIERS, COURRIER RECOMMANDE, SERVICES DE BOITES	TEAM SERVICES	115 199,83
COURRIER EXPRESS, ACTIVITE DE COURSIERS, COURRIER RECOMMANDE, SERVICES DE BOITES		115 199,83
ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS	PARIS NORD ASSURANCES	107 528,65
ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS		107 528,65
ASSURANCES AUTOMOBILES (responsabilité civile, dommages aux véhicules)	SMACL ASSURANCES	97 349,51
ASSURANCES AUTOMOBILES (responsabilité civile, dommages aux véhicules)		97 349,51
AUTRES ASSURANCES DE RESPONSABILITE (hors 65.03 à 65.06)	BEAH	76 449,83
AUTRES ASSURANCES DE RESPONSABILITE (hors 65.03 à 65.06)		76 449,83
AUTRES ASSURANCES	EDENRED FRANCE	84 256,00
	GRAS SAVOYE CTRE COMMERCIAL S	101 430,23
AUTRES ASSURANCES		185 686,23
INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITE DE CONSEIL	ORFEOR	3 700,00
INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITE DE CONSEIL		3 700,00
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	TELMO	4 533,06
	INETUM SOFTWARE FRANCE SINORG	1 101,07

	KOSMOS	52 746,72
	LBI SYSTEMS	165 722,91
	INTERACT SYSTEMES NANCY AXIANS	43 182,72
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE		267 286,48
ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE	TELMO	8 673,70
	JALIOS	86 968,80
	EST MULTICOPIE	13 385,10
	ATOS FRANCE	243 682,04
	CITYZEN	22 346,16
	ECONOCOM INFOGERANCE SYSTEME	96 910,41
	UGAP	23 832,90
ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE		495 799,11
ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE PROGICIELS	JCD COMMUNICATION	1 908,00
ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE PROGICIELS		1 908,00
ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS	SPIE ICS	16 546,20
	DIR'AJ	35 484,00
	UGAP	333 034,33
ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS		385 064,53
MAINTENANCE LOGICIELLE	TELMO	89 808,00
	AIMSUN SARL	2 697,58
	ALTEO	1 800,00
	SOGELINK	9 439,91
	ADDIXI	5 705,45
	ISOGEO	11 340,00
	EST MULTICOPIE	1 574,40
	MAN AND MACHINE	22 001,12
	ELISATH	18 394,97
	CITYZEN	151 268,62
	LBI SYSTEMS	44 027,71
	C3RB INFORMATIQUE	21 388,99
	ENTR OUVERT	23 381,42
	LACROIX CITY PLOUFRAGAN	5 777,28
	QUALIGRAF	67 343,34
	UGAP	316 458,32
MAINTENANCE LOGICIELLE		792 407,11
TRAITEMENTS INFORMATIQUES	TELMO	1 909,18
TRAITEMENTS INFORMATIQUES		1 909,18
INFOGERANCE D'UN SYSTEME D'INFORMATION	ECONOCOM INFOGERANCE SYSTEME	162 220,51
INFOGERANCE D'UN SYSTEME D'INFORMATION		162 220,51
MAINTENANCE DES MICRO-ORDINATEURS, MINI-ORDINATEURS, STATIONS DE TRAVAIL, PERIPHERIQUES	LBI SYSTEMS	52 692,96
MAINTENANCE DES MICRO-ORDINATEURS, MINI-ORDINATEURS, STATIONS DE TRAVAIL, PERIPHERIQUES		52 692,96

SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE	SURGARDE	16 661,37
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE		16 661,37
ORGANISATION DES SERVICES DEMARCHE QUALITE, AUDIT, CONSEIL, CONTRÔLE DE GESTION	WILLING	11 670,00
ORGANISATION DES SERVICES DEMARCHE QUALITE, AUDIT, CONSEIL, CONTRÔLE DE GESTION		11 670,00
ETUDE CONSEIL ET ASSISTANCE EN MATIERE SOCIALE	VYV3 PAYS LOIRE POLE ACCOMPA CE	11 100,00
ETUDE CONSEIL ET ASSISTANCE EN MATIERE SOCIALE		11 100,00
ETUDE, CONSEIL ASSISTANCE EN MATIERE HYGIENE ET SECURITE	MORENO CONSULTING	3 528,00
ETUDE, CONSEIL ASSISTANCE EN MATIERE HYGIENE ET SECURITE		3 528,00
PRESTATION DE TRADUCTION	S IMPOTS E METZ	35,90
	BENDER ET PARTNER	3 977,06
PRESTATION DE TRADUCTION		4 012,96
ETUDE DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE	C2BI	2 160,00
	BUREAU VERITAS SOLUTIONS	12 576,00
	INITIATIVE DVPT DURABLE INGE CATRAM CONSULTANTS	11 455,20
	INFRASERVICES	5 670,00
	QCS SERVICES	16 800,00
	KOWALSKI LAURENT ATELIER D ARCHITECTURE A4	13 980,00
	SODEVAM NORD LORRAINE	21 930,00
ETUDE DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE		84 571,20
ETUDE DE SOLS	HYDRO GEOTECHNIQUE EST	83 188,59
ETUDE DE SOLS		83 188,59
ACHAT ET GESTION D'ESPACES PUBLICITAIRES	EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE F	278,40
ACHAT ET GESTION D'ESPACES PUBLICITAIRES		278,40
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	ELIOR SERVICES	241 909,67
	S IMPOTS E METZ	543,61
	ECO SHINE CLEANING	2 718,08
	ENTREPRISE GUY CHALLANCIN	27 790,16
	CARONET	35 925,12
	ONET SERVICES	172 243,29
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		481 129,93
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	HYGIENE EST PEST CONTROLE	845,52
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		845,52
BLANCHISSERIE, TEINTURERIE	LIBERTE	991,60
BLANCHISSERIE, TEINTURERIE		991,60
ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES	ENT. MALEZIEUX	913,25
ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES		913,25
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES	EICLOR LORRAINE ATELIERS	1 025,92
	CHIMIREC EST	693,86
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES		1 719,78

ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE	AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT S	2 434,80
	HOLTZINGER	12 174,26
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE		14 609,06
SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES	SCP IOCHUM ET GUIISO AVOCATS	168,00
	AARPI GARTNER ET ASSOCIES	2 400,00
	RICHER ET ASSOCIES DROIT PUB	5 472,00
SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES		8 040,00
PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	UDAF MOSELLE	637 961,32
	ASS ENTRAIDE EMPLOI	25 101,44
PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL		663 062,76
PREST. SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	CRISE-UP INSTITUT INTER GESTION CRISE	1 357,20
PREST. SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE		1 357,20
FORMATION INDIVID. (PROF. ET INITIALE) création 2008 = anciennes 78.03+78.07	GIP FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	57 822,00
FORMATION INDIVID. (PROF. ET INITIALE) création 2008 = anciennes 78.03+78.07		57 822,00
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE	GARAGE POINSIGNON TACHY EST	787,20
	VIVAUTO PL	1 199,20
	CTK AUTOPLUS SUR AUTOPLUS SUR	750,00
	AUTOSUR CTAM	411,00
	CTPL SARREGUEMINES	693,00
	BILLIAR VI SAS	1 639,20
	THOME	1 413,60
	AUTO BILAN FRANCE	1 183,00
	DEKRA VERITAS AUTO ABC CONTROL	1 384,00
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE		9 460,20
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	12 719,22
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE		12 719,22
INSPECTION DETAILLEE OUVRAGES ART ROUTES DEPARTEMENTALES	QCS SERVICES GRAND EST	11 917,38
INSPECTION DETAILLEE OUVRAGES ART ROUTES DEPARTEMENTALES		11 917,38
MAINTENANCE DES VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES	TOTAL MARKETING FRANCE	905,80
MAINTENANCE DES VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES		905,80
MAINTENANCE DES CAMIONS ET DES VEHICULES UTILITAIRES	GARAGE POINSIGNON TACHY EST	1 950,00
	ALCA AUTOMOBILE RENAULT-DACIA	90,12
	BERNARD TRUCKS LORRAINE	3 806,15
MAINTENANCE DES CAMIONS ET DES VEHICULES UTILITAIRES		5 846,27
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE	TOYOTA MATERIAL HANDLING FRA	880,82
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE		880,82
MAINTENANCE DES MACHINES DE BUREAU (hors informatique)	RICOH FRANCE SAS	11 938,27
MAINTENANCE DES MACHINES DE BUREAU (hors informatique)		11 938,27
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO- MECANIQUES	SCHINDLER	20 216,61
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO- MECANIQUES		20 216,61

MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	EST MAINTENANCE SERVICE OPTEOF	7 098,11
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE		7 098,11
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	ADDIXI	554,23
	SCHINDLER	3 877,23
	DALKIA	49 519,49
	TELEM	6 025,17
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		59 976,12
MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION 81.34 MAINTENAN	SEE SYSTEMES RADIO	4 883,19
MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION 81.34 MAINTENANCE		4 883,19
MAINTENANCE DES MATERIELS AGRICOLES	CLAAS RESEAU AGRICOLE	5 052,06
MAINTENANCE DES MATERIELS AGRICOLES		5 052,06
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	ENERLOR	5 527,80
	GCL ENERGIE	3 942,97
	AXIMA CONCEPT	50 610,28
	DALKIA	195 991,34
	VEOLIA ENERGIE FRANCE	8 037,90
	IDEX ENERGIES	297,60
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		264 407,89
MAINTENANCE MACHINES ET MATERIELS D'IMPRIMERIE	CARATTERI	25 183,87
	DMT SOLUTIONS FRANCE BLUECRES	969,96
MAINTENANCE MACHINES ET MATERIELS D'IMPRIMERIE		26 153,83
TRAVAUX D'IMPRESSION OFFSET	BLG TOUL SAS	38 762,46
TRAVAUX D'IMPRESSION OFFSET		38 762,46
SERVICES DE PROSPECTION SOUTERRAINE	SOLUTIONS RESEaux EST	4 407,28
SERVICES DE PROSPECTION SOUTERRAINE		4 407,28
Opérations de travaux	EUROVIA ALSACE LORRAINE	509 948,80
	SAVO CARRELAGE	114 107,08
	SOLOTOIT	1 826,36
	TELMO	28 414,79
	CCM CHARPENTE	94 148,03
	SE DES ETS ZEHNACKER ZEHNACKER	24 459,48
	PRIVA STORES	40 028,81
	MENUISERIE DE L EST	147 643,78
	EUROVIA LORRAINE	1 228 671,62
	JEAN LEFEBVRE LORRAINE	18 416,63
	RCA REGION EST	66 540,38
	COLAS NORD EST COLAS EST CTRE	73 405,74
	SARL TRITZ FRANCOIS	61 210,39
	WEBER MICHEL	361 935,49

Opérations de travaux	BH ELECTRICITE	24 337,12
	SBTP	2 930,00
	STE EXPLOITATION ETS LAUER	571 267,78
	BAGARD ET LURON	9 192,71
	FORTUNE	118 177,78
	ERMHES	28 072,30
	BONECHER	9 530,99
	ADDIXI	39 904,38
	SIGNATURE AGENCE EST	212 835,33
	COANUS	47 313,87
	AYRIKAN	2 797,74
	BERTHOLD	285 269,68
	PTF SARL	310 281,65
	SAS LORRY	22 825,25
	CODEPA	57 701,00
	INEO ITE	227 916,08
	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	667,30
	SAS OLIVO	100 222,26
	DEMATHEU BARD CONSTRUCTION	1 294 291,78
	CHANZY PARDOUX	49 086,56
	TRASEG CITEOS	13 509,40
	SODILOR	53 426,59
	LORRAINE AMENAGEMENT DE BURE	93 645,65
	ID VERDE SAS	25 554,16
	P KRUMBHOLZ ET A LECHLEITER	10 160,35
	OTELIO	2 829,07
	CREACEPT	3 563,04
	CHARPENTE NEU	168 185,93
	FREYSSINET FRANCE	24 605,25
	BTF PEINTURES	33 873,02
	AEVIA PARC D ACTIVITE COMMUNAUT	28 200,00
	WILLEM METALLERIE	43 239,21
	GREBIL RENE ET CIE	61 896,15
	ETTEC	56 471,75
	SN EISENBARTH	112 514,26
	BERGHEIMER FRANCE	25 418,90
	ALUBAT	260 661,39
	COLAS FRANCE ETS DE METZ	2 431 301,60
	SARL TRADITION TECHNOLOGIE C	102 286,84
	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE	208 741,21
JLB MENUISERIE	32 590,05	
COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE	455 605,90	
ETS MARTIN SA	116 389,25	

	AQUATEC + AQUATEC +	6 153,00
	ETABLISSEMENTS HOULLE	23 257,92
	MERSCH ET SCHMITZ PRODUCTION	178 789,71
	DESSA PLATRERIE	59 899,07
	FERMATEC	3 500,00
	OSMOZE ATELIER DESIGN MURAL OS	129 490,80
	EGDL LORRAINE	115 917,61
	CETOBA CETOBA	5 760,00
	SARL DENIS OUDIN	27 326,40
	TRAVODIAM FRANCE	8 419,40
	HYDRO GEOTECHNIQUE EST	8 718,00
	ETS MASCI GROUPE MASCI	133 492,00
	OTE INGENIERIE	21 574,64
	COLAS EST AGENCE LORRAINE	6 000,00
	LINGENHELD SA	1 989 301,50
	LAGARDE - MEREGNANI - DEBRA SOC	397 445,13
	EUROVIA ALSACE LORRAINE	95 230,26
	ETA SOC ELECTRICITE TELEPHONE A	608 336,69
	ENT DURMEYER	203 131,88
	ENT. MALEZIEUX	5 882,06
	MOLARO	155 090,51
	MR PRINZ NICOLAS GERANT	20 726,29
Opérations de travaux		14 753 490,78
OPERATION D' AMENAGEMENT FONCIER GEOMETRE EXPERT	CARBIENER THIERRY	5 197,02
	SELARL LAMBERT ET ASSOCIES	11 777,47
OPERATION D' AMENAGEMENT FONCIER GEOMETRE EXPERT		16 974,49
MISSIONS CONTROLE TECHNIQUE DES OT SUR LES BAT DPTX ET COLLEGES	BUREAU ALPES CONTROLES	4 331,14
	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	394,56
MISSIONS CONTROLE TECHNIQUE DES OT SUR LES BAT DPTX ET COLLEGES		4 725,70
FOURNITURE VETEMENTS DE TRAVAIL ET EPI POUR AGENTS DRTC ET COLLEGES	GUERMONT WEBER	958,51
FOURNITURE VETEMENTS DE TRAVAIL ET EPI POUR AGENTS DRTC ET COLLEGES		958,51
ACCORD CADRE AMO OPTIMISATION PATRIMOINE	ARTELIA	763,20
ACCORD CADRE AMO OPTIMISATION PATRIMOINE		763,20
PRESTATION DE GEOMETRE QUANT A AMENAGEMENT FONCIER PIBLANG	CABINET GEODATIS	4 800,00
PRESTATION DE GEOMETRE QUANT A AMENAGEMENT FONCIER PIBLANG		4 800,00
DIAGNOSTIC ET EXPERTISE DU PATRIMOINE ARBORE DU DEPARTEMENT	AAPA INGENIERIE VEGETALE	16 062,13
DIAGNOSTIC ET EXPERTISE DU PATRIMOINE ARBORE DU DEPARTEMENT		16 062,13
PRESTATIONS DE GEOMETRES PR ETUDE OPERATIONS VOIRIE ET PATRIMOINE DPTAL	SELARL LAMBERT ET ASSOCIES	1 545,26
	SGE GINGEMBRE ET ASSOCIES	7 896,84

	MELEY STROZYNA GEOM EXPERTS	11 519,33
PRESTATIONS DE GEOMETRES PR ETUDE OPERATIONS VOIRIE ET PATRIMOINE DPTAL		20 961,43
PRESTATIONS CONTROLE EXTERIEUR TRAVAUX ROUTIERS SUR ROUTES DPTALES	DEKRA INDUSTRIAL SAS	1 482,00
	CEREMA DIRECTION TERRITORIALE E	14 666,98
PRESTATIONS CONTROLE EXTERIEUR TRAVAUX ROUTIERS SUR ROUTES DPTALES		16 148,98
MAITRISE OEUVRE CREATION CMS CREUTZWALD	IDONEIS	4 907,18
MAITRISE OEUVRE CREATION CMS CREUTZWALD		4 907,18
AMEN LOCAUX WILZER ET MOZART MISSION CONTROLE TECHNIQUE ET SPS	DEKRA INDUSTRIALS	877,37
	BUREAU ALPES CONTROLES	1 577,47
AMEN LOCAUX WILZER ET MOZART MISSION CONTROLE TECHNIQUE ET SPS		2 454,84
MISSION SPS RESTRUCTURATION A NEUF COL MARIE CURIE A FONTOY	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	2 378,30
MISSION SPS RESTRUCTURATION A NEUF COL MARIE CURIE A FONTOY		2 378,30
ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE RESTRUCTUR. COL. MARIE CURIE A FONTOY	ALTEREA	21 127,96
ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE RESTRUCTUR. COL. MARIE CURIE A FONTOY		21 127,96
PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LE BATIMENT	SBE INGENIERIE	5 399,79
	CARRE D ARCHITECTES	7 014,89
	ALTEREA	26 510,98
	BALLAST ARCHITECTES	8 401,16
	SARL STARENCO	1 548,00
	CARABIN FRANCK	7 904,10
	BET 2C	3 058,08
	SATH DEVELOPPEMENT	1 800,00
PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LE BATIMENT		61 637,00
ABATTAGE MANUEL PATRIMOINE ARBORE	HOLTZINGER	31 162,44
ABATTAGE MANUEL PATRIMOINE ARBORE		31 162,44
MISSIONS DE COORDINATION SPS	DEKRA INDUSTRIALS	8 465,31
MISSIONS DE COORDINATION SPS		8 465,31
ETUDES GENERALES	ERA	11 239,37
	SOC D ETUDES COREDIA	46 893,60
	ARTELIA	2 700,00
	L ATELIER DES TERRITOIRES	33 113,61
ETUDES GENERALES		93 946,58
ACHAT DE PEINTURE ET REVETEMENTS PR EQUIPE DE MAINTENANCE	SOPALOR	117 100,99
ACHAT DE PEINTURE ET REVETEMENTS PR EQUIPE DE MAINTENANCE		117 100,99
ACHATS MATERIELS ET FOURNITURES SERRURERIE, QUINQ.PR EQUIPES MAINTENANCE	TRENOIS DECAMPS	5 158,19
	WURTH FRANCE	12 827,18
ACHATS MATERIELS ET FOURNITURES SERRURERIE, QUINQ.PR EQUIPES MAINTENANCE		17 985,37
FOURN MATERIEL EQUIPT ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PR EQUIPES MAINTENANCE	WILLY LEISSNER	152 851,11

FOURN MATERIEL EQUIPT ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PR EQUIPES MAINTENANCE		152 851,11
FOURNITURES PRODUITS ROUTIERS DES UTT ET DE UTS	HAUTE PERFORMANCE CHIMIE	4 351,32
FOURNITURES PRODUITS ROUTIERS DES UTT ET DE UTS		4 351,32
FOURN LUBRIFIANTS GRAISSES LIQUIDES DIVERS PR ENTRETIEN VEHICULES DTAUX	SAFETY KLEEN FRANCE	2 314,63
	YORK SAS	3 787,44
	FRANCE LUBRIFIANTS SERVICE	340,42
FOURN LUBRIFIANTS GRAISSES LIQUIDES DIVERS PR ENTRETIEN VEHICULES DTAUX		6 442,49
FOURN OUTILLAGES ATELIER DES UTT	TRENOIS DECAMPS	4 019,75
	FOUSSIER	8 959,83
	LEGALLAIS	134,10
	GUERMONT WEBER	27 822,09
FOURN OUTILLAGES ATELIER DES UTT		40 935,77
DIAGNOSTICS BAT DTAUX ET COLLEGES	COANUS	1 882,80
	ADX GROUPE	59 759,02
DIAGNOSTICS BAT DTAUX ET COLLEGES		61 641,82
MIS CONT TECH PR OP TX DS LES BAT DPTAUX ET COLLEGES	DEKRA INDUSTRIALS	918,90
	BUREAU ALPES CONTROLES	1 831,63
MIS CONT TECH PR OP TX DS LES BAT DPTAUX ET COLLEGES		2 750,53
MIS SEC ET PROT SANTE PR OP DE TX DS BAT DTAUX ET COLLEGES	APAVE ALSACIENNE SAS CETE APAV	1 219,20
MIS SEC ET PROT SANTE PR OP DE TX DS BAT DTAUX ET COLLEGES		1 219,20
EQUIPEMENT DES DOCUMENTS IMPRIMES	EURE FILM	3 594,43
EQUIPEMENT DES DOCUMENTS IMPRIMES		3 594,43
FOURNITURE OBJETS COULEURS DPT MOSELLE	VISIONS R	2 767,68
FOURNITURE OBJETS COULEURS DPT MOSELLE		2 767,68
CONCEPTION ET IMPRESSION MOSELLE INFOS	TEMA6TM	47 358,74
CONCEPTION ET IMPRESSION MOSELLE INFOS		47 358,74
TEE SHIRTS 1ERE LICENCE PR SPORTIFS	OBJET EXPRESSION	39 336,00
TEE SHIRTS 1ERE LICENCE PR SPORTIFS		39 336,00
ACHAT ESPACES PUBLICITAIRES PARTENARIAT REPUBLICAIN LORRAIN	EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE COMTE	45 506,40
ACHAT ESPACES PUBLICITAIRES PARTENARIAT REPUBLICAIN LORRAIN		45 506,40
PROJET AROMA	PAYSAN BIO LORRAIN ENTREE 1	9 360,00
PROJET AROMA		9 360,00
FOURN MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE PORTAIL NUMERIQUE APPRENTIS LANGUES	IS WEB DESIGN	9 240,00
FOURN MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE PORTAIL NUMERIQUE APPRENTIS LANGUES		9 240,00
CREATION POLE DTAL LECTURE PUBLIQUE DIEUZE FOURNITURE LIVRAISON INSTA MOBILIER	IDM	52 204,42
CREATION POLE DTAL LECTURE PUBLIQUE DIEUZE FOURNITURE LIVRAISON INSTA MOBILIER		52 204,42
FOURNITURE DE LIVRES ET DOCUMENTS PR 5 ESP DE CHOIX DEPTAUX	HISLER BD	6 267,84
	LE PREAU	20 563,02
	ESPACE HISLER EVEN	22 347,67
FOURNITURE DE LIVRES ET DOCUMENTS PR 5 ESP DE CHOIX DEPTAUX		49 178,53

FOURN PIECES ET PRESTAT MAINTENANCE ENGIN TP RABAUD	RABAUD SA	244,00
FOURN PIECES ET PRESTAT MAINTENANCE ENGIN TP RABAUD		244,00
ACHATS DE PRESTATIONS DE COMMUNICATION ET DE BILLETTERIE	OPEN DE MOSELLE	189 600,00
ACHATS DE PRESTATIONS DE COMMUNICATION ET DE BILLETTERIE		189 600,00
PROMOTIONS EVENEMENTIELS SITES MOSELLE PASSION	EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE COMTE	18 202,56
PROMOTIONS EVENEMENTIELS SITES MOSELLE PASSION		18 202,56
ACTIONS PROMOTION MOSELLE PASSION	EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE COMTE	4 550,64
ACTIONS PROMOTION MOSELLE PASSION		4 550,64
COM INSTITUTIONNELLE	MIRABELLE TV	161 700,00
	BLG TOUL SAS	7 400,00
	EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE COMTE	19 889,28
COM INSTITUTIONNELLE		188 989,28
FOURN MATERIEL ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PR DPT MOSELLE	WILLY LEISSNER	6 619,86
FOURN MATERIEL ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PR DPT MOSELLE		6 619,86
VALORISATION ACADEMOS CPJ	TRENOIS DECAMPS	308,86
VALORISATION ACADEMOS CPJ		308,86
EQUIPEMENTS DS LES COLLEGES 2021 UGAP	UGAP	34 131,89
EQUIPEMENTS DS LES COLLEGES 2021 UGAP		34 131,89
ORGANISATION CONCOURS 2021 MOSEL LIRE	LE PREAU	3 480,00
ORGANISATION CONCOURS 2021 MOSEL LIRE		3 480,00
CONSEIL MEDIA	AD RING AD RING	3 004,91
CONSEIL MEDIA		3 004,91
01 BUDGET PRINCIPAL		23 496 185,91
Jardins Fruitiers de Laquenexy		
PRODUITS DE L'HORTICULTURE	ASS CMSEA IM PRO ASS CMSEA	1 020,60
PRODUITS DE L'HORTICULTURE		1 020,60
CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	395,27
CARBURANTS		395,27
ARTICLES DE SERRURERIE	TRENOIS DECAMPS	42,10
ARTICLES DE SERRURERIE		42,10
ARTICLE DE VISSERIE BOULONNERIE	WURTH FRANCE	26,21
ARTICLE DE VISSERIE BOULONNERIE		26,21
CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)	ETS HENNEQUIN	13 750,00
CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)		13 750,00
ELECTRICITE	ENERGEM	698,72
	UEM SAEML	3 525,87
ELECTRICITE		4 224,59
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES	ENGIE	3 358,85
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES		3 358,85
AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE	MIGNON DEVELOPPEMENT CONCEPT	8 766,00

AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE		8 766,00
APPAREILS DOMESTIQUES	WILLY LEISSNER	289,49
APPAREILS DOMESTIQUES		289,49
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	0,00
PHOTOCOPIEURS		0,00
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	46,80
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		46,80
ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS	PARIS NORD ASSURANCES	927,89
ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS		927,89
ASSURANCES AUTOMOBILES (responsabilité civile, dommages aux véhicules)	SMACL ASSURANCES	3 059,70
ASSURANCES AUTOMOBILES (responsabilité civile, dommages aux véhicules)		3 059,70
MAINTENANCE LOGICIELLE	ELISATH	3 488,84
MAINTENANCE LOGICIELLE		3 488,84
SERVICES DE RESTAURATION	MARCOTULLIO RECEPTIONS FRANC	7 073,20
SERVICES DE RESTAURATION		7 073,20
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE	SURGARDE	55,08
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE		55,08
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	ELIOR SERVICES	7 078,52
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		7 078,52
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	HYGIENE EST PEST CONTROLE	71,64
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		71,64
SERVICES DE CONCEPTION, DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION, DE PROJECTION, DE TRADUCTION	MOIREAU FABRICE	2 332,00
SERVICES DE CONCEPTION, DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION, DE PROJECTION, DE TRADUCTION		2 332,00
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE (CERT	SOCOTEC EQUIPEMENTS	42,30
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE (CERT		42,30
ANALYSES ET ESSAIS DES MATERIAUX, PRODUITS ET MATERIELS D'INSTALLATION ET D'EQUIPEMENT	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	259,68
ANALYSES ET ESSAIS DES MATERIAUX, PRODUITS ET MATERIELS D'INSTALLATION ET D'EQUIPEMENT		259,68
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL	HORIS SAS	784,29
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL		784,29
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	EST MAINTENANCE SERVICE OPTEOF	524,93
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE		524,93
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	TELEM	313,24
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		313,24
FOURN MATERIEL EQUIPT ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PR EQUIPES MAINTENANCE	WILLY LEISSNER	574,50
FOURN MATERIEL EQUIPT ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PR EQUIPES MAINTENANCE		574,50
04 CENTRE DE LAQUENEXY		58 505,72

Domaine de Lindre		
OUTILLAGE	HORIZON VERT	323,36
OUTILLAGE		323,36
ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	2 170,63
ELECTRICITE		2 170,63
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	110,93
PHOTOCOPIEURS		110,93
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	154,80
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		154,80
ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS	PARIS NORD ASSURANCES	854,31
ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS		854,31
ASSURANCES AUTOMOBILES (responsabilité civile, dommages aux véhicules)	SMACL ASSURANCES	3 143,04
ASSURANCES AUTOMOBILES (responsabilité civile, dommages aux véhicules)		3 143,04
MAINTENANCE LOGICIELLE	ELISATH	60,00
MAINTENANCE LOGICIELLE		60,00
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX.	ONET SERVICES	4 343,22
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX.		4 343,22
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE	APAVE ALSACIENNE	186,00
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE		186,00
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIKES	SCHINDLER	386,28
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIKES		386,28
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	EST MAINTENANCE SERVICE OPTEOF	411,64
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE		411,64
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	SCHINDLER	150,77
	TELEM	395,98
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		546,75
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	ENERLOR	2 370,43
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		2 370,43
ACHAT OXYGENE ET LOCATION BOUTEILLES POUR TRANSPORT	AIR PRODUCTS	84,00
ACHAT OXYGENE ET LOCATION BOUTEILLES POUR TRANSPORT		84,00
05 DOMAINE DE LINDRE		15 145,39
Sites Passionnement Moselle		
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES	S IMPOTS E METZ	118,00
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES		118,00
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES	ECOSPHERE	446,41
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES		446,41
CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	215,87
CARBURANTS		215,87

ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	42 548,99
	ENGIE	906,55
	ENERGEM	2 662,12
ELECTRICITE		46 117,66
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	375,40
PHOTOCOPIEURS		375,40
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE	AUTO LOSANGE METZ	183,02
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE		183,02
PETITES FOURNITURES DE BUREAU	LYRECO	35,04
PETITES FOURNITURES DE BUREAU		35,04
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	185,65
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		185,65
SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)	ORANGE BUSINESS SERVICES	2 558,40
SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)		2 558,40
ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS	PARIS NORD ASSURANCES	5 529,89
ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS		5 529,89
ASSURANCES AUTOMOBILES (responsabilité civile, dommages aux véhicules)	SMACL ASSURANCES	2 876,21
ASSURANCES AUTOMOBILES (responsabilité civile, dommages aux véhicules)		2 876,21
MAINTENANCE LOGICIELLE	ELISATH	6 382,91
MAINTENANCE LOGICIELLE		6 382,91
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE	SURGARDE	7 267,87
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE		7 267,87
PRESTATION DE TRADUCTION	BENDER ET PARTNER	590,00
PRESTATION DE TRADUCTION		590,00
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	ELIOR SERVICES	52 556,77
	CARONET	11 417,98
	ONET SERVICES	9 287,15
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		73 261,90
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	HYGIENE EST PEST CONTROLE	316,32
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		316,32
SERVICES D'ANIMATION CULTURELLE, SOCIOCULTURELLE ET DE LOISIRS	JOB PIGEARD ELSA	1 500,00
SERVICES D'ANIMATION CULTURELLE, SOCIOCULTURELLE ET DE LOISIRS		1 500,00
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE	SOCOTEC EQUIPEMENTS	87,90
	APAVE ALSACIENNE	1 014,00
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE		1 101,90
ANALYSES ET ESSAIS DES MATERIAUX, PRODUITS ET MATERIELS D'INSTALLATION ET D'EQUIPEMENT	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	1 185,35
ANALYSES ET ESSAIS DES MATERIAUX, PRODUITS ET MATERIELS D'INSTALLATION ET D'EQUIPEMENT		1 185,35
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL	HORIS SAS	881,93
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL		881,93
MAINTENANCE DES MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	573,08

MAINTENANCE DES MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES		573,08
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIKES	SCHINDLER	3 874,22
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIKES		3 874,22
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	EST MAINTENANCE SERVICE OPTEOF	3 239,44
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE		3 239,44
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	SCHINDLER	41,88
	TELEM	2 106,34
	THYSSENKRUPP ASCENSEURS	206,68
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		2 354,90
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	AXIMA CONCEPT	788,35
	DALKIA	10 534,32
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		11 322,67
Opérations de travaux	COANUS	1 039,00
	PTF SARL	1 563,36
Opérations de travaux		2 602,36
DIAGNOSTIC ET EXPERTISE DU PATRIMOINE ARBORE DU DEPARTEMENT	AAPA INGENIERIE VEGETALE	288,00
DIAGNOSTIC ET EXPERTISE DU PATRIMOINE ARBORE DU DEPARTEMENT		288,00
FOURNITURES ET PRESTATIONS EXPOSITION 2020	LP ART	21 984,00
FOURNITURES ET PRESTATIONS EXPOSITION 2020		21 984,00
ACHAT PRODUITS MALBROUCK BOUTIQUE	PLASTOY	21 526,89
ACHAT PRODUITS MALBROUCK BOUTIQUE		21 526,89
10 BUDGETS ANNEXES SITES CULTURELS		218 895,29
Cuisine Départementale de Vitry sur Orne		
VÊTEMENTS DE TRAVAIL	RECORD PRO	234,40
VÊTEMENTS DE TRAVAIL		234,40
CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	2 529,13
CARBURANTS		2 529,13
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR	PETIT FORESTIER LOCATION	7 736,16
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR		7 736,16
ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	6 166,86
ELECTRICITE		6 166,86
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES	ENGIE	1 308,29
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES		1 308,29
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES	PLG GRAND NORD GPE	798,54
	UGAP	120,64
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES		919,18
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	11,40
PHOTOCOPIEURS		11,40

PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE	PLG GRAND NORD GPE	738,04
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE		738,04
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)	ORANGE	28,80
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)		28,80
ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS	PARIS NORD ASSURANCES	404,48
ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS		404,48
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE	SURGARDE	55,08
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE		55,08
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	HYGIENE EST PEST CONTROLE	86,40
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		86,40
ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES	ENT. MALEZIEUX	1 435,02
ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES		1 435,02
ENLEVEMENT, TRI ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES	EICLOR LORRAINE ATELIERS	50,70
	TTM ENVIRONNEMENT	798,60
ENLEVEMENT, TRI ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES		849,30
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES	EICLOR LORRAINE ATELIERS	776,77
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES		776,77
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL	HORIS SAS	3 877,82
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL		3 877,82
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	TELEM	224,58
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		224,58
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	AXIMA CONCEPT	3 592,56
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		3 592,56
PAIN PR LA CUISINE CENTRALE	BOULANGERIE ARTISANALE	1 204,14
	FOURNIL VALLEE DE L ORNE	1 391,84
	BOULANGERIE PEGORARO	2 140,37
PAIN PR LA CUISINE CENTRALE		4 736,35
13 CUISINE CENTRALE		35 710,62
TOTAL		23 824 442,93

DEPENSES MANDATEES ENTRE LE 1ER OCTOBRE 2021 ET LE 31 DECEMBRE 2021 SUR LE FONDEMENT DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Budget principal

OBJET DE LA DEPENSE	ENTREPRISE	MONTANT MANDATE TTC
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES	NORAUTO	29,90
	LE GROUPEMENT D ARIANE	184,60
	BAILLY	423,81
	TOTAL MARKETING FRANCE	203,76
	S IMPOTS E METZ	2 702,63
	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	60 025,63
	BENDER ET PARTNER	50,10
	UGAP	9 807,86
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES		73 428,29
 EVAL PERSONNELLE BESOINS PERS AGEES EN AIDES TECHN MAINTIEN A DOMICILE 	ASS FONDATION BOMPARD	145 530,00
EVAL PERSONNELLE BESOINS PERS AGEES EN AIDES TECHN MAINTIEN A DOMICILE		145 530,00
PRODUITS SYLVICOLES	CHRISTOPHE CREATIONS	10 085,01
PRODUITS SYLVICOLES		10 085,01
PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS	MENUISERIE DE L EST	10 830,46
PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS		10 830,46
PRODUITS DU BOIS NON DECORATIFS	DMBP	5 932,70
PRODUITS DU BOIS NON DECORATIFS		5 932,70
PRODUITS D'EXTRACTION NON ENERGETIQUES	ROCK	93 045,50
	VEOLIA ENERGIE FRANCE	790,04
PRODUITS D'EXTRACTION NON ENERGETIQUES		93 835,54
VÊTEMENTS DE TRAVAIL	GEDIVEPRO	50 956,12
	RECORD PRO	20 727,29
	ALTHUNA	110 630,19
	SAS PROTECTHOMS	5 799,09
VÊTEMENTS DE TRAVAIL		188 112,69
ARTICLES TEXTILES DIVERS (sauf usage unique)	PRIVA STORES	12 278,77
ARTICLES TEXTILES DIVERS (sauf usage unique)		12 278,77
CHAUSSURES (quelle que soit la matière, sauf chaussures orthopédiques)	ALTHUNA	55 698,68
CHAUSSURES (quelle que soit la matière, sauf chaussures orthopédiques)		55 698,68

PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT	INAPA FRANCE	14 083,48
	SM BUREAU	13 045,86
PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT		27 129,34
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES	LIBRAIRIE ECOSPHERE	1 272,82
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES		1 272,82
JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES D'INFORMATION GENERALE	FRANCE PUBLICATIONS	1 399,61
JOURNAUX, REVUES ET PERIODIQUES D'INFORMATION GENERALE		1 399,61
ENREGISTREMENTS SONORES, IMAGES FIXES ET IMAGES ANIMEES	BRIZZI ALAIN	5 000,00
ENREGISTREMENTS SONORES, IMAGES FIXES ET IMAGES ANIMEES		5 000,00
AUTRES IMPRIMES	BERGER LEVRAULT	16 699,56
AUTRES IMPRIMES		16 699,56
SUPPORTS D'IMPRESSION	CARATTERI	1 086,00
SUPPORTS D'IMPRESSION		1 086,00
CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	108 975,00
	UGAP	233 753,99
CARBURANTS		342 728,99
FIOUL	BOLLORE ENERGIE SAS	283 866,18
FIOUL		283 866,18
PEINTURES, VERNIS, ADJUVANTS, ENCRE D'IMPRIMERIE	STE APPLICATIONS ROUTIERES	609 930,00
	AUTO LOSANGE METZ	1 442,66
PEINTURES, VERNIS, ADJUVANTS, ENCRE D'IMPRIMERIE		611 372,66
DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES D'ABORD UROLOGIQUE, GYNECOLOGIQUE, NEPHROLOGIQUE	TAMO	2 999,62
DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES D'ABORD UROLOGIQUE, GYNECOLOGIQUE, NEPHROLOGIQUE		2 999,62
DISPOSITIFS MEDICAUX D'EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE	UGAP	72,38
DISPOSITIFS MEDICAUX D'EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE		72,38
DIVERS CONDITIONNEMENTS POUR SERVICES DE SOINS	PROSERVE DASRI	230,88
DIVERS CONDITIONNEMENTS POUR SERVICES DE SOINS		230,88
OUTILLAGE	TPA	4 824,00
	AUTO LOSANGE METZ	1 408,32
	WILLY LEISSNER	69,73
	WURTH FRANCE	3 851,31
OUTILLAGE		10 153,36
APPAREILS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE	SEE SYSTEMES RADIO	51 058,03
APPAREILS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE		51 058,03
EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE	SEE SYSTEMES RADIO	4 757,95
	ORANGE	35 734,44
EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE		40 492,39
EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION	INTERACT SYSTEMES NANCY AXIANS	29 279,34
EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION		29 279,34
COMPTEURS	STERELA	23 832,15
COMPTEURS		23 832,15

ACQUISITION DE VEHICULES	NORAUTO	2 123,39
	BAILLY	700 008,09
	UGAP	88 423,70
ACQUISITION DE VEHICULES		790 555,18
CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)	PLUS	4 237,14
	GARAGE POINSIGNON TACHY EST	3 230,28
	ALCA AUTOMOBILE RENAULT-DACIA	2 445,12
	RECTIF 15000	654 624,00
	BERNARD TRUCKS LORRAINE	10 427,87
	UGAP	288 868,29
	CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)	
VEHICULES SPECIAUX (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)	SARL VILLETON	665,28
	EUROPE SERVICE	25 188,61
	ACOMETIS PRODUCTION	733,60
	RECTIF 15000	3 597,70
	POMMIER SA	6 768,82
VEHICULES SPECIAUX (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)		36 954,01
CONTENEURS, CARAVANES, REMORQUES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)	UGAP	90 975,02
CONTENEURS, CARAVANES, REMORQUES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)		90 975,02
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR	PETIT FORESTIER LOCATION	1 215,98
	UGAP	2 778,04
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR		3 994,02
ACQUISITION PIECES DETACHEES	TPA	16 217,42
	ALCA AUTOMOBILE RENAULT-DACIA	1 753,43
	ALCA AUTOMOBILE	4 316,40
	AUTO LOSANGE METZ	21 682,94
	TPA SAS	1 735,70
	CAR AVENUE SERVICES	4 320,42
	TPA	164,95
ACQUISITION PIECES DETACHEES		50 191,26
PNEUMATIQUES TS VEHICULES	TPA	623,40
	EUROMASTER FRANCE	21 502,35
PNEUMATIQUES TS VEHICULES		22 125,75
ACCESSOIRES ET EQPT VEHICULES	TPA	319,37
	NORAUTO	129,91
ACCESSOIRES ET EQPT VEHICULES		449,28
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES POUR LES VEHICULES	TPA	1 087,74
	TPA SAS	1 104,71
	UGAP	3 093,74

EQUIPEMENTS ELECTRIQUES POUR LES VEHICULES		5 286,19
SIEGES	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	14 246,39
SIEGES		14 246,39
PLANS ET TABLES	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	11 425,80
PLANS ET TABLES		11 425,80
MOBILIER DE RANGEMENT	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	6 067,60
MOBILIER DE RANGEMENT		6 067,60
JEUX ET JOUETS (HORS MATERIELS DE JEUX EXTERIEURS)	WESCO	4 763,62
JEUX ET JOUETS (HORS MATERIELS DE JEUX EXTERIEURS)		4 763,62
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION OU DE SECURITE	ALTHUNA	35 493,17
MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION OU DE SECURITE		35 493,17
EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION ET DE SECURITE POUR LA CIRCULATION	LACROIX CITY SAINT HERBLAIN	19 358,46
	TRAFIC	4 212,48
	ALAIN BEHR CONSULTANT	570,00
	SIGNATURE	499 652,50
	CREUSILLET ANNIE CONCEPTION GRAPHIQUE	3 190,00
	SIGNALISATION NOUVEL HORIZON	4 820,00
EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION ET DE SECURITE POUR LA CIRCULATION		531 803,44
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	UGAP	2 082,99
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES		2 082,99
ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	16 208,09
	ENGIE	24 159,71
	ALTERNA SAS	1 657,49
	ENERGEM	6 278,55
	UEM SAEML	306 914,43
	REG MUN ENERGIS ST AVOLD	5 802,13
ELECTRICITE		361 020,40
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES	ENGIE	375 035,51
	REG MUN ENERGIS ST AVOLD	17 437,46
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES		392 472,97
EQUIPEMENTS MECANIQUES	ETE DEVELOPPEMENT	720,49
	TPA SAS	5 064,79
EQUIPEMENTS MECANIQUES		5 785,28
MACHINES D'USAGE GENERAL	NVBURO	297,36
	CHUBB SECURITE	39 403,92
MACHINES D'USAGE GENERAL		39 701,28
MATERIELS DE LEVAGE ET DE MANUTENTION	AVG AUTO KELLERAUTO	13 897,20
MATERIELS DE LEVAGE ET DE MANUTENTION		13 897,20
MACHINES AGRICOLES	CLAAS RESEAU AGRICOLE	17 832,64

MACHINES AGRICOLES	BOIS ET JARDINS	18 042,34
	HANTSCH D	1 072,36
	NOREMAT DYNAPOLE LUDRES FLEVI	30 295,12
	FORGES GORCE	2 438,40
	UGAP	512 818,34
	HORIZON VERT	4 672,87
MACHINES AGRICOLES		587 172,07
AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE	M C D	7 840,25
AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE		7 840,25
ENGINS TRAVAUX PUBLICS	PRODUR	1 526,40
	MANU LORRAINE	638,65
	EUROLINERS	120,60
ENGINS TRAVAUX PUBLICS		2 285,65
MACHINES DE BUREAU	EST MULTICOPIE	76 499,71
	LYRECO	210,37
MACHINES DE BUREAU		76 710,08
MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL	ENTELE	272 841,60
	ORANGE	30 882,00
	JCD COMMUNICATION	74 368,80
	LBI SYSTEMS	3 588,00
	UGAP	56 615,48
MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL		438 295,88
GROS ORDINATEURS (MAINFRAME), SERVEURS, CALCULATEURS SPECIALISES	CHEOPS TECHNOLOGY	205 104,42
GROS ORDINATEURS (MAINFRAME), SERVEURS, CALCULATEURS SPECIALISES		205 104,42
PERIPHERIQUES	TELMO	17 957,40
	TELEVITALE SAS	3 765,00
	JCD COMMUNICATION	27 602,40
	LBI SYSTEMS	14 858,16
	CHEOPS TECHNOLOGY	16 806,24
PERIPHERIQUES		80 989,20
EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES	TELMO	11 566,58
	SPIE ICS	248 168,50
	JCD COMMUNICATION	37 299,66
	INTERACT SYSTEMES NANCY AXIANS	69 807,07
EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES		366 841,81
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES	LYRECO	2 169,12
	TIMYX ET ETCHOLA	285,56
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES		2 454,68
PHOTOCOPIEURS	RICOH FRANCE SAS	10 300,19
PHOTOCOPIEURS		10 300,19
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE	AUTO LOSANGE METZ	2 489,61
	PLG	499,68

PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE		2 989,29
ARTICLE DE TABLE ET ORNEMENT VAISSELLE	UGAP	865,20
ARTICLE DE TABLE ET ORNEMENT VAISSELLE		865,20
PETITES FOURNITURES DE BUREAU	HEISS CLAUDE DEMENAGEMENTS	1 020,00
	LYRECO	5 624,76
	CEPAP COMPAGNIE EUROPEENNE	764,06
	TIMYX ET ETCHOLA	587,98
PETITES FOURNITURES DE BUREAU		7 996,80
Transports en taxis d'enfants pec par les services de l'enfance du Département	GONAVETTE	36 226,23
	AMB TAXIS JACKY ET CIE	4 460,29
	JUST IN TIME SAS	7 646,04
Transports en taxis d'enfants pec par les services de l'enfance du Département		48 332,56
TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES	RECTIF 15000	103,08
TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES		103,08
LOCATION DE TOUS VEHICULES AVEC CHAUFFEUR, PILOTE OU EQUIPAGE	EICLOR LORRAINE ATELIERS	4 037,07
	TTM ENVIRONNEMENT	4 348,28
	LORRRAINE NACELLES LOCATION	2 348,70
	CHIMIREC EST	132,66
	COLAS FRANCE ETS DE METZ	63 300,16
	ALBERT SARL	1 130,22
LOCATION DE TOUS VEHICULES AVEC CHAUFFEUR, PILOTE OU EQUIPAGE		75 297,09
DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES	HEISS CLAUDE DEMENAGEMENTS	21 732,14
DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES		21 732,14
PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT	TOTAL MARKETING FRANCE	21,44
PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT		21,44
AUDIT CONSEIL ASSISTANCE A LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES DE TRANSPORT	SPQR	17 520,00
AUDIT CONSEIL ASSISTANCE A LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES DE TRANSPORT		17 520,00
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)	ORANGE	545,37
	LINKT	37 282,55
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)		37 827,92
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	49 834,38
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		49 834,38
SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)	ORANGE	34 193,45
	ORANGE BUSINESS SERVICES	52 833,60
SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)		87 027,05
MAINTENANCE DES MATERIELS DE TELEPHONIE ET DES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION	TELMO	1 031,14
	INTERACT SYSTEMES NANCY AXIANS	156 879,50

MAINTENANCE DES MATERIELS DE TELEPHONIE ET DES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION		157 910,64
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION	SEE SYSTEMES RADIO	2 376,20
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION		2 376,20
ACHEMINEMENT DE LETTRES ET COLIS A VITESSE NORMALE	ADREXO SAS	22 743,50
ACHEMINEMENT DE LETTRES ET COLIS A VITESSE NORMALE		22 743,50
COURRIER EXPRESS, ACTIVITE DE COURSIERS, COURRIER RECOMMANDE, SERVICES DE BOITES	TEAM SERVICES	128 810,74
COURRIER EXPRESS, ACTIVITE DE COURSIERS, COURRIER RECOMMANDE, SERVICES DE BOITES		128 810,74
ASSURANCES AUTOMOBILES (responsabilité civile, dommages aux véhicules, garantie	SMACL ASSURANCES	5 410,68
ASSURANCES AUTOMOBILES (responsabilité civile, dommages aux véhicules, garantie		5 410,68
AUTRES ASSURANCES	NATIXIS INTERTITRES	152 676,00
AUTRES ASSURANCES		152 676,00
ACTIVITE DE CONSEIL EN ASSURANCE (élaboration de cahiers de charges, évaluation)	RISK PARTENAIRES	2 328,00
ACTIVITE DE CONSEIL EN ASSURANCE (élaboration de cahiers de charges, évaluation)		2 328,00
INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITE DE CONSEIL	ORFEOR	3 700,00
INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITE DE CONSEIL		3 700,00
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	TELMO	138 112,20
	INETUM SOFTWARE FRANCE SINORG	45 207,09
	KOSMOS	60 138,00
	LBI SYSTEMS	130 825,03
	NFRANCE CONSEIL	19 799,28
	OPEN DIGITAL EDUCATION	144 044,86
	UGAP	17 852,23
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE		555 978,69
ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE	SPIE ICS	13 761,60
	PW EST PIWI EST	9 528,00
	JALIOS	116 071,20
	INETUM SOFTWARE FRANCE SINORG	480,00
	ORANGE	42 240,00
	EST MULTICOPIE	5 480,19
	ATOS FRANCE	678 636,80
	SERVICEPILOTE TECHNOLOGIES	6 616,08
	ANTEMETA	9 247,68
	CITYZEN	44 446,69
	C3RB INFORMATIQUE	8 991,00
	ORANGE BUSINESS SERVICES ZIRST	11 496,00
	ECONOCOM INFOGERANCE SYSTEME	74 117,93
	OPEN DIGITAL EDUCATION	48 768,72
	EFALIA	6 433,44
INFORROUTE	14 313,41	
UGAP	98 705,49	

ASSISTANCE A MAITRISE D'OEUVRE		1 189 334,23
ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE PROGICIELS	PW EST PIWI EST	8 280,00
	JALIOS	90 240,00
	INETUM SOFTWARE FRANCE SINORG	18 000,00
	CITYZEN	10 005,89
	ORANGE BUSINESS SERVICES ZIRST	36 240,74
	UGAP	23 856,22
ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE PROGICIELS		186 622,85
ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS	NEOLINK	201 553,00
	EFALIA	14 400,00
	DIR'AJ	12 012,00
	UGAP	120 133,44
ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS		348 098,44
MAINTENANCE LOGICIELLE	SPIE ICS	10 614,96
	TELEVITALE SAS	1 003,99
	PW EST PIWI EST	3 948,00
	CALAMEO	705,60
	JALIOS	32 258,89
	STERELA	3 835,98
	ELISATH	3 003,43
	SERVICEPILOTE TECHNOLOGIES	56 604,24
	C3RB INFORMATIQUE	1 342,66
	NETISYS	12 429,77
	ORANGE BUSINESS SERVICES ZIRST	60 238,76
	ACCEDIAN FRANCE	23 859,28
	DICSIT	7 563,13
	ISILOG	1 567,32
	INFOROUTE	12 058,58
	ALLIAGE	34 893,48
	AS TECH SOLUTIONS SBCG SBCG	89 533,20
	DPT 77 SERVICE ANNEXE GAIA	23 300,42
UGAP	360 732,14	
MAINTENANCE LOGICIELLE		739 493,83
TRAITEMENTS INFORMATIQUES	TELMO	8 514,86
TRAITEMENTS INFORMATIQUES		8 514,86
INFOGERANCE D'UN SYSTEME D'INFORMATION	ECONOCOM INFOGERANCE SYSTEME	236 872,94
	DICSIT	7 428,15
INFOGERANCE D'UN SYSTEME D'INFORMATION		244 301,09
SERVICES DE BANQUES DE DONNEES	SOGELINK	12 000,00
SERVICES DE BANQUES DE DONNEES		12 000,00
MAINTENANCE DES GROS ORDINATEURS, SERVEURS ET CALCULATEURS SPECIALISES	ECONOCOM PRODUCTS SOLUTIONS	36 634,80
	UGAP	33 419,65

MAINTENANCE DES GROS ORDINATEURS, SERVEURS ET CALCULATEURS SPECIALISES		70 054,45
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES	TELMO	60 000,00
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES		60 000,00
HEBERGEMENT EN HÔTEL, PENSIONS, DEMI-PENSION, AUBERGES DE JEUNESSE, REFUGES, CAMPINGS	RESIDE ETUDES APPARTHOTELS 3 11	191,76
	RESIDENCES SERVICES GESTION	753,00
	HOTELIERE OBERLIN HOTEL ST PAUL	5 129,92
HEBERGEMENT EN HÔTEL, PENSIONS, DEMI-PENSION, AUBERGES DE JEUNESSE, REFUGES, CAMPINGS		6 074,68
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE	SURGARDE	29 504,91
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE		29 504,91
GESTION DE PERSONNEL RECRUTEMENT, CONSEIL , ORGANISATION	ASCOR	1 215,00
	DICTYS CONSEIL	10 440,00
GESTION DE PERSONNEL RECRUTEMENT, CONSEIL , ORGANISATION		11 655,00
ORGANISATION DES SERVICES DEMARCHE QUALITE, AUDIT, CONSEIL, CONTRÔLE DE GESTION	WILLING	11 670,00
ORGANISATION DES SERVICES DEMARCHE QUALITE, AUDIT, CONSEIL, CONTRÔLE DE GESTION		11 670,00
ETUDES A CARACTERE GENERAL (hors communication)	HYDRO GEOTECHNIQUE EST	2 471,61
ETUDES A CARACTERE GENERAL (hors communication)		2 471,61
ETUDE CONSEIL ET ASSISTANCE EN MATIERE SOCIALE	PUBLIC IMPACT MANAGEMENT	48 000,00
	ANISS ASSOCIATION	29 750,00
	RUSCONI SERPA SANDRA	7 848,00
	UNIV TOULOUSE III PAUL SABAT	14 978,58
ETUDE CONSEIL ET ASSISTANCE EN MATIERE SOCIALE		100 576,58
PRESTATION DE TRADUCTION	BENDER ET PARTNER	14 675,17
PRESTATION DE TRADUCTION		14 675,17
ETUDE DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE	ARTELIA	3 136,98
	BUREAU VERITAS SOLUTIONS	67 920,00
	INITIATIVE DVPT DURABLE INGE CATI	16 528,80
	ECO 3E ASSIST SARL	62 100,00
	QCS SERVICES	109 200,00
ETUDE DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE		258 885,78
ETUDE DE SOLS	APAVE ALSACIENNE SAS CETE APAV	741,60
	HYDRO GEOTECHNIQUE EST	86 480,16
ETUDE DE SOLS		87 221,76
MISSION SPS	ACE BTP INGENEERY ASSISTANCE C	391,07
MISSION SPS		391,07
MISE EN PLACE DE PLATE-FORMES TELEPHONIQUES	ANISS ASSOCIATION	11 437,50
MISE EN PLACE DE PLATE-FORMES TELEPHONIQUES		11 437,50
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	ELIOR SERVICES	379 752,25
	S IMPOTS E METZ	703,42
	ECO SHINE CLEANING	3 517,16
	ENTREPRISE GUY CHALLANCIN	35 080,98

	CARONET	95 245,18
	ARC EN CIEL GRAND EST	10 625,44
	ONET SERVICES	212 285,24
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		737 209,67
NETTOYAGE SPECIFIQUE DES VITRES	ELIOR SERVICES	7 577,90
	ENTREPRISE GUY CHALLANCIN	896,90
	CARONET	3 186,37
	ONET SERVICES	600,48
NETTOYAGE SPECIFIQUE DES VITRES		12 261,65
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	HYGIENE EST PEST CONTROLE	2 648,76
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		2 648,76
BLANCHISSERIE, TEINTURERIE	LIBERTE	1 112,20
BLANCHISSERIE, TEINTURERIE		1 112,20
LAVAGE DE VAISSELLE	CARONET	1 111,97
	ONET SERVICES	197,58
LAVAGE DE VAISSELLE		1 309,55
ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES	ENT. MALEZIEUX	16 650,66
ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES		16 650,66
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES	EICLOR LORRAINE ATELIERS	15 401,11
	TTM ENVIRONNEMENT	27 264,26
	CHIMIREC EST	470,27
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES		43 135,64
NETTOYAGE DES VOIES ET LIEUX PUBLICS (hors bâtiment) VOIRIE, PLAGES	LEIGNEL TP	24 697,12
	TPDL	7 722,87
NETTOYAGE DES VOIES ET LIEUX PUBLICS (hors bâtiment) VOIRIE, PLAGES		32 419,99
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE	AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT S	135 139,98
	HOLTZINGER	100 035,36
ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE		235 175,34
SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES	AARPI GARTNER ET ASSOCIES	1 800,00
	RICHER ET ASSOCIES DROIT PUB	2 484,00
SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES		4 284,00
PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	UDAF MOSELLE	634 180,86
	ASS ENTRAIDE EMPLOI	17 163,65
PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL		651 344,51
PREST. SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE	CRISE-UP INSTITUT INTER GESTION C	1 252,80
PREST. SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE		1 252,80
SERVICES DE CONCEPTION, DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION, DE PROJECTION, DE TRADUCTION	NOUVELLE ETIQUETTE	13 761,60
SERVICES DE CONCEPTION, DE PRODUCTION, DE DISTRIBUTION, DE PROJECTION, DE TRADUCTION		13 761,60
FORMATION INDIVID. (PROF. ET INITIALE) création 2008 = anciennes 78.03+78.07	GIP FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	90 114,00

FORMATION INDIVID. (PROF. ET INITIALE) création 2008 = anciennes 78.03+78.07		90 114,00
FORM BUREAUTIQUES ET INFORMATIQUES	CCI DE LA MOSELLE	10 865,00
FORM BUREAUTIQUES ET INFORMATIQUES		10 865,00
FORM HYG&SECURITE ET RESTAURATION COLLECTIVE	CENTAURE GRAND EST	7 200,00
	CROIX ROUGE FRANCAISE CRFP GRA	3 000,00
FORM HYG&SECURITE ET RESTAURATION COLLECTIVE		10 200,00
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE	AS CONTROLE DIEUZOIS	22,95
	GARAGE POINSIGNON TACHY EST	2 060,40
	VIVAUTO PL	1 531,02
	CTK AUTOPLUS SUR AUTOPLUS SUR	900,00
	AUTOSUR CTAM	685,00
	CTPL SARREGUEMINES	704,00
	BILLIAR VI SAS	120,00
	THOME	928,80
	CTF	50,00
	AUTO BILAN FRANCE	309,00
	DEKRA VERITAS AUTO ABC CONTROL	5 192,00
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE		12 503,17
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE	SOCOTEC EQUIPEMENTS	1 241,54
	APAVE ALSACIENNE	805,84
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE		2 047,38
INSPECTION DETAILLEE OUVRAGES ART ROUTES DEPARTEMENTALES	CTSM	5 184,00
	DEGIS DEGIS	37 137,84
	ADISS ADISS	3 843,84
INSPECTION DETAILLEE OUVRAGES ART ROUTES DEPARTEMENTALES		46 165,68
MAINTENANCE DES VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES	TOTAL MARKETING FRANCE	126,20
MAINTENANCE DES VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES		126,20
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL	HORIS SAS	1 041,58
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL		1 041,58
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE	M C D	1 540,63
	TOYOTA MATERIAL HANDLING FRA	4 211,93
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE		5 752,56
MAINTENANCE DES MACHINES DE BUREAU (hors informatique)	RICOH FRANCE SAS	3 543,30
	INNOVATIVE NUMERIC SOLUTIONS IN	10 945,20
MAINTENANCE DES MACHINES DE BUREAU (hors informatique)		14 488,50
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIQUES	SCHINDLER	23 165,08
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIQUES		23 165,08
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	EST MAINTENANCE SERVICE OPTEO	9 201,47
	IDEX ENERGIES	2 711,71

MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE		11 913,18
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	ADDIXI	5 125,33
	SCHINDLER	11 890,65
	DALKIA	32 286,56
	TELEM	15 423,07
	THYSSENKRUPP ASCENSEURS	12 099,35
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		76 824,96
MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION 81.34 MAINTENANCE	SEE SYSTEMES RADIO	7 800,46
MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION 81.34 MAINTENANCE		7 800,46
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	ENGIE ENERGIE SERVICES	18 365,15
	SPIE FACILITIES	5 436,91
	AXIMA CONCEPT	48 770,69
	DALKIA	95 668,88
	VEOLIA ENERGIE FRANCE	62 012,18
	VEOLIA ENERGIE FRANCE	43 010,77
	IDEX ENERGIES	3 678,00
	GCL ENERGIE	9 508,28
	IDEX ENERGIE	30 686,86
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		317 137,72
MAINTENANCE MACHINES ET MATERIELS D'IMPRIMERIE	CARATTERI	15 401,10
	DEFILOR	1 888,17
MAINTENANCE MACHINES ET MATERIELS D'IMPRIMERIE		17 289,27
SERVICES ANNEXES A LA SYLVICULTURE ET AU TRAVAIL DU BOIS	QUELQUES FLEURS	1 596,00
SERVICES ANNEXES A LA SYLVICULTURE ET AU TRAVAIL DU BOIS		1 596,00
SERVICES DE PROSPECTION SOUTERRAINE	SOLUTIONS RESEAUX EST	258,30
SERVICES DE PROSPECTION SOUTERRAINE		258,30
SERVICES DE PROSPECTION DE SURFACE	SOLUTIONS RESEAUX EST	5 596,62
SERVICES DE PROSPECTION DE SURFACE		5 596,62
SERVICES METEOROLOGIQUES	METEO OMNIUM SKIGNALETIKS	29 824,62
	METEO FRANCE	22 841,82
SERVICES METEOROLOGIQUES		52 666,44
Opérations de travaux	PASQUEREAU	1 379,57
	EUROVIA ALSACE LORRAINE	382 435,84
	SAVO CARRELAGE	115 296,87
	TELMO	122 361,16
	CCM CHARPENTE	9 828,40
	PRIVA STORES	59 716,94
	MENUISERIE DE L EST	300 842,81
	EUROVIA LORRAINE	1 114 064,80

Opérations de travaux	JEAN LEFEBVRE LORRAINE	953 348,07
	RCA REGION EST	131 264,85
	SARL TRITZ FRANCOIS	266 207,44
	WEBER MICHEL	561 922,32
	AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT S	3 060,00
	BH ELECTRICITE	2 709,78
	SBTP	22 331,00
	STE EXPLOITATION ETS LAUER	399 757,45
	EGIR	15 235,75
	FORTUNE	169 304,25
	SPI SARL	16 550,00
	ERMHES	3 517,90
	BONECHER	18 745,50
	SATD SERVICES ASSIST. ET TRAV	54 888,99
	FRANCE EQUIPEMENT	9 750,00
	BERTRAND RN PAYSAGES	103 050,90
	ADDIXI	47 272,88
	TES TECHNIFOR	31 893,60
	SIGNATURE AGENCE EST	489 927,36
	TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT	4 498,00
	COMELY	16 154,40
	COANUS	127 993,97
	AYRIKAN	22 029,21
	OTIS	40 390,00
	KUGLER SASU	1 781,52
	BERTHOLD	3 296 628,54
	C2 MARQUAGE	3 830,00
	PTF SARL	187 107,77
	ENES	8 755,60
	ABRI PLUS	6 007,00
	SIEMENS SAS	55 104,42
	DEKRA INDUSTRIAL SAS	1 938,00
	SMAC	39 950,53
	SAS LORRY	3 320,02
	CODEPA	75 212,93
	INEO ITE	160 678,36
	SNEE	28 921,25
	STERELA	26 331,06
	NOUVELLE SCAL SNC	3 665,20
	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	1 516,97
SAS OLIVO	426 469,32	
DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION	3 654 603,06	
PEINTURES REUNIES	137 964,01	

Opérations de travaux	CHANZY PARDOUX	106 612,57
	TP GEO	348 556,00
	DALKIA	557,66
	SOGEA EST BTP PROJET MOSELLE FIBRE	17 870,00
	SODILOR	31 547,42
	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	0,00
	VEOLIA ENERGIE FRANCE	6 257,34
	ID VERDE SAS	92 403,50
	MAINTENANCE EQUIPEMENT ALIMENTS ARTABIA	21 014,19
	CHARPENTE NEU	72 750,35
	MT2X	2 112,00
	FREYSSINET FRANCE	372 703,20
	CEREMA DIRECTION TERRITORIALE EST	3 686,28
	MESOCLIMAT	4 557,34
	PRESTIGE CHAPE ISOLANT	13 300,00
	BTF PEINTURES	5 974,94
	MELONI	8 274,09
	AEVIA PARC D ACTIVITE COMMUNAUTAIRE	14 193,11
	SODEC ENVIRONNEMENT	2 250,00
	WILLEM METALLERIE	8 261,93
	GREBIL RENE ET CIE	84 924,87
	ETS LAURENT CINQUEPALMI	18 100,00
	APPLICATION PEINTURE INDUSTRIELLE	17 029,25
	ETTEC	283 355,98
	SN EISENBARTH	6 218,65
	BERGHEIMER FRANCE	1 955,30
	ALUBAT	91 248,61
	COLAS FRANCE ETS DE METZ	3 958 159,65
	SARL TRADITION TECHNOLOGIE C	90 371,07
	COLAS FRANCE ETS DE HEMING	1 177 379,32
	JLB MENUISERIE	121 412,81
	COLAS FRANCE ETS DE SARREGUEMINES	890 410,25
	LIMIDO SERRURERIE	15 520,76
	EURO CONSTRUCTION MODERNE	26 260,00
	MERSCH ET SCHMITZ PRODUCTION	310 102,83
	DESSA PLATRERIE	98 372,05
	OSMOZE ATELIER DESIGN MURAL	92 853,60
	SOREDI HENRY	55 866,00
	TECHNOGYM FRANCE	147 905,89
	SAS RAFFNER FRERES	14 415,20
EGDL LORRAINE	181 638,88	
CETOBA CETOBA	8 400,00	

	EST RESEAUX EST RESEAUX	18 473,32
Opérations de travaux	EST PAVAGE	10 986,00
	FREYSSINET FREYSSINET	123 039,52
	GCL ENERGIE	2 789,23
	BARASSI BTP	39 500,00
	CARL EST	56 320,20
	KAEFER WANNER	50 010,00
	VOIRIE ENVIRONNEMENT	1 440,00
	FINITION CARREE	11 875,00
	LE BRAS FRERES	28 510,84
	ETANDEX	21 479,50
	TECHNI PLAFOND	9 463,38
	VDN MENUISERIE AMENAGEMENT	18 625,76
	TRAVODIAM FRANCE	23 450,00
	ETS MASI GROUPE MASI	32 398,00
	STOREST	47 595,46
	HOLLINGER TERRASSEMENT	164 720,80
	LINGENHELD SA	5 169 244,05
	LAGARDE - MEREGNANI - DEBRA	1 027 086,14
	EUROVIA ALSACE LORRAINE	1 689 465,65
	ETA SOC ELECTRICITE TELEPHONE A	1 015 267,90
	ENT DURMEYER	425 247,63
	ENT. MALEZIEUX	4 523,48
	MOLARO	420 364,98
Opérations de travaux		32 974 175,30
OPERATION D' AMENAGEMENT FONCIER GEOMETRE EXPERT	CARBIENER THIERRY	19 125,48
	SELARL LAMBERT ET ASSOCIES	46 886,10
OPERATION D' AMENAGEMENT FONCIER GEOMETRE EXPERT		66 011,58
MISSIONS CONTROLE TECHNIQUE DES OT SUR LES BAT DPTX ET COLLEGES	BUREAU ALPES CONTROLES	5 310,92
	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	438,98
MISSIONS CONTROLE TECHNIQUE DES OT SUR LES BAT DPTX ET COLLEGES		5 749,90
MISSIONS SPS POUR OT SUR BATIMENTS DPTX ET COLLEGES	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	464,77
MISSIONS SPS POUR OT SUR BATIMENTS DPTX ET COLLEGES		464,77
ETUDES AMENAGEMENT FONCIER AU TITRE DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME	ESTAME	2 170,80
ETUDES AMENAGEMENT FONCIER AU TITRE DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME		2 170,80
PRESTATION DE GEOMETRE QUANT A AMENAGEMENT FONCIER PIBLANG	CABINET GEODATIS	11 969,40
PRESTATION DE GEOMETRE QUANT A AMENAGEMENT FONCIER PIBLANG		11 969,40
PRESTATIONS DE GEOMETRES PR ETUDE OPERATIONS VOIRIE ET PATRIMOINE DPTAL	SGE GINGEMBRE ET ASSOCIES	8 665,85
	MELEY STROZYNA GEOM EXPERTS	11 305,29
PRESTATIONS DE GEOMETRES PR ETUDE OPERATIONS VOIRIE ET PATRIMOINE DPTAL		19 971,14

PRESTATIONS CONTROLE EXTERIEUR TRAVAUX ROUTIERS SUR ROUTES DPTALES	DEKRA INDUSTRIAL SAS	3 192,00
	GINGER CEBTP	1 320,00
	CEREMA DIRECTION TERRITORIALE EST CTRE ETUDES EXPERTISE	342 705,54
PRESTATIONS CONTROLE EXTERIEUR TRAVAUX ROUTIERS SUR ROUTES DPTALES		347 217,54
MAITRISE OEUVRE CREATION CMS CREUTZWALD	IDONEIS	2 134,55
MAITRISE OEUVRE CREATION CMS CREUTZWALD		2 134,55
MAITRISE OEUVRE AMEN LOCAUX WILZER / MOZART	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE	25 438,61
	CARRE D ARCHITECTES	47 386,61
	BURO 3	54 008,59
MAITRISE OEUVRE AMEN LOCAUX WILZER / MOZART		126 833,81
REALISATION ETUDES AMGT FONCIER	ESTAME	26 070,00
REALISATION ETUDES AMGT FONCIER		26 070,00
MISSION CONT TECHNIQUE RESTRUCTURATION A NEUF DU COL MARIE CURIE A FONTOY	SOCOTEC CONSTRUCTION	13 651,51
MISSION CONT TECHNIQUE RESTRUCTURATION A NEUF DU COL MARIE CURIE A FONTOY		13 651,51
MISSION SPS RESTRUCTURATION A NEUF COL MARIE CURIE A FONTOY	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	912,90
MISSION SPS RESTRUCTURATION A NEUF COL MARIE CURIE A FONTOY		912,90
ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE RESTRUCTUR. COL. MARIE CURIE A FONTOY	ALTEREA	6 570,64
ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE RESTRUCTUR. COL. MARIE CURIE A FONTOY		6 570,64
PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LE BATIMENT	CARRE D ARCHITECTES	38 983,38
	ALTEREA	4 159,77
	CARABIN FRANCK	2 531,23
	SBE INGENIERIE	41 164,92
PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LE BATIMENT		86 839,30
ABATTAGE MANUEL PATRIMOINE ARBORE	HOLTZINGER	58 099,49
ABATTAGE MANUEL PATRIMOINE ARBORE		58 099,49
OBSERVATOIRE GRANDE REGION INTERREG SENIOR ACTIV	GENERACIO BATIMENT	5 000,00
OBSERVATOIRE GRANDE REGION INTERREG SENIOR ACTIV		5 000,00
OPE AMNT FONC ASSENONCOURT ET BURLIONCOUR GEOMETRES EXPERT	CABINET GEODATIS	126 370,20
OPE AMNT FONC ASSENONCOURT ET BURLIONCOUR GEOMETRES EXPERT		126 370,20
STATIONS DE COMPTAGE SIREDO	STERELA	7 010,04
STATIONS DE COMPTAGE SIREDO		7 010,04
MISSIONS DE COORDINATION SPS	DEKRA INDUSTRIALS	12 241,24
MISSIONS DE COORDINATION SPS		12 241,24
ETUDES GENERALES	SIALIS	3 339,64
	ERA	1 719,18
	SOC D ETUDES COREDIA	303 549,16
	ARTELIA	30 818,69
	GROUPE GAMBA	7 051,62
	DECLoux JEAN PIERRE	8 842,74
	GROUPE GAMBA	3 671,28

	L ATELIER DES TERRITOIRES	49 374,74
ETUDES GENERALES		408 367,05
ACHAT DE PEINTURE ET REVETEMENTS PR EQUIPE DE MAINTENANCE	SOPALOR	72 383,26
ACHAT DE PEINTURE ET REVETEMENTS PR EQUIPE DE MAINTENANCE		72 383,26
ACHATS MATERIELS ET FOURNITURES SERRURERIE, QUINQ.PR EQUIPES MAINTENANCE	TRENOIS DECAMPS	10 497,43
	WURTH FRANCE	3 918,97
ACHATS MATERIELS ET FOURNITURES SERRURERIE, QUINQ.PR EQUIPES MAINTENANCE		14 416,40
FOURNITURES PRODUITS ROUTIERS DES UTT ET DE UTS	HAUTE PERFORMANCE CHIMIE	7 102,80
FOURNITURES PRODUITS ROUTIERS DES UTT ET DE UTS		7 102,80
FOURN LUBRIFIANTS GRAISSES LIQUIDES DIVERS PR ENTRETIEN VEHICULES DTAUX	TPA	1 365,55
	SAFETY KLEEN FRANCE	1 362,97
	YORK SAS	30 007,92
	FRANCE LUBRIFIANTS SERVICE	230,40
FOURN LUBRIFIANTS GRAISSES LIQUIDES DIVERS PR ENTRETIEN VEHICULES DTAUX		32 966,84
FOURN OUTILLAGES ATELIER DES UTT	TRENOIS DECAMPS	2 645,50
	FOUSSIER	16 049,10
	GUERMONT WEBER	4 780,80
FOURN OUTILLAGES ATELIER DES UTT		23 475,40
DIAGNOSTICS BAT DTAUX ET COLLEGES	ADX GROUPE	83 190,08
DIAGNOSTICS BAT DTAUX ET COLLEGES		83 190,08
MIS CONT TECH PR OP TX DS LES BAT DPTAUX ET COLLEGES	DEKRA INDUSTRIALS	1 407,06
	BUREAU ALPES CONTROLES	1 396,32
MIS CONT TECH PR OP TX DS LES BAT DPTAUX ET COLLEGES		2 803,38
MIS SEC ET PROT SANTE PR OP DE TX DS BAT DTAUX ET COLLEGES	CODEPA	34 135,57
	APAVE ALSACIENNE SAS	3 269,55
MIS SEC ET PROT SANTE PR OP DE TX DS BAT DTAUX ET COLLEGES		37 405,12
FOURNITURE OBJETS COULEURS DPT MOSELLE	VISIONS R	3 943,20
FOURNITURE OBJETS COULEURS DPT MOSELLE		3 943,20
CONCEPTION ET IMPRESSION MOSELLE INFOS	TEMA6TM	23 679,37
CONCEPTION ET IMPRESSION MOSELLE INFOS		23 679,37
PRESTATIONS PR CEREMONIES DE COMMEMORATION	EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE COMTE	16 120,32
PRESTATIONS PR CEREMONIES DE COMMEMORATION		16 120,32
ACHAT ESPACES PUBLICITAIRES PARTENARIAT REPUBLICAIN LORRAIN	EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE COMTE	94 934,40
ACHAT ESPACES PUBLICITAIRES PARTENARIAT REPUBLICAIN LORRAIN		94 934,40
ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGES PREST ANIMATIONS MEO OUTILS PEDAGOGIQUES	ACTA	1 200,00
ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGES PREST ANIMATIONS MEO OUTILS PEDAGOGIQUES		1 200,00
CREATION POLE DTAL LECTURE PUBLIQUE DIEUZE FOURNITURE LIVRAISON INSTA MOBILIER	IDM	9 248,48
CREATION POLE DTAL LECTURE PUBLIQUE DIEUZE FOURNITURE LIVRAISON INSTA MOBILIER		9 248,48
FOURNITURE DE LIVRES ET DOCUMENTS PR 5 ESP DE CHOIX DEPTAUX	HISLER BD	7 633,82

FOURNITURE DE LIVRES ET DOCUMENTS PR 5 ESP DE CHOIX DEPTAUX	MOMIE METZ	3 147,29
	AUTOUR DU MONDE	26 380,56
	BOOK IN DIFFUSION DISTRIBUTI	4 794,38
	LIBRAIRIE PENSEE SAUVAGE	2 964,30
	LE PREAU	24 861,49
	ESPACE HISLER EVEN	19 402,03
FOURNITURE DE LIVRES ET DOCUMENTS PR 5 ESP DE CHOIX DEPTAUX		89 183,87
PRESTATION DE MISE 0 DISPO ET GESTION PLATEFORME DE SANTE SPORT	SELIA	3 827,98
PRESTATION DE MISE 0 DISPO ET GESTION PLATEFORME DE SANTE SPORT		3 827,98
CONCERT CHORISTES AU GALAXIE LES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2020	CHOEUR REGIONAL DE LORRAINE	246 845,93
CONCERT CHORISTES AU GALAXIE LES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2020		246 845,93
SCE TRANSPORT MOSELLE DERACINEE	KEOLIS TROIS FRONTIERES	575,00
	TRANSDEV GRAND EST	990,00
	AUTOCARS SCHIDLER	1 034,00
	TRANSPORTS BENTZ REMY	840,00
	VOYAGES SPRENG	760,00
SCE TRANSPORT MOSELLE DERACINEE		4 199,00
ACHATS DE PRESTATIONS DE COMMUNICATION ET DE BILLETTERIE	OPEN DE MOSELLE	229 200,00
ACHATS DE PRESTATIONS DE COMMUNICATION ET DE BILLETTERIE		229 200,00
COM INSTITUTIONNELLE	BLG TOUL SAS	80 988,54
	EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE COMTE	149 019,94
COM INSTITUTIONNELLE		230 008,48
FOURN MATERIEL ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PR DPT MOSELLE	WILLY LEISSNER	139 590,85
FOURN MATERIEL ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PR DPT MOSELLE		139 590,85
FOURNITURE DE PEINTURE REVETTS MURAU SOL ET OUTILLAGE DPT MOSELLE	SOPALOR	101 350,43
FOURNITURE DE PEINTURE REVETTS MURAU SOL ET OUTILLAGE DPT MOSELLE		101 350,43
FOURNTURES SANITAIRES PLOMBERIE CHAUFFAGE BAT DPT MOSELLE	MEQUISA	1 131,52
FOURNTURES SANITAIRES PLOMBERIE CHAUFFAGE BAT DPT MOSELLE		1 131,52
EQUIPEMENTS DS LES COLLEGES 2021 UGAP	UGAP	87 748,72
EQUIPEMENTS DS LES COLLEGES 2021 UGAP		87 748,72
ORGANISATION CONCOURS 2021 MOSEL LIRE	LE PREAU	19 883,88
ORGANISATION CONCOURS 2021 MOSEL LIRE		19 883,88
EQUIPTS PR BIBLIOTHEQUES	EXPO COM EXPO POINT	25 249,54
EQUIPTS PR BIBLIOTHEQUES		25 249,54
MOSELLE TV	MIRABELLE TV	94 285,71
MOSELLE TV		94 285,71
CONSEIL MEDIA	AD RING AD RING	33 708,92
CONSEIL MEDIA		33 708,92
PROJET MICRO FOLIE PR MGDLT MRS GRAVELOTTE MEDIATHEQUE NILVANGE	LORRAINE AMENAGEMENT DE BUREAU	3 549,12
	ETA SOC ELECTRICITE TELEPHONE	15 453,15
PROJET MICRO FOLIE PR MGDLT MRS GRAVELOTTE MEDIATHEQUE NILVANGE		19 002,27

ESPACE SCENOGRAPHIE MOSELLE DERACINEE	SAS GL EVENTS	91 065,60
ESPACE SCENOGRAPHIE MOSELLE DERACINEE		91 065,60
01- BUDGET PRINCIPAL		50 587 089,82
Jardins Fruitiers de Laquenexy		
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES	EBRA MEDIAS LORRAINE FRANCHE COMTE	6 427,44
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES		6 427,44
PRODUITS DE L'HORTICULTURE	ASS CMSEA IM PRO ASS CMSEA	1 924,50
PRODUITS DE L'HORTICULTURE		1 924,50
PRODUITS DU BOIS NON DECORATIFS	DMBP	10 978,82
PRODUITS DU BOIS NON DECORATIFS		10 978,82
VETEMENTS DE DESSUS	ALTHUNA	673,43
VETEMENTS DE DESSUS		673,43
VÊTEMENTS DE TRAVAIL	ALTHUNA	1 122,14
VÊTEMENTS DE TRAVAIL		1 122,14
CHAUSSURES (quelle que soit la matière, sauf chaussures orthopédiques)	ALTHUNA	1 184,62
CHAUSSURES (quelle que soit la matière, sauf chaussures orthopédiques)		1 184,62
CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	555,09
CARBURANTS		555,09
ELECTRICITE	ENERGEM	983,69
	UEM SAEML	5 799,52
ELECTRICITE		6 783,21
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES	ENGIE	3 967,35
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES		3 967,35
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	855,57
PHOTOCOPIEURS		855,57
PETITES FOURNITURES DE BUREAU	LYRECO	902,43
PETITES FOURNITURES DE BUREAU		902,43
TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES	TTM ENVIRONNEMENT	942,95
TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES		942,95
LOCATION TS VEHICULES SANS CHAUFFEUR POUR TRANSPORT DE MARCHANDISES	TTM ENVIRONNEMENT	209,54
LOCATION TS VEHICULES SANS CHAUFFEUR POUR TRANSPORT DE MARCHANDISES		209,54
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	46,80
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		46,80
MAINTENANCE LOGICIELLE	ELISATH	4 499,18
MAINTENANCE LOGICIELLE		4 499,18
SERVICES DE RESTAURATION	MARCOTULLIO RECEPTIONS	4 047,08
SERVICES DE RESTAURATION		4 047,08
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE	SURGARDE	454,46
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE		454,46

NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	ELIOR SERVICES	4 876,41
	ARC EN CIEL GRAND EST	1 584,41
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		6 460,82
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	HYGIENE EST PEST CONTROLE	209,52
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		209,52
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES	TTM ENVIRONNEMENT	5 520,51
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES		5 520,51
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE	SOCOTEC EQUIPEMENTS	45,05
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE		45,05
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL	HORIS SAS	1 273,04
	GCL ENERGIE	576,00
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL		1 849,04
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	IDEX ENERGIES	90,28
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE		90,28
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	SCHINDLER	148,37
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		148,37
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	GCL ENERGIE	2 911,12
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		2 911,12
Opérations de travaux	SAS OLIVO	4 261,36
	GCL ENERGIE	3 328,63
Opérations de travaux		7 589,99
JFL PRODUCTION AGRICOLES	SYND DES ARBORICULTEURS	3 012,60
	SYND ARBOR VALLERANGE	9 612,29
	ROSSMANN	10 276,46
JFL PRODUCTION AGRICOLES		22 901,35
JFL ACHATS ARBRES PR LA REVENTE	PEPINIERES VEAUUVY	38 447,20
JFL ACHATS ARBRES PR LA REVENTE		38 447,20
04- CENTRE DE LAQUENEXY		131 747,86
Domaine du Lindre		
OUTILLAGE	HORIZON VERT	271,08
OUTILLAGE		271,08
CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)	UGAP	103 139,53
CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)		103 139,53
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	LYRECO	6,67
EQUIPEMENTS ELECTRIQUES		6,67
ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	5 533,33
ELECTRICITE		5 533,33
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	461,90

PHOTOCOPIEURS		461,90
PETITES FOURNITURES DE BUREAU	LYRECO	31,36
	TIMYX ET ETCHOLA	33,65
PETITES FOURNITURES DE BUREAU		65,01
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	154,80
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		154,80
MAINTENANCE LOGICIELLE	ELISATH	1 883,80
MAINTENANCE LOGICIELLE		1 883,80
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE	SURGARDE	515,02
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE		515,02
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	ONET SERVICES	5 516,64
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		5 516,64
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	HYGIENE EST PEST CONTROLE	205,20
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		205,20
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE	VIVAUTO PL	162,40
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE		162,40
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE	APAPE ALSACIENNE	219,66
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE		219,66
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIKES	SCHINDLER	921,92
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIKES		921,92
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	EST MAINTENANCE SERVICE OPTEO	328,52
	IDEX ENERGIES	36,11
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE		364,63
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	SCHINDLER	319,99
	SCHINDLER	150,77
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		470,76
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	ENERLOR	2 106,29
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		2 106,29
Opérations de travaux	ETR BLAISIN	1 573,12
Opérations de travaux		1 573,12
ACHAT OXYGENE ET LOCATION BOUTEILLES POUR TRANSPORT	AIR PRODUCTS	313,20
ACHAT OXYGENE ET LOCATION BOUTEILLES POUR TRANSPORT		313,20
LINDRE ACHAT DE PELLETS	S.A.R.L. PISKORSKI ET FILS	4 975,00
LINDRE ACHAT DE PELLETS		4 975,00
05- DOMAINE DU LINDRE		128 859,96

Sites Moselle Passion		
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES	S IMPOTS E METZ	76,44
HORS NOMENCLATURE DES FOURNITURES ET SERVICES POUR MARCHES		76,44
PRODUITS DU BOIS NON DECORATIFS	DMBP	1 138,57
PRODUITS DU BOIS NON DECORATIFS		1 138,57
VETEMENTS DE DESSUS	ALTHUNA	298,54
VETEMENTS DE DESSUS		298,54
VÊTEMENTS DE TRAVAIL	ALTHUNA	1 809,59
VÊTEMENTS DE TRAVAIL		1 809,59
VÊTEMENTS DE DESSOUS, VETEMENTS DIVERS ET ACCESSOIRES DE L'HABILLEMENT	ALTHUNA	175,25
VÊTEMENTS DE DESSOUS, VETEMENTS DIVERS ET ACCESSOIRES DE L'HABILLEMENT		175,25
CHAUSSURES (quelle que soit la matière, sauf chaussures orthopédiques)	ALTHUNA	400,87
CHAUSSURES (quelle que soit la matière, sauf chaussures orthopédiques)		400,87
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES	LIBRAIRIE ECOSPHERE	888,55
LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES		888,55
OUTILLAGE	WURTH FRANCE	329,85
OUTILLAGE		329,85
ARTICLE METAL ET QUINCAILLERIE DOMESTIQUE	WURTH FRANCE	105,65
ARTICLE METAL ET QUINCAILLERIE DOMESTIQUE		105,65
ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	70 662,95
	ENGIE	1 214,33
	ENERGEM	1 530,82
ELECTRICITE		73 408,10
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES	ENGIE	3 763,57
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES		3 763,57
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	4 418,71
PHOTOCOPIEURS		4 418,71
PETITES FOURNITURES DE BUREAU	LYRECO	421,56
PETITES FOURNITURES DE BUREAU		421,56
TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES	TTM ENVIRONNEMENT	475,73
TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES		475,73
LOCATION TS VEHICULES SANS CHAUFFEUR POUR TRANSPORT DE MARCHANDISES	TTM ENVIRONNEMENT	236,61
LOCATION TS VEHICULES SANS CHAUFFEUR POUR TRANSPORT DE MARCHANDISES		236,61
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)	ORANGE	162,14
SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (abonnements et communications)		162,14
SERVICES DE RESEaux DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)	ORANGE	776,39
	ORANGE BUSINESS SERVICES	1 279,20
SERVICES DE RESEaux DE TRANSMISSION DE DONNEES (abonnements et communications)		2 055,59
MAINTENANCE LOGICIELLE	ELISATH	11 640,66
MAINTENANCE LOGICIELLE		11 640,66

SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE	TELEM	224,58
	SURGARDE	17 114,03
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE		17 338,61
PRESTATION DE TRADUCTION	BENDER ET PARTNER	1 101,48
PRESTATION DE TRADUCTION		1 101,48
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX	ELIOR SERVICES	40 454,80
	CARONET	12 805,65
	ARC EN CIEL GRAND EST	9 446,03
	ONET SERVICES	5 871,31
NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX		68 577,79
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	HYGIENE EST PEST CONTROLE	567,12
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		567,12
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES	TTM ENVIRONNEMENT	1 225,55
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES		1 225,55
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE	SOCOTEC EQUIPEMENTS	124,66
	APAVE ALSACIENNE	514,68
ESSAIS ET ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE		639,34
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL	HORIS SAS	218,81
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL		218,81
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE	TOYOTA MATERIAL HANDLING FRA	670,07
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE		670,07
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIQUES	SCHINDLER	4 114,59
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIQUES		4 114,59
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	EST MAINTENANCE SERVICE OPTEO	1 812,34
	IDEX ENERGIES	4 159,65
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE		5 971,99
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES	SCHINDLER	348,19
	TELEM	307,32
MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES ACCES		655,51
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	AXIMA CONCEPT	8 547,03
	DALKIA	26 131,39
	GCL ENERGIE	4 393,38
	ETA SOC ELECTRICITE TELEPHONE	1 412,73
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		40 484,53
Opérations de travaux	COANUS	1 630,20
Opérations de travaux		1 630,20
FOURNITURES ET PRESTATIONS EXPOSITION 2020	HEISS CLAUDE DEMENAGEMENTS	2 654,34

FOURNITURES ET PRESTATIONS EXPOSITION 2020		2 654,34
ACHAT PRODUITS MALBROUCK BOUTIQUE	PLASTOY	5 861,38
ACHAT PRODUITS MALBROUCK BOUTIQUE		5 861,38
10- BUDGET ANNEXE DES SITES CULTURELS		253 517,29
Cuisine Départementale de Vitry sur Orne		
VÊTEMENTS DE TRAVAIL	GEDIVEPRO	719,52
	RECORD PRO	73,79
VÊTEMENTS DE TRAVAIL		793,31
CARBURANTS	TOTAL MARKETING FRANCE	5 681,07
CARBURANTS		5 681,07
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR	PETIT FORESTIER LOCATION	5 157,44
LOCATION DE VEHICULE SANS CHAUFFEUR		5 157,44
ELECTRICITE	ELECTRICITE DE FRANCE	4 360,39
ELECTRICITE		4 360,39
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES	ENGIE	1 155,33
COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES		1 155,33
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES	PLG	259,04
CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES		259,04
PHOTOCOPIEURS	EST MULTICOPIE	36,78
PHOTOCOPIEURS		36,78
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE	PLG	391,93
PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE		391,93
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)	ORANGE	28,80
SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (abonnements et communications)		28,80
MAINTENANCE LOGICIELLE	LOGOTEK	4 896,00
MAINTENANCE LOGICIELLE		4 896,00
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE	SURGARDE	132,24
SURVEILLANCE D'IMMEUBLES, GARDE, PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE		132,24
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION	HYGIENE EST PEST CONTROLE	437,40
DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION		437,40
ENLEVEMENT, TRI ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES	EICLOR LORRAINE ATELIERS	85,66
	TTM ENVIRONNEMENT	631,85
ENLEVEMENT, TRI ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES		717,51
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLEAIRES	EICLOR LORRAINE ATELIERS	518,61
ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS AUTRES QUE MENAGERS OU NUCLE		518,61
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL	HORIS SAS	5 579,15
MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL		5 579,15
MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS	AXIMA CONCEPT	5 775,47

MAINTENANCE INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS		5 775,47
13- CUISINE CENTRALE		35 920,47
TOTAL		51 137 135,40

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Annexe 3

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notifica tion du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113809	16S0273 - DRD - SDER - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles sur les Routes Départementales - Lot n° 4 : Unité Technique Territoriale du Pays de SARREGUEMINES-BITCHE	COLAS NORD-EST	22/03/2017	8	Adjonction de 12 Prix Supplémentaires au BPU	04/01/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00
								montant total des avenants	0,00	0,00
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113807	16S0273 - DRD - SDER - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles sur les Routes Départementales - Lot n° 2 : Unité Technique Territoriale du Pays THIONVILLOIS	EUROVIA LORRAINE	22/03/2017	15	Adjonction de 5 Prix Supplémentaires au BPU	04/01/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00
								montant total des avenants	0,00	0,00
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113807	16S0273 - DRD - SDER - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles sur les Routes Départementales - Lot n° 2 : Unité Technique Territoriale du Pays THIONVILLOIS	EUROVIA LORRAINE	22/03/2017	14	Adjonction d'un Prix Supplémentaire au BPU	04/01/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00
								montant total des avenants	0,00	0,00
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113807	16S0273 - DRD - SDER - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles sur les Routes Départementales - Lot n° 2 : Unité Technique Territoriale du Pays THIONVILLOIS	EUROVIA LORRAINE	22/03/2017	13	Adjonction d'un Prix Supplémentaire (surcoût COVID) au BPU	04/01/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00
								montant total des avenants	0,00	0,00
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	

A noter que pour les marchés à bons de commande, l'incidence financière ne peut être valorisée.

1

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notification du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113807	16S0273 - DRD - SDER - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles sur les Routes Départementales - Lot n° 2 : Unité Technique Territoriale du Pays THIONVILLOIS	EUROVIA LORRAINE	22/03/2017	12	Adjonction d'un Prix Supplémentaire au BPU	04/01/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00
								montant total des avenants	0,00	0,00
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000231	20S0053 - Remplacement de la Gestion Technique Centralisée du collège Jules Lagneau à METZ	SIEMENS	08/09/2020	1	Ajout de prestations supplémentaires (Raccordement des sondes de température manquantes dans la sous-station primaire et modification câblage matériel embarqué et commande moteur aérotherme)	05/01/2021	montant initial du marché	43 258,72	
								montant des avenants antérieurs	-	
								montant de l'avenant proposé	2 162,00	5,00%
								montant total des avenants	2 162,00	5,00%
								nouveau montant du marché	45 420,72	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000066	19S0155 - DRM – Réalisation d'enrobés bitumineux sur les Routes Départementales de la Moselle - Unités Techniques Territoriales de METZ-ORNE et de THIONVILLE	COLAS NORD-EST	21/04/2020	3	Adjonction d'un Prix Supplémentaire (surcoût COVID) au BPU	11/01/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000061	19S0148 - DRM – Travaux de réparation et d'entretien spécialisé sur Ouvrages d'Art - Lot n°1 : UTT de METZ-ORNE, de THIONVILLE et de FORBACH-SAINT-AVOLD	Société BERTHOLD SAS Mandataire du Groupement BERTHOLD SAS/ DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION	11/03/2020	5	Adjonction de 22 Prix Supplémentaires au BPU	11/01/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000055	19S0159 - DRM - Fourniture de quincaillerie et consommables pour les bâtiments du Département de la Moselle - Lot 3 : Consommables	WURTH France S.A.S	11/03/2020	1	Modification du BPU : Retrait d'un article devenu obsolète et adjonction d'une nouvelle position de prix en remplacement	13/01/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	

A noter que pour les marchés à bons de commande, l'incidence financière ne peut être valorisée.

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notifica tion du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113806	16S0273 - DRD - SDER - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles sur les Routes Départementales - Lot n° 1 : Unité Technique Territoriale du Pays de METZ-ORNE	COLAS NORD-EST	22/03/2017	6	Adjonction de 3 Prix Supplémentaires au BPU	19/01/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00
								montant total des avenants	0,00	0,00
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113807	16S0273 - DRD - SDER - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles sur les Routes Départementales - Lot n° 2 : Unité Technique Territoriale du Pays THIONVILLOIS	EUROVIA LORRAINE	22/03/2017	11	Adjonction de 7 Prix Supplémentaires au BPU	25/01/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113810	16S0273 - DRD - SDER - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles sur les Routes Départementales - Lot n° 5 : Unité Technique Territoriale du Pays de SARREBOURG CHÂTEAU-SALINS	COLAS NORD-EST	23/03/2017	5	Adjonction d'un Prix Supplémentaire (surcoût COVID) au BPU	28/01/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	114125	17S0039 - Prestations de nettoyage de divers bâtiments départementaux - Lot n°5 : Bâtiment du Musée de Gravelotte et ses annexes	ONET Services	31/08/2017	1	Modification du Bordereau des Prix	28/01/2021	montant initial du marché	sans montant minimum montant maximum : 280 000	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum montant maximum : 280 000	

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notification du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%
								montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	114744	18S0034 - DRD- SDER - Fourniture avec ou sans transport de fondants routiers destinés aux Routes Départementales	ROCK SAS	22/10/2018	2	Adjonction de 10 Prix Supplémentaires au BPU	28/01/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113805	16S0277 - DRD - SDER - Réalisation d'enrobés bitumineux sur les Routes Départementales de la Moselle - Lot n° 3 : Unité Technique Territoriale du Pays de SARREBOURG - CHATEAU-SALINS	COLAS NORD-EST	04/04/2017	2	Adjonction d'un Prix Supplémentaire (surcoût COVID) au BPU	28/01/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	114534	FOURNITURE DE PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN POUR LES BESOINS DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - Lot n°1 - Produits d'hygiène et d'entretien pour les espaces cuisines des établissements accueillant du public	PLG Grand Nord	24/05/2018	1	Transfert à la société PLG GRAND NORD suite à fusion	03/02/2021	montant initial du marché	montant minimum: 500 € sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	montant minimum: 500 € sans montant maximum	
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	114533	FOURNITURE DE PRODUITS D'HYGIENE ET D'ENTRETIEN POUR LES BESOINS DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - Lot N°2- Produits d'hygiène et d'entretien pour les besoins de l'ensemble des services	PLG Grand Nord	25/05/2018	5	Transfert à la société PLG GRAND NORD suite à fusion et suppression et remplacement de 4 références prévues au bordereau des prix	03/02/2021	montant initial du marché	montant minimum: 1 000 € sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	montant minimum: 1 000 € sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000358	20S0109 - MS - DPI - Site routier REMELFING : Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment principal et aménagement des ateliers	CARRE D'ARCHITECTES	17/12/2020	1	Annulation du co-traitant SBE INGENIERIE car il ne figure pas dans l'Accord-Cadre 2018-114861	04/02/2021	montant initial du marché	75 000,00	
								montant des avenants antérieurs	-	
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	75 000,00	

A noter que pour les marchés à bons de commande, l'incidence financière ne peut être valorisée.

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notification du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113806	16S0273 - DRD - SDER - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles sur les Routes Départementales - Lot n° 1 : Unité Technique Territoriale du Pays de METZ-ORNE	COLAS Nord-EST	22/03/2017	7	Changement de dénomination sociale	18/02/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113856	16S0298 - DRD - SDER - Mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure sur les Routes Départementales de la Moselle - Lot n° 1 : Unité Technique Territoriale du Pays de METZ-ORNE et du THIONVILLOIS	COLAS Nord-EST	27/04/2017	5	Changement de dénomination sociale	18/02/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2020-000351	Prestations de support et assistance des infrastructures CITRIX et VMWARE Lot n° 1 : Maintenance corrective, évolutive et acquisition de licences de l'infrastructure CITRIX	ANETYS	15/12/2020	1	Modification de 2 désignations prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires relatives à l'acquisition et à la maintenance des futures licences Citrix Virtual Apps, en raison d'un changement du mode de licences de l'éditeur Citrix	22/02/2021	montant initial du marché	Montant minimum : 80 000 €, Montant maximum : 1 280 000 €	
								montant des avenants antérieurs	/	/
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	Montant minimum : 80 000 €, Montant maximum : 1 280 000 €	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113810	16S0273 - DRD - SDER - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles sur les Routes Départementales - Lot n° 5 : Unité Technique Territoriale du Pays de SARREBOURG - CHATEAU-SALINS	COLAS Nord-EST	23/03/2021	6	Changement de dénomination sociale	23/02/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113805	16S0277 - DRD - SDER - Réalisation d'enrobés bitumineux sur les Routes Départementales de la Moselle - Lot n° 3 : Unité Technique Territoriale du Pays de SARREBOURG - CHATEAU-SALINS	COLAS Nord-EST	04/04/2017	3	Changement de dénomination sociale	23/02/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	

A noter que pour les marchés à bons de commande, l'incidence financière ne peut être valorisée.

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notification du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%
								montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000066	19S0155 - DRM – Réalisation d'enrobés bitumineux sur les Routes Départementales de la Moselle - Unités Techniques Territoriales de METZ-ORNE et de THIONVILLE	COLAS NORD-EST	21/04/2020	4	Adjonction d'un Prix Supplémentaire au BPU	01/03/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000066	19S0155 - DRM – Réalisation d'enrobés bitumineux sur les Routes Départementales de la Moselle - Unités Techniques Territoriales de METZ-ORNE et de THIONVILLE	COLAS NORD-EST	21/04/2020	5	Changement de dénomination sociale	01/03/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000150	20S0037 - DRM - Prestations de mise en oeuvre d'enrobé projeté sur les Routes Départementales de la Moselle	COLAS NORD-EST	14/08/2020	2	Changement de dénomination sociale	02/03/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000063	19S0173 - DRM/SDIR - Déconstruction et reconstruction du tablier de l'ouvrage SG92 qui permet à la RD28 de franchir le canal des Houillères de la Sarre sur la commune de SARRALBE	DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION Mandataire du groupement DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION / BERTHOLD SA	17/04/2020	1	Adjonction de 2 Prix Supplémentaires au BPUF	02/03/2021	montant initial du marché	1 164 321,74 €	
								montant des avenants antérieurs	-	
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	1 164 321,74 €	

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notifica tion du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000248	20S0054 - DPI - Diagnostic Amiante avant Travaux (DAT) ou démolition - Dossier Technique Amiante (DTA) - Constat avant vente - Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) dans les bâtiments départementaux et les collèges du Département de la Moselle - Lot 1 : Territoires de FORBACH-SAINT-AVOLD / SARREGUEMINES-BITCHE / SARREBOURG- CHATEAU-SALINS	ADX GROUPE	16/10/2020	1	Correction de l'article 5-2 variation des prix du CCAP	05/03/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000249	20S0054 - DPI - Diagnostic Amiante avant Travaux (DAT) ou démolition - Dossier Technique Amiante (DTA) - Constat avant vente - Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) dans les bâtiments départementaux et les collèges du Département de la Moselle - Lot 2 : Territoires de THIONVILLE / METZ ORNE	ADX GROUPE	16/10/2020	1	Correction de l'article 5-2 variation des prix du CCAP	05/03/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113809	16S0273 - DRD - SDER - Entretien courant des chaussées et Opérations ponctuelles sur les Routes Départementales - Lot n° 4 : Unité Technique Territoriale du Pays de SARREGUEMINES BITCHE	COLAS Nord-EST	22/03/2017	10	Changement de dénomination sociale	11/03/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113809	16S0273 - DRD - SDER - Entretien courant des chaussées et opérations ponctuelles sur les Routes Départementales - Lot n° 4 : Unité Technique Territoriale du Pays de SARREGUEMINES BITCHE	COLAS Nord-EST	22/03/2017	11	Adjonction de 3 Prix Supplémentaires au BPU	11/03/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	113808	16S0273 - DRD - SDER - Entretien courant des chaussées et Opérations ponctuelles sur les Routes Départementales - Lot n° 3 : Unité Technique Territoriale du Pays de FORBACH- SAINT-AVOLD	LINGENHELD	22/03/2017	4	Adjonction d'un Prix Supplémentaire (surcoût COVID) au BPU	11/03/2021	montant initial du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	Montant minimum: 400 000 sans montant maximum	

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notifica tion du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%
								montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2019-000128	18S0148 - DRM – SDER - Réalisation d'enrobés bitumineux sur les Routes Départementales de la Moselle, UTT de FORBACH-SAINT-AVOLD, SARREGUEMINES-BITCHE	LINGENHELD TP Mandataire du Groupement solidaire LINGENHELD/GERE	08/04/2019	1	Adjonction d'un Prix Supplémentaire (surcoût COVID) au BPU	19/03/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000264	20S0078 - DPI - Audit énergétique des collèges de Moselle - Lot 1 - Territoires de SARREBOURG - CHATEAU-SALINS et SARREGUEMINES - BITCHE	QCS SERVICES	09/11/2020	1	Correction de l'article 6-2 variation des prix du CCAP	19/03/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000265	20S0078 - DPI - Audit énergétique des collèges de Moselle - Lot 2 - Territoires de FORBACH - SAINT-AVOLD et THIONVILLOIS	INDDIGO (Initiative pour le Développement Durable - Ingénierie et Organisation)	09/11/2020	1	Correction de l'article 6-2 variation des prix du CCAP	19/03/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000266	20S0078 - DPI - Audit énergétique des collèges de Moselle - Lot 3 - Territoire de METZ-ORNE	BUREAU VERITAS SOLUTIONS	09/11/2020	1	Correction de l'article 6-2 variation des prix du CCAP	19/03/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00	0,00%
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notification du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%
								montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000001	19S0117 - Travaux dans divers collèges, bâtiments départementaux et centres médico-sociaux du Département de la Moselle - Lot 1 : Courant fort et courant faible électricité	ETA	17/01/2020	1	Ajout de produits supplémentaires au BPU	01/04/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	114273	17S0014 - DRD – SDUT – Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine et maintenance pour les engins de Travaux Publics du Département de la Moselle - Lot N°1 : Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine pour matériel de Travaux Publics de marque CASE	CIMME ATI	06/11/2017	2	Changement de dénomination sociale en CIMME SODIMAT	14/04/2021	montant initial global du marché	sans montant minimum montant maximum 70 000 HT	
								montant des avenants antérieurs	0,00 €	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant global du marché	sans montant minimum montant maximum 70 000 HT	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	114274	17S0014 - DRD – SDUT – Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine et maintenance pour les engins de Travaux Publics du Département de la Moselle - Lot N°2 : Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine pour matériel de Travaux Publics de marque FIAT HITACHI.	CIMME ATI	06/11/2017	2	Changement de dénomination sociale en CIMME SODIMAT	14/04/2021	montant initial global du marché	sans montant minimum montant maximum 18 400 HT	
								montant des avenants antérieurs	0,00 €	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant global du marché	sans montant minimum montant maximum 18 400 HT	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	114275	17S0014 - DRD – SDUT – Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine et maintenance pour les engins de Travaux Publics du Département de la Moselle - Lot N° 4 : Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine pour matériel de Travaux Publics de marque JCB	CIMME ATI	06/11/2017	2	Changement de dénomination sociale en CIMME SODIMAT	14/04/2021	montant initial global du marché	sans montant minimum montant maximum 23 200 HT	
								montant des avenants antérieurs	0,00 €	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant global du marché	sans montant minimum montant maximum 23 200 HT	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	114046	17S0057 - DRD – SDER – Fourniture, pose et réparation de dispositifs de retenue sur les routes départementales de la Moselle – Lot N°2 : UTT du Pays de SARREBOURG-CHATEAU-SALINS, du Pays de SARREGUEMINES-BITCHE et du Pays de FORBACH-SAINT-AVOLD	SIGNATURE	17/08/2017	5	Adjonction d'1 prix supplémentaire (surcoût COVID) au BPU	20/04/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00 €	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notifica tion du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%
								montant initial du marché		
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2019-000178	19S0031 - Marché subséquent - DPI - Maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement et l'extension d'un bâtiment à BITCHE pour la constitution de l'Unité Technique Territoriale (UTT) et du Centre d'Exploitation et de la Maintenance	ALTEREA	24/04/2019	3	Augmentation de la durée globale du marché de 31 à 44 mois	26/04/2021	montant initial du marché	92 750,00 €	
								montant des avenants antérieurs	0,00 €	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	92 750,00 €	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2019-000474	19S0144 - Marché subséquent - DPI - Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un abri à sel et travaux d'aménagement d'un bâtiment technique à REMELFING	CARRE D'ARCHITECTES	06/01/2020	1	Précision de la durée globale du marché soit 44 mois	26/04/2021	montant initial du marché	99 996,00 €	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	99 996,00 €	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000358	20S0109 - Marché subséquent - DPI - SITE ROUTIER REMELFING : Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment principal et aménagement des ateliers	CARRE D'ARCHITECTES	17/12/2020	2	Précision de la durée globale du marché soit 44 mois	26/04/2021	montant initial du marché	75 000,00 €	
								montant des avenants antérieurs	0,00 €	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	75 000,00 €	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2019-000388	19S0063 - DPI - Travaux de réhabilitation du bâtiment du quai Paul Wiltzer à METZ - Lot N°2 : Curage - démolitions légères - maçonnerie - gros- oeuvre	OLIVO	04/11/2019	1 25/03/2021	Intégration de travaux modificatifs non prévus initialement au CCTP et rendus nécessaires au regard des circonstances imprévues rencontrées dans le déroulement du chantier	27/04/2021	montant initial du marché	442 886,50 €	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	213 548,00 €	48,22%
								montant total des avenants	213 548,00 €	48,22%
								nouveau montant du marché	656 434,50 €	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2019-000390	19S0063 - DPI - Travaux de réhabilitation du bâtiment du quai Paul Wiltzer à METZ - Lot N°4 : Charpente - couverture - étanchéité	SOLOTOIT	04/11/2019	1	Intégration de travaux modificatifs de faible montant	27/04/2021	montant initial du marché	83 929,50 €	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	1 563,00 €	1,86%
								montant total des avenants	1 563,00 €	1,86%
								nouveau montant du marché	85 492,50 €	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2019-000391	19S0063 - DPI - Travaux de réhabilitation du bâtiment du quai Paul Wiltzer à METZ - Lot N°5 : Menuiseries extérieures bois	BONECHER	04/11/2019	1 25/03/2021	Intégration de travaux modificatifs non substanciels	27/04/2021	montant initial du marché	291 380,43 €	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	62 390,10 €	21,41%
								montant total des avenants	62 390,10 €	21,41%
								nouveau montant du marché	353 770,53 €	

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notifica tion du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%	
								montant initial du marché	montant des avenants antérieurs		montant de l'avenant proposé
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2019-000395	19S0063 - DPI - Travaux de réhabilitation du bâtiment du quai Paul Wiltzer à METZ - Lot N°8 : Chauffage - ventilation - climatisation	SOCIETE GENERALE DE CHAUFFAGE MICHEL WEBER	04/11/2019	1 25/03/2021	Intégration de travaux modificatifs de faible montant	27/04/2021	montant initial du marché	259 114,00 €		
								montant des avenants antérieurs	-	-	
								montant de l'avenant proposé	26 500,42 €	10,23%	
								montant total des avenants	26 500,42 €	10,23%	
								nouveau montant du marché	285 614,42 €		
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2019-000396	19S0063 - DPI - Travaux de réhabilitation du bâtiment du quai Paul Wiltzer à METZ - Lot N°9 : Plomberie	SOCIETE GENERALE DE CHAUFFAGE MICHEL WEBER	04/11/2019	1 25/03/2021	Intégration de travaux modificatifs de faible montant	27/04/2021	montant initial du marché	144 818,10 €		
								montant des avenants antérieurs	-	-	
								montant de l'avenant proposé	12 681,80 €	8,76%	
								montant total des avenants	12 681,80 €	8,76%	
								nouveau montant du marché	157 499,90 €		
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2019-000398	19S0063 - DPI - Travaux de réhabilitation du bâtiment du quai Paul Wiltzer à METZ - Lot N°11 : Cloisons - isolations - faux-plafond	SEE LAUER	04/11/2019	1 25/03/2021	Intégration de travaux modificatifs non prévus initialement au CCTP et rendus nécessaires au regard des circonstances imprévues rencontrées dans le déroulement du chantier	27/04/2021	montant initial du marché	393 425,26 €		
								montant des avenants antérieurs	-	-	
								montant de l'avenant proposé	175 056,10 €	44,50%	
								montant total des avenants	175 056,10 €	44,50%	
								nouveau montant du marché	568 481,36 €		
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2019-000394	19S0063 - DPI - Travaux de réhabilitation du bâtiment du quai Paul Wiltzer à METZ - Lot N°7 : Electricité - Courants forts et faibles - Détection incendie	INEO INDUSTRIE ET TERTIAIRE EST	04/11/2019	1	Intégration de travaux modificatifs de faible montant	27/04/2021	montant initial du marché	478 926,00 €		
								montant des avenants antérieurs	-	-	
								montant de l'avenant proposé	8 850,10 €	1,85%	
								montant total des avenants	8 850,10 €	1,85%	
								nouveau montant du marché	487 776,10 €		
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000025	20S0133 - DRM – INSPECTIONS DETAILLEES D'OUVRAGES D'ART	DEGIS (mandataire du groupement solidaire DEGIS / ADISS)	25/03/2021	1	Modification de l'Acte d'Engagement (répartition prévisionnelle des prestations)	30/04/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum		
								montant des avenants antérieurs	-	-	
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%	
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%	
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum		

A noter que pour les marchés à bons de commande, l'incidence financière ne peut être valorisée.

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notifica tion du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%
								montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-00061	19S0148 - DRM – TRAVAUX DE REPARATION ET D'ENTRETIEN SPECIALISE SUR OUVRAGES D'ART - Lot N°1 : UTT de METZ-ORNE, de THIONVILLE et de FORBACH- SAINT-AVOLD	BERTHOLD (mandataire du groupement conjoint BERTHOLD / DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION)	11/03/2020	6	Correction erreur unité de mesure sur PS72 et PS73	30/04/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00 €	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000397	20S0111 - DRM – Fourniture et réparation des équipements de sécurité pour les véhicules d'exploitation du Département de la Moselle - Lot N°1 : Fourniture d'équipements complets neufs de sécurité pour les véhicules d'exploitation routière et prestation d'installation associée	TRAFIC	22/01/2021	1	Modification de l'Acte d'Engagement et du CCP (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis)	30/04/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000398	20S0111 - DRM – Fourniture et réparation des équipements de sécurité pour les véhicules d'exploitation du Département de la Moselle - Lot N°2 : Fourniture de pièces détachées pour les équipements de sécurité existants de marque TRAFIC et réparation associée	TRAFIC	22/01/2021	1	Modification de l'Acte d'Engagement et du CCP (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis)	30/04/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000399	20S0111 - DRM - Fourniture et réparation des équipements de sécurité pour les véhicules d'exploitation du Département de la Moselle - Lot N°4 - Fourniture de feux à éclats bleus pour les véhicules d'intervention en Viabilité Hivernale	TRAFIC	22/01/2021	1	Adjonction d'1 prix supplémentaire au BPU	30/04/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-00062	19S0148 - DRM – TRAVAUX DE REPARATION ET D'ENTRETIEN SPECIALISE SUR OUVRAGES D'ART - Lot N°2 : UTT de SARREGUEMINES-BITCHE et de SARREBOURG-CHATEAU-SALINS	BERTHOLD (mandataire du groupement conjoint BERTHOLD / DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION)	11/03/2020	5	Adjonction de 12 prix supplémentaires au BPU	06/05/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00 €	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notifica tion du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%
								montant initial du marché	sans minimum, ni maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000138	20S0013 - DRM - Fourniture d'outillages et machines-outils pour les services du Département de la Moselle - Lot N°4 : Outillage pour le sanitaire, chauffage et plomberie	LEGALLAIS	22/07/2020	1	Modification de l'Acte d'Engagement et du CCP (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis)	07/05/2021	montant initial du marché	sans minimum, ni maximum	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000140	20S0013 - DRM - Fourniture d'outillages et machines-outils pour les services du Département de la Moselle - Lot N°6 : Machines-outils	FOUSSIER	30/07/2020	2	Modification de l'Acte d'Engagement et du CCP (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis)	07/05/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00 €	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000337	20S0083 - DRM - Fourniture et livraison de pièces détachées et maintenance pour le matériel agricole - Lot N°2 : Pièces détachées d'origine et maintenance pour les épareuses de marque NOREMAT	NOREMAT	01/12/2020	1	Modification de l'Acte d'Engagement et du CCP (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis)	12/05/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000338	20S0083 - DRM - Fourniture et livraison de pièces détachées et maintenance pour le matériel agricole - Lot N°4 : Pièces d'usure pour les épareuses	FORGES GORCE	01/12/2020	1	Modification de l'Acte d'Engagement et du CCP (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis)	12/05/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-000007	20S0116 - DRM - Fourniture et livraison de pièces détachées et maintenance pour le matériel agricole, Relance lot N°3 - Pièces détachées d'origine et maintenance pour les engins de marque ENERGREEN. Suite à déclaration sans suite	D HANTSCH	08/02/2021	1	Modification de l'Acte d'Engagement et du CCP (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis)	12/05/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notifica tion du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000061	19S0148 - DRM – TRAVAUX DE REPARATION ET D'ENTRETIEN SPECIALISE SUR OUVRAGES D'ART - Lot 1 : UTT de METZ- ORNE, de THIONVILLE et de FORBACH-SAINT- AVOLD	BERTHOLD (mandataire du groupement conjoint BERTHOLD / DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION)	11/03/2020	7	Adjonction de 5 prix supplémentaires au BPU	12/05/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00 €	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000137	20S0013 - DRM - Fourniture d'outillages et machines-outils pour les services du Département de la Moselle - Lot N°2 : Outillage d'ateliers menuiserie	LEGALLAIS	22/07/2020	1	Modification de l'Acte d'Engagement et du CCP (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis)	18/05/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000139	20S0013 - DRM - Fourniture d'outillages et machines-outils pour les services du Département de la Moselle - Lot N°5 : Outillages de voirie et espaces verts	TRENOIS DECAMPS	22/07/2020	1	Modification de l'Acte d'Engagement et du CCP (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis)	18/05/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000202	20S0031 - DRM - Fourniture et pose de matériels de signalisation verticale - Lot N°1 : Signalisation permanente de police et signalisation temporaire	SIGNATURE	01/09/2020	2	Adjonction de 4 prix supplémentaires au BPU	25/05/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	0,00 €	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DES MOYENS GENERAUX	2021-FS0017001	Marché subséquent pour l'acquisition de matériel TOIP Collège 2021	INTERACT SYSTEMS	30/04/2021	1	Correction d'une erreur matérielle survenue dans l'Acte d'Engagement. Erreur constatée au montant TTC global de l'offre suite à l'inversion de 2 chiffres (157 564,08 € au lieu de 157 654,08 €)	31/05/2021	montant initial du marché	131 378,40 € HT	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00 €
								montant total des avenants	0,00	0,00%
								nouveau montant du marché	131 378,40 € HT	

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notifica tion du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%
								montant initial global du marché	sans montant minimum montant maximum 68 000 HT	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	114432	17S0185 - DRM-SDUT - Fourniture et confection de flexibles, raccords, connecteurs et accessoires hydrauliques, tuyaux PVC spiralés PVC, paliers, courroies et chaînes de transmission pour les matériels et engins du Département de la Moselle - Lot N°3 – Fourniture et confection de flexibles, raccords, tuyaux spiralés, secteur SARREGUEMINES	ETE DEVELOPPEMENT	06/03/2018	1	Modification de l'Acte d'Engagement et du CCP (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis)	03/06/2021	montant initial global du marché	sans montant minimum montant maximum 68 000 HT	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant global du marché	sans montant minimum montant maximum 68 000 HT	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-000336	20S0083 - DRM - Fourniture et livraison de pièces détachées et maintenance pour le matériel agricole - Lot N°1 : Pièces détachées d'origine et maintenance pour les tracteurs de marque CLAAS	CLAAS EST	01/12/2020	1	Modification de l'Acte d'Engagement et du CCP (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis)	08/06/2021	montant initial du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché	sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	114381	17S0022 -DRM-SDUT - Fourniture et confection de flexibles, raccords, connecteurs et accessoires hydrauliques, tuyaux PVC spiralés PVC, paliers, courroies et chaînes de transmission pour les matériels et engins du Département de la Moselle - Lot N°1 : Fourniture et confection de flexibles, raccords, tuyaux spiralés, secteur de WOIPPY	TPA	29/12/2017	2	Modification de l'Acte d'Engagement et du CCP (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis)	11/06/2021	montant initial global du marché	sans montant minimum montant maximum 68 000 HT	
								montant des avenants antérieurs	0,00 €	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant global du marché	sans montant minimum montant maximum 68 000 HT	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	114382	17S0022 - DRM-SDUT - Fourniture et confection de flexibles, raccords, connecteurs et accessoires hydrauliques, tuyaux PVC spiralés PVC, paliers, courroies et chaînes de transmission pour les matériels et engins du Département de la Moselle - Lot N°2 : Fourniture de flexibles, raccords, tuyaux spiralés, secteur de SARREBOURG.	TPA	28/12/2017	2	Modification de l'Acte d'Engagement et du CCP (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis)	11/06/2021	montant initial global du marché	sans montant minimum montant maximum 26 000 HT	
								montant des avenants antérieurs	0,00 €	0,00%
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant global du marché	sans montant minimum montant maximum 26 000 HT	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	114383	17S0022 -DRM-SDUT - Fourniture et confection de flexibles, raccords, connecteurs et accessoires hydrauliques, tuyaux PVC spiralés PVC, paliers, courroies et chaînes de transmission pour les matériels et engins du Département de la Moselle - Lot N°4 – Fourniture de paliers, courroies, chaînes de transmission et joints divers	TPA	28/12/2017	1	Modification de l'Acte d'Engagement et du CCP (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis)	11/06/2021	montant initial global du marché	sans montant minimum montant maximum 8 000 HT	
								montant des avenants antérieurs	-	-
								montant de l'avenant proposé	0,00 €	0,00%
								montant total des avenants	0,00 €	0,00%
								nouveau montant global du marché	sans montant minimum montant maximum 8 000 HT	

AVENANTS PASSES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Direction	N° du marché	Objet du marché (numéro de l'affaire - libellé du marché - lot n° x avec son intitulé)	Attributaire du marché	Date de notifica tion du marché	N° de l'avenant / Date de passage éventuel en CAO	Objet détaillé de l'avenant	Date de signature de l'avenant	Montant en euros H.T.		%	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2021-00041	20S0159 - DRM - SDIR - Opération de sécurité 2021 – Réalisation d'un carrefour giratoire entre les RD620 et RD34 – Commune d'OBERGAILBACH, Commune de GROS-RÉDERCHING, Commune de RIMLING	COLAS FRANCE	04/05/2021	1	Correction d'une erreur matérielle dans le CCAP (choix des index de référence)	14/06/2021	montant initial du marché		372 707,01 €	
								montant des avenants antérieurs		-	-
								montant de l'avenant proposé		0,00 €	0,00%
								montant total des avenants		0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché		372 707,01	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2020-00061	19S0148 - DRM – TRAVAUX DE REPARATION ET D'ENTRETIEN SPECIALISE SUR OUVRAGES D'ART - Lot N°1 : UTT de METZ-ORNE, de THIONVILLE et de FORBACH- SAINT-AVOLD	BERTHOLD (mandataire du groupement conjoint BERTHOLD / DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION)	11/03/2020	8	Adjonction de 8 prix supplémentaires au BPU	16/06/2021	montant initial du marché		sans montant minimum ni montant maximum	
								montant des avenants antérieurs		0,00 €	0,00%
								montant de l'avenant proposé		0,00 €	0,00%
								montant total des avenants		0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché		sans montant minimum ni montant maximum	
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	2019-000389	19S0063 - DPI - Travaux de réhabilitation du bâtiment du quai Paul Wiltzer à METZ - Lot N°3 : VRD	COLAS	04/11/2019	1	Changement de dénomination sociale du titulaire du marché	29/06/2021	montant initial du marché		412 126,51 €	
								montant des avenants antérieurs		-	-
								montant de l'avenant proposé		0,00 €	0,00%
								montant total des avenants		0,00 €	0,00%
								nouveau montant du marché		412 126,51	



INFORMATION SUR LES AVENANTS SIGNÉS AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE A L'EXÉCUTIF

Entre le 01/07/2021 et le 30/09/2021

Contrat	Date de signature	Détail de l'avenant
<p>114433 - DRM – SDUT - Fourniture et confection de flexibles, raccords, connecteurs et accessoires hydrauliques, tuyaux PVC spiralés PVC, paliers, courroies et chaînes de transmission pour les matériels et engins du Département de la Moselle - Lot n°5 - Fourniture et confection de flexibles hydrauliques sur chantier ou à l'UTS de WOIPPY - Relance suite à consultation déclarée sans suite.</p> <p>(notifié le 14/03/2018, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à AJ FLEX SARL)</p>	07/07/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000053 - DRM - Fourniture de quincaillerie et consommables pour les bâtiments du Département de la Moselle - Lot 1 : Quincaillerie d'agencement.</p> <p>(notifié le 11/03/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à SAS TRENOIS DECAMPS)</p>	19/07/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000054 - DRM - Fourniture de quincaillerie et consommables pour les bâtiments du Département de la Moselle - Lot 2 : Quincaillerie de serrurerie.</p> <p>(notifié le 11/03/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à SAS TRENOIS DECAMPS)</p>	19/07/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000055 - DRM - Fourniture de quincaillerie et consommables pour les bâtiments du Département de la Moselle - Lot 3 : Consommables.</p> <p>(notifié le 11/03/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à WURTH France SAS)</p>	19/07/2021	<p>Avenant n°2 : Modification du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>

Contrat	Date de signature	Détail de l'avenant
<p>2021-000049 - DRM - Entretien courant des chaussées et Opérations ponctuelles - Lot n°1 : Unité Technique Territoriale de METZ-ORNE.</p> <p>(notifié le 14/06/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à COLAS NORD-EST Agence de METZ à MARLY)</p>	19/07/2021	<p>Avenant n°1 : Changement de dénomination sociale + Correction d'une erreur matérielle au Cahier des Clauses Administratives Particulières et à l'Acte d'Engagement (article concernant l'avance)</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2021-000050 - DRM - Entretien courant des chaussées et Opérations ponctuelles - Lot n°2 : Unité Technique Territoriale de THIONVILLE.</p> <p>(notifié le 14/06/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à COLAS NORD-EST Agence de METZ à MARLY)</p>	19/07/2021	<p>Avenant n°1 : Changement de dénomination sociale + Correction d'une erreur matérielle au Cahier des Clauses Administratives Particulières et à l'Acte d'Engagement (article concernant l'avance)</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2021-000051 - DRM - Entretien courant des chaussées et Opérations ponctuelles - Lot n°3 : Unité Technique Territoriale de FORBACH-SAINT-AVOLD</p> <p>(notifié le 18/06/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à COLAS MOSELLE-EST à SARREGUEMINES)</p>	19/07/2021	<p>Avenant n°1 : Changement de dénomination sociale + Correction d'une erreur matérielle au Cahier des Clauses Administratives Particulières et à l'Acte d'Engagement (article concernant l'avance)</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2021-000052 - DRM - Entretien courant des chaussées et Opérations ponctuelles - Lot n°4 : Unité Technique Territoriale de SARREGUEMINES-BITCHE</p> <p>(notifié le 18/06/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à COLAS MOSELLE-EST à SARREGUEMINES)</p>	19/07/2021	<p>Avenant n°1 : Changement de dénomination sociale + Correction d'une erreur matérielle au Cahier des Clauses Administratives Particulières et à l'Acte d'Engagement (article concernant l'avance)</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2021-000053 - DRM - Entretien courant des chaussées et Opérations ponctuelles - Lot n°5 : Unité Technique Territoriale de SARREBOURG-CHATEAU- SALINS</p> <p>(notifié le 14/06/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à COLAS MOSELLE-EST Centre de SARREBOURG à HEMING)</p>	21/07/2021	<p>Avenant n°1 : Changement de dénomination sociale + Correction d'une erreur matérielle au Cahier des Clauses Administratives Particulières et à l'Acte d'Engagement (article concernant l'avance)</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000332 - DRM - Fourniture et livraison de pièces détachées et maintenance pour les Poids-Lourds, Lot 3 : Pièces détachées d'origine constructeur et maintenance pour Poids Lourds de marque RENAULT, secteur SARREGUEMINES.</p> <p>(notifié le 01/12/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à EURL GARAGE POINSIGNON)</p>	23/07/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000333 - DRM - Fourniture et livraison de pièces détachées et maintenance pour les Poids-Lourds, Lot 6 : Pièces détachées adaptables équivalent à l'origine, batteries filtration, éléments de carrosserie, secteur WOIPPY</p> <p>(notifié le 01/12/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à POIDS LOURD UTILITAIRE SERVICES)</p>	23/07/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>

Contrat	Date de signature	Détail de l'avenant
<p>2020-000334 - DRM - Fourniture et livraison de pièces détachées et maintenance pour les Poids-Lourds, Lot 7 : Pièces détachées adaptables équivalent à l'origine, batteries filtration, éléments de carrosserie, secteur SARREBOURG.</p> <p>(notifié le 01/12/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à POIDS LOURD UTILITAIRE SERVICES)</p>	23/07/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000335 - DRM - Fourniture et livraison de pièces détachées et maintenance pour les Poids-Lourds, Lot 8 : Pièces détachées adaptables équivalent à l'origine, batteries filtration, éléments de carrosserie, secteur SARREGUEMINES.</p> <p>(notifié le 06/01/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DESTERRITOIRES, attribué à EURL GARAGE POINSIGNON)</p>	23/07/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2019-000457 - Prestations de maintenance et de dépannage des systèmes de fermetures automatisées des bâtiments départementaux - Lot n° 4 : Portes basculantes automatiques et manuelles</p> <p>(notifié le 06/01/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à THYSSENKRUPP ASCENSEURS)</p>	26/07/2021	<p>Avenant n°1 : Ajout et suppression de prestations (ajout de prestations de maintenance annuelle pour des matériels de fermeture de bâtiments sur un nouveau site, suppression de prestations de maintenance annuelle sur un site suite à la vente du bâtiment).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000331- DRM - Fourniture et livraison de pièces détachées et maintenance pour les Poids-Lourds, Lot 1 : Pièces détachées d'origine constructeur et maintenance pour Poids Lourds de marque RENAULT, secteur WOIPPY.</p> <p>(notifié le 07/12/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à BERNARD TRUCKS LORRAINE)</p>	29/07/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>114045 - DRD - SDER - Fourniture, pose et réparation de dispositifs de retenue sur les routes départementales de la Moselle - Lot n° 1 : UTT du Pays Thionvillois et du Pays de Metz-Orne</p> <p>(notifié le 17/08/2017, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à ETS MOLARO)</p>	03/08/2021	<p>Avenant n°3 : Ajout de trois prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires.</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000061- DRM – Travaux de réparation et d'entretien spécialisé sur Ouvrages d'Art - Lot n°1 : UTT de METZ-ORNE, de THIONVILLE et de FORBACH-SAINT-AVOLD.</p> <p>(notifié le 11/03/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à BERTHOLD SAS / DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION)</p>	05/08/2021	<p>Avenant n°9 : Ajout de huit prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires.</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000339 - DRM - Fourniture de pièces détachées d'origine et maintenance pour le matériel de viabilité hivernale - Lot 1 : Fourniture de pièces détachées d'origine et maintenance pour le matériel de viabilité hivernale de marque ACOMETIS</p> <p>(notifié le 04/12/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à ACOMETIS PRODUCTIONS SAS)</p>	05/08/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>

Contrat	Date de signature	Détail de l'avenant
<p>2020-000340 - DRM - Fourniture de pièces détachées d'origine et maintenance pour le matériel de viabilité hivernale - Lot 2 - Fourniture de pièces détachées d'origine et maintenance pour le matériel de viabilité hivernale de marque SCHMITT France NEIGE / EUROPE SERVICE.</p> <p>(notifié le 30/11/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à EUROPE SERVICE)</p>	05/08/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000341 - DRM - Fourniture de pièces détachées d'origine et maintenance pour le matériel de viabilité hivernale - Lot 3 - Fourniture de pièces détachées d'origine et maintenance pour le matériel de viabilité hivernale de marque EPOKE VILLETON.</p> <p>(notifié le 30/11/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à SAS VILLETON)</p>	05/08/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000062- DRM – Travaux de réparation et d'entretien spécialisé sur Ouvrages d'Art - Lot n°2 : UTT de SARREGUEMINES-BITCHE et de SARREBOURG-CHATEAU-SALINS.</p> <p>(notifié le 11/03/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à BERTHOLD SAS/ DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION)</p>	05/08/2021	<p>Avenant n°6 : Ajout de 15 prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires.</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2019-000376 DRM – SDER - Fourniture de lubrifiants, graisses, fluides, liquides divers et produits en aérosols pour l'entretien des véhicules et engins des services départementaux, Lot 1 : Huiles pour véhicules légers et véhicules légers utilitaires.</p> <p>(notifié le 21/10/2019, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à YORK SAS)</p>	11/08/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2019-000377- DRM – SDER - Fourniture de lubrifiants, graisses, fluides, liquides divers et produits en aérosols pour l'entretien des véhicules et engins des services départementaux, Lot 2 : Huiles pour poids lourds, engins et tracteurs.</p> <p>(notifié le 21/10/2019, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à YORK SAS)</p>	11/08/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2019-000378 - DRM – SDER - Fourniture de lubrifiants, graisses, fluides, liquides divers et produits en aérosols pour l'entretien des véhicules et engins des services départementaux, Lot 4 : Produits divers, AD Blue, liquides lave-glace et refroidissement, huiles de frein et d'embrayage, dégrissant, nettoyant frein, aérosols divers.</p> <p>(notifié le 21/10/2019, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à YORK SAS)</p>	11/08/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>

Contrat	Date de signature	Détail de l'avenant
<p>2019-000379 - DRM – SDER - Fourniture de lubrifiants, graisses, fluides, liquides divers et produits en aérosols pour l'entretien des véhicules et engins des services départementaux, Lot 3 : Graisses multi fonctions en fûts ou en cartouches, graisses pour graissage centralisé ainsi que graisses pour sellettes.</p> <p>(notifié le 21/10/2019, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à FRANCE LUBRIFIANTS SERVICES)</p>	11/08/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de l'Acte d'Engagement (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2019-000410 - Prestations d'analyses médicales pour le Département au titre des activités de planification familiale et d'éducation familiale.</p> <p>(notifié le 04/11/2019, suivi par DIRECTION DE LA SOLIDARITE, attribué à Laboratoire ESPACE BIO)</p>	13/08/2021	<p>Avenant n°3 : Précision des modalités de facturation en télétransmission.</p> <p>Sans Incidence financière</p>
<p>2021-000045 - DRM – Réalisation d'enrobés bitumineux sur les Routes Départementales de la Moselle, Lot n°3 : Unité Technique Territoriale de SARREBOURG-CHATEAU-SALINS.</p> <p>(notifié le 25/05/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à LINGENHELD TP)</p>	18/08/2021	<p>Avenant n°1 : Correction d'une erreur matérielle (article concernant l'avance).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2021-000046 - DRM – Mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure sur les Routes Départementales de la Moselle - Lot n°1 : Unités Techniques Territoriales de METZ-ORNE et de THIONVILLE.</p> <p>(notifié le 25/05/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à COLAS France)</p>	18/08/2021	<p>Avenant n°1 : Correction d'une erreur matérielle (article concernant l'avance).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2021-000047- DRM – Mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure sur les Routes Départementales de la Moselle - Lot n°2 : Unités Techniques Territoriales de FORBACH-SAINT-AVOLD et de SARREGUEMINES- BITCHE.</p> <p>(notifié le 25/05/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à COLAS France)</p>	18/08/2021	<p>Avenant n°1 : Correction d'une erreur matérielle (article concernant l'avance).</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2021-000048 - Mise en œuvre d'enduits superficiels d'usure sur les Routes Départementales de la Moselle - Lot n°3 : Unité Technique Territoriale de SARREBOURG- CHATEAU-SALINS.</p> <p>(notifié le 25/05/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à EIFFAGE ROUTE NORD EST)</p>	18/08/2021	<p>Avenant n°1 : Correction d'une erreur matérielle (article concernant l'avance).</p> <p>Sans incidence financière</p>

Contrat	Date de signature	Détail de l'avenant
<p>2020-000163 - Contrôles réglementaires et périodiques de conformité de divers matériels pour le Département de la Moselle, Lot 2 : Contrôles réglementaires « matériel de levage, équipements ».</p> <p>(notifié le 29/07/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à SOCOTEC EQUIPEMENTS).</p>	18/08/2021	<p>Avenant n°1 : Ajout de quatre prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires. Sans incidence financière</p>
<p>2020-000061- DRM – Travaux de réparation et d'entretien spécialisé sur Ouvrages d'Art - Lot n°1 : UTT de METZ-ORNE, de THIONVILLE et de FORBACH-SAINT-AVOLD</p> <p>(notifié le 11/03/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à BERTHOLD SAS / DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION)</p>	19/08/2021	<p>Avenant n°10 : Ajout de trois prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires. Sans Incidence financière</p>
<p>2021-000042 - Formation des assistantes et assistants maternels</p> <p>(notifié le 17/05/2021, suivi par DIRECTION DE LA SOLIDARITE, attribué à GIP FORMATION TOUT LONG DE LA VIE)</p>	06/09/2021	<p>Avenant n°1 : Modification de la répartition des heures sur les blocs 1 et 2. Sans Incidence financière</p>
<p>2020-000248- Diagnostic amiante avant travaux (DAT) ou démolition - Dossier Technique Amiante (DTA) – Constat avant vente - Dossier amiante des parties privatives (DAPP) dans les bâtiments départementaux et les collèges du Département de la Moselle Lot 1 : TERRITOIRES DE FORBACH-SAINT AVOLD / SARREGUEMINE-BITCHE / SARREBOURG-CHATEAU-SALINS</p> <p>(notifié le 16/10/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à SAS ADX GROUPE)</p>	08/09/2021	<p>Avenant n°2 : Ajout de prestations supplémentaires (nouvelles missions de contrôle et de mesures dans le cadre des opérations de désamiantage imposées par la réglementation). Sans incidence financière</p>
<p>2020-000249- Diagnostic amiante avant travaux (DAT) ou démolition - Dossier Technique Amiante (DTA) – Constat avant vente - Dossier amiante des parties privatives (DAPP) dans les bâtiments départementaux et les collèges du Département de la Moselle Lot 2 : TERRITOIRES DE THIONVILLE / METZ ORNE</p> <p>(notifié le 16/10/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à SAS ADX GROUPE)</p>	08/09/2021	<p>Avenant n°2 : Ajout de prestations supplémentaires (nouvelles missions de contrôle et de mesures dans le cadre des opérations de désamiantage imposées par la réglementation). Sans incidence financière</p>
<p>2021 - 000052 - DRM - Entretien courant des chaussées et Opérations ponctuelles - Lot n°4 : Unité Technique Territoriale de SARREGUEMINES-BITCHE</p> <p>(notifié le 18/06/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à COLAS France Etablissement MOSELLE-EST à SARREGUEMINES)</p>	08/09/2021	<p>Avenant n°3 : Ajout de neuf prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires. Sans Incidence financière</p>

Contrat	Date de signature	Détail de l'avenant
<p>2019 - 000128 - DRM - SDER - Réalisation d'enrobés bitumineux sur les Routes Départementales de la Moselle, UTT de FORBACH-SAINT-AVOLD, SARREGUEMINES-BITCHE.</p> <p>(notifié le 08/04/2019, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à Société LINGENHELD TP)</p>	24/09/2021	Avenant n°2 : Ajout de onze prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires. Sans Incidence financière
<p>2020-000209 - Prestations de nettoyage de divers bâtiments départementaux – Lot n°2 : Bâtiment départemental sis 6 rue Mozart à METZ</p> <p>(notifié le 14/08/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à SAS GUY CHALLANCIN)</p>	28/09/2021	Avenant n°1 : Prolongation de la durée du marché Sans Incidence financière



INFORMATION SUR LES AVENANTS SIGNÉS AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE A L'EXÉCUTIF

Entre le 1^{er} octobre 2021 et le 31 décembre 2021

Contrat	Date de signature	Détail de l'avenant
<p>2021-000053 - DRM - Entretien courant des chaussées et Opérations ponctuelles - Lot n°05 : Unité Technique Territoriale de SARREBOURG-CHATEAU- SALINS</p> <p>(notifié le 14/06/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à COLAS FRANCE)</p>	01/10/2021	<p>Avenant n°2 : Adjonction de sept prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2021-FA0035000 - UTS - Fourniture de matériel électrique et d'éclairage pour le Département de la Moselle</p> <p>(notifié le 26/07/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à WILLY LEISSNER)</p>	01/10/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Bordereau des Prix Unitaires (remplacement de 2 références obsolètes par 2 nouvelles)</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2021-TM0098000 – DRM – SDIR – Opération de sécurité 2021 – Amélioration d'itinéraire de la RD38 entre le PR1 et le PR1+600 Commune de SALONNE annexe de BURTHECOURT Commune de VIC-SUR-SEILLE</p> <p>(notifié le 19/08/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à COLAS FRANCE)</p>	01/10/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires et du Cahier des Clauses Administratives Particulières (corrections matérielles sur un prix et sur le choix des index de référence)</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2021-000018 - Prestations d'hôtellerie pour les agents du Département de la Moselle - référencement d'hôtels à PARIS</p> <p>(notifié le 27/03/2022, suivi par DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU LIEN SOCIAL, attribué à HOTEL SAINT PAUL SAS)</p>	08/10/2021	<p>Avenant n°1 : Changement de la société titulaire du marché (cession de parts entre associés) : nouveau titulaire société HOTELIERE OBERLIN</p> <p>Sans incidence financière</p>

Contrat	Date de signature	Détail de l'avenant
<p>114199 - Prestations d'infogérance sur site pour les besoins des services du Département de la Moselle-Prestations de helpdesk, supervision et prestations bureautiques</p> <p>(notifié le 17/10/2017, suivi par DIRECTION DES MOYENS GENERAUX, attribué à ECONOCOM INFOGERANCE SYSTEMES)</p>	12/10/2021	<p>Avenant n°1 : prolongation de 2 mois de la durée du marché. Sans incidence financière</p>
<p>2021FUSEE00002 - Travaux sur les réseaux téléphoniques et informatiques des établissements scolaires (Programme FUS@E)</p> <p>(notifié le 20/07/2021, suivi par DIRECTION DES MOYENS GENERAUX, attribué à TELMO)</p>	19/10/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du BPUF. Sans incidence financière</p>
<p>114688 - DRM - Fourniture et réparation de matériel de fauchage et de matériel divers pour les services départementaux</p> <p>(notifié le 16/08/2018, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à HORIZON VERT SARL)</p>	20/10/2021	<p>Avenant n°1 : Modification de l'Acte d'Engagement et du Cahier des Clauses Particulières (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue) Sans incidence financière</p>
<p>114687 - DRM - Fourniture et réparation de matériel de fauchage et de matériel divers pour les services départementaux</p> <p>(notifié le 16/08/2018, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à SARL BOIS ET JARDINS)</p>	20/10/2021	<p>Avenant n°1 : Modification de l'Acte d'Engagement et du Cahier des Clauses Particulières (ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis, dès lors que les références ne figurent ni dans le bordereau des prix, ni dans la catalogue) Sans incidence financière</p>
<p>2021-TM0031000 - DRM - SDIR - Opération de sécurité 2021 – Réalisation d'un carrefour giratoire entre la RD60, la RD61 et la sortie 37.1 Bertrange de l'autoroute A31 - Commune de GUÉNANGE – Commune de BERTRANGE</p> <p>(notifié le 26/07/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à EUROVIA ALSACE LORRAINE)</p>	26/10/2021	<p>Avenant n°1 : Ajout d'un prix supplémentaire au Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires. Sans incidence financière</p>
<p>2020-000007 – DPI – Travaux dans divers bâtiments départementaux et Centres Moselle Solidarités du Département de la Moselle – Lot 7 VRD – Territoire METZ Orne</p> <p>(notifié le 17/01/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à JEAN LEFEBVRE LORRAINE)</p>	26/10/2021	<p>Avenant n° 1 : Adjonction d'un prix supplémentaire au BPU suite au surcoût COVID dû à la crise sanitaire Sans incidence financière</p>
<p>2021-TA0006000 - Travaux sur les réseaux téléphoniques et informatiques des bâtiments gérés par le Département de la Moselle</p> <p>(notifié le 19/07/2021, suivi par DIRECTION DES MOYENS GENERAUX, attribué à TELMO)</p>	08/11/2021	<p>Avenant n°1 : Ajout de références au BPUF de produits relatifs aux bornes WIFI et le service support associé en raison du renouvellement de sa gamme de produits par le constructeur « RUCKUS ». Sans incidence financière</p>

Contrat	Date de signature	Détail de l'avenant
<p>2020-000204 – Prestations de nettoyage de divers bâtiments Départementaux – Lot n° 1 – Bâtiments du Secteur Nord de la Moselle</p> <p>(notifié le 17/08/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à ONET SERVICES)</p>	10/11/2021	<p>Avenant N°1 - Transfert du CMS de CREUTZWALD, du 21 rue Cochois au 25 rue des Platanes, le 27 septembre 2021</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000393 - Fourniture de vêtements et d'équipements de protection individuelle - Equipements de protection individuelle pour les services centraux</p> <p>(notifié le 09/02/2021, suivi par DIRECTION DES MOYENS GENERAUX, attribué à ALTHUNA)</p>	17/11/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et de l'Acte d'Engagement : ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis.</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000392 - Fourniture de vêtements et d'équipements de protection individuelle - Chaussants pour les services centraux</p> <p>(notifié le 08/02/2021, suivi par DIRECTION DES MOYENS GENERAUX, attribué à ALTHUNA)</p>	17/11/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et de l'Acte d'Engagement : ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis.</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000391 - Fourniture de vêtements et d'équipements de protection individuelle - Vêtements de protection individuelle classiques et spécifiques pour les Services Centraux</p> <p>(notifié le 08/02/2021, suivi par DIRECTION DES MOYENS GENERAUX, attribué à ALTHUNA)</p>	17/11/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et de l'Acte d'Engagement : ajout de la possibilité de passer des commandes sur la base de devis.</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000225- Maintenance et dépannage des engins de levage, des ponts élévateurs et des ponts roulants - Relance suite à déclaration sans suite : Lot n° 1 : Maintenance préventive et dépannage des engins de levage</p> <p>(notifié le 31/08/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à TOYOTA MATERIAL HANDLING France)</p>	17/11/2021	<p>Avenant n°3 : Modification du Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF) et du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) par l'adjonction d'une nouvelle position de prix (nouvel équipement)</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2021FUSEE00002 - Travaux sur les réseaux téléphoniques et informatiques des établissements scolaires (Programme FUS@E)</p> <p>(notifié le 20/07/2021, suivi par DIRECTION DES MOYENS GENERAUX, attribué à TELMO)</p>	17/11/2021	<p>Avenant n°2 : Ajout de références de produits.</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2021-FS0102002 – DPI – Remplacement de la ligne de self dans la demi-pension au collège Albert CAMUS à MOULINS-LES-METZ</p> <p>(notifié le 02/09/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à KUTHE SAS)</p>	25/11/2021	<p>Avenant n°1 : prolongation des délais suite à problème d'approvisionnement des matières premières. Les travaux sont décalés aux vacances de février 2022.</p> <p>Sans incidence financière</p>

Contrat	Date de signature	Détail de l'avenant
<p>114557 – DPI – Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des locaux Quai Wiltzer et Rue Mozart à METZ</p> <p>(notifié le 29/05/2018, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à CARRE D'ARCHITECTES – groupement CARRE D'ARCHITECTES / IG CONSULTANT / NOX INGENIERIE / Gabriel MILOCHAU)</p>	26/11/2021	<p>Avenant n°4 : Augmentation du délai global du marché et de la rémunération des missions OPC et DET. Montant de l'avenant : 118 184,48 € HT soit + 25,96 %. Le nouveau montant du marché s'élève à 573 379,70 € HT soit 688 055,64 € TTC.</p>
<p>2020-000010 - Maintenance corrective, évolutive et réglementaire de la Suite IWS</p> <p>(notifié le 17/01/2020, suivi par DIRECTION DES MOYENS GENERAUX, attribué à ISILOG)</p>	03/12/2021	<p>Avenant n°1 : Ajout de prestations et d'acquisitions complémentaires dans le BPUF. Sans incidence financière</p>
<p>2021-TM0031000 - DRM - SDIR - Opération de sécurité 2021 – Réalisation d'un carrefour giratoire entre la RD60, la RD61 et la sortie 37.1 Bertrange de l'autoroute A31 - Commune de GUÉNANGE – Commune de BERTRANGE</p> <p>(notifié le 26/07/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à EUROVIA ALSACE LORRAINE)</p>	06/12/2021	<p>Avenant n°2 : Ajout de cinq prix supplémentaire au Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires. Le montant initial du contrat était de 774 544,00 € HT, ce qui représente une modification de 74 200,00 € HT (+ 9,58%) par rapport au montant initial du contrat.</p>
<p>2021-FA0048000 - Fourniture d'enveloppes imprimées pour les services départementaux</p> <p>(notifié le 06/08/2021, suivi par DIRECTION DES MOYENS GENERAUX, attribué à CIE EUROPEENNE DE PAPERIE)</p>	07/12/2021	<p>Avenant n°1 : Modification du Bordereau de prix initial. Sans incidence financière</p>
<p>2020-000061- DRM – Travaux de réparation et d'entretien spécialisé sur Ouvrages d'Art - Lot n°1 : UTT de METZ-ORNE, de THIONVILLE et de FORBACH-SAINT-AVOLD</p> <p>(notifié le 13/03/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué au Groupement BERTHOLD SAS / DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION)</p>	08/12/2021	<p>Avenant n°11 : Ajout de sept prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires. Sans incidence financière</p>
<p>2021-000053 - DRM - Entretien courant des chaussées et Opérations ponctuelles - Lot n°05 : Unité Technique Territoriale de SARREBOURG-CHATEAU- SALINS</p> <p>(notifié le 14/06/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à Société COLAS FRANCE)</p>	08/12/2021	<p>Avenant n°3 : Ajout de trois prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires Sans incidence financière</p>
<p>2021-000049 - DRM - Entretien courant des chaussées et Opérations ponctuelles - Lot n°01 : Unité Technique Territoriale de METZ-ORNE</p> <p>(notifié le 14/06/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à COLAS FRANCE)</p>	08/12/2021	<p>Avenant n°2 : Ajout de trois prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires. Sans incidence financière</p>

Contrat	Date de signature	Détail de l'avenant
<p>2019-000329 – Prestations de nettoyage de divers bâtiments Départementaux – Lot n° 1 – Bâtiments - Secteur Ouest de la Moselle</p> <p>(notifié le 27/09/2019, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à ELIOR SERVICES PROPRETE ET SANTE)</p>	09/12/2021	<p>Avenant n°2 – Ajout du site de la médiathèque de NILVANGE</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2021-TM0071002 – DPI – Réparation du Pont levis du château de MALBROUCK à MANDEREN – Lot 2 : Structure bois</p> <p>(notifié le 13/09/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à ART ET TECHNIQUE DU BOIS)</p>	09/12/2021	<p>Avenant n°1 : Suite à des aléas de chantier, adaptation des prestations avec travaux supplémentaires et en moins. Plus-value du marché de 8 729,50 € soit une augmentation du marché de 17,68 %. Nouveau montant du marché : 58 095,00 € HT soit 69 714,00 € TTC.</p>
<p>2020-000062- DRM – Travaux de réparation et d'entretien spécialisé sur Ouvrages d'Art - Lot n°2 : UTT de SARREGUEMINES-BITCHE et de SARREBOURG-CHATEAU-SALINS</p> <p>(notifié le 11/03/2020, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué au Groupement BERTHOLD SAS / DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION)</p>	15/12/2021	<p>Avenant n°7 : Ajout de quarante prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires.</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2020-000061 - DRM – Travaux de réparation et d'entretien spécialisé sur Ouvrages d'Art - Lot n°1 : UTT de METZ-ORNE, de THIONVILLE et de FORBACH-SAINT-AVOLD</p> <p>(notifié le 13/03/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué au Groupement BERTHOLD SAS / DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION)</p>	15/12/2021	<p>Avenant n°12 : Ajout de cinq prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires.</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2021-TM0031000 - DRM - SDIR - Opération de sécurité 2021 – Réalisation d'un carrefour giratoire entre la RD60, la RD61 et la sortie 37.1 Bertrange de l'autoroute A31 - Commune de GUÉNANGE – Commune de BERTRANGE</p> <p>(notifié le 26/07/2021, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à EUROVIA ALSACE LORRAINE)</p>	15/12/2021	<p>Avenant n°3 : Ajout de trois prix supplémentaires au Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires.</p> <p>Sans incidence financière</p>
<p>2019-000325 – Prestations de maintenance et réparation des équipements de chauffage, de climatisation, de chauffe-eau et de VMC des bâtiments départementaux et ramonage des conduits de cheminée - Lot n° 1 - Prestations de maintenance et dépannage des chaudières, chauffe-eau et de VMC des bâtiments départementaux et ramonage des conduits de cheminée</p> <p>(notifié le 26/09/2019, suivi par DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, attribué à VEOLIA ENERGIE FRANCE)</p>	21/12/2021	<p>Avenant n°3 – Ajout de prestations de maintenance annuelle pour 5 installations de chauffage dans des bâtiments départementaux nouvellement propriété du Département de la Moselle</p> <p>Sans incidence financière</p>

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3e4-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission	FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE
ORIGINE	DIRECTION DES FINANCES DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTROLE DE GESTION Direction des Finances
OBJET	OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DOSSIER N°	9 706
RAPPORTEUR	M. FREYBURGER

DECISION

Après avoir pris connaissance du Rapport de Monsieur le Président portant sur la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Département de la Moselle concernant les exercices 2014 et suivants, le Conseil Départemental de la Moselle donne acte au Président de cette communication.

Adopté, à l'unanimité

Le Président

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3de-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission	FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE
ORIGINE	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU LIEN SOCIAL
OBJET	PERSONNEL DEPARTEMENTAL - PLAN D'ACTION RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – BILAN ANNUEL DE L'EXERCICE 2021
DOSSIER N°	I 10 660
RAPPORTEUR	Mme FOGEL-GOSSE

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport afférent au bilan annuel du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide :

- de donner acte à Monsieur le Président de sa communication.

Adopté, à l'unanimité

Le Président

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3df-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission	FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE
ORIGINE	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU LIEN SOCIAL
OBJET	PERSONNEL DEPARTEMENTAL – CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS
DOSSIER N°	11 685
RAPPORTEUR	M. SCHULER

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président relatif au personnel départemental et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide d'approuver :

- la création de 4 emplois dont le coût de 199 002 € en année pleine sera financé sur les crédits disponibles au chapitre 012 ;
- la suppression de 73 emplois ;
- la mise à jour du tableau des emplois départementaux, compte tenu de ces créations et suppressions d'emplois, des créations et suppressions d'emplois résultant des opérations de recrutement et de mobilité interne depuis sa dernière mise à jour en 1^{ère} Réunion Trimestrielle de 2022 et de la refonte des cadres d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, des puéricultrices territoriales et des cadres territoriaux de santé paramédicaux.

Adopté, à l'unanimité

Le Président

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

TABLEAU DES EMPLOIS DEPARTEMENTAUX

2^{ème} Réunion Trimestrielle de 2022

EMPLOIS DE CATEGORIE A	EMPLOIS VOTES
<u>Emplois fonctionnels</u>	
Directeur général	1
Directeur général adjoint	8
Total des emplois fonctionnels	9
<u>Hors filières</u>	
Collaborateur de cabinet	10
Collaborateur de groupe d'assemblée	4
Collaborateur de groupe d'assemblée temps non complet	1
Chargé de coordination ex CLIC	3
Total des emplois hors filières	18
<u>Filière administrative</u>	
Administrateur général	1
Administrateur	3
Directeur	11
Attaché hors classe	15
Attaché principal	61
Attaché	142
Total des emplois de la filière administrative	233
<u>Filière technique</u>	
Ingénieur en chef hors classe	3
Ingénieur en chef	5
ingénieur hors classe	3
Ingénieur principal	41
Ingénieur	40
Total des emplois de la filière technique	92

EMPLOIS VOTES

Filière médico-sociale

Médecin hors classe	7
Médecin de 1 ^{ère} classe	5
Médecin de 2 ^{ème} classe	6
Psychologue hors classe	7
Psychologue de classe normale	12
Sage-femme hors classe	12
Sage-femme de classe normale	6
Conseiller socio-éducatif hors classe	2
Conseiller supérieur socio-éducatif	8
Conseiller socio-éducatif	6
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	58
Assistant socio-éducatif	344
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	8
Educateur de jeunes enfants	10
Cadre supérieur de santé	5
Cadre de santé	8
Puéricultrice hors classe	52
Puéricultrice	57
Infirmiers en soins généraux hors classe	2
Infirmiers en soins généraux	10

Total des emplois de la filière médico-sociale 625

Filière culturelle

Conservateur de bibliothèques en chef	1
Conservateur de bibliothèques	4
Conservateur du patrimoine en chef	3
Conservateur du patrimoine	3
Bibliothécaire	2
Attaché de conservation du patrimoine	9
Attaché principal de conservation du patrimoine	2

Total des emplois de la filière culturelle 24

TOTAL CATEGORIE A

1001

EMPLOIS DE CATEGORIE B	EMPLOIS VOTES
<u>Hors filières</u>	
Assistant – Groupe d’assemblée	4
Total des emplois hors filières	4
<u>Filière administrative</u>	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	80
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	103
Rédacteur	107
Total des emplois de la filière administrative	290
<u>Filière technique</u>	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	72
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	50
Technicien	31
Total des emplois de la filière technique	153
<u>Filière culturelle</u>	
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	10
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	10
Assistant de conservation	6
Total des emplois de la filière culturelle	26
<u>Filière animation</u>	
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	2
Animateur	2
Total des emplois de la filière animation	4
<u>Filière sportive</u>	
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	1
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	1
Educateur des activités physiques et sportives	1
Total des emplois de la filière sportive	3

TOTAL CATEGORIE B	480
--------------------------	------------

EMPLOIS DE CATEGORIE C	EMPLOIS VOTES
<u>Hors filières</u>	
Employé administratif – Groupe d’assemblée	2
Agent d'accueil ex CLIC	3
Total des emplois hors filières	5

		EMPLOIS VOTES
<u>Filière administrative</u>		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		125
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		188
Adjoint administratif		113
Total des emplois de la filière administrative		426
<u>Filière technique</u>		
Agent de maîtrise principal		67
Agent de maîtrise		46
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		80
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		112
Adjoint technique		195
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe des E.E.		194
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des E.E.		374
Adjoint technique des E.E.		252
Total des emplois de la filière technique		1320
<u>Filière médico-sociale</u>		
Agent social principal de 1 ^{ère} classe		1
Agent social principal de 2 ^{ème} classe		3
Total des emplois de la filière médico-sociale		4
<u>Filière culturelle</u>		
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe		12
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe		14
Adjoint du patrimoine		8
Total des emplois de la filière culturelle		34
<u>Filière animation</u>		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe		1
Total des emplois de la filière animation		1
TOTAL CATEGORIE C		1790
Ouvriers des parcs et ateliers		8
EMPLOIS HORS FILIERE ET HORS CATEGORIE STATUTAIRE		EMPLOIS VOTES
<u>Schéma "Enfance, Jeunesse, Famille"</u>		
Assistant maternel		2
Total des emplois Schéma EJJ		2
Total des emplois hors filière et hors catégorie statutaire		2
TOTAL GENERAL		3281



Contrôle de Légalité :

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3e0-DE
Date décision : 23/6/2022
Envoyé le : 28-06-2022
Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME
- ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION
ENERGETIQUE

ORIGINE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU LIEN SOCIAL

OBJET PERSONNEL DEPARTEMENTAL - TEMPS DE TRAVAIL - MISE EN ŒUVRE
DES 1607 HEURES

DOSSIER N° | | | 12 | 688 |

RAPPORTEUR M. SCHULER

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président du Département et en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver l'application, à compter du 1^{er} janvier 2023, des règles de mise en œuvre des 1607 h au sein des services départementaux selon les modalités suivantes :

Temps de travail annuel	1607 heures
Temps de travail hebdomadaire	39 ou 35 heures
Temps de travail quotidien	7h50 ou 7h
Nombre de jours de congés annuels	25
Nombre de jours de RTT	23 (pour un agent à 39h)

Adopté, à l'unanimité

Le Président

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b593-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME
- ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION
ENERGETIQUE

ORIGINE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU LIEN SOCIAL

OBJET PERSONNEL DEPARTEMENTAL - REGIME INDEMNITAIRE

DOSSIER N° | I | 13 | 752 |

RAPPORTEUR M. WEIS

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide :

- d'approuver à compter du 1^{er} juin 2022, l'attribution aux agents départementaux du régime indemnitaire dans les conditions du rapport du Président et ses annexes ;
- de donner délégation à la Commission Permanente afin qu'elle puisse modifier ou compléter, le cas échéant, les dispositions précitées en fonction des évolutions statutaires et réglementaires.

Adopté, à l'unanimité

Le Président

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3e5-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission	FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE
ORIGINE	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU LIEN SOCIAL
OBJET	FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET A LA FORMATION SPECIALISEE DU COMITE – RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE
DOSSIER N°	I 14 715
RAPPORTEUR	Mme FOGEL-GOSSE

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide :

Pour le Comité Social Territorial :

- de fixer à 10 le nombre des représentants titulaires du personnel,
- de fixer à 5 le nombre des représentants titulaires de la collectivité.

Pour la Formation Spécialisée :

- de fixer à 10 le nombre des représentants titulaires et le nombre de représentants suppléants du personnel,
- de fixer à 5 le nombre des représentants titulaires de la collectivité.

Pour les deux instances :

- de recueillir l'avis des représentants de la collectivité.

Adopté, à l'unanimité

Le Président

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3e6-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission	FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE
ORIGINE	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU LIEN SOCIAL
OBJET	ORGANISATION MATERIELLE ET TECHNIQUE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022
DOSSIER N°	15 716
RAPPORTEUR	M. FREYBURGER

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide :

- de mettre en œuvre le vote électronique exclusif pour l'ensemble des électeurs de la collectivité pour les élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;
- de fixer la période d'ouverture des scrutins à 8 jours, soit du 1er décembre à 8h00 au 8 décembre 2022 à 16h ;
- de recourir à la société KERCIA pour assurer la mise en œuvre et la gestion du système de vote électronique sous le contrôle de la Direction des Ressources Humaines et du Lien Social et de la Direction de la Digitalisation et des Systèmes d'Information.

Adopté, à l'unanimité

Le Président

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3d3-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission	FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE
ORIGINE	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE
OBJET	SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU DOMAINE DEPARTEMENTAL DE LINDRE
DOSSIER N°	19 587
RAPPORTEUR	M. LEBEAU

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide d'adopter le Budget Supplémentaire/Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe du Domaine départemental de Lindre pour l'année 2022.

Cette étape budgétaire permet la reprise du résultat de l'exercice 2021. Elle permet également l'augmentation des dépenses d'investissement et la reprise d'un Reste à Réaliser de 2021.

Adopté, à l'unanimité

Le Président

Opérations réelles - INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		30 425,01 €
21	Autres immobilisations corporelles	30 425,01 €	
Total		30 425,01 €	30 425,01 €

Opérations réelles - FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Déficit de fonctionnement reporté	1 582,05 €	
011	Charges à caractère général	-1 582,05 €	
Total		0,00 €	0,00 €

Total des opérations réelles	30 425,01 €	30 425,01 €
------------------------------	-------------	-------------

Opérations d'ordre - FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	480,00 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre section	-480,00 €	
Total		0,00 €	

Opérations d'ordre - INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement		-480,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section		480,00 €
Total			0,00 €

Total des opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
------------------------------	--------	--------

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL : DEPARTEMENT DE LA MOSELLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22570001200142

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL

M. 52

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET ANNEXE - CENTRE PISCICOLE DE LINDRE (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	24
A3 - Dépenses financières	25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	26
A4.2 - Recettes RMI / RSA	27
A4.3 - Recettes financières	28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	34
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	39
A1/01 - Opérations non ventilées	45
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	Sans Objet
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	46
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	Sans Objet

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	49
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	50

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat du personnel	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
-----------------------------------	------------

E - Arrêté et signatures

E2 - Arrêté et signatures	51
---------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale		Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (5)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

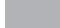
Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3) (4)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(6) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
6574

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)		
TOTAL DU BUDGET	817 224,40	746 520,92	99 546,44	A1	28 842,96	
Investissement	151 943,66	56 650,29	(1) 125 718,38	A2	30 425,01	
Fonctionnement	665 280,74	689 870,63	(2) -26 171,94	A3	-1 582,05	

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
TOTAL des RAR	I + II	28 842,96	III + IV	0,00	B1	-28 842,96
Investissement	I	28 842,96	III	0,00	B2	-28 842,96
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)
TOTAL	A1 + B1	0,00	
Investissement	A2 + B2	1 582,05	
Fonctionnement	A3 + B3	-1 582,05	

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 28 842,96
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	28 842,96
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	62 500,00	0,00	0,00	0,00	62 500,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	106 000,00	28 842,96	1 582,05	1 582,05	136 425,01
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		168 500,00	28 842,96	1 582,05	1 582,05	198 925,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		168 500,00	28 842,96	1 582,05	1 582,05	198 925,01

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	27 010,00		0,00	0,00	27 010,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		27 010,00		0,00	0,00	27 010,00

TOTAL	195 510,00	28 842,96	1 582,05	1 582,05	225 935,01
--------------	-------------------	------------------	-----------------	-----------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	225 935,01
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	129 101,00		-480,00	-480,00	128 621,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	66 409,00		480,00	480,00	66 889,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		195 510,00		0,00	0,00	195 510,00

TOTAL	195 510,00	0,00	0,00	0,00	195 510,00
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	30 425,01
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	225 935,01
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

168 500,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	247 460,00	0,00	-1 582,05	-1 582,05	245 877,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	488 700,00	0,00	0,00	0,00	488 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	68 020,00	0,00	0,00	0,00	68 020,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		804 180,00	0,00	-1 582,05	-1 582,05	802 597,95
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		804 280,00	0,00	-1 582,05	-1 582,05	802 697,95

023	Virement à la section d'investissement (4)	129 101,00		-480,00	-480,00	128 621,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	66 409,00		480,00	480,00	66 889,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		195 510,00		0,00	0,00	195 510,00

TOTAL	999 790,00	0,00	-1 582,05	-1 582,05	998 207,95
--------------	-------------------	-------------	------------------	------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 582,05
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	999 790,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	138 450,00	0,00	0,00	0,00	138 450,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	833 180,00	0,00	0,00	0,00	833 180,00
Total des recettes de gestion courante		971 780,00	0,00	0,00	0,00	971 780,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		972 780,00	0,00	0,00	0,00	972 780,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	27 010,00	0,00	0,00	0,00	27 010,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		27 010,00	0,00	0,00	0,00	27 010,00

TOTAL	999 790,00	0,00	0,00	0,00	999 790,00
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	999 790,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	168 500,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	30 425,01	0,00	30 425,01
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		30 425,01	0,00	30 425,01

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 425,01
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	-1 582,05		-1 582,05
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	480,00	480,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-480,00	-480,00
Dépenses de fonctionnement –Total		-1 582,05	0,00	-1 582,05

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 582,05
---	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	480,00	480,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-480,00	-480,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement –Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	30 425,01
--	------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	30 425,01
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	0,00		0,00
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I + II + III
TOTAL	195 510,00	28 842,96	1 582,05	1 582,05	0,00	1 582,05	225 935,01
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	168 500,00	28 842,96	1 582,05	1 582,05	0,00	1 582,05	198 925,01
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	168 500,00	28 842,96	1 582,05	1 582,05	0,00	1 582,05	198 925,01
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	27 010,00		0,00	0,00		0,00	27 010,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	225 935,01
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
TOTAL	195 510,00	0,00	0,00	0,00	195 510,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	66 409,00		480,00	480,00	66 889,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00		0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	129 101,00		-480,00	-480,00	128 621,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)	30 425,01
---	------------------

Affectation au compte 1068 (5)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	225 935,01
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		168 500,00	28 842,96	1 582,05	1 582,05	0,00	1 582,05
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	62 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	40 000,00	0,00	0,00	0,00		
2051	Concessions, droits similaires	22 500,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	106 000,00	28 842,96	1 582,05	1 582,05	0,00	1 582,05
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	0,00	0,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagement	90 000,00	28 842,96	0,00	0,00		
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00		
2157	Matériel et outillage technique	15 000,00	0,00	0,00	0,00		
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 582,05	1 582,05		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES TOTALES		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

RECETTES RSA

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL DEPENSES (2) (3)	0.00	0.00	0.00
	TOTAL RECETTES (2) (3)	0.00	0.00	0.00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	27 010,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	27 010,00	0,00	0,00
040	RECETTES (2)	66 409,00	480,00	480,00
2182	Matériel de transport	0,00	480,00	480,00
28051	Concessions et droits similaires	4 550,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	27 010,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	8 884,00	0,00	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	5 565,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	10 000,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 400,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	8 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
041	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total
		I	II		III			IV = I + II + III
DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)		999 790,00	0,00	-1 582,05	-1 582,05	0,00	-1 582,05	998 207,95
011	Charges à caractère général (5)	247 460,00	0,00	-1 582,05	-1 582,05	0,00	-1 582,05	245 877,95
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	488 700,00	0,00	0,00	0,00		0,00	488 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	68 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 020,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	100,00	0,00	0,00	0,00		0,00	100,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	129 101,00		-480,00	-480,00		-480,00	128 621,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	66 409,00		480,00	480,00		480,00	66 889,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (4)	1 582,05
--	-----------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	999 790,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)		999 790,00	0,00	0,00	0,00	999 790,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	138 450,00	0,00	0,00	0,00	138 450,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	833 180,00	0,00	0,00	0,00	833 180,00
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	27 010,00		0,00	0,00	27 010,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (4)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	999 790,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général (5)	247 460,00	0,00	-1 582,05	-1 582,05
60611	Eau et assainissement	3 000,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	40 000,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	17 000,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	4 000,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	150,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 000,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	3 500,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	4 500,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	12 000,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	3 000,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	11 000,00	0,00	-1 582,05	-1 582,05
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	15 400,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	4 290,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 500,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	150,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	800,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 500,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 500,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	250,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 500,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	1 500,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 000,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	20,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 100,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	800,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	33 000,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	800,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	13 100,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	32 000,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 300,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	488 700,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 000,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 500,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	255 000,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	4 000,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	4 000,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	63 000,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	20 000,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	43 000,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	82 000,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 000,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 200,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	68 020,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	68 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	20,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)		804 180,00	0,00	-1 582,05	-1 582,05

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	100,00	0,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	100,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		804 280,00	0,00	-1 582,05	-1 582,05

023	Virement à la section d'investissement	129 101,00		-480,00	-480,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	66 409,00		480,00	480,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00		480,00	480,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	66 409,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		195 510,00		0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		999 790,00	0,00	-1 582,05	-1 582,05
---	--	-------------------	-------------	------------------	------------------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 582,05
--	-----------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	999 790,00
--	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	138 450,00	0,00	0,00	0,00
7028	Autres produits forestiers	127 000,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	2 200,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres	200,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	5 000,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	500,00	0,00	0,00	0,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	800,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	300,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	1 050,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 400,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	150,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	150,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	833 180,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	8 600,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	824 570,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		971 780,00	0,00	0,00	0,00
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	1 000,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		972 780,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	27 010,00	0,00	0,00	0,00
7768	Neutralisation des amortissements	27 010,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		27 010,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		999 790,00	0,00	0,00	0,00
---	--	-------------------	-------------	-------------	-------------

R 002 RESULTAT REPORTE				0,00
-------------------------------	--	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				999 790,00
--	--	--	--	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
- Equipements départx		0	0	0	0	0
- Equip. non départx (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	0					
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>27 010</i>					
Total dépenses de l'exercice	27 010	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	27 010	0	0	0	0	0
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	195 510	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	30 425	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	225 935	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	195 630	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	1 582	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	197 212	0	0	0	0	0
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	27 020	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	27 020	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	--	--------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	170 082	0	0	170 082
- Equipements départx	0	0	0	0	0	170 082	0	0	170 082
- Equip. non départx (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									0
<i>Dépenses d'ordre</i>									27 010
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	170 082	0	0	197 092
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	28 843	0	0	28 843
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	198 925	0	0	225 935
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	195 510
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	30 425
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	225 935

FONCTIONNEMENT

DEPENSES									
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	802 578	0	0	998 208
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	1 582
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	802 578	0	0	999 790
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	972 770	0	0	999 790
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	972 770	0	0	999 790

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		27 010	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	0
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	0	0	0	0
212	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0
215	Install., matériel, outillage techniques	0	0	0	0	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		27 010	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		27 010	0	0	0	0	0
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>	27 010	0	0	0	0	0
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes d'investissement		195 510	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		195 510	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		195 510	0	0	0	0	0
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	128 621	0	0	0	0	0
218	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	480	0	0	0	0	0
280	<i>Amort. immobilisations incorporelles</i>	4 550	0	0	0	0	0
281	<i>Amortissement immobilisations corporelle</i>	61 859	0	0	0	0	0
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		195 630	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		120	0	0	0	0	0
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	0	0	0	0	0
613	Locations	0	0	0	0	0	0
615	Entretien et réparations	0	0	0	0	0	0
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	0
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0
618	Divers	0	0	0	0	0	0
621	Personnel extérieur au service	0	0	0	0	0	0
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4
		Opérations non ventilables	Services généraux	Sécurité	Enseignement	Culture, jeunesse, sports	Prévention médico-sociale
623	Pub., publications, relations publiques	0	0	0	0	0	0
624	Transports biens, transports collectifs	0	0	0	0	0	0
625	Déplacements et missions	0	0	0	0	0	0
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	0	0	0	0	0
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0
628	Divers	0	0	0	0	0	0
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	0	0	0	0	0
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	0	0	0	0	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	0
6411	Personnel titulaire	0	0	0	0	0	0
6413	Personnel non titulaire	0	0	0	0	0	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	0	0	0	0	0
657	Subventions de fonctionnement versées	0	0	0	0	0	0
658	Charges diverses de gestion courante	20	0	0	0	0	0
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	100	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		195 510	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		195 510	0	0	0	0	0
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	128 621	0	0	0	0	0
678	<i>Autres charges exceptionnelles</i>	480	0	0	0	0	0
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	66 409	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		27 020	0	0	0	0	0
Recettes réelles		10	0	0	0	0	0
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0	0	0	0	0	0
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	0	0
706	Prestations de services	0	0	0	0	0	0
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0
708	Autres produits	0	0	0	0	0	0
747	Participations	0	0	0	0	0	0
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0
758	Produits divers de gestion courante	10	0	0	0	0	0
778	Autres produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		27 010	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		27 010	0	0	0	0	0
776	<i>Différences sur réalisations (négatives)</i>	27 010	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	--	-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------------	-------------------------------	-------

INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	170 082	0	0	197 092
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	170 082	0	0	170 082
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	40 000	0	0	40 000
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	0	0	0	22 500	0	0	22 500
212	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	91 000	0	0	91 000
215	Install., matériel, outillage techniques	0	0	0	0	0	15 000	0	0	15 000
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	1 582	0	0	1 582
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>27 010</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>27 010</i>
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>27 010</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
RECETTES										
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	195 510
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>195 510</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>195 510</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>128 621</i>
218	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>480</i>
280	<i>Amort. immobilisations incorporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 550</i>
281	<i>Amortissement immobilisations corporelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>61 859</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

FONCTIONNEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	802 578	0	0	998 208
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	802 578	0	0	802 698
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	0	0	0	0	96 950	0	0	96 950
613	Locations	0	0	0	0	0	3 000	0	0	3 000
615	Entretien et réparations	0	0	0	0	0	38 818	0	0	38 818
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	4 290	0	0	4 290
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	2 500	0	0	2 500
618	Divers	0	0	0	0	0	150	0	0	150
621	Personnel extérieur au service	0	0	0	0	0	3 000	0	0	3 000

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	0	0	0	0	2 300	0	0	2 300
623	Pub., publications, relations publiques	0	0	0	0	0	3 250	0	0	3 250
624	Transports biens, transports collectifs	0	0	0	0	0	2 500	0	0	2 500
625	Déplacements et missions	0	0	0	0	0	4 000	0	0	4 000
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	0	0	0	0	5 000	0	0	5 000
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	20	0	0	20
628	Divers	0	0	0	0	0	48 800	0	0	48 800
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	0	0	0	0	6 500	0	0	6 500
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	0	0	0	0	32 000	0	0	32 000
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	2 300	0	0	2 300
6411	Personnel titulaire	0	0	0	0	0	326 000	0	0	326 000
6413	Personnel non titulaire	0	0	0	0	0	20 000	0	0	20 000
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	0	0	0	0	133 200	0	0	133 200
657	Subventions de fonctionnement versées	0	0	0	0	0	68 000	0	0	68 000
658	Charges diverses de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	20
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	100
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	195 510
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	195 510
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	128 621
678	<i>Autres charges exceptionnelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	480
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	66 409
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	972 770	0	0	999 790
Recettes réelles		0	0	0	0	0	972 770	0	0	972 780
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0	0	0	0	0	127 000	0	0	127 000
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	0	2 400	0	0	2 400
706	Prestations de services	0	0	0	0	0	5 000	0	0	5 000
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	500	0	0	500
708	Autres produits	0	0	0	0	0	3 550	0	0	3 550
747	Participations	0	0	0	0	0	150	0	0	150
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	8 600	0	0	8 600
758	Produits divers de gestion courante	0	0	0	0	0	824 570	0	0	824 580
778	Autres produits exceptionnels	0	0	0	0	0	1 000	0	0	1 000
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	27 010
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	27 010
776	<i>Différences sur réalisations (négatives)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	27 010
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		27 010,00
Dépenses réelles		0,00
Dépenses d'ordre		27 010,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	27 010,00
198	Neutralisation des amortissements	27 010,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
RECETTES		195 510,00
Recettes réelles		0,00
Recettes d'ordre		195 510,00
021	Virement de la section de fonctionnement	128 621,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	66 889,00
218	Autres immobilisations corporelles	480,00
280	Amort. immobilisations incorporelles	4 550,00
281	Amortissement immobilisations corporelle	61 859,00
041	Opérations patrimoniales	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		195 630,00
Dépenses réelles		120,00
658	Charges diverses de gestion courante	20,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	100,00
Dépenses d'ordre		195 510,00
023	Virement à la section d'investissement	128 621,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	66 889,00
678	Autres charges exceptionnelles	480,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	66 409,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
RECETTES		27 020,00
Recettes réelles		10,00
758	Produits divers de gestion courante	10,00
Recettes d'ordre		27 010,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	27 010,00
776	Différences sur réalisations (négatives)	27 010,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	170 082,05
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	170 082,05
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	91 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 582,05
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	802 577,95
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	96 950,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	38 817,95
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	4 290,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	48 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	326 000,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	133 200,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	972 770,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	127 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	3 550,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 600,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	824 570,00

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73	
					Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/7

FONCTION 7 – Aménagement et environnement

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	170 082,05
Equipements départementaux		0,00	0,00	170 082,05
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	40 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	22 500,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	91 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	15 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 582,05
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	802 577,95
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	96 950,00
613	Locations	0,00	0,00	3 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	38 817,95
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	4 290,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	2 500,00
618	Divers	0,00	0,00	150,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	3 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	2 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	3 250,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	2 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	4 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	20,00
628	Divers	0,00	0,00	48 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	6 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	32 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	2 300,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	326 000,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	20 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	133 200,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	68 000,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	972 770,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	127 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	2 400,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	5 000,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	3 550,00
747	Participations	0,00	0,00	150,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	8 600,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	824 570,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	1 000,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I	0,00	II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
(4)				
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	28 842,96	0,00	28 842,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	195 510,00	VI	-480,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées				
27...	Autres immobilisations financières				
Ressources propres internes de l'année (b)		195 510,00	-480,00	-480,00	-480,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées				
27...	Autres immobilisations financières				
28...	Amortissement des immobilisations				
28051	Concessions et droits similaires	4 550,00	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	27 010,00	0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	8 884,00	0,00	0,00	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	5 565,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	10 000,00	0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 400,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	8 000,00	0,00	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	129 101,00	-480,00	-480,00	-480,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	195 030,00	0,00	30 425,01	0,00	225 455,01

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	28 842,96
Ressources propres disponibles	VIII	225 455,01
Solde	IX = VIII – IV (4)	196 612,05

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE
DU DOMAINE DEPARTEMENTAL DE LINDRE

POUR L'EXERCICE 2022

Présenté par le Président du Département, à l'occasion de la 2^{ème} Réunion Trimestrielle de 2022

(Date de convocation : le 19 mai 2022)

A METZ, le 8 juin 2022

Le Président du Département

P. WEITEN

Délibéré par le Conseil Départemental

A METZ, le 23 JUN 2022

Les membres du Conseil Départemental

AMBROSIN-CHININ.	ARNOLD P.	BECKER M. E.	BENIMEDDOURENE G.	BOHL J. L.	BOHR E.	BOUSCHBACHER S.
						
CALCARI-JEAN D.	CELKA L.	CHABANE A.	CORRADI L.	CRISTINELLI-FRAIBOEUF S.	CUNAT J. C.	CUNY P.
						
DASTILLUNG J. P.	DICK R.	FIRTION E.	FOURNIER L.	FRANÇOIS J.	FREYHURGER J.	GOSSE V.
						

- 2 -

GRÉLOT P.	HAACIE.	HERZOG C.	KHALIFÉ K.	KIEFFER C.	KLEBER L.	KUNTZ M. L.
LAPAQUE B.	LEBEAU E.	LORIA-MANCK C.	MAGRAS G.	MULLER L.	PASTORS S.	PILI F.
				1.7-hw		
REBSTOCK A.	REICHHELD P.	ROMILLY V.	SACCANI J. L.	SCHNEIDER B.	SCHUH G.	SCHULERE E.
SIMON B.	STEMART A.	SUCK D.	TACCONI P.	THIL P.	TONIN M.	TRAN D.
WEIS M.	WEITEN F.	YAHIAOUI R.	ZIMMERMANN M. J.	ZIROVNIK R.		

Nombre de membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 43

Nombre de suffrages exprimés : 53

VOTES : Pour 53 dont 10 pouvoirs

Contre 1 dont 1 pouvoirs

Abstentions 1 dont 1 pouvoirs

Reçu en Préfecture, le 28 JUN 2022

Certifié exécutoire par le Président du Département, compte tenu de la réception en Préfecture le 28 JUN 2022 et de la publication le 28 JUN 2022

A METZ, le 28 JUN 2022

Le Président du Département

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3d5-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME
- ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION
ENERGETIQUE

ORIGINE DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE -
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY

DOSSIER N° | I | 20 | 589 |

RAPPORTEUR M. WEIS

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide d'adopter le Budget Supplémentaire/Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe des Jardins Fruitières de Laquenexy pour l'année 2022.

Cette étape budgétaire permet la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 en section d'investissement "excédents de fonctionnement capitalisés", affecté à la couverture du déficit de la section d'investissement et des Restes à Réaliser de 2021 (102 631,81 €).

Opérations réelles - INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	49 643,83 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves		102 631,81 €
13	Subventions d'investissement		65 398,86 €
21	Immobilisations corporelles	118 386,84 €	
	Total	168 030,67 €	168 030,67 €

Adopté, à l'unanimité

Le Président

REPUBLIQUE FRANÇAISE**CONSEIL DEPARTEMENTAL : DEPARTEMENT DE LA MOSELLE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22570001200134

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL

M. 52**Budget supplémentaire (3)****Voté par nature**

BUDGET : BUDGET ANNEXE - JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	24
A3 - Dépenses financières	25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	26
A4.2 - Recettes RMI / RSA	27
A4.3 - Recettes financières	28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	34
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	39
A1/01 - Opérations non ventilées	45
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	Sans Objet
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	Sans Objet
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	46

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	49
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	50

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat du personnel	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
-----------------------------------	------------

E - Arrêté et signatures

E2 - Arrêté et signatures	51
---------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale		Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (5)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3) (4)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(6) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
6574

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)		
TOTAL DU BUDGET	1 250 222,94	1 333 547,31	-30 336,39	A1	52 987,98	
Investissement	102 407,08	83 099,64	(1) -30 336,39	A2	-49 643,83	
Fonctionnement	1 147 815,86	1 250 447,67	(2) 0,00	A3	102 631,81	

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1				
		Dépenses		Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	118 386,84	III + IV	65 398,86	B1 -52 987,98
Investissement	I	118 386,84	III	65 398,86	B2 -52 987,98
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)
TOTAL	A1 + B1		0,00
Investissement	A2 + B2		-102 631,81
Fonctionnement	A3 + B3		102 631,81

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 118 386,84
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	118 386,84
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		65 398,86
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	65 398,86
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	102 631,81

+

+

+

R	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	118 386,84	65 398,86
R	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 49 643,83	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)	168 030,67	168 030,67
--	------------	------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00

+

+

+

R	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
R	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)	0,00	0,00
---	------	------

TOTAL DU BUDGET (4)	168 030,67	168 030,67
-------------------------------	------------	------------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	102 631,81	0,00	102 631,81
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	0,00	0,00	0,00	102 631,81	0,00	102 631,81

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	22 500,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	73 600,00	118 386,84	0,00	0,00	191 986,84
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		96 100,00	118 386,84	0,00	0,00	214 486,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		96 100,00	118 386,84	0,00	0,00	214 486,84

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	8 126,00		0,00	0,00	8 126,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		8 126,00		0,00	0,00	8 126,00

TOTAL	104 226,00	118 386,84	0,00	0,00	222 612,84
--------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	49 643,83
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	272 256,67
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	0,00	65 398,86	0,00	0,00	65 398,86
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	65 398,86	0,00	0,00	65 398,86
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	102 631,81	102 631,81	102 631,81
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	102 631,81	102 631,81	102 631,81
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	65 398,86	102 631,81	102 631,81	168 030,67

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	32 287,00		0,00	0,00	32 287,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	71 939,00		0,00	0,00	71 939,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		104 226,00		0,00	0,00	104 226,00

TOTAL	104 226,00	65 398,86	102 631,81	102 631,81	272 256,67
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	272 256,67
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
--

96 100,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	428 730,00	0,00	0,00	0,00	428 730,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	761 300,00	0,00	0,00	0,00	761 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	34 460,00	0,00	0,00	0,00	34 460,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 224 490,00	0,00	0,00	0,00	1 224 490,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 224 490,00	0,00	0,00	0,00	1 224 490,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	32 287,00		0,00	0,00	32 287,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	71 939,00		0,00	0,00	71 939,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		104 226,00		0,00	0,00	104 226,00

TOTAL	1 328 716,00	0,00	0,00	0,00	1 328 716,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 328 716,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	377 260,00	0,00	0,00	0,00	377 260,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	943 330,00	0,00	0,00	0,00	943 330,00
Total des recettes de gestion courante		1 320 590,00	0,00	0,00	0,00	1 320 590,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 320 590,00	0,00	0,00	0,00	1 320 590,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	8 126,00	0,00	0,00	0,00	8 126,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 126,00	0,00	0,00	0,00	8 126,00

TOTAL	1 328 716,00	0,00	0,00	0,00	1 328 716,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 328 716,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	96 100,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	118 386,84	0,00	118 386,84
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		118 386,84	0,00	118 386,84

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	49 643,83
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	168 030,67
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	65 398,86	0,00	65 398,86
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement –Total		65 398,86	0,00	65 398,86

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	102 631,81
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	168 030,67
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	0,00		0,00
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I + II + III
TOTAL	104 226,00	118 386,84	0,00	0,00	0,00	0,00	222 612,84
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	96 100,00	118 386,84	0,00	0,00	0,00	0,00	214 486,84
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	96 100,00	118 386,84	0,00	0,00	0,00	0,00	214 486,84
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	8 126,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 126,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)	49 643,83
---	------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	272 256,67
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
TOTAL	104 226,00	65 398,86	0,00	0,00	169 624,86
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	65 398,86	0,00	0,00	65 398,86
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	71 939,00		0,00	0,00	71 939,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00		0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	32 287,00		0,00	0,00	32 287,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (5)	102 631,81
---------------------------------------	-------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	272 256,67
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		96 100,00	118 386,84	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	22 500,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	73 600,00	118 386,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 000,00	0,00	0,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagement	38 000,00	0,00	0,00	0,00		
21351	Bâtiments publics	2 600,00	118 386,84	0,00	0,00		
2157	Matériel et outillage technique	10 500,00	0,00	0,00	0,00		
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00		
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00		
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	14 500,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES TOTALES		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		0,00	65 398,86	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	65 398,86	0,00	0,00
1336	Dot. soutien investissement départements	0,00	65 398,86	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

RECETTES RSA

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		0,00	0,00	102 631,81	102 631,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	102 631,81	102 631,81
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	102 631,81	102 631,81
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL DEPENSES (2) (3)	0.00	0.00	0.00
	TOTAL RECETTES (2) (3)	0.00	0.00	0.00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	8 126,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	8 126,00	0,00	0,00
040	RECETTES (2)	71 939,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	5 915,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 126,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	1 095,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	8 000,00	0,00	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	14 500,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 803,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	500,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	22 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
041	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total
		I	II		III			IV = I + II + III
DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)		1 328 716,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 328 716,00
011	Charges à caractère général (5)	428 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	428 730,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	761 300,00	0,00	0,00	0,00		0,00	761 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	34 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 460,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	32 287,00		0,00	0,00		0,00	32 287,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	71 939,00		0,00	0,00		0,00	71 939,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (4)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 328 716,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)		1 328 716,00	0,00	0,00	0,00	1 328 716,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	377 260,00	0,00	0,00	0,00	377 260,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	943 330,00	0,00	0,00	0,00	943 330,00
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	8 126,00		0,00	0,00	8 126,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (4)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 328 716,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général (5)	428 730,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	9 400,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	21 600,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	11 000,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	3 100,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 500,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	4 100,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	300,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	39 700,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	130 500,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	11 110,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	24 000,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	7 500,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	3 500,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 500,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	13 260,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	4 360,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	800,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	200,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	6 000,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 300,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 500,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	4 500,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 600,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	5 850,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	700,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 700,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 900,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 900,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	600,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	26 250,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	49 000,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	4 000,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	700,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 300,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	761 300,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	8 700,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 300,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 200,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 400,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	256 000,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	6 000,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	1 200,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	70 000,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	166 000,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	29 000,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	98 000,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	102 600,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	9 500,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 500,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 700,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 200,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	34 460,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	34 000,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	450,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)		1 224 490,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		1 224 490,00	0,00	0,00	0,00

023	Virement à la section d'investissement	32 287,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	71 939,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	71 939,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		104 226,00		0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 328 716,00	0,00	0,00	0,00
---	---------------------	-------------	-------------	-------------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 328 716,00
--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	377 260,00	0,00	0,00	0,00
7021	Ventes de récoltes	32 000,00	0,00	0,00	0,00
7028	Autres produits forestiers	32 000,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres	4 500,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	72 500,00	0,00	0,00	0,00
7068	Autres redevances et droits	11 760,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	221 000,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	500,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	3 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	943 330,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	1 057,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	942 263,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		1 320 590,00	0,00	0,00	0,00
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		1 320 590,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	8 126,00	0,00	0,00	0,00
7768	Neutralisation des amortissements	8 126,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 126,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 328 716,00	0,00	0,00	0,00
---	--	---------------------	-------------	-------------	-------------

R 002 RESULTAT REPORTE				0,00
-------------------------------	--	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 328 716,00
--	--	--	--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
- Equipements départx		0	0	0	0	0
- Equip. non départx (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	0					
<i>Dépenses d'ordre</i>	8 126					
Total dépenses de l'exercice	8 126	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	49 644	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	57 770	0	0	0	0	0
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	206 858	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	206 858	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	104 236	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	104 236	0	0	0	0	0
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	8 136	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	8 136	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	--	--------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	96 100	96 100
- Equipements départx	0	0	0	0	0	0	0	96 100	96 100
- Equip. non départx (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières									0
<i>Dépenses d'ordre</i>									8 126
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	96 100	104 226
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	118 387	168 031
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	214 487	272 257
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	206 858
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	65 399	65 399
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	65 399	272 257

FONCTIONNEMENT

DEPENSES									
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	1 224 480	1 328 716
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	1 224 480	1 328 716
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	1 320 580	1 328 716
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	1 320 580	1 328 716

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		8 126	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	0	0	0	0
212	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0
213	Constructions	0	0	0	0	0	0
215	Install., matériel, outillage techniques	0	0	0	0	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		8 126	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		8 126	0	0	0	0	0
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>	8 126	0	0	0	0	0
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes d'investissement		206 858	0	0	0	0	0
Recettes réelles		102 632	0	0	0	0	0
106	Réserves	102 632	0	0	0	0	0
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		104 226	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		104 226	0	0	0	0	0
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	32 287	0	0	0	0	0
280	<i>Amort. immobilisations incorporelles</i>	5 915	0	0	0	0	0
281	<i>Amortissement immobilisations corporelle</i>	66 024	0	0	0	0	0
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		104 236	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		10	0	0	0	0	0
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	0	0	0	0	0
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0
613	Locations	0	0	0	0	0	0
615	Entretien et réparations	0	0	0	0	0	0
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	0
618	Divers	0	0	0	0	0	0
623	Pub., publications, relations publiques	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
624	Transports biens, transports collectifs	0	0	0	0	0	0
625	Déplacements et missions	0	0	0	0	0	0
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	0	0	0	0	0
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0
628	Divers	0	0	0	0	0	0
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	0	0	0	0	0
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	0	0	0	0	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	0
6411	Personnel titulaire	0	0	0	0	0	0
6413	Personnel non titulaire	0	0	0	0	0	0
6417	Rémunérations des apprentis	0	0	0	0	0	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	0	0	0	0	0
648	Autres charges de personnel	0	0	0	0	0	0
657	Subventions de fonctionnement versées	0	0	0	0	0	0
658	Charges diverses de gestion courante	10	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		104 226	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		104 226	0	0	0	0	0
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	32 287	0	0	0	0	0
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	71 939	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		8 136	0	0	0	0	0
Recettes réelles		10	0	0	0	0	0
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0	0	0	0	0	0
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	0	0
706	Prestations de services	0	0	0	0	0	0
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0
708	Autres produits	0	0	0	0	0	0
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0
758	Produits divers de gestion courante	10	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		8 126	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		8 126	0	0	0	0	0
776	<i>Différences sur réalisations (négatives)</i>	8 126	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	--	-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------------	-------------------------------	-------

INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	96 100	104 226
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	96 100	96 100
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	0	0	0	0	0	22 500	22 500
212	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0	46 000	46 000
213	Constructions	0	0	0	0	0	0	0	2 600	2 600
215	Install., matériel, outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	10 500	10 500
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	14 500	14 500
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	8 126
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	8 126
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	8 126
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES										
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	206 858
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	102 632
106	Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	102 632
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	104 226
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	104 226
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	32 287
280	<i>Amort. immobilisations incorporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	5 915
281	<i>Amortissement immobilisations corporelle</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	66 024
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	1 224 480	1 328 716
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	1 224 480	1 224 490
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	0	0	0	0	0	0	106 200	106 200
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	130 500	130 500
613	Locations	0	0	0	0	0	0	0	11 110	11 110
615	Entretien et réparations	0	0	0	0	0	0	0	57 760	57 760
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	0	0	4 360	4 360
618	Divers	0	0	0	0	0	0	0	7 000	7 000

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
623	Pub., publications, relations publiques	0	0	0	0	0	0	0	12 900	12 900
624	Transports biens, transports collectifs	0	0	0	0	0	0	0	7 050	7 050
625	Déplacements et missions	0	0	0	0	0	0	0	1 700	1 700
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	0	0	0	0	0	0	5 400	5 400
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	1 000	1 000
628	Divers	0	0	0	0	0	0	0	77 750	77 750
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	0	0	0	0	0	0	16 600	16 600
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	0	0	0	0	0	0	4 700	4 700
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	0	0	1 300	1 300
6411	Personnel titulaire	0	0	0	0	0	0	0	333 200	333 200
6413	Personnel non titulaire	0	0	0	0	0	0	0	166 000	166 000
6417	Rémunérations des apprentis	0	0	0	0	0	0	0	29 000	29 000
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	215 300	215 300
648	Autres charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0	1 200	1 200
657	Subventions de fonctionnement versées	0	0	0	0	0	0	0	34 000	34 000
658	Charges diverses de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	450	460
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	104 226
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	104 226
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	32 287
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	71 939
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	1 320 580	1 328 716
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	1 320 580	1 320 590
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0	0	0	0	0	0	0	64 000	64 000
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	0	0	0	4 500	4 500
706	Prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	84 260	84 260
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	221 000	221 000
708	Autres produits	0	0	0	0	0	0	0	3 500	3 500
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	1 057	1 057
758	Produits divers de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	942 263	942 273
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	8 126
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	8 126
776	<i>Différences sur réalisations (négatives)</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	8 126
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		8 126,00
Dépenses réelles		0,00
Dépenses d'ordre		8 126,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	8 126,00
198	Neutralisation des amortissements	8 126,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
RECETTES		206 857,81
Recettes réelles		102 631,81
106	Réserves	102 631,81
Recettes d'ordre		104 226,00
021	Virement de la section de fonctionnement	32 287,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	71 939,00
280	Amort. immobilisations incorporelles	5 915,00
281	Amortissement immobilisations corporelle	66 024,00
041	Opérations patrimoniales	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		104 236,00
Dépenses réelles		10,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00
Dépenses d'ordre		104 226,00
023	Virement à la section d'investissement	32 287,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	71 939,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	71 939,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
RECETTES		8 136,00
Recettes réelles		10,00
758	Produits divers de gestion courante	10,00
Recettes d'ordre		8 126,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	8 126,00
776	Différences sur réalisations (négatives)	8 126,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	96 100,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	96 100,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	22 500,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	46 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	2 600,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	10 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	14 500,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	1 224 480,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	106 200,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	130 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	11 110,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	57 760,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	4 360,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	7 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	12 900,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	7 050,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	1 700,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	5 400,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	77 750,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	16 600,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	4 700,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	1 300,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	333 200,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	166 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	29 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	215 300,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	1 200,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	34 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	450,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	1 320 580,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	64 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	4 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	84 260,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	221 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	3 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	1 057,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	942 263,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/9

FONCTION 9 – Développement économique

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintenance services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	96 100,00
Equipements départementaux		0,00	0,00	0,00	0,00	96 100,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
Equipements non départementaux (c/204)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintenance services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 224 480,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	106 200,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	130 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	11 110,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	57 760,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	4 360,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	12 900,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	7 050,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	77 750,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	16 600,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	333 200,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	166 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	215 300,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 320 580,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	64 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	84 260,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	221 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 057,00

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintien services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	942 263,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I	0,00	II
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
(4)				
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	118 386,84	49 643,83	168 030,67

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	104 226,00	VI
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b)		104 226,00	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28051	Concessions et droits similaires	5 915,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 126,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	1 095,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	8 000,00	0,00	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	14 500,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 803,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	500,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	22 000,00	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	32 287,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	104 226,00	65 398,86	0,00	102 631,81	272 256,67

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	168 030,67
Ressources propres disponibles	VIII	272 256,67
Solde	IX = VIII – IV (4)	104 226,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE
DES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY**

POUR L'EXERCICE 2022

Présenté par le Président du Département, à l'occasion de la 2^{ème} Réunion Trimestrielle de 2022

(Date de convocation : le 19 mai 2022)

A METZ, le 8 juin 2022


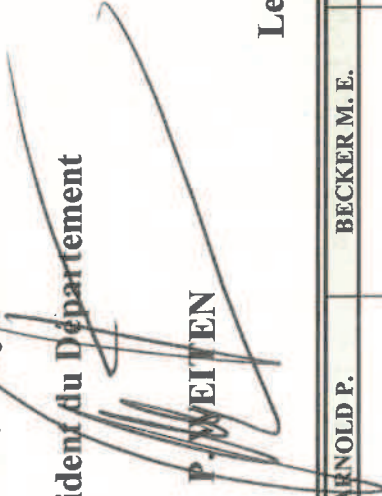







Délibéré par le Conseil Départemental

Le Président du Département

A METZ, le 23 JUN 2022

P. WEITEN

Les membres du Conseil Départemental

AMBROSIN-CHINI N.	ARNOLD P.	BECKER M. E.	BENIMEDDOURENE G.	BOHL J. L.	BOHR E.	BOUSCHBACHER S.
						
CALCARI-JEAN D.	CELKA L.	CHABANE A.	CORRADI L.	CRISTINELLI-FRAIBOEUFF S.	CUNAT J. C.	CUNY P.
						
DASTILLUNG J. P.	DICK R.	FIRTION E.	FOURNIER L.	FRANCOIS J.	FREYBURGER J.	GOSSÉ V.
						

- 2 -

GRÉLOT P. 	HAAGE E. 	HERZOG C. 	KHALIFE K. 	KIEFFER C. 	KLEBER L. 	KUNTZ M. L.
LAPAQUE B. 	LEBAU E. 	LORIA-MANCK C. 	MAGRAS G. 	MULLER L. 	PASTOR S. 	PILIF.
REBSTOCK A. 	REICHHELD P. 	ROMILLY V. 	SACCANI J. L. 	SCHNEIDER B. 	SCHUH G. 	SCHULER E.
SIMON B. 	STEMART A. 	SUCK D. 	TACCONI B. 	THIL P. 	TONIN M. 	TRAN D.
WEIS M. 	WEITEN P. 	YAHIAOUI R. 	ZIMMERMANN M. J. 	ZIROVNIK R. 		

Nombre de membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 43

Nombre de suffrages exprimés : 53

VOTES : Pour 53 dont 10 pouvoirs

Contre 1 dont 1 pouvoirs

Abstentions 1 dont 1 pouvoirs

Reçu en Préfecture, le 28 JUN 2022

Certifié exécutoire par le Président du Département, compte tenu de la réception en Préfecture le 28 JUN 2022 et de la publication le 28 JUN 2022

A HÉTZ, le 28 JUN 2022

Le Président du Département

P. WEITEN

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3d4-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME
- ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION
ENERGETIQUE

ORIGINE DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE -
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DES SITES CULTURELS

DOSSIER N° | | | 21 | 588 |

RAPPORTEUR Mme FOGEL-GOSSE

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide d'adopter le Budget Supplémentaire/Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe des Sites Culturels pour l'année 2022.

Cette étape permet la reprise des résultats de clôture 2021, l'augmentation du budget de fonctionnement et de la participation départementale.

Opérations réelles - FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		17 602,25 €
011	Charges à caractère général	32 602,25 €	
74	Dotations et participations		8 000,00 €
75	Autres produits d'activité		7 000,00 €
	Total	32 602,25 €	32 602,25 €

Total des opérations réelles 32 602,25 € 32 602,25 €

Adopté, à l'unanimité

Le Président

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL : DEPARTEMENT DE LA MOSELLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22570001200258

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL

M. 52

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET ANNEXE - SITES CULTURELS (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	24
A3 - Dépenses financières	25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	26
A4.2 - Recettes RMI / RSA	27
A4.3 - Recettes financières	28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	34
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	39
A1/01 - Opérations non ventilées	45
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	46
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	Sans Objet
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	Sans Objet

B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet

C - Engagements hors bilan

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Etat du personnel	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
-----------------------------------	------------

E - Arrêté et signatures

E2 - Arrêté et signatures	48
---------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale		Nombre de m ² de surface utile de bâtiments (5)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3) (4)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(6) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
6574

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	C1

RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	3 554 685,49	3 572 287,74	0,00	A1 17 602,25
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	3 554 685,49	3 572 287,74	(2) 0,00	A3 17 602,25

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 17 602,25	III + IV 0,00	B1	-17 602,25
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 17 602,25	IV 0,00	B3	-17 602,25

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 17 602,25
011	Charges à caractère général (3)	17 602,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00

+

+

+

R	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
R	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00
--	------	------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	15 000,00	15 000,00

+

+

+

R	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	17 602,25	0,00
R	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 17 602,25

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)	32 602,25	32 602,25
---	-----------	-----------

TOTAL DU BUDGET (4)	32 602,25	32 602,25
-------------------------------	-----------	-----------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	1 853 743,00	17 602,25	15 000,00	15 000,00	1 886 345,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	2 285 500,00	0,00	0,00	0,00	2 285 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	112 820,00	0,00	0,00	0,00	112 820,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 252 063,00	17 602,25	15 000,00	15 000,00	4 284 665,25
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	3 400,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 255 463,00	17 602,25	15 000,00	15 000,00	4 288 065,25

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	4 255 463,00	17 602,25	15 000,00	15 000,00	4 288 065,25
--------------	---------------------	------------------	------------------	------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 288 065,25
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	866 017,00	0,00	0,00	0,00	866 017,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	20 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	28 000,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	3 366 946,00	0,00	7 000,00	7 000,00	3 373 946,00
Total des recettes de gestion courante		4 252 963,00	0,00	15 000,00	15 000,00	4 267 963,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 255 463,00	0,00	15 000,00	15 000,00	4 270 463,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	4 255 463,00	0,00	15 000,00	15 000,00	4 270 463,00
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	17 602,25
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 288 065,25
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	B1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	32 602,25		32 602,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		32 602,25	0,00	32 602,25

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 602,25
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	B2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement –Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	8 000,00		8 000,00
75	Autres produits d'activités (7)	7 000,00	0,00	7 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement –Total		15 000,00	0,00	15 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	17 602,25
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 602,25
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I + II + III
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (détail en III-A3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00		0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (5)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses	A1.2

RMI DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

RSA DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	A1.3

Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX	A1.5

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES	A2

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
DEPENSES TOTALES		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres

Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES	A4.2

RECETTES RMI

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

RECETTES RSA

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	A4.3

Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	TOTAL DEPENSES (2) (3)	0.00	0.00	0.00
	TOTAL RECETTES (2) (3)	0.00	0.00	0.00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
040	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
041	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total
		I	II		III			IV = I + II + III
DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)		4 255 463,00	17 602,25	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	4 288 065,25
011	Charges à caractère général (5)	1 853 743,00	17 602,25	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	1 886 345,25
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	2 285 500,00	0,00	0,00	0,00		0,00	2 285 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	112 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 820,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	3 400,00	0,00	0,00	0,00		0,00	3 400,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (4)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	4 288 065,25
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)		4 255 463,00	0,00	15 000,00	15 000,00	4 270 463,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	866 017,00	0,00	0,00	0,00	866 017,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	20 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	28 000,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	3 366 946,00	0,00	7 000,00	7 000,00	3 373 946,00
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (4)	17 602,25
--	------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	4 288 065,25
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
011	Charges à caractère général (5)	1 853 743,00	17 602,25	15 000,00	15 000,00
60611	Eau et assainissement	20 260,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	312 300,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	14 450,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	3 500,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	4 400,00	0,00	2 300,00	2 300,00
60631	Fournitures d'entretien	1 950,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	32 600,00	126,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	270,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	200,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	120 220,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	183 450,00	6 083,40	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	53 030,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	810,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	77 320,00	11 317,85	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 200,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 870,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	140 990,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	23 430,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	11 550,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 400,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	11 000,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	9 700,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 700,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	2 900,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	50 000,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 500,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	20 250,00	75,00	0,00	0,00
6248	Divers	3 350,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	9 500,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	14 650,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	13 650,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 050,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 650,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	33 975,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	227 800,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	11 500,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	403 718,00	0,00	6 700,00	6 700,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 650,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 285 500,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	5 500,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	12 500,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 800,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 000,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 200,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 007 000,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	13 500,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	44 100,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	309 000,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	219 000,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	43 800,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	218 000,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
6453	Cotisations aux caisses de retraites	345 000,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	21 500,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 300,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 300,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	112 820,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	110 000,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	2 700,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	20,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)		4 252 063,00	17 602,25	15 000,00	15 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	3 400,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 400,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		4 255 463,00	17 602,25	15 000,00	15 000,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00		0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 255 463,00	17 602,25	15 000,00	15 000,00
---	--	---------------------	------------------	------------------	------------------

002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				0,00
--	--	--	--	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				4 288 065,25
--	--	--	--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	866 017,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres	6 000,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	478 000,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	369 017,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	9 000,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	4 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	20 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
74718	Autres participations Etat	20 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	3 366 946,00	0,00	7 000,00	7 000,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	3 366 936,00	0,00	7 000,00	7 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES		4 252 963,00	0,00	15 000,00	15 000,00
(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS –
OPERATIONS D'ORDRE**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	2 500,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 400,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		4 255 463,00	0,00	15 000,00	15 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 255 463,00	0,00	15 000,00	15 000,00
---	--	---------------------	-------------	------------------	------------------

R 002 RESULTAT REPORTE				17 602,25
-------------------------------	--	--	--	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				4 288 065,25
--	--	--	--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043*.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0
- Equipements départx		0	0	0	0	0
- Equip. non départx (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	0					
<i>Dépenses d'ordre</i>	0					
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	10	0	0	0	4 270 453	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	17 602	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	10	0	0	0	4 288 055	0
RECETTES						
Total recettes de l'exercice	10	0	0	0	4 270 453	0
RAR N-1 et reports	17 602	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	17 612	0	0	0	4 270 453	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	--	--------------------------------------	--	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements départx	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non départx (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	4 270 463
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	17 602
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	4 288 065
RECETTES									
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	4 270 463
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	17 602
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	4 288 065

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		10	0	0	0	4 270 453	0
Dépenses réelles		10	0	0	0	4 270 453	0
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	0	0	0	529 450	0
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	183 450	0
613	Locations	0	0	0	0	53 030	0
615	Entretien et réparations	0	0	0	0	225 190	0
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	23 430	0
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	5 000	0
618	Divers	0	0	0	0	14 950	0
621	Personnel extérieur au service	0	0	0	0	5 500	0
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	0	0	0	20 700	0
623	Pub., publications, relations publiques	0	0	0	0	57 100	0
624	Transports biens, transports collectifs	0	0	0	0	23 600	0
625	Déplacements et missions	0	0	0	0	9 500	0
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	0	0	0	28 300	0
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	2 050	0
628	Divers	0	0	0	0	689 343	0
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	0	0	0	41 500	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	3 650	0
6411	Personnel titulaire	0	0	0	0	1 373 600	0

Art. (1)	Libellé	01	0	1	2	3	4
		Opérations non ventilables	Services généraux	Sécurité	Enseignement	Culture, jeunesse, sports	Prévention médico-sociale
6413	Personnel non titulaire	0	0	0	0	219 000	0
6417	Rémunérations des apprentis	0	0	0	0	43 800	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	0	0	0	600 800	0
648	Autres charges de personnel	0	0	0	0	1 300	0
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0	0	100	0
657	Subventions de fonctionnement versées	0	0	0	0	110 000	0
658	Charges diverses de gestion courante	10	0	0	0	2 710	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	0	0	0	1 000	0
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	2 400	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0
RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		10	0	0	0	4 270 453	0
Recettes réelles		10	0	0	0	4 270 453	0
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	6 000	0
706	Prestations de services	0	0	0	0	478 000	0
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	369 017	0
708	Autres produits	0	0	0	0	13 000	0
747	Participations	0	0	0	0	28 000	0
758	Produits divers de gestion courante	10	0	0	0	3 373 936	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	0	100	0
778	Autres produits exceptionnels	0	0	0	0	2 400	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	--	-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------------	-------------------------------	-------

INVESTISSEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES										
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT										
DEPENSES										
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	4 270 463
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	4 270 463
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	0	0	0	0	0	0	0	529 450
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	183 450
613	Locations	0	0	0	0	0	0	0	0	53 030
615	Entretien et réparations	0	0	0	0	0	0	0	0	225 190
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	0	0	0	23 430
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
618	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	14 950
621	Personnel extérieur au service	0	0	0	0	0	0	0	0	5 500
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	0	0	0	0	0	0	0	20 700
623	Pub., publications, relations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0	57 100
624	Transports biens, transports collectifs	0	0	0	0	0	0	0	0	23 600
625	Déplacements et missions	0	0	0	0	0	0	0	0	9 500
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	0	0	0	0	0	0	0	28 300
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	2 050
628	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	689 343
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	0	0	0	0	0	0	0	41 500
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	0	0	0	3 650

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
6411	Personnel titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0	1 373 600
6413	Personnel non titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0	219 000
6417	Rémunérations des apprentis	0	0	0	0	0	0	0	0	43 800
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0	600 800
648	Autres charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	1 300
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0	0	0	0	0	0	0	0	100
657	Subventions de fonctionnement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	110 000
658	Charges diverses de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	2 720
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	2 400
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
RECETTES										
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	4 270 463
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	4 270 463
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
706	Prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	478 000
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	369 017
708	Autres produits	0	0	0	0	0	0	0	0	13 000
747	Participations	0	0	0	0	0	0	0	0	28 000
758	Produits divers de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	3 373 946
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0	0	0	100
778	Autres produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	2 400
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES	A1/01

SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		0,00
Dépenses réelles		0,00
Dépenses d'ordre		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
RECETTES		0,00
Recettes réelles		0,00
Recettes d'ordre		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
DEPENSES		10,00
Dépenses réelles		10,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00
Dépenses d'ordre		0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
RECETTES		10,00
Recettes réelles		10,00
758	Produits divers de gestion courante	10,00
Recettes d'ordre		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1/3

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	2 295 630,00	0,00	1 974 823,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	275 150,00	0,00	254 300,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	134 950,00	0,00	48 500,00
613	Locations	0,00	0,00	16 620,00	0,00	36 410,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	83 060,00	0,00	142 130,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	8 440,00	0,00	14 990,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	2 450,00	0,00	12 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	2 000,00	0,00	3 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	18 200,00	0,00	2 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	33 700,00	0,00	23 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	5 400,00	0,00	18 200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	6 100,00	0,00	3 400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	11 100,00	0,00	17 200,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 700,00	0,00	350,00
628	Divers	0,00	0,00	456 050,00	0,00	233 293,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	17 900,00	0,00	23 600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	500,00	0,00	3 150,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	686 700,00	0,00	686 900,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	115 000,00	0,00	104 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	11 100,00	0,00	32 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	320 100,00	0,00	280 700,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	500,00	0,00	800,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	80 000,00	0,00	30 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	910,00	0,00	1 800,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	3 373 936,00	0,00	559 500,00	0,00	337 017,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	298 000,00	0,00	180 000,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	241 000,00	0,00	128 017,00
708	Autres produits	0,00	0,00	4 000,00	0,00	9 000,00
747	Participations	0,00	0,00	8 000,00	0,00	20 000,00
758	Produits divers de gestion courante	3 373 936,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A/13

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellé	31	32	33	34	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture				
		315				
		Services d'archives				
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellé	31	32	33	34	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture				
		315				
		Services d'archives				
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	4 270 453,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	529 450,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	183 450,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	53 030,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	225 190,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	23 430,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	14 950,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	20 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	57 100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	23 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	28 300,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	689 343,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	41 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 650,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 373 600,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	219 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	43 800,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	600 800,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	2 710,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	4 270 453,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	478 000,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	369 017,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	3 373 936,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE
DES SITES CULTURELS**

POUR L'EXERCICE 2022

Présenté par le Président du Département, à l'occasion de la 2^{ème} Réunion Trimestrielle de 2022

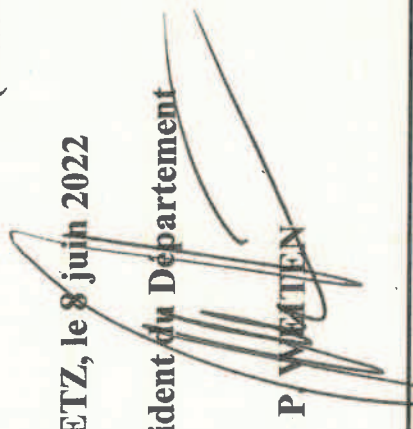
(Date de convocation : le 19 mai 2022)

A METZ, le 8 juin 2022

Délibéré par le Conseil Départemental

Le Président du Département

A METZ, le 23 JUIN 2022

P. WEATEN


Les membres du Conseil Départemental

 AMBROSIN-CHINI N.	 ARNOLD P.	 BECKER M. E.	 BENIMEDDOURENE G.	 BOHL J. L.	 BOHR E.	 BOUSCHBACHER S.
 CALCARI-JEAN D.	 CELKA L.	 CHABANE A.	 CORRADIL.	 CRISTINELLI-FRAIBOEUF S.	 CUNAT J. C.	 CUNY P.
 DASTILLUNG J.P.	 DICK R.	 FIRTION E.	 FOURNIER L.	 FRANÇOIS J.	 FREYBURGER J.	 GOSSE X.

- 2 -

GRELOT P.	HAFFÉ E.	HERZOG C.	KHALIFÉ K.	KIEFFER C.	KLEBER L.	KUNTZ M. L.
LAPQUE B.	LEBEAU E.	LORIA-MANCK C.	MAGRAS G.	MULLER L.	PASTORS S.	PILIF.
REBSTOCK A.	REICHHELD P.	ROMILLY V.	SACCANI J. L.	SCHNEIDER B.	SCHUH G.	SCHULER E.
SIMON B.	STEMART A.	SUCK D.	TACCONI P.	THIL P.	TONIN M.	TRAN D.
WEISM.	WEITEN P.	YAHIAOUI R.	ZIMMERMANN M. J.	ZIROVNIK R.		

Nombre de membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 43

Nombre de suffrages exprimés : 53

VOTES : Pour 53 dont 10 pouvoirs

Contre / dont / pouvoirs

Abstentions / dont / pouvoirs

Reçu en Préfecture, le 28 JUIN 2022

Certifié exécutoire par le Président du Département, compte tenu de la réception en Préfecture le 28 JUIN 2022 et de la publication le 28 JUIN 2022

A. METZ, le 28 JUIN 2022

Le Président du Département

P. WEITEN



Contrôle de Légalité :

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3e3-DE
Date décision : 23/6/2022
Envoyé le : 28-06-2022
Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME
- ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION
ENERGETIQUE

ORIGINE DIRECTION DES FINANCES DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTROLE
DE GESTION
Direction des Finances

OBJET NOELS DE MOSELLE - POLITIQUE DEPARTEMENTALE 2022

DOSSIER N° | | | 22 | 705 |

RAPPORTEUR M. LEBEAU

DECISION

Après avoir pris connaissance du Rapport du Président et en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver le règlement départemental d'intervention « animations et marchés de Noël – Noël de Moselle » modifié tel que figurant en annexe ;
- d'installer sans délai un club des opérateurs de Noël tel que décrit dans le Rapport du Président et d'en confier l'animation à Moselle Attractivité ;
- d'abonder la ligne budgétaire « Opération Noël de Moselle - subventions aux collectivités » de 110 000 €.

Imputation budgétaire M52	Libellé	B.P. 2022	BS - DM1 2022
65/65734/94	Opération Noël de Moselle - subventions aux collectivités	40 000 €	110 000 €

Adopté, à l'unanimité

Le Président

REGLEMENT ANIMATIONS ET MARCHES DE NOEL « NOELS DE MOSELLE »

I - CONDITIONS GENERALES

1-1 - Nature des dépenses subventionnables

Marchés de Noël et Manifestations touristiques et culturelles en lien avec la thématique de Noël

Afin d'accompagner les démarches d'évolution qualitative, de valorisation et d'animation des principaux marchés traditionnels de Noël et des manifestations en lien avec la thématique de Noël organisés au sein des territoires mosellans, un accompagnement technique et financier du Département de la Moselle est mis en place.

Ce dispositif s'adresse aux marchés et manifestations dont l'originalité, le dynamisme et l'attractivité en font des opérations d'intérêt départemental. Sont directement exclus du présent dispositif les marchés non touristiques ou non culturels (de types scolaires, religieux, privés, etc...).

Les porteurs de projets de manifestations ou d'animations touristiques de qualité organisées pendant la période et sur la thématique de Noël, bénéficiant du label « Noëls de Moselle », pourront bénéficier d'une aide du Département de la Moselle aux conditions décrites ci-après.

1-2 – Bénéficiaires

Tout porteur de projet (collectivité, association, personne privée) permettant la représentation des cinq territoires mosellans (Metz/Orne, Thionville, Forbach/Saint-Avold, Sarrebourg/Château-Salins, Sarreguemines/Bitche).

1-3 - Conditions particulières d'éligibilité

- Le Président du Département doit être saisi par écrit d'un dossier complet, et déposé avant la date qui sera communiquée sur le site du Département de la Moselle à l'attention des partenaires et candidats pour une manifestation réalisée dans l'année concernée.
- Toute demande parvenant hors délai ne pourra être prise en compte.
- Seules les opérations qui se verront distinguées par l'obtention du label « Noëls de Moselle » seront éligibles à une subvention départementale.

Ce dispositif s'intègre dans le cadre de la stratégie d'attractivité initiée par le Département de la Moselle qui vise notamment à promouvoir une offre touristique de grande qualité et à renforcer les actions de communication associées.

Les critères de sélection des opérations retenues seront en conséquence les suivants :

- pour les opérations déjà initiées les années précédentes : montée en gamme de l'offre touristique ;
- mutualisation des projets par territoire départemental ;
- valorisation d'une thématique identifiée par territoire, originalité et singularité du positionnement de la manifestation ;
- un seul projet sera soutenu par territoire communal et au moins un par territoire départemental (Metz/Orne, Thionville, Forbach/Saint-Avold, Sarrebourg/Château-Salins, Sarreguemines/Bitche) ;
- les projets susceptibles de contribuer à une véritable mise en tourisme du territoire, via la création de produits touristiques, bénéficieront d'un accompagnement prioritaire ;
- actions en lien avec les valeurs de la marque territoriale MOSL.

Les dossiers seront appréciés au regard de ces critères par un jury composé :

- de Monsieur le Vice-Président du Département de la Moselle en charge du tourisme ;
- d'un représentant de Moselle Arts Vivants ;
- d'un représentant de Moselle Attractivité.

1-4 - Début de l'opération

L'opération ne doit pas avoir débuté avant la décision d'octroi de la subvention par la Commission Permanente.

1-5 – Valorisation du partenariat départemental

L'opération soutenue et labellisée devra faire mention de son intégration à l'opération départementale « Noëls de Moselle ». L'organisateur valorisera le partenariat par tous les moyens possibles notamment :

- en mettant en place des calicots ou panneaux du Département de la Moselle sur le site de la manifestation ;
- en citant l'accompagnement départemental dans les prises de parole ou les interviews diverses ;
- en associant le Département aux actions de presse ou de promotion notamment sur les réseaux sociaux ;
- en transmettant à la Direction de la Communication du Département de la Moselle toute l'iconographie, les textes et les contacts qui permettront la valorisation de l'opération dans la programmation « Noëls de Moselle » ;
- en apposant sur l'ensemble des documents ou outils de communication les logos du Département de la Moselle et de « Noëls de Moselle ». Les organisateurs s'engagent avant toute publication de quelque document de promotion que ce soit à faire valider la maquette par la Direction de la Communication du Département de la Moselle.

Logo type :



« Noëls de Moselle » donnera lieu à la réalisation d'une campagne de communication de presse ambitieuse qui pourra se traduire par des déclinaisons valorisant spécifiquement chaque territoire ou opération. Dans ce cas, les maîtres d'ouvrages identifiés seront invités à s'associer au financement de la campagne de communication. En l'absence d'implication d'un maître d'ouvrage, la déclinaison territoriale ne sera pas réalisée.

II - CONDITIONS FINANCIERES

2-1 – Barèmes applicables

L'intervention du Département se déclinera selon 4 niveaux, en fonction du rayonnement et de l'attractivité de la manifestation :

- **Type 1 : Les évènements de Noël à fort potentiel d'attractivité**

- Objectif : Maintien ou renforcement du niveau de qualité de l'évènement, accroissement in situ de la visibilité des Noëls de Moselle, renforcement de l'offre touristique
- Modalités de soutien :
 - Accompagnement en ingénierie et en promotion et communication nationale et internationale
 - Plafond de la subvention : 40 000 €

- **Type 2 : Les évènements de Noël proposant une montée en gamme de l'offre dès 2022**

- Objectif : Montée en gamme de l'offre événementielle dès 2022 et renforcement de l'offre touristique
- Modalités de soutien :
 - Accompagnement en ingénierie événementielle et touristique ainsi qu'en promotion et communication locale et de niche au niveau national, mise à disposition de lanternes
 - Plafond de la subvention : 25 000 €

- **Type 3 : Les évènements de Noël en devenir à moyen terme**

- Objectif : Montée en gamme de l'offre événementielle à l'horizon 2023-2024 afin d'accéder au type 2
- Modalités de soutien :
 - Accompagnement en ingénierie événementielle et touristique et en promotion et communication locale
 - Plafond de la subvention : 1 000 €

- **Type 4 : Les animations locales**

- Objectif : Solidarité territoriale et participation des sites à la diffusion des informations sur la programmation des Noëls de Moselle
- Modalités de soutien :
 - Plafond de la subvention : 500 €

2-2 – Versement de la subvention

La décision d'octroi de la subvention relève de la Commission Permanente, dans la limite des crédits ouverts par l'Assemblée Départementale.

Le versement fera l'objet d'un mandatement unique.

III - LISTE DES PIECES

Les porteurs de projets devront présenter leur demande de subvention au moyen du dossier qui leur sera transmis par les services départementaux et qui devra être retourné dûment complété avant la date indiquée sur le courrier d'accompagnement.

Le dossier comprendra notamment :

- une lettre de demande de labellisation et subventionnement adressée à Monsieur le Président du Département,
- une note de présentation détaillée du projet,
- évaluation/bilan - perspective,
- le coût et le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- les documents comptables du dernier exercice clos pour les associations,
- un relevé d'identité bancaire.

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3e2-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission	FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE
ORIGINE	DIRECTION DES FINANCES DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTROLE DE GESTION Direction des Finances
OBJET	AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DESTINATION AMNEVILLE
DOSSIER N°	23 701
RAPPORTEUR	M. WEIS

DECISION

Après avoir pris connaissance du Rapport du Président et en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver le projet d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de la SPL Destination Amnéville pour un montant maximum de 9 000 000 € par émission de 90 000 actions nouvelles au plus de 100 € de valeur nominale chacune émises au pair et la future répartition de ses sièges d'Administrateurs ;
- de souscrire à cette augmentation de capital pour un montant de 3 700 000 € (trois millions sept cent mille euros) correspondant à 37 000 actions d'une valeur nominale de 100 euros émises au pair, à libérer pour un quart à minima lors de leur souscription, au plus tard le 31 décembre 2022. La libération du solde devra s'effectuer dans un délai maximal de cinq ans après la date de réalisation de l'augmentation de capital ;
- d'inscrire à cet effet, la somme de 3 700 000 € (trois millions sept cent mille euros) au budget du Département de la Moselle, chapitre 26-261-94 ;
- de donner tous pouvoirs au Président pour accomplir en tant que de besoin, toutes formalités et tous actes requis en vue de la souscription des actions dans le cadre de cette augmentation de capital, notamment signer le bulletin de souscription ;

Adopté, à l'unanimité

Le Président

- d'approuver le projet de modification statutaire de la SPL Destination Amnéville, en annexe, qui sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société portant sur son capital social, sa dénomination sociale ainsi que la modification de la composition du Conseil d'administration ;
- de donner tous pouvoirs au Président, représentant le Département à l'Assemblée Générale de la SPL Destination Amnéville pour porter un vote favorable à ce projet d'augmentation de capital, à l'adoption du projet de statuts modifiés de la société et à la future répartition de ses sièges d'Administrateurs et aux résolutions qui en résultent à l'exception de la résolution relative à l'ouverture du capital social aux salariés pour laquelle il sera porté un vote contre ;
- d'approuver, dans le contexte de l'augmentation de capital de la SPL Destination Amnéville, le projet d'avenant au pacte d'actionnaires à intervenir entre les Collectivités actionnaires de la Société.

Imputation budgétaire M52	Libellé	BP 2022	BS - DM1 - 2022
26-261-94	Titres de participation « SPL Destination Moselle »	-	3 700 000 €

SPL DESTINATION AMNEVILLE
Projet des modifications arrêté par le Conseil d'administration de la Société
en date du 4 avril 2022
 soumis à l'approbation des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires en application de l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales

- **Projet de modification portant sur le capital social**

Projet de modification de l'article 7 des statuts :

Mention avant modification :

*Le capital est fixé à CINQ MILLIONS D'EUROS (5 000 000 €).
 Il est divisé en cinquante mille (50 000) actions d'une même catégorie de cent euros (100 €) chacune, souscrites en numéraire.
 Conformément à la loi, il est détenu exclusivement par des collectivités territoriales ».*

Projet de modification (le montant fixé est le maximum, il sera actualisé le cas échéant par le Conseil d'administration en fonction du montant de l'augmentation de capital effectivement réalisé)

*Le capital est fixé à QUATORZE MILLIONS D'EUROS (14 000 000 €).
 Il est divisé en cent quarante mille (140 000) actions d'une même catégorie de cent euros (100 €) chacune, souscrites en numéraire.
 Conformément à la loi, il est détenu exclusivement par des collectivités territoriales ».*

- **Projet de modification de la composition du Conseil d'administration**

Tenant compte des intentions de souscription à l'augmentation de capital, le projet de répartition du capital social et des sièges d'administrateurs de la SPL Destination Amnéville évoluerait comme suit :

Actionnaires	Capital détenu	Part en %	Souscription estimée dans le cadre de l'augmentation	Total estimé après augmentation	%
Département de la Moselle	1 800 000	36%	3 700 000	5 500 000	39.3
Commune d'Amnéville	2 200 000	44%	1 800 000	4 000 000	28.6
Région Grand Est	35 000	0.7%	2 000 000	2 035 000	14.5
CC Pays de l'Orne Moselle	430 000	8.6%	750 000	1 180 000	8.4
CC Rives de Moselle	430 000	8.6%	750 000	1 180 000	8.4
Commune de Rombas	35 000	0.7%	0	35 000	0.2
Commune de Marange-Silvange	35 000	0.7%	0	35 000	0.2
Commune d'Hagondange	35 000	0.7%	0	35 000	0.2
TOTAL	5 000 000	100%	9 000 000	14 000 000	100

Actionnaires	Sièges CA actuellement	Projet répartition après augmentation capital
Département de la Moselle	5	7
Commune d'Amnéville	7	3
Région Grand Est	1	3
CC Pays de l'Orne Moselle	1	1
CC Rives de Moselle	1	1
Commune de Rombas	1	1
Commune de Marange-Silvange	1	1
Commune d'Hagondange	1	1
TOTAL CAPITAL	18	18

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3db-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission	FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE
ORIGINE	PRESIDENCE Cabinet
OBJET	CREATION DE L'ASSOCIATION TRANSFRONTALIERE VITA FUTURA BLIESBRUCK-REINHEIM
DOSSIER N°	24 638
RAPPORTEUR	Mme FOGEL-GOSSE

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide :

- d'approuver les statuts de l'association Vita Futura Bliesbruck-Reinheim figurant en annexe à la décision
- de désigner comme délégués du Département de la Moselle :
 - Patrick WEITEN
 - Gilbert SCHUH
 - Bernard SIMON
 - Evelyne FIRTION
- d'approuver le versement d'une contribution financière d'un montant de 50 000 € à l'association Vita Futura Bliesbruck-Reinheim.

Inscription budgétaire M 52	Libellé	BP 2022	BS-DM1 2022
65/6574/048	Subvention de fonctionnement à l'association transfrontalière Vita Futura Bliesbruck-Reinheim	0 €	50 000 €

Les Conseillers Départementaux intéressés n'ont pas pris part au vote.

Adopté, à l'unanimité

Le Président

Proposition de statuts :**Association
« VITA FUTURA Bliesbruck-Reinheim »****Préambule :**

Dans l'objectif

- De poursuivre l'étroite et fructueuse coopération engagée depuis 30 ans sur le Parc Archéologique Européen de Bliesbruck-Reinheim par le Département de la Moselle et le Saarpfalzkreis et de la développer en intégrant de nouveaux opérateurs,
- De créer une structure transfrontalière unique de gestion, de financement, de valorisation et de promotion du Parc,
- D'accroître l'attractivité du Parc auprès du public, en étoffant son offre et ses capacités,
- De promouvoir le site comme lieu de référence de la coopération franco-allemande de proximité,
- De pleinement s'inscrire dans les objectifs du Traité d'Aix-la-Chapelle,

L'association « VITA FUTURA Bliesbruck-Reinheim » vise à créer l'environnement favorable à l'atteinte de ces objectifs, tout en facilitant et simplifiant les activités déjà existantes sur le Parc par son intervention.

1. OBJET ET COMPOSITION**ARTICLE 1 : Nom et Siège**

Entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts, il est formé une association dénommée :

« VITA FUTURA Bliesbruck-Reinheim »

Cette association est régie par les articles 21 à 79-IV du Code Civil Local maintenus en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle, ainsi que par les présents statuts.

Cette spécificité permet à l'association d'être régie par le droit français, tout en bénéficiant d'un fonctionnement proche du droit applicable aux associations en Allemagne.

Le siège de l'association est fixé au Parc Archéologique Européen de Bliesbruck-Reinheim sis à 57200 Bliesbruck.

L'association est inscrite au registre des associations du tribunal de Sarreguemines – Place du Général Sibille BP 71129 57216 Sarreguemines Cedex.

ARTICLE 2 : Objet et But

L'association a pour objet de donner les impulsions nécessaires afin de permettre au Parc de franchir un cap majeur par l'établissement d'une stratégie de développement ambitieuse, lui permettant de revendiquer une exemplarité dans les relations franco-allemande de proximité.

Il sera un véritable laboratoire d'expérimentations à ciel ouvert d'un modèle de gestion intégré et transfrontalier implanté à même la frontière franco-allemande.

L'association a donc pour but de dépasser l'ensemble des obstacles juridiques, normatifs et financiers à la création d'un espace unique géré par une maîtrise d'ouvrage transfrontalière. Elle mettra en œuvre des solutions pragmatiques et opérationnelles.

L'association pourra saisir le Comité de Coopération Transfrontalière instauré par le Traité d'Aix-la-Chapelle pour lui soumettre toute difficulté nécessitant une adaptation du contexte législatif et réglementaire. Une fois une solution dégagée, l'association pourra la mettre en œuvre en fonction de ses moyens et besoins.

Les informations communiquées et les solutions élaborées par le Comité de Coopération Transfrontalière pourront être mises à disposition par les membres de l'association, également membres du Comité.

L'association sera la plateforme décisionnelle commune pour s'assurer de l'engagement de l'ensemble des membres pour proposer une stratégie de développement, d'attractivité et de rayonnement du Parc, et en renforcer les activités déjà existantes.

L'association a enfin pour but de faciliter la réalisation d'opérations et d'actions dans le cadre préexistant par sa dimension transfrontalière en assurant la conduite et la maîtrise d'ouvrage.

L'association pourra, en tant que nécessaire, administrer et gérer elle-même tout ou partie des activités du Parc.

L'association pourra assurer les missions dévolues aux structures de gestion des zones fonctionnelles telles que mentionnées dans le programme INTERREG Grande Région.

L'association doit être en capacité de solliciter tout type d'aides et de subventions, notamment transfrontalières (comme les fonds INTERREG) pour la réalisation de ses actions. Elle est donc en capacité d'agir comme opérateur unique pour des projets transfrontaliers.

Article 3 : Langues de travail

Les langues officielles de l'association sont le français et l'allemand. Tous les documents, seront donc disponibles en français et en allemand. Pour toutes les réunions de l'association, il sera veillé à ce que chaque membre puisse s'exprimer dans une langue ou une autre, et qu'un interprétariat soit assuré si nécessaire.

Article 4 : Durée de l'association

L'association est constituée pour une durée illimitée. Toutefois, si ses travaux démontrent que pour atteindre un niveau d'intégration renforcée et que pour l'exercice des missions dévolues au Parc, une structure juridique différente offre de meilleures opportunités, il sera alors procédé aux transformations nécessaires.

Article 5 : Ressources de l'association

L'association dispose de la capacité à recruter directement du personnel.

Les ressources de l'association sont constituées d'une part :

- Par la mise à disposition de moyens humains, matériels et immobiliers par ses membres. Elles feront l'objet de conventions spécifiques.

D'autre part :

- Par des participations annuelles acquittées par les membres,
- Par des aides et subventions publiques accordées à l'association,
- Par les recettes des manifestations organisées par l'association
- Par des dons et legs,
- Par toute autre source de cofinancement de ses activités qui n'est pas interdite par les lois et règlements.

Article 6 :

L'association est à but non lucratif et à caractère désintéressé.

En cas d'excédents budgétaires, ceux-ci sont reportés sur l'exercice suivant.

Article 7 : Les Membres

L'association se compose :

- Des partenaires historiques :

Le Département de la Moselle et le Saarpfalzkreis ont initié il y a 30 ans la coopération sur le Parc et ont assuré jusqu'alors son développement. Ils sont à l'origine de la démarche qui conduit à la création de la présente association.

Leurs délégués disposent du droit de vote délibératif et peuvent être élus au Comité Directeur. Les partenaires historiques versent une cotisation.

- Des membres actifs :

Ils participent activement à la vie de l'association.

Leurs délégués disposent du droit de vote délibératif et peuvent être élus au Comité Directeur. Les membres actifs versent une cotisation.

- Des membres associés :

Ils ont rendu des services à l'association. Ils sont élus par l'assemblée générale ordinaire sur proposition du Comité Directeur.

Leurs délégués ne disposent d'aucun droit de vote délibératif et ne peuvent être élus au Comité Directeur.

Ils sont dispensés de cotisation.

Chaque membre dispose de la possibilité de désigner pour chaque délégué un suppléant.

Article 8 : Procédure d'adhésion

Peut devenir membre toute personne morale publique ou privée qui partage l'objet et les buts de l'association.

En fonction de son engagement dans le fonctionnement de l'association, elle fera le choix d'une des catégories existantes à l'article 7, à l'exception des partenaires historiques.

La qualité de membre s'acquiert par une demande écrite adressée au Président de l'association qui présentera la candidature au Comité Directeur. En cas de rejet, la postulante pourra s'adresser à l'Assemblée des Membres.

Article 9 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

1. Démission adressée par écrit au président ;
2. Radiation prononcée par la direction pour non-paiement de la cotisation ; exclusion prononcée par l'Assemblée des Membres pour motif grave. Le membre concerné est préalablement invité à fournir des explications écrites au Comité Directeur.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**Article 10 : Organes de l'Association**

L'association est composée des organes suivants :

- une Assemblée des Membres,
- un Comité Directeur,
- un Bureau.

Article 11 : l'Assemblée des Membres

L'Assemblée des Membres réunit les délégués de tous les membres de l'association. Elle constitue l'assemblée au sens de l'article 32 du Code Civil local.

Les partenaires historiques disposent chacun de 4 délégués.

Les autres membres disposent chacun d'un délégué.

Les délégués sont désignés par chaque membre conformément aux règles qui lui sont propres. Une même personne ne peut être déléguée simultanément de deux membres, sauf dans le cas prévu à l'article 14 des présents statuts.

Chaque délégué dispose d'une voix. Seuls les délégués disposant du droit de vote délibératif et représentant un membre à jour de sa cotisation peuvent participer au vote.

Article 12 : Organisation de l'Assemblée des Membres

L'Assemblée des Membres se réunit une fois par an et chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige sur convocation du Président aux dates déterminées par ce dernier, accompagnée de l'ordre du jour.

La convocation peut être adressée par voie postale ou dématérialisée.

Au regard des circonstances, le Président peut décider de convoquer l'assemblée générale pour qu'elle siège par visioconférence. Les modalités de vote restent inchangées.

Une Assemblée Extraordinaire peut être convoquée sur demande écrite, indiquant les buts et les motifs, des membres représentant au moins plus de la moitié des voix, accompagnée d'une proposition d'ordre du jour. La convocation doit être faite dans un délai de deux mois à compter d'une telle demande.

Une Assemblée ordinaire ainsi qu'une assemblée extraordinaire doit être annoncée au moins 15 jours avant la date envisagée et contenir l'ordre du jour. Les détails sont réglés dans le règlement d'ordre intérieur.

Pour que l'Assemblée des Membres puisse valablement délibérer, elle doit comprendre plus de la moitié des délégués présents ou représentés des membres disposant d'une voix délibérative.

Si cette proportion n'est pas atteinte, une seconde Assemblée des Membres ordinaire sera convoquée dans un délai de 15 jours, elle pourra alors délibérer quel que soit le nombre de délégués présents ou représentés disposant d'une voix délibérative.

Article 13 : Missions de l'Assemblée des Membres

L'Assemblée :

- Définit les orientations générales, les objectifs, les programmes de l'association, et les financements afférents,
- Délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et les perspectives d'avenir,
- Vote le rapport moral, le rapport financier, et le budget,
- Décide de l'exclusion ou de la radiation d'un membre,
- Elit les membres du Comité Directeur,
- Fixe les cotisations,
- Décide des modifications statutaires,
- Décide de révoquer le Comité Directeur uniquement en cas de violation grave des devoirs ou d'incapacité de gestion régulière tel que mentionné à l'article 27 du Code Civil local.
- Décide de la dissolution de l'association et désigne le bénéficiaire de la dévolution de son actif.

Article 14 : Modalités de vote de l'Assemblée des Membres

Les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des suffrages exprimés des délégués présents ou représentés.

Ne pourront prendre part au vote que les délégués disposant d'une voix délibérative (cf art 7). Les votes se font à main levée sauf si la demande d'un vote à bulletin secret est expressément formulée au préalable.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur. Seules sont valables les résolutions prises par l'assemblée générale sur les points inscrits à l'ordre du jour.

La présidence de l'assemblée appartient au Président. Le Secrétaire de l'association assure le secrétariat de l'Assemblée.

Toutes les délibérations et résolutions de l'assemblée générale font l'objet d'un procès-verbal et sont consignées dans le registre « des délibérations des Assemblées des Membres » signé par le Président et le Secrétaire. Il est également tenu une feuille de présence qui est signée par chaque délégué et certifiée conforme par le Président et le secrétaire.

Un délégué peut donner pouvoir à un autre délégué dans la limite d'un pouvoir par délégué.

Article 15 : Le Comité Directeur

Le Comité Directeur assure la direction de l'association au sens du Code Civil local.

Il est constitué par les partenaires historiques et les membres actifs de l'association.

Les partenaires historiques proposent chacun trois délégués.

Les membres actifs proposent 4 délégués, en veillant à respecter la parité entre les versants français et allemand.

L'ensemble des délégués composant le Comité Directeur est élu par l'Assemblée des Membres.

En cas de décès, démission ou perte du mandat ou des fonctions d'un membre du Comité Directeur au sein de la structure qui l'a proposé, et sur proposition de la structure d'origine, il est pourvu provisoirement à son remplacement par décision du Comité Directeur jusqu'à la prochaine Assemblée des Membres qui procèdera à une nouvelle élection.

Le Comité Directeur peut être révoqué par l'Assemblée uniquement dans les cas visés à l'article 13 des présents statuts. Si le Comité Directeur est révoqué, le Bureau est également révoqué de fait.

Article 16 : Le Bureau

Le Comité Directeur élit en son sein le Bureau.

Il est composé :

- d'un Président
- d'un Vice-Président,
- d'un Secrétaire,
- d'un Trésorier,
- de deux Assesseurs.

Il est veillé à respecter la parité des versants français et allemands au sein du Bureau.

Le Président et le Vice-Président ne peuvent être désignés que parmi les délégués des partenaires historiques, membres du Comité Directeur.

Le Président et le Vice-Président sont de nationalité différente.

La Présidence et la Vice-Présidence font l'objet d'un mandat tournant. Le mandat pour le Président et le Vice-Président est d'une durée de 2 ans.

Les convocations du Bureau sont adressées par voie électronique au moins 5 jours avant sa réunion.

Article 17 : Organisation du Comité Directeur

Le Comité Directeur se réunit autant de fois qu'il en décide selon les modalités qu'il détermine.

Les convocations sont adressées par voie électronique au moins 5 jours avant sa réunion.

Au regard des circonstances, le Président peut convoquer le Comité de Directeur pour siéger par visioconférence. Les modalités de vote restent inchangées.

La présidence du Comité Directeur appartient au Président. Le secrétariat est assuré par le Secrétaire.

Il ne peut prendre ses décisions que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Il prend ses décisions à la majorité simple, la voix du Président étant prépondérante en cas

d'égalité. Par ailleurs, les décisions sont prises à main levée. Toutefois, à la demande d'un des membres présents, les votes doivent être émis au scrutin secret.

Toutes les délibérations et résolutions du Comité Directeur font l'objet de procès-verbaux, inscrits sur le registre des délibérations et signés par le Président et le Secrétaire.

Il est tenu une liste d'émergence signée par chaque membre présent.

Le Comité Directeur prend toutes les décisions nécessaires à la direction et à la gestion courante de l'association qui ne sont pas dévolues au Président par les statuts ou le règlement intérieur.

Les travaux du Comité Directeur sont préparés par un groupe de coordination technique qui est composé de représentants techniques de tous les membres de l'association, et qui se réunit autant de fois que de besoins. Afin d'éclairer ses travaux, le groupe de coordination technique peut faire appel à des experts extérieurs.

Le Comité Directeur peut être assisté dans ses travaux par toute personne extérieure qui par ses compétences, son expertise et son expérience peut éclairer les travaux du Comité Directeur et faciliter la prise de décision.

Article 18 : Le Règlement Intérieur

Le Comité Directeur fixe le règlement intérieur de l'association. Les modifications du règlement intérieur sont à communiquer aux membres dans un délai raisonnable.

Le Règlement Intérieur :

- Attribue les missions conformément à l'objet de l'association,
- Règle les relations avec les personnes extérieures amenées à éclairer le Comité Directeur.

Article 19 : Le Président

Le Président veille au respect des statuts et à la sauvegarde des intérêts moraux de l'association. Il assume la conduite quotidienne des affaires de l'association conformément aux décisions du Comité Directeur et de l'Assemblée des Membres.

Les fonctions de représentation légale judiciaire de l'association dans tous les actes de la vie civile lui sont dévolues au sein du Comité Directeur. Il peut exercer seul l'ensemble des actes ainsi que ceux prévus par les articles 59, 64, 67, 71, 72, 73, 74, et 76 du Code Civil local. Il peut aussi déléguer à d'autres membres du Comité Directeur, prioritairement au Vice-Président, pour l'exercice de ses fonctions de représentation légale.

Le Président assure la présidence des réunions de l'Assemblée des Membres et du Comité Directeur.

Article 20 : Le Vice-Président

Le Vice-Président est à chaque fois associé par le Président pour toute représentation de l'association visant à promouvoir son action et valoriser ses travaux, pour souligner la dimension transfrontalière et partenariale de la démarche qui a prévalu à l'existence de l'association.

En cas d'empêchement du Président, le Vice-Président assure la présidence des réunions de l'Assemblée des Membres et du Comité Directeur.

3. MODIFICATIONS ET DISSOLUTION

Article 21 : Modification des Statuts

Les modifications de statuts sont décidées par l'Assemblée des Membres réunie en Assemblée Extraordinaire sur proposition du Comité Directeur.

Les modifications sont approuvées à la majorité des deux tiers des délégués présents ou représentés disposant du droit de vote délibératif.

En cas de modification de l'objet de l'association, l'accord de tous les membres disposant d'une voix délibérative est nécessaire. Les partenaires ne pouvant pas être présent font connaître leur accord par écrit.

Article 22 : Dissolution de l'Association

La dissolution de l'association est prononcée par l'Assemblée des Membres réunie en session extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet.

Afin de pouvoir statuer, au moins deux tiers des délégués disposant du droit de vote délibératif doivent être présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, elle sera convoquée à nouveau 15 jours plus tard. La convocation précisera alors que le quorum n'est plus obligatoire.

Pour que la dissolution soit prononcée, il faut qu'elle ait été adoptée par au moins deux tiers des délégués présents ou représentés disposant du droit de vote délibératif.

En cas de dissolution, l'Assemblée des Membres désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association.

Les noms des liquidateurs seront inscrits au registre des associations dont relève l'association conformément aux dispositions de l'article 76 du Code Civil Local.

Article 23 : Transfert de l'Actif Restant

En cas de dissolution, l'actif restant sera transféré à un organisme poursuivant les mêmes buts que l'association, agissant dans la même zone géographique et désigné par l'Assemblée Des Membres avant la dissolution de l'association.

**Contrôle de Légalité :**

AR n° : 057-225700012-20220623-lmc1X010000b3d6-DE

Date décision : 23/6/2022

Envoyé le : 28-06-2022

Date de l'AR : 28-06-2022

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
2ème REUNION TRIMESTRIELLE DE 2022**

1ère Commission	FINANCES - ECONOMIE - RELATIONS INTERNATIONALES - TOURISME - ATTRACTIVITE - SITES PASSIONNEMENT MOSELLE - TRANSITION ENERGETIQUE
ORIGINE	PRESIDENCE Cabinet
OBJET	SECRETARIAT DU COMITE DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE - FINANCEMENT D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION
DOSSIER N°	25 605
RAPPORTEUR	Mme FOGEL-GOSSE

DECISION

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil Départemental de la Moselle décide :

- d'approuver la participation financière du Département de la Moselle d'un montant de 12 500 € au poste de Chargé de Mission mis à disposition par la Collectivité Européenne d'Alsace au profit du Comité de Coopération Transfrontalière,
- de préciser que ce financement ne vaut que pour l'année 2022 et que l'ensemble des membres du CCT doivent rediscuter des modalités de financement du Secrétariat afin de garantir l'efficacité de son action,
- d'autoriser le Président à signer la convention annexée à la présente décision.

Adopté, à l'unanimité**Le Président**

Convention relative au recrutement d'un Chargé de mission au sein du Comité de Coopération Transfrontalière (CCT)

Entre les soussignés

La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par M. Frédéric BIERRY, Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), autorisé à cet effet par la délibération n° CP-2021-10-6-4 de la Commission permanente de la CeA du 15 novembre 2021.

Ci-après dénommé « la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) »

ET

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par M. Philippe VOIRY, Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions frontalières,

ET

La Préfecture de la Région Grand Est, représentée par Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de Région,

ET

La Région Grand Est, représentée par M. Jean ROTTNER, Président, agissant en exécution de la délibération du Conseil régional du.....,

ET

Le Département de la Moselle, représenté par M. Patrick WEITEN, Président, agissant en exécution de la délibération du Conseil départemental du.....,

ET

L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par Mme Pia IMBS, Présidente, agissant en exécution de la délibération du Conseil eurométropolitain du.....,

il a été arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Comité de Coopération Transfrontalière (CCT), créé en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle pour la coopération et l'intégration franco-allemandes, a vocation à soutenir et renforcer les relations dans l'espace de voisinage entre l'Allemagne et la France en apportant des solutions concrètes aux difficultés que peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne les habitants du fait de différences entre les ordres juridiques nationaux, notamment sur les sujets de transport, d'emploi, de santé et de développement.

Le règlement intérieur du CCT précise son fonctionnement :

« Le Comité de Coopération Transfrontalière se réunit au moins une fois par an (article 1) sur invitation et sous la présidence des deux Secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande ».

« Le Comité et ses groupes de travail sont assistés dans leur travail par un Secrétariat commun ».

« La localisation du Secrétariat et la tenue des réunions ordinaires se partagent au sein de l'agglomération transfrontalière franco-allemande en devenir de Strasbourg-Kehl : la première à Kehl, la seconde principalement à Strasbourg ».

« Pour le compte des coprésidents, ou sur leur instruction, le Secrétariat est chargé de la préparation et du suivi des réunions du Comité - sur le plan logistique et organisationnel en consultation avec le pays hôte -, de la préparation et de l'exécution du programme de travail, de la gestion financière et de la rédaction d'un rapport annuel. Le Secrétariat assiste les coprésidents dans la mise en œuvre du programme de travail » (article 7).

Afin d'assurer la bonne marche du Secrétariat commun, il a été convenu qu'un Chargé de mission financé par les Collectivités territoriales françaises assisterait dans leur tâche les deux Secrétaires généraux.

Cette initiative, qui permet de répondre à un besoin croissant, représente une nouvelle étape dans la constitution d'un Secrétariat commun. Ce déploiement aura vocation à être intégré ultérieurement aux modalités de fonctionnement arrêtées par les parties conformément à l'article 7 du règlement intérieur du CCT qui prévoit que « les coûts de personnel et de fonctionnement sont partagés à part égales entre les deux parties » lors d'une prochaine étape constitutive.

Cet accord passé entre l'Etat et les Collectivités territoriales françaises membres du CCT pour le recrutement d'un Chargé de mission devra ainsi trouver à terme sa contrepartie et, au plus tard, à l'issue de la durée de l'expérimentation fixée avec la durée maximale du contrat de l'agent recruté sous la forme d'un contrat de projet.

Le poste de Chargé de mission qui bénéficie de ce contrat de projet est porté par la Collectivité européenne d'Alsace et cofinancé par les autres Collectivités. Il exerce son activité auprès des deux Secrétaires généraux du Comité de Coopération Transfrontalière (CCT).

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1 - Objet

La présente convention a pour but de fixer le cadre du recrutement d'un Chargé de mission au sein du Comité de Coopération Transfrontalière (CCT).

Elle établit le cadre de son intervention entre les signataires, permettant de clarifier les droits et les obligations de chacune des parties.

La présente convention a également pour objet :

- de fixer les conditions d'accueil du Chargé de mission et les modalités du suivi de sa mission,
- de fixer la contribution des Collectivités territoriales signataires aux charges de fonctionnement induites par le recrutement.

Article 2 - Durée de la mission auprès du Comité de Coopération Transfrontalière

Le Chargé de mission est recruté par la Collectivité européenne d'Alsace selon les principes validés par l'Assemblée plénière /par la Commission permanente lors de sa séance du 15 novembre 2021.

La présente convention porte sur une mission d'une durée maximale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 3 - Activités du Chargé de mission

Les activités du Chargé de mission consistent d'une part à :

- planifier des déplacements et gérer l'emploi du temps des deux Secrétaires généraux
- apporter une assistance rédactionnelle et documentaire
- gérer l'accueil physique et téléphonique
- administrer le Secrétariat, apporter assistance à la gestion de la comptabilité
- organiser des réunions du CCT et de ses groupes de travail / réunions d'experts ; suivi des relations avec les membres
- organiser des visio-conférences et conférences téléphoniques

- gérer le site internet

Il peut également apporter son concours à toute action prévue par les Secrétaires généraux et notamment en relation avec le programme de travail arrêté par les membres du CCT :

- élaboration de notes
- recherches juridiques
- prises de contact avec les partenaires
- suivi des rapports et recommandations
- promotion plus globale de toute action de coopération franco-allemande portée par le Comité

Article 4 - Rattachement administratif

Le Chargé de mission est placé sous l'autorité fonctionnelle des Secrétaires généraux du Comité auprès desquels il exerce ses fonctions.

L'agent est placé sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Europe et transfrontalier de la Collectivité européenne d'Alsace qui arbitre toute situation (formation, évaluation, avancement de grade ...).

Le dossier administratif de l'agent sera géré par la Collectivité européenne d'Alsace.

L'agent aura accès aux tickets restaurant et aux autres avantages sociaux dans les conditions identiques à celles des agents de la Collectivité européenne d'Alsace.

L'agent sera assuré par la Collectivité européenne d'Alsace.

Le pouvoir disciplinaire appartient au Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou à son représentant.

Article 5 - Gouvernance

Les deux Secrétaires généraux du Comité et le Directeur Europe et transfrontalier de la Collectivité européenne d'Alsace se rencontreront autant que de besoin et au moins une fois par semestre pour s'assurer que les modalités administratives de la présente convention sont bien satisfaites.

Les Collectivités territoriales françaises qui cofinancent ce poste pourront, à leur initiative, solliciter le Chargé de mission pour toutes questions relatives à l'exercice de ses missions. Elles le feront en accord et sous-couvert des deux Secrétaires généraux du Comité.

Article 6 - Résidence administrative

La résidence administrative de l'agent est fixée au siège du Secrétariat franco-allemand du Comité de Coopération Transfrontalière (CCT) / Deutsch-französisches Sekretariat des Ausschusses für grenzüberschreitende Zusammenarbeit (AGZ)
Rehfußplatz 11
77694 Kehl

Article 7 - Contributions financières

La Collectivité européenne d'Alsace effectue l'avance des principales dépenses liées à ce poste.

La liste (non exhaustive) des frais liés comprend :

- le traitement de l'agent comprenant le total des gains de l'agent et des charges patronales,
- les frais de formation,
- le remboursement des frais de déplacement et de repas,
- la participation aux tickets restaurant,
- les frais de santé (médecine préventive, accident du travail, maladie professionnelle ...),

- la protection sociale complémentaire,
- le matériel bureautique.

Le Comité de Coopération Transfrontalière s'engage à mettre à disposition du Chargé de mission, à titre gracieux, un bureau équipé ainsi que l'ensemble des fournitures nécessaires.

La Région Grand Est, le Département de la Moselle et l'Eurométropole de Strasbourg s'engagent à verser à la Collectivité européenne d'Alsace une contribution financière correspondant à 25 % chacune des frais de fonctionnement induits par le recrutement du Chargé de mission.

Un état des frais engagés sera présenté par la Collectivité européenne d'Alsace au 30 septembre de chaque année. Il fera l'objet de l'émission d'un titre de recette adressé à chaque collectivité territoriale cosignataire.

Article 8 - Durée et entrée en vigueur de la convention

Le Chargé de mission a été recruté par la Collectivité européenne d'Alsace le 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable deux fois à partir de la date d'effet du contrat.

La présente convention est convenue pour la durée du ou des contrats du Chargé de mission, pour une durée maximale de 3 ans.

Article 9 - Modification et résiliation

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant après accord entre les parties.

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation à tout moment, par l'une ou l'autre partie, après envoi par lettre recommandée d'un préavis de 3 mois à tous les signataires de la présente convention.

Article 10 : Règlement des litiges

10.1 Règlement amiable

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de tenter de conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être inférieure à 1 mois et supérieure à 2 mois.

10.2 Contentieux

En cas d'échec de la tentative de règlement amiable prévue à l'article 10.1, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg.

Strasbourg, le

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

ARRÊTÉS



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Sophie MARCHAND
Tél. 03 87 56 87 80

AR Préfecture : 057-225700012-20220608-lmc1X0100002006-AR
Date AR Préfecture : 08-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001019

en date du 24/02/2022

portant autorisation de déroger au taux fixé par l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance du 18 décembre 2021 relatif au prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et particulièrement l'article L.347-1 ;

VU le décret du Ministère des Solidarités et de la Santé du 30 décembre 2021 relatif au tarif minimal applicable aux heures d'aide à et à la dotation visant à garantir le fonctionnement intégré de l'aide et du soin au sein d'un service autonomie à domicile mentionnés à l'article L.314-2-1 du CASF ;

VU l'arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion du 28 juillet 2021 portant extension de l'avenant 43/2020 du 26 février 2020 relatif à la révision des emplois et des rémunérations dans la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile ;

VU l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance en date du 18 décembre 2021 relatif au prix des prestations dans les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) autorisés relevant des 6° ou 7° du I de l'article L-312-1 qui ne sont pas habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, fixant pour l'année 2022 un taux d'évolution à 3,05 % par rapport à l'année précédente ;

VU l'arrêté du Ministère des Solidarités et de la Santé relatif au tarif minimal mentionné à l'article L.314-2-1 du CASF et fixant son montant à 22 € pour 2022 ;

VU l'arrêté n° 2022-000968 du 31 janvier 2022 fixant le tarif horaire de référence de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) pris en charge par le Département de la Moselle à 23 € à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

VU l'arrêté n° 2022-000970 du 31 janvier 2022 fixant le tarif horaire de référence de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pris en charge par le Département de la Moselle à 23 € à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

VU l'article L.247-1 du CASF autorisant le Président du Conseil Départemental de fixer un pourcentage d'augmentation des prix des prestations des SAAD supérieur au taux ministériel en

cas d'augmentation importante des coûts d'exploitation résultant de l'amélioration des prestations existantes ou de la modification des conditions de gestion ou d'exploitation des SAAD ;

CONSIDERANT que la fixation du taux ministériel d'augmentation maximale du prix des prestations des SAAD pour 2022 s'inscrit dans un contexte particulier de mise en place de mesures de revalorisations salariales pour seulement une partie du secteur de l'aide à domicile ;

CONSIDERANT que tous les SAAD ont à faire face à des difficultés de recrutements qui impactent la mise en œuvre des plans d'aide APA et PCH, que ces difficultés les conduisent à revaloriser les salaires des intervenants afin de rendre les métiers plus attractifs et que ces dépenses modifient leurs coûts d'exploitation et que le taux ministériel fixé à 3,05 % pour 2022 est insuffisant pour leur permettre de couvrir leurs dépenses ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE

ARTICLE 1

Par dérogation à l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance en date du 18 décembre 2021 susvisé, les prix des prestations ci-après des SAAD autorisés dans le Département de la Moselle peuvent augmenter en 2022 dans la limite de 7 % à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- prestation d'assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale,
- prestation d'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile,
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances ou pour les démarches administratives).

ARTICLE 2

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant le Président du Département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de STRASBOURG, qui peut être introduit par les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public au moyen de l'application internet « télérecours citoyen » accessible par le site <http://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Moselle.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction de la Solidarité****SDSPPMI****Affaire suivie par : MEYER Catherine**

Tél. / 03 87 56 32 03

N/Réf : [MARANGE SILVANGE]

AR Préfecture : 057-225700012-20220530-lmc1X01000023b2-AR

Date AR Préfecture : 09-06-2022

A R R E T E

N°2022 – DS – SDSPPMI – 001150

en date du 30 mai 2022

autorisant la reprise de gestion de l'établissement dénommé « La Tanière des Loupiots » rue des Pionniers à MARANGE-SILVANGE par la société la Maison Bleue 147

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le titre II du Livre III du Code de la Santé Publique et notamment les articles L 2324-1 et suivants ;

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi N° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, et notamment son article 37-3 ;

VU le décret n° 2000-762 du 1er août 2000 portant réglementation des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, l'article L 2324-1 et suivants du Code de la Santé Publique ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

VU le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la Santé Publique ;

VU le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

VU le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

VU l'arrêté n°2020-DS-DEFI-32158 en date du 16 juin 2020 autorisant le changement de directrice au sein de l'établissement dénommé "La Tanière des Loupiots" rue des Pionniers à

MARANGE-SILVANGE ;

VU l'extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire de la Commune de Communes du Pays Orne-Moselle en date du 7 décembre 2021 ;

VU la demande présentée par la société La Maison Bleue 147 représenté(e) par Monsieur Sylvain FORESTIER, Président, dont le siège social est situé 148-152 route de la Reine à BOULOGNE BILLANCOURT en date du 28 janvier 2022 ;

SUR proposition du Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La société La Maison Bleue 147 représentée par Monsieur Sylvain FORESTIER, Président, est autorisée, à compter du 1^{er} janvier 2022, à reprendre la gestion de l'établissement assurant un accueil collectif non permanent d'enfants de moins de six ans de type Multi-accueil dénommé "La Tanière des Loupiots" sis, Rue des Pionniers à MARANGE-SILVANGE, du lundi au vendredi de 7 heures 30 à 18 heures 30.

ARTICLE 2 :

L'effectif maximum des enfants de moins de six ans accueillis simultanément ne doit pas dépasser **trente (30)**.

Le gestionnaire a la possibilité d'ajuster cette capacité en fonction des demandes des familles et des possibilités en termes de personnel d'encadrement. Conformément à l'article R 2324-30 du Code de la Santé Publique (CSP), ces modifications doivent figurer dans le règlement de fonctionnement de l'établissement après adoption par le conseil d'administration dont un exemplaire devra être transmis au Médecin Départemental de la Protection Maternelle et Infantile.

ARTICLE 3 :

Madame Pauline MORO, Directrice, titulaire du diplôme d'éducatrice de jeunes enfants, répond aux conditions de l'article R 2324-34 du CSP. Elle assure ses fonctions à temps plein en décharge totale de direction.

Elle sera secondée dans ses tâches à hauteur de 0,2 ETP, par la directrice adjointe titulaire d'un Diplôme d'Etat d'infirmière.

ARTICLE 4 :

Le personnel participant à l'encadrement des enfants conformément à l'article R 2324-42 du CSP se compose de :

- 1 personne titulaire d'un Diplôme d'Etat d'infirmière représentant 0,45 ETP et 0,35 ETP consacré à du temps paramédical
- 3 personnes titulaires d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture représentant 3 ETP
- 6 personnes disposant au minimum d'une qualification de niveau 3 représentant 5,1 ETP.

Soit un total de 8,55 ETP

Les tâches liées à l'entretien des locaux sont assurées par 2 personnes représentant 1,5 ETP.

Le personnel devra être reconnu exempt de toute maladie transmissible, avoir satisfait aux obligations vaccinales prévues par la réglementation applicable au personnel des établissements de prévention et de soins.

Tout changement de personnel devra être signalé à la Direction de la Solidarité - Sous-Direction de la Santé Publique et de la Protection Maternelle et Infantile – Hôtel du Département – CS 11096 - 57036 METZ CEDEX 1.

ARTICLE 5 :

L'établissement dénommé "La Tanière des Loupiots" est tenu de posséder et tenir à jour les divers registres et documents administratifs et médicaux.

Chaque année, la responsable est tenue d'envoyer à la Direction de la Solidarité – Sous-Direction de la Santé Publique et de la Protection Maternelle et Infantile – un compte rendu d'activité.

ARTICLE 6 :

Tout accident doit être signalé à la Direction de la Solidarité - Sous-Direction de la Santé Publique et de la Protection Maternelle et Infantile (article R 2324-44-1 du CSP).

ARTICLE 7 :

Monsieur le Directeur Général des services Départementaux et Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Nathalie MATZ
Tél. 03 87 56 30 33

AR Préfecture : 057-225700012-20220608-lmc1X01000024c3-AR
Date AR Préfecture : 08-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001180

en date du 03/05/2022

relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2022
de l'EHPAD Pierre MENDES FRANCE à MOYEUUVRE-GRANDE

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) – partie législative – notamment les articles L.232-8 à L.232-11 (Allocation Personnalisée d'Autonomie [APA] en établissement), L.313-11, L.313-12, L.313-12-2 (conventions ou contrats pluriannuels), L.313-13 à L.313-22-1 (contrôle et dispositions pénales) et L.314-1 à L.351-8 (dispositions financières et contentieux) ;
- VU le CASF – partie réglementaire – notamment les articles R.314-1 à R.314-244 (dispositions financières) et R.351-1 à R.351-41 (contentieux de la tarification) ;
- VU le Code de la santé publique ;
- VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale de la Moselle en date du 6 décembre 2021 (Rapport III-2) ;
- VU l'arrêté N°2021-DS-000901 en date du 17 janvier 2022 portant fixation pour 2022 de la valeur du point GIR départemental et du niveau de dépendance moyen des EHPAD en Moselle ;
- VU la Convention Tripartite Pluriannuelle ;
- VU les propositions budgétaires et leurs annexes transmises le 31 octobre 2021 par la personne ayant qualité pour représenter l'EHPAD Pierre MENDES FRANCE pour l'exercice 2022 ;
- VU les propositions budgétaires transmises par les services du Département par courrier électronique en date du 9 mars 2022 ;

- VU l'absence d'observations de la personne ayant qualité pour représenter l'EHPAD Pierre MENDES FRANCE ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE

Article 1

Pour l'exercice budgétaire 2022 les recettes et les dépenses prévisionnelles de la section hébergement sont autorisées comme suit :

	Montants TTC
Montant global des charges brutes	1 676 121,32 €
Déficit	51 000,00 €
TOTAL	1 727 121,32 €
Montant global des produits bruts	1 727 121,32 €
dont montant produits de tarification	1 539 019,17 €
Excédent	0,00 €
Dépenses refusées	0,00 €
TOTAL	1 727 121,32 €

Article 2

Les tarifs journaliers applicables à l'EHPAD Pierre MENDES FRANCE sont fixés ainsi qu'il suit du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 :

Plus de 60 ans Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	Tarifs TTC
- Chambre à 1 lit	58,34 €
- Chambre grande surface ou studio 1 lit	64,19 €
Dépendance	
- GIR 1 et 2	20,91 €
- GIR 3 et 4	13,27 €
- GIR 5 et 6	5,63 €
Moins de 60 ans Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	75,39 €
dont participation à la dépendance	16,73 €

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, les tarifs applicables sont fixés comme suit :

Plus de 60 ans Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	Tarifs TTC
- Chambre à 1 lit	57,37 €
- Chambre grande surface ou studio 1 lit	63,11 €

Dépendance	
- GIR 1 et 2	20,79 €
- GIR 3 et 4	13,19 €
- GIR 5 et 6	5,60 €
Moins de 60 ans Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	74,30 €
dont participation à la dépendance	16,62 €

Article 4

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le forfait global dépendance est fixé à 429 659,48 €.

Article 5

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le forfait global dépendance à la charge du Département est fixé à 263 513,16 € :

- pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022, déduction faite des sommes déjà perçues, le versement mensuel est calculé à 22 095,73 €,
- à compter du 1^{er} janvier 2023, le versement mensuel est de 21 959,43 €.

Article 6

Les prix de journée réservation sont égaux aux prix de journée hébergement minorés du montant du forfait hospitalier en vigueur.

Article 7

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy (Cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - CO 50015 - 54035 NANCY Cedex) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Article 8

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice de l'EHPAD Pierre MENDES FRANCE sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Luc HOFFSESS
Tél. 03 87 56 30 66

AR Préfecture : 057-225700012-20220607-lmc1X01000025bd-AR
Date AR Préfecture : 07-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001213

en date du 01/06/2022

portant fusion des Maisons d'Enfants à Caractère Social
«Maison Viotti» à PETITE-ROSSELLE et «Pays de Nabor» à SAINT-AVOLD, du Service Educatif Renforcé
d'Accompagnement à Domicile (SERAD) Moselle Est du Service Mousqueton et du Service Mineurs Non
Accompagnés en un Dispositif «GINKGO BILOBA Moselle Est» à SAINT-AVOLD et extension de la
capacité de 57 places

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment ses articles L.312-1 I 1°, L.312-1 I 4°, L.313-1 à L.313-9 ;

VU les articles 375 et suivants du code civil relatifs à l'assistance éducative ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance modifiée ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

VU le décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le Schéma Enfance Jeunesse Famille 2019-2023 approuvé par l'Assemblée Départementale de la Moselle le 19 mars 2019 ;

VU l'arrêté n° 27724 en date du portant modification de l'autorisation de la MECS « Maison Viotti » à PETITE-ROSSELLE à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté n° 2019-DS-32250 en date du 15 novembre 2019 portant modification de l'autorisation de la MECS « Pays de Nabor » à compter du 1^{er} octobre 2019 ;

VU l'arrêté n° 2018-DS-30821 en date du 23 juillet 2018 portant modification de l'autorisation du SERAD « Moissons Nouvelles » à SAINT-AVOLD à compter du 1^{er} juillet 2018 ;

VU le courriel du 23 novembre 2021 sollicitant le regroupement des MECS Maison de Viotti à PETITE-ROSSELLE, Pays de Nabor à SAINT-AVOLD et le SERAD Moselle Est à SAINT-AVOLD en un dispositif GINKGO BILOBA Moselle Est ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 conclu entre le Département de la Moselle et l'Association Moissons Nouvelles ;

CONSIDERANT que la fusion administrative et budgétaire des trois foyers ne modifiera pas les missions des établissements mais permettra une plus grande efficacité dans leur fonctionnement en simplifiant leur gestion ;

CONSIDERANT que la MECS Pays de Nabor à SAINT-AVOLD est l'établissement principal et la MECS Maison Viotti à PETITE-ROSSELLE et le SERAD Moselle Est à SAINT-AVOLD sont ses 2 annexes ;

Considérant les besoins de diversification et d'individualisation des accueils et accompagnements des enfants protégés dans une logique d'assouplissement ;

CONSIDERANT la dégradation significative du contexte social qui se traduit par une forte hausse des placements d'enfants ;

CONSIDERANT le regroupement des MECS « Maison Viotti » à PETITE-ROSSELLE, « Pays de Nabor » à SAINT-AVOLD et du SERAD Moselle Est en un dispositif dénommé GINKGO BILOBA Moselle Est à SAINT-AVOLD évoqué lors des réunions et sollicité par mail en date du 23 novembre 2021 ;

Considérant que la modification de l'autorisation consiste en une extension supérieure au seuil de 30 % de la capacité autorisée lors du renouvellement de l'autorisation en 2017 et que la dérogation d'appliquer un seuil plus élevé est motivée par la spécificité liée à l'accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA) ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE

Article 1

L'autorisation visée à l'article L.313-1 du CASF est accordée à l'Association Moissons Nouvelles pour procéder à la fusion administrative et budgétaire de la MECS Pays de Nabor, sis 2, rue Maurice Barrès à SAINT-AVOLD, de la MECS Maison Viotti, sis 2, rue du Lieutenant Nau à PETITE-ROSSELLE, du SERAD Moselle Est, du Service Mousqueton, sis 42, avenue Longchamps à SAINT-AVOLD et du Service MNA Moselle Est, sis 4, rue de Savoie à FREYMING-MERLEBACH en un dispositif GINKGO BILOBA Moselle Est, situé 42, avenue Longchamps 57500 SAINT-AVOLD.

Article 2 : Cette fusion prend effet au 1^{er} janvier 2022.

Article 3 :

Les autorisations accordées aux MECS « Maison Viotti » située 2, rue du Lieutenant Nau 57500 SAINT-AVOLD, Pays de Nabor située 2, rue Maurice Barrès 57500 SAINT-AVOLD, et du SERAD Moselle Est et du Service Mousqueton, situé 42, avenue de Longchamp 57500 SAINT-AVOLD et du service MNA Moselle Est situé 4, rue de Savoie 57800 FREYMING-MERLEBACH, gérées par l'Association Moissons Nouvelles, sont modifiées (création de 9 places d'internat diversifié, d'un lit repère, d'un lit modulable en amont, de 10 places de SERAD, de 3 places de SERAD Parentalité pour Tous, de 19 places de MNA, de 12 places de plateau de jour MNA et de transfert de 2 places de la MECS de REMILLY).

A compter du 1^{er} avril 2022, la capacité totale autorisée est fixée à **167 places mixtes** pour des mineurs âgés de 3 à 17 ans, réparties ainsi :

Catégories	Modalités de prise en charge	Nombres de places	Spécificités
Internat diversifié	Internat classique	47	
	Appartements pour adolescents		
	Modulable		
	Lit repère	1	
	Modulable en amont (place sacralisée pour de la prévention)	1	
Mineurs Non Accompagnés (MNA)	Accompagnement des MNA (et jeunes majeurs)	27	
Familles d'accueil	Familles d'accueil	4	
Plateau de Jour	Plateau de Jour MNA	12	
Service Educatif Renforcé d'Accompagnement à Domicile (SERAD)	Hébergement Crise Conjoncturelle SERAD	1	
	SERAD	52	
	SERAD Parentalité pour Tous	3	
	SERAD Petite Enfance	3	
	Mousqueton (accompagnement pour les adolescents en fugue)	15	
	Lit mise à l'abri Mousqueton	1	
TOTAL		167	

Les accueils sont réalisés aux titres :

- des articles 375 et suivants du code civil relatifs à l'assistance éducative,
- de l'article L.222-5 du CASF relatif à la protection administrative.

Article 2

Dans le cadre de la politique jeune majeur du Département de la Moselle, l'établissement est autorisé à poursuivre l'accompagnement du jeune majeur jusqu'à ses 20 ans révolus.

Article 3

Conformément à l'article D.313-12-1 du CASF, la présente modification d'autorisation est valable sous réserve de la transmission aux autorités compétentes d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L.313-1 du CASF.

Article 4

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction et le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques en vigueur devra être porté à la connaissance du Président du Département.

Article 5

Entité juridique Association Moissons Nouvelles
 N° FINESS : 75 072 083 1
 Adresse complète : 160, rue de Crimée - 75019 PARIS
 Code statut juridique : 60
 N° SIREN : 775 672 439

Entité établissement site principal MECS « Pays de Nabor »

N° FINESS : 57 001 859 8
 Adresse complète : 42 avenue Longchamps 57 500 SAINT-AVOLD
 Code catégorie : 177
 Libellé catégorie : Maisons d'Enfants à Caractère Social
 Code MFT : 08 Président du Conseil Départemental
 Capacité : 34

Discipline	Mode de fonctionnement	Clientèle	Nombre de places
912 – Accueil au titre de la protection de l'enfance	11 – Hébergement Complet Internat	800 – Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE	26
913 – Accueil d'urgence protection de l'enfance	11 – Hébergement Complet Internat (ASFAM)	800 – Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE	4
913 – Accueil d'urgence protection de l'enfance	11 – Hébergement Complet Internat (crise conjoncturelle SERAD)	800 – Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE	1
913 – Accueil d'urgence protection de l'enfance	11 – Hébergement Complet Internat (lit mise à l'abri Mousqueton)	800 – Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE	1
913 – Accueil d'urgence protection de l'enfance	11 – Hébergement Complet Internat (lit repère)	800 – Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE	1

913 – Accueil d'urgence protection de l'enfance	11 – Hébergement Complet Internat (lit modulable en amont)	800 – Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE	1
--	---	---	---

Entité établissement site secondaire MECS « Viotti »
 N° FINESS : 57 002 683 1
 Adresse complète : 2, rue du lieutenant Nau 57 540 PETITE ROSSELLE
 Code catégorie : 177
 Libellé catégorie : Maisons d'Enfants à Caractère Social
 Code MFT : 08 Président du Conseil Départemental
 Capacité : 21

Discipline	Mode de fonctionnement	Clientèle	Nombre de places
912 – Accueil au titre de la protection de l'enfance	11 – Hébergement Complet Internat	800 – Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE	21

Entité établissement site secondaire SERAD Moselle Est
 N° FINESS : 57 0021 810 0
 Adresse complète : 42 avenue Longchamps - 57 500 SAINT AVOLD
 Code catégorie : 177
 Libellé catégorie : Maisons d'Enfants à Caractère Social
 Code MFT : 08 Président du Conseil Départemental
 Capacité : 58

Discipline	Mode de fonctionnement	Clientèle	Nombre de places
931 – Suivi Social en Milieu Ouvert	16 – Prestation en Milieu Ordinaire	800 – Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE	58

Entité établissement site secondaire Mousqueton Moselle Est
 N° FINESS : 57 0021 810 0
 Adresse complète : 42 avenue Longchamps - 57 500 SAINT AVOLD
 Code catégorie : 177
 Libellé catégorie : Maisons d'Enfants à Caractère Social
 Code MFT : 08 Président du Conseil Départemental
 Capacité : 15

Discipline	Mode de fonctionnement	Clientèle	Nombre de places
931 – Suivi Social en Milieu Ouvert	16 – Prestation en Milieu Ordinaire	803 – Jeunes majeurs ASE	15

Entité établissement site secondaire MNA Moselle Est
 N° FINESS : 57 0021 810 0
 Adresse complète : 4, rue de Savoie - 57 800 FREYMING-MERLEBACH
 Code catégorie : 177
 Libellé catégorie : Maisons d'Enfants à Caractère Social
 Code MFT : 08 Président du Conseil Départemental
 Capacité : 39

Discipline	Mode de fonctionnement	Clientèle	Nombre de places
912 – Accueil au titre de la protection de l'enfance	11 – Hébergement Complet Internat	800 – Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE	27
931 – Suivi Social en Milieu Ouvert	16 – Prestation en Milieu Ordinaire	803 – Jeunes majeurs ASE	12

Article 6

En application des dispositions des articles R.312-1 et R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours administratif préalable gracieux devant le Président du Département, autorité signataire de cette décision,
- dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg.

Lorsque, dans le délai initial du recours contentieux, est exercé un recours administratif préalable, le délai dans lequel peut être exercé un recours contentieux est prorogé.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Article 7

Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Moselle et Monsieur le Directeur d'Établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Moselle.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN



PRESIDENT DU DEPARTEMENT
DE LA MOSELLE
Direction de la Solidarité

ARRETE

N°2022 – DS – 001214

en date du **01 JUIN 2022**

**portant modification de l'autorisation par extension de la capacité de 12 places
(11 places d'internat diversifié et d'un lit repère) de la Maison d'Enfants à Caractère
Social (MECS) « Moissons Nouvelles de Woippy » à WOIPPY**

LE PREFET DE LA MOSELLE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

**LE PRESIDENT
DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment ses articles L.312-1 I 1°, L.312-1 I 4°, L.313-1 à L.313-9 ;
- VU les articles 375 et suivants du code civil relatifs à l'assistance éducative ;
- VU l'ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 modifiée relative à l'enfance délinquante ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance modifiée ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;
- VU le décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ;
- VU l'arrêté DCL N°2020-A-93 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;
- VU le Schéma Enfance Jeunesse Famille 2019-2023 approuvé par l'Assemblée Départementale de la Moselle le 19 mars 2019 ;

VU l'arrêté N° 32253 en date du 11 décembre 2019 portant modification de l'autorisation de la MECS « Moissons Nouvelles de Woippy » à WOIPPY ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 conclu entre le Département de la Moselle et l'Association Moissons Nouvelles ;

CONSIDERANT les besoins de diversification et d'individualisation des accueils et accompagnements des enfants protégés dans une logique d'assouplissement ;

CONSIDERANT la dégradation significative du contexte social qui se traduit par une forte hausse des placements d'enfants ;

CONSIDERANT que la modification de l'autorisation consiste en une extension inférieure au seuil de 30 % de la capacité autorisée et ainsi est exonérée de la procédure d'appel à projets ;

Sur proposition conjointe de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle et de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETEMENT

Article 1

L'autorisation accordée le 4 janvier 2017 à la MECS « Moissons Nouvelles de Woippy », située 7, rue Jean Laurain à 57140 WOIPPY, gérée par l'Association Moissons Nouvelles, située 160, rue de Crimée à 75019 PARIS, est modifiée.

La capacité totale autorisée est fixée à **67 places mixtes** pour des mineurs âgés de 13 à 17 ans, réparties ainsi :

Catégories	Modalités de prise en charge	Nombres de places	Spécificités
Internat diversifié	Internat classique	39	
	Appartements pour adolescents		
	Modulable		
	Lit repère	1	
Mineurs Non Accompagnés (MNA)	Accompagnement des MNA (et jeunes majeurs)	8	

Service Educatif Renforcé d'Accompagnement à Domicile (SERAD)	Hébergement Mise à l'abri MOUSQUETON	3	
Tempo Ados (accompagnement diversifié dans et hors-les-murs)	Mousqueton (accompagnement pour les adolescents en fugue)	15	
	72h (accueil d'urgence)	1	
TOTAL		67	

L'augmentation de la capacité à hauteur de 11 places est accordée à titre temporaire en 2021 est pérennisée à partir de 2022.

Les accueils sont réalisés aux titres :

- des articles 375 et suivants du code civil relatifs à l'assistance éducative,
- de l'ordonnance n°45174 du 2 février 1945 modifiée relative à l'enfance délinquante,
- de l'article L.222-5 du CASF relatif à la protection administrative.

Article 2

Dans le cadre de la politique jeune majeur du Département de la Moselle, l'établissement est autorisé à poursuivre l'accompagnement du jeune majeur jusqu'à ses 20 ans révolus.

Article 3

Compte tenu de l'urgence, cette autorisation vaut autorisation de fonctionner. La visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du CASF dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D.313-11 à D.313-14 du même code devra être réalisée dans les 2 mois suivant la date d'ouverture.

Article 4

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction et le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques en vigueur devra être porté à la connaissance du Préfet et du Président du Département.

Article 5

La MECS « Moissons Nouvelles de WOIPPY » est répertoriée au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique Association Moissons Nouvelles
 N° FINESS : 75 072 083 1
 Adresse complète : 160, rue de Crimée - 75019 PARIS
 Code statut juridique : 60
 N° SIREN : 775 672 439

Entité établissement MECS « Moissons Nouvelles de Woippy »
 N° FINESS : 57 000 421 8
 Adresse complète : 7, rue Jean Laurain - 57140 WOIPPY
 Code catégorie : 177
 Libellé catégorie : Maisons d'Enfants à Caractère Social
 Code MFT : 10 Autorité Conjointe Préfet et Président du Conseil
 Départemental
 Capacité : 67

Discipline	Mode de fonctionnement	Clientèle	Nombre de places
912 – Accueil au titre de la protection de l'enfance	11 – Hébergement Complet Internat	800 et 804 – Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE et PJJ	48
913 – Accueil d'urgence protection de l'enfance	11 – Hébergement Complet Internat	800 et 804 – Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE et PJJ	3
913 – Accueil d'urgence protection de l'enfance	11 – Hébergement Complet Internat	802 – Adolescents ASE et PJJ	1
931 – Suivi Social en Milieu Ouvert	16 – Prestation en Milieu Ordinaire	802 – Adolescents ASE et PJJ	15

Article 6

En application des dispositions des articles R.312-1 et R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours administratif préalable gracieux devant le Président du Département, autorité signataire de cette décision,
- dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de STRASBOURG.

Lorsque, dans le délai initial du recours contentieux, est exercé un recours administratif préalable, le délai dans lequel peut être exercé un recours contentieux est prorogé.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Article 7

Monsieur le Directeur Interrégional de la PJJ Grand Est, Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Moselle et Madame la Directrice d'Etablissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Moselle

Olivier DELCAYROU

Le Président du Département

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Luc HOFFSESS
Tél. 03 87 56 30 66

AR Préfecture : 057-225700012-20220607-lmc1X01000025c0-AR
Date AR Préfecture : 07-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001215

en date du 01/06/2022

portant modification de l'autorisation par modification de la capacité (créations de 2 places d'internat diversifié, d'1 lit repère d'1 lit modulable en amont et suppression de 4 places d'accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA)) de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « Moissons Nouvelles de Rémilly » à REMILLY

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment ses articles L.312-1 I 1°, L.312-1 I 4°, L.313-1 à L.313-9 ;

VU les articles 375 et suivants du code civil relatifs à l'assistance éducative ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance modifiée ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

VU le décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le Schéma Enfance Jeunesse Famille 2019-2023 approuvé par l'Assemblée Départementale de la Moselle le 19 mars 2019 ;

VU l'arrêté n°29853 en date du 23 novembre 2017 portant modification de l'autorisation de la MECS « Moissons Nouvelles de Rémilly » à REMILLY à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2021-2025 conclu entre le Département de la Moselle et l'Association Moissons Nouvelles ;

Considérant les besoins de diversification et d'individualisation des accueils et accompagnements des enfants protégés dans une logique d'assouplissement ;

CONSIDERANT la dégradation significative du contexte social qui se traduit par une forte hausse des placements d'enfants ;

Considérant que la modification de l'autorisation consiste en une extension inférieure au seuil de 30 % de la capacité autorisée et ainsi est exonérée de la procédure d'appel à projets ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE

Article 1

L'autorisation accordée le 4 janvier 2017 à la MECS « Moissons Nouvelles de Rémilly » située rue Roger François à 57580 REMILLY, gérée par l'Association Moissons Nouvelles, située 160, rue de Crimée à 75019 PARIS, est modifiée.

La capacité totale autorisée est fixée à **84 places mixtes** pour des mineurs âgés de 3 à 17 ans, réparties ainsi :

Catégories	Modalités de prise en charge	Nombres de places	Spécificités
Internat diversifié	Internat classique	79	
	Appartements pour adolescents		
	Modulable		
	Lit repère	1	
	Modulable en amont (place sacralisée pour de la prévention)	1	
Service Educatif Renforcé d'Accompagnement à Domicile (SERAD)	Hébergement Crise Conjoncturelle SERAD/MOUSQUETON	3	
TOTAL		84	

Les accueils sont réalisés aux titres :

- des articles 375 et suivants du code civil relatifs à l'assistance éducative,
- de l'article L.222-5 du CASF relatif à la protection administrative.

Article 2

Dans le cadre de la politique jeune majeur du Département de la Moselle, l'établissement est autorisé à poursuivre l'accompagnement du jeune majeur jusqu'à ses 20 ans révolus.

Article 3

Conformément à l'article D.313-12-1 du CASF, la présente modification d'autorisation est valable sous réserve de la transmission aux autorités compétentes d'une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L.313-1 du CASF.

Article 4

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction et le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques en vigueur devra être porté à la connaissance du Président du Département.

Article 5

La MECS « Moissons Nouvelles de Rémyilly » est répertoriée au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique	Association Moissons Nouvelles
N° FINESS :	75 072 083 1
Adresse complète :	160, rue de Crimée - 75019 PARIS
Code statut juridique :	60
N° SIREN :	775 672 439
Entité établissement	MECS « Moissons Nouvelles de Rémyilly »
N° FINESS :	57 001 873 9
Adresse complète :	rue Roger François - 57 580 REMILLY
Code catégorie :	177
Libellé catégorie :	Maisons d'Enfants à Caractère Social
Code MFT :	08 Président du Conseil Départemental
Capacité :	84

Discipline	Mode de fonctionnement	Clientèle	Nombre de places
912 – Accueil au titre de la protection de l'enfance	11 – Hébergement Complet Internat	800 – Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE	81
913 – Accueil d'urgence protection de l'enfance	11 – Hébergement Complet Internat	800 – Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE	3

Article 6

En application des dispositions des articles R.312-1 et R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours administratif préalable gracieux devant le Président du Département, autorité signataire de cette décision,
- dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg.

Lorsque, dans le délai initial du recours contentieux, est exercé un recours administratif préalable, le délai dans lequel peut être exercé un recours contentieux est prorogé.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Article 7

Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Moselle et Monsieur le Directeur d'Etablissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Moselle.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Nathalie MATZ
Tél. 03 87 56 30 33

AR Préfecture : 057-225700012-20220628-lmc1X0100002803-AR
Date AR Préfecture : 28-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001246

en date du 27/06/2022

modifiant l'arrêté N° 2022 – DS – 001097 en date du 30/03/2022
portant fixation des tarifs journaliers 2022 et de la dotation globalisée commune
des établissements et services participant au CPOM de l'EPSMS du SAULNOIS :
FAS - FAP Sainte-Anne à ALBESTROFF

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU l'arrêté 2022 – DS – 001097 en date du 30/03/2022 portant fixation des tarifs journaliers 2022 et de la dotation globalisée commune des établissements et services participant au CPOM de l'EPSMS du SAULNOIS : FAS – FAP Sainte-Anne à ALBESTROFF ;
- VU l'erreur de formulation constatée dans l'article 6 ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE**Article 1**

L'article 6 est modifié comme suit :

A titre exceptionnel, le versement mensuel du mois de juin 2022 sera majoré d'un montant de 99 552,11 € correspondant à la dotation globale annuelle afférente au Service d'Accompagnement à l'Hébergement de Travailleurs Handicapés en Milieu Ouvert de l'exercice 2021, non prise en compte dans le calcul de la dotation globalisée commune 2021 (cf. arrêté 2021 – DS – 000086 en date du 13 avril 2021) ;

Le reste est sans changement.

Article 2

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy (Cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - CO 50015 - 54035 NANCY Cedex) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures :

<http://www.telerecours.fr/>

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur du FESAT Sainte-Anne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Nathalie MATZ
Tél. 03 87 56 30 33

AR Préfecture : 057-225700012-20220630-lmc1X0100002804-AR
Date AR Préfecture : 30-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001247

en date du 30/06/2022

relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2022
de l'EHPAD Les Jardins de Saint-Jacques à DIEUZE
et son annexe Saint-Paulin à SAINT-EPVRE

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) – partie législative – notamment les articles L.232-8 à L.232-11 (Allocation Personnalisée d'Autonomie [APA] en établissement), L.313-11, L.313-12, L.313-12-2 (conventions ou contrats pluriannuels), L.313-13 à L.313-22-1 (contrôle et dispositions pénales) et L.314-1 à L.351-8 (dispositions financières et contentieux) ;
- VU le CASF – partie réglementaire – notamment les articles R.314-1 à R.314-244 (dispositions financières) et R.351-1 à R.351-41 (contentieux de la tarification) ;
- VU le Code de la santé publique ;
- VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale de la Moselle en date du 6 décembre 2021 (Rapport III-2) ;
- VU l'arrêté N°2021-DS-000901 en date du 17 janvier 2022 portant fixation pour 2022 de la valeur du point GIR départemental et du niveau de dépendance moyen des EHPAD en Moselle ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu entre l'organisme gestionnaire, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de la Moselle ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE**Article 1**

Pour l'exercice budgétaire 2022 les recettes et les dépenses prévisionnelles de la section hébergement sont autorisées comme suit :

	Montants TTC
Montant global des charges brutes	3 255 567,04 €
Déficit	0,00 €
TOTAL	3 255 567,04 €
Montant global des produits bruts	3 255 567,04 €
dont montant produits de tarification	3 064 672,94 €
Excédent	0,00 €
Dépenses refusées	0,00 €
TOTAL	3 255 567,04 €

Article 2

Les tarifs journaliers applicables à l'EHPAD Les Jardins de Saint-Jacques et son annexe Saint-Paulin sont fixés ainsi qu'il suit du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 :

Plus de 60 ans	Tarifs TTC
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	
- Chambre à 1 lit	58,75 €
- Chambre à 2 lits	52,89 €
Dépendance	
- GIR 1 et 2	21,74 €
- GIR 3 et 4	13,79 €
- GIR 5 et 6	5,85 €
Moins de 60 ans	
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	73,92 €
dont participation à la dépendance	15,82 €

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, les tarifs applicables sont fixés comme suit :

Plus de 60 ans	Tarifs TTC
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	
- Chambre à 1 lit	58,17 €
- Chambre à 2 lits	52,36 €
Dépendance	
- GIR 1 et 2	21,56 €
- GIR 3 et 4	13,68 €
- GIR 5 et 6	5,80 €
Moins de 60 ans	
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	73,32 €
dont participation à la dépendance	15,80 €

Article 4

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le forfait global dépendance est fixé à 813 093,07 €.

Article 5

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le forfait global dépendance à la charge du Département est fixé à 494 475,04 € :

- pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022, déduction faite des sommes déjà perçues, le versement mensuel est calculé à 41 149,99 €,
- à compter du 1^{er} janvier 2023, le versement mensuel est de 41 206,25 €.

Article 6

Les prix de journée réservation sont égaux aux prix de journée hébergement minorés du montant du forfait hospitalier en vigueur.

Article 7

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy (Cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - CO 50015 - 54035 NANCY Cedex) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Article 8

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de l'EHPAD Les Jardins de Saint-Jacques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction des Marchés et du Conseil Juridique
Affaire suivie par : Pascale NICOLAS
Tel. : 03 87 21 98 02
N/REF : DFAJCG_2022-1248

ARRÊTÉ
N° 2022-1248
En date du 11 juillet 2022
portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre SCHERER
Directeur Général Adjoint
Directeur des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Moselle en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection à la Présidence du Conseil Départemental de la Moselle de Monsieur Patrick WEITEN ;

Vu l'arrêté portant organisation des services du Département ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services :

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre SCHERER, Directeur Général Adjoint, Directeur des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion, pour les affaires relevant des compétences communes à l'ensemble des directions et des compétences départementales dans les domaines des finances, des affaires juridiques, des assurances, des marchés, de la documentation et du contrôle et conseil de gestion, définies ci-après :

...

I - Compétences communes à l'ensemble des Directions du Département

A - En matière de marchés publics et de concessions

Pour les opérations dont la réalisation ou les études ont été décidées par le Conseil Départemental ou la Commission Permanente et dès lors que le Président a été autorisé à les signer :

1 - Concernant la passation des marchés d'un montant inférieur à 40 000 € HT :

Toute décision résultant de la délégation accordée par l'Assemblée Départementale (article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales), ainsi que tous les actes préparatoires ou d'exécution des délibérations du Conseil Départemental dans le cadre de la passation des marchés publics et notamment :

- 1.1 Sourcing ;
- 1.2 Recensement du besoin (choix de la procédure de passation des marchés...) ;
- 1.3 Définition du besoin (choix du mode de dévolution (allotissement)...) ;
- 1.4 Mise en concurrence (en lien avec DFAJCG si mise en ligne sur la plateforme) ;
- 1.5 Ouverture des plis papiers et enregistrement du contenu des plis (papiers et électroniques, registre des dépôts...) ;
- 1.6 Sélection des candidatures (demande de régularisation des candidatures, recevabilité des candidatures, information des candidatures évincées, liste des candidats admis à remettre une offre en cas de limitation du nombre de candidats admis à soumissionner...) ;
- 1.7 Décisions de déclaration sans suite des procédures ;
- 1.8 Recours à la négociation ;
- 1.9 Sélection des offres (demande de régularisation des offres, choix de l'attributaire, signature du document d'analyse des offres et demande de transmission de pièces à l'attributaire...) ;
- 1.10 Notification aux candidats concernés des décisions de rejet de leur candidature ou de leur offre ;
- 1.11 Communication à tout candidat écarté des motifs de rejet de sa candidature ou de son offre, et de documents administratifs ;
- 1.12 Signature des marchés et accords-cadres concernant les travaux, fournitures courantes, prestations de services, prestations intellectuelles afférents aux domaines de compétence de la Direction, sauf, pour l'ensemble des directions hors DPAT et DMG, dans le cas où l'offre retenue est une offre électronique (dans ce cas signature par DFAJCG) ;
- 1.13 Notification des marchés et des accords-cadres, sauf, pour l'ensemble des directions hors DPAT et DMG, dans le cas où l'offre retenue est une offre électronique (dans ce cas signature par DFAJCG) ;

2 - Concernant la passation des marchés d'un montant supérieur à 40 000 € HT :

En lien avec la DFAJCG, toute décision résultant de la délégation accordée par l'Assemblée Départementale (article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales), ainsi que tous les actes préparatoires ou d'exécution des délibérations du Conseil Départemental dans le cadre de la passation des marchés publics et notamment :

- 2.1 Sourcing ;
- 2.2 Recensement du besoin (choix de la procédure de passation des marchés...) ;
- 2.3 Définition du besoin (choix du mode de dévolution (allotissement)...) ;

- 2.4 Validation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;
- 2.5 Analyse de la recevabilité des candidatures ;
- 2.6 Analyse des offres en lien et validation du document d'analyse des offres ;
- 2.7 Recours à la négociation.

3 - Concernant l'exécution des marchés :

- 3.1 Pour les marchés d'un montant inférieur à 40 000 € HT signature de tous les avenants passés en application de la réglementation des Marchés Publics ;
- 3.2 Quel que soit leur montant, pour les marchés et avenants dûment signés et approuvés, signature de tous les documents relatifs à leur exécution et notamment :
 - a) bordereaux de prix ;
 - b) bordereaux de prix supplémentaires ;
 - c) décompte général ;
 - d) notification des actes ;
 - e) délivrance de l'exemplaire unique ;
 - f) actes de sous-traitance ;
 - g) commandes dans les accords-cadres à bons de commande et les marchés subséquents à bons de commande, dans la limite des crédits ouverts ;
 - h) décision du pouvoir adjudicateur ;
 - i) décision du maître d'ouvrage en matière de réception des travaux et tout document relatif au contrôle des prestations ou travaux ;
 - j) ordres de service.

4 - Concernant les concessions :

Signature des actes de passation et d'exécution des concessions (convocation de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux...).

B - En matière de conventions et d'affaires générales

Pour les opérations dont la réalisation ou les études ont été décidées par le Conseil Départemental ou la Commission Permanente et dès lors que le Président a été autorisé à les signer :

1 - Concernant les conventions :

- 1.1 Signature des conventions afférentes aux domaines de compétence de la Direction ;
- 1.2 Signature des avenants ;
- 1.3 Signature de tous les documents relatifs à l'exécution des conventions et des avenants.

2 - Concernant les affaires générales :

- 2.1 Signature de la correspondance courante ne comportant ni instruction ni décision ;
- 2.2 Certification des pièces et documents et notamment des extraits des délibérations du Conseil Départemental, de la Commission Permanente du Conseil Départemental ou toutes commissions constitutives ou autres du Conseil Départemental, transmission et certification de la transmission au représentant de l'Etat pour l'exercice du contrôle de légalité ;
- 2.3 Ampliation d'arrêtés et copie de décisions ;
- 2.4 Notification des actes approuvés, à l'exception des décisions de l'Assemblée Départementale et de la Commission Permanente ;
- 2.5 Dépôt de plainte au nom du Département de la Moselle sans constitution de partie civile.

C - En matière budgétaire et financière

1 - Certification du service fait concernant notamment :

- 1.1 Le règlement des factures et mémoires présentés ;
- 1.2 L'exécution des conventions auxquelles le Département est partie ;
- 1.3 Les subventions d'investissement et de fonctionnement.

2 - Propositions de mandats (liquidations), ordres de paiement, bordereaux et pièces comptables relatives aux dépenses départementales, dans la limite des crédits votés.

3 - Propositions d'émission de titres de recettes.

II - Compétences propres à la Direction des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion

A - En matière de gestion financière

1 - En matière budgétaire

1. Liquidation des dépenses et recettes départementales ;
2. Bordereaux et pièces comptables relatives aux dépenses départementales imputées tant sur le budget départemental (budget principal et budgets annexes) que sur les comptes hors budget dont le Président du Conseil Départemental est ordonnateur y compris mandats et ordres de paiement ;
3. Bordereaux et pièces comptables concernant les recettes départementales imputées sur le budget départemental (budget principal et budgets annexes) ainsi que sur les comptes hors budget dont le Président du Conseil Départemental est ordonnateur y compris titres de perception pour valoir état exécutoire ;
4. Approbation et certification des comptes de gestion et des états annexes aux comptes de gestion des différents budgets présentés par le Payeur Départemental, comptable de la collectivité et dont le Président du Conseil Départemental est l'exécutif ;
5. Etats de poursuite par voie de vente forcée proposés par le Payeur Départemental ;

6. Déclarations en matière fiscale relatives à la TVA, aux vacations et honoraires divers réglés sur le budget départemental et notifications aux intéressés, déclarations relatives au FCTVA, attestations correspondantes ;
7. Etats de liquidation des mémoires et factures relevant des points précédents ;
8. Demandes de versement de lignes de trésorerie ainsi qu'ordres de remboursement de ces lignes ;
9. Opérations patrimoniales faisant l'objet d'écritures comptables non budgétaires.

2 - En matière d'affaires financières

1. Notifications aux services de l'Etat des diverses décisions prises par le Conseil Départemental en matière de fiscalité locale ;
2. Actes relatifs aux demandes de versement de fonds, aux avis de remboursement anticipé, aux demandes d'arbitrage d'index et de taux et à toutes autres opérations concernant l'exécution des emprunts et des instruments de couverture ;
3. Conventions financières consécutives à l'octroi d'une garantie départementale ;
4. Arrêtés établissant les tarifs des régies de recettes, de nomination des régisseurs et mandataires des régies de recettes et d'avances et procès-verbaux de vérification des régies de recettes et d'avances.

B - En matière juridique, de marchés publics et d'assurances

1 - En matière de marchés publics

1. Recensement des besoins : centralisation au niveau de la collectivité et validation des besoins identifiés par les directions ;
2. Planification du lancement des procédures en lien avec les directions et ouverture des plis électroniques ;
3. Publication des procédures sur la plateforme des marchés publics ;
4. Conseil aux services départementaux en matière de marchés publics ;
5. Courriers et mémoires devant toute institution ou juridiction chargées d'enregistrer ou de statuer en ce qui concerne les litiges relatifs aux marchés et contrats, dans le cadre des contentieux, en lien avec la direction concernée ;
6. Concernant la passation des marchés d'un montant inférieur à 40 000 € HT : pour toutes les directions, hors DPAT et DMG, signature et notification des marchés et accords-cadres concernant les fournitures courantes, prestations de services et prestations intellectuelles, uniquement dans le cas où l'offre retenue est une offre électronique ;
7. Concernant la passation des marchés d'un montant supérieur à 40 000 € HT :

7.1 Toute décision résultant de la délégation accordée par l'Assemblée Départementale (article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales), ainsi que tous les actes préparatoires ou d'exécution des délibérations du Conseil Départemental dans le cadre de la passation des marchés publics et notamment :

- a) Avis dans la presse et dans les supports de publicité nationaux et européens ;
- b) Réception et gestion des plis électroniques (Registre de dépôt des candidatures et des offres et consignation des plis électroniques...);
- c) Sélection des candidatures :
**pour l'ensemble des directions hors DPAT et DMG : demande de régularisation des candidatures, recevabilité des candidatures, information des candidatures évincées, liste des candidats admis à remettre une offre en cas de limitation du nombre de candidats admis à soumissionner ;*
**pour la DPAT et la DMG : demande de régularisation des candidatures, recevabilité des candidatures, information des candidatures évincées.*
- d) Sélection des offres :
**pour l'ensemble des Directions hors DPAT et DMG : régularisation des offres, choix de l'attributaire en lien avec la Direction concernée et signature du document d'analyse des offres pour les procédures ne relevant pas de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres et du rapport d'analyse des offres pour les procédures relevant de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres, demande de transmission de pièces à l'attributaire ;*
**pour la DPAT et la DMG : régularisation des offres, demande de transmission de pièces à l'attributaire.*
- e) Convocation aux réunions des membres titulaires et suppléants des jurys et commission d'appel d'offres ainsi que des membres de droit en cas d'empêchement de Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services ;
- f) Notification des décisions et des avis de la Commission d'Appel d'Offres et des Jurys pour les procédures en relevant ;
- g) Notification aux candidats concernés des décisions de rejet de leur candidature ou de leur offre ;
- h) Communication à tout candidat écarté des motifs de rejet de sa candidature ou de son offre, et de documents administratifs ;
- i) Décisions de déclaration sans suite des procédures en lien avec la direction concernée ;
- j) Publication des données essentielles de marchés publics et leurs avenants ;
- k) Avis d'attribution et d'intention de conclure un contrat ;
- l) Transmission des pièces du marché au représentant de l'Etat pour l'exercice du contrôle de légalité ;
- m) Notification du marché :
**pour l'ensemble des directions - hors DPAT et DMG : signature de la lettre de notification et communication de la notification via la plateforme des marchés ;*

**pour la DPAT et la DMG* : signature de la lettre de notification pour les marchés de fournitures courantes, de prestations de services et de prestations intellectuelles d'un montant supérieur à 215 000 € HT et pour les marchés de travaux d'un montant supérieur à 1 500 000 € HT et communication de la lettre de notification via la plateforme des marchés quel que soit le montant du marché.

7.2 Signature des marchés et accords-cadres concernant les travaux, fournitures courantes, prestations de services, prestations intellectuelles :

**pour l'ensemble des Directions - hors DPAT et DMG* : signature des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 40 000 € HT ;

**pour la DPAT et la DMG* : signature des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, de prestations de services et de prestations intellectuelles d'un montant supérieur à 215 000 € HT et de travaux d'un montant supérieur à 1 500 000 € HT.

8. Concernant l'exécution des marchés supérieurs à 40 000 € HT :

8.1 Signature des avenants :

**pour l'ensemble des Directions - hors DPAT et DMG* : signature de tous les avenants passés en application de la réglementation des Marchés Publics : dans le cadre des marchés d'un montant supérieur à 40 000 € HT ;

**pour la DPAT et la DMG* : signature de tous les avenants passés en application de la réglementation des Marchés Publics : dans le cadre des marchés de fournitures courantes, de prestations de services et de prestations intellectuelles d'un montant supérieur à 215 000 € HT et dans le cadre des marchés de travaux d'un montant supérieur à 1 500 000 € HT.

8.2 Notification des avenants :

**pour l'ensemble des Directions - hors DPAT et DMG* : signature de la lettre de notification et communication de la notification via la plateforme des marchés ;

**pour la DPAT et la DMG* : signature de la lettre de notification dans le cadre des marchés de fournitures courantes, de prestations de services et de prestations intellectuelles d'un montant supérieur à 215 000 € HT et dans le cadre des marchés de travaux d'un montant supérieur à 1 500 000 € HT et communication de la lettre de notification via la plateforme des marchés quel que soit le montant du marché initial.

2 - En matière juridique

1. Courriers relatifs à la gestion des affaires juridiques et notamment :
 - les lettres adressées aux avocats au titre du conseil juridique ou du contentieux ;
 - les lettres adressées à un huissier.
2. Courriers relatifs aux actions en justice devant les différentes juridictions et notamment :
 - recours et mémoires en défense devant les juridictions administratives ;
 - dépôt de plainte et constitution de partie civile et tous autres courriers et mémoires adressés aux juridictions civiles ou pénales.
3. Décisions relatives à la représentation du Département de la Moselle aux audiences des juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire : mandats spéciaux de représentation en justice ;
4. Attestation de publication des actes au Recueil des Actes Administratifs.

3 - En matière d'assurance

1. Accords sur l'évaluation des dommages proposée par l'expert et sur le montant des indemnités proposé par l'assureur ;
2. Courriers et documents relatifs à la gestion courante des assurances et notamment :
 - les déclarations des sinistres ;
 - les réponses aux demandes formulées par les assureurs ou leurs intermédiaires.
3. Documents contractuels « assurance » dans le cadre de l'exécution des marchés d'assurance et notamment :
 - notes de couverture, contrats définitifs, conditions particulières additionnelles ;
 - avenants « assurance ».

C - En matière de Contrôle et de Conseil de Gestion

Courriers relatifs à l'exercice des missions du contrôle de gestion et du conseil de gestion et notamment toute demande de documents divers.

Article 2 : Pour les affaires définies à l'article 1^{er} du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre SCHERER, Directeur des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion, la délégation de signature accordée à ce dernier par le présent arrêté pourra être exercée, pour les décisions et documents ci-après, par les personnes suivantes pour les affaires relevant de leur compétence ou de leur service :

Pour la Direction des Finances

- Mme Béatrice IMHOFF, Directeur des Finances, pour les rubriques :

I - A, B et C

II - A.1 : points 1 à 3, 6, 7, 8, et 9

A.2 : points 2 et 4

II - B.1 points 7 et 8

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur des Finances :

- M. Pascal BARAN, Chef du Service de la Préparation Budgétaire, pour les rubriques :

I - B.2

I - C

II - A.1 : points 1 à 3, 6, 7, 8, et 9

- Mme Béatrice GOCYK-HOUIN, Chef du Service des Etudes et des Ressources Financières, pour les rubriques :

I - B.2

I - C

II - A.1 : points 1 à 3, 6, 7, 8, et 9

II - A.2 : point 2

- Mme Séverine CHEVILLLOT, Chef du Service de l'Exécution Budgétaire, pour les rubriques :

I - B.2
I - C

II - A.1 : points 1 à 3, 6, 7, 8, et 9

- Mme Vicky ALNOT, Chef du Bureau de l'Exécution du Budget Départemental, pour les rubriques :

I - B.2
I - C

II - A.1 : points 1 à 3, 6, 7, 8, et 9

Pour la Direction des Marchés et du Conseil Juridique

- Mme Christine CHABOT, Directeur des Marchés et du Conseil Juridique, pour les rubriques :

I - A, B et C
II - B

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur des Marchés et du Conseil Juridique :

- Mme Annie BETTINGER-MANGIN, Chef du Service des Ressources Documentaires pour les rubriques :

I - B.2
I - C

- Mme Stéphanie LAURANT, Sous-Directrice de la Commande Publique, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Mathilde ELPING, Chef du Bureau de la Rédaction et de la Sécurisation des Marchés, pour les rubriques :

I - A, B.2 et C
II - B.1

- M. Pascal BERARD, Chef du Service des Assurances et des Affaires Juridiques, pour les rubriques :

I - B.2
I - C
II - B points 2 et 3

Et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine CHABOT, Directeur des Marchés et du Conseil Juridique : M. Pascal BERARD pour l'intégralité des rubriques de Mme Christine CHABOT, ou Mme Stéphanie LAURANT en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BERARD.

Pour la Direction du Contrôle et du Conseil de Gestion

M. Arafat BENAMER, Directeur du Contrôle et du Conseil de Gestion pour les rubriques :

I - A, B et C
II - C

Pour la rubrique I.C.1, une liste des agents de la Direction des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion habilités à certifier le service fait figure en annexe du présent arrêté.

Article 3 : Les dispositions de l'arrêté n° 2022-1189 en date du 12 avril 2022 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Pierre SCHERER, Directeur Général Adjoint, Directeur des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion, sont abrogées.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Moselle et disponible à l'accueil de l'Hôtel du Département, situé 1, rue du Pont Moreau à METZ.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

**ANNEXE A L'ARRETE N° 2022-1248
DELEGATIONS DE SIGNATURE
CERTIFICATION DU SERVICE FAIT**

Délégation est accordée aux personnes suivantes pour certifier le service fait concernant les factures, mémoires, etc., émis par les prestataires de services et les fournisseurs :

Direction des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion		
NOM	PRENOM	FONCTION
SCHERER	Pierre	Directeur Général Adjoint Directeur des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion

Délégation est accordée aux personnes suivantes pour certifier le service fait concernant les factures, mémoires, etc., émis par les prestataires de services et les fournisseurs :

Direction des Finances		
NOM	PRENOM	FONCTION
IMHOFF	Béatrice	Directeur des Finances
CHEVILLOT	Séverine	Chef du Service de l'Exécution Budgétaire
ALNOT	Vicky	Chef du Bureau de l'Exécution du Budget Départemental
BARAN	Pascal	Chef du Service de la Préparation Budgétaire
GOCYK-HOUIN	Béatrice	Chef du Service des Etudes et des Ressources Financières

**ANNEXE A L'ARRETE N° 2022-1248
DELEGATIONS DE SIGNATURE
CERTIFICATION DU SERVICE FAIT**

Délégation est accordée aux personnes suivantes pour certifier le service fait concernant les factures, mémoires, etc., émis par les prestataires de services et les fournisseurs :

Direction des Marchés et du Conseil Juridique		
NOM	PRENOM	FONCTION
CHABOT	Christine	Directeur des Marchés et du Conseil Juridique
BETTINGER-MANGIN	Annie	Chef du Service des Ressources Documentaires
PIRCHE	Claire	Documentaliste
BERARD	Pascal	Chef du Service des Assurances et des Affaires Juridiques
CHLOUP	Nadège	Juriste
FIOLLE	Florence	Chef du Bureau des Assurances
LAURANT	Stéphanie	Sous-Directrice de la Commande Publique
ELPING	Mathilde	Chef du Bureau de la Rédaction et de la Sécurisation des Marchés

Direction du Contrôle et du Conseil de Gestion		
NOM	PRENOM	FONCTION
BENAMER	Arafat	Directeur du Contrôle et du Conseil de Gestion

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Nathalie MATZ
Tél. 03 87 56 30 33

AR Préfecture : 057-225700012-20220630-lmc1X0100002806-AR
Date AR Préfecture : 30-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001249

en date du 30/06/2022

relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2022
de l'EHPAD Home de Préville à MOULINS-LES-METZ

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) – partie législative – notamment les articles L.232-8 à L.232-11 (Allocation Personnalisée d'Autonomie [APA] en établissement), L.313-11, L.313-12, L.313-12-2 (conventions ou contrats pluriannuels), L.313-13 à L.313-22-1 (contrôle et dispositions pénales) et L.314-1 à L.351-8 (dispositions financières et contentieux) ;
- VU le CASF – partie réglementaire – notamment les articles R.314-1 à R.314-244 (dispositions financières) et R.351-1 à R.351-41 (contentieux de la tarification) ;
- VU le Code de la santé publique ;
- VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale de la Moselle en date du 6 décembre 2021 (Rapport III-2) ;
- VU l'arrêté N°2021-DS-000901 en date du 17 janvier 2022 portant fixation pour 2022 de la valeur du point GIR départemental et du niveau de dépendance moyen des EHPAD en Moselle ;
- VU la Convention Tripartite Pluriannuelle ;
- VU les propositions budgétaires transmises par les services du Département par courrier électronique en date du 31 mars et 6 avril 2022 ;
- VU l'accord exprimé par la personne ayant qualité pour représenter l'EHPAD Home de Préville ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE

Article 1

Pour l'exercice budgétaire 2022 les recettes et les dépenses prévisionnelles de la section hébergement sont autorisées comme suit :

	Montants TTC
Montant global des charges brutes	3 306 679,48 €
Déficit	0,00 €
TOTAL	3 306 679,48 €
Montant global des produits bruts	3 306 679,48 €
dont montant produits de tarification	3 169 435,45 €
Excédent	0,00 €
Dépenses refusées	0,00 €
TOTAL	3 306 679,48 €

Article 2

Les tarifs journaliers applicables à l'EHPAD Home de Préville sont fixés ainsi qu'il suit du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 :

Plus de 60 ans	Tarifs TTC
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	
- Chambre à 1 lit	62,87 €
- Chambre à 2 lits	56,58 €
Dépendance	
- GIR 1 et 2	22,40 €
- GIR 3 et 4	14,21 €
- GIR 5 et 6	6,03 €
Moins de 60 ans	
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	79,61 €
dont participation à la dépendance	17,00 €

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, les tarifs applicables sont fixés comme suit :

Plus de 60 ans	Tarifs TTC
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	
- Chambre à 1 lit	61,17 €
- Chambre à 2 lits	55,05 €
Dépendance	
- GIR 1 et 2	21,73 €
- GIR 3 et 4	13,79 €
- GIR 5 et 6	5,85 €
Moins de 60 ans	
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	77,41 €
dont participation à la dépendance	16,49 €

Article 4

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le forfait global dépendance est fixé à 823 605,20 €.

Article 5

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le forfait global dépendance à la charge du Département est fixé à 457 155,95 € :

- pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022, déduction faite des sommes déjà perçues, le versement mensuel est calculé à 38 055,15 €,
- à compter du 1^{er} janvier 2023, le versement mensuel est de 38 096,33 €.

Article 6

Les prix de journée réservation sont égaux aux prix de journée hébergement minorés du montant du forfait hospitalier en vigueur.

Article 7

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy (Cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - CO 50015 - 54035 NANCY Cedex) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Article 8

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de l'EHPAD Home de Préville sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Elodie RAVENEL
Tél. 03 87 56 87 09

AR Préfecture : 057-225700012-20220630-lmc1X0100002856-AR
Date AR Préfecture : 30-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001260

en date du 30/06/2022

relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2022
des EHPAD « Pierre Herment » à BAN-SAINT-MARTIN, « La Maison de Clervant » à
COURCELLES-CHAUSSY et « Résidence Hygie » à CUVRY,
participant au CPOM de l'Association Fondation Bompard

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) – partie législative – notamment les articles L.232-8 à L.232-11 (Allocation Personnalisée d'Autonomie [APA] en établissement), L.313-11, L.313-12, L.313-12-2 (conventions ou contrats pluriannuels), L.313-13 à L.313-22-1 (contrôle et dispositions pénales) et L.314-1 à L.351-8 (dispositions financières et contentieux) ;
- VU le CASF – partie réglementaire – notamment les articles R.314-1 à R.314-244 (dispositions financières) et R.351-1 à R.351-41 (contentieux de la tarification) ;
- VU le Code de la santé publique ;
- VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale de la Moselle en date du 6 décembre 2021 (Rapport III-2) ;
- VU l'arrêté N°2021-DS-000901 en date du 17 janvier 2022 portant fixation pour 2022 de la valeur du point GIR départemental et du niveau de dépendance moyen des EHPAD en Moselle ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu entre l'organisme gestionnaire, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de la Moselle ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE

Article 1

Pour l'exercice budgétaire 2022 les recettes et les dépenses prévisionnelles de la section hébergement sont autorisées comme suit :

	EHPAD Pierre Herment Montants TTC	EHPAD La Maison de Clervant Montants TTC	EHPAD Résidence Hygie Montants TTC
Montant global des charges brutes	1 266 359,87 €	1 375 096,52 €	1 320 830,64 €
Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 266 359,87 €	1 375 096,52 €	1 320 830,64 €
Montant global des produits bruts	1 266 359,87 €	1 375 096,52 €	1 320 830,63 €
dont montant produits de tarification	1 192 494,58 €	1 294 981,52 €	1 275 285,54 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses refusées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 266 359,87 €	1 375 096,52 €	1 320 830,63 €

Article 2

Les tarifs journaliers applicables aux EHPAD sont fixés ainsi qu'il suit du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 :

Plus de 60 ans Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	EHPAD Pierre Herment Montants TTC	EHPAD La Maison de Clervant Montants TTC	EHPAD Résidence Hygie Tarifs TTC
- Chambre à 1 lit	55,63 €	56,58 €	61,48 €
- Chambre grande surface ou studio 1 lit	56,73 €		
Dépendance			
- GIR 1 et 2	21,65 €	21,55 €	20,71 €
- GIR 3 et 4	13,73 €	13,67 €	13,15 €
- GIR 5 et 6	5,83 €	5,80 €	5,58 €
Moins de 60 ans Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	71,61 €	73,33 €	78,14 €
dont participation à la dépendance	15,91 €	16,75 €	16,66 €

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, les tarifs applicables sont fixés comme suit :

Plus de 60 ans Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	EHPAD Pierre Herment Montants TTC	EHPAD La Maison de Clervant Montants TTC	EHPAD Résidence Hygie Tarifs TTC
- Chambre à 1 lit	55,24 €	56,20 €	61,04 €
- Chambre grande surface ou studio 1 lit	56,34 €		
Dépendance			
- GIR 1 et 2	21,06 €	21,45 €	22,31 €
- GIR 3 et 4	13,36 €	13,61 €	14,16 €
- GIR 5 et 6	5,67 €	5,78 €	6,01 €
Moins de 60 ans Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	70,79 €	72,88 €	78,98 €
dont participation à la dépendance	15,48 €	16,68 €	17,94 €

Article 4

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le forfait global dépendance est fixé à :

- 328 637,36 € pour l'EHPAD Pierre Herment du BAN-ST-MARTIN,
- 361 224,79 € pour l'EHPAD La Maison de Clervant à COURCELLES-CHAUSSY,
- 359 728,04 € pour l'EHPAD la Résidence Hygie de CUVRY.

Article 5

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le forfait global dépendance à la charge du Département est fixé à :

- 178 358,11 € pour l'EHPAD Pierre Herment du BAN-ST-MARTIN,
- 236 157,73 € pour l'EHPAD La Maison de Clervant à COURCELLES-CHAUSSY,
- 239 306,70 € pour l'EHPAD la Résidence Hygie de CUVRY.
- pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022, déduction faite des sommes déjà perçues, le versement mensuel est calculé à :
 - 14 401,79 € pour l'EHPAD Pierre Herment du BAN-ST-MARTIN,
 - 22 266,53 € pour l'EHPAD La Maison de Clervant à COURCELLES-CHAUSSY,
 - 18 488,27 € pour l'EHPAD la Résidence Hygie de CUVRY.
- à compter du 1^{er} janvier 2022, le versement mensuel est de :
 - 14 863,18 € pour l'EHPAD Pierre Herment du BAN-St-MARTIN,
 - 19 679,81 € pour l'EHPAD La Maison de Clervant à COURCELLES-CHAUSSY,
 - 19 942,22 € pour l'EHPAD la Résidence Hygie de CUVRY.

Article 6

Les prix de journée réservation sont égaux aux prix de journée hébergement minorés du montant du forfait hospitalier en vigueur.

Article 7

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy (Cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - CO 50015 - 54035 NANCY Cedex) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de

l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures :
<http://www.telerecours.fr/>

Article 8

Monsieur le Directeur Général des Services et les Directeurs des EHPAD sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction de la Solidarité**

SDSPPMI

Affaire suivie par : MEYER Catherine

Tél. /03 87 56 32 03

N/Réf : [.RAVILLE .]

AR Préfecture : 057-225700012-20220530-lmc1X0100002863-AR

Date AR Préfecture : 09-06-2022

A R R E T E

N° 2022 - DS - SDSPPMI - 001263

en date du 30 mai 2022

autorisant l'augmentation de la capacité d'accueil de la micro-crèche dénommée
" Nos Petits Pas" sise 50 B rue des trois cantons à RAVILLE**LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT**
Chevalier de la Légion d'Honneur**Vu** le titre II du Livre III du Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants ;**Vu** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;**Vu** la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi N° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, et notamment son article 37-3 ;**VU** le décret n° 2000-762 du 1er août 2000 portant réglementation des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, l'article L.2324-1 et suivants du Code de la Santé Publique ;**VU** l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;**VU** le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la Santé Publique ;**VU** le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;**VU** le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;**VU** l'arrêté n° 2022-DS-SDSPPMI-001006 du 21 février 2022 autorisant la création, l'ouverture et le fonctionnement d'une micro-crèche dénommée "Nos Petits Pas" sise, 50B rue des trois cantons

à RAVILLE ;

Vu la demande présentée par la société ZIMMER INVEST représentée par Madame Aminata ZIMMER, Gérante, dont le siège social est situé 7 rue de la fontaine à MARSILLY en date du 11 mai 2022 ;

SUR proposition du Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'article 2 de l'arrêté n° 2022-DS-SDSPPMI-001006 du 21 février 2022 est modifié ainsi

La société ZIMMER INVEST représentée par Madame Aminata ZIMMER, Gérante, est autorisée à augmenter la capacité d'accueil de la micro-crèche dénommée "Nos Petits Pas" sis, 50B rue des trois cantons à RAVILLE, du lundi au vendredi de 7 h00 à 18 h30.

L'effectif maximum des enfants de moins de six ans accueillis simultanément ne doit pas dépasser **douze (12)**.

Le gestionnaire a la possibilité d'ajuster cette capacité en fonction des demandes des familles et des possibilités en termes de personnel d'encadrement. Conformément à l'article R 2324-30 du Code de la Santé Publique (CSP), ces modifications doivent figurer dans le règlement de fonctionnement de l'établissement après adoption par le conseil d'administration dont un exemplaire devra être transmis au Médecin Départemental de la Protection Maternelle et Infantile.

ARTICLE 2 :

Madame Vanessa RAGAZZOLI, référent technique et pédagogique, titulaire du Diplôme d'Etat d'éducatrice de jeunes enfants, répond aux conditions de l'article R 2324-34 du CSP. Elle assure ses fonctions de référent technique à raison de 0,2 Equivalent Temps Plein.

ARTICLE 3 :

Le personnel participant à l'encadrement des enfants conformément à l'article R 3324-42 du CSP se compose de :

- 1 responsable pédagogique et technique, titulaire d'un diplôme d'éducatrice de jeunes enfants représentant 0,8 ETP,
- 1 personne titulaire d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture représentant 1 ETP,
- 2 personnes disposant au minimum d'une qualification de niveau 3 représentant 1,8 ETP.

Soit un total de 3,6 ETP

Les tâches liées à l'entretien des locaux sont assurées par l'ensemble du personnel, après le départ des enfants.

Madame Anne-Aymone ROSSIN, titulaire du DE d'infirmière puéricultrice interviendra en qualité de référent « Santé & Accueil Inclusif » au sein de l'établissement à raison de dix heures annuelles dont deux par trimestre conformément à l'article R2324-39 et à l'article R2324-46-2 du CSP.

Le personnel devra être reconnu exempt de toute maladie transmissible, avoir satisfait aux obligations vaccinales prévues par la réglementation applicable au personnel des établissements de prévention et de soins.

Tout changement de personnel devra être signalé à la Direction de la Solidarité - Sous-Direction de la Santé Publique et de la Protection Maternelle et Infantile – Hôtel du Département – CS 11096 - 57036 METZ CEDEX 1.

ARTICLE 4 :

L'établissement dénommé "Nos Petits Pas" est tenu de posséder et tenir à jour les divers registres et documents administratifs et médicaux.

ARTICLE 5 :

Tout accident doit être signalé à la Direction de la Solidarité – Sous Direction de la Santé Publique et de la Protection Maternelle et Infantile (article R.2324-44-1 du CSP).

Monsieur le Directeur Général des services Départementaux et le Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Sophie MARCHAND
Tél. 03 87 56 87 80

AR Préfecture : 057-225700012-20220615-lmc1X01000028c3-AR
Date AR Préfecture : 15-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001274

en date du 15/06/2022

portant autorisation de création d'une Résidence autonomie à VALMONT
d'une capacité de 51 logements

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment :

- l'article L.312-1 définissant les établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- l'article L.313-1 relatif à l'autorisation,
- l'article L.313-12 définissant une résidence autonomie,
- les articles D.313-15 et D.313-24-1 relatifs au seuil de dépendance des personnes accueillies dans les établissements ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment son article 10 relatif à la définition d'une résidence autonomie et son article 89 relatif à la mise en œuvre des prestations minimales proposées par les résidences autonomie ;

VU le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;

VU le Schéma de l'Autonomie fixant les orientations départementales en faveur des personnes âgées et des personnes adultes handicapées pour la période 2018-2022, adopté par le Conseil Départemental le 7 décembre 2017 ;

VU le courrier du 1^{er} février 2022, par lequel M. Jacques JUNG, Président de l'Association « ALYS » sollicite l'autorisation de création d'une Résidence autonomie d'une capacité de 51 logements, accompagnée d'un dossier circonstancié ;

CONSIDERANT que ce projet permettra de diversifier l'offre d'habitat en faveur des personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie et de répondre à des besoins sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE**ARTICLE 1**

L'autorisation prévue à l'article L.313-1 du CASF est accordée à l'Association « ALYS » pour créer

une Résidence autonomie sise 57730 VALMONT.

La capacité autorisée de l'établissement est de 51 logements (1 de type T1, 47 de type T2 et 3 de type 3) pouvant accueillir au total 101 personnes âgées.

ARTICLE 2

L'établissement est autorisé à accueillir des personnes âgées de 60 ans et plus dans une proportion de résidents classés en Groupe Iso Ressources (GIR) 1 à 3 inférieure ou égale à 15 % de sa capacité totale autorisée, et dans une proportion de résidents classée en GIR 1 à 2 inférieure ou égal à 10 % de cette même capacité.

Elle ne peut admettre des résidents en perte d'autonomie (résidents classés en GIR 1 à 4) que si le projet d'établissement le prévoit et que des conventions de partenariat ont été conclues avec, d'une part, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et, d'autre part, au moins l'une des catégories de praticiens de santé suivantes : un service de soins infirmiers à domicile, un service polyvalent d'aide et de soins à domicile, un centre de santé, des professionnels de santé ou un établissement de santé, notamment d'hospitalisation à domicile.

Dans le cadre d'un projet d'établissement à visée générationnelle, la résidence pourra accueillir des personnes handicapées, des étudiants ou des jeunes travailleurs dans la limite de 15 % de sa capacité totale autorisée.

ARTICLE 3

Cette autorisation ne vaut pas habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 4

Le fonctionnement de la structure devra satisfaire aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le CASF et notamment la mise en œuvre par l'établissement des prestations minimales prévues au 2^{ème} alinéa du III du L.313-12 ;

ARTICLE 5

Conformément aux dispositions des articles L.313-1 et D.313-7-2 du CASF, cette autorisation est réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de quatre ans à compter de sa notification. Ce délai pourra être prorogé dans les limites et conditions précisées dans ces mêmes articles du code.

ARTICLE 6

L'autorisation délivrée donnera lieu avant ouverture au public de l'établissement à la visite de conformité prévue à l'article L.313-6 du CASF et dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D.313-11 à D.313-14 du même code, dans la mesure où le projet autorisé nécessite des travaux subordonnés à la délivrance d'un permis de construire.

ARTICLE 7

La présente autorisation est accordée pour une durée de 15 ans ; conformément aux dispositions des articles L.312-8, L.313-1 et L.313-5 du CASF, son renouvellement sera exclusivement subordonné aux résultats d'une évaluation externe.

ARTICLE 8

Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance du Président du Département selon l'article L.313-1 du CASF ; cette autorisation ne peut être cédée sans son accord.

ARTICLE 9

Cet établissement sera répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la manière suivante :

Entité juridique :

N° FINESS :

Adresse :

Statut :

Association « ALYS »

57 002 844 9

6, rue Pablo Picasso 57365 ENNERY

(62) Association de Droit Local

Entité de l'Etablissement : **Résidence autonomie**
N° FINESS : **à créer**
Adresse : 57730 VALMONT
Code catégorie : (202) Résidence autonomie
Mode de tarif : 01 (Etablissement Tarif Libre)

Capacité totale : **101 places**

Nbre de places	Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle
1	925 – hébergement résidence autonomie personnes âgées seules F1	11 - hébergement complet - internat – personnes âgées autonomes	701 – personnes âgées autonomes
94	926 – hébergement résidence autonomie personnes âgées couple F2	11 - hébergement complet - internat	701 – personnes âgées autonomes
6	926 – hébergement résidence autonomie personnes âgées couple F3	11 - hébergement complet - internat	701 – personnes âgées autonomes

ARTICLE 10

Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant le Président du Département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent de STRASBOURG, qui peut être introduit par les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public au moyen de l'application internet « télérecours citoyen » accessible par le site <http://www.telerecours.fr/>

ARTICLE 11

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Moselle.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Anthony EISENBEIS
Tél. 03 87 56 87 53

AR Préfecture : 057-225700012-20220607-lmc1X01000028da-AR
Date AR Préfecture : 07-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001275

en date du 07/06/2022

portant habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale
pour le restaurant de la résidence autonomie « Résidence Sainte-Madeleine » à THIONVILLE

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment son article R.231-3 ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi Hôpital, patients, santé et territoires n° 2009 - 879 du 21 juillet 2009 ;

VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;

VU le Schéma de l'Autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes adultes handicapées pour la période 2018-2022, adopté par le Département de la Moselle ;

VU la demande présentée le 18 février 2022 par Monsieur le Président de la Fondation Lenternier gérant la résidence autonomie « Résidence Sainte-Madeleine » à THIONVILLE sollicitant l'habilitation au titre de l'aide sociale pour les frais de repas du restaurant de l'établissement ;

CONSIDERANT que cette habilitation répond à des besoins identifiés par le gestionnaire et aux orientations du Schéma de l'Autonomie ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE

Article 1 : Le restaurant de la résidence autonomie « Résidence Sainte Madeleine », sise 73, Boucle de la Milliaire à THIONVILLE, est habilité à servir des repas aux bénéficiaires de l'aide sociale à compter du 1^{er} juin 2022.

Article 2 : Le montant de la participation financière du Département aux repas et goûters servis aux bénéficiaires de l'aide sociale dans les foyers-restaurants est fixé par arrêté du Président du Département.

Article 3 : L'établissement est tenu de respecter les dispositions du Règlement Départemental d'Aide Sociale en faveur des personnes âgées.

Article 4 : Dans les 2 mois de sa notification ou de publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de STRASBOURG.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux et Monsieur le Président de la Fondation Lenternier gérant la résidence autonomie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Moselle.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Anthony EISENBEIS
Tél. 03 87 56 87 53

AR Préfecture : 057-225700012-20220607-lmc1X01000028db-AR
Date AR Préfecture : 07-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001276

en date du 07/06/2022

portant habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale
pour le restaurant de l'EHPAD « Sainte-Madeleine » à THIONVILLE

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment son article R.231-3 ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi Hôpital, patients, santé et territoires n° 2009 - 879 du 21 juillet 2009 ;

VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;

VU le Schéma de l'Autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes adultes handicapées pour la période 2018-2022, adopté par le Département de la Moselle ;

VU la demande présentée le 18 février 2022 par Monsieur le Président de la Fondation Lenternier gérant l'EHPAD « Sainte-Madeleine » à THIONVILLE sollicitant l'habilitation au titre de l'aide sociale pour les frais de repas du restaurant de l'établissement ;

CONSIDERANT que cette habilitation répond à des besoins identifiés par le gestionnaire et aux orientations du Schéma de l'Autonomie ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE

Article 1 : Le restaurant de l'EHPAD « Sainte-Madeleine », sis 12, Route de Guentrange à THIONVILLE, est habilité à servir des repas aux bénéficiaires de l'aide sociale à compter du 1^{er} juin 2022.

Article 2 : Le montant de la participation financière du Département aux repas et goûters servis aux bénéficiaires de l'aide sociale dans les foyers-restaurants est fixé par arrêté du Président du Département.

Article 3 : L'établissement est tenu de respecter les dispositions du Règlement Départemental d'Aide Sociale en faveur des personnes âgées.

Article 4 : Dans les 2 mois de sa notification ou de publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Département, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de STRASBOURG.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux et Monsieur le Président de la Fondation Lenternier gérant l'EHPAD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Moselle.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction des Finances****Affaire suivie par : LABATE Emilie**

Tél. 03 87 21 51 87

N/Réf : Arrêté_2022/Emprunt Crédit Coopératif

AR Préfecture : 057-225700012-20220601-lmc1X01000028ee-AR

Date AR Préfecture : 02-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001279

en date du 1 juin 2022

portant acceptation d'un emprunt long terme à taux fixe de 10 000 000 € (dix millions d'euros)
auprès du Crédit Coopératif

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu les articles L 3131-2-4° et L 3211-2-1° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération E - 4 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021, portant délégation à Monsieur le Président du Conseil Départemental pour toute la durée de son mandat en matière d'emprunts,

Vu la proposition de financement transmise le 31 mars 2022, acceptée le 29 avril 2022,

ARRETE

Article 1 : Un emprunt long terme d'un montant de 10 000 000 € (dix millions d'euros) destiné à financer le programme d'investissements 2022 sera contracté auprès du Crédit Coopératif, dont le siège social est situé au 12 boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 NANTERRE Cedex.

Article 2 : Les caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Montant : 10 000 000 €,
- Durée et mode d'amortissement : l'amortissement sera trimestriel et constant (échéance dégressive). Le prêt est consenti pour une durée de 20 ans, soit 80 échéances fixées à la date du 5 du mois concerné,
- Taux d'intérêt annuel : il sera fixe sur toute la durée du contrat et s'élève à 1,58 %,
- Base de calcul des intérêts : 30 / 360 jours. Le montant total des intérêts s'élève à 1 599 750 €,

- Frais de dossier : ils s'élèvent à 10 000 €,
- Conditions de remboursement anticipé : le remboursement anticipé, total ou partiel, du prêt sera possible à chaque date d'échéance, sous réserve d'un préavis d'un mois et moyennant le paiement d'une indemnité dont les modalités seront détaillées dans le contrat,
- Score Gissler : 1-A.

Article 3 : En application des arrêtés portant délégation de signature :

- Monsieur Marc HOUVER, Directeur Général des Services,
- Monsieur Pierre SCHERER, Directeur Général Adjoint, Directeur des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Directeur Général des Services,

sont habilités à signer le contrat de crédit susvisé ainsi que les demandes de versement des fonds, les avis de remboursement anticipé et toutes autres opérations consécutives à l'exécution du contrat de prêt.

L'Assemblée Départementale sera tenue informée des opérations réalisées dans le cadre de ce contrat.

Le Président du Département

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction des Ressources Humaines et du Lien Social****Affaire suivie par : KAMMER Corinne**

Tél. /

N/Réf : [.....]

AR Préfecture : 057-225700012-20220614-lmc1X010000291e-AR

Date AR Préfecture : 14-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001287

en date du 14 juin 2022

PORTANT ABROGATION DE L'ARRETE N° 2022-001047 du 4 mars 2022
ET COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE (CT) DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE_____
LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération adoptée par l'Assemblée départementale lors de sa 3^{ème} Réunion Trimestrielle 2014, fixant à cinq le nombre de représentants de la Collectivité et à dix le nombre de représentants du personnel siégeant au Comité Technique ;

VU le procès-verbal de l'élection des représentants du personnel au Comité Technique établi le 6 décembre 2018 ;

VU la délibération adoptée par l'Assemblée Départementale lors de la 1^{ère} Réunion Extraordinaire du 16 septembre 2021 fixant la liste des Conseillers Départementaux désignés pour siéger au Comité Technique,

VU l'arrêté n° 2022-001047 du 4 mars 2022 portant composition du Comité Technique du Département de la Moselle ;

CONSIDERANT le départ en retraite de Mme Solange CHOQUET, représentant du personnel suppléant ;

ARRETE

Article 1 - L'arrêté n° 2022-001047 du 4 mars 2022 est abrogé.

Article 2 - La composition du Comité Technique (CT) du Département de la Moselle, constitué à l'Hôtel du Département, 1 rue du Pont Moreau à METZ, est fixée comme suit :

- représentants du Département :

a) en tant que membres titulaires :

- M. Patrick WEITEN, Président du Département, Président du Comité Technique
- M. Marc HOVER, Directeur Général des Services
- M. Claude LEMEL, Directeur des Ressources Humaines et du Lien Social
- M. Laurent ZAKRZEWSKI, Directeur de la Solidarité
- Mme Anne-Marie HERBOURG, Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires

b) en tant que membres suppléants :

- M. Julien FREYBURGER, Vice-Président du Département, représentant du Président du Département
- M. Pierre SCHERER, Directeur des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion
- Mme Françoise BATAILLON-DAL-ZUFFO, Directeur des Sports et de la Jeunesse
- Mme Pascale CANCIANI, Directeur de l'Education et de l'Enseignement Supérieur
- M. Xavier BAUMANN, Directeur du Développement Culturel et Artistique, par intérim

- représentants du personnel :

a) en tant que membres titulaires :

- M. Gilbert CHAUMONT
- Mme Martine FIORLETTA
- M. Philippe VIEUXMAIRE
- M. Philippe LECRUBIER
- Mme Elisabeth BORDELAIS
- Mme Evelyne BORTOT
- Mme Barbara ROCH
- Mme Catherine OASI
- M. Antoine LECROQ
- Mme Agnès BOURGEOIS

b) en tant que membres suppléants :

- M. Francis DECKER
- M. Luc DUFRENE
- M. Gérald FEBVAY
- Mme Ferusse APPEL
- Mme Lucia DA COSTA
- Mme Anaïs STEINMETZ
- M. Maxime FILLINGER
- Mme Cécile ZIMMERMANN
- M. Philippe JODOCY
- Mme Marina PEPE

Article 3 - Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Strasbourg – 31, avenue de la Paix – BP 51038 – 67070 Strasbourg Cedex ou à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Article 4 - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction des Finances****Affaire suivie par : OSTERROTH Murielle**

Tél. : 03 87 21 51 26

N/Réf : DFAJCG/DF/SEB/Tarifs/Marsal/250

AR Préfecture : 057-225700012-20220614-lmc1X0100002969-AR

Date AR Préfecture : 15-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001289

en date du 14 juin 2022

portant abrogation de l'arrêté n° 2022-001043 en date du 7 mars 2022 et modification de l'arrêté 2004 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 14, modifié, en date du 23 mars 2004 portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental du Sel à Marsal

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Réunion de Droit du 1^{er} juillet 2021 ayant délégué au Président du Conseil Départemental le soin de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité ;

Vu la décision n° 69 de la Commission Permanente du Département de la Moselle en date du 15 mars 2004 créant une régie de recettes au Musée départemental du Sel à Marsal ;

Vu l'arrêté 2004 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 14, modifié, en date du 23 mars 2004 portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental du Sel à Marsal ;

Vu l'arrêté n° 2022-001043 en date du 7 mars 2022 portant modification des tarifs de la billetterie, de la boutique et des locations d'espaces au Musée départemental du Sel à Marsal ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle, comptable public assignataire, en date du 13 juin 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2022-001043 en date du 7 mars 2022 est abrogé. Les présentes dispositions modifient celles de l'article 4 de l'arrêté 2004 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 14, modifié, en date du 23 mars 2004 :

"Liste des tarifs :

- de la billetterie, en annexe 1, pages 3 et 4,
- de la boutique, en annexe 2, pages 5 à 11,
- des locations d'espaces, en annexe 3, pages 12 et 13,

de la régie de recettes au Musée départemental du Sel à Marsal".

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté 2004 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 14, modifié, en date du 23 mars 2004 demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Développement Culturel et Artistique et Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général
des Services Départementaux

Marc HOUVER

MUSEE DEPARTEMENTAL DU SEL

Tarifs de la billetterie
(Annexe 1 à l'arrêté n° 2022-001289 en date du 14 juin 2022)

Libellé de la billetterie	Tarifs en €
ENTREES	
Plein tarif, par personne	5,00
Tarif réduit, par personne	3,50
Conférence, spectacle plein tarif	5,00
Conférence, spectacle tarif réduit	3,50
Concert, plein tarif	10,00
Concert, tarif réduit	5,00
VISITES GUIDEES (HORS ENTREE)	
Forfait visite guidée (1h00) sur réservation	70,00
Visite guidée public individuel, par personne	3,00
ATELIERS JEUNES PUBLICS (HORS ENTREE)*	
Atelier individuel, hors temps scolaire, par personne	3,00
Animation scolaire ou périscolaire à la demi-journée, par enfant	3,00
Tarif visite libre avec support pédagogique, par enfant	2,00
ATELIERS ADULTES (ENTREE INCLUSE)	
Atelier adulte individuel, par personne	8,50
Activité adulte individuel, par personne	5,00
ABONNEMENTS	
Pass Passionnement Moselle	25,00
Pass Musées	
Tarif 1 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans	112,00
Tarif 2 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans (pour les demandeurs d'emploi, les handicapés, les enseignants, les membres de comités de soutien de musée, les étudiants, les élèves, les personnes en formation sur présentation d'un justificatif)	106,00
MISE A DISPOSITION AGENT	
Mise à disposition d'un agent supplémentaire (base horaire)	50,00

*Pour les jeunes de moins de 16 ans

**CONDITIONS APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS BILLETTERIE HORS
ABONNEMENTS**

Une réduction de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyage,...).

Conditions appliquées en cas de retard du groupe :

. En cas de retard du groupe de plus d'une heure sur l'horaire de début de visite guidée convenu, la visite sera annulée et facturée au groupe dans les conditions prévues lors de la réservation.

Conditions appliquées en cas d'annulation du groupe :

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à plus de 30 jours du jour de la visite, aucune prestation ne sera facturée.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site entre 30 et 3 jours avant le jour de la visite, les prestations guidées seront facturées.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à moins de 3 jours du jour de la visite ou en cas de non présentation du groupe, la totalité des prestations initialement réservées seront facturées.

Légende de billetterie du Musée départemental du Sel à Marsal

Tout visiteur susceptible de bénéficier de conditions tarifaires particulières doit présenter un justificatif en cours de validité.

GRATUITE**Conditions**

- personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap + un accompagnateur par personne
- jeunes de moins de 16 ans
- agents départementaux
- élus départementaux
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de gratuité
- enseignants/personnes encadrantes accompagnant un groupe scolaire
- personne accompagnant le porteur de la carte MOZY qui prévoit une entrée gratuite pour une entrée plein tarif achetée
- presse
- gratuité scolaire (maternelle à université) dans le cadre d'une sortie scolaire.

Porteurs d'une carte

- Pass Passionnement Moselle, Chéquier Moselle Passion ou Pass Musées
- porteurs d'un carton d'invitation/d'une carte prévoyant la gratuité
- CNAS, Pass Education, ICOM, ICOMOS ou Ministère de la Culture
- ticket SaarMoselle
- les amis du Musée Georges de La Tour et du Musée du Sel.

Evènements spécifiques : dans le cadre de la participation des Sites Passionnement Moselle à des évènements locaux ou nationaux (Journée du Patrimoine, de la Moselle, de l'Europe...) ou des moments de gratuité décidés par l'autorité territoriale.

REDUCTION**Conditions**

- jeunes de 16 à 25 ans
- ayants droit du bénéficiaire du CNAS
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de réduction
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires du rSa
- étudiants
- pour les groupes, à partir de 10 personnes
- pour la vente de plus de 10 entrées aux structures type Comités d'entreprise ou Amicales.

Porteurs d'une carte

- Pass Lorraine ou Multipass +
- Carte Facilis.

MUSEE DEPARTEMENTAL DU SEL

Tarifs de la boutique
(Annexe 2 à l'arrêté n° 2022-001289 en date du 14 juin 2022)

Code article	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
PAPETERIE					
74110001	Carte postale 1	0,83	2	0,17	1,00
74120001	Carte postale 2	2,50	2	0,50	3,00
74120002	Carte postale 3	3,33	2	0,67	4,00
74110002	Carte postale 4	7,08	2	1,42	8,50
74120003	Carte "Noëls de Moselle"	0,25	2	0,05	0,30
74140001	Affiche musée	2,17	2	0,43	2,60
74140002	Affiche (grande)	3,42	2	0,68	4,10
74210001 74230004 74240002	Crayon tarif 1	1,00	2	0,20	1,20
74210002 74210003	Crayon tarif 2	1,67	2	0,33	2,00
74230001	Crayon tarif 3	2,08	2	0,42	2,50
74230002 74240001	Crayon tarif 4	2,50	2	0,50	3,00
74230003	Crayon tarif 5	3,75	2	0,75	4,50
74170001	Accessoire tarif 0	0,83	2	0,17	1,00
74320001	Accessoire tarif 1	1,25	2	0,25	1,50
74310001	Accessoire tarif 2	1,67	2	0,33	2,00
74320002 74170002	Accessoire tarif 3	2,92	2	0,58	3,50
74390001	Accessoire tarif 4	3,33	2	0,67	4,00
74410001 74410004 74410005 74410006	Carnet tarif 1	5,00	2	1,00	6,00
74410002	Carnet tarif 2	7,50	2	1,50	9,00
74410003	Carnet tarif 3	3,33	2	0,67	4,00
85210001	Tirage photographique de Benjamin KIFFEL	7,50	2	1,50	9,00
SEL - ALIMENTATION					
83260001	Cuillère	2,50	2	0,50	3,00
72280001	Salicorne tarif 1	4,74	1	0,26	5,00
72280002 72280005	Salicorne tarif 2	6,16	1	0,34	6,50
72280003	Salicorne tarif 3	11,37	1	0,63	12,00
72280004 72280006	Salicorne tarif 4	9,00	1	0,50	9,50
72220001	Sel gemme tarif 1	1,67	2	0,33	2,00
72220002	Sel gemme tarif 2	5,00	2	1,00	6,00

Code article	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
72240006	Sel gemme tarif 3	10,00	2	2,00	12,00
72230007	Sel gemme tarif 4	29,17	2	5,83	35,00
72240013	Sel gemme tarif 5	3,33	2	0,67	4,00
72230013	Moulin à sel tarif 0	4,58	2	0,92	5,50
72230002	Moulin à sel tarif 1	5,83	2	1,17	7,00
72240001	Moulin à sel tarif 2	15,00	2	3,00	18,00
72240012	Moulin à sel tarif 3	16,67	2	3,33	20,00
83130001	Salière tarif 0	5,83	2	1,17	7,00
83130004	Salière tarif 1	8,33	2	1,67	10,00
83120001 83120002 83130003 83120003 83120004	Salière tarif 2	11,67	2	2,33	14,00
83150002	Salière tarif 3	12,50	2	2,50	15,00
83150001	Salière tarif 4	13,33	2	2,67	16,00
83160002	Salière tarif 5	15,83	2	3,17	19,00
83130005	Salière tarif 6	16,67	2	3,33	20,00
83160001	Coquetier en sel	13,75	2	2,75	16,50
72240004	Diamants de sel avec râpe	14,22	1	0,78	15,00
72230001 72220007 72240011	Sel de table tarif 1	3,79	1	0,21	4,00
72230003	Sel de table tarif 2	4,27	1	0,23	4,50
72240005 72230006 72240002 72220004 72230011	Sel de table tarif 3	4,74	1	0,26	5,00
72240007 72240003 72220005 72230010 72230005	Sel de table tarif 4	5,69	1	0,31	6,00
72230004 72240009	Sel de table tarif 5	6,64	1	0,36	7,00
72240008	Sel de table tarif 6	7,58	1	0,42	8,00
72240010	Sel de table tarif 7	8,53	1	0,47	9,00
72220003	Sel de table tarif 8	1,90	1	0,10	2,00
72220006 72220008 72230009 72230012 72230014 72220009 72220010	Sel de table tarif 9	2,84	1	0,16	3,00
72240014	Sel de table tarif 10	18,96	1	1,04	20,00

Code article	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
83130002	Coupelle	5,83	2	1,17	7,00
83140001	Main à sel	14,58	2	2,92	17,50
83140002	Pot à sel petit format	19,17	2	3,83	23,00
83140003	Pot à sel grand format	25,00	2	5,00	30,00
83140004	Pot à sel tarif 1	3,33	2	0,67	4,00
83140005	Pot à sel tarif 2	5,42	2	1,08	6,50
83140006	Pot à sel tarif 3	8,33	2	1,67	10,00
73110002 73260003	Confiserie tarif 1	0,83	2	0,17	1,00
73280001	Confiserie tarif 2	1,00	2	0,20	1,20
73260001	Confiserie tarif 3	1,67	2	0,33	2,00
73260002	Confiserie tarif 4	3,33	2	0,67	4,00
73280005	Confiserie tarif 5	3,75	2	0,75	4,50
73110001	Confiserie tarif 7	7,58	2	1,52	9,10
73280002	Confiserie tarif 8	7,50	2	1,50	9,00
73280004	Confiserie tarif 9	8,33	2	1,67	10,00
73210001	Confiserie tarif 10	5,00	2	1,00	6,00
71140001	Jus de pommes	2,65	1	0,15	2,80
71610001	Sirop de mirabelles	9,00	1	0,50	9,50
73120002 73120001	Epicerie tarif 1	5,69	1	0,31	6,00
72250001 73120003 73280003	Epicerie tarif 2	6,64	1	0,36	7,00
71550001 72250003 73310001	Epicerie tarif 3	7,58	1	0,42	8,00
72250002 73310002	Epicerie tarif 4	8,53	1	0,47	9,00
76210001 76610001	Cosmétiques tarif 1	3,33	2	0,67	4,00
76210002	Cosmétiques tarif 2	5,00	2	1,00	6,00
76230001	Cosmétiques tarif 3	7,50	2	1,50	9,00
76210003 76210004	Cosmétiques tarif 4	2,50	2	0,50	3,00
76220001 76240002	Cosmétiques tarif 5	5,83	2	1,17	7,00
76240001	Cosmétiques tarif 6	12,50	2	2,50	15,00
76210005	Cosmétiques tarif 7	6,67	2	1,33	8,00
76210006	Cosmétiques tarif 8	5,42	2	1,08	6,50
76610002	Cosmétiques tarif 9	8,33	2	1,67	10,00
77310002	Linge de maison tarif 1	3,75	2	0,75	4,50
77320001 77310003	Linge de maison tarif 2	4,17	2	0,83	5,00
77310001 77320003	Linge de maison tarif 3	5,00	2	1,00	6,00

Code article	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
77320002 77310004	Linge de maison tarif 4	4,58	2	0,92	5,50
73150001	Barre chocolatée (Mars, Bounty...)	1,25	2	0,25	1,50
72310001	Encas salé (chips ou bretzel)	1,14	1	0,06	1,20
71110001	Eau gazeuse ou plate 50 cl	1,42	1	0,08	1,50
71120001	Soda ou autres boissons, canette, 33 cl	2,37	1	0,13	2,50
71540001	Thé	1,90	1	0,10	2,00
71560001	Café	1,42	1	0,08	1,50
LIVRES					
62340001	VAUBAN (sa vie, son œuvre)	9,48	1	0,52	10,00
62340003	Vauban, militaire et économiste	18,48	1	1,02	19,50
62500006	Guide du musée	4,74	1	0,26	5,00
62500002	Revue culturelle "50 sept"	4,74	1	0,26	5,00
62110001	Monde Celtique par Patrick GALLIOU	4,74	1	0,26	5,00
63200003	Je visite un monument par Yves MONTRON et Christophe RENAULT	7,58	1	0,42	8,00
62500008	Les cahiers du Saulnois	4,74	1	0,26	5,00
62500010	57 Mosellans dans l'Histoire	5,69	1	0,31	6,00
61100001	A la cour du Roi Soleil	5,21	1	0,29	5,50
62320006	Louis XIV de vie en vie	10,43	1	0,57	11,00
62320007	Louis XIV Le Grand	8,53	1	0,47	9,00
61120001	Vercingétorix Héros de légende	5,31	1	0,29	5,60
69400002	Mythes celtiques, légendes, art...	7,58	1	0,42	8,00
61100004	Histoire de Rois	3,79	1	0,21	4,00
61100005	Contes du monde entier	9,95	1	0,55	10,50
61800010	Les Gaulois, Bonjour l'histoire	8,53	1	0,47	9,00
62120012	Regard sur la Gaule	23,22	1	1,28	24,50
	Autres ouvrages		1		Prix éditeur
DIVERS					
84200001	CD Rom Caroline COPPEY	266,67	2	53,33	320,00
84200002	CD Rom Benjamin KIFFEL	9,17	2	1,83	11,00
84410001	Film Marsal	12,50	2	2,50	15,00
84410002	Film Vases Yutz	12,50	2	2,50	15,00
74620001	Magnets tarif 1	2,08	2	0,42	2,50
74620002 74620005	Magnets tarif 2	3,75	2	0,75	4,50
74620003	Magnets tarif 3	6,67	2	1,33	8,00
74610001 74620004	Magnets tarif 4	2,50	2	0,50	3,00
77110001	Tee-shirt "ligne Conseil Général"	6,67	2	1,33	8,00
83230001 83230006	Mug	7,08	2	1,42	8,50

Code article	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
78430002 78120003	Bijoux tarif 0	4,17	2	0,83	5,00
78430001 78530003	Bijoux tarif 1	8,33	2	1,67	10,00
78230001 78230003 78120006	Bijoux tarif 2	10,00	2	2,00	12,00
78110001 78220004 78220006 78230004	Bijoux tarif 3	12,50	2	2,50	15,00
78530001 78530002 78620001 78620002 78240001	Bijoux tarif 4	16,67	2	3,33	20,00
78220003 78710001 78120001	Bijoux tarif 5	20,83	2	4,17	25,00
78120002 78220002	Bijoux tarif 6	25,00	2	5,00	30,00
78220001	Bijoux tarif 7	33,33	2	6,67	40,00
78230002 78220005	Bijoux tarif 8	6,67	2	1,33	8,00
78120004	Bijoux tarif 9	5,83	2	1,17	7,00
78120005 78110002	Bijoux tarif 10	7,50	2	1,50	9,00
78320002	Montre	12,92	2	2,58	15,50
74710001	Badge petit format	0,92	2	0,18	1,10
74720001	Badge grand format	1,25	2	0,25	1,50
77110002	Tee-shirt du musée	6,67	2	1,33	8,00
77410001 77260002 85450001	Accessoires divers tarif 0	2,50	2	0,50	3,00
78910001	Accessoires divers tarif 1	1,67	2	0,33	2,00
77260001 74820002 74820003 74820004 81900001 81900002 81900003 83230002 85510001 85520001 85700001	Accessoires divers tarif 2	4,17	2	0,83	5,00

Code article	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
74960001 83230005 83260004	Accessoires divers tarif 3	5,83	2	1,17	7,00
83260002	Accessoires divers tarif 4	10,00	2	2,00	12,00
77440001 81910001 81900004 85430001 83260003	Accessoires divers tarif 5	8,33	2	1,67	10,00
83230003 83230004 83230007	Accessoires divers tarif 6	5,00	2	1,00	6,00
75670002	Accessoires divers tarif 7	16,67	2	3,33	20,00
75650001 75650002 75670001	Accessoires divers tarif 8	20,83	2	4,17	25,00
77430001	Accessoires divers tarif 9	4,92	2	0,98	5,90
74820005	Accessoires divers tarif 10	3,33	2	0,67	4,00
83230008	Accessoires divers tarif 11	5,42	2	1,08	6,50
85600001	Lithographie "Noëls de Moselle"	4,25	2	0,85	5,10
85220001	Coffret d'aquarelles	19,17	2	3,83	23,00
85420001	Médaille	12,58	2	2,52	15,10
75640001 75630001 75620001 75620002 74820001	Figurines tarif 1	5,83	2	1,17	7,00
85440001	Figurines tarif 2	8,33	2	1,67	10,00
75630002	Figurines tarif 3	10,83	2	2,17	13,00
75120001 75140001 75150001	Jeux tarif 1	5,00	2	1,00	6,00
75150002 75150003	Jeux tarif 2	7,50	2	1,50	9,00
75140002 75140003	Jeux tarif 3	6,67	2	1,33	8,00
75150004 75130001	Jeux tarif 5	10,83	2	2,17	13,00
75220003	Jeux tarif 6	12,50	2	2,50	15,00
75220001 75220002 75220004	Jeux tarif 7	16,67	2	3,33	20,00
75140004	Jeux tarif 8	6,16	1	0,34	6,50
75820001	Grayou	15,75	2	3,15	18,90

Code article	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
		Code	Montant		
75820002	Grayou offert	0,00	2	0,00	0,00
85410001	Monnaie de Paris	2,50	2	0,50	3,00

Des réductions et/ou gratuites pourront être effectuées dans un cadre protocolaire ou promotionnel.

MUSEE DEPARTEMENTAL DU SEL

Tarifs des locations

(Annexe 3 à l'arrêté n° 2022-001289 en date du 14 juin 2022)

Codes prestations	Prestations	Montant HT en €	Taux de TVA		Montant TTC en €
			2	20,00%	
			Code	Montant	
VOUTE SOUS PORTE DE FRANCE - 40 m²					
12120001	La journée (8 heures)	340,00	2	68,00	408,00
12120002	La 1/2 journée (4 heures)	170,00	2	34,00	204,00
12120003	La nuit (22h-00h)	140,00	2	28,00	168,00
DIVERS					
12600001	Heure supplémentaire (dépassement av. 22h)	41,67	2	8,33	50,00
12600002	Heure supplémentaire (dépassement ap. 22h)	83,33	2	16,67	100,00
12600003	Installation de matériel mis à disposition par un tiers (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12600004	Mise à disposition d'un agent supplémentaire (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12400001	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour évènement de catégorie 1 (> 501 spectateurs), par jour	416,67	2	83,33	500,00
12400002	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour évènement de catégorie 2 (≤ 500 spectateurs), par jour	208,33	2	41,67	250,00
12400003	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour restauration ambulante, par manifestation (emplacement intérieur ≤ 6 m ² ou extérieur ≤ 25 m ²), par jour	83,33	2	16,67	100,00
14200004	Emplacement intérieur > à 6 m ² ou extérieur > à 25 m ² (surface supplémentaire par tranche de 2 m ² intérieur ou 5 m ² extérieur), par jour	3,33	2	0,67	4,00

Les tarifs incluent la présence d'un agent sur le site pour la durée de la location, les fluides, le nettoyage, la mise à disposition et l'installation du matériel audiovisuel et son, des tables et des chaises dans les configurations spatiales prévues par le site.

Une remise de 15 % est appliquée à partir de la 5ème location annuelle.

Une remise de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyages...) sur les locations.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction des Finances****Affaire suivie par : OSTERROTH Murielle**

Tél. : 03 87 21 51 26

N/Réf : DFAJCG/DF/SEB/Tarifs/MGDLT/251

AR Préfecture : 057-225700012-20220614-lmc1X010000296d-AR

Date AR Préfecture : 15-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001291

en date du 14 juin 2022

portant abrogation de l'arrêté n° 2021-000634 en date du 4 octobre 2021 et modification de l'arrêté 2003 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 31, modifié, en date du 20 mai 2003 portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Réunion de Droit du 1^{er} juillet 2021 ayant délégué au Président du Conseil Départemental le soin de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité ;

Vu la décision n° 92 de la Commission Permanente du Département de la Moselle en date du 5 mai 2003 créant une régie de recettes au Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille ;

Vu l'arrêté 2003 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 31, modifié, en date du 20 mai 2003 portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille ;

Vu l'arrêté n° 2021-000634 en date du 4 octobre 2021 portant modification des tarifs de la billetterie et de la boutique au Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle, comptable public assignataire, en date du 13 juin 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2021-000634 en date du 4 octobre 2021 est abrogé. Les présentes dispositions modifient celles de l'article 4 de l'arrêté 2003 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 31, modifié, en date du 20 mai 2003 :

"Liste des tarifs :

- de la billetterie, en annexe 1, pages 3 et 4,
- de la boutique, en annexe 2, pages 5 à 8,

de la régie de recettes au Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille".

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté 2003 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 31, modifié, en date du 20 mai 2003 demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Développement Culturel et Artistique et Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général
des Services Départementaux

Marc HOUVER

MUSEE DEPARTEMENTAL GEORGES DE LA TOUR

Tarifs de la billetterie
(Annexe 1 à l'arrêté n° 2022-001291 en date du 14 juin 2022)

Libellé de la billetterie	Tarifs en €
ENTREES	
Plein tarif, par personne	5,00
Tarif réduit, par personne	3,50
VISITES GUIDEES (HORS ENTREE)	
Forfait visite guidée (1h00) sur réservation	70,00
Visite guidée public individuel, par personne	3,00
ATELIERS JEUNES PUBLICS (HORS ENTREE)*	
Atelier individuel, hors temps scolaire, par personne	3,00
Animation scolaire ou périscolaire à la demi-journée, par enfant	3,00
Tarif visite libre avec support pédagogique, par enfant	2,00
ATELIERS ADULTES (ENTREE INCLUSE)	
Spectacle, plein tarif	10,00
Spectacle, tarif réduit	5,00
Atelier adulte individuel, par personne	8,50
Activité adulte individuel, par personne	5,00
Colloque (1 journée), par personne	12,00
Colloque (2 journées), par personne	20,00
ABONNEMENTS	
Pass Passionnement Moselle	25,00
Pass Musées	
Tarif 1 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans	112,00
Tarif 2 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans (pour les demandeurs d'emploi, les handicapés, les enseignants, les membres de comités de soutien de musée, les étudiants, les élèves, les personnes en formation sur présentation d'un justificatif)	106,00

*Pour les jeunes de moins de 16 ans

**CONDITIONS APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS BILLETTERIE
HORS PASS MUSEES**

Une réduction de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyage,...).

Conditions appliquées en cas de retard du groupe :

. En cas de retard du groupe de plus d'une heure sur l'horaire de début de visite guidée convenu, la visite sera annulée et facturée au groupe dans les conditions prévues lors de la réservation.

Conditions appliquées en cas d'annulation du groupe :

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à plus de 30 jours du jour de la visite, aucune prestation ne sera facturée.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site entre 30 et 3 jours avant le jour de la visite, les prestations guidées seront facturées.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à moins de 3 jours du jour de la visite ou en cas de non présentation du groupe, la totalité des prestations initialement réservées seront facturées.

Légende de billetterie du Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille

Tout visiteur susceptible de bénéficier de conditions tarifaires particulières doit présenter un justificatif en cours de validité.

GRATUITE**Conditions**

- personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap + un accompagnateur par personne
- jeunes de moins de 16 ans
- agents départementaux
- élus départementaux
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de gratuité
- enseignants/personnes encadrantes accompagnant un groupe scolaire
- personne accompagnant le porteur de la carte MOZY qui prévoit une entrée gratuite pour une entrée plein tarif achetée
- presse
- gratuité scolaire (maternelle à université) dans le cadre d'une sortie scolaire.

Porteurs d'une carte

- Pass Passionnement Moselle, Chéquier Moselle Passion ou Pass Musées
- porteurs d'un carton d'invitation/d'une carte prévoyant la gratuité
- CNAS, Pass Education, ICOM, ICOMOS ou Ministère de la Culture
- porteur d'une contremarque "Sites Passionnement Moselle"
- ticket SaarMoselle
- les amis du Musée Georges de La Tour et du Musée du Sel.

Evènements spécifiques : dans le cadre de la participation des Sites Passionnement Moselle à des évènements locaux ou nationaux (Journée du Patrimoine, de la Moselle, de l'Europe...) ou des moments de gratuité décidés par l'autorité territoriale.

REDUCTION**Conditions**

- jeunes de 16 à 25 ans
- ayants droit du bénéficiaire du CNAS
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de réduction
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires du rSa
- étudiants
- pour les groupes, à partir de 10 personnes
- pour la vente de plus de 10 entrées aux structures type Comités d'Entreprise ou Amicales.

Porteurs d'une carte

- Pass Lorraine ou Multipass +
- Carte Facilis.

MUSEE GEORGES DE LA TOUR DE VIC-SUR-SEILLE

Tarifs de la boutique
(Annexe 2 à l'arrêté n° 2022-001291 en date du 14 juin 2022)

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
PAPETERIE					
74110001	Cartes postales	0,83	2	0,17	1,00
74140001	Affiches tarif 1	2,17	2	0,43	2,60
74140002	Affiches tarif 2	3,83	2	0,77	4,60
74140003	Affiches tarif 3	1,25	2	0,25	1,50
74430001	Bloc notes	2,08	2	0,42	2,50
74170001	Marque page	0,83	2	0,17	1,00
74210001	Crayon tarif 1	1,25	2	0,25	1,50
74420001	Cahier	4,17	2	0,83	5,00
74410001	Mini carnet	2,08	2	0,42	2,50
74240001 74250002 74220001 74210002	Crayon tarif 2	2,50	2	0,50	3,00
74240002	Boite crayons de couleur	5,00	2	1,00	6,00
85600001	Reproduction d'art	5,83	2	1,17	7,00
11600002	Guide visiteur	1,67	2	0,33	2,00
74310001	Gomme palette	2,50	2	0,50	3,00
74310002	Gomme sucette	1,67	2	0,33	2,00
74250003 74250004	Crayon tarif 3	3,33	2	0,67	4,00
74250001 74250005 74250006	Crayon tarif 4	2,08	2	0,42	2,50
74250007	Crayon plume GDLT	4,17	2	0,83	5,00
74390001	Trousse	5,83	2	1,17	7,00
74410002	Carnet de croquis	4,58	2	0,92	5,50
74170002	Marque page mouton	2,50	2	0,50	3,00
74950001	Kit écolier	7,92	2	1,58	9,50
74520001	Peinture	4,17	2	0,83	5,00
74250008	Set calligraphie	12,50	2	2,50	15,00
74250009	Set écriture	8,33	2	1,67	10,00
74250010	Set écriture Paon	13,33	2	2,67	16,00
JEUX - JOUETS					
75920001	Puzzle	5,00	2	1,00	6,00
75140001	Jeu de cartes	8,33	2	1,67	10,00
75640001	Figurines	5,00	2	1,00	6,00
75820001	Peluche 1	15,75	2	3,15	18,90

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
75640002	Malette chevaliers	10,00	2	2,00	12,00
75640007	Fleuret 1	4,17	2	0,83	5,00
75640003	Fleuret 2	5,83	2	1,17	7,00
75640004	Fleuret 3	5,42	2	1,08	6,50
75640005	Chapeau 1	8,33	2	1,67	10,00
75640006	Chapeau 2	10,00	2	2,00	12,00
75640009	Torche à images	12,50	2	2,50	15,00
75640008	Toupie lumineuse	10,00	2	2,00	12,00
TEXTILES					
77110001	Tee shirt tarif 1	7,08	2	1,42	8,50
77220001	Casquettes	5,83	2	1,17	7,00
77230001	Etole tarif 1	29,17	2	5,83	35,00
77230002	Etole tarif 2	54,17	2	10,83	65,00
77110002	Tee shirt tarif 2	8,33	2	1,67	10,00
DIVERS					
74610001	Magnets tarif 1	2,08	2	0,42	2,50
74710001	Badges	1,25	2	0,25	1,50
85530001	Boules à neige	5,00	2	1,00	6,00
74810001	Porte-clés	2,17	2	0,43	2,60
77260001	Chamoisine	2,50	2	0,50	3,00
76350001	Miroir de poche	4,17	2	0,83	5,00
74370001	Presse papier en verre	8,33	2	1,67	10,00
77410001	Sac en coton	6,67	2	1,33	8,00
73240001	Friandises tarif 1	3,79	1	0,21	4,00
73240002	Friandises tarif 2	2,37	1	0,13	2,50
73240003	Friandises tarif 3	4,27	1	0,23	4,50
73240004	Friandises tarif 4	6,16	1	0,34	6,50
77240001	Parapluie	7,08	2	1,42	8,50
74820001	Porte-clés palette	7,92	2	1,58	9,50
85410001	Monnaie de Paris	1,67	2	0,33	2,00
83230001	Mug	5,83	2	1,17	7,00
74620001	Magnet tarif 2	7,50	2	1,50	9,00
77410002	Sac Georges de La Tour	6,67	2	1,33	8,00
77410003	Pochette Georges de La Tour	20,00	2	4,00	24,00
77410005	Eventail	7,50	2	1,50	9,00
ART DE LA TABLE					
83230002	Tasse expresso Colour	6,67	2	1,33	8,00
83230003	Mug Colour	9,17	2	1,83	11,00
83230004	Mug tisane Colour	12,50	2	2,50	15,00
83230005	Tasse Angel	6,67	2	1,33	8,00
83240001	Planche Palette	8,33	2	1,67	10,00
83260001	Couteau Pinceau	7,92	2	1,58	9,50

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
83260002	Pinceau de cuisine	8,33	2	1,67	10,00
83240002	Set de table palette	2,33	2	0,47	2,80
83240003	Lot 2 dessous-verre palette	3,33	2	0,67	4,00
83240004	Porte-clés charms palette	3,33	2	0,67	4,00
83240005	Gourde palette	7,50	2	1,50	9,00
83240006	Planches tubes	12,50	2	2,50	15,00
83230006	Maxi mug Colour	13,33	2	2,67	16,00
83230007	Bol Colour	11,67	2	2,33	14,00
BOISSONS					
71560001	Café	1,42	1	0,08	1,50
71540002	Thé	1,90	1	0,10	2,00
BOUGIES					
76110001	Chandelles	3,33	2	0,67	4,00
76110002	Bougie pilier	5,00	2	1,00	6,00
MOSL					
85220001	Coffret aquarelles	19,17	2	3,83	23,00
71140001	Jus de pommes	2,65	1	0,15	2,80
71610001	Sirop de mirabelles	9,00	1	0,50	9,50
73130001	Confiture de mirabelles	5,40	1	0,30	5,70
76120001	Bougie tarif 1	8,75	2	1,75	10,50
76120002	Bougie tarif 2	11,25	2	2,25	13,50
76120003					
76210001	Savons	4,17	2	0,83	5,00
74810002	Bijou de sac	1,67	2	0,33	2,00
74710002	Badge aimant	1,67	2	0,33	2,00
77410004	Tote bag	4,92	2	0,98	5,90
OBJET D'ART					
85100001	Gravure	433,33	2	86,67	520,00
85440001	Moulage ND de Bethléem	80,00	2	16,00	96,00
FABLAB					
91100001	Aimant à imprimer	1,67	2	0,33	2,00
91100002	Badge à imprimer	2,50	2	0,50	3,00
91100003	Miroir à imprimer	2,50	2	0,50	3,00
91100004	Tasse à imprimer	5,00	2	1,00	6,00
91100005	Sac à imprimer	5,00	2	1,00	6,00
BIJOUX					
78100001	Bracelet perles	10,00	2	2,00	12,00
78200001	Collier perles	12,50	2	2,50	15,00
78500001	Boucles d'oreilles perles	12,50	2	2,50	15,00
LIBRAIRIE					
63900001	Catalogue collections historiques	23,70	1	1,30	25,00
63430001	Catalogue collection de peintures	23,70	1	1,30	25,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
63410001	Saint Jean Baptiste dans le désert	9,48	1	0,52	10,00
63300001	Pieta de Lorraine	9,48	1	0,52	10,00
62510001	Revue 57sept	4,74	1	0,26	5,00
62510004	Histoire du Musée de Vic	26,54	1	1,46	28,00
63420001	Catalogue Edmond Louyot	17,06	1	0,94	18,00
63700001	Catalogue Lei	14,22	1	0,78	15,00
63420004	Catalogue Käthe Kollwitz	18,96	1	1,04	20,00
63410004	Georges de La Tour du bout des doigts	27,49	1	1,51	29,00
62510003	57 Mosellans dans l'histoire	5,69	1	0,31	6,00
63420006	Catalogue Charles Sellier	23,70	1	1,30	25,00
69100002	Vies de Job	7,58	1	0,42	8,00
63430005	La peinture baroque	14,22	1	0,78	15,00
63430008	50 artistes qu'il faut connaître	9,48	1	0,52	10,00
63430010	La peinture de paysage	36,02	1	1,98	38,00
63430011	Comment parler d'art aux enfants	17,06	1	0,94	18,00
63410006	Abcédairre Georges de La Tour	3,74	1	0,21	3,95
63420007	Emile Friant	44,12	1	2,43	46,55
63410008	L'ombre de nos nuits	14,22	1	0,78	15,00
63410010	St Joseph Numéroté	236,97	1	13,03	250,00
63410009	GDLT peintre énigmatique	5,68	1	0,31	5,99
63420011	Caravage Taschen	9,48	1	0,52	10,00
63420012	Rembrandt Taschen	9,48	1	0,52	10,00
63420013	Velasquez Taschen	9,48	1	0,52	10,00
	Autres ouvrages		1		Prix éditeur

Remise de 20 % sur l'album ou le catalogue de l'exposition en cours aux enseignants accompagnant les classes ainsi qu'à toute personne relevant d'une association ou d'un organisme culturel préparant une visite de groupe.

Des réductions et/ou gratuites pourront être effectuées dans un cadre protocolaire ou promotionnel.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires**

[[PERMIT_CREATEDEP_NAME]]

Affaire suivie par : PAHIN Patricia

Tél. /

N/Réf : [.....]

AR Préfecture : 057-225700012-20220530-lmc1X0100002996-AR

Date AR Préfecture : 30-05-2022

A R R E T E

N° 2022-001302

en date du 30 mai 2022

Constituant la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de HOMMERT

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le titre II du livre 1er du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 15 février 2021 portant institution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la commune de HOMMERT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de HOMMERT en date du 15 avril 2021 désignant un Conseiller Municipal titulaire et deux Conseillers Municipaux suppléants pour siéger au sein de la commission,

Vu la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture en date du 20 janvier 2022 désignant une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et son suppléant pour siéger au sein de la commission,

Vu la désignation des membres exploitants de la commission par la Chambre d'Agriculture, en date du 20 janvier 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal de HOMMERT en date du 1er avril 2022 élisant les membres propriétaires de la commission,

Vu la désignation du Président du Département désignant le Conseiller Départemental membre titulaire et le Conseiller Départemental membre suppléant de la commission,

Vu la désignation du Directeur des Services Fiscaux de son délégué départemental,

Vu la désignation par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité de son représentant,

Vu la désignation du Président et du Président suppléant de la commission par le Président du Tribunal Judiciaire de METZ,

Vu la désignation modificative en date du 18 mai 2022 du Président suppléant de la commission par le Président du Tribunal Judiciaire de METZ,

ARRETE

Article 1 :

La Commission Communale d'Aménagement Foncier de HOMMERT est composée des membres suivants :

- Présidence (désignée par le Tribunal Judiciaire de METZ) :
 - M. Francis FISCHER, commissaire-enquêteur titulaire,
 - M. Didier GUELLE, commissaire-enquêteur suppléant.
- Monsieur le Maire de HOMMERT.
- Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal de HOMMERT :
 - Mme Florence ALVAREZ, titulaire,
 - M. Jean LEFEBVRE, suppléant.
- Membres exploitants, propriétaires ou preneurs, désignés par la Chambre d'Agriculture :
 - M. Olivier STORCK, M. Frédéric BURCKEL, M. Jean-Marie GROSSE, titulaires,
 - M. Didier KRUMMENACKER, suppléant,
 - M. Florent KRUMMENACKER, suppléant.
- Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis, élus par le Conseil Municipal :
 - M. Marie BURCKEL, Mme Line HENRY, M. Eugène SCHMITT, titulaires,
 - M. Christian SCHERMANN, suppléant,
 - Mme Corinne GEFFRE, suppléante.
- Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, désignées par le Président du Département de la Moselle :
 - M. Arnaud SPET (CAUE 57), M. Jean-Gustave GERHARDT (Fédération Départementale des Chasseurs) titulaires,
 - M. Jean-Baptiste LUSSON (CAUE 57), M. Damien JUNGMANN (Fédération Départementale des Chasseurs), suppléants.
- Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, désignées par la Chambre de l'Agriculture :
 - M. Patrick REICHHELD, titulaire,
 - M. Florian KUCHLY, suppléant.
- Agents désignés par le Président du Département de la Moselle :
 - M. Philippe GOEDERT, Mme Patricia PAHIN titulaires,
 - Mme Anne-Marie HERBOURG, Mme Emmanuelle WILHELM, suppléantes.
- Un délégué du Directeur Départemental des Services Fiscaux :
 - M. Franck THRONION
- Le Juge du Livre Foncier de METZ.
- Un représentant de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité :
 - M. Olivier RUSSEIL, Délégué Territorial Nord Est de l'INAO, ou son représentant.
- Représentants du Président du Département de la Moselle :
 - Mme Véréna GOSSÉ, titulaire,
 - M. Patrick REICHHELD, suppléant.

Article 2 :

Un agent des services départementaux est chargé du secrétariat de la commission.

Article 3 :

La commission a son siège à la mairie de HOMMERT.

Article 4 :

Le Président du Département de la Moselle, Monsieur le Maire de HOMMERT et le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de HOMMERT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publié au Registre des Actes Administratifs du Département de la Moselle.

Le Président du Département de la Moselle
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires

Anne-Marie HERBOURG

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Ophélie BAILLOT
Tél. 03 87 56 30 28

AR Préfecture : 057-225700012-20220630-lmc1X010000299f-AR
Date AR Préfecture : 30-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001305

en date du 30/06/2022

portant fixation des tarifs journaliers 2022 et de la dotation globalisée commune des établissements et services participant au CPOM de l'Association AFAEDAM :
FAS Le Patio à METZ, FAP Les Peupliers à SCY-CHAZELLES, FESAT Moulin du Pont de Pierre à VARIZE

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) – partie législative – notamment les articles L.313-11 et suivants (contrats pluriannuels), L.314-1 et suivants (dispositions financières), L.351-1 et suivants (contentieux de la tarification) ;
- VU le CASF – partie réglementaire – notamment les articles à R.314-1 et suivants (dispositions financières), R.351-1 et suivants (contentieux de la tarification) ;
- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale de la Moselle en date du 6 décembre 2021 (Rapport III-2) ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) conclu entre l'organisme gestionnaire et le Département de la Moselle ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE**Article 1**

Pour l'exercice budgétaire 2022 les charges et les produits prévisionnels sont autorisés comme suit :

groupes fonctionnels	FAS LE PATIO	FAP LES PEUPLIERS	SAHTHMO	FESAT VARIZE	TOTAL
charges - groupe 1	232 673,50	307 884,62	5 263,88	132 697,45	678 519,45
charges - groupe 2	792 702,00	1 053 839,00	125 360,00	450 844,00	2 422 745,00
charges - groupe 3	254 285,00	322 069,00	3 391,00	114 967,00	694 712,00
TOTAL CHARGES	1 279 660,50	1 683 792,62	134 014,88	698 508,45	3 795 976,45
produits groupe 1	1 236 096,50	1 650 731,62	134 014,88	680 961,45	3 701 804,45
<i>dont dotation CD (1%)</i>	<i>943 996,50</i>	<i>1 188 731,62</i>	<i>134 014,88</i>	<i>536 961,45</i>	<i>2 803 704,45</i>
<i>dont participation Mosellans</i>	<i>243 369,00</i>	<i>462 000,00</i>		<i>144 000,00</i>	<i>849 369,00</i>
<i>dont participation non Mosellans</i>	<i>48 731,00</i>				<i>48 731,00</i>
produits groupe 2	20 000,00	6 000,00		12 000,00	38 000,00
produits groupe 3	23 564,00	27 061,00		5 547,00	56 172,00
TOTAL PRODUITS	1 279 660,50	1 683 792,62	134 014,88	698 508,45	3 795 976,45

Article 2

Les tarifs journaliers applicables aux l'établissements sont fixés ainsi qu'il suit du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 :

		Tarifs
FAS Le Patio	Internat	122,98 €
	Semi-Internat	92,24 €
FAP Les Peupliers	FESAT Internat	88,37 €
	FAP/FAS-PHVInternat	117,83 €
FESAT Moulin du Pont de Pierre	Internat	114,26 €

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, les tarifs applicables aux l'établissements ci-après désignés sont fixés ainsi :

		Tarifs
FAS Le Patio	Internat	122,26 €
	Semi-Internat	91,70 €
FAP Les Peupliers	FESAT Internat	87,96 €
	FAP/FAS-PHVInternat	117,28 €
FESAT Moulin du Pont de Pierre	Internat	113,49 €

Article 4

Les prix de journée réservation internat et semi-internat en accueil permanent sont égaux aux prix de journée minorés du montant du forfait hospitalier en vigueur.

Article 5

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté, la dotation globalisée

commune à la charge du département est fixée à 2 803 704,45 € pour l'ensemble des établissements et services participant au CPOM :

- pour la période du 1 juillet 2022 au 31 décembre 2022, déduction faite des sommes déjà perçues, le versement mensuel effectué sur le compte de l'Association est calculé à 235 955,32 €,
- à compter du 1^{er} janvier 2023, le versement mensuel est de 233 642,04 €.

Article 6

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy (Cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - CO 50015 - 54035 NANCY Cedex) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Article 7

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général de l'Association sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Ophélie BAILLOT
 Tél. 03 87 56 30 28

AR Préfecture : 057-225700012-20220630-lmc1X01000029a4-AR
 Date AR Préfecture : 30-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001306

en date du 30/06/2022

portant fixation des tarifs journaliers 2022
 et de la dotation globalisée du FAM-PHV Résidence Verte Vallée à WALSCHEID participant au CPOM de
 l'Association Saint-Christophe

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) – partie législative – notamment les articles L.313-11 et suivants (contrats pluriannuels), L.314-1 et suivants (dispositions financières), L.351-1 et suivants (contentieux de la tarification) ;
- VU le CASF – partie réglementaire – notamment les articles à R.314-1 et suivants (dispositions financières), R.351-1 et suivants (contentieux de la tarification) ;
- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale de la Moselle en date du 6 décembre 2021 (Rapport III-2) ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) conclu entre l'organisme gestionnaire, l'Agence Régionale de Santé et le Département de la Moselle ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE**Article 1**

Pour l'exercice budgétaire 2022 les charges et les produits prévisionnels sont autorisés comme suit :

Groupes Fonctionnels	Montants
----------------------	----------

Charges - Groupe I	133 907,90 €
Charges - Groupe II	669 657,14 €
Charges - Groupe III	110 807,54 €
Résultat	0,0 €
Total Charges	914 372,58 €
Produits - Groupe I	520 374,44 €
<i>dont dotation globalisée</i>	<i>363 242,18 €</i>
<i>dont participation Mosellans</i>	<i>157 132,26 €</i>
<i>dont participation Non Mosellans</i>	<i>0,00 €</i>
Produits - Groupe II	382 486,14 €
<i>dont forfait soin ARS</i>	<i>382 486,14 €</i>
Produits - Groupe III	11 512,00 €
Résultat	0,00 €
Total Produits	914 372,58 €

Article 2

Les tarifs journaliers applicables à l'établissement sont fixés ainsi qu'il suit du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 :

		Tarifs
FAM-PHV Résidence Verte Vallée	Internat	105,07 €
	Semi-Internat	78,81 €

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, les tarifs applicables à l'établissement ci-après désigné sont fixés ainsi :

		Tarifs
FAM-PHV Résidence Verte Vallée	Internat	103,29 €
	Semi-Internat	77,47 €

Article 4

Les prix de journée réservation internat et semi-internat en accueil permanent sont égaux aux prix de journée minorés du montant du forfait hospitalier en vigueur.

Article 5

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté, la dotation globalisée commune à la charge du département est fixée à 363 242,18 € pour l'ensemble des établissements et services participant au CPOM :

- pour la période du 1 juillet 2022 au 31 décembre 2022, déduction faite des sommes déjà perçues, le versement mensuel effectué sur le compte du FAM-PHV Résidence Verte Vallée est calculé à 30 898,54 € ;
- à compter du 1^{er} janvier 2023, le versement mensuel est de 30 270,18 €.

Article 6

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy (Cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - CO 50015 - 54035 NANCY Cedex) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Article 7

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice du FAMPHV Résidence Verte Vallée sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Francis WEISSELDINGER
Tél. 03 87 56 32 35

AR Préfecture : 057-225700012-20220615-lmc1X01000029ce-AR
Date AR Préfecture : 15-06-2022

ARRETE

N° 2022-001307

en date du 15/06/2022

relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2022
de l'EHPAD SANS SOUCI à CREUTZWALD
sous CPOM 2018 - 2022

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) – partie législative – notamment les articles L.232-8 à L.232-11 (Allocation Personnalisée d'Autonomie [APA] en établissement), L.313-11, L.313-12, L.313-12-2 (conventions ou contrats pluriannuels), L.313-13 à L.313-22-1 (contrôle et dispositions pénales) et L.314-1 à L.351-8 (dispositions financières et contentieux) ;
- VU le CASF – partie réglementaire – notamment les articles R.314-1 à R.314-244 (dispositions financières) et R.351-1 à R.351-41 (contentieux de la tarification) ;
- VU le Code de la santé publique ;
- VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale de la Moselle en date du 6 décembre 2021 (Rapport III-2) ;
- VU l'arrêté N°2021-DS-000901 en date du 17 janvier 2022 portant fixation pour 2022 de la valeur du point GIR départemental et du niveau de dépendance moyen des EHPAD en Moselle ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu entre l'organisme gestionnaire, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de la Moselle ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE**Article 1**

Pour l'exercice budgétaire 2022 les recettes et les dépenses prévisionnelles de la section hébergement sont autorisées comme suit :

	Montants TTC
Montant global des charges brutes	1 438 810,84 €
TOTAL	1 438 810,84 €
Montant global des produits bruts	1 438 810,84 €
dont montant produits de tarification	1 431 146,74 €
Dépenses refusées	0,00 €
TOTAL	1 438 810,84 €

Article 2

Les tarifs journaliers applicables à l'EHPAD SANS SOUCI sont fixés ainsi qu'il suit du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 :

Plus de 60 ans	Tarifs TTC
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	
- Chambre à 1 lit	52,12 €
Dépendance	
- GIR 1 et 2	21,10 €
- GIR 3 et 4	13,39 €
- GIR 5 et 6	5,68 €
Moins de 60 ans	
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	68,83 €
dont participation à la dépendance	16,71 €

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, les tarifs applicables sont fixés comme suit :

Plus de 60 ans	Tarifs TTC
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	
- Chambre à 1 lit	51,39 €
Dépendance	
- GIR 1 et 2	20,33 €
- GIR 3 et 4	12,90 €
- GIR 5 et 6	5,47 €
Moins de 60 ans	
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	67,49 €
dont participation à la dépendance	16,10 €

Article 4

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le forfait global dépendance est fixé à 448 196,58 €.

Article 5

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le forfait global dépendance à la charge du Département est fixé à 284 360,36 € :

- pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022, déduction faite des sommes déjà perçues, le versement mensuel est calculé à 24 801,31 €,

- à compter du 1^{er} janvier 2023, le versement mensuel est de 23 696,70 €.

Article 6

Les prix de journée réservation sont égaux aux prix de journée hébergement minorés du montant du forfait hospitalier en vigueur.

Article 7

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy (Cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - CO 50015 - 54035 NANCY Cedex) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Article 8

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de l'EHPAD SANS SOUCI sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Francis WEISSELDINGER
Tél. 03 87 56 32 35

AR Préfecture : 057-225700012-20220615-lmc1X01000029d4-AR
Date AR Préfecture : 15-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001308

en date du 15/06/2022

relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2022
de l'EHPAD Le Parc - Saint-Jean - Félix Maréchal à METZ
participant au CPOM du CHR METZ-THONVILLE

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) – partie législative – notamment les articles L.232-8 à L.232-11 (Allocation Personnalisée d'Autonomie [APA] en établissement), L.313-11, L.313-12, L.313-12-2 (conventions ou contrats pluriannuels), L.313-13 à L.313-22-1 (contrôle et dispositions pénales) et L.314-1 à L.351-8 (dispositions financières et contentieux) ;
- VU le CASF – partie réglementaire – notamment les articles R.314-1 à R.314-244 (dispositions financières) et R.351-1 à R.351-41 (contentieux de la tarification) ;
- VU le Code de la santé publique ;
- VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale de la Moselle en date du 6 décembre 2021 (Rapport III-2) ;
- VU l'arrêté N°2021-DS-000901 en date du 17 janvier 2022 portant fixation pour 2022 de la valeur du point GIR départemental et du niveau de dépendance moyen des EHPAD en Moselle ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu entre l'organisme gestionnaire, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de la Moselle ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE**Article 1**

Pour l'exercice budgétaire 2022 les recettes et les dépenses prévisionnelles de la section hébergement sont autorisées comme suit :

	Montants TTC
Montant global des charges brutes	6 378 043,47 €
TOTAL	6 378 043,47 €
Montant global des produits bruts	6 378 043,47 €
dont montant produits de tarification	6 197 121,14 €
TOTAL	6 378 043,47 €

Article 2

Les tarifs journaliers applicables à l'EHPAD Le Parc - Saint-Jean - Félix Maréchal sont fixés ainsi qu'il suit du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 :

Plus de 60 ans	Tarifs TTC
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	
- Chambre à 1 lit	59,60 €
- Chambre à 2 lits	58,41 €
- Chambre à 1 lit Le Parc, Saint-Jean	55,43 €
- Chambre à 2 lits Le Parc, Saint-Jean	53,64 €
Dépendance	
- GIR 1 et 2	23,43 €
- GIR 3 et 4	14,86 €
- GIR 5 et 6	6,30 €
Moins de 60 ans	
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	72,24 €
dont participation à la dépendance	15,24 €

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, les tarifs applicables sont fixés comme suit :

Plus de 60 ans	Tarifs TTC
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	
- Chambre à 1 lit	59,60 €
- Chambre à 2 lits	58,41 €
- Chambre à 1 lit Le Parc, Saint-Jean	55,43 €
- Chambre à 2 lits Le Parc, Saint-Jean	53,64 €
Dépendance	
- GIR 1 et 2	23,99 €
- GIR 3 et 4	15,23 €
- GIR 5 et 6	6,46 €
Moins de 60 ans	
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	72,61 €
dont participation à la dépendance	15,61 €

Article 4

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le forfait global dépendance est fixé à 1 679 981,71 €.

Article 5

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le forfait global dépendance à la charge du Département est fixé à 939 459,27 € :

- pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022, déduction faite des sommes déjà perçues, le versement mensuel est calculé à 78 334,29 €,
- à compter du 1^{er} janvier 2023, le versement mensuel est de 78 288,27 €.

Article 6

Les prix de journée réservation sont égaux aux prix de journée hébergement minorés du montant du forfait hospitalier en vigueur.

Article 7

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy (Cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - CO 50015 - 54035 NANCY Cedex) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Article 8

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice de l'EHPAD Le Parc - Saint-Jean - Félix Maréchal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Laura CLER
Tél. 03 87 56 32 75

AR Préfecture : 057-225700012-20220615-lmc1X01000029d5-AR
Date AR Préfecture : 15-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001309

en date du 15/06/2022

portant fixation des tarifs journaliers 2022
et de la dotation globalisée du FAM PHV Les Florales à FREYMING-MERLEBACH participant au CPOM
de l'Association Simone Veil

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) – partie législative – notamment les articles L.313-11 et suivants (contrats pluriannuels), L.314-1 et suivants (dispositions financières), L.351-1 et suivants (contentieux de la tarification) ;
- VU le CASF – partie réglementaire – notamment les articles à R.314-1 et suivants (dispositions financières), R.351-1 et suivants (contentieux de la tarification) ;
- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale de la Moselle en date du 6 décembre 2021 (Rapport III-2) ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) conclu entre l'organisme gestionnaire, l'Agence Régionale de Santé et le Département de la Moselle ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE**Article 1**

Pour l'exercice budgétaire 2022 les recettes et les dépenses prévisionnelles sont autorisées
comme
suit :

Groupes Fonctionnels	Montants TTC
Charges - Groupe I	161 854,91 €
Charges - Groupe II	710 366,44 €
Charges - Groupe III	224 551,22 €
Total Charges	1 096 772,57 €
Produits - Groupe I	670 472,98 €
<i>dont dotation globalisée</i>	465 747,41 €
<i>dont participation Mosellans</i>	141 596,35 €
<i>dont trop perçu aide sociale 2020</i>	63 129,21 €
Produits - Groupe II	380 630,91 €
<i>dont forfait soin ARS</i>	380 630,91 €
Produits - Groupe III	45 668,68 €
Total Produits	1 096 772,57 €

Article 2

Le tarif journalier applicable à l'établissement est fixé ainsi qu'il suit du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 :

		Tarifs
FAMPHV Les Floralties	Internat	125,03 €

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le tarif applicable à l'établissement ci-après désigné est fixé ainsi :

		Tarifs
FAMPHV Les Floralties	Internat	123,68€

Article 4

Le prix de journée réservation internat en accueil permanent est égal au prix de journée minoré du montant du forfait hospitalier en vigueur.

Article 5

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté, la dotation globalisée commune à la charge du département est fixée à 465 747,42 € pour l'ensemble des établissements et services participant au CPOM :

- pour la période du 1 juillet 2022 au 31 décembre 2022, déduction faite des sommes déjà perçues, le versement mensuel effectué sur le compte de la MAS Les Floralties est calculé à 42 088,45 €,
- à compter du 1^{er} janvier 2023, le versement mensuel est de 38 812,29 €.

Article 6

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy (Cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - CO 50015 - 54035 NANCY Cedex) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures :

<http://www.telerecours.fr/>

Article 7

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur du FAMPHV Les Florales sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction des Marchés et du Conseil Juridique****Affaire suivie par : Stéphanie LAURANT**

Tél. 03 87 21 98 05

N/Réf : ST AVOLD_1320

AR Préfecture : 057-225700012-20220621-lmc1X0100002a18-AR

Date AR Préfecture : 21-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001320

en date du 21 juin 2022

Relatif au marché public global de performance pour la construction du nouveau collège
La Carrière à SAINT-AVOLD (57500)
Article L.2171-3 du Code de la commande publique

COMPOSITION DU JURY

Décision du représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Constant KIEFFER, Président de la Commission d'Appel d'Offres

VU l'arrêté de délégation n°2021-000326 en date du 20 septembre 2021 portant délégation en sa faveur pour présider les jurys prévus par le Code de la commande publique et désigner les personnalités compétentes y siégeant,

VU l'article L.2171-3 du code de la commande publique relatifs aux marchés publics globaux de performance,

ARRETE

La liste des membres à voix délibérative, désignés ci-après :

- Monsieur le Président du Département de la Moselle, Président du Jury, ou son représentant,
- Monsieur Jean-Luc SACCANI, Vice-Président délégué aux Mobilités, aux Infrastructures et aux Constructions, ou son représentant,
- Madame Anne STÉMART, Vice-Présidente déléguée à l'Education et aux Collèges, ou son représentant,
- Madame Flora PILI, Conseillère Départementale du canton de SAINT-AVOLD ou son représentant,
- Monsieur Emmanuel SCHULER, Conseiller Départemental du canton de SAINT-AVOLD ou son représentant,
- Monsieur René STEINER, Maire de SAINT-AVOLD ou son représentant,
- Madame Frédérique AUCLAIR, architecte CAUE MOSELLE, en sa qualité de personnalité qualifiée,
- Monsieur Julien BORDERON, ingénieur CEREMA, laboratoire de Strasbourg, en sa qualité de personnalité qualifiée,
- Madame Sylvie FEUGA, directrice ENVIROBAT Grand Est, en sa qualité de personnalité qualifiée.

La liste des membres à voix consultative, désignés ci-après :

- Monsieur Marc HOUVER, Directeur Général des Services, ou son représentant,
- Madame Pascale CANCIANI, Directrice de l'Education et de l'Enseignement Supérieur, ou son représentant,
- Madame Anne-Marie HERBOURG, Directrice du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires, ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations, ou son représentant,
- Monsieur le Payeur Départemental, ou son représentant.

A METZ, le 21 juin 2022

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation,
Le Président de la Commission d'Appel d'Offres

Constant KIEFFER

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction des Finances****Affaire suivie par : OSTERROTH Murielle**

Tél. : 03 87 21 51 26

N/Réf : DFAJCG/DF/SEB/Tarifs/MRS/273

AR Préfecture : 057-225700012-20220614-lmc1X0100002a1f-AR

Date AR Préfecture : 15-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001321

en date du 14 juin 2022

portant abrogation de l'arrêté n° 2021-000076 en date du 13 avril 2021 et modification de l'arrêté 2000 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 21, modifié, en date du 27 juin 2000 portant institution d'une régie de recettes à la Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Réunion de Droit du 1^{er} juillet 2021 ayant délégué au Président du Conseil Départemental le soin de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité ;

Vu la décision n° 106 de la Commission Permanente du Département de la Moselle en date du 5 juin 2000 créant une régie de recettes à la Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles ;

Vu l'arrêté 2000 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 21, modifié, en date du 27 juin 2000 portant institution d'une régie de recettes à la Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles ;

Vu l'arrêté n° 2021-000076 en date du 13 avril 2021 portant modification des tarifs de la billetterie, de la boutique et des locations d'espaces de la régie de recettes à la Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle, comptable public assignataire, en date du 13 juin 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2021-000076 en date du 13 avril 2021 est abrogé. Les présentes dispositions modifient celles de l'article 3 de l'arrêté 2000 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 21, modifié, en date du 27 juin 2000 :

"Liste des tarifs :

- de la billetterie, en annexe 1, pages 3 et 4,
- de la boutique, en annexe 2, pages 5 à 10,
- des locations d'espaces, en annexe 3, pages 11 et 12,

de la régie de recettes à la Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles".

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté 2000 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 21, modifié, en date du 27 juin 2000 demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Développement Culturel et Artistique et Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général
des Services Départementaux

Marc HOUVER

MAISON DE ROBERT SCHUMAN

Tarifs de la billetterie
(Annexe 1 à l'arrêté n° 2022-001321 en date du 14 juin 2022)

Libellé de la billetterie	Tarifs en €
ENTREES	
Plein tarif, par personne, avec visite libre de la maison historique	5,00
Plein tarif, par personne, sans visite de la maison historique	3,50
Tarif réduit, par personne	3,50
VISITES GUIDEES (HORS ENTREE)	
Forfait visite guidée (1h00) sur réservation, jusqu'à 20 personnes	70,00
ANIMATIONS JEUNES PUBLICS (HORS ENTREE)*	
Atelier individuel (2h00), hors temps scolaire, par enfant	5,00
Animation scolaire ou périscolaire, par enfant	3,00
Tarif visite libre avec support pédagogique, par élève	1,50
Animations spécifiques (spectacles...), par enfant	5,00
Soirée insolite	12,00
ANIMATIONS ADULTES (ENTREE INCLUSE)	
Atelier individuel (2h00), par adulte	7,00
Animations spécifiques (spectacles ...), par adulte	7,00
Animations spécifiques (spectacles-ateliers et spectacles-apéritifs), par adulte	11,00
Soirée insolite	25,00
REPAS	
Brunch (tarif adulte)	35,00
Brunch (tarif enfant)	15,00
ABONNEMENTS	
Pass Passionnement Moselle	25,00
Pass Musées	
Tarif 1 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans	112,00
Tarif 2 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans (pour les demandeurs d'emploi, les handicapés, les enseignants, les membres de comités de soutien de musée, les étudiants, les élèves, les personnes en formation sur présentation d'un justificatif)	106,00
MISE A DISPOSITION AGENT	
Mise à disposition d'un agent supplémentaire (base horaire)	50,00

*Pour les jeunes de moins de 16 ans

**CONDITIONS APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS BILLETTERIE
HORS PASS MUSEES**

Une réduction de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyage,...).

Conditions appliquées en cas de retard du groupe :

. En cas de retard du groupe de plus d'une heure sur l'horaire de début de visite guidée convenu, la visite sera annulée et facturée au groupe dans les conditions prévues lors de la réservation.

Conditions appliquées en cas d'annulation du groupe :

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à plus de 30 jours du jour de la visite, aucune prestation ne sera facturée.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site entre 30 et 3 jours avant le jour de la visite, les prestations guidées seront facturées.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à moins de 3 jours du jour de la visite ou en cas de non présentation du groupe, la totalité des prestations initialement réservées seront facturées.

Légende de billetterie de la Maison de Robert à Scy-Chazelles

Tout visiteur susceptible de bénéficier de conditions tarifaires particulières doit présenter un justificatif en cours de validité.

GRATUITE**Conditions**

- personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap + un accompagnateur par personne
- jeunes de moins de 16 ans
- agents départementaux
- élus départementaux
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de gratuité
- enseignants/personnes encadrantes accompagnant un groupe scolaire
- personne accompagnant le porteur de la carte MOZY qui prévoit une entrée gratuite pour une entrée plein tarif achetée
- presse
- gratuité scolaire (maternelle à université) dans le cadre d'une sortie scolaire.

Porteurs d'une carte

- Pass Passionnement Moselle, Chéquier Moselle Passion ou Pass Musées
- porteurs d'un carton d'invitation/d'une carte prévoyant la gratuité
- CNAS, Pass Education, ICOM, ICOMOS ou Ministère de la Culture
- porteurs d'une contremarque "Sites Passionnement Moselle".

Evènements spécifiques : dans le cadre de la participation des Sites Passionnement Moselle à des évènements locaux ou nationaux (Journée du Patrimoine, de la Moselle, de l'Europe...) ou des moments de gratuité décidés par l'autorité territoriale.

REDUCTION**Conditions**

- jeunes de 16 à 25 ans
- ayants droit du bénéficiaire du CNAS
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de réduction
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires du rSa
- étudiants
- pour les groupes, à partir de 10 personnes
- pour la vente de plus de 10 entrées aux structures type Comités d'Entreprise ou Amicales.

Porteurs d'une carte

- Pass Lorraine ou Multipass +
- Carte Facilis.

MAISON DE ROBERT SCHUMAN

Tarifs de la boutique
(Annexe 2 à l'arrêté n° 2022-001321 en date du 14 juin 2022)

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			4	2,10%	
			5	0,00%	
			Code	Montant	
	Autres ouvrages		1		Prix éditeur
61400005	Coffret Atlas et puzzle Europe	12,80	1	0,70	13,50
61510001	BD "Les fondus du jardin"	10,38	1	0,57	10,95
61630001	BD "Robert Schuman, un mosellan au cœur de l'Europe"	8,53	1	0,47	9,00
61670001	Comme une bouteille à la mer : le message de paix de Fiquelmont	10,43	1	0,57	11,00
61890002	Petit guide Union Européenne	3,32	1	0,18	3,50
61890009	Vasco et Pomenia découvrent le monde	4,74	1	0,26	5,00
62510001	L'ange de Chazelles	27,49	1	1,51	29,00
62510002	Mémoires de Jean SEITLINGER	18,96	1	1,04	20,00
62510003	Revue Culturelle 50sept	4,74	1	0,26	5,00
62510004	57 Mosellans dans l'histoire	5,69	1	0,31	6,00
62520001	La Lorraine : ces batailles qui ont fait l'Europe T1	7,49	1	0,41	7,90
62520002	La Lorraine : ces batailles qui ont fait l'Europe T2	7,49	1	0,41	7,90
62610001	Pour l'Europe (R. Schuman)	4,74	1	0,26	5,00
62610002	Für Europa (R. Schuman)	4,74	1	0,26	5,00
62610003	For Europe (R. Schuman)	4,74	1	0,26	5,00
62610004	Artisan de l'Europe	5,69	1	0,31	6,00
62610005	Chrétiens qui ont fait l'Europe	2,84	1	0,16	3,00
62610006	Robert Schuman (JM PELT)	9,48	1	0,52	10,00
62610007	Robert Schuman (JM PELT) en anglais	9,48	1	0,52	10,00
62610008	Robert Schuman (JM PELT) allemand	9,48	1	0,52	10,00
62610009	Robert Schuman (LEJEUNE)	17,06	1	0,94	18,00
62610010	Robert Schuman (PENNERA)	5,69	1	0,31	6,00
62610011	Robert Schuman, Citoyen du Ciel	17,06	1	0,94	18,00
62610012	Robert Schuman une vie (F. ROTH)	9,48	1	0,52	10,00
62610013	Lumière et Vie n° 294 Robert SCHUMAN	12,32	1	0,68	13,00
62610014	L'Europe de Schuman, M. Krijtenburg	18,96	1	1,04	20,00
62610015	Robert Schuman, l'Europe en héritage (DVD)	14,22	1	0,78	15,00
62610017	Robert Schuman ou le service du bien commun	14,22	1	0,78	15,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
62610018	Robert Schuman, hier et aujourd'hui (Krijtenburg)	9,48	1	0,52	10,00
62620001	Actes du colloque Robert Schuman et les Pères de l'Europe	37,91	1	2,09	40,00
62620002	Actes du colloque Quelles architectures pour quelle Europe ?	18,96	1	1,04	20,00
62620003	Cahiers Robert Schuman n° 2	10,43	1	0,57	11,00
62620004	Actes du colloque L'Europe par l'économie ?	18,96	1	1,04	20,00
62620005	Acte du colloque du 50ème anniversaire de la disparition de RS - ST BENOIT	14,22	1	0,78	15,00
62620006	Acte du colloque "Guerre et Paix" : une destinée européenne ?	18,96	1	1,04	20,00
62640001	Qu'avons-nous fait de l'Europe ?	13,27	1	0,73	14,00
62640004	Quinze + dix, le grand élargissement	9,48	1	0,52	10,00
62640007	Travailler ou étudier en Europe	18,86	1	1,04	19,90
62640009	Atlas permanent de l'Union européenne	18,96	1	1,04	20,00
62640010	J'ai vu naître l'Europe (P. COLLOWALD)	18,96	1	1,04	20,00
62640011	Rapport Schuman sur l'état de l'UE	18,86	1	1,04	19,90
62640012	Europa notre histoire	36,97	1	2,03	39,00
62640029	Les intellectuels en Europe au XIXè siècle	7,68	1	0,42	8,10
62640033	L'Europe carolingienne	16,97	1	0,93	17,90
62640037	Les grands discours de l'Histoire Tome 3	6,54	1	0,36	6,90
62640042	La construction de l'Europe	48,34	1	2,66	51,00
62660001	Livret de visite exposition permanente	9,48	1	0,52	10,00
62660002	"Visions d'Europe"	14,22	1	0,78	15,00
62660003	"Visions d'Europe" allemand	14,22	1	0,78	15,00
62660004	Catalogue de l'exposition B. Ferreira	10,43	1	0,57	11,00
62660005	Catalogue de l'exposition Prix Charlemagne	9,48	1	0,52	10,00
62660006	Catalogue de l'exposition Robert Schuman bibliophile	9,48	1	0,52	10,00
62660007	Catalogue de l'exposition "Europe en hymnes"	14,22	1	0,78	15,00
62660009	Carnets Paul Kleffer	14,22	1	0,78	15,00
67200001	Premières recettes lorraines	4,27	1	0,23	4,50
67200002	La gastronomie lorraine	7,49	1	0,41	7,90
68120001	Jardiner autrement	4,69	1	0,26	4,95
68120002	Semez pour résister	17,06	1	0,94	18,00
68130001	Bien être de scy de là	9,48	1	0,52	10,00
68150001	La biodiversité et moi	4,69	1	0,26	4,95
68150002	Le bio dans votre assiette	4,69	1	0,26	4,95
68200001	L'herbier oublié	33,18	1	1,82	35,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
68200002	L'herbier voyageur	28,91	1	1,59	30,50
68300001	Jardins sans limites Gaud	27,49	1	1,51	29,00
68300002	Petit guide sur les jardins	3,32	1	0,18	3,50
68300004	Histoire de potagers	14,17	1	0,78	14,95
71110001	Eau minérale 50 cl	1,42	1	0,08	1,50
71110002	Eau gazeuse 50 cl	1,42	1	0,08	1,50
71120001	Soda 33 cl	2,37	1	0,13	2,50
71140001	Jus de pommes	2,65	1	0,15	2,80
71140002	Jus multivitaminé	2,94	1	0,16	3,10
71150001	Jus de fruits 20 cl	1,90	1	0,10	2,00
71150002	Smoothie 25 cl	2,84	1	0,16	3,00
71150003	Jus de fruits	2,84	1	0,16	3,00
71210001	Vin Auxerrois (Domaine Dietrich)	11,37	1	0,63	12,00
71220001	Vin Pinot Gris (Domaine Dietrich)	11,37	1	0,63	12,00
71210002	Vin Vigne aux oiseaux (Domaine des Béliers)	11,85	1	0,65	12,50
71210003	Vin Tryptique (Domaine des Béliers)	10,43	1	0,57	11,00
71220002	Vin Pinot Noir Amphore (Domaine des Béliers)	14,69	1	0,81	15,50
71220003	Vin Pinot Gris (Domaine Sommy)	9,48	1	0,52	10,00
71210004	Auxerrois (Domaine Sommy)	9,48	1	0,52	10,00
71540001	Thé	1,90	1	0,10	2,00
71560001	Café	1,42	1	0,08	1,50
73270002	Bonbons "La bressaude" sachet 150 gr	2,92	2	0,58	3,50
74110001	Carte postale	0,83	2	0,17	1,00
74110003	Carte coloriage	2,50	2	0,50	3,00
74110004	Carnet Schuman	5,00	2	1,00	6,00
74110005	Carte postale Schuman	0,83	2	0,17	1,00
74130001	Carte lunettes Schuman	3,75	2	0,75	4,50
74140001	Sérigraphie Ferreira	12,50	2	2,50	15,00
74140002	Affiches	2,50	2	0,50	3,00
74150001	Poster Europe	4,17	2	0,83	5,00
74210001	Crayon graphite noir	1,25	2	0,25	1,50
74210002	Crayon graphite naturel	1,25	2	0,25	1,50
74210004	Crayon-gomme	1,67	2	0,33	2,00
74210005	Crayon de papier MOSL	2,08	2	0,42	2,50
74210006	Crayon animaux	5,00	2	1,00	6,00
74230001	Stylo bic Europe	1,67	2	0,33	2,00
74230002	Stylo blanc Schuman	2,92	2	0,58	3,50
74230003	Stylo 4 couleurs Schuman	3,75	2	0,75	4,50
74230004	Stylo canne	6,25	2	1,25	7,50

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
74240001	Stylo herbe/plume	2,50	2	0,50	3,00
74310002	Gomme	2,08	2	0,42	2,50
74380001	Pot à crayons	3,33	2	0,67	4,00
74380002	Porte-crayons maison bois	5,00	2	1,00	6,00
74380003	Porte-cartes maison bois	5,00	2	1,00	6,00
74410001	Mini carnet	1,67	2	0,33	2,00
74410002	Carnet trip	3,33	2	0,67	4,00
74430001	Bloc-notes fleurs/papillons	3,33	2	0,67	4,00
74510001	Autocollant	0,83	2	0,17	1,00
74620001	Magnet Schuman	2,50	2	0,50	3,00
74620002	Magnet Simca	3,33	2	0,67	4,00
74620003	Magnet Europe	1,67	2	0,33	2,00
74710001	Badge Schuman	1,67	2	0,33	2,00
74720001	Pins Europe	2,50	2	0,50	3,00
74820001	Porte-clés Schuman	3,33	2	0,67	4,00
74820002	Porte-clés Simca	3,33	2	0,67	4,00
74820003	Porte-clés led	3,33	2	0,67	4,00
74820004	Porte-clés 1 oiseau	15,00	2	3,00	18,00
74820005	Porte-clés 2 oiseaux	20,83	2	4,17	25,00
74910001	Prêt à poster	1,36	5	0,00	1,36
74920001	Tour de cou Europe	1,67	2	0,33	2,00
75150003	Cartatoto	6,67	2	1,33	8,00
75150004	Jeu de cartes	4,17	2	0,83	5,00
75150005	Jeu cartes Défi Nature	6,67	2	1,33	8,00
75260001	Casse-Tête en bois	3,75	2	0,75	4,50
75270001	Jeu énigmes	8,33	2	1,67	10,00
75270002	Jeu "La forêt enchantée"	25,00	2	5,00	30,00
75270003	Jeu Playa playa	15,00	2	3,00	18,00
75270004	Jeu du potager	20,83	2	4,17	25,00
75270005	Jeu "L'arbre des 4 saisons"	20,83	2	4,17	25,00
75270006	Jeu Bioviva	25,00	2	5,00	30,00
75270007	Jeu Bioviva Junior	16,67	2	3,33	20,00
75330001	Balle antistress planisphère	2,50	2	0,50	3,00
75480001	Sifflet oiseau	3,33	2	0,67	4,00
75510001	Boite à musique "Ode à la joie"	6,67	2	1,33	8,00
75820001	Peluche 1	15,75	2	3,15	18,90
75910001	Puzzle Vilac	13,25	2	2,65	15,90
75910002	Puzzle en bois 3D	4,17	2	0,83	5,00
76120001	Bougie	12,50	2	2,50	15,00
76210001	Savon artisanal	2,92	2	0,58	3,50

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
76210002	Savon du jardinier	7,08	2	1,42	8,50
76220001	Savon liquide 500 ml	6,67	2	1,33	8,00
76320001	Lait corporel	15,00	2	3,00	18,00
76320002	Gloss	3,33	2	0,67	4,00
76350001	Gant hammam	5,00	2	1,00	6,00
76350002	Lingettes démaquillantes	7,08	2	1,42	8,50
77210001	Chapeau MOSL	4,92	2	0,98	5,90
77220002	Casquette MOSL	8,33	2	1,67	10,00
77240001	Parapluie Europe	18,33	2	3,67	22,00
77250001	Drapeau européen	0,83	2	0,17	1,00
77260001	Sac à linge	4,83	2	0,97	5,80
77260002	Chiffonnette de lunettes	3,33	2	0,67	4,00
77260003	Eventail MOSL	4,17	2	0,83	5,00
77260004	Kit lunettes	7,92	2	1,58	9,50
77260005	Kit couture	7,92	2	1,58	9,50
77310001	Torchon vaisselle brodé	3,75	2	0,75	4,50
77320001	Serviette brodée	4,58	2	0,92	5,50
77360001	Boîte cadeau 3 pièces	9,58	2	1,92	11,50
77370001	Coussin bûche	15,00	2	3,00	18,00
77410001	Sac Schuman	5,00	2	1,00	6,00
77410002	Tote bag MOSL	4,92	2	0,98	5,90
77450001	Etiquette voyage MOSL	2,50	2	0,50	3,00
78210001	Collier fleurs/animaux/fruits	4,17	2	0,83	5,00
78510001	Boucles d'oreilles	2,50	2	0,50	3,00
79430001	Loupe	6,67	2	1,33	8,00
79430002	Loupe boîte à insectes	4,17	2	0,83	5,00
79460001	Carnet d'observation	5,00	2	1,00	6,00
81910001	Radiomètre solaire	30,42	2	6,08	36,50
81910002	Thermomètre Galiléo	17,92	2	3,58	21,50
82110001	Moulin à vent	3,25	2	0,65	3,90
82810001	Tuteurs décoratifs	3,75	2	0,75	4,50
82810002	Petit oiseau en métal	19,17	2	3,83	23,00
82810003	Grand oiseau en métal	25,00	2	5,00	30,00
83230001	Tasse Europe	6,67	2	1,33	8,00
83230002	Spoon-cup Schuman	5,00	2	1,00	6,00
83230004	Tasse Schuman	6,67	2	1,33	8,00
83230005	Gobelets Schuman	2,50	2	0,50	3,00
83370001	Minuteur de cuisine	3,75	2	0,75	4,50
83440001	Lunch box	4,17	2	0,83	5,00
83480001	Pics apéritif	6,58	2	1,32	7,90

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
85420001	Médaille souvenir Robert Schuman	2,50	2	0,50	3,00
85220001	Coffret aquarelles	19,17	2	3,83	23,00
85520001	Dé à coudre Schuman	3,33	2	0,67	4,00
85710001	French kit papier	8,33	2	1,67	10,00
85710002	French kit broderie	12,50	2	2,50	15,00
85710003	French kit déco	10,83	2	2,17	13,00
86210001	Nain de jardin solaire	15,00	2	3,00	18,00
86210002	Maison à papillon	11,67	2	2,33	14,00
86310001	Pelle multifonctions	16,25	2	3,25	19,50
86310002	Sécateur multifonctions	16,25	2	3,25	19,50
86310003	Couteau multifonctions	12,92	2	2,58	15,50
86310004	Couteau à champignons	7,50	2	1,50	9,00
86410001	Germoir Terre Cuite	15,00	2	3,00	18,00
86410002	Box de graines sauvages	9,38	1	0,52	9,90

Des réductions et/ou gratuites pourront être effectuées dans un cadre protocolaire ou promotionnel.

MAISON DE ROBERT SCHUMAN

Tarifs des locations d'espaces
(Annexe 3 à l'arrêté n° 2022-001321 en date du 14 juin 2022)

Codes prestations	Prestations	Montant HT en €	Taux de TVA		Montant TTC en €
			2	20,00%	
			Code	Montant	
INTERIEUR					
12130001	Auditorium - La 1/2 journée (4 heures)	166,67	2	33,33	200,00
12130002	Auditorium - La journée (8 heures)	333,33	2	66,67	400,00
12130008	Salle voûtée - La 1/2 journée (4 heures)	166,67	2	33,33	200,00
12130009	Salle voûtée - La journée (8 heures)	333,33	2	66,67	400,00
EXTERIEUR					
12130004	Préau - La 1/2 journée (4 heures)	166,67	2	33,33	200,00
12130005	Préau - La journée (8 heures)	333,33	2	66,67	400,00
12130006	Prairie - La 1/2 journée (4 heures)	208,33	2	41,67	250,00
12130007	Prairie - La journée (8 heures)	416,67	2	83,33	500,00
DIVERS					
12130003	Heure supplémentaire (dépassement de location)	41,67	2	8,33	50,00
12600001	Installation de matériel mis à disposition par un tiers (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12600002	Mise à disposition d'un agent supplémentaire (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12700001	Amende - nettoyage / remise en état	41,67	2	8,33	50,00
12400001	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour événement de catégorie 1 (> 501 spectateurs), par jour	416,67	2	83,33	500,00
12400002	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour événement de catégorie 2 (≤ 500 spectateurs), par jour	208,33	2	41,67	250,00
12400003	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour restauration ambulante, par manifestation (emplacement intérieur ≤ 6 m ² ou extérieur ≤ 25 m ²), par jour	83,33	2	16,67	100,00

12400004	Emplacement intérieur > à 6 m ² ou extérieur > à 25 m ² (surface supplémentaire par tranche de 2 m ² intérieur ou 5 m ² extérieur), par jour	3,33	2	0,67	4,00
----------	--	------	---	------	------

Les tarifs incluent la présence d'un agent sur le site pour la durée de la location, les fluides, le nettoyage, la mise à disposition et l'installation du matériel audiovisuel et son, des tables et des chaises dans les configurations spatiales prévues par le site.

Une remise de 15 % est appliquée à partir de la 5ème location annuelle.

Une remise de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyages...) sur les locations.

Mise à disposition gratuite pour le Centre Européen Robert Schuman dans le cadre de l'animation d'ateliers pédagogiques, de séminaires et réunions.

LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction des Marchés et du Conseil Juridique

Affaire suivie par : Pascale NICOLAS

Tel. : 03 87 21 98 02

N/REF : DPAT_2022-1324

ARRÊTÉ

N° 2022-001324

En date du 5 juillet 2022

portant délégation de signature en faveur de Madame Anne-Marie HERBOURG

Directeur Général Adjoint,

Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'article L.3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Moselle en date du 1^{er} juillet 2021, portant élection à la Présidence du Conseil Départemental de la Moselle de Monsieur Patrick WEITEN ;

Vu l'arrêté portant organisation des services du Département ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Marie HERBOURG, Directeur Général Adjoint, Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires, pour les affaires relevant des compétences communes à l'ensemble des directions et des compétences départementales dans les domaines du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires, définies ci-après :

I - Compétences communes à l'ensemble des Directions du Département

A - En matière de marchés publics et de concessions

Pour les opérations dont la réalisation ou les études ont été décidées par le Conseil Départemental ou la Commission Permanente et dès lors que le Président a été autorisé à les signer :

1. Concernant la passation des marchés d'un montant inférieur à 40 000 € HT :

Toute décision résultant de la délégation accordée par l'Assemblée Départementale (article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales), ainsi que tous les actes préparatoires ou d'exécution des délibérations du Conseil Départemental dans le cadre de la passation des marchés publics et notamment :

- 1.1 Sourcing ;
- 1.2 Recensement du besoin (choix de la procédure de passation des marchés...) ;
- 1.3 Définition du besoin (choix du mode de dévolution (allotissement)...) ;
- 1.4 Mise en concurrence (en lien avec DFAJCG si mise en ligne sur la plateforme) ;
- 1.5 Ouverture des plis papiers et enregistrement du contenu des plis (papiers et électroniques, registre des dépôts...) ;
- 1.6 Sélection des candidatures (demande de régularisation des candidatures, recevabilité des candidatures, information des candidatures évincées, liste des candidats admis à remettre une offre en cas de limitation du nombre de candidats admis à soumissionner...) ;
- 1.7 Décisions de déclaration sans suite des procédures ;
- 1.8 Recours à la négociation ;
- 1.9 Sélection des offres (demande de régularisation des offres, choix de l'attributaire, signature du document d'analyse des offres et demande de transmission de pièces à l'attributaire...) ;
- 1.10 Notification aux candidats concernés des décisions de rejet de leur candidature ou de leur offre ;
- 1.11 Communication à tout candidat écarté des motifs de rejet de sa candidature ou de son offre, et de documents administratifs ;
- 1.12 Signature des marchés et accords-cadres concernant les travaux, fournitures courantes, prestations de services, prestations intellectuelles afférents aux domaines de compétence de la Direction, sauf, pour l'ensemble des directions hors DPAT et DMG, dans le cas où l'offre retenue est une offre électronique (dans ce cas signature par DFAJCG) ;
- 1.13 Notification des marchés et accords-cadres, sauf, pour l'ensemble des directions hors DPAT et DMG, dans le cas où l'offre retenue est une offre électronique (dans ce cas signature par DFAJCG) ;

2. Concernant la passation des marchés d'un montant supérieur à 40 000 € HT :

En lien avec la DFAJCG, toute décision résultant de la délégation accordée par l'Assemblée Départementale (article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales), ainsi que tous les actes préparatoires ou d'exécution des délibérations du Conseil Départemental dans le cadre de la passation des marchés publics et notamment :

- 2.1 Sourcing ;
- 2.2 Recensement du besoin (choix de la procédure de passation des marchés...) ;
- 2.3 Définition du besoin (choix du mode de dévolution (allotissement)...) ;

- 2.4 Validation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;
- 2.5 Analyse de la recevabilité des candidatures ;
- 2.6 Analyse des offres et validation du document d'analyse des offres ;
- 2.7 Recours à la négociation.

3. Concernant l'exécution des marchés :

- 3.1 Pour les marchés d'un montant inférieur à 40 000 € HT signature de tous les avenants passés en application de la réglementation des Marchés Publics ;
- 3.2 Quel que soit leur montant, pour les marchés et avenants dûment signés et approuvés, signature de tous les documents relatifs à leur exécution et notamment :
 - a) bordereaux de prix ;
 - b) bordereaux de prix supplémentaires ;
 - c) décompte général ;
 - d) notification des actes ;
 - e) délivrance de l'exemplaire unique ;
 - f) actes de sous-traitance ;
 - g) commandes dans les accords-cadres à bons de commande et les marchés subséquents à bons de commande, dans la limite des crédits ouverts ;
 - h) décision du pouvoir adjudicateur ;
 - i) décision du maître d'ouvrage en matière de réception des travaux et tout document relatif au contrôle des prestations ou travaux ;
 - j) ordres de service.

4. Concernant les concessions :

Signature des actes de passation et d'exécution des concessions (convocation de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux...).

B - En matière de conventions et d'affaires générales

Pour les opérations dont la réalisation ou les études ont été décidées par le Conseil Départemental ou la Commission Permanente et dès lors que le Président a été autorisé à les signer :

1. Concernant les conventions :

- 1.1 Signature des conventions afférentes aux domaines de compétence de la Direction ;
- 1.2 Signature des avenants ;
- 1.3 Signature de tous les documents relatifs à l'exécution des conventions et des avenants.

2. Concernant les affaires générales :

- 2.1 Signature de la correspondance courante ne comportant ni instruction ni décision ;
- 2.2 Certification des pièces et documents et notamment des extraits des délibérations du Conseil Départemental, de la Commission Permanente du Conseil Départemental ou toutes commissions constitutives ou autres du Conseil Départemental, transmission et certification de la transmission au représentant de l'Etat pour l'exercice du contrôle de légalité ;
- 2.3 Ampliation d'arrêtés et copie de décisions ;
- 2.4 Notification des actes approuvés, à l'exception des décisions de l'Assemblée Départementale et de la Commission Permanente ;
- 2.5 Dépôt de plainte au nom du Département de la Moselle sans constitution de partie civile.

C - En matière budgétaire et financière

1. Certification du service fait pour le règlement concernant notamment :

- 1.1 Le règlement des factures et mémoires présentés ;
- 1.2 L'exécution des conventions auxquelles le Département est partie ;
- 1.3 Les subventions d'investissement et de fonctionnement.

2. Propositions de mandats (liquidations), ordres de paiement, bordereaux et pièces comptables relatives aux dépenses départementales, dans la limite des crédits votés.

- 2.1 Sur le budget général sur les lignes budgétaires dont la DPAT assure la gestion.

3. Propositions d'émission de titres de recettes :

- 3.1 Sur le budget général sur les lignes budgétaires dont la DPAT assure la gestion.

II - Compétences propres à la Direction du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires

A. - En matière de marchés publics

1 - Concernant la passation des marchés d'un montant supérieur à 40 000 € HT :

- 1.1 Toute décision résultant de la délégation accordée par l'Assemblée Départementale (article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que tous les actes préparatoires ou d'exécution des délibérations du Conseil Départemental dans le cadre de la passation des marchés publics et notamment :

Outre les compétences identifiées au titre des compétences communes à l'ensemble des Directions du Département :

- a) liste des candidats admis à remettre une offre en cas de limitation du nombre de candidats admis à soumissionner ;

b) choix de l'attributaire pour les procédures ne relevant pas de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres ou proposition d'attribution pour les procédures relevant de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres en lien avec la DFAJCG et signature du document d'analyse des offres (tableau comparatif pour les procédures ne relevant pas de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres et rapport d'analyse des offres pour les procédures relevant de la compétence de la Commission d'Appel d'Offres) ;

c) notification des marchés (signature de la lettre de notification) pour les marchés de fournitures courantes, de prestations de services et de prestations intellectuelles d'un montant compris entre 40 000 € HT et 215 000 € HT et pour les marchés de travaux d'un montant compris entre 40 000 € HT et 1 500 000 € HT.

d) proposition d'attribution des primes dans le cas de procédures donnant lieu au versement d'une prime.

1.2 Signature des marchés et accords-cadres :

* d'un montant compris entre 40 000 € HT et 215 000 € HT concernant les fournitures courantes, les prestations de services et les prestations intellectuelles.

* d'un montant compris entre 40 000 € HT et 1 500 000 € HT concernant les travaux.

2 - Concernant l'exécution des marchés :

Outre les compétences identifiées au titre des compétences communes à l'ensemble des Directions du Département :

2.1 Signature des avenants passés en application de la réglementation des Marchés Publics :

*pour les marchés de fournitures courantes, de prestations de services et de prestations intellectuelles d'un montant compris entre 40 000 € HT et 215 000 € HT

*pour les marchés de travaux d'un montant compris entre 40 000 € HT et 1 500 000 € HT ;

2.2 Courriers et mémoires devant toute institution ou juridiction chargées d'enregistrer ou de statuer en ce qui concerne les litiges relatifs aux marchés et contrats, dans le cadre des précontentieux ;

2.3 Signature de tout acte sans incidence financière relatif au suivi et à la gestion des Contrats de Partenariats.

3 - Concernant l'acceptation des sinistres :

3.1 Acceptation d'une indemnité proposée par l'un des assureurs construction du Département ;

3.2 Acceptation d'une indemnité due par un tiers responsable ou son assureur, en cas notamment de responsabilité contractuelle ou décennale des constructeurs.

4 - Concernant les procédures de marchés spécifiques :

Recours aux différents modes de présélection de candidats (Appel à Manifestation d'Intérêt) ou de sélection de projet (concours...).

B - Gestion administrative des domaines public et privé départementaux

1 - Gestion, conservation et exploitation du domaine public routier départemental :

1.1 Signature des conventions sans incidence financière liées à la gestion du domaine public.

1.2 Délivrance des alignements et des autorisations de voirie à la limite des emprises des routes départementales lorsque cette limite a été régulièrement déterminée et se confond avec l'alignement approuvé.

1.3 Autorisation de voirie pour occupation temporaire du domaine public départemental et fixation des redevances éventuelles.

1.4 Décisions de refus ou de retrait des autorisations d'occuper ou des permissions de voirie mentionnées ci-dessus.

1.5 Règlement amiable des dommages causés ou subis par le Département en ce qui concerne la gestion et la conservation du domaine public routier départemental.

1.6 Interdiction et réglementation de la circulation sur routes départementales.

1.7 Décision de mise en service des infrastructures nouvelles.

1.8 Toutes décisions visant les routes départementales et qu'il convient de faire inscrire dans les plans locaux d'urbanisme ou schémas de cohérence territoriale dans le cadre de l'application d'une délibération de l'Assemblée Départementale ou de la Commission Permanente.

1.9 1. Procédures et décisions relatives à la définition des plans généraux d'alignement ;
2. Procédures et décisions relatives aux servitudes de visibilité et de dégagement.

1.10 Avis gestionnaire de la voirie départementale sur les permis de construire.

1.11 Représentation du Département de la Moselle devant la commission de conciliation et devant les juridictions administratives et pénales pour toute affaire relative à l'association du Département à l'élaboration des P.L.U. ou aux permis de construire accordés envers les intérêts du Département.

1.12 Réponses aux déclarations de projets de travaux et déclarations d'intentions de commencement de travaux (DT/DICT).

1.13 Délivrance des autorisations d'abattage des arbres d'alignement.

2 - Opérations domaniales concernant les routes départementales :

2.1 Toute correspondance ou requête relative à l'accomplissement des formalités d'acquisitions foncières nécessaires :

1. A la réalisation des travaux concernant l'aménagement des routes départementales ;
2. A l'implantation des locaux destinés aux services chargés de l'entretien de la voirie départementale.

2.2 Représentation du Département devant les juridictions de l'expropriation en ce qui concerne les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement des routes départementales.

2.3 Acquisitions foncières sur mise en demeure d'acquérir au titre de la réglementation relative aux plans d'occupation des sols ou résultant d'une déclaration d'intention d'aliéner au titre du droit de préemption ou de substitution du Département dans le cadre des zones d'aménagement ou d'interventions foncières :

1. Toute correspondance ou requête relative à l'accomplissement des formalités de ces acquisitions foncières ;
2. Représentation du Département devant les juridictions de l'expropriation en ce qui concerne ces acquisitions foncières.

2.4 Procédure de classement et de déclassement des routes départementales y compris les arrêtés d'ouverture d'enquête publique : toute correspondance ou requête relative à l'accomplissement des formalités de classement et de déclassement.

2.5 Aliénation des délaissés de la voirie routière inscrite dans le domaine privé du Département : toute correspondance ou requête relative à l'accomplissement des formalités de mise en œuvre de l'aliénation.

2.6 Signature des croquis d'arpentage.

2.7 Signature des actes relatifs aux cessions ou acquisitions foncières pour le compte du Département dans un cadre préalablement défini par le Conseil Départemental ou la Commission Permanente. Une procuration pourra être établie en faveur d'un notaire pour la signature des compromis de vente.

3 - Pour le domaine des bâtiments des collèges et du foncier :

3.1 Demandes de permis de construire, de démolir, des déclarations d'intention de construire et les autorisations de travaux ;

3.2 Etats des lieux dans les propriétés et les biens en location du Département ;

3.3 Attestations et bordereaux de suivi des déchets, attestations diverses liées à la gestion du domaine immobilier départemental, "permis feu" ;

3.4 Signature des actes relatifs à des cessions ou acquisitions foncières pour le compte du Département de la Moselle dans un cadre préalablement défini par le Conseil Départemental ou la Commission Permanente. Une procuration pourra être établie en faveur d'un notaire pour la signature des compromis et des actes réitératifs correspondants ;

3.5 Signature des actes relatifs à des servitudes grevant des biens immeubles départementaux au bénéfice de biens immeubles propriété de tiers dans un cadre préalablement défini par le Conseil Départemental ou la Commission Permanente. Une procuration pourra être établie en faveur d'un notaire pour la signature d'un tel acte ;

3.6 Signature des actes relatifs à des servitudes grevant des biens immeubles, propriété de tiers, au bénéfice de biens immeubles départementaux, dans un cadre préalablement défini par le Conseil Départemental ou la Commission Permanente. Une procuration pourra être établie en faveur d'un notaire pour la signature d'un tel acte.

3.7 Signature des baux, également emphytéotiques, en tant que preneur et bailleur, pour le compte du Département de la Moselle dans un cadre préalablement défini par le Conseil Départemental ou la Commission Permanente. Une procuration pourra être établie en faveur d'un notaire pour la signature d'un tel acte.

4 - Opérations relatives au livre foncier informatisé :

4.1 Signature de l'ensemble des documents concernant les relations entre le Département et l'EPELFI ;

4.2 Désignation par voie d'arrêté des agents du Département qui seront habilités à accéder au livre foncier informatisé (consultation, saisie des requêtes en inscription, dépôt des requêtes en inscription).

C - Conduite des programmes et des opérations

1 - Dans le domaine des routes :

1.1 Tous actes relatifs à la maîtrise d'ouvrage des opérations votées.

1.2 Tous actes relatifs à la conduite d'opérations à maîtrise d'œuvre externe dans le cadre d'une lettre de mission notifiée par le représentant de la maîtrise d'ouvrage.

2 - Dans le domaine des bâtiments départementaux et des collèges :

Tous actes relatifs à la maîtrise d'ouvrage des opérations votées, hormis :

2.1 Les actes traités sous la rubrique C1 ci-dessus ;

2.2 Les actes relatifs aux tâches qui ne peuvent faire l'objet d'un mandat au titre de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application ;

2.3 Les actes relatifs à l'approbation des avant-projets et projets et à la réception des ouvrages.

3 - Maîtrise d'œuvre (en maîtrise d'œuvre interne) :

En tant que représentant des services du Département, tous les actes incombant au maître d'œuvre au sens du Cahier des Clauses Administratives Générales en vigueur, pour ce qui concerne les opérations qui lui sont confiées.

4 – Correspondances :

Toutes correspondances non précisées dans les chapitres ci-dessus, dans les domaines de compétence de la DPAT, dès lors qu'elles entrent dans un cadre préalablement défini par l'Assemblée Départementale ou la Commission Permanente au titre :

4.1 De la gestion, conservation et exploitation du domaine public routier ;

4.2 De la maîtrise d'ouvrage des opérations routières ;

4.3 De la maîtrise d'œuvre des opérations routières ;

4.4 De la maîtrise d'ouvrage des opérations dans les bâtiments départementaux et dans les collèges ;

4.5 De la maîtrise d'œuvre des opérations dans les bâtiments départementaux et dans les collèges ;

4.6 De la gestion du patrimoine immobilier du Département.

5 - Contrats de Partenariats Publics Privés

5.1 Signature de tout acte sans incidence financière relatif au suivi et à la gestion des Contrats de Partenariats.

D - Gestion du personnel / hygiène et sécurité

1. Gestion des temps d'emploi, de repos et d'astreinte des personnels d'exploitation du C.O.R.D.57 ou de ceux placés sous l'autorité des responsables d'UTT, pour la campagne de viabilité hivernale, l'entretien et l'exploitation du réseau routier, la maintenance des bâtiments ;
2. Assermentation et commissionnement des agents :
 - a) Signature de toute correspondance relative à l'accomplissement des formalités de commissionnement et d'assermentation des agents ;
 - b) Signature des cartes de commissionnement.
3. Maintien dans l'emploi : signature des arrêtés individuels portant maintien dans l'emploi ;
4. Constatation du service fait par les personnels d'exploitation et de maintenance, en vue du paiement des indemnités correspondantes (heures supplémentaires, astreintes) ;
5. Autorisations de conduite des véhicules et engins destinés à l'exploitation des routes départementales ;
6. Validation des habilitations diverses (électriques, travaux en hauteur...) des personnels d'exploitation.

E - En matière d'environnement

1. Arrêtés relatifs aux procédures d'aménagement foncier ;
2. Cartes d'agrément des gardes particuliers relevant de la Direction du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
3. Décisions (dont conventions, baux, avenants et correspondances) relatives à la conclusion et à la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans pour les locations relatives aux biens gérés par la Direction du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires.

Article 2 : Pour les affaires définies à l'article 1^{er} du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires, la délégation de signature accordée à ce dernier par le présent arrêté pourra être exercée pour les décisions et documents ci-après, à l'exception des courriers faisant grief, par les personnes suivantes pour les affaires relevant de leur compétence ou de leur service.

En période d'intérim du Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires, la délégation de signature est donnée, en toute matière et pour tout pouvoir de signature, aux Directeurs dont les noms suivent, selon les instructions définies par note de service :

- Mme Bénédicte HILT, Directeur des Routes et de la Maintenance ;
- Mme Amélie BOULET, Directrice du Patrimoine Immobilier ;
- M. Philippe GOEDERT, Directeur de l'Agriculture et de l'Aménagement des Territoires, hors rubrique II.A.1.

Les notes de service seront établies avant chaque intérim, pour des périodes circonscrites dans le temps, et avec le délégataire identifié.

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES

- Mme Elise JELEN, Chef du Service des Affaires Générales, dans la limite des affaires relevant de son service, pour les rubriques :

I-B-2.1, I-B-2.2, I-B-2.3

I-C

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme Stéfany GLANCHARD, Chef du Service de l'Environnement et du Développement Durable, dans la limite des affaires relevant de sa Direction pour les rubriques :

I-B-2.1, I-B-2.2, I-B-2.5

I-C

DIRECTION DES ROUTES ET DE LA MAINTENANCE

- Mme Bénédicte HILT, Directeur des Routes et de la Maintenance, pour ce qui concerne les affaires relatives aux routes visées par les rubriques :

I-A (points 1, 2 et 3)

I-B-1.3, I-B-2

I-C-1 (points 1 et 2), I-C-2.1, I-C-3.1

II-A (points 1 et 2)

II-B-1, II-B-2, II-B-3.2, II-B-4

II-C-1, II-C-3, II-C-4 (points 1, 2, 3 et 5)

II-D

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte HILT, M. Pierre JAGER et M. Laurent DUFLOT, en fonction de leur présence respective, sont habilités à signer en lieu et place de Mme Bénédicte HILT l'intégralité de ses rubriques.

Pour les affaires relevant du Service de la Gestion Budgétaire et Juridique :

- Mme Aline KIN, Chef du Service de la Gestion Budgétaire et Juridique, pour les rubriques :

I-A-3.2.g
I-B-2 (points 1, 2, 3 et 5)
I-C-1.1, I-C-2.1, I-C-3.1
II-B-1.5
II-C-4.1

Pour les affaires relevant de la Sous-Direction de l'Exploitation Routière :

- M. Pierre JAGER, Sous-Directeur de l'Exploitation Routière, pour ce qui concerne les affaires visées par les rubriques :

I-A-1 dans la limite de 5 000 € HT, I-A-3.2 (points g et j)
I-B-2 (points 1, 2, 3 et 5)
I-C-1 (points 1 et 2), I-C-2.1, I-C-3.1
II-B-1 (points 2, 3, 5, 9, 12 et 13)
II-C-3, II.C.4 (points 1 et 3)
II-D (points 1 et 4)

- Mme Emilie ZINGRAFF-SCHILTZ, Chef du Service Gestion du Patrimoine Routier, pour les rubriques :

I-A-3.2.g
I-B-2 (points 1 et 5)
I-C-1.1, I-C-2.1,
II-B-1.12,
II-C-3, II-C-4 (points 1 et 3)

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Emilie ZINGRAFF-SCHILTZ est habilitée à signer en lieu et place de M. Pierre JAGER l'intégralité de ses rubriques.

- M. Frédéric RENAUDAT, Chef du Service Viabilité, Trafic, Information, pour ce qui concerne les affaires visées par les rubriques :

I-A-3.2.g
I-B-2 (points 1 et 5)
I-C-1.1, I-C-2.1,
II-B-1.12, II-C-4 (points 1 et 3)
II-D (points 1 et 4)

- M. Vincent MORANO, Adjoint au Chef du Service Viabilité, Trafic, Information, pour ce qui concerne les affaires visées par les rubriques :

I-B-2.1
II-D (points 1 et 4)

Pour les affaires relevant de la Sous-Direction des Investissements Routiers :

- N., Sous-Directeur des Investissements Routiers, pour ce qui concerne les affaires visées par les rubriques :

I-A-1 dans la limite de 5 000 € HT, I-A-3.2 (points g et j)

I-B-2 (points 1, 2, 3 et 5)

I-C-1 (points 1 et 2), I-C- 2.1, I-C- 3.1

II-B-1 (points 10, 11 et 12), II-B-2, II-B-4

II-C-1.2, II-C-3, II-C-4 (points 1 et 3)

II-D-4

- M. Laurent DUFLOT, Adjoint au Sous-Directeur des Investissements Routiers, pour ce qui concerne les rubriques :

I-A-3.2.g

I-B-2.1

I-C-1.1, I-C-2.1, I-C-3.1

II-B-1 (points 11 et 12), II-B-2.6

II-C-3, II-C-4 (points 1 et 3)

II-D-4

Dans l'attente de la désignation du Sous-Directeur, M. Laurent DUFLOT est habilité à signer l'intégralité de ses rubriques.

- M. Sébastien LUDWIG, Chef du Service Réalisation des Grands Travaux, pour ce qui concerne les rubriques :

I-B-2.1

I-C-1.1, I-C-2.1

II-B-1.12, II-B-2.6

II-C-3, II-C-4.3

II-D-4

- Mme Delphine MAUCHANT, Chef du Service des Affaires Foncières, pour les rubriques :

I-B-2.1

I-C-1.1, I-C-2.1, I-C-3.1

II-B-2 (sauf point 4), II-B-4.1

II-C-4.1

En cas d'absence ou d'empêchement, Mme Sylvie POULAIN est habilitée à signer en lieu et place de Mme Delphine MAUCHANT l'intégralité de ses rubriques.

Pour les affaires relevant de la Sous-Direction des Unités Techniques :

- M. Christian KOENIG, Chef du Service de l'UTT de FORBACH - SAINT-AVOLD ;

- M. Joël DAUTEL, Chef du Service de l'UTT de SARREBOURG - CHATEAU-SALINS ;

- Mme Christelle BREGEARD-HANUS, Chef du Service de l'UTT de THIONVILLE ;

- N., Chef de Service de l'UTT de METZ - Orne ;

- M. Paul LETANG, Chef de Service de l'UTT de SARREGUEMINES - BITCHE

pour les rubriques :

I-A-1 dans la limite de 5 000 € HT, I-A-3.2 (points g et j)
I-B-2 (points 1 et 5)
I-C-1.1, I-C-2.1, I-C-3.1
II-B-1 (points 2, 3, et 12), II-B-2.6, II-B-3.2,
II-C-3, II-C-4 (points 1 et 3)
II-D (points 1 et 4)

En cas d'absence ou d'empêchement, sont habilités à signer en lieu et place du Chef de Service de l'Unité Technique Territoriale l'intégralité de ses rubriques :

- M. Denis STEINMETZ, Chef du Bureau de l'Exploitation Routière de l'UTT de FORBACH - SAINT-AVOLD ;
- M. Francis VOGT, Chargé de la gestion du domaine public, adjoint au responsable de l'UTT de FORBACH - SAINT-AVOLD ;
- M. Jean UNTERNEHR, REERS, adjoint au responsable de l'UTT de SARREBOURG - CHATEAU-SALINS ;
- M. Jean-Michel HURE, adjoint au responsable de l'UTT de METZ - Orne ;
- M. William HOEHN, adjoint au Chef de l'UTT de SARREGUEMINES-BITCHE et Chef du Bureau de l'Exploitation Routière ;
- M. Patrick MACEDO, adjoint au Chef de l'UTT de THIONVILLE et Chef du Bureau de l'Exploitation Routière.

- M. Patrick LARDON, Chef du Service de l'Unité Technique Spécialisée (UTS), pour les rubriques :

I-A-1 dans la limite de 5 000 € HT, I-A-3.2.g
I-B-2 (points 1 et 5),
I-C-1.1, I-C-2.1, I-C-3.1
II-B-1.12, II-B-2.6
II-C-3, II-C-4 (points 1 et 3)
II-D (points 1 et 4)

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Gilles BADO, Adjoint au Chef du Service de l'Unité Technique Spécialisée (UTS), est habilité à signer en lieu et place du Chef du Service de l'Unité Technique Spécialisée l'intégralité de ses rubriques.

- Mme Lauren ALISE, Chef du Bureau des Achats et de la Logistique, pour les rubriques :

I-A-1 dans la limite de 5 000 € HT, I-A-3.2.g
I-C-1.1, I-C-2.1, I-C-3.1

Pour les affaires relevant de la Maintenance Territoriale :

- Mme Valentine VILLEMET, Adjointe au Directeur des Routes et de la Maintenance et Chef du Service de la Maintenance Territoriale par intérim, pour les rubriques :

I-A-3.2 (points g et j)
I-B-2 (points 1 et 5)
I-C-1.1, I-C-2.1, I-C-3.1
II-B-3.2
II-C-3

DIRECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

- Mme Amélie BOULET, Directrice du Patrimoine Immobilier, pour les rubriques :

I-A (points 1, 2 et 3)

I-B-1.3, I-B-2

I-C-1 (points 1 et 2), I-C-2.1, I-C-3.1

II-A (points 1 et 2)

II-B-3 (points 1, 2 et 3), II-B-4

II-C-2, II-C-3, II-C-4 (points 4, 5 et 6) et II-C-5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie BOULET, M. Laurent RIMLINGER, Sous-Directeur de la Gestion Technique, est habilité à signer en lieu et place.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent RIMLINGER, Mme Annie DURANDO, Chef du Service de la Gestion Budgétaire et Juridique, est habilitée à signer en lieu et place.

Pour les affaires relevant de la Sous-Direction de la Gestion Technique :

- M. Laurent RIMLINGER, Sous-Directeur de la Gestion Technique, pour les rubriques :

I-A (points 1 et 3)

I-B-2

I-C-1 (points 1 et 2), I-C-2.1, I-C-3.1

II-A (points 1 et 2)

II-B-3 (points 1,2 et 3)

II-C-2, II-C-3, II-C-4 (points 4, 5 et 6) et II-C-5

- M. Silvère DESCHASEAUX, Chef du Service de la Gestion Technique - Territoires de THIONVILLE - SARREBOURG - CHATEAU-SALINS, pour les rubriques :

I-B-2 (points 1, 2, 3 et 5)

I-C-1

II-B-3.3

II-C-3 et II-C-4.5

- M. Lionel BEN pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1

- M. Vincent ETIENNE pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1

- M. Clément HARDY pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1

- M. Jean-Michel VILLIETTE, Chef du Service de la Gestion Technique - Territoires de FORBACH - SAINT-AVOLD - SARREGUEMINES - BITCHE, pour les rubriques :

I-B-2 (points 1, 2, 3 et 5)

I-C-1

II-B-3.3, II-C-3 et II-C-4.5

- M. Benoît MARCHAL pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1

- M. Vincent DESLANDES pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1

- Mme Corinne CHAUDIER pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1

- M. Yannick WEBER, Chef du Service de la Gestion Technique - Territoire de METZ-ORNE, pour les rubriques :

I-B-2 (points 1, 2, 3 et 5)
I-C-1
II-B-3.3, II-C-3 et II-C-4.5

- M. Laurent FERVEUR pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1

- M. Sylvain GOULON pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1

- M. Sébastien KLEMANN pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1

- M. Damien MILLET pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1

Pour les affaires relevant du Service Coordination et Gestion des Données :

- N., Chef du Service Coordination et Gestion des Données, pour les rubriques :

I-B-2 (points 1, 2, 3 et 5)
I-C-1,
II-B-3.3
II-C-3 et II-C-4.5

- M. Jean-Christophe ADAM pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1

- M. Jean-Marc MLAKAR pour les rubriques I-B-2.5 et I-C1

Pour les affaires relevant du Service de la Maintenance des Installations et des Prestations Environnementales :

- M. Patrick SCHUMMER, Chef du Service de la Maintenance des Installations et des Prestations Environnementales, pour les rubriques :

I-B-2 (points 1, 2, 3 et 5)
I-C-1
II-B-3.3
II-C-3 et II-C-4.5

- Mme Laure PILMES, Chef du Bureau des Prestations Environnementales, pour les rubriques :

I-B-2 (points 1, 2, 3 et 5)
I-C-1
II-B-3.3
II-C-3 et II-C-4.5

- Mme Blandine BAUDINET-SPRUNCK, Chef du Bureau de la Maintenance des Installations, pour les rubriques I-B-2 (points 1, 2, 3 et 5) et I-C-1

- M. Thierry GOTTARDINI pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1
- M. David VOISIN pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1
- M. Jérôme VAUTRIN pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1
- Mme Ingrid BUVET pour les rubriques I-B-2.5 et I-C-1

Pour les affaires relevant du Service de la Gestion Budgétaire et Juridique :

- Mme Annie DURANDO, Chef du Service de la Gestion Budgétaire et Juridique, pour les rubriques :

I-A-3-2 (point e)
I-B-2 (points 1, 2, 3 et 5)
I-C-1, I-C-2.1, I-C-3.1

Pour les affaires relevant du Service de la Gestion Foncière et Immobilière :

- M. Gilles PINCET, Chef du Service de la Gestion Foncière et Immobilière, pour les rubriques :

I-B-2 (points 1, 2, 3 et 5), I-B-2.5
I-C-1, I-C-3
II-B-3.2 et II-C-4.6

- Mme Viviane FAVRET-VIREY pour les rubriques I-C-1 et II-B-3.2

- Mme Jessica SEIXAS pour les rubriques I-C-1 et II-B-3.2

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

- M. Philippe GOEDERT, Directeur de l'Agriculture et de l'Aménagement des Territoires, pour les affaires relevant de sa Direction uniquement, pour les rubriques :

I-A-1, I-A-2, I-A-3
I-B-1.3, I.B.2
I-C
II-B-1, II-B-2, II-B-4
II-C-1, II-C-3, II-C-4.1, II-C-4.2, II-C-4.3
II-E

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GOEDERT, M. Olivier BOURGUIGNON, Chef du Service d'Aide aux Collectivités Mosellanes, est habilité à signer en lieu et place.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BOURGUIGNON, Mme Sandrine LAPON, Chef du Service de l'Agriculture, est habilitée à signer en lieu et place.

- M. Olivier BOURGUIGNON, Chef du Service d'Aide aux Collectivités Mosellanes, dans la limite des affaires relevant de son service, pour les rubriques :

I-B-2.1, I-B-2.2
I-C

- Mme Sandrine LAPON, Chef du Service de l'Agriculture, dans la limite des affaires relevant de son service, pour les rubriques :

I-B-2.1

I-C

- Mme Patricia PAHIN, Chef du Bureau de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme, dans la limite des affaires relevant de son bureau pour les rubriques :

I-B-2.1

I-C-1, I-C-2.1, I-C-3.1

Article 3 : Les dispositions de l'arrêté N°2021-000307 en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature en faveur de Madame Anne-Marie HERBOURG, Directeur Général Adjoint, Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires, sont abrogées.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Moselle et disponible à l'accueil de l'Hôtel du Département, situé 1, rue du Pont Moreau à METZ.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

**ANNEXE A L'ARRETE N° 2022-1325
DELEGATIONS DE SIGNATURE
CERTIFICATION DU SERVICE FAIT**

Délégation est accordée aux personnes suivantes pour certifier le service fait concernant les factures, mémoires, etc., émis par les prestataires de services, les cocontractants et les fournisseurs :

Direction du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires		
NOM	PRENOM	FONCTION
HERBOURG	Anne-Marie	Directeur Général Adjoint Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires

Service des Affaires Générales		
NOM	PRENOM	FONCTION
JELEN	Elise	Chef du Service des Affaires Générales

Service de l'Environnement et du Développement Durable		
NOM	PRENOM	FONCTION
GLANCHARD	Stéfany	Chef du Service de l'Environnement et du Développement Durable

Direction des Routes et de la Maintenance		
NOM	PRENOM	FONCTION
HILT	Bénédicte	Directeur des Routes et de la Maintenance
KIN	Aline	Chef du Service de la Gestion Budgétaire et Juridique
JAGER	Pierre	Sous-Directeur de l'Exploitation Routière
ZINGRAFF-SCHILTZ	Emilie	Chef du Service Gestion du Patrimoine Routier
RENAUDAT	Frédéric	Chef du Service Viabilité, Trafic, Information
N.	N.	Sous-Directeur des Investissements Routiers
DUFLOT	Laurent	Adjoint au Sous-Directeur des Investissements Routiers
LUDWIG	Sébastien	Chef du Service Réalisation des Grands Travaux
MAUCHANT	Delphine	Chef du Service des Affaires Foncières
POULAIN	Sylvie	Responsable sectoriel
KOENIG	Christian	Chef du Service de l'UTT de FORBACH - SAINT-AVOLD
DAUTEL	Joël	Chef du Service de l'UTT de SARREBOURG - CHATEAU-SALINS
BREGCARD-HANUS	Christelle	Chef du Service de l'UTT de THIONVILLE
N.		Chef du Service de l'UTT de METZ - Orne

LETANG	Paul	Chef du Service de l'UTT de SARREGUEMINES - BITCHE
VOGT	Francis	Adjoint au Chef du Service de l'UTT de FORBACH - SAINT-AVOLD
UNTERNEHR	Jean	Adjoint au Chef du Service de l'UTT de SARREBOURG - CHATEAU-SALINS
HURE	Jean-Michel	Adjoint au Chef du Service de l'UTT de METZ - Orne
STEINMETZ	Denis	Chef du Bureau de l'Exploitation Routière de l'UTT de FORBACH – SAINT-AVOLD
HOEHN	William	Adjoint au Chef du Service de l'UTT de SARREGUEMINES-BITCHE et Chef du Bureau de l'Exploitation Routière
MACEDO	Patrick	Adjoint au Chef du Service de l'UTT de THIONVILLE et Chef du Bureau de l'Exploitation Routière
LARDON	Patrick	Chef du Service de l'Unité Technique Spécialisée
BADO	Gilles	Adjoint au Chef du Service de l'Unité Technique Spécialisée
ALISE	Lauren	Chef du Bureau des Achats et de la Logistique
VOINCON	Alexis	Chef du Bureau Organisation et Prévention
VILLEMET	Valentine	Adjointe au Directeur des Routes et de la Maintenance et Chef du Service de la Maintenance Territoriale par intérim

Direction du Patrimoine Immobilier		
BOULET	Amélie	Directrice du Patrimoine Immobilier
RIMLINGER	Laurent	Sous-Directeur de la Gestion Technique
LOGNON	Mirella	Chargée de mission
DESCHASEAUX	Silvère	Chef du Service de la Gestion Technique - Territoires de THIONVILLE - SARREBOURG – CHATEAU-SALINS
BEN	Lionel	Référent Technique
ETIENNE	Vincent	Référent Technique
HARDY	Clément	Référent Technique
VILLIETTE	Jean-Michel	Chef du Service de la Gestion Technique - Territoires de FORBACH - SAINT-AVOLD - SARREGUEMINES - BITCHE
MARCHAL	Benoît	Référent Technique
CHAUDIER	Corinne	Référente Technique
DESLANDES	Vincent	Référent Technique
WEBER	Yannick	Chef du Service de la Gestion Technique - Territoire de METZ-Orne
FERVEUR	Laurent	Référent Technique
GOULON	Sylvain	Référent Technique
KLEMMANN	Sébastien	Référent Technique

MILLET	Damien	Référent Technique
N.		Chef du Service Coordination et Gestion des Données
ADAM	Jean-Christophe	Auditeur Technique – Service Coordination et Gestion des Données
MLAKAR	Jean-Marc	Chargé de projets techniques
DURANDO	Annie	Chef du Service de la Gestion Budgétaire et Juridique
SCHUMMER	Patrick	Chef du Service de la Maintenance des Installations et des Prestations Environnementales
PILMES	Laure	Chef du Bureau des Prestations Environnementales
BAUDINET-SPRUNCK	Blandine	Chef du Bureau de la Maintenance des Installations
GOTTARDINI	Thierry	Technicien de secteur
VOISIN	David	Technicien de secteur
VAUTRIN	Jérôme	Technicien de secteur
BUVET	Ingrid	Assistante du Chef du Bureau de la Maintenance des Installations
PINCET	Gilles	Chef du Service de la Gestion Foncière et Immobilière
FAVRET-VIREY	Viviane	Gestionnaire des données administratives du Patrimoine - Service de la Gestion Foncière et Immobilière
SEIXAS	Jessica	Gestionnaire des données administratives du Patrimoine - Service de la Gestion Foncière et Immobilière

Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement des Territoires		
NOM	PRENOM	FONCTION
GOEDERT	Philippe	Directeur de l'Agriculture et de l'Aménagement des Territoires
BOURGUIGNON	Olivier	Chef du Service d'Aide aux Collectivités Mosellanes
LAPON	Sandrine	Chef du Service de l'Agriculture
PAHIN	Patricia	Chef du Bureau de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme



Direction des Marchés et du Conseil Juridique

Affaire suivie par : Pascale NICOLAS

Tel. : 03 87 21 98 02

N/REF : DS_2022-1325

ARRETE

N°2022-001325

En date du 5 juillet 2022

portant délégation de signature en faveur de Monsieur Laurent ZAKRZEWSKI
Directeur Général Adjoint
Directeur de la Solidarité

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'article L. 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Moselle en date du 1^{er} juillet 2021, portant élection à la Présidence du Département de la Moselle de Monsieur Patrick WEITEN ;

Vu l'arrêté portant organisation des services du Département ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services :

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent ZAKRZEWSKI, Directeur Général Adjoint, Directeur de la Solidarité, pour les affaires relevant des compétences communes à l'ensemble des directions et des compétences départementales dans les domaines de l'Enfance, de la Famille, de l'Insertion et de l'Autonomie définies ci-après :

...

I - Compétences communes à l'ensemble des Directions du Département

A - En matière de marchés publics et de concessions

Pour les opérations dont la réalisation ou les études ont été décidées par le Conseil Départemental ou la Commission Permanente et dès lors que le Président a été autorisé à les signer :

1. Concernant la passation des marchés d'un montant inférieur à 40 000 € HT :

Toute décision résultant de la délégation accordée par l'Assemblée Départementale (article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales), ainsi que tous les actes préparatoires ou d'exécution des délibérations du Conseil Départemental dans le cadre de la passation des marchés publics et notamment :

- 1.1 Sourcing ;
- 1.2 Recensement du besoin (choix de la procédure de passation des marchés...) ;
- 1.3 Définition du besoin (choix du mode de dévolution (allotissement)...) ;
- 1.4 Mise en concurrence (en lien avec DFAJCG si mise en ligne sur la plateforme) ;
- 1.5 Ouverture des plis papiers et enregistrement du contenu des plis (papiers et électroniques, registre des dépôts...) ;
- 1.6 Sélection des candidatures (demande de régularisation des candidatures, recevabilité des candidatures, information des candidatures évincées, liste des candidats admis à remettre une offre en cas de limitation du nombre de candidats admis à soumissionner...) ;
- 1.7 Décisions de déclaration sans suite des procédures ;
- 1.8 Recours à la négociation ;
- 1.9 Sélection des offres (demande de régularisation des offres, choix de l'attributaire, signature du document d'analyse des offres et demande de transmission de pièces à l'attributaire...) ;
- 1.10 Notification aux candidats concernés des décisions de rejet de leur candidature ou de leur offre ;
- 1.11 Communication à tout candidat écarté des motifs de rejet de sa candidature ou de son offre, et de documents administratifs ;
- 1.12 Signature des marchés et accords-cadres concernant les travaux, fournitures courantes, prestations de services, prestations intellectuelles afférents aux domaines de compétence de la Direction, sauf, pour l'ensemble des directions hors DPAT et DMG, dans le cas où l'offre retenue est une offre électronique (dans ce cas signature par DFAJCG) ;
- 1.13 Notification du marché, sauf, pour l'ensemble des directions hors DPAT et DMG, dans le cas où l'offre retenue est une offre électronique (dans ce cas signature par DFAJCG).

2. Concernant la passation des marchés d'un montant supérieur à 40 000 € HT :

En lien avec la DFAJCG, toute décision résultant de la délégation accordée par l'Assemblée Départementale (article L.3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales), ainsi que tous les actes préparatoires ou d'exécution des délibérations du Conseil Départemental dans le cadre de la passation des marchés publics et notamment :

- 2.1 Sourcing ;
- 2.2 Recensement du besoin (choix de la procédure de passation des marchés...) ;
- 2.3 Définition du besoin (choix du mode de dévolution (allotissement)...)
- 2.4 Validation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;
- 2.5 Analyse de la recevabilité des candidatures ;
- 2.6 Analyse des offres et validation du document d'analyse des offres ;
- 2.7 Recours à la négociation.

3. Concernant l'exécution des marchés :

- 3.1 Pour les marchés d'un montant inférieur à 40 000 € HT, signature de tous les avenants passés en application de la réglementation des Marchés Publics ;
- 3.2 Quel que soit leur montant, pour les marchés et avenants dûment signés et approuvés, signature de tous les documents relatifs à leur exécution et notamment :
 - a) bordereaux de prix ;
 - b) bordereaux de prix supplémentaires ;
 - c) décompte général ;
 - d) notification des actes ;
 - e) délivrance de l'exemplaire unique ;
 - f) actes de sous-traitance ;
 - g) commandes dans les accords-cadres à bons de commande et les marchés subséquents à bons de commande, dans la limite des crédits ouverts ;
 - h) décision du pouvoir adjudicateur ;
 - i) décision du maître d'ouvrage en matière de réception des travaux et tout document relatif au contrôle des prestations ou travaux ;
 - j) ordres de service.

4. Concernant les concessions :

Signature des actes de passation et d'exécution des concessions (convocation de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux...).

B - En matière de conventions et d'affaires générales

Pour les opérations dont la réalisation ou les études ont été décidées par le Conseil Départemental ou la Commission Permanente et dès lors que le Président a été autorisé à les signer :

1. Concernant les conventions :

- 1.1 Signature des conventions afférentes aux domaines de compétence de la Direction ;
- 1.2 Signature des avenants ;
- 1.3 Signature de tous les documents relatifs à l'exécution des conventions et des avenants.

2. Concernant les affaires générales :

- 2.1 Signature de la correspondance courante ne comportant ni instruction ni décision ;
- 2.2 Certification des pièces et documents et notamment des extraits des délibérations du Conseil Départemental, de la Commission Permanente du Conseil Départemental ou toutes commissions constitutives ou autres du Conseil Départemental, transmission et certification de la transmission au représentant de l'Etat pour l'exercice du contrôle de légalité ;
- 2.3 Ampliation d'arrêtés et copie de décisions ;
- 2.4 Notification des actes approuvés, à l'exception des décisions de l'Assemblée Départementale et de la Commission Permanente ;
- 2.5 Dépôt de plainte au nom du Département de la Moselle sans constitution de partie civile.

C - En matière budgétaire et financière

1. Certification du service fait concernant notamment :

- 1.1 Le règlement des factures et mémoires présentés ;
 - 1.2 L'exécution des conventions auxquelles le Département est partie ;
 - 1.3 Les subventions d'investissement et de fonctionnement.
2. Propositions de mandats (liquidations), ordres de paiement, bordereaux et pièces comptables relatives aux dépenses départementales, dans la limite des crédits votés.
 3. Propositions d'émission de titres de recettes

II- Compétences propres à la direction générale adjointe concernée

A - Représentation devant les différents ordres de juridiction

Décisions relatives à la représentation du Département de la Moselle aux audiences des juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire : mandats spéciaux de représentation en justice, pour les litiges relevant de la compétence de la Direction de la Solidarité (par exemple et de manière non exhaustive : adoption, obligation alimentaire ...) et à l'exclusion des affaires impliquant l'intervention d'autres directions, et notamment de la Direction des Finances et des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion (par exemple et de manière non exhaustive : contentieux RSA, assistant familial, assistant maternel...).

B - Action Sociale en faveur de l'Enfance et de la Famille

Apport d'un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de vingt et un ans, confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre, et mise en place en urgence des actions de protection en faveur de ces mineurs ;

1. Organisation, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, d'actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles ;
2. Actions de prévention des situations de danger à l'égard des mineurs ;
3. Organisation du recueil et de la transmission des informations préoccupantes relatives aux mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou risquent de l'être ou dont l'éducation ou le développement sont compromis ou risquent de l'être et participation à leur protection ;
4. Organisation des moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés au service de l'aide sociale à l'enfance ;
5. Entretien et hébergement des mineurs qui ne peuvent provisoirement être maintenus dans leur milieu de vie habituel et protection des mineurs placés hors du domicile parental ;
6. Entretien et hébergement des femmes enceintes et des mères isolées avec leur enfant de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique ;
7. Protection, entretien, surveillance et orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal, de mineurs confiés au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance et des pupilles de l'Etat ;
8. Organisation de la prise en charge d'un enfant confié sur un autre fondement que l'assistance éducative, par un tiers dans le cadre d'un accueil durable et bénévole ;
9. Recrutement, emploi, formation et licenciement des assistants familiaux ;
10. Gestion liée au métier des assistants familiaux :
 - Ordre de mission permanent - assistant(e) familial(e)
 - Ordre de mission ponctuel - assistant(e) familial(e)- Autorisation d'utiliser un véhicule personnel- assistant(e) familial(e)
 - Préparation des éléments de la paie des assistants familiaux : rémunération, indemnités liés à l'enfant accueilli, remboursement des frais de déplacement ;
11. Contrôle des personnes physiques ou morales auxquelles le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance a confié des mineurs, en vue de s'assurer des conditions morales, psychologiques et matérielles de leur placement ;
12. Instructions et décisions relatives aux demandes d'agrément des familles qui souhaitent adopter un enfant ;
13. Transmission au Président du Département d'accueil des informations sur une famille qui change de département, bénéficiaire d'une prestation d'aide sociale à l'enfance ou ayant fait l'objet d'une information préoccupante, d'un signalement ou d'une prise en charge ;
14. Au titre du Livre 1er – Titres IX et X du Code Civil :
15. Tutelle et délégation de l'autorité parentale,
 - défense des intérêts des mineurs en justice en qualité d'administrateur ad hoc,
 - demandes d'expertises concernant les Mineurs Non Accompagnés au Procureur de la République ;
16. Instruction, décision, demande de versement, notification concernant :
 - Les prestations d'aide à domicile :
 - Technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF),
 - Accompagnement en économie sociale et familiale (AESF),
 - Aide éducative à domicile (AED)

- Les aides financières :

- Aides financières préventives éducatives (AFPE),
 - Secours de premiers besoins,
 - Fonds d'accompagnement social.
17. Signature des bons de prise en charge dérogatoires dans le cadre du Rapport n°29219 adopté lors de la 2^{ème} Réunion Trimestrielle de 2017 relatif à la fixation du taux des diverses indemnités versées au titre de l'ASE ;
 18. Signature de conventions avec des lieux de vie dans le cadre de la prise en charge d'un enfant confié au Département.

C - Protection Maternelle et Infantile

1. Planification et éducation familiale (prévention des grossesses non désirées et des maladies sexuellement transmissibles, éducation à la santé, maîtrise de la fécondité) ;
2. Consultations et actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de six ans ;
3. Avis concernant l'agrément de qualité de services à domicile portant sur la garde d'enfants de moins de trois ans ;
4. Création, extension, transformation, surveillance et contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;
5. Services et consultations de santé maternelle et infantile et activités de protection de la santé maternelle et infantile à domicile ;
6. Agrément et suivi des assistantes maternelles et formation de celles accueillant des mineurs à titre non permanent ;
7. Contribution aux actions de prévention des mauvais traitements et de prise en charge des mineurs en danger.

D - Enquêtes pour le compte de l'Etat

Interventions et enquêtes assurées par le service public départemental d'action sociale à la demande et pour le compte de l'Etat conformément à la convention de partage relative aux services d'action sociale et de santé du 31 mai 1985 modifiée par avenant du 10 décembre 1998.

E - Revenu Minimum d'Insertion, Revenu de Solidarité Active et Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté, Fonds de Solidarité pour le Logement, Fonds Social Européen (FSE), Fonds d'Aide aux Politiques d'Insertion (FAPI), Politique de l'Habitat

E.1 Revenu Minimum d'Insertion, Revenu de Solidarité Active

- Instruction des actions d'insertion présentées dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et établissement des états de versement et propositions de mandatement ; instruction des agréments pour l'instruction ;
- Allocation, traitement des indus et fraudes dont les recours administratifs préalables obligatoires au recours contentieux au Tribunal Administratif ;

- Contrat d'engagement, Orientation et réorientation des Bénéficiaires du RSA soumis aux obligations d'insertion, Commission "équipe disciplinaire chargée des sanctions ;
- Décision, demande de versement des aides du Fonds d'Aide à la Mobilité, de l'Indemnité Compensatrice Aidant à la Reprise d'Emploi ou de toute autre aide individuelle découlant du Programme Départemental d'Insertion.

E.2 Contrats aidés secteur marchand et non marchand (Contrat Unique d'Insertion)

- Instruction, décision, demande de versement concernant l'aide aux employeurs et signature des conventions individuelles et avenants avec les employeurs à l'occasion de la conclusion ou du renouvellement du contrat unique d'insertion.

E.3 Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté

- Instruction, décision, demande de versement, notification des aides, à l'exclusion de la signature des conventions pour la mise en œuvre d'actions d'accompagnement social.

E.4 Fonds de Solidarité pour le Logement

- Instruction, décision, convention, demande de versement, notification des aides, notification des décisions et conventions.

E.5 Fonds Social Européen

- Pour les opérations relevant de la subvention globale FSE hors assistance technique : instruction, programmation, visite sur place et contrôle de service fait, établissement des états de versement et propositions de mandatement.

E.6 Fonds d'Aide aux Politiques d'Insertion (FAPI)

- Organisation, suivi de la convention, gestion et versement du fonds.

E.7 Politique de l'Habitat

- Courriers administratifs, d'instruction des dossiers, conventions, demandes de versement, notification d'aides, notification des décisions de l'Assemblée et des conventions afférentes.

F - MASP et protection des majeurs

- MASP : Instruction, décision, suivi de la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement de la personne en matière sociale et budgétaire ; Protection des majeurs : saisine du Juge d'Instance ou du Procureur de la République dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement de la personne en matière sociale et budgétaire.

G - Aide et action sociales en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées

G.1 Aide sociale

- Instruction des demandes, décisions d'admission à l'aide sociale, fixation de la proportion d'aide consentie par la collectivité publique, notification des décisions ;

- Demandes en révision des décisions d'admission à l'aide sociale ;
- Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) et Contentieux devant le TGI ;
- Transmission des dossiers d'aide sociale au Président du Département des départements où les demandeurs ont un domicile de secours ;
- Saisine du Tribunal Administratif en cas de contestation de la domiciliation du demandeur en Moselle.

G.2 Allocation compensatrice tierce personne, Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Prestation Spécifique Dépendance (PSD), Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et Fonds Départemental de Compensation du Handicap

G.2.1 Allocation compensatrice pour tierce personne et Prestation de Compensation du Handicap

- Recours et mémoire devant le Pôle Social du Tribunal de Grande Instance de Metz ;
- Gestion des allocations compensatrices et fixation de leur montant ;
- Attribution, gestion et traitement des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) et du contentieux de la Prestation de Compensation du Handicap ;
- Gestion du Fonds Départemental de Compensation du Handicap.

G.2.2 Allocation Personnalisée d'Autonomie

- Instruction, attribution, gestion et traitement des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

G.3 Recouvrements

- Recours relatifs à l'Aide Sociale, la PSD, l'APA, la PCH et l'ACTP ;
- Recours contre les tiers débiteurs ;
- Recours au titre de l'article L 132-8 du CASF : récupération des créances d'Aide Sociale en cas de succession, donation, contrats d'assurance vie, retour à meilleure fortune ;
- Recouvrements au profit du service d'aide sociale ;
- Demandes d'inscription et de radiation d'hypothèque ;
- Demandes de remises gracieuses relatives à l'Aide Sociale, la PSD, l'APA, la PCH et l'ACTP.

G.4 Action sociale

- Instruction et décisions relatives aux demandes d'agrément pour l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes, organisation de la formation, contrôle des personnes agréées et décisions relatives aux retraits d'agrément, suivi social et médico-social des personnes accueillies ;

- Instruction des demandes d'habilitation à l'aide sociale donnant lieu à convention pour l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes et décisions de résiliation de cette convention.

G.5 Transport des élèves en situation de handicap

- Organisation, gestion et notification des transports scolaires des enfants en situation de handicap ;
- Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) et contentieux.

G.6 Conférence des Financeurs

- Instruction, décision, convention, demande de versement, notification des aides, notification des décisions et des conventions.

G.7 CMI

- Instruction, évaluation et décision d'attribution des cartes Mobilité Inclusion (CMI) et instruction des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) et des recours contentieux devant les différentes instances compétentes. (hors CMI Stationnement relevant de la compétence du Tribunal Administratif)

G.8 Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

- Gérer et animer les réunions et activités du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

H - Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

H.1 Tarifification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

- Procédure de tarification et d'approbation des décisions des établissements et services visés aux 3°, 6°, 7°, 11° et 12° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et des lieux de vie et d'accueil visés au III de l'article L. 312-1 du CASF, à l'exception des arrêtés de tarification ;
- Instruction des recours et mémoires en matière de tarification ;
- Négociation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens à l'exception de la signature des contrats ;
- Approbation des comptes administratifs des établissements et services médico-sociaux ;
- Procédure d'approbation des Etats des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD), avis sur les Etats de Réalisation de Recettes et de Dépenses.

H.2

- Instruction relatives aux plans pluriannuels d'investissement des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Instruction des demandes de subvention d'investissement et établissement des états de subvention à mandater dans le cadre des PEPH et PAEPE (Plans d'Aide aux Etablissements de Protection de l'Enfance).

H.3 Autorisations, Création des établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Procédure de création, de transformation, de fermeture et d'extension des établissements et services visés à l'article L. 312-1 du CASF et des lieux de vie et d'accueil visés au III de l'article L. 312-1 du CASF, signature des arrêtés d'autorisation ou de refus et de leur notification ;
- Procédure de délivrance des avis du Conseil Départemental ou du Président du Département concernant les établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux ; Instruction et procédure des demandes d'habilitation à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale, signature des arrêtés d'autorisation ou de refus et de leur notification ;
- Procédure de contrôle de conformité et établissement du procès-verbal de conformité prévu à l'article D. 313-14 du CASF, valant autorisation de fonctionner ;
- Instruction des recours et mémoires en matière d'autorisation.

H.4 Contrôle des établissements et services et des lieux de vie et d'accueil

- Procédure de contrôle des établissements et services médico-sociaux, signature des lettres de missions aux agents chargés du contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Instruction des recours et mémoires en matière de contrôle.

I- Points relatifs au Service de l'Innovation Sociale

1. Courriers administratifs, d'instruction des dossiers, conventions, demandes de versement, notification d'aides, notification des décisions de l'Assemblée et des conventions afférentes (ESS, Clauses sociales, Innovation sociale, projet Senior Activ', projet Greneff, télémédecine et usages numériques, Commission Locale d'Information (CLI) du CNPE de Cattenom...);
2. Rédaction d'appels à projets en rapport avec les sujets traités au sein du service ;
3. Demandes de financement, gestion de partenariats dans le cadre de projets nationaux et européens (INTERREG).

Article 2 : Pour les affaires définies à l'article 1^{er} du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur de la Solidarité, la délégation de signature accordée à ce dernier par le présent arrêté pourra être exercée, pour les décisions et documents ci-après, par les personnes suivantes pour les affaires relevant de leur compétence ou de leur service :

Pour les affaires relevant de la Direction de la Solidarité

- Madame Selma SEGHOUAT, Chargée de Mission Territoires, Politiques Contractuelles et Transversales pour la rubrique I-B-2.1 et I-B-2.5

• AU TITRE DES AFFAIRES RELEVANT DES DELEGATIONS TERRITORIALES :

- Mesdames Christiane ALLARD, Michèle DURANT, Isabelle GUILLAUME, Marie-Paule OLIGER, et Véronique STRASSER, Déléguées Territoriales et Madame Laure ALBRECHT, adjointe à la Déléguée Territoriale, en fonction de leur présence respective, pour les rubriques :

I-B-2.1 et I-B-2.5

II-B, sauf les points 10 et 11

II-E.1, II-E.3 et II

• AU TITRE DU SERVICE RESSOURCES ET ACTIONS TRANSVERSALES :

- Madame Nathalie MARIBE, Chef du Service Ressources et Actions Transversales, pour les rubriques :

I-B-2.1 et I-B-2.5

• AU TITRE DES AFFAIRES RELEVANT DU SERVICE DU BUDGET ET DU SUIVI DE L'ACTIVITE :

- N., Chef du Service du Budget et du Suivi de l'Activité, pour les rubriques :

I-A-3.2 g)

I-B-2.1 et I-B-2.5

I-C

- Monsieur Jean-Marc SCHAEFER, Chef du Bureau Recettes, Subventions et Suivi de l'Activité et Madame Anne-Laure MELIN, Chef du Bureau des Paiements des Prestations pour les rubriques :

I-A-3.2 g)

I-B-2.1 et I-B-2.5

I-C

• AU TITRE DES AFFAIRES RELEVANT DU SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX :

- Madame Nathalie PRUDHOMME, Chef du Service des Etablissements Sociaux, pour les rubriques :

I-A-3.2 g)

I-B-2.1 et I-B-2.5

I-C

II-A

II-B-4, 11 et 18

II-D,

II-H à l'exception de :

- la signature des décisions relatives aux plans pluriannuels d'investissement des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- la signature des arrêtés d'autorisation ou de refus et de leur notification ;
- la signature des lettres de missions aux agents chargés du contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service des Etablissements Sociaux :

- Madame Sylvie SCHERRER, Chef du Bureau Parcours Handicap, Enfance (PHE) et Monsieur Bernard LEBRUN, Chef du Bureau Parcours des Personnes Agées (PPA) pour les rubriques :

I-A-3.2 g)

I-B-2.5

II-A

II-B-4, 11 et 18

II-H à l'exception de :

- la signature des décisions relatives aux plans pluriannuels d'investissement des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- la signature des arrêtés d'autorisation ou de refus et de leur notification ;
- la signature des lettres de missions aux agents chargés du contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux.

- Docteur Hélène KILLIAN pour les rubriques :

I-B-2.5,

II H.3 à l'exception de la signature des arrêtés d'autorisation ou de refus et de leur notification, II-H.4 à l'exception de la signature des lettres de missions aux agents chargés du contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux.

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Bureau :

- Mesdames Kathleen AMADORO, Ophélie BAILLOT, Laura CLER, Chloé HAAG, Sophie MARCHAND, Agnès MASJTOROVIC, Elodie RAVENEL, Daphné ADAMCZEWSKI, Lison CONREAUX et Messieurs Anthony EISENBEIS, Luc HOFFSESS et Francis WEISSELDINGER, pour les rubriques :

II-H1, II-H.2, II-H.3

II-H.4 à l'exception de :

- la signature des décisions relatives aux plans pluriannuels d'investissement des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- la signature des arrêtés d'autorisation ou de refus et de leur notification ;
- la signature des lettres de missions aux agents chargés du contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux.

Pour les affaires relevant de la Sous-Direction du Service Social Polyvalent

- Madame Séverine MAZZONCINI, Directeur de la Sous-Direction du Service Social Polyvalent et Madame Tania KLEIN, Adjointe au Directeur de la Sous-Direction du Service Social Polyvalent, en fonction de leur présence respective, pour les rubriques :

I-B-2.1 et I-B-2.5

I C1

II-B, sauf les points 10 et 11

II-D

II-E.1, II-E.3

II-F

à l'exclusion du choix des attributaires, de la signature des marchés, de la communication à tout candidat écarté des motifs du rejet de sa candidature ou de son offre, de l'acceptation des sous-traitants.

- Madame Sandrine LEROND, Conseillère Technique pour les rubriques I-B-2.1 et I-B-2.5, IC1 et II D

- Madame Sabine FIX FAGNONI, Chef du Service Social Spécialisé et Protection des Majeurs pour les rubriques :

I-B-2.1 et I-B-2.5

I-C-1

II-D

II-F

• AU TITRE DES AFFAIRES RELEVANT DES POLES TERRITORIAUX DE SERVICE SOCIAL POLYVALENT :

- Mesdames Julie BONNEMAISON, Valérie CLIN, Assia DJEDAI, Céline DEVAUX, Marie-Ange LOUYOT, Cécile BESSIAS, Florence SCHAAF-AUDIN, Isabelle PETIT, Pascale BOUANCHEAU, Mireille SCHUBERT, Catherine WEBER, Chefs de Service Social Polyvalent pour les rubriques :

I-B-2.1 et I-B-2.5

II-B, sauf les points 10 et 11

II-E.1, II-E.3

II-F

Pour les affaires relevant de la Direction Enfance-et Famille (DEF)

- Monsieur Ludovic MARECHAL, Directeur Enfance et Famille et Madame Gaëlle BOURGOUIN, Adjointe au Directeur de la Direction Enfance et Famille, pour l'ensemble des affaires définies aux titres I et II du présent arrêté.

• AU TITRE DE LA CELLULE DE RECUEIL DE L'INFORMATION PREOCCUPANTE (CRIP) :

- Madame Elise DALSTEIN-CHENAL, Chef du Service de la Cellule de Recueil de l'Information Préoccupante et en cas d'absence ou d'empêchement : Madame Ghislaine BARTZEN, Chef du Bureau de l'Expertise, Monsieur le Docteur Jean-Louis GERHARD, Directeur de la Sous-Direction de la Santé Publique et de la Protection Maternelle et Infantile, Madame Valérie NICOLAS-TERHE, Médecin référent Protection de l'Enfance, Madame Catherine SEHNAL, Directeur de la sous-Direction Evaluation et Actions Préventives Enfants et Adultes,

- Madame Karine LEGRAND, Directeur de la Sous-Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour la rubrique II-B

• AU TITRE DU BUREAU DE L'OBSERVATOIRE DE L'ACTION SOCIALE DEPARTEMENTALE :

- Madame Carola ORTEGA-TRUR, Cheffe du Bureau de l'Observatoire de l'Action Sociale Départementale pour les rubriques :

I-A-3.2 g)

I-B- 2.1

I-C-1

• AU TITRE DE LA SOUS-DIRECTION DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE :

- Madame Karine LEGRAND, Directeur de la Sous-Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance, pour les rubriques :

I, à l'exclusion du choix des attributaires, de la signature des marchés, de la communication à tout candidat écarté des motifs du rejet de sa candidature ou de son offre, de l'acceptation des sous-traitants, et ce en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ludovic MARECHAL, Directeur Enfance et Famille

II-B
II-H

• AU TITRE DES AFFAIRES RELEVANT DU SERVICE DES ASSISTANTS FAMILIAUX DES SERVICES DE L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNES, DE L'ADOPTION ET DU DROIT DES FAMILLES :

- Monsieur Dominique DI VITALE, Chef du Service des Assistants Familiaux,
- Madame Anne-Cécile VAUTHIER, Coordinateur des dispositifs de protection de l'enfance,
- Madame Sandrine HARTMANN, Chef du Service de l'Accompagnement des mineurs non accompagnés
- Monsieur Pascal KAYSER, Chef du Service Adoption et Droits des Familles, pour les rubriques :

I-A-3.2 g)
I-B-2.1 et I-B-2.5
II-B, sauf pour le recrutement et le licenciement des assistants familiaux et les dérogations accordées aux établissements de protection de l'Enfance.

• AU TITRE DES AFFAIRES RELEVANT DES POLES TERRITORIAUX DE PROTECTION DE L'ENFANCE :

- Mesdames Anita TRICQUENEAUX, Maryline MULLER, Véronique PHARISIEN, Nadine VECCHIO et Nasser TAMALT, Chefs de Service de Pôle Territorial Protection de l'Enfance,

- Mesdames Audrey CHEVILLOT, Sylvie LEYENDECKER, Yasmina LORGE, Pauline SOUSA, Estelle NOVA, Conseillères Protection de l'Enfance,
- Mesdames Véronique JADIN, Laurence ANSTETT, Christel KIEFFER, Geoffrey SCHILZ et Christine TOMASSI en cas d'empêchement des Chefs de Service et Conseillers des Pôles Protection de l'Enfance, pour les rubriques :

I-A-3.2 g)
I-B-2.1 et I-B-2.5
II-B. sauf pour le recrutement et le licenciement des assistants familiaux et les dérogations accordées aux établissements de Protection de l'Enfance

• AU TITRE DE LA SOUS-DIRECTION EVALUATION ET ACTIONS PREVENTIVES ENFANTS PARENTS :

- Madame Catherine SEHNAL, Directeur de la Sous-Direction Evaluations et Actions Préventives Enfants Parents pour les rubriques :

I-B
I-C
II-B

- Madame Michèle WAGNER, Chargée de Mission des Actions Préventives Contractualisées,

- Madame Vanessa PELIZZARI, Chargée de Mission Parentalité, Prévention Spécialisée et Economie Sociale et Familiale pour les rubriques :

I-B-2.1

I-C-1

II-B-15 et II-B-16

• AU TITRE DES AFFAIRES RELEVANT DES POLES TERRITORIAUX EVALUATION ET ACTIONS PREVENTIVES ENFANTS PARENTS :

- Mesdames Laurence ANSTETT (Thionville), Christel KIEFFER, (Sarrebouurg), Christine TOMASSI (Metz Orne), Geoffrey SCHILZ (Saint-Avold – Forbach), Véronique JADIN (Sarreguemines), Chefs de Service des Pôles Territoriaux Evaluation et Actions Préventives Enfants Parents, et Mesdames Virginie ABAUZIT, Lydia POUPON, Sabine ZADRA, Muriel ROMERO, Conseillers Actions Préventives,

- Madame Nadine VECCHIO en cas d'empêchement de Madame JADIN, pour les rubriques :

I-B-2.1, I-B-2.3, I-B-2.5

I-C-1

II-B, sauf pour le recrutement et le licenciement des assistants familiaux et les dérogations accordées aux Etablissements de Protection de l'Enfance

II-F

Pour les affaires relevant de la Sous-Direction de l'Insertion et de l'Habitat :

- Monsieur Romuald SAUCEY, Directeur de la Sous-Direction de l'Insertion et de l'Habitat, pour les rubriques :

I, à l'exclusion du choix des attributaires, de la signature des marchés, de la communication à tout candidat écarté des motifs du rejet de sa candidature ou de son offre et de l'acceptation des sous-traitants

II-A, II-B-5, II-B-6, II-B-16

II-D

II-E

II-F

II-I

- Madame Alexandra GLOMP, Chargée de mission politique d'insertion pour les rubriques :

I-B-2.1, I-B-2.2, I-B-2.3 et I-B-2.4

I-C

II-E.1 (tirets 1 et 4)

II-E.2, II-E.3 et II-E.6

- Madame Fabienne FERRY, Chef du Service Insertion et Accès à l'Emploi pour les rubriques :

I, à l'exclusion du choix des attributaires, de la signature des marchés, de la communication à tout candidat écarté des motifs du rejet de sa candidature ou de son offre et de l'acceptation des sous-traitants

II-A, II-B-5, II-B-6, II-B-16

II-D
II-E
II-F
II-I

- Madame Elodie GAMBLIN, Chef du Service FSE et du Juste Droit pour les rubriques :

I, à l'exclusion du choix des attributaires, de la signature des marchés, de la communication à tout candidat écarté des motifs du rejet de sa candidature ou de son offre et de l'acceptation des sous-traitants

II-A, II-B-5, II-B-6, II-B-16

II-D
II-E
II-F
II-I

- N....., Chef du Bureau RSA Juste Droit pour les rubriques :

I, à l'exclusion du choix des attributaires, de la signature des marchés, de la communication à tout candidat écarté des motifs du rejet de sa candidature ou de son offre et de l'acceptation des sous-traitants

II-E.1 (tiret 2)

II-E.6

- Madame Elodie HERTEMENT, Chef du Bureau FSE pour les rubriques :

I-B-2.4, I-B-2.5

I-C

II-E.5

- Madame Isabelle DE MASI, Chef du Service de l'Habitat pour les rubriques :

I, à l'exclusion du choix des attributaires, de la signature des marchés, de la communication à tout candidat écarté des motifs du rejet de sa candidature ou de son offre et de l'acceptation des sous-traitants

II-B-5, II-B-6 et II-B-16

II-E.4 et II-E.7

• AU TITRE DES AFFAIRES RELEVANT DES SERVICES TERRITORIAUX INSERTION ET HABITAT :

- N....., Chef du Service Territorial Insertion et Habitat (Metz-Orne) Aurélie TAVANO, Chef du Service Territorial Insertion et Habitat (Thionville), Marie-Claire JEST, Chef du Service Territorial Insertion et Habitat (Forbach-Saint-Avold), et Isabelle SCHEID, Chef du Service Territorial Insertion et Habitat à Sarrebourg, Hakim AISSAOUI, Chef du Service Territorial Insertion et Habitat à Sarreguemines pour les rubriques :

I, à l'exclusion du choix des attributaires, de la signature des marchés, de la communication à tout candidat écarté des motifs du rejet de sa candidature ou de son offre et de l'acceptation des sous-traitants

II-E-1 à l'exclusion du 2e tiret, II-E-3 et II-E-7

- Mesdames LEININGER Emilie, Farida KADOUM DI STEFANO, Patricia KEMPF, Muriel VILLANI-ANDRIOLO, Régine WEISSENBACH, Marie-Pierre BAYER, Lalla Fatima EL BATAL BELASRI et N....., Chargés d'Insertion Sociale et Professionnelle pour les rubriques :

I-B-2.1

II-E.1 (tiret 4)

II-E.3

Pour les affaires relevant de la Sous-Direction de la Santé Publique et de la Protection Maternelle et Infantile (SDSPPMI) :

- Monsieur le Docteur Jean-Louis GERHARD, Médecin Directeur de la Sous-Direction de la Santé Publique et de la Protection Maternelle et Infantile, Madame CHARTON Delphine, Adjointe au Directeur de la Sous-Direction de la Santé Publique et de la Protection Maternelle et Infantile, en fonction de leur présence respective, pour les rubriques :

I, à l'exclusion du choix des attributaires, de la signature des marchés, de la communication à tout candidat écarté des motifs du rejet de sa candidature ou de son offre, de l'acceptation des sous-traitants

II-C

II-H (s'agissant des établissements visés aux 3° et 11° de l'article L. 312-1 du CASF et les lieux de vie et d'accueil mentionnés au III de l'article L. 312-1 du CASF)

Et pour la contribution aux actions décrites aux tirets 3, 4, 5, 6 et 16 du paragraphe II-B menées par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Madame le Docteur Estelle HERGAT, Chef du Service Santé Publique pour les rubriques :

I-B-2.5

I-C-1

II-C (tirets 4, 6 et 7)

Et pour la contribution aux actions décrites aux tirets 3, 4 et 6 du paragraphe II-B menées par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Madame Hélène MANGIN, Sage-Femme Coordinatrice et Dr Valérie NICOLAS-TERHE, Médecin Directeur médical des CPEF et référent protection de l'enfance pour les rubriques :

II-C (tiret 7)

Et pour la contribution aux actions décrites aux tirets 3, 4 et 6 du paragraphe II-B menées par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Madame Karine JACQUINET, Chef du Bureau de la Logistique Santé pour les rubriques :

I-B-2.1 et I-B-2.4

I-C

II-H (s'agissant des établissements visés aux 3° et 11° de l'article L. 312-1 du CASF)

- Madame Emmanuelle MOROT, Chef du Service des Modes d'Accueil de la Petite Enfance pour les rubriques :

I-B-2.1 et I-B-2.4

I-C

II-C-3

II-C (tirets 4 et 6)

- Mesdames Véronique HAUTTER et Sophie GOLLY, Cadres de Santé Expert Modes d'Accueil de la Petite Enfance pour les rubriques :

II-C-3

II-C (tirets 4, 6 et 7)

- Madame Patricia LOUKACHEFF, Cadre de santé Puéricultrice Coordinatrice Départementale pour les rubriques :

II-C (tirets 3 et 7)

• AU TITRE DES AFFAIRES RELEVANT DES POLES TERRITORIALISES DE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA PMI :

- Mesdames les Docteurs, Maryline GAST, Sophie ARCADE, Fabienne SCHUTZ, Valérie NICOLAS-TERHE, Claire VALENTIN, Médecins Chefs de Service des pôles territoriaux spécialisés Santé Publique et PMI, et Mesdames Sylvia BRAUN, Régine FRIAISSE, Sylviane BOUFFORT, Amandine MOULIERE, Dominique MATHIEU, Brigitte HENRION, Chefs de Bureau de l'Accompagnement PMI pour les rubriques :

I-B-2.5

I-C-1

II-C (tirets 1, 2, 5, 6 à l'exception des notifications de refus et des contentieux et 7)

Et pour la contribution aux actions décrites aux tirets 3 et 4 du paragraphe II-B menées par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Mesdames les Docteurs Camille BECKER, Elodie BOUR, Hélène LUCAS, Emilie PARRAT-HASDENTEUFEL, Gaëlle PEIFFER, Sylvie SPIRK-TROHEL, et Monsieur le Docteur Pascal BRUNCHER, Médecins cliniciens pour les rubriques :

II-C (tiret 7)

Et pour la contribution aux actions décrites aux tirets 3 et 4 du paragraphe II-B menées par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Mesdames Nathalie DOMINELLI, Nathalie FOURNERET, Liliane MEGA, Régine FRIAISSE, Brigitte HENRION, Pascale KAUTZMANN, Coordinateurs Territoriaux de la Petite Enfance (CTPE) pour les rubriques :

II.C (tiret 6, à l'exception des notifications de refus et des contentieux)

Et pour la contribution aux actions décrites aux tirets 3 et 4 du paragraphe II-B menées par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour les affaires relevant de la Direction de la Politique de l'Autonomie (DPA) :

- Monsieur Jean-Claude BICEGO, Directeur de la Politique de l'Autonomie, pour l'ensemble des affaires définies aux titres I et II du présent arrêté.

POUR LES AFFAIRES RELEVANT DE LA SOUS-DIRECTION DES PRESTATIONS :

- Madame Catherine MATHIEU-CHAMPEVAL, Directrice de la Sous-Direction des Prestations aux Personnes Agées et aux Personnes Handicapées, pour les rubriques :

I à l'exclusion du choix des attributaires, de la signature des marchés, de la communication à tout candidat écarté des motifs du rejet de sa candidature ou de son offre, de l'acceptation des sous-traitants, et ce en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude BICEGO, Directeur de la Politique de l'Autonomie

II-A

II-G.1, II-G.2, II-G.3, II-G.4, II-G.6, II-G.5, II-G.7 et II-G.8

- Madame Isabelle LORELLI, Chargée du Contentieux des Prestations d'Aides Sociales pour les rubriques :

I-B-2.1

II-A

II-G.1, II-G.2, II-G.3, II-G.5 et II-G.7

POUR LES AFFAIRES RELEVANT DU SERVICE DE L'INSTRUCTION DES PRESTATIONS :

- Monsieur Eric DUBUST, Chef du Service de l'Instruction des Prestations, pour les rubriques :

I-B-2.1, I-B-2.5

I-C

II-A

II-G.1, II-G.2, II-G.3, II-G.4, II-G.5, II-G.6 et II-G.7

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric DUBUST :

- Mme Sandrine THILL, Chef du Bureau de l'Instruction de l'APA pour les rubriques :

I-B-2.1 et I-B-2.5

I-C

II-G.1, II-G.2, II-G.3, II-G.5, II-G.6 et II-G.7

POUR LES AFFAIRES RELEVANT DU SERVICE DE LA GESTION DES PRESTATIONS :

- Madame Christiane VERY, Chef du Service de la Gestion des Prestations, pour les rubriques :

I-B-2.1 et I-B-2.5

I-C

II-G.1, II-G.2, II-G.3, II-G.5, II-G.6 et II-G.7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane VERY :

- Madame Elisabeth FRANCOIS, Chef du Bureau des Allocations pour les rubriques :

I-B-2.1

I-C

II-G.1, II-G.2, II-G.3, II-G.5, et II-G.6

POUR LES AFFAIRES RELEVANT DU SERVICE ACCUEIL FAMILIAL ET SUIVI DES PRESTATIONS :

- Madame Jocelyne DHENIN Chef du Service Accueil Familial et Suivi des Prestations, pour les rubriques :

I-B-2.1 et I-B-2.5

I-C

II-A

II-G.1, II-G.2 ; II-G.3, II-G.4 et II-G.5

POUR LES AFFAIRES RELEVANT DE LA SOUS-DIRECTION PREVENTION ET EVALUATION :

- Monsieur Olivier LOUIS, Directeur de la Sous-Direction Prévention et de l'Evaluation pour les rubriques :

I à l'exclusion du choix des attributaires, de la signature des marchés, de la communication à tout candidat écarté des motifs du rejet de sa candidature ou de son offre, de l'acceptation des sous-traitants, et ce en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude BICEGO, Directeur de la Politique de l'Autonomie

II-A

II-G.1, II-G.2, II-G.3, II-G.4, II-G.6, II-G.7 et II-G.8

POUR LES AFFAIRES RELEVANT DU SERVICE DE L'INFORMATION ET DE LA COORDINATION GERONTOLOGIQUE :

- Madame Catherine SCHUMENG, Chef du Service de l'Information et de la Coordination Gériatrique, pour les rubriques :

I-B-2.1 et I-B-2.5

II-G.6 et II-G.8

II-H.2

Et en cas d'empêchement ou d'absence du Directeur de la Sous-Direction Prévention et de l'Evaluation pour les rubriques :

I-A-3.2 g)

I-B-2.3

I-C

II-A

POUR LES AFFAIRES RELEVANT DU DISPOSITIF METHODE D'ACTION POUR L'INTEGRATION DES SERVICES D'AIDE ET DE SOINS DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE :

- Madame Audrey CHATEAUX, Chef du Bureau, Pilote du dispositif MAIA Sillon Mosellan sur les territoires de Metz - Orne et Thionville pour les rubriques I-B-2.1 et I-B-2.5
- Madame Anne DELORD-TRUNCK, Chef du Bureau, Pilote du dispositif MAIA Sillon Mosellan sur le territoire de Thionville pour les rubriques I-B-2.1 et I-B-2.5
- Madame Mélanie FRATTALLONE, Chef du Bureau, Pilote du dispositif MAIA sur le territoire de Sarreguemines - Bitche pour les rubriques I-B-2.1 et I-B-2.5
- Madame Erika STAAB, Chef du Bureau, Pilote du dispositif MAIA sur les territoires Forbach - Saint-Avold, Sarreguemines - Bitche pour les rubriques I-B-2.1 et I-B-2.5
- Madame Odile HAZARD, Chef du Bureau, Pilote du dispositif MAIA Sud Mosellan sur le territoire Sarrebourg - Château-Salins pour les rubriques I-B-2.1 et I-B-2.5

AU TITRE DES AFFAIRES RELEVANT DES POLES AUTONOMIE :

- Mesdames Sylvette LASSERRE, Myriam ROMAIN, Sophie FLOUR DE SORZI, Alicia RICHARD, Floriane LAIGASSE Chefs du Service des Pôles Autonomie pour les rubriques I-B-2.1 et I-B-2.5

Pour les affaires relevant du Service de l'Innovation Sociale :

- Monsieur Christophe MULLER, Chef du Service de l'Innovation Sociale, pour l'ensemble des affaires définies aux titres I et II-I du présent arrêté.

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef du Service de l'Innovation Sociale, Madame Anne-Laure MACLOT, Chargée de Mission Innovation Sociale pour les rubriques I et II-I.

Pour la rubrique I-C-1, une liste des agents de la Direction de la Solidarité habilités à certifier le service fait figure en annexe du présent arrêté.

Article 3 : Pour les affaires définies aux articles 1 et 2 du présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général Adjoint, Directeur de la Solidarité, Monsieur Ludovic MARECHAL, Directeur Enfance et Famille, ou Monsieur Jean-Claude BICEGO, Directeur de la Politique de l'Autonomie, sont habilités à signer en ses lieux et place, en fonction de leurs présences respectives.

Article 4 : Les dispositions de l'arrêté N° 2022 - 01186 en date du 19 avril 2022 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Laurent ZAKRZEWSKI, Directeur Général Adjoint, Directeur de la Solidarité, sont abrogées.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Moselle et disponible à l'accueil de l'Hôtel du Département, situé 1, rue du Pont Moreau à METZ.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

**ANNEXE A L'ARRETE N° 2022-1325
DELEGATIONS DE SIGNATURE
CERTIFICATION DU SERVICE FAIT**

Délégation est accordée aux personnes suivantes pour certifier le service fait concernant les factures, mémoires, etc., émis par les prestataires de services et les fournisseurs :

NOM	PRENOM	FONCTION
SERVICES CENTRAUX TRANSVERSAUX ET DELEGATIONS TERRITORIALES (DT)		
ZAKRZEWSKI	Laurent	Directeur Général Adjoint Directeur de la Solidarité
SEGHOUAT	Selma	Chargée de Mission Territoires, Politiques Contractuelles et Transversales
SERVICE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX (SES)		
AMADORO	Kathleen	Référent Etablissement
BAILLOT	Ophélie	Référent Etablissement
PRUDHOMME	Nathalie	Chef du Service des Etablissements Sociaux
CLER	Laura	Référent Etablissement
CONREAUX	Lison	Chargée de mission Qualité Performance
ADAMCZEWSKI	Daphné	Référent Etablissement
EISENBEIS	Anthony	Référent Etablissement
HAAG	Chloé	Référent Etablissement
HOFFSESS	Luc	Référent Etablissement
LEBRUN	Bernard	Chef du Bureau Parcours des Personnes Agées
MAJSTOROVIC	Agnès	Référent Etablissement
MARCHAND	Sophie	Référent Etablissement
N.	N.	Référent Etablissement
RAVENEL	Elodie	Référent Etablissement

SCHERRER	Sylvie	Chef du Bureau Parcours Handicap, Enfance
WEISSELDINGER	Francis	Référent Etablissement
SERVICE RESSOURCES ET ACTIONS TRANSVERSALES (SRAT)		
MARIBE	Nathalie	Chef du Service Ressources et Actions Transversales
SERVICE DU BUDGET ET DU SUIVI DE L'ACTIVITE (SBSA)		
MELIN	Anne-Laure	Chef du Bureau des Paiements des Prestations (BPP)
N.	N.	Chef du Service du Budget et du Suivi de l'Activité
SCHAEFER	Jean-Marc	Chef du Bureau Recettes, Subventions et Suivi de l'Activité (BRSSA)
N.	N.	Chargé d'Analyses Financières
SERVICE INNOVATION SOCIALE		
MACLOT	Anne-Laure	Chargée de Mission Innovation Sociale
MULLER	Christophe	Chef du Service de l'Innovation Sociale
DELEGATIONS TERRITORIALES		
ALBRECHT	Laure	Adjointe à la Déléguée Territoriale du Territoire de Metz - Orne
ALLARD	Christiane	Déléguée Territoriale du Territoire de Saint-Avold -Forbach
DURANT	Michèle	Déléguée Territoriale du Territoire de Sarrebourg-Château-Salins
GUILLAUME	Isabelle	Déléguée Territoriale du Territoire de Metz-Orne
OLIGER	Marie-Paule	Déléguée Territoriale du Territoire de Sarreguemines-Bitche
STRASSER	Véronique	Déléguée Territoriale du Territoire de Thionville

NOM	PRENOM	FONCTION
DIRECTION ENFANCE et FAMILLE		
MARECHAL	Ludovic	Directeur Enfance et Famille
BOURGOUIN	Gaëlle	Adjointe au Directeur de la DEF
SOUS-DIRECTION DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (SDASE)		
LEGRAND	Karine	Directeur de la Sous-Direction l'Aide Sociale à l'Enfance
TRICQUENEAUX	Anita	Chef du Service Pôle Protection de l'Enfance SARREBOURG CHATEAU-SALINS
CHEVILLOT	Audrey	Conseillère pôles protection de METZ-ORNE et FORBACH/SAINT-AVOLD
DI VITALE	Dominique	Chef du Service des Assistants Familiaux
HARTMANN	Sandrine	Chef du Service de l'Accompagnement des Mineurs non accompagnés
KAYSER	Pascal	Chef du Service Adoption et Droit des Familles
LEYENDECKER	Sylvie	Conseillère du Pôle Protection de l'Enfance de FORBACH/SAINT-AVOLD
LORGE	Yasmina	Conseillère du Pôle Protection de l'Enfance de THIONVILLE
MULLER	Maryline	Chef du Service Pôle Protection de l'Enfance SAINT-AVOLD
NOVA	Estelle	Conseillère du Pôle Protection de l'Enfance de METZ-ORNE
PHARISIEN	Véronique	Chef du Service Pôle Protection de l'Enfance METZ ORNE
TAMALT	Nasser	Chef du Service Pôle Protection de l'Enfance THIONVILLE
VAUTHIER	Anne-Cécile	Coordinateur des dispositifs de protection de l'enfance
VECCHIO	Nadine	Chef du Service Pôle Protection de l'Enfance SARREGUEMINES
SOUSA	Pauline	Conseillère Protection de l'Enfance METZ-ORNE EUROPLAZA

SOUS-DIRECTION EVALUATION ET ACTIONS PREVENTIVES ENFANTS PARENTS		
SEHNAL	Catherine	Directeur de la Sous-Direction Evaluation et Actions Préventives Enfants Parents
ABAUZIT	Virginie	Conseillère Evaluation et Actions Préventives Enfants Parents THIONVILLE
ANSTETT	Laurence	Chef du Service Pôle Evaluation et Actions Préventives Enfants Parents THIONVILLE
JADIN	Véronique	Chef du Service Pôle Evaluation et Actions Préventives Enfants Parents SARREGUEMINES
KIEFFER	Christel	Chef du Service Pôle Evaluation et Actions Préventives Enfants Parents SARREBOURG
PELIZZARI	Vanessa	Chargée de Mission Parentalité Prévention Spécialisée et Economie Sociale et Familiale
POUPON	Lydia	Conseillère Evaluation et Actions Préventives Enfants Parents METZ ORNE
ROMERO	Muriel	Conseillère Evaluation et Actions Préventives Enfants Parents FORBACH SAINT-AVOLD
SCHILZ	Geoffrey	Chef du Service Pôle Evaluation et Actions Préventives Enfants Parents FORBACH - ST AVOLD
TOMASSI	Christine	Chef du Service Pôle Evaluation et Actions Préventives Enfants Parents Pôle Actions Préventives METZ-ORNE
WAGNER	Michèle	Chargée de Mission Evaluation et Actions Préventives Enfants Parents Contractualisées
ZADRA	Sabine	Conseillère Evaluation et Actions Préventives Enfants Parents METZ-ORNE
CELLULE DE RECUEIL DE L'INFORMATION PREOCCUPANTE (CRIP)		
BARTZEN	Ghislaine	Chef du Bureau de l'Expertise - CRIP
DALSTEIN-CHENAL	Elise	Chef du Service de la Cellule de Recueil de l'Information Préoccupante (CRIP)
BUREAU DE L'OBSERVATOIRE DE L'ACTION SOCIALE DEPARTEMENTALE		
ORTEGA-TRUR	Carola	Cheffe du Bureau de l'Observatoire de l'Action Sociale Départementale

NOM	PRENOM	FONCTION
SOUS-DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA PMI		
GERHARD	Jean-Louis	Médecin Directeur de la sous-Direction de la Santé Publique et de la Protection Maternelle et Infantile (SDSPPMI)
ARCADE	Sophie	Médecin Chef du Service de la SDSPPMI Pôle de SARREGUEMINES - BITCHE
BECKER	Camille	Médecin clinicien de la SDSPPMI Pôle de METZ-ORNE
BOUFFORT	Sylviane	Chef du Bureau de l'Accompagnement de la SDSPPMI Pôle de METZ - ORNE
BOUR	Elodie	Médecin clinicien de la SDSPPMI Pôle de METZ-ORNE
BRAUN	Sylvia	Chef du Bureau de l'Accompagnement de la SDSPPMI Pôle de FORBACH SAINT-AVOLD
BRUNCHER	Pascal	Médecin clinicien de la SDSPPMI Pôle de FORBACH –SAINT-AVOLD
CHARTON	Delphine	Adjoint au Directeur de la Sous-Direction de la Santé Publique et de la Protection Maternelle et Infantile
FRIAISSE	Régine	Chef du Bureau de l'Accompagnement de la SDSPPMI Pôle de SARREGUEMINES-BITCHE
GAST	Maryline	Médecin Chef de Service Pôle de la SDSPPMI Pôle de FORBACH-SAINT-AVOLD
HENRION	Brigitte	Chef du Bureau de l'Accompagnement de la SDSPPMI Pôle de SARREBOURG - CHATEAU-SALINS
JACQUINET	Karine	Chef du Bureau de la Logistique Santé
KREMER HERGAT	Estelle	Médecin expert chargé de projet Chef du Service Santé Publique
LUCAS	Hélène	Médecin Clinicien de la SDSPPMI pôle de FORBACH- SAINT AVOLD
MATHIEU	Dominique	Chef du Bureau de l'Accompagnement de la SDSPPMI Pôle de THIONVILLE - HAYANGE
MOROT	Emmanuelle	Chef du Service des Modes d'Accueil et de la Petite Enfance

MOULIERE	Amandine	Chef du Bureau de l'Accompagnement de la SDSPPMI Pôle de METZ ORNE
NICOLAS TERHE	Valérie	Médecin Directeur médical des CPEF et Référent Protection de l'Enfance
		Médecin Chef de Service de la SDSPPMI Pôle THIONVILLE - HAYANGE
PARRAT-HASDENTEUFEL	Emilie	Médecin Clinicien de la SDSPPMI - Pôle de THIONVILLE
PEIFFER	Gaëlle	Médecin Clinicien de la SDSPPMI - Pôle de METZ-ORNE
SCHUTZ	Fabienne	Médecin Chef de Service de la SDSPPMI - Pôle de METZ-ORNE
SPIRK-TROHEL	Sylvie	Médecin Clinicien de la SDSPPMI - Pôle de THIONVILLE
VALENTIN	Claire	Médecin Chef du Service de la SDSPPMI Pôle de SARREBOURG – CHATEAU-SALINS

NOM	PRENOM	FONCTION
SOUS-DIRECTION DU SERVICE SOCIAL POLYVALENT		
BESSIAS	Cécile	Chef du Service Pôle Social Polyvalent ROMBAS- HAGONDANGE
BONNEMAISON	Julie	Chef du Service Pôle Social Polyvalent THIONVILLE
BOUANCHEAU	Pascale	Chef du Service Pôle Social Polyvalent SARREGUEMINES
CLIN	Valérie	Chef du Service Pôle Social Polyvalent SAINT- AVOLD
DJEDAI	Assia	Chef du Service Pôle Social Polyvalent HAYANGE
DEVAUX	Céline	Chef du Service Pôle Social Polyvalent FORBACH
FIX-FAGNONI	Sabine	Chef du Service Social Spécialisé et Protection des Majeurs
KLEIN	Tania	Adjointe au Directeur de la sous-Direction du Service Social Polyvalent
LEROND	Sandrine	Conseillère Technique
LOUYOT	Marie Ange	Chef du Service Pôle Social Polyvalent MONTIGNY-WOIPPY
MAZZONCINI	Séverine	Directeur de la Sous-Direction du Service Social Polyvalent
PETIT	Isabelle	Chef du Service Pôle Social Polyvalent METZ NORD METZ-EST
SCHAAF- AUDIN	Florence	Chef du Service Pôle Social Polyvalent METZ-CENTRE METZ-NORD
SCHUBERT	Mireille	Chef du Service Pôle Social Polyvalent CREUTZWALD
WEBER	Catherine	Chef du Service Pôle Social Polyvalent SARREBOURG

SOUS-DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'HABITAT		
AISSAOUI	Hakim	Chef du Service Territorial Insertion et Habitat pour le Territoire de SARREGUEMINES
N.	N.	Chargé(e) d'Insertion – METZ ORNE
BAYER	Marie-Pierre	Chargée d'Insertion - THIONVILLE
DE MASI	Isabelle	Chef du Service de l'Habitat
EL BATAL BELASRI	Lalla Fatima	Chargée d'Insertion - THIONVILLE
FERRY	Fabienne	Chef du Service Insertion et Accès à l'Emploi
GAMBLIN	Elodie	Chef du Service du FSE et du Juste Droit
GLOMP	Alexandra	Chargée de Mission Politique d'Insertion
HERTEMENT	Elodie	Chef du Bureau FSE
KADOUM DI STEFANO	Farida	Chargée d'Insertion – FORBACH ST AVOLD
KEMPF	Patricia	Chargée d'Insertion – METZ ORNE
LEININGER	Emilie	Chargée d'Insertion - FORBACH ST AVOLD
N.	N.	Chef du Bureau RSA et Juste Droit
N.	N.	Chargé(e) d'Insertion
ROLLES	Isabelle	Gestionnaire du FSE
SAUCEY	Romuald	Directeur de la Sous-Direction de l'Insertion et de l'Habitat
SCHEID	Isabelle	Chef du Service Territorial Insertion et Habitat pour le Territoire de SARREBOURG
N.	N.	Chargé(e) d'Insertion - SARREGUEMINES

TAVANO	Aurélie	Chef du Service Territorial Insertion et Habitat THIONVILLE
N.	N.	Chef du Service Territorial Insertion et Habitat METZ-ORNE
VILLANI- ANDRIOLO	Muriel	Chargée d'Insertion – METZ ORNE
WEISSENBACH	Régine	Chargée d'Insertion - SARREBOURG

Délégation est accordée aux personnes suivantes pour certifier le service fait concernant les factures, mémoires, etc., émis par les prestataires de services et les fournisseurs :

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE L'AUTONOMIE		
NOM	PRENOM	FONCTION
BICEGO	Jean-Claude	Directeur de la Politique de l'Autonomie
CHATEAUX	Audrey	Chef de Bureau, Pilote du dispositif MAIA sur le territoire messin
DHENIN	Jocelyne	Chef du Service de l'Accueil Familial et du Suivi des Prestations
DELORD-TRUNCK	Anne	Chef de Bureau, Pilote du dispositif MAIA sur le territoire de THIONVILLE
DUBUST	Eric	Chef du Service de l'Instruction des Prestations
FRANCOIS	Elisabeth	Chef du Bureau des Allocations
FRATTALLONE	Mélanie	Chef de Bureau, Pilote du dispositif MAIA sur le territoire de SARREGUEMINES
FLOUR DE ZORZI	Sophie	Chef du Service Pôle Autonomie SAINT-AVOLD
HAZARD	Odile	Chef de Bureau, Pilote du dispositif MAIA sur le territoire du Sud Mosellan (SARREBOURG – CHATEAU-SALINS)
LAIGASSE	Floriane	Chef du Service Pôle Autonomie THIONVILLE
LASSERRE	Sylvette	Chef du Service Pôle Autonomie METZ ORNE
LORELLI	Isabelle	Chargée du Contentieux des Prestations d'Aide Sociale
LOUIS	Olivier	Directeur de la Sous-Direction Prévention et de l'Evaluation
MATHIEU-CHAMPEVAL	Catherine	Directrice de la sous-Direction des Prestations
MATHIS	Valérie	Médecin à la Mission d'expertise médicale
PARADISI	Fabienne	Médecin à la Mission d'expertise médicale

RICHARD	Alicia	Chef du Service Pôle Autonomie SARREGUEMINES
ROMAIN	Myriam	Chef du Service Pôle Autonomie SARREBOURG
SCHUMENG	Catherine	Chef du Service de l'Information et de la Coordination Gériatrique
STAAB	Erika	Chef de Bureau, Pilote du dispositif MAIA sur le territoire du Bassin Houiller
THILL	Sandrine	Chef du Bureau de l'Instruction de l'APA
VERY	Christiane	Chef du Service de la Gestion des Prestations

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Laura CLER
Tél. 03 87 56 32 75

AR Préfecture : 057-225700012-20220628-lmc1X0100002a49-AR
Date AR Préfecture : 28-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001327

en date du 28/06/2022

portant fixation des tarifs journaliers 2022 et de la dotation globalisée commune des établissements et services participant au CPOM GCMS 3S :
Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) Charles et Marie KNELL et Foyer d'Hébergement pour Travailleurs Handicapés (FESAT) Lydie GOUGENHEIM à SARREGUEMINES, FESAT L'Eventail et les Myosotis à SARREBOURG, FAS-FESAT Résidence Bénard MEYER à SARREBOURG

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) – partie législative – notamment les articles L.313-11 et suivants (contrats pluriannuels), L.314-1 et suivants (dispositions financières), L.351-1 et suivants (contentieux de la tarification) ;
- VU le CASF – partie réglementaire – notamment les articles à R.314-1 et suivants (dispositions financières), R.351-1 et suivants (contentieux de la tarification) ;
- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale de la Moselle en date du 6 décembre 2021 (Rapport III-2) ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) conclu entre l'organisme gestionnaire, l'Agence Régionale de Santé et le Département de la Moselle ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE**Article 1**

Pour l'exercice budgétaire 2022 les charges et les produits prévisionnels sont autorisés comme suit :

Groupes Fonctionnels	Pôle Hébergement	SAHTHMO	SAMSAH	TOTAL
	et Habitat - GCMS 3S			
Dépenses - Groupe I	769 589,75 €	0,00 €	0,00 €	769 589,75 €
Dépenses - Groupe II	3 024 805,05 €	143 171,54 €	76 892,31 €	3 244 868,90 €
Dépenses - Groupe III	883 916,92 €	0,00 €	0,00 €	883 916,92 €
Total Dépenses	4 678 311,72 €	143 171,54 €	76 892,31 €	4 898 375,57 €
Produits - Groupe I	4 678 311,72 €	143 171,54 €	76 892,31 €	4 898 375,57 €
<i>dont dotation globalisée</i>	3 355 220,53 €	143 171,54 €	76 892,31 €	3 575 284,38 €
<i>dont participation Mosellans</i>	825 751,78 €	0,00 €	0,00 €	825 751,78 €
<i>dont produits au titre des résidents Non Mosellans</i>	497 339,41 €	0,00 €	0,00 €	497 339,41 €
Total Produits	4 678 311,72 €	143 171,54 €	76 892,31 €	4 898 375,57 €

Article 2

Les tarifs journaliers applicables sont fixés comme suit du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 :

FAS Hébergement permanent et temporaire	128,07 €
FAP Hébergement permanent et temporaire	115,27 €
FESAT Hébergement permanent et temporaire	96,07 €
FAS Semi-internat	64,05 €

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, les tarifs applicables sont fixés ainsi :

FAS Hébergement permanent et temporaire	127,11 €
FAP Hébergement permanent et temporaire	114,40 €
FESAT Hébergement permanent et temporaire	95,34 €
FAS Semi-internat	63,56 €

Article 4

Les prix de journée réservation internat et semi-internat en accueil permanent sont égaux aux prix de journée minorés du montant du forfait hospitalier en vigueur.

Article 5

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté, la dotation globalisée commune à la charge du département est fixée à 3 575 284,38 € pour l'ensemble des établissements et services participant au CPOM :

- pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022, déduction faite des sommes déjà perçues, le versement mensuel effectué sur le compte du FAS Charles et Marie KNELL est de 300 623,21 €,
- à compter du 1^{er} janvier 2023, le versement mensuel est de 297 940,37 €.

Article 6

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy (Cour administrative d'appel de Nancy

- 6 rue du Haut Bourgeois - CO 50015 - 54035 NANCY Cedex) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Article 7

Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction des Finances****Affaire suivie par : OSTERROTH Murielle**

Tél. : 03 87 21 51 26

N/Réf : DFAJCG/DF/SEB/Tarifs/Bliesbruck/283

AR Préfecture : 057-225700012-20220628-lmc1X0100002a79-AR

Date AR Préfecture : 28-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001330

en date du 28 juin 2022

portant abrogation de l'arrêté 2022-001191 en date du 22 avril 2022 et modification de l'arrêté 95 D.F.R.H./S.B.D. n° 9, modifié, en date du 28 avril 1995 portant institution d'une régie de recettes au Parc Archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Réunion de Droit du 1^{er} juillet 2021 ayant délégué au Président du Conseil Départemental le soin de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité ;

Vu la décision n° 13 de la Commission Permanente du Département de la Moselle en date du 12 juin 1995 créant une régie de recettes au Parc Archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim ;

Vu l'arrêté 95 D.F.R.H./S.B.D n° 9, modifié, en date du 28 avril 1995 portant institution d'une régie de recettes au Parc Archéologique européen à Bliesbruck-Reinheim ;

Vu l'arrêté n° 2022-001191 en date du 22 avril 2022 portant modification des tarifs de la billetterie, de la boutique et des locations d'espaces de la régie de recettes au Parc Archéologique européen à Bliesbruck-Reinheim ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle, comptable public assignataire, en date du 20 juin 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2022-001191 en date du 22 avril 2022 est abrogé. Les présentes dispositions remplacent celles de l'article 1 de l'arrêté 95 D.F.R.H/S.B.D n° 9, modifié, en date du 28 avril 1995 :

"Liste des tarifs :

- de la billetterie, en annexe 1, pages 3 et 4,
- de la boutique, en annexe 2, pages 5 à 10,
- des locations d'espaces, en annexe 3, pages 11 et 12,

de la régie de recettes au Parc Archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim".

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté 95 D.F.R.H/S.B.D n° 9, modifié, en date du 28 avril 1995 demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Développement Culturel et Artistique et Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général
des Services Départementaux

Marc HOUVER

PARC ARCHEOLOGIQUE EUROPEEN DE BLIESBRUCK-REINHEIM

Tarifs de la billetterie
(Annexe 1 à l'arrêté n° 2022-001330 en date du 28 juin 2022)

Libellé de la billetterie	Tarifs en €
ENTREES	
Entrée Parc plein tarif, par personne	5,00
Entrée Parc tarif réduit, par personne	3,50
Plein tarif manifestation spécifique ⁽¹⁾ , par personne	7,00
Tarif réduit manifestation spécifique ⁽¹⁾ , par personne	5,50
Plein tarif animation exceptionnelle, par personne	10,00
Tarif réduit animation exceptionnelle, par personne	5,00
VISITES GUIDEES SUR RESERVATION (HORS ENTREE)	
Forfait visite guidée avec un guide, jusqu'à 30 personnes	50,00
Forfait deux visites guidées avec un guide, jusqu'à 30 personnes	75,00
ATELIERS EN FAMILLE (ENTREE INCLUSE)	
Atelier individuel, par enfant	3,50
Atelier individuel, par adulte	5,00
Atelier individuel (30 min), manifestation spécifique, par enfant	1,00
GROUPES SCOLAIRES / PERISCOLAIRES	
Atelier (1h00), groupe périscolaire avec un médiateur, par enfant	3,00
Atelier/visite (1h00), groupe scolaire avec un médiateur, par enfant	3,00
ABONNEMENTS	
Pass Passionnément Moselle	25,00
Pass Musées	
<u>Tarif 1</u> : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans	112,00
<u>Tarif 2</u> : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans (pour les demandeurs d'emploi, les handicapés, les enseignants, les membres de comités de soutien de musée, les étudiants, les élèves, les personnes en formation sur présentation d'un justificatif)	106,00

⁽¹⁾ S'entend pour Vita Romana

*Pour les jeunes de moins de 16 ans

**CONDITIONS APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS BILLETTERIE
HORS PASS MUSEES**

Une réduction de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyage,...).

Conditions appliquées en cas de retard du groupe :

. En cas de retard du groupe de plus d'une heure sur l'horaire de début de visite guidée convenu, la visite sera annulée et facturée au groupe dans les conditions prévues lors de la réservation.

Conditions appliquées en cas d'annulation du groupe :

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à plus de 30 jours du jour de la visite, aucune prestation ne sera facturée.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site entre 30 et 3 jours avant le jour de la visite, les prestations guidées seront facturées.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à moins de 3 jours du jour de la visite ou en cas de non présentation du groupe, la totalité des prestations initialement réservées seront facturées.

Légende de billetterie du Parc Archéologique Européen de Bliesbruck-Reinheim

Tout visiteur susceptible de bénéficier de conditions tarifaires particulières doit présenter un justificatif en cours de validité.

GRATUITE**Conditions**

- personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap + un accompagnateur par personne
- jeunes de moins de 16 ans
- agents départementaux
- élus départementaux
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de gratuité
- enseignants/personnes encadrantes accompagnant un groupe scolaire,
- presse
- scolaire (maternelle à université) dans le cadre d'une sortie scolaire.

Porteurs d'une carte

- Pass Passionnement Moselle, Chéquier Moselle Passion ou Pass Musées
- porteurs d'un carton d'invitation/d'une carte prévoyant la gratuité
- CNAS, Pass Education, ICOM, ICOMOS ou Ministère de la Culture
- porteurs d'une contremarque "Sites Passionnement Moselle"
- association des amis du Parc Archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim
- Saarland-Card.

Evènements spécifiques : dans le cadre de la participation des Sites Passionnement Moselle à des évènements locaux ou nationaux (Journée du Patrimoine, de la Moselle, de l'Europe...) ou des moments de gratuité décidés par l'autorité territoriale.

REDUCTION**Conditions**

- jeunes de 16 à 25 ans
- ayants droit du bénéficiaire du CNAS
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de réduction
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires du rSa
- étudiants
- plus de 65 ans
- pour les groupes, à partir de 10 personnes
- pour la vente de plus de 10 entrées aux structures types Comités d'Entreprise ou Amicales.

Evènements spécifiques : moments de réduction décidés par l'autorité territoriale.

Porteurs d'une carte

- Pass Lorraine ou Multipass +
- Carte Facilis.

PARC ARCHEOLOGIQUE EUROPEEN DE BLIESBRUCK-REINHEIM

Tarifs de la boutique
(Annexe 2 à l'arrêté n° 2022-001330 en date du 28 juin 2022)

Codes articles	Articles	Prix HT en €	TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%	Code	Montant		
MONNAIES					
85430001	Copie d'une monnaie romaine	2,17	2	0,43	2,60
85430002	Copie de monnaies en livret	5,83	2	1,17	7,00
FIGURINES					
75630002	Figurines en plastique PAPO, petit modèle	4,17	2	0,83	5,00
75630001	Figurines en plastique PAPO, grand modèle	7,92	2	1,58	9,50
75630003	Figurines soldats romains	8,33	2	1,67	10,00
75650001	Figurines Tubo Astérix	14,17	2	2,83	17,00
75640001	Figurines Astérix	5,83	2	1,17	7,00
75640002	Bulle Astérix	22,50	2	4,50	27,00
75670001	Tirelire Astérix	16,67	2	3,33	20,00
75670002	Mini tirelire Astérix	8,33	2	1,67	10,00
75670003	Tirelire Chibi Astérix	9,58	2	1,92	11,50
75660001	Coffret maison Astérix	16,67	2	3,33	20,00
75660002	Galère romaine Playmobil	37,50	2	7,50	45,00
75650003	Bataillon romain Playmobil	12,50	2	2,50	15,00
75650004	Légionnaire romain + baliste Playmobil	5,83	2	1,17	7,00
75650005	César et Cléopâtre Playmobil	8,33	2	1,67	10,00
75650006	Combat de gladiateurs Playmobil	19,17	2	3,83	23,00
75660003	Char romain avec tribun Playmobil	10,83	2	2,17	13,00
75660004	Archéologue Playmobil	4,58	2	0,92	5,50
75820001	Peluche Astérix 20 cm	12,50	2	2,50	15,00
75660005	Panoramix et le chaudron de potion magique	22,50	2	4,50	27,00
75650007	La tente des légionnaires	35,00	2	7,00	42,00
75660006	La hutte d'Assurancetourix	45,83	2	9,17	55,00
75650008	Les légionnaires romains	11,67	2	2,33	14,00
75650009	La chasse au sanglier	16,67	2	3,33	20,00
BIJOUX					
78230001	Pendentif	5,00	2	1,00	6,00
78740001	Cordelette en cuir longueur 1 m, coloris variés	0,83	2	0,17	1,00
78520001	Boucle-d'oreilles	5,00	2	1,00	6,00
78420001	Bague argentée	4,17	2	0,83	5,00
78420002	Bague dorée	4,17	2	0,83	5,00
78130001	Bracelet torsadé argenté	4,58	2	0,92	5,50
78130002	Bracelet torsadé doré	4,58	2	0,92	5,50

Codes articles	Articles	Prix HT en €	TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%	Code	Montant		
78130003	Bracelet lisse doré	4,58	2	0,92	5,50
78130004	Bracelet lisse argenté	4,58	2	0,92	5,50
78620001	Fibule à ressort	12,50	2	2,50	15,00
78620002	Fibule Oméga	16,67	2	3,33	20,00
78620003	Fibule cannelée	9,17	2	1,83	11,00
78620004	Fibule arc	9,17	2	1,83	11,00
78620005	Fibule dauphin	9,17	2	1,83	11,00
78710001	Barrette à cheveux	19,58	2	3,92	23,50
78240002	Perle de verre, l'unité	7,08	2	1,42	8,50
78130005	Bracelet perles de verre	10,42	2	2,08	12,50
78240001	Collier perles de verre	14,58	2	2,92	17,50
78130006	Bracelet tête de serpent	22,50	2	4,50	27,00
REPRODUCTIONS DIVERSES					
76150001	Lampe à huile décorée	8,33	2	1,67	10,00
76150003	Lampe à huile artisanale, grand format	13,33	2	2,67	16,00
76150002	Lampe à huile lustre à becs	19,17	2	3,83	23,00
81700001	Cruchette 2 anses	13,33	2	2,67	16,00
81700002	Cruchette trilobée	12,50	2	2,50	15,00
ACCESSOIRES					
74820001	Porte-clés monnaie romaine	2,50	2	0,50	3,00
74820002	Porte-clés figurine grand modèle	5,83	2	1,17	7,00
74820004	Porte-clés figurine petit modèle	4,17	2	0,83	5,00
74820003	Porte-clés motifs	5,50	2	1,10	6,60
74820005	Porte-clés figurine Chibi	6,25	2	1,25	7,50
83230001	Mug à thé avec couvercle	10,42	2	2,08	12,50
83230002	Tasse Astérix	8,64	3	0,86	9,50
76240004	Bougie terre d'argile	4,42	2	0,88	5,30
75720001	Epée romaine en bois	8,33	2	1,67	10,00
75720002	Bouclier romain en bois	11,25	2	2,25	13,50
75720003	Casque gladiateur	8,33	2	1,67	10,00
75720004	Casque romain	11,25	2	2,25	13,50
75710001	Déguisement de légionnaire	25,42	2	5,08	30,50
75720005	Epée gauloise en bois	8,33	2	1,67	10,00
75720006	Bouclier gaulois en bois	11,25	2	2,25	13,50
75820002	Peluche Grayou petit modèle	15,75	2	3,15	18,90
75820004	Peluche dans un sac	7,50	2	1,50	9,00
CARTES POSTALES					
74110001	Cartes postales du Parc	0,83	2	0,17	1,00
74120002	Carte illustrée BD citation latine	1,08	2	0,22	1,30
74120001	Cartes postales « citations latines », l'unité	1,08	2	0,22	1,30
REPRODUCTIONS VERRERIE GALLO-ROMAINE					
85700001	Aryballe	25,00	2	5,00	30,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
85700002	Biberon romain	33,33	2	6,67	40,00
85700008	Encrier	25,00	2	5,00	30,00
85700009	Flacon balsamaire	10,00	2	2,00	12,00
85700003	Bouteille 1 anse	22,50	2	4,50	27,00
85700004	Bouteille 2 anses	25,00	2	5,00	30,00
85700007	Coupe Kantharos bleu roi	33,33	2	6,67	40,00
85700010	Coupe Kantharos Lyon	35,83	2	7,17	43,00
85700011	Grappe raisins	30,00	2	6,00	36,00
85700006	Carafe gallo-romaine spirale 20 D	45,83	2	9,17	55,00
85700005	Carafe gallo-romaine 20 C	41,67	2	8,33	50,00
PAPETERIE					
74310001	Gomme souple	2,17	2	0,43	2,60
74310002	Gomme blanche 3 D	2,50	2	0,50	3,00
74240001	Crayon multicolore	2,17	2	0,43	2,60
74210001	Crayon Falbala	2,50	2	0,50	3,00
74240002	Boîte de 12 crayons de couleur	3,33	2	0,67	4,00
74210002	Crayon gladiateur ou soldat	2,92	2	0,58	3,50
74320001	Taille-crayon catapulte	5,00	2	1,00	6,00
74210003	Crayon vagues	1,83	2	0,37	2,20
74230001	Stylo nœud	2,17	2	0,43	2,60
74230002	Stylo/stylet Parc	3,00	2	0,60	3,60
74620001	Magnet citation latine	2,58	2	0,52	3,10
74610001	Magnet Parc	2,58	2	0,52	3,10
74620002	Magnet Astérix	4,17	2	0,83	5,00
74620003	Mini magnet Astérix	4,58	2	0,92	5,50
74620004	Magnet gladiateur	3,33	2	0,67	4,00
74620005	Magnet légionnaire Fun	3,33	2	0,67	4,00
74450001	Post-it thème Pompéi / Monnaie romaine	2,75	2	0,55	3,30
74410001	Calepin élastique	3,25	2	0,65	3,90
74450002	Calepin avec stylo	4,17	2	0,83	5,00
74460001	Cahier de coloriage	4,08	2	0,82	4,90
74620006	Tatouage antiquité	3,33	2	0,67	4,00
74620007	Badge aimant MOSL	1,67	2	0,33	2,00
74210004	Crayon de papier MOSL	2,08	2	0,42	2,50
74240003	Crayon de couleurs MOSL	1,25	2	0,25	1,50
74390001	Trousse à crayons MOSL	3,33	2	0,67	4,00
MATERIEL PEDAGOGIQUE					
85700015	Tablette en cire double avec stylet	17,08	2	3,42	20,50
77420001	Bourse romaine en cuir, moyen modèle	5,83	2	1,17	7,00
CONSOMMABLES					
72120002	Samsa, tapenade 110 gr	5,31	1	0,29	5,60
72120001	Phoenix, tapenade 110 gr	5,31	1	0,29	5,60

Codes articles	Articles	Prix HT en €	TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%	Code	Montant		
72230001	Salyen, sel romain en pot	4,93	1	0,27	5,20
72120003	Alexandrina, tapenade 110 gr	5,31	1	0,29	5,60
72120004	Apruna, tapenade 100 gr	5,31	1	0,29	5,60
71550001	Tisane 65 gr	6,26	1	0,34	6,60
71550003	Tisane 50 gr	5,21	1	0,29	5,50
73520001	Sucre aromatisé	4,27	1	0,23	4,50
71250001	Mulsum, vin rouge aromatisé	15,00	2	3,00	18,00
71250002	Turriculae, vin blanc	15,00	2	3,00	18,00
71250003	Carenum, vin blanc	16,67	2	3,33	20,00
71250004	Coffret découverte, vins romains	22,50	2	4,50	27,00
71110002	Eau minérale 50 cl	0,95	1	0,05	1,00
71110001	Eau gazeuse 50 cl	0,95	1	0,05	1,00
71170001	Fuze Tea pêche 33 cl	1,42	1	0,08	1,50
71170002	Oasis Tropical 33 cl	1,42	1	0,08	1,50
71170003	Oasis Cassis 33 cl	1,42	1	0,08	1,50
71120001	Coca-cola 33 cl	1,42	1	0,08	1,50
71560001	Capsule Nespresso	0,95	1	0,05	1,00
71540001	Sachet de thé / tisane	0,95	1	0,05	1,00
73900003	Cornetto chocolat 90 ml	0,91	3	0,09	1,00
73900005	Cornetto vanille 90 ml	0,91	3	0,09	1,00
73900006	Magnum amande 120 ml	2,27	3	0,23	2,50
73900007	Magnum classic 120 ml	2,27	3	0,23	2,50
73900008	Super Twister 110 ml	1,36	3	0,14	1,50
73900009	Cône Kinder Bueno 90 ml	1,82	3	0,18	2,00
73900010	Barre Kinder Bueno 45 ml	1,82	3	0,18	2,00
73900011	Le Miko 50 ml	0,91	3	0,09	1,00
JEUX - JOUETS					
75140003	Jeu de cartes Astérix	8,00	2	1,60	9,60
75130001	Jeu de tarot Astérix	6,67	2	1,33	8,00
75120002	Jeu de cartes Les Figures de l'Antiquité	8,00	2	1,60	9,60
75140001	Jeu de cartes Civilisations de la Gaule	6,67	2	1,33	8,00
75140002	Jeu mythologie / Evolution de l'homme	5,00	2	1,00	6,00
75120001	Jeu de cartes romain	5,83	2	1,17	7,00
75200002	Volumen	5,83	2	1,17	7,00
TEXTILE					
77220001	Casquette	1,67	2	0,33	2,00
MULTIMEDIA					
84200001	DVD "Les vases de Yutz"	12,50	2	2,50	15,00
LIBRAIRIE					
64300002	Blesa 1	18,96	1	1,04	20,00
64300003	Blesa 2	42,65	1	2,35	45,00
64300004	Blesa 3	42,65	1	2,35	45,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
			Code	Montant	
64300005	Blesa 4	42,65	1	2,35	45,00
64300006	Blesa 5	37,91	1	2,09	40,00
64300007	Blesa 6	18,96	1	1,04	20,00
64300009	Blesa 7	33,18	1	1,82	35,00
64300021	Blesa 8	37,91	1	2,09	40,00
64300017	Guide de visite du Parc, exposition 2013 F	9,48	1	0,52	10,00
64300018	Guide de visite du Parc, exposition 2013 D	9,48	1	0,52	10,00
	Autres ouvrages		1		Prix éditeur
PRODUITS "MOSELLE PASSION"					
85220001	Coffret Aquarelles	19,17	2	3,83	23,00
71140002	Jus de pommes 1 l	2,84	1	0,16	3,00
71610001	Sirop de mirabelles	9,00	1	0,50	9,50
73110001	Confiture de mirabelles	5,40	1	0,30	5,70
76210001	Savon Moselle Passion	2,50	2	0,50	3,00
76240003	Savon Les P'tits Invités Parc Archéologique	4,17	2	0,83	5,00
76210003	Savon Cœur Parc Archéologique	5,00	2	1,00	6,00
76210004	Savon Parc Archéologique	3,25	2	0,65	3,90
PRODUITS DU TERROIR "MANGEONS MOSELLAN"					
71140001	Jus de pommes multivitamines 1 l	3,32	1	0,18	3,50
73310001	Mirabelles sirop en conserve 235 ml	3,79	1	0,21	4,00
73330001	Mirabelles à l'eau de vie en conserve - alcool 235 ml	6,16	1	0,34	6,50
73310002	Mirabelles sirop en conserve 580 ml	6,64	1	0,36	7,00
73330002	Mirabelles à l'eau de vie en conserve - alcool 580 ml	12,32	1	0,68	13,00
73610001	Miel de fleurs crémeux 500 gr	5,69	1	0,31	6,00
73620001	Miel d'acacia 500 gr	7,49	1	0,41	7,90
73620002	Miel de sapin 500 gr	9,00	1	0,50	9,50
73620003	Miel de tilleul 500 gr	6,64	1	0,36	7,00
PRODUITS QUALITE MOSL					
71400003	Coffret bière artisanale 33 cl	6,67	2	1,33	8,00
71400004	Bière à la mirabelle 33 cl	3,08	2	0,62	3,70
71400005	Bière blonde 33 cl	3,08	2	0,62	3,70
71400006	Bière blanche 33 cl	3,08	2	0,62	3,70
71400007	Bière de printemps 33 cl	3,08	2	0,62	3,70
76240005	Bougie 120 gr	12,50	2	2,50	15,00
76240006	Bougie 250 gr	19,17	2	3,83	23,00
78130007	Bracelet à planter	19,17	2	3,83	23,00
73260001	Sachet de guimauves 100 gr	3,25	2	0,65	3,90
73260002	Boîte oursions au chocolat 160 gr	7,49	1	0,41	7,90

Codes articles	Articles	Prix HT en €	TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
73210001	Pâtes de fruits - règlette 5 bouchées 130 gr	4,74	1	0,26	5,00
73280001	Sachet de caramel au beurre salé 100 gr	3,25	2	0,65	3,90
73800001	Biscuits sablés 150 gr	3,70	1	0,20	3,90
73800002	Biscuits meringues 80 gr	3,70	1	0,20	3,90
71610002	Sirop de fraise	9,00	1	0,50	9,50
71610003	Sirop de sureau	9,00	1	0,50	9,50

Réduction libre de 33 % ou 35 % pour les diffuseurs.

Des réductions et/ou gratuités pourront être effectuées dans un cadre protocolaire ou promotionnel.

PARC ARCHEOLOGIQUE EUROPEEN DE BLIESBRUCK-REINHEIM

Tarifs des locations

(Annexe 3 à l'arrêté n° 2022-001330 en date du 28 juin 2022)

Codes articles	Prestations	Montant HT en €	Taux de TVA		Montant TTC en €
			2	20,00%	
			Code	Montant	
CENTRE DE RESSOURCES - GRANDE SALLE DE RECEPTION AUDITORIUM 234 places assises (sièges fixes) 290 m² avec scène					
12110001	La journée (8 heures)	500,00	2	100,00	600,00
12110002	La 1/2 journée (4 heures)	291,67	2	58,33	350,00
CENTRE DE RESSOURCES - PETITE SALLE DE REUNION 58 m²					
12110003	La journée (8 heures)	100,00	2	20,00	120,00
12110004	La 1/2 journée (4 heures)	58,33	2	11,67	70,00
RELAIS DU PARC - SALLE GROUPE 85 m²					
12110005	La journée (8 heures)	200,00	2	40,00	240,00
12110006	La 1/2 journée (4 heures)	116,67	2	23,33	140,00
RELAIS DU PARC - SALLES / CUISINE restaurant fermé au public 500 m² + terrasse 180 m²					
12110007	La journée (8 heures)	666,67	2	133,33	800,00
DIVERS					
12600001	Installation de matériel mis à disposition par un tiers (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12600002	Mise à disposition d'un agent supplémentaire (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12400001	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour évènement de catégorie 1 (> 501 spectateurs), par jour	416,67	2	83,33	500,00
12400002	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour évènement de catégorie 2 (≤ 500 spectateurs), par jour	208,33	2	41,67	250,00
12400003	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour restauration ambulante, par manifestation (emplacement intérieur ≤ 6 m ² ou extérieur ≤ 25 m ²), par jour	83,33	2	16,67	100,00
12400004	Emplacement intérieur > à 6 m ² ou extérieur > à 25 m ² (surface supplémentaire par tranche de 2 m ² intérieur ou 5 m ² extérieur), par jour	3,33	2	0,67	4,00

Les tarifs incluent la présence d'un agent sur le site pour la durée de la location, les fluides, le nettoyage, la mise à disposition et l'installation du matériel audiovisuel, des tables et des chaises dans les configurations spatiales prévues par le site.

Une remise de 15 % est appliquée à partir de la 5ème location annuelle.

Une remise de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyages...) sur les locations.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction des Finances****Affaire suivie par : OSTERROTH Murielle**

Tél. : 03 87 21 51 26

N/Réf : DFAJCG/DF/SEB/Gravelotte/Tarifs/284

AR Préfecture : 057-225700012-20220628-lmc1X0100002a9a-AR

Date AR Préfecture : 28-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001332

en date du 28 juin 2022

portant abrogation de l'arrêté n° 2022-001228 en date du 3 mai 2022
et modification de l'arrêté n° 24748, modifié, en date du 21 février 2014
portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental de la Guerre de 1870
et de l'Annexion à Gravelotte

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Réunion de Droit du 1^{er} juillet 2021 ayant délégué au Président du Conseil Départemental le soin de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité ;

Vu la décision n° 19 de la Commission Permanente du Département de la Moselle en date du 20 janvier 2014 créant une régie de recettes au Musée départemental de la Guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte ;

Vu l'arrêté n° 24748, modifié, en date du 21 février 2014 portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental de la Guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte ;

Vu l'arrêté n° 2022-001228 en date du 3 mai 2022 portant modification des tarifs de la billetterie, de la boutique, des livres, des locations d'espaces et des frais d'affranchissement dans le cas d'une vente à distance de la régie de recettes au Musée départemental de la Guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle, comptable public assignataire, en date du 20 juin 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2022-001228 en date du 3 mai 2022 est abrogé. Les présentes dispositions modifient celles de l'article 3 de l'arrêté n° 24748, modifié, en date du 21 février 2014 :

"Liste des tarifs :

- de la billetterie, en annexe 1, pages 3 et 4,
- de la boutique, en annexe 2, pages 5 à 9,
- des livres, en annexe 3, pages 10 à 12,
- des locations d'espaces, en annexe 4, pages 13 et 14,
- des frais d'affranchissement dans le cas d'une vente à distance, en annexe 5, page 15,

de la régie de recettes au Musée départemental de la Guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte".

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 24748, modifié, en date du 21 février 2014 demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Développement Culturel et Artistique et Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général
des Services Départementaux

Marc HOUVER

MUSEE DE LA GUERRE DE 1870 ET DE L'ANNEXION A GRAVELOTTE

Tarifs de la billetterie
(Annexe 1 à l'arrêté n° 2022-001332 en date du 28 juin 2022)

Libellé de la billetterie	Tarifs en €
ENTREES	
Plein tarif, par personne	7,00
Tarif réduit, par personne	5,00
VISITES GUIDEES (HORS ENTREE)	
Forfait visite guidée (1h30) sur réservation, jusqu'à 30 personnes	100,00
ATELIERS JEUNES PUBLICS (HORS ENTREE)*	
Atelier individuel (2h00), hors temps scolaire, par personne	5,00
Animation scolaire ou périscolaire à la demi-journée, par enfant	3,00
Tarif visite libre avec support pédagogique, par classe	40,00
ATELIERS ADULTES (ENTREE INCLUSE)	
Visite thématique ou atelier adulte individuel, par personne	9,00
CONFERENCES, COLLOQUES, SPECTACLES ET CONCERTS (ENTREE INCLUSE)	
Plein tarif, par personne	5,00
Tarif réduit, par personne	3,50
SOIREE EXCEPTIONNELLE	
Plein tarif, par personne	25,00
Tarif réduit - 12 ans, par personne	12,00
EVENEMENT EXCEPTIONNEL	
Tarif, par personne	9,00
DINER-SPECTACLE	
Tarif, par personne	70,00
ABONNEMENTS	
Pass Passionnement Moselle	25,00
Pass Musées	
Tarif 1 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans	112,00
Tarif 2 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans (pour les demandeurs d'emploi, les handicapés, les enseignants, les membres de comités de soutien de musée, les étudiants, les élèves, les personnes en formation sur présentation d'un justificatif)	106,00

*Pour les jeunes de moins de 16 ans

**CONDITIONS APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS BILLETTERIE
HORS PASS MUSEES**

Une réduction de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyage,...).

Conditions appliquées en cas de retard du groupe :

. En cas de retard du groupe de plus d'une heure sur l'horaire de début de visite guidée convenu, la visite sera annulée et facturée au groupe dans les conditions prévues lors de la réservation.

Conditions appliquées en cas d'annulation du groupe :

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à plus de 30 jours du jour de la visite, aucune prestation ne sera facturée.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site entre 30 et 3 jours avant le jour de la visite, les prestations guidées seront facturées.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à moins de 3 jours du jour de la visite ou en cas de non présentation du groupe, la totalité des prestations initialement réservées seront facturées.

Légende de billetterie du Musée départemental de la Guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte

Tout visiteur susceptible de bénéficier de conditions tarifaires particulières doit présenter un justificatif en cours de validité.

GRATUITE**Conditions**

- personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap + un accompagnateur par personne
- jeunes de moins de 16 ans
- agents départementaux
- élus départementaux
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de gratuité
- enseignants/personnes encadrantes accompagnant un groupe scolaire
- personne accompagnant le porteur de la carte MOZY qui prévoit une entrée gratuite pour une entrée plein tarif achetée
- presse
- gratuité scolaire (maternelle à université) dans le cadre d'une sortie scolaire.

Porteurs d'une carte

- Pass Passionnement Moselle, Chéquier Moselle Passion ou Pass Musées
- porteurs d'un carton d'invitation/d'une carte prévoyant la gratuité
- CNAS, Pass Education, ICOM, ICOMOS ou Ministère de la Culture
- porteurs d'une contremarque "Sites Passionnement Moselle".

Evènements spécifiques : 1^{er} dimanche du mois et dans le cadre de la participation des Sites Passionnement Moselle à des évènements locaux ou nationaux (Journée du Patrimoine, de la Moselle, de l'Europe...) ou des moments de gratuité décidés par l'autorité territoriale.

REDUCTION**Conditions**

- jeunes de 16 à 25 ans
- ayants droit du bénéficiaire du CNAS
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de réduction
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires du rSa
- étudiants
- pour les groupes, à partir de 10 personnes
- pour la vente de plus de 10 entrées aux structures types Comités d'Entreprise ou Amicales.

Evènements spécifiques : moments de réduction décidés par l'autorité territoriale.

Porteurs d'une carte

- Pass Lorraine ou Multipass +
- City Pass Metz
- Carte Facilis.

MUSEE DE LA GUERRE DE 1870 ET DE L'ANNEXION A GRAVELOTTE

Tarifs de la boutique
(Annexe 2 à l'arrêté n° 2022-001332 en date du 28 juin 2022)

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0%				
			Code	Montant	
74320001	Taille crayon canon	5,00	2	1,00	6,00
75630003	Diorama Bazeilles, la maison de la dernière cartouche	163,33	2	32,67	196,00
75630004	Diorama Bazeilles, la maison de la dernière cartouche	115,00	2	23,00	138,00
74410001	Carnet de coloriages	4,17	2	0,83	5,00
74130001	Dépliant Première Guerre mondiale	2,08	2	0,42	2,50
85420001	Médaille musée	1,67	2	0,33	2,00
85220001	Coffret aquarelles	19,17	2	3,83	23,00
71140002	Jus multivitaminé	3,32	1	0,18	3,50
71140003	Jus de pommes	2,84	1	0,16	3,00
71610001	Sirop de mirabelles	9,00	1	0,50	9,50
73110001	Confiture de mirabelles	5,69	1	0,31	6,00
75330001	Bonhomme Herr Bert	5,83	2	1,17	7,00
74510001	Autocollants soldat 14-18	2,08	2	0,42	2,50
75140001	Jeu 7 familles Première Guerre Mondiale	6,16	1	0,34	6,50
75140002	Jeu 7 familles Peintures XIX	6,25	2	1,25	7,50
75610017	Soldat en bois Lucotte	9,17	2	1,83	11,00
73280001	Boîte de caramels Chardon lorrain	3,75	2	0,75	4,50
77110001	T-Shirt 1	11,67	2	2,33	14,00
77110002	T-Shirt 2	8,33	2	1,67	10,00
77410001	Sac 1	4,17	2	0,83	5,00
73270001	Berlingots du Poilu	4,75	2	0,95	5,70
77260001	Boîte à pilules	4,17	2	0,83	5,00
74180001	Calendrier	12,50	2	2,50	15,00
75910001	Puzzle	6,25	2	1,25	7,50
77320001	Serviette invité brodée anneau	4,17	2	0,83	5,00
77340001	Bavoir "mirabelle"	4,17	2	0,83	5,00
75510001	Boîte à musique	6,25	2	1,25	7,50
73310001	Mirabelles au sirop	5,69	1	0,31	6,00
74610003	Set 6 magnets Panorama	5,83	2	1,17	7,00
74950001	Set papeterie écolier	8,33	2	1,67	10,00
71710001	Crème de mirabelles	10,42	2	2,08	12,50
74430001	Bloc notes	3,33	2	0,67	4,00
74150001	Carte France Seconde Guerre	5,69	1	0,31	6,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0%				
			Code	Montant	
74710001 74720002 74720003	Pin's 1	4,17	2	0,83	5,00
74720001	Pin's Seconde Guerre	4,58	2	0,92	5,50
74720005	Pin's métal	6,58	2	1,32	7,90
74720004	Patch brodé	8,33	2	1,67	10,00
75120001 75120002 75120003 75120004	Jeu de cartes 1	6,67	2	1,33	8,00
75120005	Jeu de cartes 2	11,25	2	2,25	13,50
74110001 74120001	Carte postale 1	0,83	2	0,17	1,00
74110003	Carte postale 2	1,25	2	0,25	1,50
74110002	Carte postale 3	1,67	2	0,33	2,00
74820004 74820006	Porte-clés 1	2,50	2	0,50	3,00
74820003	Porte-clés 2	2,92	2	0,58	3,50
74810001	Porte-clés 3	3,00	2	0,60	3,60
74820001 74810002 74810003	Porte-clés 4	3,33	2	0,67	4,00
74820005	Porte-clés 5	6,25	2	1,25	7,50
74820007	Porte-clés 6	8,25	2	1,65	9,90
75210001	Crayon 1	0,83	2	0,17	1,00
74210003	Crayon 2	1,25	2	0,25	1,50
74250004	Crayon 3	2,50	2	0,50	3,00
74250001 74250002 74250003 74250005	Crayon 5	2,92	2	0,58	3,50
74210002	Crayon 6	3,75	2	0,75	4,50
74230001	Stylo 1	1,67	2	0,33	2,00
74230002	Stylo 2	2,08	2	0,42	2,50
74230003	Stylo 3	2,92	2	0,58	3,50
74230004	Stylo 4	4,58	2	0,92	5,50
74230005	Stylo 5	3,33	2	0,67	4,00
75610015 75610018 75610019	Figurine 1	5,00	2	1,00	6,00
75610016	Figurine 2	6,67	2	1,33	8,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0%				
			Code	Montant	
75610001 75610003 75630001 75610020 75610021 75610022 75610024 75610025	Figurine 3	20,83	2	4,17	25,00
75610005 75610007 75610009 75610011 75630002 75630005 75610023	Figurine 4	37,08	2	7,42	44,50
75630006	Figurine 5	45,00	2	9,00	54,00
75610002 75610004	Figurine 6	96,67	2	19,33	116,00
75610013 75610014 75630007	Figurine 7	98,33	2	19,67	118,00
75610006 75610008 75610010 75610012	Figurine 8	136,67	2	27,33	164,00
75820001	Peluche 1	15,75	2	3,15	18,90
74170001 74170002	Marque-pages 1	0,83	2	0,17	1,00
74170003	Marque-pages 2	3,33	2	0,67	4,00
71310001 71310002	Eau de vie 1	10,00	2	2,00	12,00
74610001	Magnet 1	2,50	2	0,50	3,00
74620001 74610002 74610004 74620002	Magnet 2	2,92	2	0,58	3,50
74610005	Magnet 4	3,33	2	0,67	4,00
74410004	Carnet 1	2,50	2	0,50	3,00
74410002 74410003	Carnet 2	4,17	2	0,83	5,00
76210001	Savon 1	2,92	2	0,58	3,50

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0%				
			Code	Montant	
76210002	Savon 2	4,17	2	0,83	5,00
76220001	Savon 3	5,83	2	1,17	7,00
76240001	Savon 4	11,67	2	2,33	14,00
76240002	Boite savons	5,00	2	1,00	6,00
75720001	Epée en bois 1	5,00	2	1,00	6,00
75720002	Epée en bois 2	6,67	2	1,33	8,00
75720003	Epée en bois 3	8,33	2	1,67	10,00
71420001 71420002	Bière 1	2,08	2	0,42	2,50
71420003 71420004	Bière 2	2,50	2	0,50	3,00
83230001 83230002 83230009 83230010 83230006	Mug et tasse 1	6,67	2	1,33	8,00
83230003 83230004 83230011 83230007	Mug et tasse 2	5,83	2	1,17	7,00
83230005	Mug et tasse 3	10,00	2	2,00	12,00
83230008	Mug et tasse 4	12,50	2	2,50	15,00
77220001	Casquette	5,83	2	1,17	7,00
77240003 77240001	Parapluie 1	14,17	2	2,83	17,00
77240002	Parapluie 2	25,00	2	5,00	30,00
77360001 77360002	Torchon 1	5,83	2	1,17	7,00
77310002	Torchon 2	6,67	2	1,33	8,00
77310001	Torchon 3	8,33	2	1,67	10,00
77310004 77310003 77310006 77310007 77310005	Torchon 4	3,75	2	0,75	4,50
81700003	Raku 1	25,00	2	5,00	30,00
81700002	Raku 2	33,33	2	6,67	40,00
81700001	Raku 3	54,17	2	10,83	65,00
84100001	CD 1	18,96	1	1,04	20,00
84100002 84100003	CD 2	20,83	2	4,17	25,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0%				
			Code	Montant	
84200004 84200008	DVD 1	12,50	2	2,50	15,00
84200001 84200002 84200007	DVD 2	13,33	2	2,67	16,00
84200003 84200005	DVD 3	16,67	2	3,33	20,00
84200006	DVD 4	18,33	2	3,67	22,00
78610001	Broche Bleuets	29,17	2	5,83	35,00
78610003	Bleuet papier	1,25	2	0,25	1,50
85520001	Dé a coudre	3,33	2	0,67	4,00
81900001	Plaqué métal vintage	8,33	2	1,67	10,00
74140001	Affiche n°1	2,50	2	0,50	3,00
77250001 77250002	Drapeau n° 1	8,33	2	1,67	10,00
75740001 75740002	Casque n° 1	8,33	2	1,67	10,00
75740003	Képi	20,83	2	4,17	25,00
77260002	Écusson	5,00	2	1,00	6,00
78610002	Broche Légion d'Honneur	66,67	2	13,33	80,00
74120002	Carte des monuments	2,08	2	0,42	2,50
78200001	Bracelet médaille	9,92	2	1,98	11,90
83250001	Chope bière	8,33	2	1,67	10,00
83260001	Cuillère métal	3,75	2	0,75	4,50
85430001	Billet souvenir	2,08	2	0,42	2,50
76120001	Bougie	10,83	2	2,17	13,00
76140001	Diffuseur de parfum	6,67	2	1,33	8,00
85540001	Briquet médaille Gravelotte	4,17	2	0,83	5,00
75150001 75150002 75150003 75150004	Chronicards	11,37	1	0,63	12,00
73210001	Bonbons mirabelle	5,21	1	0,29	5,50
86100001	Graine de Bleuets	4,17	2	0,83	5,00

Des réductions et/ou gratuites pourront être effectuées dans un cadre protocolaire ou promotionnel.

MUSEE DE LA GUERRE DE 1870 ET DE L'ANNEXION A GRAVELOTTE

Tarifs des livres
(Annexe 3 à l'arrêté n° 2022-001332 en date du 28 juin 2022)

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0%				
			Code	Montant	
62760001 62770001 62770002 62760002 62760003	Revue Napoléon III	9,70	4	0,20	9,90
62920003	Gazette des armes HS11 : la guerre franco-allemande 1870-71	14,20	4	0,30	14,50
62910001	Gazette des uniformes HS 31 : le casque à pointe	14,20	4	0,30	14,50
62310001	Le tour de la France par deux enfants	12,51	1	0,69	13,20
69100001	Boule de suif et autres histoires de guerre	2,18	1	0,12	2,30
69700001	Poésies (RIMBAUD)	5,12	1	0,28	5,40
69100002	L'année terrible	8,72	1	0,48	9,20
69100003	La débâcle	7,01	1	0,39	7,40
69100004	Les soirées de Médan	8,86	1	0,49	9,35
69100005	Contes du lundi	4,83	1	0,27	5,10
69520001	Bismarck (BLED)	8,53	1	0,47	9,00
69510004	Maurice Barrès, la Lorraine, la France et l'étranger	37,91	1	2,09	40,00
62910006	La cavalerie légère de 1845 à 1915	142,18	1	7,82	150,00
62910007	La garde impériale de Napoléon III	85,31	1	4,69	90,00
62730004	Deutsch-Französische Krieg	36,02	1	1,98	38,00
69520002	Wilhelm II (ROHL)	12,04	1	0,66	12,70
62640002	Die Schlafwandler	48,15	1	2,65	50,80
62650002	Gründung des Deutschen Reiches 1870/71	23,98	1	1,32	25,30
62650003	Preussen : Aufstieg und Niedergang	24,08	1	1,32	25,40
69520003	Wilhelm II (CLARK)	20,19	1	1,11	21,30
62650004	Spurensuche : Historische Persönlichkeiten im Dreiländereck	23,79	1	1,31	25,10
69520004	Wilhelm II (HARTAU)	12,13	1	0,67	12,80
69520005	Otto von Bismarck (ULLRICH)	12,13	1	0,67	12,80
69520006	Otto von Bismarck und Wilhelm II	22,09	1	1,21	23,30
62650005	Leben im Kaiserreich : Deutschland um 1900	30,05	1	1,65	31,70

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0%				
			Code	Montant	
69520007	Bismarck, der weisse Revolutionär (GALL)	20,10	1	1,11	21,20
62650009	L'Allemagne de 1815 à 1918	22,18	1	1,22	23,40
62730005	The franco-prussian war	30,33	1	1,67	32,00
62650006	Iron Kingdom	17,06	1	0,94	18,00
69520008	Kaiser Wilhelm II	19,91	1	1,09	21,00
62640003	The Sleepwalkers	14,69	1	0,81	15,50
62360006	A duel of giants	19,91	1	1,09	21,00
62360010	La France s'est faite à coups d'épée	18,86	1	1,04	19,90
62360011	Ecrire la guerre	65,40	1	3,60	69,00
69100006	Le temps des cerises : journal de Mathilde 1870 -1871	9,38	1	0,52	9,90
61890001	Henry Dunant, père de l'action humanitaire	7,54	1	0,41	7,95
61830001	Les belles lisses poires de France	5,59	1	0,31	5,90
62710005	Dictionnaire de la Grande Guerre	29,86	1	1,64	31,50
62510001	57 Mosellans dans l'histoire	5,69	1	0,31	6,00
67320001	L'aide-mémoire culinaire	14,69	1	0,81	15,50
61200001	Bastien gamin de Paris	10,62	1	0,58	11,20
61200003	Soldat Peaceful	5,69	1	0,31	6,00
69100009	Boule de suif	2,37	1	0,13	2,50
61200006	Bleu, chien soleil des tranchées	6,64	1	0,36	7,00
62340002	La Feste Wagner (français)	18,01	1	0,99	19,00
62340003	Die Feste Wagner (allemand)	18,01	1	0,99	19,00
62510005	La Guerre de 1870 en Moselle (Becker)	20,85	1	1,15	22,00
62710007	Été 1914, pourquoi le suicide de l'Europe ?	6,76	4	0,14	6,90
61200007	Frightful First World War	9,48	1	0,52	10,00
69700002	Bataille de Lorraine 1914 : poème d'un poilu	4,74	1	0,26	5,00
62510007	Revue 50sept	4,74	1	0,26	5,00
62310003	Histoire de France (Lavisse)	17,91	1	0,99	18,90
61200008	Lulu et la Grande Guerre	4,74	1	0,26	5,00
61630001	Histoire de France en BD	5,69	1	0,31	6,00
62770006	Vae Victis n° 073	7,35	4	0,15	7,50
62770007	Vae Victis n° 108	6,76	4	0,14	6,90
61300001	Mettre la Grande Guerre en couleurs	6,16	1	0,34	6,50
61860001	Les mots de la Grande Guerre	11,85	1	0,65	12,50
61650006	Napoléon III (BD)	11,37	1	0,63	12,00
61670002	Seconde Guerre Mondiale en BD (Secher)	13,27	1	0,73	14,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			Code	Montant	
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			4	2,10%	
			5	0%	
62730012	Clausewitz Spezial 1870-1871	9,70	4	0,20	9,90
62730016	Chronique d'une guerre oubliée	18,96	1	1,04	20,00
61500002	L'Alsace dans le Reich de 1871 à 1918	12,13	1	0,67	12,80
61680001	Les Batailles de Moselle	12,23	1	0,67	12,90
62770008	Gravelotte-St-Privat, End of the Second Empire	20,85	1	1,15	22,00
62750014	French Army 1870-71 (1)	15,17	1	0,83	16,00
62750015	French Army 1870-71 (2)	15,17	1	0,83	16,00
62750016	German Armies 1870-71 (1)	15,17	1	0,83	16,00
62750017	German Armies 1870-71 Prussia's allies (2)	15,17	1	0,83	16,00
62340005	The German Fortress of Metz 1870-1944	17,06	1	0,94	18,00
67320002	Souvenirs culinaires	5,21	1	0,29	5,50
69520009	Geschichte Frankreichs	9,48	1	0,52	10,00
62730006	1870 La perte de l'Alsace-Lorraine	9,48	1	0,52	10,00
69520010	Bismarck (Burgaud)	23,22	1	1,28	24,50
	Autres ouvrages		1		Prix éditeur

Des réductions et/ou gratuités pourront être effectuées dans un cadre protocolaire ou promotionnel.

MUSEE DE LA GUERRE DE 1870 ET DE L'ANNEXION A GRAVELOTTE

Tarifs des locations
(Annexe 4 à l'arrêté n° 2022-001332 en date du 28 juin 2022)

Codes articles	Prestations	Montant HT en €	Taux de TVA		Montant TTC en €
			2	20,00%	
			Code	Montant	
SALLE DE CONFERENCE - 55 m²					
12110001	La journée (8 heures)	208,33	2	41,67	250,00
12110002	La 1/2 journée (4 heures)	104,17	2	20,83	125,00
12110006	La nuit (22h-00h)	104,17	2	20,83	125,00
SALLE DE CONFERENCE ET HALL - 332 m²					
12110007	La journée (8 heures)	333,33	2	66,67	400,00
12110008	La 1/2 journée (4 heures)	166,67	2	33,33	200,00
12110009	La nuit (22h-00h)	166,67	2	33,33	200,00
SALLE D'EXPOSITION TEMPORAIRE - 288 m²					
12110003	La journée (8 heures)	333,33	2	66,67	400,00
12110004	La 1/2 journée (4 heures)	166,67	2	33,33	200,00
12110005	La nuit (22h-00h)	166,67	2	33,33	200,00
DIVERS					
12110010	Heure supplémentaire (dépassement av. 22h)	41,67	2	8,33	50,00
12110011	Heure supplémentaire (dépassement ap. 22h)	83,33	2	16,67	100,00
12600001	Installation de matériel mis à disposition par un tiers (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12600002	Mise à disposition d'un agent supplémentaire (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12400001	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour évènement de catégorie 1 (> 501 spectateurs), par jour	416,67	2	83,33	500,00
12400002	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour évènement de catégorie 2 (≤ 500 spectateurs), par jour	208,33	2	41,67	250,00
12400003	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour restauration ambulante, par manifestation (emplacement intérieur ≤ 6 m ² ou extérieur ≤ 25 m ²), par jour	83,33	2	16,67	100,00

Codes articles	Prestations	Montant HT en €	Taux de TVA		Montant TTC en €
			2	20,00%	
			Code	Montant	
12400004	Emplacement intérieur > à 6 m ² ou extérieur > à 25 m ² (surface supplémentaire par tranche de 2 m ² intérieur ou 5 m ² extérieur), par jour	3,33	2	0,67	4,00

Les tarifs incluent la présence d'un agent sur le site pour la durée de la location, les fluides, le nettoyage, la mise à disposition et l'installation du matériel audiovisuel et son, des tables et des chaises dans les configurations spatiales prévues par le site.

Une remise de 15 % est appliquée à partir de la 5ème location annuelle.

Une remise de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyages...) sur les locations.

MUSEE DE LA GUERRE DE 1870 ET DE L'ANNEXION A GRAVELOTTE

Tarifs frais affranchissement
(Annexe 5 à l'arrêté n° 2022-001332 en date du 28 juin 2022)

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			4	2,10%	
			5	0%	
			Code	Montant	
12500001 à 12500018	Affranchissement		5	Vendu au prix du tarif postal utilisé	

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Ophélie BAILLOT
Tél. 03 87 56 30 28

AR Préfecture : 057-225700012-20220630-lmc1X0100002a9e-AR
Date AR Préfecture : 30-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001333

en date du 30/06/2022

portant fixation des tarifs journaliers 2022 et de la dotation globalisée commune des établissements et services participant au CPOM de l'Association Fondation Bompard : Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS), Foyer d'Accueil Médicalisé pour Personnes Handicapées Vieillissantes (FAM-PHV), FAM à NOVEANT-SUR-MOSELLE, et FAM à JURY

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) – partie législative – notamment les articles L.313-11 et suivants (contrats pluriannuels), L.314-1 et suivants (dispositions financières), L.351-1 et suivants (contentieux de la tarification) ;
- VU le CASF – partie réglementaire – notamment les articles à R.314-1 et suivants (dispositions financières), R.351-1 et suivants (contentieux de la tarification) ;
- VU le Code de la Santé Publique ;
- VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale de la Moselle en date du 6 décembre 2021 (Rapport III-2) ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) conclu entre l'organisme gestionnaire, l'Agence Régionale de Santé et le Département de la Moselle ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE**Article 1**

Pour l'exercice budgétaire 2022 les charges et les produits prévisionnels sont autorisés comme suit :

Groupes Fonctionnels	FAM Les Horizons JURY	FAS NOVEANT-SUR- MOSELLE	FAM NOVEANT-SUR- MOSELLE	FAM-PHV NOVEANT-SUR- MOSELLE	TOTAL
Charges - Groupe I	228 143,25 €	313 776,71 €	544 931,67 €	118 240,26 €	1 205 091,89 €
Charges - Groupe II	1 519 975,23 €	1 689 500,92 €	2 351 560,05 €	473 870,80 €	6 034 907,01 €
Charges - Groupe III	327 084,03 €	537 741,73 €	683 141,32 €	132 981,60 €	1 792 415,21 €
Résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0 €	0,00 €
Total Charges	2 144 539,51 €	2 541 019,36 €	3 535 216,05 €	725 092,66 €	9 032 414,10 €
Produits - Groupe I	1 403 979,78 €	2 478 842,89 €	2 049 819,80 €	410 666,08 €	6 385 438,07 €
<i>dont dotation globalisée</i>	<i>1 008 992,01 €</i>	<i>1 745 126,37 €</i>	<i>1 159 454,30 €</i>	<i>234 160,94 €</i>	<i>4 189 864,32 €</i>
<i>dont participation Mosellans</i>	<i>229 732,58 €</i>	<i>439 875,20 €</i>	<i>616 713,07 €</i>	<i>106 682,65 €</i>	<i>1 393 002,44 €</i>
<i>dont participation Non Mosellans</i>	<i>165 255,19 €</i>	<i>293 841,32 €</i>	<i>273 652,43 €</i>	<i>69 822,49 €</i>	<i>802 571,31 €</i>
Produits - Groupe II	726 424,66 €	0,00 €	1 483 352,25 €	306 416,41 €	2 516 193,32 €
<i>dont forfait soin ARS</i>	<i>726 424,66 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>1 483 352,25 €</i>	<i>306 416,41 €</i>	<i>2 516 193,32 €</i>
Produits - Groupe III	14 135,07 €	62 176,47 €	46 461 €	8 010,17 €	130 782,71 €
Total Produits	2 144 539,51 €	2 541 019,36 €	3 579 633,05 €	725 092,66 €	9 032 414,10 €

Article 2

Les tarifs journaliers applicables aux l'établissements sont fixés ainsi qu'il suit du 1 août 2022 au 31 décembre 2022 :

		Tarifs
FAM LES HORIZONS	Internat	151,56 €
	Semi-Internat	113,66 €
FAS DE NOVEANT-SUR-MOSELLE	Internat	140,61 €
	Semi-Internat	105,46 €
FAM DE NOVEANT-SUR-MOSELLE	Internat	99,56 €
FAM-PHV DE NOVEANT-SUR-MOSELLE	Internat	98,71 €

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, les tarifs applicables aux l'établissements ci-après désignés sont fixés ainsi :

		Tarifs
FAM LES HORIZONS	Internat	150,70 €
	Semi-Internat	113,02 €
FAS DE NOVEANT-SUR-MOSELLE	Internat	138,88 €
	Semi-Internat	104,16 €
FAM DE NOVEANT-SUR-MOSELLE	Internat	96,28 €
FAM-PHV DE NOVEANT-SUR-MOSELLE	Internat	96,40 €

Article 4

Les prix de journée réservation internat et semi-internat en accueil permanent sont égaux aux prix de journée minorés du montant du forfait hospitalier en vigueur.

Article 5

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté, la dotation globalisée commune à la charge du département est fixée à 4 189 864,32 € pour l'ensemble des établissements et services participant au CPOM :

- pour la période du 1 août 2022 au 31 décembre 2022, déduction faite des sommes déjà perçues, le versement mensuel effectué sur le compte de l'Association Fondation Bompard est calculé à 365 914,53 €,
- à compter du 1^{er} janvier 2023, le versement mensuel est de 349 155,36 €.

Article 6

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy (Cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - CO 50015 - 54035 NANCY Cedex) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Article 7

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général de l'Association Fondation Bompard sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction de la Solidarité
Service SES
Affaire suivie par : Francis WEISSELDINGER
Tél. 03 87 56 32 35

AR Préfecture : 057-225700012-20220630-lmc1X0100002a9f-AR
Date AR Préfecture : 30-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001334

en date du 30/06/2022

relatif aux tarifs hébergement et dépendance 2022
de l'EHPAD Les Lilas Blancs à BOULAY-MOSELLE
participant au CPOM du CENTRE HOSPITALIER LE SECQ DE CREPY

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) – partie législative – notamment les articles L.232-8 à L.232-11 (Allocation Personnalisée d'Autonomie [APA] en établissement), L.313-11, L.313-12, L.313-12-2 (conventions ou contrats pluriannuels), L.313-13 à L.313-22-1 (contrôle et dispositions pénales) et L.314-1 à L.351-8 (dispositions financières et contentieux) ;
- VU le CASF – partie réglementaire – notamment les articles R.314-1 à R.314-244 (dispositions financières) et R.351-1 à R.351-41 (contentieux de la tarification) ;
- VU le Code de la santé publique ;
- VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale ;
- VU la délibération de l'Assemblée Départementale de la Moselle en date du 6 décembre 2021 (Rapport III-2) ;
- VU l'arrêté N°2021-DS-000901 en date du 17 janvier 2022 portant fixation pour 2022 de la valeur du point GIR départemental et du niveau de dépendance moyen des EHPAD en Moselle ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu entre l'organisme gestionnaire, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Département de la Moselle ;
- SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité ;

ARRETE**Article 1**

Pour l'exercice budgétaire 2022 les recettes et les dépenses prévisionnelles de la section hébergement sont autorisées comme suit :

	Montants TTC
Montant global des charges brutes	1 881 357,70 €
Déficit	85 811,40 €
TOTAL	1 967 169,10 €
Montant global des produits bruts	1 967 169,10 €
dont montant produits de tarification	1 925 424,85 €
Excédent	0,00 €
Dépenses refusées	0,00 €
TOTAL	1 967 169,10 €

Article 2

Les tarifs journaliers applicables à l'EHPAD Les Lilas Blancs sont fixés ainsi qu'il suit du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 :

Plus de 60 ans	Tarifs TTC
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	
- Chambre à 1 lit	49,68 €
- Chambre à 2 lits	44,70 €
Dépendance	
- GIR 1 et 2	23,84 €
- GIR 3 et 4	15,12 €
- GIR 5 et 6	6,42 €
Moins de 60 ans	
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	65,88 €
dont participation à la dépendance	16,35 €

Article 3

A compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, les tarifs applicables sont fixés comme suit :

Plus de 60 ans	Tarifs TTC
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	
- Chambre à 1 lit	49,65 €
- Chambre à 2 lits	44,68 €
Dépendance	
- GIR 1 et 2	23,41 €
- GIR 3 et 4	14,86 €
- GIR 5 et 6	6,30 €
Moins de 60 ans	
Hébergement permanent et temporaire (Si habilité à l'aide sociale)	65,56 €
dont participation à la dépendance	16,06 €

Article 4

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le forfait global dépendance est fixé à 622 081,19 €.

Article 5

Pour l'exercice budgétaire 2022 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant fixation des tarifs journaliers, le forfait global dépendance à la charge du Département est fixé à 356 788,85 € :

- pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022, déduction faite des sommes déjà perçues, le versement mensuel est calculé à 30 278,34 €,
- à compter du 1^{er} janvier 2023, le versement mensuel est de 29 732,40 €.

Article 6

Les prix de journée réservation sont égaux aux prix de journée hébergement minorés du montant du forfait hospitalier en vigueur.

Article 7

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Nancy (Cour administrative d'appel de Nancy - 6 rue du Haut Bourgeois - CO 50015 - 54035 NANCY Cedex) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Article 8

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de l'EHPAD Les Lilas Blancs sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Le Président du Département,

Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction des Finances****Affaire suivie par : OSTERROTH Murielle**

Tél. : 03 87 21 51 26

N/Réf : DFAJCG/DF/SEB/Tarifs/JFL/285

AR Préfecture : 057-225700012-20220628-lmc1X0100002aba-AR

Date AR Préfecture : 28-06-2022

A R R E T E

N° 2022-001339

en date du 28 juin 2022

portant abrogation de l'arrêté n° 2022-001147 en date du 28 mars 2022
et modification de l'arrêté 98 D.F.R.H./S.B.D. n° 53, modifié, en date du 2 octobre 1998
portant institution d'une régie de recettes aux Jardins Fruitières de Laquenexy

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Réunion de Droit du 1^{er} juillet 2021 ayant délégué au Président du Conseil Départemental le soin de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité ;

Vu la décision n° 94 de la Commission Permanente du Département de la Moselle en date du 14 septembre 1998 créant une régie de recettes aux Jardins Fruitières de Laquenexy ;

Vu l'arrêté 98 D.F.R.H./S.B.D. n° 53, modifié, en date du 2 octobre 1998 portant institution d'une régie de recettes aux Jardins Fruitières de Laquenexy ;

Vu l'arrêté n° 2022-001147 en date du 28 mars 2022 portant modification des tarifs de la billetterie, des stages et prestations de services, du salon de thé, de la boutique, de la jardinerie, des locations de salles et d'espaces et des frais d'affranchissement ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle, comptable public assignataire, en date du 20 juin 2022 ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n° 2022-001147 en date du 28 mars 2022, est abrogé. Les présentes dispositions remplacent celles de l'article 1 de l'arrêté 98 D.F.R.H./S.B.D. n° 53, modifié, en date du 2 octobre 1998 :

"Liste des tarifs :

- de la billetterie, en annexe 1, pages 3 et 4,
- des stages et prestations de services, en annexe 2, page 5,
- du salon de thé, en annexe 3, pages 6 à 9,
- de la boutique, en annexe 4, pages 10 à 36,
- de la jardinerie, en annexe 5, pages 37 à 40,
- des locations de salles et d'espaces, en annexe 6, pages 41 et 42,
- des frais d'affranchissement, en annexe 7, page 43,

de la régie de recettes aux Jardins Fruitiers de Laquenexy".

Article 2 : Les dispositions des autres articles de l'arrêté 98 D.F.R.H./S.B.D. n° 53, modifié, en date du 2 octobre 1998 demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Développement Culturel et Artistique et Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général
des Services Départementaux

Marc HOUVER

LES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY

Tarifs de la billetterie
(Annexe 1 à l'arrêté n° 2022-001339 en date du 28 juin 2022)

Libellé de la billetterie	Tarifs en €
ENTREES	
Plein tarif, par personne	5,00
Tarif réduit, par personne	3,50
Plein tarif manifestation spécifique ⁽¹⁾ , par personne	7,00
Tarif réduit manifestation spécifique ⁽¹⁾ , par personne	5,00
VISITES GUIDEES (HORS ENTREE)	
Forfait visite guidée (1h15) sur réservation, jusqu'à 50 personnes	100,00
ATELIERS JEUNES PUBLICS (HORS ENTREE)*	
Atelier (1h00), hors temps scolaire, par personne	5,00
Atelier individuel avec production, hors temps scolaire, par personne	9,00
Animation scolaire ou périscolaire (1h00), par enfant	3,00
Tarif visite libre avec support pédagogique, par classe	40,00
Chasse au trésor, par participant	2,00
ATELIERS ADULTES (HORS ENTREE)	
Visite thématique ou atelier adulte individuel, par personne	5,00
ABONNEMENTS	
Pass Passionnement Moselle	25,00
Carte privilège - accès illimité au jardin pendant un an + une entrée gratuite pour un accompagnateur + 5 % de remise sur les prestations (hors alcool)	25,00
Pass Musées	
Tarif 1 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans	112,00
Tarif 2 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans (pour les demandeurs d'emploi, les handicapés, les enseignants, les membres de comités de soutien de musée, les étudiants, les élèves, les personnes en formation sur présentation d'un justificatif)	106,00

*Pour les jeunes de moins de 16 ans

(1) S'entend pour la Fête des Jardins & des Saveurs et toute autre manifestation spécifique

**CONDITIONS APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS BILLETTERIE
HORS PASS MUSEES ET CARTE PRIVILEGE**

Une réduction de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyage,...).

Conditions appliquées en cas de retard du groupe :

. En cas de retard du groupe de plus d'une heure sur l'horaire de début de visite guidée convenu, la visite sera annulée et facturée au groupe dans les conditions prévues lors de la réservation.

Conditions appliquées en cas d'annulation du groupe :

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à plus de 30 jours du jour de la visite, aucune prestation ne sera facturée.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site entre 30 et 3 jours avant le jour de la visite, les prestations guidées seront facturées.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à moins de 3 jours du jour de la visite ou en cas de non présentation du groupe, la totalité des prestations initialement réservées seront facturées.

. Pour l'achat de 9 ateliers, hors temps scolaire, le 10ème est offert.

Légende de billetterie des Jardins Fruitiers de Laquenexy

Tout visiteur susceptible de bénéficier de conditions tarifaires particulières doit présenter un justificatif en cours de validité.

GRATUITE**Conditions**

- personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap + un accompagnateur par personne
- jeunes de moins de 16 ans
- agents départementaux
- élus départementaux
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de gratuité
- enseignants/personnes encadrantes accompagnant un groupe scolaire dans la limite de 1 accompagnant pour 6 enfants pour les maternelles/primaires et de 1 accompagnateur pour 10 enfants pour les collèges/lycées
- presse
- gratuité scolaire (maternelle à université) dans le cadre d'une sortie scolaire.

Porteurs d'une carte

- Pass Passionnement Moselle, Chéquier Moselle Passion ou Pass Musées
- porteurs d'un carton d'invitation/d'une carte prévoyant la gratuité
- CNAS, Pass Education, ICOM, ICOMOS ou Ministère de la Culture
- porteurs d'une contremarque "Sites Passionnement Moselle".

Evènements spécifiques : dans le cadre de la participation des Sites Passionnement Moselle à des évènements locaux ou nationaux (Journée du Patrimoine, de la Moselle, de l'Europe...) ou des moments de gratuité décidés par l'autorité territoriale.

REDUCTION**Conditions**

- jeunes de 16 à 25 ans
- ayants droit du bénéficiaire du CNAS
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de réduction
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires du rSa
- étudiants
- pour les groupes dès 10 personnes
- pour la vente de plus de 10 entrées aux structures types Comités d'Entreprise ou Amicales.

Evènements spécifiques : moments de réduction décidés par l'autorité territoriale.

Porteurs d'une carte

- Pass Lorraine ou Multipass +
- Carte Facilis.

LES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY

Tarifs des stages et prestations de services
(Annexe 2 à l'arrêté n° 2022-001339 en date du 28 juin 2022)

Codes articles	Intitulé	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			2	20,00%	
			Code	Montant	
12310001	"Initiation à l'arbre fruitier" : la journée	50,00	2	10,00	60,00
12310002	"Stage technique" : la demi-journée	25,00	2	5,00	30,00
12310003	"Avec expert extérieur" : la demi-journée	50,00	2	10,00	60,00
12310004	Démonstrations arboricoles à l'extérieur : la demi-journée	75,00	2	15,00	90,00

- Les Mairies bénéficieront d'une réduction de 10 % du prix sur les stages.
- Les agents du Département de la Moselle bénéficieront d'une réduction de 5 % du prix sur les stages.
- Pour l'achat de 5 stages techniques, le 6ème est offert.

LES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY

Tarifs du salon de thé

(Annexe 3 à l'arrêté n° 2022-001339 en date du 28 juin 2022)

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%	Code	Montant		
Glaces					
23200001	Cup individuel 1	3,18	3	0,32	3,50
Boissons froides alcoolisées (vin, bière, kir, selon gamme)					
22310003 22310004 22310005 22310015 22310016 22310019 22310021 22310022 22310006	Boisson froide alcoolisée 2	4,08	2	0,82	4,90
22310011 22310012 22310013 22310002	Boisson froide alcoolisée 3	4,50	2	0,90	5,40
22370001 22370002	Boisson froide alcoolisée 5	5,00	2	1,00	6,00
22350001	Coupe de champagne	5,83	2	1,17	7,00
22340002	Vin à la bouteille 1	12,50	2	2,50	15,00
22320002 22330008 22320006	Vin à la bouteille 3	16,67	2	3,33	20,00
22340001 22320008 22320007 22330005	Vin à la bouteille 4	18,33	2	3,67	22,00
22330001 22320011	Vin à la bouteille 5	24,17	2	4,83	29,00
22330007	Vin à la bouteille 6	20,83	2	4,17	25,00
22350003	Vin à la bouteille 7	23,33	2	4,67	28,00
22350002	Vin à la bouteille 11	31,67	2	6,33	38,00
22340003	Vin ½ bouteille 1	8,33	2	1,67	10,00
22350004	Champagne LP 1/2	15,00	2	3,00	18,00
22330006	Vin ½ bouteille 3	10,00	2	2,00	12,00
Boissons froides non alcoolisées					
21100001	Boisson froide non alcoolisée 1	1,73	3	0,17	1,90
22140001	Sirop à l'eau	1,82	3	0,18	2,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
22110001	Boisson froide non alcoolisée 2	2,64	3	0,26	2,90
22120005	Boisson froide non alcoolisée 3	2,64	3	0,26	2,90
22120002	Boisson froide non alcoolisée 4	4,45	3	0,45	4,90
22120006 22140002	Boisson froide non alcoolisée 5	3,18	3	0,32	3,50
22121008	Boisson froide non alcoolisée 6	4,09	3	0,41	4,50
22120001 22121003 22121005 22120019 22121009 22121010 22121011 22121012 22121013 22121014	Boisson froide non alcoolisée 7	5,00	3	0,50	5,50
22120017 22120018 22120011 22120012 22120014 22120007 22120008 22120009 22120020 22120015 22121004 22121006 22121007	Boisson froide non alcoolisée 8	6,27	3	0,63	6,90
22100002	Boisson froide non alcoolisée 11	0,91	3	0,09	1,00
22120003	Bouteille jus de pommes	8,91	3	0,89	9,80
22120004	Bouteille multivitaminé	10,00	3	1,00	11,00
Boissons chaudes (café, thé, infusion, chocolat, expresso, cappuccino...)					
22210001 22220001 22240001	Boisson chaude 1	2,55	3	0,25	2,80
22210003	Boisson chaude 2	3,18	3	0,32	3,50
22210002	Boisson chaude 6	2,00	3	0,20	2,20
Plats					
23400001 23100010 23100011 23100004	Dessert 1	3,64	3	0,36	4,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
23100001	Dessert 2	4,27	3	0,43	4,70
23100002 23100012 23100013 23100014	Dessert 3	2,64	3	0,26	2,90
23100003	Dessert 4	5,45	3	0,55	6,00
23100017 23100018	Dessert 5	3,18	3	0,32	3,50
Formules					
24300001	Formule goûter	6,36	3	0,64	7,00
Grignotages					
23100005 23400002 23400007 23500001 23500006 23600001 23700001	Grignotage 1	5,45	3	0,55	6,00
23100006 23400003 23400008 23500002 23500007 23600002 23700002	Grignotage 2	7,27	3	0,73	8,00
23100007 23400004 23400009 23500003 23500008 23600003 23700003	Grignotage 3	9,09	3	0,91	10,00
23100008 23400005 23400010 23500004 23500009 23600004 23700004	Grignotage 4	10,91	3	1,09	12,00
23100009 23400006 23400011 23500005 23500010 23600005 23700005	Grignotage 5	12,73	3	1,27	14,00
24300005	Panier pique-nique adulte	22,73	3	2,27	25,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
24300006	Panier pique-nique enfant	10,91	3	1,09	12,00
26000001	Panier pique-nique adulte WEB	22,73	3	2,27	25,00
26000002	Panier pique-nique enfant WEB	10,91	3	1,09	12,00
23400014	Plat enfant	8,18	3	0,82	9,00
23400012 23400013	Grignotage à partager/personne 1	9,09	3	0,91	10,00

Le détenteur de la carte privilège et les agents du Département bénéficient d'une remise de 5 % sur le montant total de la facture du restaurant, hors alcool.

LES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY

Tarifs de la boutique
(Annexe 4 à l'arrêté n° 2022-001339 en date du 28 juin 2022)

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			4	2,10%	
			5	0,00%	
			Code	Montant	
Ustensiles en silicone					
83340004	Infuseur à herbes	9,92	2	1,98	11,90
83340006	Bouchon	2,49	2	0,50	2,99
83340008	Soupape Vapeur Bonhomme	8,25	2	1,65	9,90
83340009	Séparateur à œuf	8,25	2	1,65	9,90
83330002	Moule à gâteau 1	14,08	2	2,82	16,90
83330003					
83330004					
83330005	Moule à gâteau 2	12,42	2	2,48	14,90
83310001	Infuseur à thé	4,92	2	0,98	5,90
83310003	Infuseur à thé 2	8,25	2	1,65	9,90
83310005					
83330009	Support pour œuf poché	9,92	2	1,98	11,90
83330006	Kit cuit pommes	25,00	2	5,00	30,00
Ustensiles					
83320001	Set huile et vinaigre	7,42	2	1,48	8,90
83320002	Sèche aromates	8,25	2	1,65	9,90
83150001	Salière à herbes aromatiques	8,75	2	1,75	10,50
83320003	Ciseaux aromatiques + pinceau 2	8,25	2	1,65	9,90
83320006	Ciseaux fines herbes	4,17	2	0,83	5,00
83480001	Porte serviette	5,00	2	1,00	6,00
83440001	Lot 4 boîtes de conservation	10,75	2	2,15	12,90
83320016	Dénoyauteur à cerise	19,08	2	3,82	22,90
83320017	Pierre à moudre	20,75	2	4,15	24,90
83370002	Entonnoir	9,08	2	1,82	10,90
83320013	Taille légumes 2	8,25	2	1,65	9,90
83480004	Ustensiles de cuisine 2	4,17	2	0,83	5,00
83480002	Ustensiles de cuisine 3	2,92	2	0,58	3,50
83420005					
83320019	Ustensiles de cuisine 4	4,92	2	0,98	5,90
83350002					
83430001					
83440010	Ustensiles de cuisine 5	5,33	2	1,07	6,40
83320023	Ustensiles de cuisine 6	6,25	2	1,25	7,50
83340010					
83320020	Ustensiles de cuisine 7	9,92	2	1,98	11,90
83320008					
83320021					

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%	Code	Montant		
83330010 83320005	Ustensiles de cuisine 9	12,08	2	2,42	14,50
83320022	Ustensiles de cuisine 10	14,08	2	2,82	16,90
83450001	Ustensiles de cuisine 11	17,50	2	3,50	21,00
83330011	Ustensiles de cuisine 12	8,25	2	1,65	9,90
83480003	Ustensiles de cuisine 13	0,83	2	0,17	1,00
83420003 83420004	Ustensiles de cuisine 14	5,83	2	1,17	7,00
83450002 83480005	Ustensiles de cuisine 15	9,17	2	1,83	11,00
83450003	Ustensiles de cuisine 16	5,83	2	1,17	7,00
83320010	Ustensiles de cuisine 17	11,25	2	2,25	13,50
83430002	Ustensiles de cuisine 18	5,42	2	1,08	6,50
83340011	Ustensiles de cuisine 19	8,75	2	1,75	10,50
83370008	Ustensiles de cuisine 20	10,42	2	2,08	12,50
83260005	Ustensiles de cuisine 21	6,58	2	1,32	7,90
83290002	Ustensiles de cuisine 22	4,58	2	0,92	5,50
83370006	Ustensiles de cuisine 23	14,92	2	2,98	17,90
83370007	Ustensiles de cuisine 24	9,58	2	1,92	11,50
83420006	Ustensiles de cuisine 25	7,42	2	1,48	8,90
83420007	Ustensiles de cuisine 26	3,75	2	0,75	4,50
83420009 83420008	Ustensiles de cuisine 27	10,75	2	2,15	12,90
83430006	Ustensiles de cuisine 28	29,92	2	5,98	35,90
Ustensiles originaux					
83320004	Casse noix	12,42	2	2,48	14,90
83320012	Vide pomme	8,25	2	1,65	9,90
83370005	Découpe fruit	6,58	2	1,32	7,90
83260003	Pic à fruit	10,75	2	2,15	12,90
83320015	Extracteur de jus	54,08	2	10,82	64,90
83320014	Eplucheur	7,50	2	1,50	9,00
Vaisselle					
83210001 83230013	Vaisselle 1	2,71	2	0,54	3,25
83440012 83230018 83230021 83440008 83440009	Vaisselle 3	4,08	2	0,82	4,90
83230016 83230012	Vaisselle 4	5,00	2	1,00	6,00
83230015	Vaisselle 6	5,83	2	1,17	7,00
83210002	Vaisselle 7	7,46	2	1,49	8,95

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
83440013	Vaisselle 8	14,92	2	2,98	17,90
83260006	Vaisselle 9	4,58	2	0,92	5,50
83220002	Vaisselle 10	7,08	2	1,42	8,50
83230017	Vaisselle 11	3,92	2	0,78	4,70
83230014	Vaisselle 14	14,08	2	2,82	16,90
83430003	Vaisselle 15	20,75	2	4,15	24,90
83260004	Vaisselle 23	2,08	2	0,42	2,50
83220001	Vaisselle 24	3,75	2	0,75	4,50
83250001 83230023	Vaisselle 26	3,00	2	0,60	3,60
83440011	Vaisselle 27	7,92	2	1,58	9,50
83440014	Vaisselle 28	3,75	2	0,75	4,50
83230020	Vaisselle 29	6,58	2	1,32	7,90
83280002	Vaisselle 30	13,25	2	2,65	15,90
83430005	Vaisselle 31	23,25	2	4,65	27,90
83230024	Vaisselle 32	5,75	2	1,15	6,90
Senteurs					
81130001 81130002	Veilleuse	4,08	2	0,82	4,90
76140001	Photophore	9,58	2	1,92	11,50
76121014	Bougie luxe	27,42	2	5,48	32,90
76521011	Diffuseur luxe	31,58	2	6,32	37,90
76532001 76532002 76531006 76531007 76531008 76532007 76532008 76532009 76532010 76532004 76531002 76531003 76532005 76531005 76532006	Recharge diffuseur parfum ambiance	10,83	2	2,17	13,00
76522001 76522002 76521001 76521002 76521003 76522003	Diffuseur parfum ambiance	15,42	2	3,08	18,50

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
76521009 76521010 76522011 76522012 76522007 76521007 76521008 76522008 76522009 76523004 76521004 76523001 76522004 76521005 76522005 76522006 76523002	Diffuseur parfum ambiance	15,42	2	3,08	18,50
76430005 76420003 76430008	Huile essentielle 1	8,25	2	1,65	9,90
76440001 76430001 76420006 76410006	Huile essentielle 2	3,50	2	0,70	4,20
76410002 76440003 76430002 76450001 76450004 76410007 76430010 76410005	Huile essentielle 3	4,92	2	0,98	5,90
76420001 76410003 76430006 76450003 76420002 76440005 76430009 76420005 76430011 76440006	Huile essentielle 4	6,58	2	1,32	7,90
76470002	Huile noyau d'abricot	6,58	2	1,32	7,90

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			4	2,10%	
			5	0,00%	
			Code	Montant	
76470001	Huile d'amande douce	6,58	2	1,32	7,90
76510001	Encens	2,08	2	0,42	2,50
76510002					
76510003					
76510005					
76510007					
76510008					
76560001	Porte encens fleur	4,92	2	0,98	5,90
76122016	Bougie 1	8,25	2	1,65	9,90
76122019					
76122017					
76122005	Bougie 2	5,00	2	1,00	6,00
76121005					
76121001	Bougie 3	11,58	2	2,32	13,90
76121002					
76122009					
76122010					
76122011					
76122008					
76122002					
76122003					
76121011					
76121013					
76122012					
76122013					
76121015					
76122015					
76122018					
76122014					
76121007					
76121008					
76122006					
76122007					
76650003	Coffret bougie	16,67	2	3,33	20,00
Vases					
81230019	Vase 1	3,25	2	0,65	3,90
81220020	Vase 2	8,25	2	1,65	9,90
81230021					
81220021	Vase 3	9,92	2	1,98	11,90
81220022	Vase 4	14,08	2	2,82	16,90
81230002	Vase 5	13,25	2	2,65	15,90
81230020	Vase 6	33,25	2	6,65	39,90
81230022	Vase 7	11,58	2	2,32	13,90

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
81230023	Vase 8	14,92	2	2,98	17,90
81230003	Lot vases en verre 4	35,75	2	7,15	42,90
81230017	Vase en verre 1	13,25	2	2,65	15,90
81230008	Vase en verre 2	7,50	2	1,50	9,00
81230007	Vase en verre 3	8,33	2	1,67	10,00
81230015					
81230009	Vase en verre 4	11,25	2	2,25	13,50
81230016					
81230011					
81230001	Vase en verre 6	16,58	2	3,32	19,90
81230018	Vase en verre 8	4,92	2	0,98	5,90
81230010	Vase en verre 9	24,92	2	4,98	29,90
81230004	Vase en verre 11	17,42	2	3,48	20,90
81230014	Vase en verre 12	5,42	2	1,08	6,50
81220013	Vase céramique 2	5,75	2	1,15	6,90
81220015	Vase céramique 7	8,75	2	1,75	10,50
81220016					
81220017					
81220018					
81220019					
Décoration intérieure					
81700002	Raku 1	24,17	2	4,83	29,00
81700004	Pot Raku	20,83	2	4,17	25,00
81900015	Panier	1,67	2	0,33	2,00
81710001	Déco à poser 3	29,08	2	5,82	34,90
81710002	Déco à poser 4	33,25	2	6,65	39,90
81900016					
81710003	Déco à poser 5	38,25	2	7,65	45,90
81710004	Déco à poser 6	54,92	2	10,98	65,90
81710005	Déco à poser 7	46,58	2	9,32	55,90
85510001	Déco intérieur 1	3,25	2	0,65	3,90
81400005	Déco à accrocher 1	33,25	2	6,65	39,90
81400006	Déco à accrocher 2	45,75	2	9,15	54,90
Décorations et accessoires amérindiens					
81400003	Vannerie 2	16,58	2	3,32	19,90
75810001	Déco 1	8,25	2	1,65	9,90
81400004	Vannerie 3	41,58	2	8,32	49,90
81900003	Déco 6	22,92	2	4,58	27,50
81900005	Déco 2	14,96	2	2,99	17,95
81900009					
Décorations et accessoires maori					
78230004	Bijoux 7	76,67	2	15,33	92,00
78230002	Bijoux 8	100,00	2	20,00	120,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
78230003	Bijoux 4	65,00	2	13,00	78,00
Accessoires pour animaux (nichoirs, mangeoires, abreuvoirs...)					
79300001	Accessoire pour animaux 1	4,17	2	0,83	5,00
79500001					
79420001					
79600002	Accessoire pour animaux 2	6,67	2	1,33	8,00
79210004					
79410004	Accessoire pour animaux 3	8,75	2	1,75	10,50
79220004					
79210010					
79410003					
79300009	Accessoire pour animaux 5	13,25	2	2,65	15,90
79210008	Accessoire pour animaux 6	11,67	2	2,33	14,00
79450001	Accessoire pour animaux 7	15,42	2	3,08	18,50
79220001					
79220002	Accessoire pour animaux 8	18,25	2	3,65	21,90
79300005					
79300020	Accessoire pour animaux 9	2,50	2	0,50	3,00
79300017					
79300016					
79600004	Accessoire pour animaux 10	5,00	2	1,00	6,00
79210024	Accessoire pour animaux 11	18,25	2	3,65	21,90
79210019					
79210023					
79300007	Accessoire pour animaux 12	26,58	2	5,32	31,90
79211001	Accessoire pour animaux 13	8,25	2	1,65	9,90
79300018					
79300002	Accessoire pour animaux 14	7,42	2	1,48	8,90
79220003					
79210014					
79210012					
79210009					
79210001	Accessoire pour animaux 15	10,75	2	2,15	12,90
79210015					
79410002					
79210006					
79410005	Accessoire pour animaux 16	10,42	2	2,08	12,50
79210022	Accessoire pour animaux 17	24,08	2	4,82	28,90
79210021					
79300019	Accessoire pour animaux 18	9,17	2	1,83	11,00
79210003					
79300014	Accessoire pour animaux 19	3,75	2	0,75	4,50
79600001					

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%	Code	Montant		
79500002	Accessoire pour animaux 20	2,00	2	0,40	2,40
79500003	Accessoire pour animaux 21	33,25	2	6,65	39,90
82700015	Accessoire pour animaux 22	20,75	2	4,15	24,90
82700016	Accessoire pour animaux 23	24,92	2	4,98	29,90
79300010	Accessoire pour animaux 24	24,92	2	4,98	29,90
79300006					
79300011	Accessoire pour animaux 25	12,08	2	2,42	14,50
79300012					
79300013					
79210016	Accessoire pour animaux 27	15,75	2	3,15	18,90
79210018	Accessoire pour animaux 28	11,58	2	2,32	13,90
79210017					
79220007	Accessoire pour animaux 29	29,08	2	5,82	34,90
79210002	Accessoire pour animaux 30	16,58	2	3,32	19,90
79210013					
79210020	Accessoire pour animaux 31	13,75	2	2,75	16,50
79300015	Accessoire pour animaux 32	11,25	2	2,25	13,50
79210011	Accessoire pour animaux 33	12,50	2	2,50	15,00
Accessoires de jardinage					
38200007	Tuteur 1	3,25	2	0,65	3,90
82800008	Tuteur 2	5,75	2	1,15	6,90
82800009	Tuteur 3	9,92	2	1,98	11,90
82800006	Tuteur 4	20,75	2	4,15	24,90
82800003	Tuteur 5	11,67	2	2,33	14,00
82800002	Tuteur 6	24,17	2	4,83	29,00
82800005	Tuteur 9	8,25	2	1,65	9,90
82800010	Tuteur 10	4,58	2	0,92	5,50
82800001	Tuteur 11	16,58	2	3,32	19,90
82800014	Tuteur 12	29,08	2	5,82	34,90
82800015	Tuteur 13	37,42	2	7,48	44,90
82800016	Tuteur 14	45,75	2	9,15	54,90
38320014	Pot 2	10,42	2	2,08	12,50
38200001	Substrat 1	3,25	2	0,65	3,90
38200002	Substrat 2	4,92	2	0,98	5,90
38200004	Substrat 3	9,08	2	1,82	10,90
38200005					
38200003	Substrat 4	5,75	2	1,15	6,90
38200006	Paillis 30 litres	19,91	3	1,99	21,90
38110019	Semences	3,55	3	0,35	3,90
37110001	Outils coupants 1	16,25	2	3,25	19,50
37110009	Outils coupants 2	17,92	2	3,58	21,50
37110008	Outils coupants 3	22,42	2	4,48	26,90
37110003	Outils coupants 4	33,25	2	6,65	39,90

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
37110002 37110006 37110007	Outils coupants 5	50,75	2	10,15	60,90
37110010	Outils coupants 6	66,58	2	13,32	79,90
37430010	Outils coupants 7	5,83	2	1,17	7,00
37110011	Outils coupants 8	14,92	2	2,98	17,90
37110012	Outils coupants 9	11,58	2	2,32	13,90
37110013	Outils coupants 10	53,25	2	10,65	63,90
37110014	Outils coupants 11	54,92	2	10,98	65,90
37110015	Outils coupants 12	37,42	2	7,48	44,90
37110004	Outils coupants 13	49,08	2	9,82	58,90
37120007	Accessoire outils coupants 1	9,92	2	1,98	11,90
37120002 37120006	Accessoire outils coupants 2	10,75	2	2,15	12,90
37120001	Accessoire outils coupants 3	11,58	2	2,32	13,90
37120003 37120005	Accessoire outils coupants 4	14,08	2	2,82	16,90
37120004	Accessoire outils coupants 5	16,25	2	3,25	19,50
37120008	Accessoire outils coupants 6	4,92	2	0,98	5,90
37120009	Accessoire outils coupants 7	20,75	2	4,15	24,90
37200010	Outils travail du sol 1	13,25	2	2,65	15,90
37200006 37200013	Outils travail du sol 3	17,92	2	3,58	21,50
37200015	Outils travail du sol 4	19,92	2	3,98	23,90
37200012	Outils travail du sol 5	29,92	2	5,98	35,90
37200001 37200002 37200014	Outils travail du sol 6	41,58	2	8,32	49,90
37200004	Outils travail du sol 7	44,08	2	8,82	52,90
37300002 37300016	Outils enfants 1	2,42	2	0,48	2,90
37300010	Outils enfants 3	7,42	2	1,48	8,90
37430011 37300003	Outils enfants 4 + petits outils à main	9,92	2	1,98	11,90
37300006	Outils enfants 5	16,58	2	3,32	19,90
37300007	Outils enfants 6	2,92	2	0,58	3,50
31300009	Outils enfants 7	5,75	2	1,15	6,90
37300011 37300012 37300013	Outils enfants 8	9,92	2	1,98	11,90
37300014	Outils enfants 9	33,25	2	6,65	39,90
37300015	Outils enfants 10	24,92	2	4,98	29,90
37300017	Outils enfants 11	4,58	2	0,92	5,50

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
37410006 37410007 37410008	Arrosoir 1	5,00	2	1,00	6,00
37410001	Arrosoir 2	6,58	2	1,32	7,90
37410004	Arrosoir 3	7,08	2	1,42	8,50
37410013	Arrosoir 4	7,42	2	1,48	8,90
37410009	Arrosoir 5	9,17	2	1,83	11,00
37410010	Arrosoir 6	18,25	2	3,65	21,90
37300008	Arrosoir 10	11,25	2	2,25	13,50
37430001	Petits outils 2	10,42	2	2,08	12,50
37430008 37600008	Petits outils 3	11,25	2	2,25	13,50
37430005 37430009	Petits outils 4	13,25	2	2,65	15,90
37430006	Petits outils 5	16,58	2	3,32	19,90
37200016	Kit outils 1	49,96	2	9,99	59,95
37200017	Kit outils 2	58,29	2	11,66	69,95
37200018	Kit outils 3	66,63	2	13,32	79,95
37600004	Accessoire de plantation 1	3,25	2	0,65	3,90
37410012 37500012	Accessoire de plantation 2	12,42	2	2,48	14,90
37600007 37500016	Accessoire de plantation 3	3,75	2	0,75	4,50
37600005	Accessoire de plantation 10	5,75	2	1,15	6,90
37500010	Accessoire de plantation 5	7,08	2	1,42	8,50
37500011	Accessoire de plantation 8	25,75	2	5,15	30,90
37500004	Accessoire de plantation 6	7,42	2	1,48	8,90
37500002 37500003	Accessoire de plantation 7	12,50	2	2,50	15,00
37500013 37500015	Accessoire de plantation 9	6,58	2	1,32	7,90
37600014	Accessoire de plantation 11	10,75	2	2,15	12,90
75220003	Kit de plantation	16,58	2	3,32	19,90
Accessoires originaux					
82700001	Tapis / paillason	11,58	2	2,32	13,90
81700020	Diffuseur à eau	14,08	2	2,82	16,90
Décoration extérieure					
82500004	Statuette à poser 1	7,42	2	1,48	8,90
82700003	Statuette à poser 2	13,25	2	2,65	15,90
82500008 82700002 82500005	Statuette à poser 3	8,25	2	1,65	9,90

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%	4	2,10%	5	0,00%
			Code	Montant	
82700004 82710011 82710014	Statuette à poser 4	50,00	2	10,00	60,00
82700005	Statuette à poser 5	70,83	2	14,17	85,00
82700006	Statuette à poser 6	79,17	2	15,83	95,00
82700007	Statuette à poser 7	133,33	2	26,67	160,00
82700008	Statuette à poser 8	158,33	2	31,67	190,00
82700011 82710015	Statuette à poser 9	35,75	2	7,15	42,90
82700012	Statuette à poser 10	14,08	2	2,82	16,90
82700013	Statuette à poser 11	41,58	2	8,32	49,90
82700014	Statuette à poser 12	14,92	2	2,98	17,90
82700017	Statuette à poser 13	87,42	2	17,48	104,90
82700018	Statuette à poser 14	66,58	2	13,32	79,90
82700019	Statuette à poser 15	108,25	2	21,65	129,90
82700022 82700024	Statuette à poser 16	33,33	2	6,67	40,00
82700023	Statuette à poser 17	29,17	2	5,83	35,00
82710008	Statuette à poser 18	45,75	2	9,15	54,90
82710007 82710012	Statuette à poser 19	62,42	2	12,48	74,90
82710003	Statuette à poser 20	99,92	2	19,98	119,90
82710004	Statuette à poser 21	116,58	2	23,32	139,90
82710005	Statuette à poser 22	124,92	2	24,98	149,90
82710006	Statuette à poser 23	145,83	2	29,17	175,00
82700020	Statuette à poser 24	13,33	2	2,67	16,00
82700021 82710001	Statuette à poser 25	37,50	2	7,50	45,00
82710002	Statuette à poser 26	20,83	2	4,17	25,00
82710010	Statuette à poser 27	41,67	2	8,33	50,00
82710013	Statuette à poser 28	16,58	2	3,32	19,90
82300005	Lanterne 1	27,42	2	5,48	32,90
82300006	Lanterne 2	11,58	2	2,32	13,90
82300002	Lanterne 5	7,42	2	1,48	8,90
82300003	Lanterne 14	15,00	2	3,00	18,00
82200006	Thermomètre 4	4,58	2	0,92	5,50
82200003 82200004	Thermomètre 5	3,75	2	0,75	4,50
Objets à vent (carillons, spirales...)					
82100001	Objet à vent 1	5,75	2	1,15	6,90
82100002	Objet à vent 2	7,08	2	1,42	8,50
82100008	Objet à vent 3	10,75	2	2,15	12,90
82100006	Objet à vent 4	14,08	2	2,82	16,90

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
82100007 82100009	Objet à vent 6	12,42	2	2,48	14,90
82100005	Objet à vent 9	22,50	2	4,50	27,00
Textiles (trousses, coussins, sacs, sets, serviettes, chemin de table...)					
77430004	Sac shopping 1	4,92	2	0,98	5,90
77410001 77430001	Sac shopping 2	2,92	2	0,58	3,50
77430007	Sac shopping 1	4,08	2	0,82	4,90
77430005	Sac shopping 4	4,17	2	0,83	5,00
77430008	Tote bag 1	4,92	2	0,98	5,90
77260001	Masque	12,42	2	2,48	14,90
77310013	Linge de maison 1	7,08	2	1,42	8,50
77310015 77310016	Linge de maison 2	3,75	2	0,75	4,50
77360002	Linge de maison 3	6,58	2	1,32	7,90
77340001	Linge de maison 4	4,58	2	0,92	5,50
77350002 77310002	Linge de maison 5	2,92	2	0,58	3,50
77320001 77310011	Linge de maison 6	4,08	2	0,82	4,90
77320003	Linge de maison 7	4,92	2	0,98	5,90
77350001 77310006	Linge de maison 8	5,75	2	1,15	6,90
77310005	Linge de maison 9	9,58	2	1,92	11,50
77350003	Linge de maison 10	7,42	2	1,48	8,90
77310017	Linge de maison 11	5,42	2	1,08	6,50
Vêtements					
77330003	Tablier 1	10,75	2	2,15	12,90
77500011	Tablier 2	9,92	2	1,98	11,90
77500012	Tablier 3	10,42	2	2,08	12,50
77500005	Tablier 4	8,25	2	1,65	9,90
77330002	Tablier 5	13,75	2	2,75	16,50
77500013	Tablier 6	15,75	2	3,15	18,90
77240001	Parapluie	8,25	2	1,65	9,90
77240004	Parapluie 3	8,25	2	1,65	9,90
MOSL					
77210001	Chapeau	4,92	2	0,98	5,90
77220001	Casquette	10,75	2	2,15	12,90
77110011	Tee shirt	10,75	2	2,15	12,90
77450001	Pochette	8,25	2	1,65	9,90
77140001	Body	11,58	2	2,32	13,90
77340002	Bavoir	8,75	2	1,75	10,50

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%	4	2,10%	5	0,00%
			Code	Montant	
74620018	Badge	1,67	2	0,33	2,00
74960005	Eventail	4,17	2	0,83	5,00
77430002	Tote bag	4,92	2	0,98	5,90
77240003	Parapluie	20,75	2	4,15	24,90
77140002	Poncho	3,25	2	0,65	3,90
77110012	Tee shirt enfant	10,75	2	2,15	12,90
74820006	Bijoux de sac	1,67	2	0,33	2,00
77430006	Sac nylon	4,92	2	0,98	5,90
77340007	Sac d'activité	20,75	2	4,15	24,90
74390002	Trousse	4,17	2	0,83	5,00
74240003	Crayon de couleurs	1,67	2	0,33	2,00
74210007	Crayon de papier	1,67	2	0,33	2,00
83230022	Mug	10,75	2	2,15	12,90
Jeux					
75470003	Jeu enfant 1	0,83	2	0,17	1,00
75620014					
75620013	Jeu enfant 2	1,25	2	0,25	1,50
75620007	Jeu enfant 3	1,67	2	0,33	2,00
75620012					
75480006	Jeu enfant 4	12,42	2	2,48	14,90
75420001	Jeu enfant 5	2,50	2	0,50	3,00
75320004					
75620008					
75140003	Jeu enfant 6	9,92	2	1,98	11,90
75930006					
75320002	Jeu enfant 7	3,33	2	0,67	4,00
75520003	Jeu enfant 8	3,75	2	0,75	4,50
75450003					
75220002	Jeu enfant 9	4,17	2	0,83	5,00
75920010					
75620009					
75620016					
75470015					
75920016					
75470002	Jeu enfant 10	4,58	2	0,92	5,50
75150017					
75150018					
75150019					
75150020					
75160004					
75470009					
75220010					

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%	Code	Montant		
5	0,00%				
75410001 75160005 75150021 75151001 75150024 75150022 75570003 75620015 75530003	Jeu enfant 10	4,58	2	0,92	5,50
75470001	Jeu enfant 11	5,00	2	1,00	6,00
75920007 75480005 75220013 75140002 75530004 75240007 75420002 75470006	Jeu enfant 12	5,42	2	1,08	6,50
75470007 75220008	Jeu enfant 13	5,75	2	1,15	6,90
75910001 75910002	Jeu enfant 14	5,83	2	1,17	7,00
75240001 75320003 75480002	Jeu enfant 15	6,25	2	1,25	7,50
75480001 75140004 75120004 75220016 75920018 75510004	Jeu enfant 16	6,58	2	1,32	7,90
75270013 75240003	Jeu enfant 17	6,67	2	1,33	8,00
75320001	Jeu enfant 18	7,08	2	1,42	8,50
75920005 75510005	Jeu enfant 20	8,25	2	1,65	9,90
75270014 75270015 75270016 75910009 75910012 75910013	Jeu enfant 21	8,33	2	1,67	10,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			4	2,10%	
			5	0,00%	
			Code	Montant	
75910007 75150001 75140001 75150013 75150008 75151002 75150006 75150007 75150009 75150012	Jeu enfant 22	10,42	2	2,08	12,50
75240010 75920022 75160002 75160003 75150023 75930003 75220011 75270010	Jeu enfant 23	9,08	2	1,82	10,90
75160006 75230005	Jeu enfant 24	9,17	2	1,83	11,00
75920004	Jeu enfant 25	10,00	2	2,00	12,00
75230003	Jeu enfant 26	10,83	2	2,17	13,00
75240004 75270017 75260002 75920011 75260001	Jeu enfant 27	11,58	2	2,32	13,90
75270021	Jeu enfant 28	17,42	2	3,48	20,90
75920008	Jeu enfant 29	12,50	2	2,50	15,00
75270009 75510003 75910015 75270008	Jeu enfant 30	13,25	2	2,65	15,90
75220009 75220015	Jeu enfant 31	4,92	2	0,98	5,90
75920006 75250001 75250002 75250003	Jeu enfant 32	14,17	2	2,83	17,00
75270005 75930005 75520005 75210006	Jeu enfant 33	14,92	2	2,98	17,90

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
				Code	Montant
75480004 75310001	Jeu enfant 34	2,08	2	0,42	2,50
75220012 75240009 75930002 75270022 75160007 75930007 75920012	Jeu enfant 35	16,58	2	3,32	19,90
75620001	Jeu enfant 37	21,58	2	4,32	25,90
75270006 75270011 75270012 75270004	Jeu enfant 38	22,92	2	4,58	27,50
75210005	Jeu enfant 39	10,75	2	2,15	12,90
75510002	Jeu enfant 40	7,42	2	1,48	8,90
75210002	Jeu enfant 41	6,63	2	1,33	7,95
75210003	Jeu enfant 42	14,13	2	2,83	16,95
75210004	Jeu enfant 43	4,13	2	0,83	4,95
75240006	Jeu enfant 44	16,25	2	3,25	19,50
75920013	Jeu enfant 45	15,75	2	3,15	18,90
75920015 75250008	Jeu enfant 47	13,33	2	2,67	16,00
75260003	Jeu enfant 48	7,50	2	1,50	9,00
75620006 75220014	Jeu enfant 50	2,42	2	0,48	2,90
75270019 75920021 75930004	Jeu enfant 51	14,08	2	2,82	16,90
75920017 75920023	Jeu enfant 52	19,08	2	3,82	22,90
75260004 75260007 75270018	Jeu enfant 53	24,92	2	4,98	29,90
75470010	Jeu enfant 54	1,58	2	0,32	1,90
75260005 75920020 75910008 75920019	Jeu enfant 55	13,75	2	2,75	16,50
75910014 75260006	Jeu enfant 56	20,42	2	4,08	24,50
75250012	Jeu enfant 57	11,25	2	2,25	13,50
75470011	Jeu enfant 58	18,33	2	3,67	22,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%	4	2,10%	5	0,00%
		Code		Montant	
75930001	Jeu enfant 59	16,67	2	3,33	20,00
75470013	Jeu enfant 60	25,00	2	5,00	30,00
75470014	Jeu enfant 61	20,83	2	4,17	25,00
75270020	Jeu enfant 62	27,42	2	5,48	32,90
75460002	Jeu enfant 63	3,25	2	0,65	3,90
75820018	Mini peluche	3,75	2	0,75	4,50
75830005 75680001	Peluche traditionnelle 1	10,00	2	2,00	12,00
75680002	Peluche traditionnelle 2	2,42	2	0,48	2,90
75830006	Peluche traditionnelle 3	18,75	2	3,75	22,50
75820024 75820020	Peluche traditionnelle 4	14,08	2	2,82	16,90
75830007	Peluche traditionnelle 5	19,25	2	3,85	23,10
75820003 75820005 75820007 75820021 75820009 75820015	Peluche traditionnelle 6	12,42	2	2,48	14,90
75820011	Peluche traditionnelle 7	17,50	2	3,50	21,00
75830009	Peluche traditionnelle 8	20,17	2	4,03	24,20
75830008	Peluche traditionnelle 9	21,67	2	4,33	26,00
75830012	Peluche traditionnelle 10	15,75	2	3,15	18,90
75820008	Peluche traditionnelle 11	8,75	2	1,75	10,50
75820016 75820001	Peluche traditionnelle 12	13,75	2	2,75	16,50
75830010	Peluche traditionnelle 13	27,42	2	5,48	32,90
75830011	Peluche traditionnelle 14	29,08	2	5,82	34,90
75510001	Peluche traditionnelle 15	37,50	2	7,50	45,00
75830013	Peluche traditionnelle 16	6,58	2	1,32	7,90
75830014	Peluche traditionnelle 17	8,25	2	1,65	9,90
75830003 75820014 75820012	Peluche traditionnelle 18	14,92	2	2,98	17,90
75830001	Peluche traditionnelle 19	13,25	2	2,65	15,90
Accessoires					
78220001	Bijou 1	19,58	2	3,92	23,50
78120002 78120003	Bijou 2	17,92	2	3,58	21,50
78210006	Bijou 3	5,42	2	1,08	6,50
78210004	Bijou 5	3,75	2	0,75	4,50

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
78520001 78520002 78520003 78520004 78520005 78520006	Bijou 6	20,75	2	4,15	24,90
78110001	Bijou 7	4,08	2	0,82	4,90
78520007 78120006	Bijou 8	19,17	2	3,83	23,00
78120007	Bijou 9	20,83	2	4,17	25,00
78210005	Bijou 10	22,50	2	4,50	27,00
78610001	Bijou 11	17,50	2	3,50	21,00
Papeterie					
83490001	Serviettes en papier 1	2,92	2	0,58	3,50
83490003	Serviettes en papier 2	2,92	2	0,58	3,50
74510004	Étiquettes	2,92	2	0,58	3,50
74810001 74810002	Porte-clés JFL	3,75	2	0,75	4,50
74820004	Porte-clés cuir trèfle	17,92	2	3,58	21,50
74610001 74610002	Aimant métal JFL	2,08	2	0,42	2,50
74450003	Post-it feuilles	5,00	2	1,00	6,00
74360003	Punaises	9,92	2	1,98	11,90
81800005 81800006	Mobile photo	10,75	2	2,15	12,90
74620012	Aimant mirabelle	2,08	2	0,42	2,50
74230001	Stylo Fancy Or	24,92	2	4,98	29,90
74250002	Stylo bambou	3,25	2	0,65	3,90
74250003	Stylo bambou luxe	4,92	2	0,98	5,90
74960003	Coffret eau de vie PM	2,92	2	0,58	3,50
74960004	Coffret eau de vie GM	3,75	2	0,75	4,50
74410004	Calepin élastique JFL	3,75	2	0,75	4,50
74410005	Calepin bambou JFL	3,75	2	0,75	4,50
74950001	Coloriage 1	2,42	2	0,48	2,90
74310003	Gomme	1,00	2	0,20	1,20
74310001	Gomme 2	3,25	2	0,65	3,90
74250001	Crayon 1	0,75	2	0,15	0,90
74230007 74210004 74210003	Crayon 2	1,25	2	0,25	1,50
74510006	Papeterie 1	1,00	2	0,20	1,20

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
74460003 74950004 74360006 74950005 74220001 74510012	Papeterie 2	2,42	2	0,48	2,90
74410006 74510005 74460012 74420003 74120012 74330003 74330001	Papeterie 3	2,92	2	0,58	3,50
74120014 74510014	Papeterie 4	4,08	2	0,82	4,90
74560001	Papeterie 5	4,13	2	0,83	4,95
74510007 74410012 74420006	Papeterie 6	5,75	2	1,15	6,90
74570010 74570011 74570013 74570021 74510018 74570004 74460004	Papeterie 7	9,08	2	1,82	10,90
74580001	Papeterie 8	24,92	2	4,98	29,90
74310005	Papeterie 9	1,50	2	0,30	1,80
74460001	Papeterie 10	7,92	2	1,58	9,50
74430001 74310012 74210006	Papeterie 11	0,83	2	0,17	1,00
74430002 74310008 74310010 74510017 74230004	Papeterie 12	1,67	2	0,33	2,00
74570003 74460011 74450006 74460007	Papeterie 15	4,92	2	0,98	5,90
74950003 74820005	Papeterie 16	4,17	2	0,83	5,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			4	2,10%	
			5	0,00%	
			Code	Montant	
74350001	Papeterie 17	8,25	2	1,65	9,90
74360004 74570022 74460013 74580003 74460014 74510016 74570006	Papeterie 18	7,42	2	1,48	8,90
74510008 74460008 74310011 74410009 74230005 74420005	Papeterie 19	3,75	2	0,75	4,50
74450005	Papeterie 20	5,00	2	1,00	6,00
74460005 74120013 74510010 74240002	Papeterie 21	3,25	2	0,65	3,90
74460006 74520010 74520004	Papeterie 22	20,75	2	4,15	24,90
74410008	Papeterie 23	4,58	2	0,92	5,50
74510011 85510002 74610003	Papeterie 24	2,08	2	0,42	2,50
74570002 74570009 74950002	Papeterie 25	9,92	2	1,98	11,90
74570020 74571001	Papeterie 26	10,75	2	2,15	12,90
74510009 74580002 74570012	Papeterie 27	6,58	2	1,32	7,90
74560003	Papeterie 28	11,58	2	2,32	13,90
74570005	Papeterie 29	14,08	2	2,82	16,90
74570015 74570007 74520002 74570008	Papeterie 30	13,75	2	2,75	16,50
74950006 74410013	Papeterie 31	7,50	2	1,50	9,00
74520003	Papeterie 32	5,83	2	1,17	7,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
74620019 74620022	Papeterie 33	8,33	2	1,67	10,00
74580006	Papeterie 34	16,67	2	3,33	20,00
74620017	Papeterie 35	13,75	2	2,75	16,50
74620015	Papeterie 36	17,42	2	3,48	20,90
74230006 74510020	Papeterie 37	2,08	2	0,42	2,50
74360005 74580004	Papeterie 38	16,58	2	3,32	19,90
74320001 74570019	Papeterie 39	13,25	2	2,65	15,90
74620020	Papeterie 40	5,00	2	1,00	6,00
74520011	Papeterie 41	15,75	2	3,15	18,90
74320002	Papeterie 42	1,50	2	0,30	1,80
74520005 74520008	Papeterie 43	15,42	2	3,08	18,50
74520006 74570001	Papeterie 44	12,92	2	2,58	15,50
74570018 74570023 74570024 74520007	Papeterie 45	13,75	2	2,75	16,50
74520009	Papeterie 46	12,08	2	2,42	14,50
74620013 74620023	Papeterie 47	2,50	2	0,50	3,00
74620021	Papeterie 48	6,67	2	1,33	8,00
74510022 74410010	Papeterie 49	5,42	2	1,08	6,50
74360007	Papeterie 50	9,58	2	1,92	11,50
74410011	Papeterie 51	1,04	2	0,21	1,25
74580005	Papeterie 52	12,42	2	2,48	14,90
74620014	Aimant 1	5,42	2	1,08	6,50
Livres					
Tous les codes commençant par 6	Livres		1	Prix éditeur	
62510001	57 Mosellans dans l'Histoire	5,69	1	0,31	6,00
Support audio					
84100001 84100004	CD JFL	7,58	1	0,42	8,00
84100002	CD le printemps	10,43	1	0,57	11,00
84100003	CD l'été	12,32	1	0,68	13,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%	4	2,10%	5	0,00%
		Code	Montant		
Accessoires de papeterie originaux					
74170001	Marque pages	0,83	2	0,17	1,00
74170003	Marque pages amérindiens	4,92	2	0,98	5,90
74170004	Marque pages 2	7,42	2	1,48	8,90
74170002	Marque pages 3	8,25	2	1,65	9,90
74130001	Message à accrocher	1,50	2	0,30	1,80
74130002	Pense bonheur	0,50	2	0,10	0,60
Carterie					
74120004	Carterie 1	0,75	2	0,15	0,90
74120007	Carterie 2	0,83	2	0,17	1,00
74130003 74130004	Carterie 3	7,92	2	1,58	9,50
74110001	Carterie 4	0,42	2	0,08	0,50
74110002	Carterie 5	0,50	2	0,10	0,60
74120005	Carterie 6	1,50	2	0,30	1,80
74120002	Carterie 7	1,79	2	0,36	2,15
74120003	Carterie 8	2,00	2	0,40	2,40
74120008 74120010	Carterie 9	3,08	2	0,62	3,70
74120011	Carterie 10	7,08	2	1,42	8,50
81800007	Carterie 12	3,75	2	0,75	4,50
74120009	Carterie 13	0,92	2	0,18	1,10
85220001	Coffret aquarelles	19,17	2	3,83	23,00
85220002	Aquarelle tarif revendeur	12,50	2	2,50	15,00
Cosmétique					
76210001 76210006 76210007 76210008 76210011 76210020 76210021 76210022 76210009 76210013 76210010	Savon 100 gr	2,83	2	0,57	3,40
76210019	Savon à barbe	7,42	2	1,48	8,90
76240002	Coffret enfants	7,42	2	1,48	8,90
76210015	Savon cœur	6,58	2	1,32	7,90
76240003	Savon invités JFL	7,42	2	1,48	8,90
76700001	Savon nettoyant 1	4,08	2	0,82	4,90
76700002	Savon nettoyant 2	8,25	2	1,65	9,90

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			4	2,10%	
			5	0,00%	
			Code	Montant	
76220002 76220004 76220012 76220007 76220008 76220001 76220009 76220010 76220011 76220003	Savon liquide	7,42	2	1,48	8,90
76230001 76230002	Recharge savon liquide	11,58	2	2,32	13,90
Alimentaire					
71230003	Vin de Moselle 1	10,00	2	2,00	12,00
71210004 71210007 71230001 71210006 71230002	Vin de Moselle 2	11,58	2	2,32	13,90
71210005	Vin de Moselle 3	13,33	2	2,67	16,00
71220001	Vin de Moselle 4	15,75	2	3,15	18,90
71210002 71210003 71240001 71210001	Vin de Moselle 6	14,92	2	2,98	17,90
72110001 72260001 73800002	Epicerie fine 1.1	5,59	1	0,31	5,90
73800007 73800008 73270006 71150012	Epicerie fine 2.2	5,21	1	0,29	5,50
73750001 72220001	Epicerie fine 4.4	6,64	1	0,36	7,00
73320001	Epicerie fine 5	1,42	1	0,08	1,50
71710001 71710002 71710008 71740001	Epicerie fine 6	13,25	2	2,65	15,90
71110001	Epicerie fine 7	1,80	1	0,10	1,90
71521004 71511004	Epicerie fine 7.7	11,85	1	0,65	12,50
71522008	Epicerie fine 8	9,38	1	0,52	9,90

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
73210018	Epicerie fine 10	1,58	2	0,32	1,90
71610003 71610004 71610005 71610002 71610006 71610007 71640006 71620002	Epicerie fine 11	9,00	1	0,50	9,50
72320003	Epicerie fine 13	3,32	1	0,18	3,50
73280006	Epicerie fine 15	2,75	1	0,15	2,90
71320001 71320002	Epicerie fine 14	35,00	2	7,00	42,00
71710003 71710005 71740002	Epicerie fine 16	19,08	2	3,82	22,90
72120001	Epicerie fine 17	4,64	1	0,26	4,90
71522006	Epicerie fine 18	0,57	1	0,03	0,60
71110002	Epicerie fine 19	1,90	1	0,10	2,00
71120003	Epicerie fine 20	2,37	1	0,13	2,50
71521001 71521002 75121003 71511001 71521007 71511002 71522001 71522002 71512004 72280001 71512003 71522005	Epicerie fine 21	9,48	1	0,52	10,00
71150011	Epicerie fine 23	3,70	1	0,20	3,90
71522003	Epicerie fine 24	10,90	1	0,60	11,50
71522007	Epicerie fine 25	9,95	1	0,55	10,50
71541001	Epicerie fine 26	13,74	1	0,76	14,50
71521008	Epicerie fine 27	15,17	1	0,83	16,00
71410011	Epicerie fine 28	3,33	2	0,67	4,00
73800006	Epicerie fine 31	15,07	1	0,83	15,90
71410014	Epicerie fine 32	3,75	2	0,75	4,50
71410015	Epicerie fine 33	9,92	2	1,98	11,90
71410012	Epicerie fine 34	4,08	2	0,82	4,90

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
71410010 71710009 71740003	Epicerie fine 35	21,58	2	4,32	25,90
73170001 73170003	Epicerie fine 39	3,74	1	0,21	3,95
73440001 73310003	Epicerie fine 40	8,06	1	0,44	8,50
73170002	Epicerie fine 41	6,16	1	0,34	6,50
72280008	Epicerie fine 47	10,33	1	0,57	10,90
73440002	Epicerie fine 48	4,27	1	0,23	4,50
71512005	Epicerie fine 52	12,23	1	0,67	12,90
73270001	Confiserie 3	4,58	2	0,92	5,50
73280002	Confiserie 4	5,75	2	1,15	6,90
73280001	Confiserie 10	1,25	2	0,25	1,50
73250002	Confiserie 16	0,50	2	0,10	0,60
73280007	Confiserie 17	4,92	2	0,98	5,90
73120001 73120002 73120003 73120004 73120006 73120007 73120008 73120009	Confiture 2	4,83	1	0,27	5,10
73130001 73130002 73130003 73130004 73130005 73130006 73130007 73130008 73130023 73130024 73131001 73131002 73131003 73131004 73130022 73130012	Confiture 3	6,54	1	0,36	6,90
73330001	Mirabelles à l'alcool 1	7,42	2	1,48	8,90
73310002	Mirabelles au sirop 1	8,06	1	0,44	8,50
73310001	Mirabelles au sirop 2	5,12	1	0,28	5,40

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
73330002 73330003	Fruits à l'alcool	10,75	2	2,15	12,90
Production					
71140001	Jus multivitaminé	2,94	1	0,16	3,10
71140002	Jus de pommes	2,65	1	0,15	2,80
71140003	Jus de pommes monovariétales	2,65	1	0,15	2,80
71140006 71140004	Jus série limitée	3,79	1	0,21	4,00
71140005	Jus pommes-poires	2,75	1	0,15	2,90
71140007	Jus multivitaminé revente SPM	2,11	1	0,12	2,23
71140008	Jus de pommes revente SPM	1,39	1	0,08	1,47
71140009	Jus de pommes monovariétales revente SPM	1,69	1	0,09	1,78
71140010	Jus pommes-poires revente SPM	1,69	1	0,09	1,78
71140011	Nectar de mirabelle revente SPM	1,64	1	0,09	1,73
73630001	Miel JFL 250 gr	4,27	1	0,23	4,50
71310001	Eau de vie mirabelle de Lorraine 35 cl	13,33	2	2,67	16,00
71310002	Eau de vie mirabelle de Lorraine 70 cl	20,83	2	4,17	25,00
71310003	Eau de vie poire William 35 cl	13,33	2	2,67	16,00
71310004	Eau de vie poire William 70 cl	20,83	2	4,17	25,00
71310005	Eau de vie pomme golden 35 cl	13,33	2	2,67	16,00
71310006	Eau de vie pomme golden 70 cl	20,83	2	4,17	25,00
71310010	Eau de vie mirabelle de Lorraine revendeur 35 cl	9,17	2	1,83	11,00
71310011	Eau de vie mirabelle de Lorraine revendeur 70 cl	17,50	2	3,50	21,00
71310012	Eau de vie poire William revendeur 35 cl	9,17	2	1,83	11,00
71310013	Eau de vie poire William revendeur 70 cl	17,50	2	3,50	21,00
71310014	Eau de vie pomme golden revendeur 35 cl	9,17	2	1,83	11,00
71310015	Eau de vie pomme golden revendeur 70 cl	17,50	2	3,50	21,00
Prix produits des dépôts-vente					

Légende de la boutique des Jardins Fruitiers de Laquenexy

Les tarifs des fruits et des légumes varieront en fonction des cours du marché.

Offres promotionnelles 2022 de la boutique du Jardin des Saveurs

- Des réductions et/ou gratuités pourront être effectuées dans un cadre protocolaire ou promotionnel.
- Les agents du Département de la Moselle et les porteurs de la carte privilèges bénéficieront, sur présentation d'un justificatif, d'une réduction de 5 % du prix HT sur les produits de la boutique et de la jardinerie (sauf alcool).
- Le tarif revendeur pour les jus de pommes, jus multivitaminé et nectar de mirabelle s'appliqueront pour les Sites Passionnément Moselle.
- Les services des Mairies et les services du Département bénéficieront d'une réduction de 10 % du prix HT sur les produits boutique (sauf alcool).
- Les cafés, hôtels, restaurants, associations, revendeurs bénéficieront d'une réduction de 15 % du prix HT sur les boissons (hors alcool) à partir de 36 bouteilles et 20 pots pour le miel.
- Les revendeurs bénéficieront d'une remise de 25 % du prix HT sur les fruits.
- Les revendeurs et services du Département de la Moselle bénéficieront d'une réduction de 20 % du prix HT du livre "Les Jardins Fruitiers de Laquenexy, un voyage au pays des saveurs" Editions Baud et du livre "Les Jardins Fruitiers de Laquenexy" Editions Ulmer.
- Le tarif revendeur pour les aquarelles s'appliqueront pour les Sites Passionnément Moselle ainsi que les services du Département.
- Des livraisons ou envois sont possibles et génèrent des frais associés.

LES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY

Tarifs de la jardinerie
(Annexe 5 à l'arrêté n° 2022-001339 en date du 28 juin 2022)

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
32300005 32200001	Plante vivace 1	2,73	3	0,27	3,00
31700001 32300002 32300003 31130001 32300012 32300006	Plante vivace 2	5,91	3	0,59	6,50
32300004 32300013	Plante vivace 3	9,55	3	0,95	10,50
32700003 32700004 31300012 32500003 32500006 31400004 31130003 31400007 32300014 32500001	Plante vivace 4	5,36	3	0,54	5,90
31110001 31120002 31500002 32200004 32300009	Plante vivace 5	3,64	3	0,36	4,00
32300010 32700007 32700008 32300015 32300011	Plante vivace 6	7,18	3	0,72	7,90
32200003 32200005	Plante vivace 7	4,45	3	0,45	4,90
32300016	Plante vivace 8	8,09	3	0,81	8,90
32300017	Plante vivace 9	9,00	3	0,90	9,90
32300018	Plante vivace 10	10,82	3	1,08	11,90
32300019	Plante vivace 11	11,73	3	1,17	12,90
32300008 32300020	Plante vivace 12	6,27	3	0,63	6,90

32500007	Plante vivace 13	12,64	3	1,26	13,90
33400005	Viburnum lanarth	27,18	3	2,72	29,90
31410008	Plant 1	0,91	3	0,09	1,00
31410009	Plant 2	1,82	3	0,18	2,00
32500002 36110001 32500004 36110003	Pivoine 1 + arbustes variés + vivaces collection	11,73	3	1,17	12,90
31700003 36110002 36120001	Pivoine 2	13,55	3	1,35	14,90
36310003	Pivoine 3	27,18	3	2,72	29,90
36211004	Pivoine 4	33,55	3	3,35	36,90
36310004	Pivoine 5	32,64	3	3,26	35,90
36211005	Pivoine 6	54,45	3	5,45	59,90
36211006	Pivoine 7	36,27	3	3,63	39,90
36211007	Pivoine 8	11,73	3	1,17	12,90
36211008	Pivoine 9	17,18	3	1,72	18,90
36211009	Pivoine 10	23,55	3	2,35	25,90
31150002	Rhubarbes collection	16,27	3	1,63	17,90
31700002	Pivoine La Moselle	68,09	3	6,81	74,90
36211002	Pivoine arbustive C5,5	23,54	3	2,36	25,90
35100003 35100004 36310002	Pivoine itoh C5,5 + grimpante gros litrage	32,64	3	3,26	35,90
36211003	Pivoine arbustive C2L	17,18	3	1,72	18,90
31500001	Plante annuelle rare	7,18	3	0,72	7,90
32700001 32700002 32100001	Aeonium 1 + vivaces collection 2	4,45	3	0,45	4,90
32700006 32700005 32100014	Aeonium 2 + vivaces collection 3	6,27	3	0,63	6,90
32700013 32700014	Aeonium 4 + vivaces collection 4	10,82	3	1,08	11,90
32100009	Aeonium 6	25,36	3	2,54	27,90
32700011 32700012 32100002	Aeonium 7 + vivaces collection 5	9,00	3	0,90	9,90
32800001	Cactus 1	4,45	3	0,45	4,90
32800002	Cactus 2	13,55	3	1,35	14,90
32800003	Cactus 3	20,82	3	2,08	22,90
32800004	Cactus 4	63,55	3	6,35	69,90
32100013	Aeonium 8	27,18	3	2,72	29,90
33100005 33200013 33100004	Arbuste 1	9,91	3	0,99	10,90
33200006 35200003 33400007	Arbuste 2	13,55	3	1,35	14,90

33200004 33200014 33200015	Arbuste 3	16,27	3	1,63	17,90
33400001 33400003	Arbuste 4	20,82	3	2,08	22,90
35400008 33200016 33500002	Arbuste 6 + grimpante gros litrage 2	36,27	3	3,63	39,90
33600001	Agrume gamme 1	36,27	3	3,63	39,90
33600002	Agrume gamme 2	61,73	3	6,17	67,90
33700002 33700001	Rosier 1	20,82	3	2,08	22,90
33800001 33800002	Arbustes collection 1	35,45	3	3,55	39,00
33800003 33800004	Arbustes collection 2	45,36	3	4,54	49,90
33800006	Arbustes collection 3	68,09	3	6,81	74,90
33800007 33800008	Arbustes specimen 1	131,73	3	13,17	144,90
33800009 33800010	Arbustes specimen 2	250,00	3	25,00	275,00
33800011 33800012	Arbustes specimen 3	409,09	3	40,91	450,00
35400007	Kiwai kiwi jardinerie	10,82	3	1,08	11,90
31400001	Petits fruits 4	0,91	3	0,09	1,00
31400006 34470001	Goji C6L + caseille JFL	23,55	3	2,35	25,90
34410001 31400008 34410002	Petits fruits 1	13,59	3	1,36	14,95
35400006 34460001	Petits fruits 2	18,14	3	1,81	19,95
35120001 35110001 35200001	Grimpantes	15,36	3	1,54	16,90
34100023	Vigne C5L	27,18	3	2,72	29,90
34100021	Vigne C15L	72,64	3	7,26	79,90
Fruitiers					
34100003	Pommier	12,64	3	1,26	13,90
34100004	Poirier	12,64	3	1,26	13,90
34100014	Nashi	17,18	3	1,72	18,90
34100005	Pêcher	17,18	3	1,72	18,90
34100006	Abricotier	17,18	3	1,72	18,90
34100010	Noisetier	17,18	3	1,72	18,90
34100008	Néflier	17,18	3	1,72	18,90
34100017	Kiwi / Kiwai vente d'arbres	17,18	3	1,72	18,90
34100011	Cerisier RN	17,18	3	1,72	18,90
34100012	Prunier RN	17,18	3	1,72	18,90
34100007	Cognassier	17,18	3	1,72	18,90

34100013	Kaki	17,18	3	1,72	18,90
34500002	Figuier gros litage	50,45	3	5,05	55,50
34100018	Figuier	17,18	3	1,72	18,90
34100019 34100016	Vigne de table	15,91	3	1,59	17,50
34100020	Greffon	1,36	3	0,14	1,50
34100015	Petits fruits godets ou RN	4,09	3	0,41	4,50
34100009	Noyer	28,18	3	2,82	31,00
34210001 34600001	Fruitiers colonnaires gamme 1 et fruitiers nains	49,91	3	4,99	54,90
34210006 34210007	Fruitiers 1	36,27	3	3,63	39,90
34210008	Fruitiers 2	40,82	3	4,08	44,90
34310001	Pommier UD	109,00	3	10,90	119,90
34320001	Poirier UD	118,09	3	11,81	129,90
34500001	Pommier Chair rouge	36,32	3	3,63	39,95

A l'occasion de la St Fiacre (30 août - Fête des Jardiniers) une remise de 15 % sera accordée sur toutes les plantes.

Les Syndicats arboricoles et horticoles, les associations, les Mairies et Services départementaux bénéficieront d'une réduction de 10 % du prix HT sur les plants fruitiers (racines nues).

Remise de 10 % sur les fraisiers à partir de 11 plants.

LES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY

Tarifs des locations de salles et d'espaces
(Annexe 6 à l'arrêté n° 2022-001339 en date du 28 juin 2022)

Codes articles	Prestations	Montant HT en €	Taux de TVA		Montant TTC en €
			2	20,00%	
			Code	Montant	
SALLE DE REUNION					
12110001	La journée (8 heures)	83,33	2	16,67	100,00
12110002	La 1/2 journée (4 heures)	41,67	2	8,33	50,00
JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY					
12120001	La journée (8 heures)	3 333,33	2	666,67	4 000,00
12120002	La 1/2 journée (4 heures)	1 666,67	2	333,33	2 000,00
JARDIN D'EXPOSITION					
12120003	La journée (8 heures)	833,33	2	166,67	1 000,00
12120004	La 1/2 journée (4 heures)	416,67	2	83,33	500,00
DIVERS					
12600001	Installation de matériel mis à disposition par un tiers (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12600002	Mise à disposition d'un agent supplémentaire (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12130003	Emplacement extérieur (surface supplémentaire par tranche de 5 m ² pour la restauration)	3,33	2	0,67	4,00
12130008	Emplacement extérieur (surface supplémentaire par mètre linéaire de façade)	3,33	2	0,67	4,00
12200001	Location tente 3 x 3	291,67	2	58,33	350,00
12200002	Location tente 4 x 4	333,33	2	66,67	400,00
12200003	Accès électricité	16,67	2	3,33	20,00
12200004	Accès chambre froide	8,33	2	1,67	10,00
12130002	Droit d'accès Fête des Jardins pour les associations à but caritatif	0,00	2	0,00	0,00
12130005	Droit d'entrée Fête des Jardins pour la vente de produits du terroir, artisanat, livres etc 9 m ² ou sous tipi	83,33	2	16,67	100,00
12130007	Droit d'entrée Fête des Jardins pour la vente de plantes, objets de décoration de jardin 25 m ²	83,33	2	16,67	100,00
12130006	Droit d'entrée Fête des Jardins pour la restauration 100 m ²	166,67	2	33,33	200,00

12400001	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour évènement de catégorie 1 (> 501 spectateurs), par jour	416,67	2	83,33	500,00
12400002	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour évènement de catégorie 2 (\leq 500 spectateurs), par jour	208,33	2	41,67	250,00
12400003	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour restauration ambulante, par manifestation (emplacement intérieur \leq 6 m ² ou extérieur \leq 25 m ²), par jour	83,33	2	16,67	100,00
12400004	Emplacement intérieur > à 6 m ² ou extérieur > à 25 m ² (surface supplémentaire par tranche de 2 m ² intérieur ou 5 m ² extérieur), par jour	3,33	2	0,67	4,00

Les tarifs incluent la présence d'un agent sur le site pour la durée de la location, les fluides, le nettoyage, la mise à disposition et l'installation du matériel audiovisuel et son, des tables et des chaises dans les configurations spatiales prévues par le site.

Des moments de gratuité peuvent être accordés par l'autorité territoriale.

Une remise de 15 % est appliquée à partir de la 5ème location annuelle.
Gratuité du droit d'accès à la Fête des Jardins pour les associations sans activité commerciale lors de la manifestation.

Une remise de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyages...) sur les locations.

LES JARDINS FRUITIERS DE LAQUENEXY

Tarifs frais d'affranchissement et de livraison
(Annexe 7 à l'arrêté n° 2022-001339 en date du 28 juin 2022)

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			4	2,10%	
			5	0,00%	
			Code	Montant	
12500001	Forfait packaging	10,00	2	2,00	12,00
12500004	Forfait packaging 2	11,37	1	0,63	12,00
12500005	Forfait packaging 3	10,91	3	1,09	12,00
12500002	Affranchissement		5	Vendu au prix du tarif	
12500003	Livraison		2	0,45 €/km + coût horaire du personnel nécessaire pendant le déplacement et le chargement / déchargement sur la base d'un coût horaire de 24 €/h	

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE



Direction des Ressources Humaines et du Lien Social
Affaire suivie par : LENTI Roselle

AR Préfecture :
Date AR Préfecture :

ARRETE

N° 2022-001851

en date du 22 juin 2022

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
AU 1ER JUILLET 2022

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

ARRETE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'avis émis par le Comité Technique lors de sa séance du 2 juin 2022 ;

ARTICLE 1

L'Administration Départementale est constituée d'une part, de la Présidence, et d'autre part, de la Direction Générale des Services.

ARTICLE 2 – LA PRESIDENCE**I - LE CABINET DU PRESIDENT**

Le Cabinet du Président organise l'activité logistique, opérationnelle et politique du Président. Il est dirigé par un Directeur de Cabinet qui organise, valide et oriente toutes les actions menées par les services du Cabinet. Il est en lien direct et permanent avec le Président du Département. Il lui apporte des éclairages politiques. Il conseille les élus et les services sur les choix de communication externe.

Le Directeur de Cabinet est assisté :

- d'un Chef de Cabinet
- d'un Directeur de la Communication et du Tourisme
- d'un Chef de Service Administratif et Budgétaire
- d'un Chef du Service Europe et Coopération Transfrontalière
- de Chargés de Missions.

A – LA CHEFFERIE DE CABINET

Le Chef de Cabinet assure la coordination des services administratifs et opérationnels du Cabinet. Il assure l'intérim du Directeur de Cabinet en cas d'empêchement.

Sont placés sous son autorité :

1. Le Service du Protocole et des Evènements

Ce service organise et pilote toutes les manifestations officielles pour le compte du Département de la Moselle. Il assure le bon déroulement des événements officiels en lien avec les services départementaux.

Pour ce faire, il repose sur :

a) Le Bureau des Moyens du Cabinet

Il a la charge des déplacements des élus du Département. Il assure la logistique et la technique des événements pour le compte de la collectivité, en lien avec le service du Protocole et des Evènements.

b) Le Bureau du Protocole

Il a la charge de la gestion du protocole de la collectivité, le suivi des fichiers, des accueils et des prestations en lien avec l'activité du cabinet.

c) Le Bureau des Evènements

Il a la charge des relations avec les prestataires événementiels, ainsi que la coordination des évènements départementaux.

2. Le Secrétariat particulier du Président

Le secrétariat particulier du Président a en charge l'organisation et la gestion de l'agenda du Président. Il assure le secrétariat confidentiel du Président.

3. Le Secrétariat général du Cabinet

Ce service assure :

- le secrétariat de la Direction du Cabinet,
- la réalisation des dossiers du Président,
- la rédaction de courriers spécifiques en lien avec les activités du Cabinet.

4. Le Chef de Cuisine

Le Chef de cuisine assure la réalisation des menus, repas, commandes de la cuisine de la Présidence.

B – LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU TOURISME

La Direction élabore, pilote supervise et évalue la stratégie globale de la communication institutionnelle de la collectivité. Elle définit les messages, les outils et les supports qui seront utilisés pour atteindre les cibles et élabore les plans de communication globaux pour l'ensemble des champs de communication.

Les services suivants sont placés sous son autorité :

a) Le Service Presse

Ce service prend en charge les relations presse afin de faire connaître et de valoriser les actions et les politiques de la collectivité et de ses élus.

b) La cellule multimédia

Le responsable multimédia est garant de la cohérence des outils multimédia de la collectivité à destination du grand public (y compris des sites internet thématiques).

c) La cellule communication corporate

Les chefs de projet sont chargés d'élaborer, d'organiser et de coordonner l'ensemble des campagnes de communication pour les différents champs de compétence de la collectivité.

d) La Cellule studio graphique

Les graphistes sont chargés de concevoir et de réaliser des éléments graphiques (print, web, vidéo et photos) pour la collectivité.

C – LE SERVICE ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE

Ce service se compose de trois entités :

- une entité « Secrétariat des Vice-Présidents et des conseillers du Président »,
- une entité « Représentation » qui organise les représentations du Président et coordonne les déplacements des élus hors département à l'occasion des délégations de mission,
- une entité « Budgétaire » chargée :
 - de préparer et exécuter le budget du cabinet et du suivi des subventions d'ordre général,
 - de la gestion des relations administratives, juridiques et financières du Département avec Moselle Attractivité,
 - du portage administratif et financier de la politique touristique départementale,
 - du portage administratif et financier du dispositif d'Aide Mosellane à l'Immobilier d'Entreprise (AMIE57).

D – LE SERVICE EUROPE ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE

Ce service assure le positionnement du Département de la Moselle dans la Grande Région. A ce titre, il est présent dans les instances de gestion du programme INTERREG. Il encourage, facilite et développe les projets transfrontaliers portés par le Département lui-même, et propose de l'ingénierie au montage de projets transfrontaliers pour les opérateurs mosellans.

E – LES CHARGES DE MISSION

Les chargés de missions ont en charge des dossiers spécifiques, techniques, sensibles et/ou stratégiques. Ces dossiers sont traités directement entre le Directeur de Cabinet et le(s) Conseiller(s) sans autre intermédiaire.

ARTICLE 3 – LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Toutes les Directions relevant de l'autorité du Président du Département sont regroupées au sein d'une Direction Générale des Services.

La Direction Générale des Services est composée des Directions Générales Adjointes suivantes :

1. La Direction du Développement Culturel et Artistique
2. La Direction de l'Education et de l'Enseignement Supérieur
3. La Direction des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion
4. La Direction des Moyens Généraux
5. La Direction du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires
6. La Direction des Ressources Humaines et du Lien Social
7. La Direction de la Solidarité
8. La Direction des Sports et de la Jeunesse

et de :

- A – La Direction de la Mission d'Appui au Pilotage et à l'Innovation
- B – La Direction des Assemblées
- C – La Mission Médiation

A – LA DIRECTION DE LA MISSION D'APPUI AU PILOTAGE ET A L'INNOVATION

Placée sous l'autorité directe du Directeur Général des Services, la Direction de la Mission d'Appui au Pilotage et à l'Innovation a pour principale mission de venir en soutien, accompagnement et coordination des évolutions stratégiques et organisationnelles de la collectivité. Elle est chargée de proposer des outils d'optimisation et de mesure de la performance. Afin d'assurer la sécurisation des processus les plus stratégiques, cette Direction comprend :

- ↳ le Pôle Etudes, Prospective et Stratégie,
- ↳ le Pôle Administration Générale et Evaluation.

B – LA DIRECTION DES ASSEMBLEES

Placée sous l'autorité directe du Directeur Général des Services et en liaison avec le Président du Département, la Direction des Assemblées assure l'organisation et le fonctionnement du Conseil Départemental, des instances qui le composent (Assemblée plénière, Commission Permanente, Commissions organiques), ainsi que ceux du Conseil Départemental des Remplaçants et du Conseil Départemental Junior.

Elle est chargée de l'accueil des élus et leur apporte une aide dans l'exercice de leur mandat. La Direction des Assemblées, à laquelle sont rattachés administrativement les agents occupant des fonctions au sein des Groupes Politiques est Composée du Bureau des Assemblées.

La Direction des Assemblées est le garant du respect des règles juridiques concernant le statut des élus et le fonctionnement des Assemblées.

Elle est également chargée du suivi des représentations du Conseil Départemental dans les organismes extérieurs et des relations avec les organismes d'élus départementaux.

Par ailleurs, elle exerce une mission d'information et de relation institutionnelle.

❖ **3.1 – LA DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

Elle a pour mission, le développement culturel des territoires et encourage une dynamique artistique et culturelle plurielle. Elle favorise le partenariat entre acteurs culturels, milieu éducatif et associatif.

Pour mener à bien sa politique, son engagement se concrétise par l'ingénierie qu'il propose aux porteurs de projets culturels et par plusieurs dispositifs de subventionnement tels que : les festivals, la diffusion musicale, la création et diffusion artistique, les lieux de diffusion, l'éducation artistique et culturelle et les projets associant culture et solidarité.

1 - LE SERVICE FINANCIER, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Ce service est placé sous l'autorité directe du Directeur Général Adjoint. Il centralise les fonctions relatives au budget, à la comptabilité et au suivi des subventions. A ce titre, il effectue les opérations liées à la préparation des orientations et des étapes budgétaires, à l'exécution et au contrôle des recettes et des dépenses de la Direction Générale Adjointe.

Ce service met en œuvre les orientations de la Direction Générale Adjointe en matière de finances, subventions, commande publique, affaires générales et juridiques et accompagne les services en ce sens.

Il peut apporter son concours sur des projets impliquant les services et directions de la Direction Générale Adjointe, en relation avec les autres Directions Générales Adjointes et les prestataires.

2 - LA CONSERVATION DEPARTEMENTALE DES MUSEES ET DU PATRIMOINE

Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, et en liaison, d'une part avec la Direction de la Territorialisation Culturelle des sites Passionnément Moselle et, d'autre part, avec la Direction Archives, Mémoire et Patrimoine, le service assure la coordination scientifique des sites culturels Passionnément Moselle de la collectivité. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre des projets d'établissement et des activités scientifiques des sites. La Conservation Départementale des Musées et du Patrimoine peut aussi, à la demande de collectivités extérieures, et dans un cadre conventionnel, assurer une mission de conseil ou apporter une collaboration ponctuelle à des établissements extérieurs au Département.

3 - LA DIRECTION DE LA TERRITORIALISATION CULTURELLE DES SITES PASSIONNEMENT MOSELLE

La Direction de la Territorialisation Culturelle des Sites Passionnément Moselle exerce une mission transversale pour la Direction Générale Adjointe. Elle est chargée de l'organisation, du fonctionnement ainsi que de la mise en œuvre de la politique culturelle de la collectivité. Elle assure aussi la coordination administrative, financière et organisationnelle des sites Passionnément Moselle, tant culturels que naturels.

A. LES SITES CULTURELS

- a) Le Musée Départemental de la Guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte
- b) La Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles
- c) Le Musée Georges de La Tour à Vic-sur-Seille et le Musée du Sel à Marsal
- d) Le Château de Malbrouck
- e) Le Parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim et la Conservation Départementale d'Archéologie, à ce service est rattaché un bureau de gestion administrative.

B. LES SITES NATURELS

- a) Le Domaine de Lindre

Les services du Domaine de Lindre restent sous l'autorité fonctionnelle de la Direction du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires /Direction de l'Agriculture et de l'Environnement pour toutes les affaires relevant de la sécurité des digues des étangs du Lindre et de leur gestion hydraulique.

b) Les Jardins Fruitiers de Laquenexy

Ce site comprend un bureau de l'administration générale.

4 - LA DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES

La Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques est chargée de mettre en œuvre la compétence relative au développement de la lecture publique en application du Schéma Départemental des Services de Lecture Publique conformément à une compétence obligatoire transférée par l'Etat aux Départements dans le cadre de la loi du 23 juillet 1983.

Ses axes d'intervention sont :

- le soutien à l'évolution des services dans les territoires,
- la professionnalisation des équipes des bibliothèques du réseau départemental,
- l'animation du réseau de lecture publique mosellan,
- l'accompagnement des communes et des établissements de coopération intercommunale par des services territorialisés.

La Direction de la Lecture Publique et des Bibliothèques est organisée en missions transversales assurées par 2 services et en missions territorialisées confiées aux 5 services territorialisés.

A - LES SERVICES TRANSVERSAUX

a. Le Service des Ressources et de l'Innovation

Il assure l'accompagnement technique des bibliothèques sur le volet numérique, la valorisation des actions du réseau des bibliothèques et du Département par le portail Moselia, et l'administration du logiciel de gestion des collections départementales.

b. Le Service des Publics et de la Formation

Il est chargé de la professionnalisation des équipes des bibliothèques et de l'aide au développement des publics. Le Bureau de l'Événementiel (en charge de l'organisation des temps forts départementaux) lui est rattaché.

B - LES SERVICES TERRITORIALISES

5 services territorialisés sont en charge du suivi des bibliothèques du réseau mosellan :

- 1 - Territoire de Metz Orne
- 2 - Territoire du Thionvillois
- 3 - Territoire de Forbach – Saint-Avold
- 4 - Territoire de Sarrebourg – Château-Salins
- 5 - Territoire de Sarreguemines – Bitche

Les agents des services territorialisés accompagnent les bibliothèques à travers le prêt et la livraison de documents, l'apport d'expertise pour l'animation et le développement de nouveaux services, et le conseil en matière de formation.

5 - LA DIRECTION DES ARCHIVES, MEMOIRE ET PATRIMOINE

La Direction Archives, Mémoire et Patrimoine a pour mission de collecter, de conserver et de communiquer les archives administratives, judiciaires et historiques conformément aux dispositions de la loi du 15 juillet 2008. Une mission d'animation culturelle et de mise en valeur du patrimoine lui a été confiée par la loi du 21 juillet 1983. Elle assure en outre le suivi des actions mémorielles organisées par la collectivité et celui des aides financières au patrimoine privé protégé.

Cette Direction est organisée en quatre services et un centre :

A - LE SERVICE DES MOYENS auquel est rattaché un bureau de la restauration et de la conservation préventive

Ce service est chargé du suivi des affaires budgétaires et comptables et des commandes de fournitures, mais aussi de la coordination des ateliers techniques (photographie, restauration de papier et de sceaux).

B - LE SERVICE DE LA COLLECTE ET DES CLASSEMENTS

Ce service assure la réception, le traitement et la mise en ordre des archives administratives et judiciaires contemporaines jusqu'à la rédaction des inventaires et répertoires.

C - LE SERVICE DES PUBLICS

Ce service a pour mission d'organiser l'accueil des différents publics des archives et l'organisation d'expositions et de visites.

D - LE SERVICE DE LA MEMOIRE PATRIOTIQUE

Ce service met en œuvre la politique mémorielle du Département et assure la liaison avec le monde combattant par les relations entretenues avec les associations.

E - LE CENTRE DES ARCHIVES INDUSTRIELLES ET TECHNIQUES DE LA MOSELLE

Autour des archives des Houillères du bassin de Lorraine, ce service a pour mission la collecte des archives du monde économique et leur communication et diffusion.

6 - LA DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La Direction de la Programmation Artistique et Culturelle assure la coordination des événements culturels départementaux. Elle est chargée de concevoir une programmation artistique cohérente pour l'ensemble des équipements culturels départementaux, parmi lesquels les sites Passionnement Moselle.

A - LE SERVICE DES PRATIQUES ET DES PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS

Ce service a pour mission d'accompagner l'émergence des projets artistiques et culturels, de les valoriser et de susciter la mise en réseau des acteurs culturels publics et associatifs en Moselle.

B - LE SERVICE DE L'INFORMATION DES SITES PASSIONNEMENT MOSELLE

Ce service est le lien entre la Direction et les sites Passionnement Passion. Il est notamment chargé de la diffusion de l'information liée à l'actualité des sites et de la promotion de ces établissements, auprès des différents publics, institutions et partenaires de la Direction.

7 - ORGANISME ASSOCIE A LA DDCA

ASSOCIATION MOSELLE ARTS VIVANTS

L'association Moselle Arts Vivants, premier partenaire de l'action culturelle du Département, s'est engagée à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la politique publique du Conseil Départemental de la Moselle, différentes actions culturelles à destination du territoire mosellan et notamment au sein des sites Passionnement Moselle, en lien avec la Direction du Développement Culturel et Artistique.

❖ 3.2 – LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Elle a pour mission de :

- définir et mettre en œuvre la politique départementale en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche,
- proposer les critères de la dotation globale de fonctionnement allouée aux collèges, définir l'enveloppe nécessaire et suivre l'utilisation des fonds alloués aux EPLE,
- proposer et développer une politique éducative en direction des jeunes mosellans, dans le cadre d'actions complémentaires aux projets des écoles et des collèges,
- proposer une politique de mise en valeur et de promotion de la langue allemande dans le Département, en assurer la mise en œuvre et le suivi à destination des élèves, des adultes, des jeunes actifs et du grand public,
- gérer, faire évoluer la carte scolaire et accompagner cette évolution par des propositions d'adaptation des investissements et des équipements dans les collèges,
- mettre en œuvre le Plan Numérique des Collèges (PNC) en lien avec la Direction des Moyens Généraux,
- accompagner les collèges dans la mise en œuvre d'une restauration scolaire de qualité, gérer la cuisine centrale départementale de Vitry-sur-Orne et ses satellites.

La Direction de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur assure l'ensemble de ces missions au travers d'un bureau, une mission et de deux directions.

1 – LE BUREAU DE LA COORDINATION FINANCIÈRE ET GESTION DES PROJETS SPÉCIFIQUES

Directement placé sous l'autorité de la Directrice Générale Adjointe, il a en charge la préparation et l'exécution du budget de la Direction Générale Adjointe. A ce titre, il effectue les opérations liées à la préparation des orientations et des étapes budgétaires, à l'exécution et au contrôle des recettes et des dépenses de la Direction. Il supervise l'organisation et les activités du pôle comptable. Il justifie auprès des services financiers de la Collectivité la consommation de crédits mensuels. Il élabore les tableaux de bord et intervient dans le suivi des rapports CP/RT. Il apporte ses conseils et son expertise aux services de la DGA dans la mise en œuvre administrative et financière de projets européens. Il est chargé, en outre, de la mise en œuvre de projets spécifiques intéressants toutes les composantes de la direction.

2 – LA MISSION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Cette mission a en charge la définition et la mise en œuvre de la politique du Département en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche. En conséquence, la mission a pour objet de :

- suivre et mettre en œuvre les programmes contractuels et conventionnels (pacte grandes écoles, conventions de partenariat...),
- accompagner administrativement et financièrement l'Association ISEETECH,
- développer le partenariat avec l'Université de Lorraine, les grandes écoles, les centres de recherche et ISEETECH,
- faire le lien avec la région Grand Est et les intercommunalités pour les problématiques relevant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

3 – LA DIRECTION DES POLITIQUES ÉDUCATIVES ET LINGUISTIQUES

Elle définit et met en œuvre les actions éducatives proposées aux établissements scolaires publics et privés, en s'inscrivant dans l'environnement transfrontalier de la Moselle et en mobilisant prioritairement ses sites naturels, culturels, historiques... Elle accompagne les jeunes mosellans en temps et hors temps scolaire, de la maternelle au collège afin de promouvoir leur épanouissement dans la société, leur connaissance du territoire mosellan et grand régional ainsi que leur mobilité.

Elle pilote également des projets transfrontaliers structurants, en lien avec les jeunes, l'éducation, le plurilinguisme, l'interculturalité, la citoyenneté-européenne et l'approche du monde du travail de la Grande Région (SESAM'GR et EDUCO).

Pour atteindre ses objectifs, elle développe des stratégies et actions, en transversalité avec l'Education Nationale, les collectivités mosellanes, les départements, la Région Grand Est, les partenaires institutionnels de la Grande Région ainsi que les directions du Département.

La Direction est composée d'un service et de deux bureaux.

1) Le Service des Stratégies et Priorités Educatives

Ce service a en charge la politique éducative du Département de la Moselle à destination du premier et du second degré. Ses missions sont les suivantes :

- proposer et mettre en œuvre les axes de la politique éducative adoptés annuellement par l'Assemblée Départementale, en lien avec les services de la DSDEN et du Rectorat,
- assurer un accompagnement différencié des actions éducatives dans les collèges,
- participer aux projets INTERREG de la collectivité en rapport avec l'éducation,
- participer à l'accueil des collégiens pour les visites à l'Hôtel du Département,
- étudier la recevabilité et instruire les demandes de subventions des écoles et des collèges et élaborer les conventions partenariales liées à son domaine de compétence,
- élaborer les Eduguides et contribuer à la rédaction des documents institutionnels de la DGA.

2) Le Bureau des Dynamiques Linguistiques et Transfrontalières

Placé sous la responsabilité du directeur, il insuffle une nouvelle dynamique axée sur la promotion actuelle et vivante de l'apprentissage de la langue des voisins. A ce titre :

- il pilote des projets transfrontaliers multipartenaires, subventionnés par l'Union Européenne,
- il gère et coordonne le réseau d'assistants de langue germanophone,
- il anime des réseaux de partenaires afin d'identifier de nouveaux projets.

3) Le Bureau des Aides aux Ecoles

Directement placé sous la responsabilité du directeur, le bureau assure pour la DPE :

- la sécurisation administrative, le contrôle financier et le suivi du budget de la direction des politiques éducatives et linguistiques,
- la préparation des demandes d'engagement et de paiement des subventions de la direction,
- l'étude et l'instruction des dossiers « école à la ferme » et « séjours de découverte »,
- la communication institutionnelle, événementielle et interne pour l'ensemble de la DGA.

4 – LA DIRECTION DES MOYENS DES COLLEGES

Cette direction a en charge l'organisation et le suivi des relations avec les collèges publics et privés, la mise à disposition des moyens opérationnels des collèges publics, financiers, des équipements, et de la restauration scolaire. Elle assure l'adaptation de la carte scolaire et des moyens mis à la disposition des élèves pour guider au mieux leurs apprentissages, en lien avec les directions du Département en charge de la gestion des bâtiments, du numérique et l'Education Nationale. Elle met en œuvre et coordonne les dialogues de gestion avec les établissements d'enseignement.

Pour assurer ses missions, la direction dispose de deux services et de deux missions.

1) Le Service Stratégie et Gestion Financière des Collèges

Directement placé sous le directeur, ce service a en charge le calcul des dotations aux établissements en fonction des critères définis par l'Assemblée Départementale et des besoins spécifiques des collèges. Il organise les modalités de communication des directions avec les établissements en veillant à la mise en place des outils de dialogue, d'échanges et d'informations nécessaires à un fonctionnement efficace. Il assure le contrôle des actes budgétaires et la gestion des autorisations d'occupation de logement au sein des établissements.

2) Le Service de la Restauration des collèges

Ce service a en charge :

- la définition et le suivi de la politique départementale de restauration et d'hébergement dans les collèges publics notamment en ce qui concerne le gaspillage alimentaire et la valorisation des modes d'approvisionnement locaux ainsi que son animation au travers de projets spécifiques portés par les collèges,
- l'état des lieux des équipements de restauration et les conditions de gestion des services de restauration des collèges,
- la réalisation d'audits des demi-pensions portant sur le respect des normes HACCP, le bâtiment, la qualité de la restauration dispense le cas échéant, les formations ad hoc,
- l'organisation et le fonctionnement de la cuisine centrale et le suivi des sites satellites.

3) La Mission Pédagogie, Handicap et Numérique

La mission est chargée des dispositifs pédagogiques spécifiques (SEGPA, ULIS, élèves handicapés) et du numérique pédagogique du 1^{er} et 2^d degré. Elle participe à l'élaboration des outils de pilotage (programme type, Schéma Départemental des collèges...).

4) La Mission Carte Scolaire et Programmation

La mission est chargée des études prospectives et des projets transversaux. A ce titre, la mission :

- réalise les études prospectives et les réflexions stratégiques sur l'évolution des secteurs de recrutement, du réseau des collèges publics et des dispositifs pédagogiques particuliers,
- élabore, suit et évalue les programmes pluriannuels des Schémas Départementaux des Collèges et du Schéma des ULIS,
- participe à la promotion de la mixité sociale dans les collèges publics,
- pilote et coordonne le projet de Gestion de la Relation Citoyen (GRC) de la Direction.

Par ailleurs, l'agent est chargé du secrétariat de la 6^{ème} Commission du Conseil Départemental.

❖ 3.3 – LA DIRECTION DES FINANCES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTROLE DE GESTION

Cette Direction Générale Adjointe comprend :

- La Direction du Contrôle et du Conseil de Gestion
- La Direction des Finances
- La Direction des Marchés et du Conseil Juridique

1 – LA DIRECTION DU CONTROLE ET DU CONSEIL EN GESTION

Elle a en charge :

- les missions de contrôle de gestion externes (analyse, audit, conseil, études) des organismes financés par le Département, en lien avec les Directions opérationnelles concernées,
- les missions de conseil de gestion internes portant sur l'amélioration du fonctionnement des Directions opérationnelles (construction de tableaux de bord, analyse des processus, mesure de la qualité de service, calcul de coût, contrôle et audit),
- le contrôle du Fonds Social Européen : audit du système et des opérations des porteurs de projets (instruction, conventionnement et contrôle de service fait). Elle est également la référente anti-fraude et traitement des réclamations pour le compte de la Commission Européenne.
- la formation interne des agents et cadres à l'analyse financière au travers de la lecture des comptes annuels des associations et à la gestion des risques financiers et juridiques.

2 – LA DIRECTION DES FINANCES

Elle a pour principale mission de garantir tant la cohérence des orientations financières adoptées par le Conseil Départemental que la gestion budgétaire de la collectivité.

Elle assure le pilotage des projets financiers transversaux, a en charge le développement du système d'information financier, et assure la responsabilité de l'administration fonctionnelle du logiciel comptable.

Elle apporte aux autres Directions un conseil sur les projets à incidence financière et assure une veille juridique dans son domaine d'intervention.

La Direction est chargée des relations institutionnelles dans le domaine financier et de la communication financière. A ce titre, elle constitue l'interlocuteur unique des services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et de la Paierie Départementale.

Elle est composée de trois services.

- Le Service des Etudes et des Ressources Financières

Ce service a pour mission :

- la préparation des Orientations Budgétaires et du Rapport d'Orientations Budgétaires,
- toutes analyses et études financières, tableaux de bord budgétaires et financiers,
- la tenue de l'observatoire de la décentralisation,
- le calcul des ratios financiers de la collectivité et le suivi des équilibres budgétaires,
- le suivi des recettes, notamment la fiscalité, les dotations et concours de l'Etat et des dispositifs de péréquation,
- la gestion active de la dette et de la trésorerie,
- la répartition des fonds départementaux de péréquation,
- l'instruction administrative et la gestion des garanties d'emprunts.

- Le Service de la Préparation Budgétaire

Ce service a pour mission :

- la préparation du budget départemental (Budget Primitif, Décisions Modificatives, Restes à réaliser), et de ses annexes, ainsi que l'élaboration des documents budgétaires,
- le visa financier des rapports présentés à l'Assemblée et en Commission Permanente,
- l'élaboration du compte administratif et de ses annexes et l'analyse du compte de gestion,
- le suivi de la gestion pluriannuelle,
- toutes études et analyses budgétaires et comptables,
- la tenue d'un cadre comptable conforme à l'instruction budgétaire et comptable,
- le suivi et la mise à jour du Règlement Financier,
- le secrétariat de la 1^{ère} Commission du Conseil Départemental.

- Le Service de l'Exécution Budgétaire

Ce service est doté d'un Bureau de l'Exécution Budgétaire en charge du suivi des engagements, de l'ordonnancement des dépenses, des titres de recettes, des régularisations comptables, de la gestion du fichier fournisseur du Département, du rattachement des charges et des produits ainsi que des opérations comptables de fin d'exercice et du contrôle comptable des marchés.

Les missions du Service de l'Exécution Budgétaire sont également :

- le suivi des régies de recettes et d'avances,
- une expertise en matière de TVA et l'établissement des déclarations (TVA, FCTVA),
- la tenue de l'inventaire départemental,
- l'expertise de l'instruction budgétaire et comptable (actuellement M52) et toute réflexion utile visant à améliorer la qualité comptable,
- les relations au quotidien avec la Paierie Départementale,
- le suivi des conventions partenariales avec la Paierie Départementale et la DDFIP.

Par ailleurs, le service apporte assistance et conseil aux services de la collectivité en matière d'exécution budgétaire et est l'interlocuteur privilégié des pôles comptables.

Enfin, le service est chargé de la dématérialisation de la chaîne comptable.

3 – LA DIRECTION DES MARCHES ET DU CONSEIL JURIDIQUE

Cette Direction est chargée des missions suivantes :

- procéder à la passation des marchés publics supérieurs au seuil de 40 000 €HT et diffuser la culture « commande publique » au sein de la Collectivité,
- assurer la défense des intérêts du Département en justice, ainsi que la protection juridique des agents du Département, assurer la couverture en assurance des biens et bâtiments départementaux, ainsi que des agents dans le cadre de l'exercice de leurs missions,
- gérer et mettre à disposition le fonds documentaire du Département au travers de la mission de recherche et de diffusion d'informations.

Elle comprend la fonction de délégué à la protection des données conformément au règlement UE 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6/1/1978 une Sous-Direction et deux services dont les principales activités sont indiquées ci-après :

- La Sous-Direction de la Commande Publique

- recensement des besoins de la Collectivité et programmation des achats,
- centralisation de la passation des procédures de marchés publics au-dessus de 40 000€ HT (co-rédaction des DCE, publicité, réception des plis, notification, transmission au contrôle de légalité, échanges dématérialisés),
- gestion des décisions d'attribution des marchés notamment de la Commission d'Appel d'Offres,
- information des entreprises sur les motifs de leur éviction,
- diffusion de la culture « commande publique » dans la Collectivité (diffusion des bonnes pratiques « achat » : sourcing, négociation, animation espace collaboratif, animation réunion référents, forum marchés, mise à disposition d'une base documentaire,...),
- administration fonctionnelle des outils marchés et indicateurs achats (logiciel de gestion des marchés, profil acheteur, parapheur électronique).

Cette Sous-Direction comprend un bureau :

- le Bureau de la Rédaction et de la Sécurisation des Marchés

Il gère la rédaction des pièces administratives des dossiers de consultation des entreprises (DCE) et participe à l'analyse des offres (régularisations des offres et conformité de l'analyse) en lien avec les directions opérationnelles. Il veille à la sécurisation juridique de l'ensemble des documents rédigés dans le cadre de ces procédures et de leur programmation calendaire.

- Le Service des Assurances et des Affaires Juridiques

- traitement du contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, le cas échéant, et représentation aux audiences,
- conseils juridiques à la demande de l'exécutif et des services départementaux,
- visa juridique des rapports présentés à la Commission Permanente,
- préparation des arrêtés de délégation de signature en faveur des élus et agents départementaux,
- publication du recueil des actes administratifs,
- suivi de l'évolution du droit local et relations avec l'Institut du Droit Local Alsacien-Mosellan,
- relations avec l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI).

Ce service comprend un bureau :

- le Bureau des Assurances

Il gère le portefeuille des assurances du Département flottes automobiles, dommages aux biens, responsabilité civile, tous risques expositions, protection juridique des personnes physiques et intervient ponctuellement auprès des autres Directions en assistance pour la souscription d'assurances spécifiques.

- Le Service des Ressources Documentaires

- centralisation et diffusion des informations d'ordre juridique, administratif ou général dans les services départementaux,
- acquisition d'ouvrages et de périodiques pour les services départementaux,
- gestion de la bibliothèque administrative et juridique,
- confection de revues de presse quotidienne et hebdomadaire ainsi que de revues de presse thématiques,
- recherches documentaires de toute nature à la demande,
- gestion du portail informationnel de la Collectivité.

❖ **3.4 – LA DIRECTION DES MOYENS GENERAUX**

La Direction Générale Adjointe des Moyens Généraux inscrit son périmètre d'intervention dans une logique de relation « client interne » et une logique opérationnelle de développement du territoire au travers du numérique. Elle accompagne les Directions de la collectivité dans les domaines de la logistique, des systèmes d'information et du numérique et intervient dans tous les domaines touchant à l'environnement de travail des agents et élus de la collectivité.

Par ailleurs, la Direction Générale Adjointe des Moyens Généraux participe à la mise en œuvre de la politique territoriale. A ce titre, elle apporte une assistance aux cinq Présidents des commissions de territoire et assure la préparation, l'organisation et le suivi de ces commissions. Elle assure l'interface entre les directions et les Présidents des commissions de territoire et en réfère directement auprès du Directeur Général des Services et du Président du Département. Elle est également garante du bon fonctionnement des Maisons du Département et en assure l'intendance. Le Responsable de la Maison du Département de Thionville supervise l'ensemble de ce dispositif auprès du Directeur Général Adjoint des Moyens Généraux.

Pour ce faire, elle s'organise autour d'un service et de deux Directions :

1 – LE SERVICE DES AFFAIRES GENERALES

Ce service centralise les fonctions budgétaires, comptables et achat de la Direction Générale Adjointe.

Ce service comprend :

A) Le Bureau de la Comptabilité

- réalisation de l'ensemble des activités de la fonction comptable de la Direction, de l'engagement à la liquidation des dépenses et des recettes,
- garantie de la bonne exécution de cette fonction, dans le cadre des évolutions réglementaires, en cours d'application et des nouvelles méthodes de travail avec la Direction des Finances.

B) Le Bureau des Achats

- mise en œuvre de la politique d'achat et marchés publics,
- gestion et instruction des subventions, notamment le programme FUS@E,
- rédaction des rapports CP/Assemblée et suivi des conventions,
- gestion administrative des logements de fonction,
- pilotage collaboratif de la préparation du budget et propositions budgétaires.

2 – LA DIRECTION DE LA DIGITALISATION ET DES SYSTEMES D'INFORMATION (DDSI)

Cette Direction est chargée des missions suivantes :

- accompagner la transformation numérique de la collectivité et conduire la médiation numérique des services départementaux,
- veiller à placer l'innovation numérique au cœur des évolutions des métiers du Département pour améliorer la qualité du service à l'usager et accroître la productivité,
- assurer la fonction d'Autorité Technique sur la thématique numérique, Systèmes d'Information et aménagement numérique, notamment auprès des structures tiers,
- construire, administrer et superviser l'ensemble des infrastructures technologiques et les Systèmes d'Information du Département,
- accompagner les Directions métiers dans le recensement et la définition de leurs besoins
- élaborer et mettre en œuvre la stratégie et la politique de sécurité des systèmes d'information.

Cette Direction est composée de deux Sous-Directions et d'un service. La cohérence d'ensemble des missions est portée par deux Adjoints au Directeur assurant la réussite des processus transverses et la tenue des engagements de la Direction.

A) La Sous-Direction des Systèmes d'Information (SDSI) composée de trois services qui a pour missions de :

- conduire le plan d'évolution des systèmes d'information dans la collectivité,
- piloter l'aménagement numérique du Territoire,
- garantir la continuité du service informatique et télécoms fourni aux utilisateurs,
- protéger le patrimoine numérique de la collectivité,
- assurer la cohérence entre les systèmes d'information, notamment en menant l'urbanisation des SI,
- superviser la conception et la mise en œuvre des systèmes d'information et les maintenir en conditions opérationnelles.

A.1) Le Service Etudes, Développements et Ingénierie (SEDI)

Ce service a pour mission d'assurer la cohérence, l'optimisation et la fiabilisation globales des Systèmes d'Information en analysant l'impact des projets sur les architectures. Il a également en charge la conduite des développements informatiques internes. Il définit les architectures informatiques, réseaux et systèmes pour répondre aux besoins actuels et futurs. Il doit assurer à la collectivité l'interopérabilité avec les écosystèmes numériques de l'ensemble des partenaires et veiller à la cohérence entre la capacité, le niveau technologique, la dotation et les ressources.

Le Bureau FABLAB (FABLAB)

Sa mission est de conduire les développements informatiques internes (espace de travail digital « PRISMO », sites web, etc..) pour répondre aux besoins Métiers, d'en assurer la performance et la maintenance.

A.2) Le Service Opérationnel des Systèmes d'Information (SOSI)

Ce service, composé d'un bureau, a pour mission d'assurer la gestion et le suivi du bon fonctionnement des infrastructures techniques et applicatives des Systèmes d'Information dans le respect de la politique de Sécurité de la collectivité. Dans ce cadre, un chargé de mission métrologie (traduction des données en indicateurs) et performance ayant, au sein de l'organisation, la qualité d'auditeur interne sur l'infrastructure technologique. Il porte également toute la supervision des Systèmes d'Information, la gestion des flux de traitement applicatifs et veille à mettre en œuvre les plans de continuité et de reprise d'activité.

Le Bureau de la Production (BP)

Son rôle est d'assurer la continuité de service du Système d'Information sur l'ensemble de ses composantes.

A.3) Le service du Numérique Educatif (SNE)

Le service constitué, d'une part, de chargés de missions et, d'autre part, de référents, conduit l'analyse fonctionnelle des partenariats pertinents, les met en œuvre pour permettre la structuration d'écosystèmes visant à délivrer des services numériques pédagogiques adaptés. Il s'assure de la bonne exécution des prestations et fait le lien avec tous les acteurs de cette thématique (Autorités Académiques, Membres FUS@E, Tiers, etc..).

B) La Sous-Direction de la Digitalisation (SDD) composée de quatre services, qui a pour missions de :

- contribuer à la transformation numérique de l'action publique départementale et construire une offre de services publics plus efficace, tout en améliorant la productivité,

- assurer l'animation et la coordination avec les métiers pour évaluer et faire évoluer les services numériques, en conseillant les maîtrises d'ouvrage métier sur les opportunités et enjeux d'innovation numérique,
- accompagner la modernisation des démarches administratives (E-Administration), développer les usages, préparer et évaluer les plans d'actions pluriannuels des projets pour le Département et ses usagers,
- développer des projets valorisant les données géographiques et numériques,
- assurer la maintenance, l'optimisation et l'évolution du parc applicatif,
- conduire la démarche Moselle Contact de « Gestion Relation Citoyen ». (GRC) et la démarche de « Médiation Numérique » au sein de la collectivité,
- piloter l'activité de l'Imprimerie Départementale.

B.1) Le Service de l'Imprimerie Départementale (SID)

Ce service assure l'ensemble des travaux de production de produits imprimés selon une politique d'impression équilibrée et responsable vis-à-vis du développement durable et de la complémentarité avec la dématérialisation relative à l'e-administration.

Il est composé de deux bureaux :

Le Bureau de Conseil et de Conception Graphique (BCCG), en charge de l'ensemble de la chaîne relative à la Publication Assistée par Ordinateur (PAO).

Le Bureau de la Production Imprimée et du Façonnage (BPIF) en charge de la réalisation de la production des produits imprimés.

En complémentarité de l'offre de services couverte par les Multifonctions (MFP), le service contribue à définir la stratégie d'impression et l'optimisation des coûts des flux papiers.

B.2) Le Service des Applications Métiers (SAM)

Ce service pilote l'ensemble des activités liées au parc applicatif relevant des politiques publiques de la collectivité à savoir : la Solidarité, l'Optimisation et la Valorisation du Patrimoine Immobilier et Routier, l'Education, la Jeunesse, les Sports ainsi que la Culture. Il assure la gestion complète des projets sur ces thématiques tout au long de leur cycle de vie.

B.3) Le Service Médiation et Accompagnement aux Usages Numériques (SMAUN)

Ce service a vocation à piloter les échanges avec les métiers et les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur feuille de route numérique. Il audite et propose des optimisations de pratiques professionnelles, de nouveaux usages au sein des métiers, intégrant les opportunités offertes par le numérique. Il accompagne et forme les Directions Métiers aux outils et logiciels numériques mis à leur disposition par la collectivité.

B.4) Le Service des Applications Ressources (SAR)

Ce service, composé d'un bureau, pilote l'ensemble des activités liées aux applications relevant des entités « Ressources » du Département (RH, Finances, Marchés, Juridique, Assemblées, Décisionnel). Il assure la gestion complète des projets sur ces thématiques tout au long de leur cycle de vie. Il participe à la dynamique de digitalisation des métiers notamment dans le cadre de la démarche GRC qu'il pilote.

Il est également en charge de la valorisation des données produites par les activités métiers au moyen de systèmes d'aides à la décision pertinents (BI, SIG, Data visualisation) et contribue aussi à leur promotion dans un cadre de service public de la donnée (MIG, Observatoire Territorial, Open Data).

Le Bureau Innovation et E-Administration (BIEA)

Son rôle est d'assurer la maintenance opérationnelle, de piloter et coordonner les projets liés aux solutions logicielles du périmètre « Ressource ». Il contribue à structurer et assurer l'interopérabilité (Web Services, API) entre les différentes briques applicatives parties prenantes dans les sujets de dématérialisation ou en lien direct avec l'e-administration (GRC notamment).

C) Le Service d'Assistance aux Utilisateurs et aux Pratiques (SAUP)

Ce service, composé de 2 bureaux, a pour mission d'assurer l'assistance et le traitement en guichet unique auprès des utilisateurs et de constituer une cartographie des usages numériques au travers des indicateurs informatiques. Il est ainsi l'interlocuteur privilégié pour les utilisateurs internes et externes. Il décline la politique de dotation des agents du Département selon l'évolution des modalités de travail et la diversité des missions assurées par la collectivité. Il s'assure de la cohérence de l'environnement numérique de travail avec les composants des Systèmes d'Information et l'adapte au contexte sécuritaire informatique.

Le Bureau du Pôle Assistance (BPA)

Son rôle est de traiter les incidents et les demandes sur l'activité de la Direction et ce en transversalité. Il a aussi en charge les interventions « Terrains ».

Le Bureau de l'Ergonomie Numérique (BEN)

Son rôle est de garantir l'adéquation de l'ensemble des moyens informatiques (postes, téléphonie fixe et mobile...) avec l'usage bureautique et les briques fédératrices du Système d'Information. Il contrôle la qualité, les performances et les délais d'intervention en lien avec ce périmètre. Il travaille, également, sur les modalités d'accès et notamment le Télétravail.

3 – LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Cette Direction, composée de deux services et d'une mission est chargée :

- assurer aux agents de la collectivité un niveau de dotations d'équipement de travail en phase avec leurs activités tout en veillant à l'optimisation et à la rationalisation de ces dotations,
- mettre en place les prestations de service nécessaires aux déploiements de ces dotations,
- piloter la fonction courrier entrant et sortant de la collectivité et être garant des processus arrêtés par la collectivité,
- participer aux réflexions de mise en place de Moselle Contact (GRC) dans la collectivité et être force de propositions pour préfigurer les fonctions d'accueil physique, téléphonique et de traitement du courrier,
- piloter les moyens de mobilité des agents de la collectivité au travers d'un panel de solutions alternatives autres que l'usage du véhicule de service,
- participer à la définition de la stratégie en matière d'acquisition, location, diversification et gestion de la flotte automobile de la collectivité,
- superviser le pilotage et la gestion de l'atelier et chantier d'Insertion en régie directe « Moselle Insertion ».

A) Le Service des Dotations d'Equipement de Travail et de Moselle Insertion

Ce service a pour missions d'accompagner les directions de la collectivité en mettant à leur disposition tous les moyens nécessaires à l'exercice de leurs activités. Il assure également la direction d'un atelier et chantier d'insertion en régie directe. Il est composé d'un Bureau et d'un Atelier et Chantier d'Insertion.

Le Bureau des Dotations d'Equipement

Ce bureau est chargé de :

- la gestion et l'analyse des demandes de dotations d'équipement de travail,
- la gestion des stocks, préparation des commandes et gestion des livraisons,
- le pilotage d'opérations d'aménagement mobilier, d'études de poste référent FIPHFP et de déménagement.

L'Atelier et Chantier d'Insertion « Moselle Insertion »

Il a en charge :

- le pilotage et la gestion administrative du dispositif,
- le recrutement, le placement, le suivi et l'accompagnement des salariés en CDDI,
- la participation au réseau des ACI du département,
- l'élaboration d'une cartographie des métiers en tension et la prospection d'entreprises.

B) Le Service d'Accompagnement de la Relation Citoyens

Ce service est particulièrement en charge de réfléchir à la mise en œuvre de Moselle Contact (GRC) pour les fonctions accueil, téléphonie et courrier. Il est composé de deux Bureaux :

Le Bureau de la Gestion des Accueils Physiques et Téléphoniques

Il est chargé de :

- l'accueil des sites de l'agglomération messine et des Maisons du Département,
- participer à la mise en place de Moselle Contact,
- être le relais opérationnel de la gestion des moyens dédiés au fonctionnement des agents.

Le Bureau du Courrier et de la Numérisation

Il assure l'organisation et la gestion du courrier entrant (numérisation), circulant et sortant. Il réalise l'affranchissement, l'adressage et la mise sous plis mécanisée du courrier sortant.

Il est chargé d'assurer le portage des parapheurs à la Direction Générale et au Cabinet du Président.

Il participe aux réflexions de mise en place de Moselle Contact (GRC).

C) La mission de la Mobilité et du Pilotage de la Flotte Automobile

Cette mission est assurée directement par le Directeur de la DET et a pour finalité de :

- rechercher et promouvoir toutes les solutions alternatives à l'usage du véhicule de service,
- piloter la flotte automobile et tous les moyens annexes,
- être force de proposition sur le renouvellement des véhicules (acquisition, location ventes),
- être un interlocuteur privilégié de la collectivité en matière de Développement Durable.

Elle s'appuie sur un bureau.

Le Bureau de l'Entretien de la Flotte Automobile

Ce bureau est chargé :

- de l'organisation et de la gestion de l'entretien mécanique des véhicules,
- de la bonne tenue de l'atelier et du traitement des déchets,
- de la bonne tenue et gestion des stocks de pièces détachées et fournitures.

❖ **3.5 – LA DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES**

Cette Direction Générale Adjointe a en charge la définition et la gestion des politiques décidées par l'Assemblée Départementale dans les domaines des équipements (routes et constructions) et de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture.

La DPAT est composée des entités suivantes :

- 1) Le Service des Affaires Générales
- 2) Le Service de l'Environnement et du Développement Durable
- 3) La Direction des Routes et de la Maintenance
- 4) La Direction du Patrimoine Immobilier
- 5) La Direction de l'Agriculture et de l'Aménagement des Territoires

1 – LE SERVICE DES AFFAIRES GENERALES

Le Service des Affaires Générales (SAG) gère les affaires transversales de la Direction.

Ses principales missions sont les suivantes :

- l'agrégation et le contrôle des propositions budgétaires à toutes les étapes budgétaires
- le contrôle des rapports présentés à l'Assemblée Départementale et à la Commission Permanente
- la coordination du recensement des besoins
- la préparation et le suivi du plan de formation
- la gestion du courrier entrant et sortant
- la gestion des moyens mis à disposition des agents : véhicules, matériel, fournitures...

a) Le Bureau Comptable

Le Bureau Comptable est chargé :

- de viser les bons de commande, de certifier les factures, de contrôler les pièces justificatives, dans l'application de gestion financière
- de superviser l'exécution budgétaire

2 – LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Service assure la mise en œuvre :

- de la politique environnementale et notamment de la politique de mise en valeur du patrimoine naturel mosellan et d'éducation à l'environnement,
- de la stratégie de développement durable de la collectivité intitulée "Moselle Durable" et de son plan d'actions. Cette stratégie s'appuie sur un réseau d'agents « Ambassadeurs » dans les différentes Directions.

3 – LA DIRECTION DES ROUTES ET DE LA MAINTENANCE

Cette Direction est chargée de conduire la politique routière départementale, de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique maintenance dans les bâtiments et les collèges départementaux.

A ce titre, elle propose les grandes lignes de la politique routière départementale (entretien et investissement), assure sa programmation et son pilotage global (technique et financier). Elle organise la mise en œuvre des actions de communication dans le domaine routier.

Enfin, la Direction des Routes et de la Maintenance assure la gestion du domaine public routier.

Elle est constituée :

- A. du Service de la Gestion Budgétaire et Juridique
- B. de la Sous-Direction de l'Exploitation Routière
- C. de la Sous-Direction des Investissements Routiers
- D. de la Sous-Direction des Unités Techniques
- E. du Service de la Maintenance Territoriale

A) Le Service de la Gestion Budgétaire et Juridique

- gestion financière (préparation, gestion, suivi), suivi des marchés de la DRM,
- référent ressources humaines de la Direction,
- secrétariat de la 2^{ème} Commission du Conseil Départemental,
- gestion du domaine public routier et plus généralement du suivi des contentieux liés aux compétences de la DRM.

Il est en outre garant de la qualité des pièces transmises au SAG en vue du paiement et des rapports soumis à l'Assemblée Départementale.

B) La Sous-Direction de l'Exploitation Routière

Elle organise l'exploitation et l'entretien des routes départementales (viabilité hivernale, entretiens courant et programmé des routes et des ouvrages, avis pour le passage des transports exceptionnels, gestion du trafic et information des usagers), en s'appuyant sur une base de données du réseau routier départemental et le système d'information géographique. Elle assure également les missions de sécurité routière, d'optimisation des moyens matériels et de gestion du domaine public (permissions de voirie, accords techniques).

Elle s'appuie sur le réseau des cinq Unités Techniques Territoriales sur lesquelles elle exerce une autorité fonctionnelle dans ses domaines de compétence.

1. Le Service Gestion du Patrimoine Routier

- programmation, propositions budgétaires et suivi de la réalisation des travaux routiers (entretien courant, entretien programmé, ouvrages d'art, signalisation, équipements divers, plantations, ouvrages d'assainissement),
- sécurité routière,
- SIG (déclinaison routière).

2. Le Service Viabilité, Trafic, Information

- pilotage de la viabilité hivernale,
- gestion du trafic, patrouille, organisation des astreintes d'intervention permanente,
- sécurité routière,
- moyens matériels et leur optimisation, veille technologique,
- gestion du domaine public.

C) La Sous-Direction des Investissements Routiers

Elle assure un pilotage de la programmation et de la réalisation des investissements routiers, pilote la concertation avec le territoire (élus, services, usagers, propriétaires et exploitants). Elle conduit les procédures liées à son domaine de compétence, met en œuvre les procédures foncières nécessaires à la réalisation des programmes routiers, aux classements-déclassements, et procède à l'aliénation de délaissés. Elle pilote les dossiers d'équipements structurants en matière d'intermodalité, les dossiers ferroviaires, et plus généralement les dossiers liés à la mobilité.

Elle s'appuie sur le réseau des 5 Unités Techniques Territoriales sur lesquelles elle exerce une autorité fonctionnelle dans ses domaines de compétence.

1. Le Service Réalisation des Grands Travaux

- direction des travaux d'investissement,
- concertation avec le territoire (élus, services, usagers, propriétaires et exploitants),
- prestations transversales de topographie.

2. Le Service Etudes

- élaboration des projets routiers,
- conduite des procédures,
- concertation avec le territoire (élus, services, usagers, propriétaires et exploitants),

- études prospectives,
- études opérationnelles,
- missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

3. Le Service des Affaires Foncières

- procédures foncières nécessaires à la réalisation des programmes routiers,
- acquisition des terrains, à l'amiable ou par expropriation et indemnisation des propriétaires,
- procédures de classement-déclassement,
- aliénation de délaissés.

D) La Sous-Direction des Unités Techniques

Elle assure le pilotage et la coordination des Unités Techniques Territoriales (UTT) et de l'Unité Technique Spécialisée (UTS), chargées de l'entretien et de l'exploitation des routes départementales, de la viabilité hivernale, du suivi des travaux d'investissement, de la surveillance du patrimoine ouvrages d'art, de la gestion du domaine public routier départemental, de la maintenance des collèges et bâtiments départementaux et de l'entretien de la flotte.

Elle est chargée notamment, en lien avec DRHLS, des questions relatives à l'hygiène et à la sécurité et à l'organisation du travail.

1. Cinq Unités Techniques Territoriales

- entretien et exploitation des routes départementales, dont viabilité hivernale,
- suivi des travaux d'investissement,
- surveillance du patrimoine ouvrages d'art,
- gestion du domaine public routier départemental,
- mise en œuvre sur le territoire du plan de maintenance défini au niveau départemental,
- interlocuteur des chefs d'établissement (bâtiments, collèges),
- participation à la programmation, tant en entretien qu'en investissement, dans les domaines routiers et celui de la maintenance et au suivi et à l'évaluation du dispositif de maintenance.

Les UTT sont les antennes délocalisées de la DRM sur les secteurs géographiques de :

- METZ-Orne,
- THIONVILLE,
- FORBACH SAINT-AVOLD,
- SARREGUEMINES-BITCHE,
- SARREBOURG CHATEAU-SALINS.

Chaque UTT est composée de :

a) Un Bureau de l'Entretien Routier, chargé de l'entretien et de l'exploitation des routes départementales, dont la viabilité hivernale.

Ces bureaux s'appuient sur les 21 centres d'exploitation répartis sur le territoire.

b) Un Bureau de la Maintenance Territoriale (2 pour l'UTT de METZ-Orne), chargé de la mise en œuvre sur le territoire du plan de maintenance défini au niveau départemental.

Ces bureaux s'appuient sur les 9 centres d'entretien et de maintenance et sur les agents de maintenance répartis dans les établissements, sur l'ensemble du territoire mosellan.

2. L'Unité Technique Spécialisée

- entretien de la flotte des véhicules et engins,
- entretien et exploitation des routes départementales, dont viabilité hivernale,
- mise en œuvre sur le territoire du plan de maintenance défini au niveau départemental,

- participation à la programmation, tant en entretien qu'en investissement, dans les domaines routiers et celui de la maintenance,
- la maintenance du réseau radio numérique du Département,
- la centralisation des achats pour la DRM.

L'UTS s'appuie sur le site de WOIPPY et sur deux annexes localisées à SARREGUEMINES et BULH-LORRAINE. Elle est composée de :

a) Un Bureau des Achats et de la Logistique

- pilotage des achats liés à l'entretien des matériels, l'exploitation routière et la maintenance des bâtiments (préparation et suivi des marchés, comptabilité),
- participation à la définition et à la mise en œuvre de la politique de rationalisation et d'optimisation de l'achat
- coordination des achats et suivi des stocks des sites de l'U.T.S.

b) Un Bureau des Ateliers et de l'Entretien du Parc de Matériels, chargé de

- l'entretien et l'aménagement des véhicules, engins et matériels de la collectivité, hors les véhicules légers,
- la maintenance du réseau radio numérique du Département et du comptage routier.

c) Un Bureau de l'Exploitation Spécialisée, chargé de :

- l'entretien du réseau routier du Département
- la maintenance des extincteurs, R.I.A. et défibrillateurs sur l'ensemble des bâtiments du Département y compris les collèges.

d) Un Bureau d'Etude et de Confection en Menuiserie Bois

- conçoit, réalise, pose des aménagements, du mobilier,
- participe à l'agencement, scénographie des sites culturels du Département.

e) Un Bureau de l'annexe de BULH-LORRAINE

f) Un Bureau de l'annexe de REMELFING

Chaque Bureau comprend :

- Un atelier mécanique chargé de l'entretien et l'aménagement des véhicules, engins et matériels de la collectivité y compris les véhicules légers,
- Une équipe d'exploitation chargée de l'entretien et de l'exploitation des routes départementales, dont la viabilité hivernale.

Pour leurs missions dans le domaine routier, les UTT et l'UTS sont placées sous l'autorité hiérarchique de la S/DUT et sous l'autorité fonctionnelle de la S/DER et de la S/DIR chacune dans leur domaine de compétence.

3. Le Bureau Organisation et Prévention

Le Bureau Organisation et Prévention est chargé de conduire les missions hygiène et sécurité à travers la mise en œuvre de procédures, la gestion et l'animation du réseau territorialisé des correspondants hygiène et sécurité des UT, la mise à jour du document unique, la diffusion des bonnes pratiques en matière d'organisation du travail et de rationalisation des moyens.

E) Le Service de la Maintenance Territoriale

- animer et mettre en œuvre la politique départementale en matière de maintenance en régie des bâtiments et collèges départementaux,
- encadrer la programmation de l'activité et la programmation budgétaire correspondante,
- organiser le suivi, l'évaluation et les bilans de l'activité de maintenance en lien avec les chefs d'UTT et les Coordinateurs de Maintenance Territoriale,
- assurer l'interface avec les autres Services ou Directions du Département sur les dossiers transversaux.

4 – LA DIRECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Cette Direction est chargée de conduire la politique du Département en matière de gestion du patrimoine bâti. A ce titre, elle est garante de la vision stratégique de la gestion immobilière et foncière et propose des solutions d'affectation présentant un intérêt au regard de l'optimisation du patrimoine.

Elle assure toutes les missions dévolues à la maîtrise d'ouvrage, la programmation et la conduite d'opérations de constructions neuves ou de réhabilitations, la programmation et le suivi des travaux de maintenance (externalisés et en régie) dans les bâtiments départementaux et les collèges publics (dont quelques missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de petite ou moyenne importance), la gestion et le suivi des contrats externalisés liés la vie des bâtiments (exploitation/maintenance, entretien, nettoyage, gardiennage, ...).

Elle est composée :

- d'une Sous-Direction de la Gestion Technique
- d'un Service Coordination et Gestion des Données
- d'un Service de la Maintenance des Installations et des Prestations Environnementales
- d'un Service de la Gestion Foncière et Immobilière
- d'un Service de la Gestion Budgétaire et Juridique

1) La Sous-Direction de la Gestion Technique

Chargée de conduire la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine bâti du Département, elle est composée de 3 services :

- Service de la Gestion Technique – Territoire de Metz-Orne,
- Service de la Gestion Technique – Territoires de Thionville – Sarrebourg – Château-Salins,
- Service de la Gestion Technique – Territoires de Forbach – Saint-Avold – Sarreguemines - Bitche.

Ceux-ci sont chargés d'assurer la gestion et la pérennité du parc immobilier présent sur ce territoire (bâtiments administratifs, culturels, sociaux, routiers et d'enseignement).

2) Le Service de la Coordination et de la Gestion des Données

Ce Service a pour mission d'améliorer les procédures administratives et techniques, d'aider à l'identification des besoins de la Direction en matière d'outils techniques et administratifs, ainsi qu'à la définition et à la mise en œuvre de ces outils, d'informer sur les évolutions réglementaires et techniques, de piloter des dossiers transversaux à haute technicité, de développer l'approche en coût global au sein de la Direction, de suivre les contrats PPP, d'élaborer des propositions stratégiques en matière de politique énergétique, de gérer et administrer les plans et les données relatives au patrimoine immobilier, de rédiger le bilan annuel de fonctionnement des bâtiments, et de réaliser des audits techniques sur les bâtiments.

3) Le Service de la Maintenance des Installations et des Prestations Environnementales

Ce Service a pour mission d'assurer la maintenance, la sécurité et le fonctionnement des bâtiments départementaux, la gestion des contrats de maintenance des installations techniques de l'ensemble des bâtiments départementaux, le suivi des contrôles obligatoires et réglementaires des installations techniques, électriques, de restauration, des équipements et de machines, la sécurité des biens et des personnes (sécurité incendie, anti-intrusion, contrôle d'accès, vidéo-surveillance, gardiennage, supervision), l'achat et la gestion des fluides, ainsi que des prestations de nettoyage des bâtiments départementaux, la gestion des actions quotidiennes et spécifiques d'environnement (tri sélectif, désinfection,) et des contrats afférents.

Il est composé de deux bureaux : Le Bureau de la Maintenance des Installations et le Bureau des Prestations Environnementales.

4) Le Service de la Gestion Foncière et Immobilière

Ce service est chargé, en lien transversal avec tous les services départementaux, de la prospection et du suivi des procédures d'acquisitions, locations, cessions des biens immobiliers, mises à disposition de locaux départementaux au bénéfice d'un tiers, des études et démarches prospectives, du suivi des copropriétés du Département, des relations avec les propriétaires et les usagers, de l'inventaire du foncier bâti et de son suivi.

5) Le Service de la Gestion Budgétaire et Juridique

Ce Service, composé d'un pôle comptable et d'un pôle marchés, est chargé de la gestion budgétaire de la Direction (préparation budgétaire, suivi des réalisations et des consommations), de la gestion budgétaire des opérations (engagements des dépenses, suivi financier des opérations et des marchés, suivi des recettes), du suivi de l'ensemble des procédures de marchés pour le compte de la DPAT, du suivi des contentieux et du suivi des relations avec la Région Grand Est dans le cadre des conventions relatives aux cités scolaires.

Il participe avec tous les services opérationnels de la Direction à la planification financière des opérations de travaux et a en charge le suivi administratif des programmes de travaux.

Il s'occupe également de la gestion et du suivi des litiges, des contentieux et des sinistres et de la veille juridique dans les domaines de compétence de la Direction.

5 – LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

A) Le Service d'Aide aux Collectivités Mosellanes

Le SACM a pour principale mission la mise en œuvre du dispositif AMBITION MOSELLE. Il informe les maîtres d'ouvrage des modalités de dépôt des dossiers. Il assure l'instruction des demandes et vérifie leur complétude, fournit les éléments d'aide à la décision et prépare les rapports institutionnels. Il assure le suivi financier du dispositif et l'instruction des demandes de versement.

Le SACM assure parallèlement le suivi administratif et financier de la finalisation du dispositif d'«Aide Mosellane à l'Investissement des TERRitoires » (AMITER) 2015-2020.

Le SACM a également la responsabilité de la mise en œuvre administrative du programme d'«Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route » (AMISSUR), alimenté par les recettes des amendes de police dont la répartition incombe au Département. Il instruit les dossiers, prépare les Commissions de Territoire et assure la préparation des rapports à la Commission Permanente.

B) Le Service de l'Agriculture

Ce service est chargé de conduire la politique agricole du Département, A ce titre, il propose, élabore les documents encadrant les politiques départementales dont il assure la mise en œuvre.

Il anime la politique agricole dans le cadre fixé par le Schéma départemental en faveur de l'agriculture en lien avec la Profession Agricole et intervient notamment dans les domaines de l'appui au monde agricole, du développement des filières RHD dans le département mais également de la viticulture.

Ce service assure ainsi l'instruction et la gestion des subventions du Département aux exploitations et aux organismes socioprofessionnels agricoles.

Il accompagne techniquement Moselle Attractivité dans le cadre de la politique de valorisation du territoire Moselle par le biais de la valorisation des produits agricoles (marque Qualité MOSL, AOC Vins de Moselle).

Le service assure la gestion de l'observatoire des prix de l'eau en Moselle et le suivi du SATESE confié à MATEC mais également les données administratives et financières de l'ensemble de la D2AT.

C) Le Bureau de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme

Ce Bureau répond à deux missions spécifiques :

- La gestion de l'aménagement foncier en Moselle dans les secteurs agricole et forestier. Il met ainsi en œuvre les procédures codifiées d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier et d'Echanges et Cessions amiables d'Immeubles Ruraux forestiers.

Il gère les subventions départementales attribuées pour le financement des travaux connexes à l'aménagement foncier et assure une assistance aux Associations Foncières.

- L'expertise en matière d'aménagement du territoire au travers des avis du Département en tant que personne publique associée (PPA) sur les documents d'urbanismes mosellans (SCOT, PLUi, PLU...) et supra-départementaux (SRADDET, OIN...) Le Bureau est l'interlocuteur privilégié des EPCI pour l'élaboration de leurs projets de territoire et met en œuvre les deux schémas départementaux co-élaborés par le Département avec l'Etat, le SDAASP et le SDAHGV.

D) L'observatoire des Territoires

La D2AT dispose d'outils d'aide à la décision : l'Observatoire du Territoire de la Moselle et Moselle infogéo (portail cartographique et plateforme d'échanges) qui permettent de diligenter des études à différentes échelles (Département, Territoires, Cantons, EPCI, communes).

L'observatoire des territoires est notamment en charge de la réalisation du Rapport Annuel sur la Situation Sociale, Economique et Environnementale de la Moselle (R2S2E).

Il est alimenté pour le suivi du volet social des données issues de l'Observatoire de l'Action Sociale Départementale.

E) L'Aménagement et la mobilité douce

Un chargé de mission Aménagement/Mobilité, directement rattaché au directeur de la D2AT, est chargé plus particulièrement :

- des études et du suivi de la mise en œuvre des mobilités liées à l'usage des transports en commun (routiers et ferroviaires) mais également du vélo (Schéma Départementale des Mobilités Douces)
- du suivi de l'OIN Alzette-Belval (mise en œuvre des conventions financières pluriannuelles, relations avec l'EPA et les collectivités, etc...)
- élaboration et suivi de deux schémas départementaux co-construits avec l'Etat :
 - Le schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP),
 - Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV).

F) Gestion des sites MOSELPARCS

La D2AT assure la gestion opérationnelle de l'aménagement des deux sites MOSLPARCS d'Illange et Farebersviller en lien notamment avec Moselle Attractivité et les collectivités concernées.

❖ **3.6 – LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU LIEN SOCIAL**

La Direction Générale Adjointe a pour mission, outre les fonctions de gestion des personnels sur le plan statutaire :

- de veiller à l'évolution, l'optimisation et l'homogénéisation de la politique de gestion des ressources humaines dans la collectivité sous tous ses aspects,
- d'accompagner les services dans leurs réflexions pour anticiper avec eux les évolutions de leurs secteurs d'activités et ainsi mieux maîtriser les changements induits en moyens humains, tant sur le plan quantitatif que qualitatif,
- de favoriser le partage de la fonction ressources humaines avec l'encadrement de la collectivité par le dialogue, les outils, le conseil et l'assistance,
- de favoriser un dialogue social permanent avec l'ensemble des partenaires sociaux comme avec l'ensemble des agents,
- d'organiser les actions de communications internes afin de favoriser la cohésion autour des valeurs portées et partagées par l'Institution.

Par ailleurs, le DGA est assisté d'un ACFI (Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection). Ce dernier est chargé de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et propose à ce titre à l'autorité territoriale toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

1 – LE SERVICE DU PILOTAGE DE L'ACTIVITE ET DE L'ADMINISTRATION DES DONNEES

Ce service, chargé des fonctions budgétaires et comptables, effectue les opérations liées à la préparation des orientations et des étapes budgétaires, à l'exécution et au contrôle des recettes et des dépenses de la Direction Générale Adjointe.

Il assure également, en lien avec la DNUM, l'administration fonctionnelle du système d'information des ressources humaines.

Il est composé de deux bureaux :

a) Le Bureau Financier et du Pilotage de l'Activité

- préparation des étapes budgétaires (OB, BP, BS et DM),
- suivi et contrôle de l'exécution du budget,
- pilotage de la masse salariale et des frais de déplacement,
- traitement des données sociales,
- analyse des coûts à partir des requêtes et tableaux de bord

b) Le Bureau de l'Application RH

- sécurisation, paramétrage et mise en cohérence du SIRH,
- paramétrage du requêteur BI, élaboration de requêtes et tableaux de bord, contrôle, analyse des saisies et aide à la prospective
- animation et accompagnement des utilisateurs du SIRH,
- Webmestre RH

2 – LE BUREAU DE LA COMMUNICATION INTERNE

Placée sous l'autorité directe du Directeur des Ressources Humaines et du Lien Social, le Bureau de la Communication interne est chargé de l'élaboration, de l'organisation, de la mise en œuvre et de la gestion de l'ensemble des actions de communication à l'attention des services et des agents de la collectivité.

Dans ce cadre, il s'appuie sur des moyens de diffusions adaptés : journal interne, intranet...

3 – LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Elle s'organise autour d'un service et de deux Sous-Directions

- 1) le Service Emploi, Conseil et Développement des Compétences
- 2) La Sous-Direction Santé et Sécurité au Travail
- 3) La Sous-Direction de la Gestion des Agents Techniques des Collèges

1) Le Service Emploi, Conseil et Développement des Compétences

Ce service, en charge de conduire la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, comprend 3 bureaux :

a) le Bureau Emploi, Conseil et Organisation

Il est chargé de :

- la gestion des postes et la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité,
- la conduite des opérations de recrutement,
- une mission de conseil et d'accompagnement :
- auprès des directions (communication de données prospectives sur l'état des RH, accompagnement des démarches de développement des RH...),
- auprès des agents (mobilité, bilan professionnel, reclassement professionnel...).

b) le Bureau du Développement des Compétences

Il est chargé :

- de la conception et du pilotage du plan de formation de la collectivité et de l'instruction des demandes de formation qui en découlent,
- de la promotion et du déploiement de nouvelles modalités d'apprentissage : dispositifs e-learning et modes d'apprentissage mobilisant des outils et ressources numériques, tutoriels...

c) Le Bureau Emplois aidés, Apprentissage et Stages

Il est chargé :

- du suivi, de la gestion et de la promotion des dispositifs spécifiques répondant à une logique de pré-recrutement : emplois aidés, apprentissage et stages,
- de la veille concernant l'évolution de la réglementation de ces dispositifs.

2) La Sous-Direction Santé et Sécurité au Travail

Cette Sous-Direction a pour mission d'accompagner la collectivité dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de santé et sécurité au travail. Elle pilote l'instruction des dossiers relevant du CHSCT et anime les groupes de travail qui découlent de cette instance.

Elle coordonne par ailleurs la mise en œuvre de la politique handicap de la collectivité, afin notamment de maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, elle accompagne les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

Elle assure enfin le suivi administratif et comptable de la convention conclue avec le FIPHP.

Pour assurer ses missions, la Sous-Direction dispose de deux Services :

a) Le Service Santé au Travail

En charge de la gestion des accidents et maladies professionnels, le suivi de la médecine préventive, la conduite de projets en prévention et promotion de la santé au travail, ce service comprend un bureau et un pôle :

- Le Bureau Prévention et Santé au Travail

Il est chargé :

- d'élaborer et conduire des projets de prévention et promotion de la santé au travail
- de réaliser une mission de facilitation et d'accompagnement auprès des différentes Directions,
- de conduire des mesures d'accompagnement et de suivi de la médecine préventive,
- de participer à la préparation et l'information du Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail.

- Le Pôle médecine de Prévention

Il est chargé :

- d'organiser les visites médicales et les entretiens infirmiers,
- de gérer les attestations médicales et la mise à jour des dossiers de santé au travail des agents,
- de conduire des actions d'information en santé au travail et des actions en milieux professionnels (visites locaux, études ergonomiques...).

b) Le Service Prévention Sécurité

La mission principale du service consiste à animer et coordonner les conseillers de prévention de la collectivité. Dans ce cadre, il est chargé de :

- conseiller et assister les représentants de l'Autorité territoriale et les agents dans les domaines de prévention des risques professionnels,
- effectuer l'évaluation des risques et tenir à jour, par l'intermédiaire des conseillers de prévention, le document unique et accompagner les plans d'actions qui en découlent,
- effectuer des visites de sécurité et proposer le cas échéant des actions correctives,
- animer des réunions d'information voire de formation à destination des agents,
- réaliser des consignes et des supports techniques de sécurité.

Ce service comprend :

- Le Bureau de la Prévention des collèges

Ce bureau propose et dispense des conseils aux EPLE en matière d'hygiène et de sécurité et veille à la mise en place et l'application du document unique dans les collèges. Il a également en charge la problématique des aménagements de poste et leur traduction opérationnelle au niveau des collèges.

3) La Sous-Direction de la Gestion des Agents Techniques des Collèges

La SDGATC a en charge la mise à disposition et le fonctionnement des ressources humaines des collèges (hors AMPSC qui relèvent de l'autorité de DPAT). Dans ce cadre elle :

- analyse et définit les moyens humains mis en place dans les établissements,
- assure le management, la coordination et l'adaptation des moyens humains des Agents Techniques des Collèges (ATC) en relation avec les établissements et gère les dispositifs de suppléance,
- garantit la cohérence, l'optimisation et l'harmonisation des missions et activités des ATC,
- assure la représentation de l'autorité hiérarchique auprès des collèges.

a) Le Service de la Gestion des Agents Techniques des Collèges

Le service suit l'évolution et la dotation en effectifs des ATC. Il est l'interlocuteur des collèges et des agents pour leur gestion au quotidien (Organisation du temps de travail, évaluation, formation, primes...).

Il suit également le calibrage des moyens alloués aux établissements (ratios, pondérations...), gère les recrutements, les mobilités et les transferts de postes entre les établissements.

Il assure le suivi et la mise à jour des données et intendance du logiciel EDUDATA en qualité de CPU (chef de projet utilisateur - partie RH).

b) Le Service des Ressources Mobiles et Projets Transversaux

Le service est chargé de la gestion fonctionnelle (organisation du temps de travail, emploi du temps, suivi technique, évaluations...) des agents affectés aux dispositifs de remplacement (TME et non-titulaires).

Il organise les remplacements en fonction des besoins et moyens à disposition.

Il assure, en outre, des missions transversales au sein de la Sous-Direction.

4 – LA DIRECTION DES RELATIONS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES

Elle s'organise autour de deux services :

- 1) le Service Carrière et Rémunération
- 2) Le Service du Lien Social

1) Le Service Carrière et Rémunération

Il est composé de trois Bureaux :

- un Bureau des Agents Titulaires et Stagiaires
- un Bureau des Agents Contractuels, des Retraites et des Dossiers Spécifiques
- un Bureau des Situations Médicales

L'ensemble du service a une mission d'information et de conseil auprès des agents dans les domaines ci-dessous.

a) Le Bureau des Agents Titulaires et Stagiaires

Il est chargé pour les agents titulaires et stagiaires :

- du suivi des carrières et des positions administratives,
- de l'élaboration et du contrôle des rémunérations,
- de la mise en application des évolutions réglementaires.

b) Le Bureau des Agents Contractuels, des Retraites et des Dossiers Spécifiques

Il est chargé :

- de l'élaboration et du contrôle des rémunérations des agents contractuels et autres catégories (stagiaires écoles, apprentis, Moselle Insertion, commissaires enquêteurs) et indemnités des élus,
- de l'instruction des dossiers de retraites et du paiement des pensions des caisses locales,
- du suivi des congés annuels, RTT, CET et diverses autorisations d'absences,
- de la gestion des campagnes d'entretien professionnel.

c) Le Bureau des Situations Médicales

Il est chargé :

- de l'instruction des dossiers d'accidents de service et de maladies professionnelles,
- du suivi des dossiers de carrière et de rémunération des agents en situations médicales spécifiques : temps partiels thérapeutiques ou situations nécessitant la saisine du comité médical.

2) Le Service du Lien Social

Il est composé de deux Bureaux :

- un Bureau de l'Action et du Dialogue Social
- un Bureau des Conseils et de la Veille Juridique

a) Le Bureau de l'Action et du Dialogue Social

Il a pour mission de gérer les prestations sociales proposées par le Département et le Comité National d'Action Social (CNAS) aux agents et à leur famille et de faciliter et d'organiser le dialogue social avec les représentants du personnel de la collectivité.

b) Le Bureau des Conseils et de la Veille Juridique

Il a pour mission d'accompagner les autres services de la Direction notamment au travers du suivi et de l'évolution de la réglementation en matière statutaire, de marchés publics et de contentieux.

❖ **3.7 – LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE**

Cette Direction Générale Adjointe comprend :

Un chargé de mission Territoires, Politiques Contractuelles et Transversales

- 1 – Les services transversaux :
 - A- Service du Budget et du Suivi de l'Activité
 - B- Service Ressources et Actions Transversales
 - C- Service des Etablissements Sociaux
 - D- Service de l'Innovation Sociale
- 2 – Les Délégations Territoriales
- 3 – La Direction Enfance et Famille
- 4 – La Sous-Direction de la Santé Publique et de la PMI
- 5 – La Sous-Direction du Service Social Polyvalent
- 6 – La Sous-Direction de l'Insertion et de l'Habitat
- 7 – La Direction de la Politique de l'Autonomie

ainsi que le Centre Départemental de l'Enfance et la Maison Départementale des Personnes Handicapées qui sont rattachés à la Direction Générale Adjointe.

Le chargé de mission Territoires, Politiques Contractuelles et Transversales est placé sous l'autorité du Directeur Général Adjoint. Il anime la mise en œuvre du projet transversal de territorialisation, assure le suivi coordonné des contractualisations avec l'Etat et des schémas des solidarités en lien avec les directeurs concernés et apporte appui et conseil au DGA sur toute question transversale.

1 – LES SERVICES TRANSVERSAUX

A) LE SERVICE DU BUDGET ET DU SUIVI DE L'ACTIVITE

Ce service est placé sous l'autorité directe du DGA. Il centralise les fonctions relatives au budget et à la comptabilité. Il effectue les opérations liées à la préparation des orientations et des étapes budgétaires, à l'exécution et au contrôle des recettes et des dépenses de la Direction Générale Adjointe. Il assure également une mission de conseils auprès des différents services de la Solidarité.

Par ailleurs, il assure :

- la production et la mise à disposition des indicateurs financiers et d'activité,
- la coordination administrative et le secrétariat de la préparation du Plan d'Equipement Sanitaire et Social (PESS),
- la gestion de la régie d'avance,
- le suivi budgétaire des différentes contractualisations.

a) Le Bureau des Paiements des Prestations

Il assure :

- le traitement et mandatement des factures en lien avec les différentes prestations accordées,
- le mandatement de la paie et des divers frais liés aux assistants familiaux dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (rémunération, indemnités liées à l'enfant, frais de déplacement, cotisation sociales etc.),

b) Le Bureau des Recettes, Subventions et Suivi de l'Activité

Il assure :

- le traitement des recettes, production et mise à disposition d'indicateurs d'activité,
- le suivi et mandatements des marchés publics, des politiques d'insertion, des annulations en non-valeur, remises gracieuses,

- la coordination du Plan d'Équipement Sanitaire et Social (PESS),
- le mandatement PESS, PEPA, PEPH, PAEPE, conférence des financeurs,
- le mandatement des dépenses en lien avec le transport des enfants confiés à l'ASE et des élèves en situations de handicap.

B) LE SERVICE RESSOURCES ET ACTIONS TRANSVERSALES

Ce service est placé sous l'autorité directe du Directeur Général Adjoint, Il assure l'accompagnement et le soutien pour les différentes entités de la Direction, dans les domaines transverses :

- 1) Au plan des ressources :
 - gestion des ressources humaines, du plan de formation de la Direction de la Solidarité,
 - coordination de la gestion des moyens logistiques et matériels.
- 2) Au plan des actions transversales :
 - santé, sécurité et qualité de vie au travail, référent Cnil et RGPD pour la Direction, développement durable, Gestion de Relation Citoyen (GRC), Système d'Information,
 - assistance au DGA dans la préparation des Comités techniques et dans l'élaboration des arrêtés d'organisation et de délégation de signature.

C) LE SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX

- autorisation, tarification, contrôle qualité et inspection des établissements et services sociaux et médico-sociaux, négociation et suivi des contrats d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé et les organismes gestionnaires des secteurs des personnes âgées (EHPAD), des personnes en situation de handicap et de la protection de l'enfance,
- analyse financière des comptes des organismes publics, associatifs et privés à but lucratif gestionnaires d'établissements ou de services, relevant de la compétence tarifaire exclusive du Département ou conjointe avec l'ARS ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse, suivi des Plans Pluriannuels d'investissement (PPI), gestion des subventions d'investissement, gestion des garanties d'emprunts en lien avec la direction du contrôle de gestion,
- mise en œuvre des orientations départementales en matière de création, d'extension et de transformation d'établissements et de services, contrôle de la qualité des prestations,
- contribution à l'évolution des politiques départementales en faveur des publics accompagnés,
- évaluation tous les 5 ans du niveau de dépendance (GIR) des EHPAD par le médecin du service.

Le service, placé sous l'autorité hiérarchique de Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité, est fonctionnellement rattaché aux directeurs de la DPA et de la DEF.

Ce service est composé :

- d'un Bureau Parcours Handicap / Enfance
- d'un Bureau Parcours des Personnes Agées
- d'une cellule Qualité, Performance, Expertise Médicale

D) LE SERVICE DE L'INNOVATION SOCIALE

Le service de l'Innovation Sociale, placé sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, a en charge l'animation et l'expérimentation de dynamiques transversales répondant à des besoins sociaux, en lien avec les stratégies et compétences de la collectivité :

- stratégie Economie Sociale et solidaire de la Collectivité en lien avec les services concernés et les territoires,
- l'achat responsable et en particulier l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics en articulation avec les directions opérationnelles acheteuses, les services des marchés publics et les développeurs de l'emploi,
- les expérimentations liées à l'habitat de demain, en particulier en lien avec la silver économie et mobilisant des dynamiques transfrontalières,

- la veille sur les bonnes pratiques sur l'innovation sociale, l'identification de nouveaux partenariats et l'appui à l'émergence de nouveaux projets en lien avec les priorités du Département.

Lui est également rattaché le secrétariat de la Commission Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Cattenom.

2 – LES DELEGATIONS TERRITORIALES

Les Délégations Territoriales sont mises en place à l'échelle de chacun des cinq territoires et sont placées sous l'autorité d'un Délégué Territorial (DT), qui relève hiérarchiquement du DGA.

Les Délégués Territoriaux et leurs Adjoints assurent les principales missions suivantes :

- représenter sur chaque territoire la DS auprès des élus, des acteurs institutionnels et socio-économiques, et des partenaires,
- animer le partenariat sur le territoire et être l'interlocuteur des acteurs du territoire,
- développer un management favorisant les coopérations, animer la pluridisciplinarité et piloter les démarches transversales sur le territoire dont celle de référent de parcours,
- garantir la qualité de l'accueil et du service rendu aux usagers, ainsi que le traitement équitable des situations,
- représenter le Territoire et ses spécificités au sein des instances de pilotage de la DS, contribuer à l'élaboration des politiques sociales départementales et co-piloter leur mise en œuvre dans le territoire avec les directions concernées,
- coordonner les ressources humaines, matérielles et budgétaires mises à disposition du territoire,
- assurer l'encadrement hiérarchique et technique des équipes de titulaires mobiles et des agents d'accueil social,
- développer des projets collaboratifs à la fois à l'interne et à l'externe.

3 – LA DIRECTION ENFANCE ET FAMILLE

Cette Direction est chargée de l'élaboration des orientations stratégiques et de la mise en œuvre des politiques départementales dans le domaine de l'Enfance et de la Famille.

Le Centre Départemental de l'Enfance est relié fonctionnellement à cette Direction.

La Direction Enfance et Famille est composée d'un service, la Cellule de Recueil et de l'information préoccupante et de deux sous-directions, la sous-direction de l'Aide Sociale à l'Enfance et la sous-direction Evaluation et Actions Préventives Enfants Parents.

Cette Direction comprend également le Bureau de l'Observatoire de l'Action Sociale Départementale (OASD).

- Le Bureau de L'Observatoire de l'Action Sociale Départementale (OASD)

Le Bureau contribue à la connaissance fine des territoires mosellans et des besoins de la population. Il effectue des études statistiques et sectorielles dans les champs de l'action sociale. De ce fait, il a un lien fonctionnel avec les autres direction et sous-directions de la DS. Au sein de l'OASD et en application des lois du 5 mars 2007 et du 5 mars 2016 réformant la protection de l'enfance, une fonction d'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) est constituée, notamment chargé de « La Lettre de l'ODPE57 ».

- LA CELLULE DE RECUEIL DE L'INFORMATION PREOCCUPANTE (CRIP)

La Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant et l'adolescent est un service qui a été créé par la loi du 5 mars 2007. Ce service est directement rattaché au Directeur Enfance et Famille. Il est composé d'un Bureau de l'Expertise.

La CRIP joue un rôle pivot en assurant les liens entre les services sociaux du Département, l'Inspection d'Académie et les Parquets auprès des trois Tribunaux de Grande Instance.

- LA SOUS-DIRECTION DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Elle pilote et met en œuvre la politique départementale de Protection de l'Enfance au titre de l'accompagnement socio-éducatif des mineurs placés dans le cadre judiciaire et administratif.

Elle pilote et organise l'ensemble des modalités de placement institutionnel et familial, des AEMO et situations de délaissement parental.

Elle garantit la mise en place des Projets Pour l'Enfant (PPE).

A) Cinq Pôles Territoriaux Protection de l'Enfance

Les Pôles Territoriaux, placés chacun sous l'autorité d'un Chef de Service, sont chargés localement de la mise en œuvre des politiques départementales en matière de Protection de l'Enfance :

- piloter l'accompagnement des mineurs placés dans les cadres judiciaire et administratif, pris en charge par l'ASE dans la seule approche d'un PPE co-construit avec la famille,
- gérer les placements au CDE, en Maison d'Enfants, en IME et auprès des assistants familiaux et préparer les sorties des enfants et futurs majeurs,
- animer et piloter le réseau territorial des MECS, SERAD et AEMO,
- animer l'équipe des assistants familiaux de territoire et participer à son inclusion dans l'équipe de territoire.

B) Le Service des Assistants Familiaux

- recrutement des assistants familiaux,
- suivi de la carrière des assistants familiaux : formation, projet d'accueil, évaluation professionnelle,
- évaluation et planification des orientations des enfants en cohérence avec la gestion des places en lien avec le territoire,
- organisation du temps de travail : gestion des congés, des arrêts maladie et organisation des relais sur ces périodes,
- préparation du paiement de la rémunération, des diverses indemnités liés à l'accueil de l'enfant, calcul des cotisations sociales et contrôle des frais de déplacement.

C) Le Service Adoption et Droit des Familles

- évaluation et décisions d'agrément pour les candidats à l'adoption,
- accompagnement des projets d'adoptions plénières et simples,
- suivi des procédures judiciaires : suivi des dossiers des enfants pupilles de l'Etat, des enfants accueillis par un tiers dignes de confiance, suivi des gestions de biens (Tutelles, DAP, Administrateur ad'hoc), des AEMO, des recours,
- préparation du Conseil de Familles,
- organisation de la commission pluridisciplinaire d'examen du statut des enfants confiés,
- accompagnement des usagers dans la consultation des dossiers ASE.

D) Le Service de l'Accompagnement des Mineurs non accompagnés

- évaluation des jeunes mis à l'abri se présentant comme mineurs non accompagnés(MNA),
- accompagner les MNA pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance à partir d'un PPE,
- préparer l'autonomie et le passage à la majorité des MNA,
- accompagner les jeunes majeurs, qui étaient confiés à l'ASE pendant leur minorité, dans le cadre d'un contrat jeune majeur.

- LA SOUS-DIRECTION EVALUATION ET ACTIONS PREVENTIVES ENFANTS PARENTS

Elle pilote au niveau départemental les missions relatives à la parentalité, à la prévention spécialisée et à l'Action Educative à Domicile (AED).

La Sous-Direction se compose de Cinq Pôles Territoriaux Evaluation et Actions Préventives Enfants Parents.

Les Pôles Territoriaux, placés chacun sous l'autorité d'un Chef de Service, sont chargés de la mise en œuvre des politiques départementales en matière de prévention et de protection administrative à domicile en faveur des enfants et des adultes, sur leur territoire :

- animer et piloter les réseaux d'acteurs de l'accompagnement en matière d'actions préventives enfance et adultes,
- piloter les actions de protection administrative (AED, TISF, MAESF, etc.), les concertations pluridisciplinaires préventives enfance, adultes,
- mobiliser les outils utiles à l'exécution des PPE et des Projets Pour la Famille,
- gérer les équipes dédiées IP Enfance, adosser le suivi des suivis complexes,
- piloter la prévention spécialisée, la parentalité et les actions en économie sociale et familiale.

4 - LA SOUS-DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

- planification et éducation familiale (prévention des grossesses non désirées, prévention des maladies sexuellement transmissibles, éducation à la santé, maîtrise de la fécondité),
- consultations et actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans,
- participation aux actions de prévention des situations de danger et à la prise en charge des mineurs en danger,
- agrément, suivi et formation des assistants maternels,
- agrément des assistants familiaux,
- contrôle et suivi des établissements d'accueil du jeune enfant (structures d'accueil collectif et périscolaire),
- recueil et traitement d'informations en épidémiologie et en santé publique,
- développement de projets de santé.

Cette Sous-Direction est constituée de :

A) Cinq Pôles territoriaux Santé Publique et PMI

B) Deux Services et un bureau centralisés

- Service de Santé Publique
- Service des Modes d'Accueil de la Petite Enfance
- Bureau de la Logistique Santé
- Une mission planification et éducation familiale

A) Cinq Pôles territoriaux Santé Publique et PMI

Placés respectivement sous l'autorité d'un Médecin Chef de Service, les Pôles Territoriaux de PMI animent et mettent en œuvre les missions suivantes :

- contribuer à maintenir et à améliorer la santé des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans, et participer à la mission de protection de l'enfance,
- assurer le suivi médical des enfants de 0 à 6 ans notamment des enfants porteurs de handicaps et les enfants confiés en famille d'accueil,
- assurer le suivi des femmes enceintes et promouvoir l'éducation à la santé et à la sexualité des adolescents et jeunes parents,
- management de l'offre d'accueil du jeune enfant, actions de soutien à la parentalité et d'action de promotion de la santé,

- piloter et animer la dynamique partenariale de proximité avec le tissu institutionnel et sanitaire local.

L'ensemble des Médecins de territoire (les Médecins Chefs de Pôle et les Médecins cliniciens) sont placés sous l'autorité du Médecin Directeur de la SDSPPMI. Les sages-femmes, les cadres de santé et les agents administratifs sont placés sous l'autorité du médecin chef de service, responsable du Pôle Territorial.

- Le Bureaux de l'accompagnement PMI

Chaque Pôle Spécialisé de Santé publique et PMI comprend un ou deux bureaux de l'accompagnement PMI placé sous l'autorité d'un cadre de santé. Ce bureau gère les fonctions supports et met en œuvre le pilotage de l'activité du pôle. Ce bureau a en charge le management hiérarchique des puéricultrices et éducatrices de jeunes enfants du territoire.

B) Les services et le bureau centralisés

- Le Service de Santé Publique

Le service se compose d'un médecin Chef de service, placé sous l'autorité du médecin Directeur de la SDSPPMI, et de différents professionnels de santé. Il constitue une ressource transversale au sein de la DGA sur les questions et enjeux de santé publique, de prévention et promotion de la santé. Il est en liaison fonctionnelle forte avec les médecins des autres entités de la DS.

- Le Service des Modes d'Accueil de la Petite Enfance

Placé sous l'autorité du Médecin Directeur, il administre l'accueil du jeune enfant, les CCPD, le contentieux lié à l'agrément des assistants maternels, l'activité des secrétaires de territoires en charge de la gestion de l'agrément des assistants maternels et familiaux et du suivi des établissements d'accueil de jeunes enfants et des accueils périscolaires.

- Le Bureau de la Logistique Santé

Ce bureau, placé sous l'autorité hiérarchique du Médecin Directeur, est rattaché fonctionnellement au Directeur adjoint. Il pilote l'ensemble des fonctions supports de la Sous-Direction : suivi budgétaire, sécurisation juridique, passation et suivi des marchés publics et conventions, gestion administrative des relations partenariales, suivi et administration des statistiques d'activité, administration des logiciels métiers et appui technique aux utilisateurs de ces logiciels suivi de commandes et gestion des stocks de médicaments, de supports de communication, intégration des données de santé, interface avec les établissements de santé.

- La mission de planification et d'éducation familiale

Cette mission est placée sous l'autorité hiérarchique du Médecin Directeur et est assurée par plusieurs professionnels de santé.

5 - LA SOUS-DIRECTION DU SERVICE SOCIAL POLYVALENT

Cette sous-direction se compose d'un adjoint, d'un Conseiller technique en Travail Social, d'un Référent Applicatif Métiers, d'un Service centralisé (le Service Social Spécialisé et Protection des Majeurs), et de 11 pôles territoriaux de Service Social Polyvalent.

- Le Service Social spécialisé et Protection des Majeurs

Placé sous l'autorité d'un chef de Service, il réalise des enquêtes pour le compte de l'Etat. Il assure la gestion du dispositif de protection des majeurs et des mesures d'Accompagnement Social Personnalisé.

- Les 11 pôles territoriaux de Service Social Polyvalent

Placés chacun sous l'autorité d'un Chef de Service, les pôles mettent en œuvre localement la politique départementale d'action sociale au travers de missions générales propres au Service Social Polyvalent et contribuent à l'ensemble des politiques publiques de solidarité :

- assurer un accueil social inconditionnel,
- réaliser une analyse globale et multi-référentielle des situations puis élaborer des plans d'intervention avec des objectifs co-construits avec les personnes et coordonnés avec l'ensemble des acteurs,
- accompagner les personnes et les familles pour élaborer et concrétiser leurs projets dans les domaines de l'autonomie dans la vie quotidienne, de la prévention/protection de l'enfance et des majeurs, du soutien dans la gestion budgétaire, de l'accès aux droits et aux soins, de l'insertion sociale et professionnelle,
- contribuer à l'observation et au diagnostic territorial, proposer et participer à des projets collectifs locaux, s'inscrire dans le développement social local,
- développer un travail pluridisciplinaire, partenarial et transversal au service des usagers.

6 - LA SOUS-DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'HABITAT

Elle assure le pilotage de l'attribution du droit au RSA, des politiques d'insertion sociale et professionnelle, la politique de l'habitat ainsi que la lutte contre la précarité.

Elle comprend 3 services centralisés et 5 pôles territoriaux.

- Le Service de l'Habitat
- Le Service du FSE et du Juste Droit
Ce service comprend 2 bureaux : le Bureau du RSA Juste Droit et le Bureau FSE
- Le Service Insertion et Accès à l'Emploi

Cinq pôles territoriaux Insertion et Habitat

Les cinq pôles territoriaux Insertion et Habitat sont placés sous l'autorité d'un chef de service. Ils sont chargés au niveau local de la mise en œuvre des politiques départementales en matière de RSA, d'insertion et d'Habitat de :

- développer la politique départementale d'insertion sociale et professionnelle,
- gérer la relation à l'usager ainsi que le traitement administratif des différents éléments de parcours jalonnant son accès à l'activité (de l'orientation à l'accès à l'emploi en passant par les dispositifs d'insertion, voire les dispositifs du Juste Droit),
- mobiliser les acteurs locaux, partenaires sociaux et économiques dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'accès à l'emploi dans un souci de cohérence et de dynamique au sein du territoire,
- adosser techniquement les travailleurs sociaux dans le domaine du logement et des aides financières,
- conseiller sur les notions et méthodes de développement social territorial,
- animer en territoire la politique départementale du logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- contribuer au fonctionnement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et des autres dispositifs liés à l'Habitat.

7 - LA DIRECTION DE LA POLITIQUE DE L'AUTONOMIE

Cette Direction est chargée de l'élaboration des orientations stratégiques et de la mise en œuvre des politiques départementales en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

La Direction comprend deux Sous-Directions :

- 1) La Sous-Direction Prévention et Evaluation
- 2) La Sous-Direction des Prestations

Par ailleurs, en application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Moselle, groupement d'intérêt public, est reliée fonctionnellement à la Direction de la Politique de l'Autonomie.

La Direction est appuyée par une Cellule Médicale.

1) LA SOUS-DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE L'EVALUATION

- le pilotage des Pôles Autonomie,
- le développement d'une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire (en interne et en externe) des problématiques des personnes en perte d'autonomie,
- l'élaboration et le suivi du schéma de l'autonomie transversale pour en analyser et évaluer sa mise en œuvre, l'adapter aux orientations politiques infra départementales et l'inscrire dans une démarche prospective au regard des enjeux financiers et institutionnels,
- le pilotage des différents dispositifs partenariaux issus de la loi ASV,
- analyse et évaluation des besoins des personnes âgées et handicapées tant à domicile qu'en hébergement en lien avec l'observatoire de l'action sociale,
- le développement d'un habitat adapté dans le cadre d'un parcours résidentiels des personnes âgées et handicapées en y intégrant l'apport des technologies de l'information et de la communication,
- la problématique spécifique des besoins des personnes handicapées vieillissantes.

Cette Sous-Direction est constituée de :

A) Service de l'Information et de la Coordination Gériatrique

Chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi des actions financées dans le cadre de la Conférence des Financeurs, du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, du suivi du schéma de l'autonomie, de la convention de partenariat signée avec la CNSA. Ce service assure également la mise en œuvre, le développement et le suivi administratif et financier des 3 MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'aide et de Soins dans le champ de l'Autonomie) portées par le Département et financées par l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

Ce service est composé notamment de 5 bureaux territoriaux animés chacun par un pilote, responsable hiérarchique des gestionnaires de cas, en charge des situations les plus complexes pour les 5 territoires.

B) Pôles territoriaux dénommés Pôles Autonomie

Les cinq pôles Autonomie, placés chacun sous l'autorité d'un Chef de Service sont chargés au niveau local de la mise en œuvre des politiques départementales de l'autonomie :

- évaluer les besoins, informer et accompagner des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans leurs démarches administratives liées à leur perte d'autonomie,
- procéder à une évaluation multidimensionnelle de la perte d'autonomie des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), établir un plan d'aide,
- accompagner les situations les plus difficiles en lien avec les acteurs compétents du territoire,
- apporter une expertise aux autres services du territoire et contribuer à l'analyse des besoins des publics en perte d'autonomie,
- Contribuer au développement de partenariats locaux et d'une organisation coordonnée des intervenants au bénéfice des publics en perte d'autonomie.

2) LA SOUS-DIRECTION DES PRESTATIONS

- veille juridique de l'évolution de la réglementation relative aux dispositifs ayant un impact sur les prestations sociales destinées aux publics âgés ou handicapés,
- gestion sécurisée et de qualité des prestations en conformité avec le cadre légal et les orientations départementales,
- démarches de modernisation de la gestion des prestations,
- définition des besoins budgétaires et suivi de l'exécution budgétaire,
- développement des relations avec les services d'aide à domicile, du suivi de la charte qualité de l'aide à domicile, et des relations avec la MDPH pour les prestations destinées aux personnes handicapées,
- organisation du transport scolaire des élèves en situation de handicap.

Elle comprend :

A) Le Service de l'instruction des prestations

Il est chargé de l'instruction des demandes d'APA et d'Aide Sociale, de l'entrée des dossiers à la notification des décisions.

Il est composé de :

- un Bureau de l'Instruction de l'APA
- une Cellule d'Appel et d'Accueil
- une cellule Aide Sociale

Il assure l'organisation, la gestion des transports scolaires des enfants en situation de handicap ainsi que la validation du service fait.

B) Le Service de la gestion des prestations

Il est chargé de la mise en œuvre des prestations APA, PCH, ACTP et Aide Sociale, du contrôle des factures.

Il est composé de :

- un Bureau des Allocations
- une Cellule Etablissements

C) Le Service de Accueil familial et du suivi des prestations

Il est chargé de la gestion des flux d'entrée de toutes les demandes de prestations et de leur dématérialisation ainsi que des contrôles d'éligibilité et d'effectivité à domicile et des recours sur successions pour les prestations et de l'agrément et du suivi administratif et financier des familles d'accueil.

Il est composé de :

- une Cellule Numérisation des dossiers
- une Cellule Successions
- une Cellule Contrôle
- une Cellule chargée de l'Agrément et du Suivi des Familles d'Accueil

❖ **3.8 – LA DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE**

Cette Direction Générale Adjointe a en charge le développement stratégique et la mise en œuvre des politiques départementales volontaristes dans les domaines du sport, de la jeunesse et des équipements associatifs. Ses missions se caractérisent par :

- une activité de soutien aux porteurs de projets, principalement des associations : gestion de subventions (environ 2 500 dossiers par an), et accompagnement au développement de projet grâce au niveau d'expertise proposé,
- une dimension transversale : pilotage de Moselle Jeunesse, projets collaboratifs,
- une approche partenariale avec les territoires, porteurs de projets, institutions, organismes privés etc.,
- un apport au rayonnement de la Moselle au travers de partenariat à de grands événements (JO, Moselle Open, etc.), Label Terre de Jeux, Centres de Préparation des Jeux, Maison sport santé et du développement de projets,
- la direction du site ACADEMOS située à Verny , centre de ressources pour les politiques départementales sport et jeunesse et de rayonnement de niveau national et international,
- un fonctionnement en mode projet : il s'agit d'une direction opérationnelle qui organise de nombreux événements sur les territoires, en lien fort avec les acteurs et les publics cibles du Département.

Pour leur mise en œuvre, la Direction est structurée en quatre services complémentaires.

1 – LE SERVICE DES EQUIPEMENTS ET DES FINANCES

Il constitue le pivot fonctionnel de la Direction, et son activité est organisée en lien étroit avec les autres services :

- il met en place et coordonne la gestion administrative, financière et comptable de la Direction : opérations budgétaires et comptables, marchés publics, pré mandatements, conventions, veille juridique, requêtes ... Il est à ce titre service référent pour la DFAJCG.
- il mène une mission de conseil auprès des services sur les aspects de procédures,
- il gère les subventions d'équipements aux associations : instruction, suivi, Commissions de Territoires, avis techniques pour les aides AMITER (DPAT),
- il organise chaque année l'opération « T-shirts 1^{ère} licence » : recensement, marché public, conditionnement, distribution sur les territoires.

2 – LE SERVICE DES SPORTS

Il assure le suivi des partenariats sportifs et le pilotage des projets afférents dans les domaines du sport pour tous, du sport scolaire, du sport de haut-niveau et des événements sportifs :

- il instruit des dossiers de subventions et accompagne des associations et des projets (aide à la licence, projet club, label Club Moselle Ambition, sport scolaire, plan d'actions),
- il organise des événements sur les territoires avec les publics cibles du Département : Moselle Femmes Energie, Moselle Sport Senior, Les Belles Rencontres, ...
- il coordonne des actions avec Moselle Jeunesse et l'action sociale du Département
- il gère les grands partenariats : FC METZ, Moselle Open, ... et partenariats événementiels,
- il assure l'animation du réseau d'acteurs sportifs et suivi de la Moselle Sport Académie,
- il gère des outils de valorisation (dotations textiles, coupes, billetterie ...).

3 – LE SERVICE JEUNESSE

Il a pour mission le développement, la mise en œuvre et l'accompagnement du projet départemental Moselle Jeunesse, sur les territoires, en lien avec les collectivités et les ressources locales, et dans une approche transversale avec les autres services et directions :

- il anime et assure le suivi du Conseil Départemental Junior,
- il accompagne le développement et l'animation du réseau jeunesse départemental,
- il accompagne les collectivités signataires de la Charte Moselle Jeunesse, dans le cadre de diagnostics différenciés de territoires,

- il organise des événements jeunesse sur les territoires,
- il gère les subventions aux associations et aux jeunes,
- il assure le suivi du partenariat avec l'Unicef (label Département Ami des Enfants).

4 – LE SERVICE DE GESTION DU SITE ACADEMOS

Il a pour mission d'assurer la gestion, l'occupation et le bon fonctionnement du site ACADEMOS tant pour les résidents (comités départementaux, porteurs de projets) que pour les visiteurs (groupes ou individuels) :

- il planifie les accueils de séjours ou de journées « sport » ou « jeunesse »,
- il gère les réservations et le planning d'occupations,
- il assure l'accueil de groupes ou individuels, la gestion des accès et l'intendance,
- il affecte les moyens et les accès aux résidents ponctuels ou réguliers,
- il applique la tarification en vigueur et gère la facturation,
- il veille à la promotion du site et à son occupation dans le respect des orientations de la Direction et des priorités départementales.

ARTICLE 4

Des arrêtés individuels seront pris en vue de pourvoir les postes définis au présent organigramme.

ARTICLE 5

L'arrêté n° 2022-001190 en date du 15 avril 2022 portant organisation des services du Département à compter du 1^{er} mai 2022 est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7

M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le Président du Département,



Patrick WEITEN

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction des Finances****Affaire suivie par : OSTERROTH Murielle**

Tél. : 03 87 21 51 26

N/Réf : DFAJCG/DF/SEB/Tarifs/MGDLT/315

AR Préfecture : 057-225700012-20220701-lmc1X0100002bbe-AR

Date AR Préfecture : 01-07-2022

A R R E T E

N° 2022-001361

en date du 1 juillet 2022

portant abrogation de l'arrêté n° 2022-001291 en date du 14 juin 2022 et modification de l'arrêté 2003 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 31, modifié, en date du 20 mai 2003 portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Réunion de Droit du 1^{er} juillet 2021 ayant délégué au Président du Conseil Départemental le soin de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité ;

Vu la décision n° 92 de la Commission Permanente du Département de la Moselle en date du 5 mai 2003 créant une régie de recettes au Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille ;

Vu l'arrêté 2003 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 31, modifié, en date du 20 mai 2003 portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille ;

Vu l'arrêté n° 2022-001291 en date du 14 juin 2022 portant modification des tarifs de la billetterie et de la boutique au Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle, comptable public assignataire, en date du 30 juin 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2022-001291 en date du 14 juin 2022 est abrogé. Les présentes dispositions modifient celles de l'article 4 de l'arrêté 2003 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 31, modifié, en date du 20 mai 2003 :

"Liste des tarifs :

- de la billetterie, en annexe 1, pages 3 et 4,
- de la boutique, en annexe 2, pages 5 à 8,

de la régie de recettes au Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille".

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté 2003 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 31, modifié, en date du 20 mai 2003 demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Développement Culturel et Artistique et Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général
des Services Départementaux

Marc HOUVER

MUSEE DEPARTEMENTAL GEORGES DE LA TOUR

Tarifs de la billetterie
(Annexe 1 à l'arrêté n° 2022-001361 en date du 1er juillet 2022)

Libellé de la billetterie	Tarifs en €
ENTREES	
Plein tarif, par personne	5,00
Tarif réduit, par personne	3,50
VISITES GUIDEES (HORS ENTREE)	
Forfait visite guidée (1h00) sur réservation	70,00
Visite guidée public individuel, par personne	3,00
ATELIERS JEUNES PUBLICS (HORS ENTREE)*	
Atelier individuel, hors temps scolaire, par personne	3,00
Animation scolaire ou périscolaire à la demi-journée, par enfant	3,00
Tarif visite libre avec support pédagogique, par enfant	2,00
ATELIERS ADULTES (ENTREE INCLUSE)	
Spectacle, plein tarif	10,00
Spectacle, tarif réduit	5,00
Atelier adulte individuel, par personne	8,50
Activité adulte individuel, par personne	5,00
Colloque (1 journée), par personne	12,00
Colloque (2 journées), par personne	20,00
ABONNEMENTS	
Pass Passionnement Moselle	25,00
Pass Musées	
Tarif 1 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans	112,00
Tarif 2 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans (pour les demandeurs d'emploi, les handicapés, les enseignants, les membres de comités de soutien de musée, les étudiants, les élèves, les personnes en formation sur présentation d'un justificatif)	106,00

*Pour les jeunes de moins de 16 ans

**CONDITIONS APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS BILLETTERIE
HORS PASS MUSEES**

Une réduction de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyage,...).

Conditions appliquées en cas de retard du groupe :

. En cas de retard du groupe de plus d'une heure sur l'horaire de début de visite guidée convenu, la visite sera annulée et facturée au groupe dans les conditions prévues lors de la réservation.

Conditions appliquées en cas d'annulation du groupe :

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à plus de 30 jours du jour de la visite, aucune prestation ne sera facturée.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site entre 30 et 3 jours avant le jour de la visite, les prestations guidées seront facturées.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à moins de 3 jours du jour de la visite ou en cas de non présentation du groupe, la totalité des prestations initialement réservées seront facturées.

Légende de billetterie du Musée départemental Georges de La Tour à Vic-sur-Seille

Tout visiteur susceptible de bénéficier de conditions tarifaires particulières doit présenter un justificatif en cours de validité.

GRATUITE**Conditions**

- personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap + un accompagnateur par personne
- jeunes de moins de 16 ans
- agents départementaux
- élus départementaux
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de gratuité
- enseignants/personnes encadrantes accompagnant un groupe scolaire
- personne accompagnant le porteur de la carte MOZY qui prévoit une entrée gratuite pour une entrée plein tarif achetée
- presse
- gratuité scolaire (maternelle à université) dans le cadre d'une sortie scolaire.

Porteurs d'une carte

- Pass Passionnement Moselle, Chéquier Moselle Passion ou Pass Musées
- porteurs d'un carton d'invitation/d'une carte prévoyant la gratuité
- CNAS, Pass Education, ICOM, ICOMOS ou Ministère de la Culture
- porteur d'une contremarque "Sites Passionnement Moselle"
- ticket SaarMoselle
- les amis du Musée Georges de La Tour et du Musée du Sel.

Evènements spécifiques : dans le cadre de la participation des Sites Passionnement Moselle à des évènements locaux ou nationaux (Journée du Patrimoine, de la Moselle, de l'Europe...) ou des moments de gratuité décidés par l'autorité territoriale.

REDUCTION**Conditions**

- jeunes de 16 à 25 ans
- ayants droit du bénéficiaire du CNAS
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de réduction
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires du rSa
- étudiants
- pour les groupes, à partir de 10 personnes
- pour la vente de plus de 10 entrées aux structures type Comités d'Entreprise ou Amicales.

Evènements spécifiques : moments de réduction décidés par l'autorité territoriale.

Porteurs d'une carte

- Pass Lorraine ou Multipass +
- Carte Facilis.

MUSEE GEORGES DE LA TOUR DE VIC-SUR-SEILLE

Tarifs de la boutique
(Annexe 2 à l'arrêté n° 2022-001361 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
PAPETERIE					
74110001	Cartes postales	0,83	2	0,17	1,00
74140001	Affiches tarif 1	2,17	2	0,43	2,60
74140002	Affiches tarif 2	3,83	2	0,77	4,60
74140003	Affiches tarif 3	1,25	2	0,25	1,50
74430001	Bloc notes	2,08	2	0,42	2,50
74170001	Marque page	0,83	2	0,17	1,00
74210001	Crayon tarif 1	1,25	2	0,25	1,50
74420001	Cahier	4,17	2	0,83	5,00
74410001	Mini carnet	2,08	2	0,42	2,50
74240001 74250002 74220001 74210002	Crayon tarif 2	2,50	2	0,50	3,00
74240002	Boite crayons de couleur	5,00	2	1,00	6,00
85600001	Reproduction d'art	5,83	2	1,17	7,00
11600002	Guide visiteur	1,67	2	0,33	2,00
74310001	Gomme palette	2,50	2	0,50	3,00
74310002	Gomme sucette	1,67	2	0,33	2,00
74250003 74250004	Crayon tarif 3	3,33	2	0,67	4,00
74250001 74250005 74250006	Crayon tarif 4	2,08	2	0,42	2,50
74250007	Crayon plume GDLT	4,17	2	0,83	5,00
74390001	Trousse	5,83	2	1,17	7,00
74410002	Carnet de croquis	4,58	2	0,92	5,50
74170002	Marque page mouton	2,50	2	0,50	3,00
74950001	Kit écolier	7,92	2	1,58	9,50
74520001	Peinture	4,17	2	0,83	5,00
74250008	Set calligraphie	12,50	2	2,50	15,00
74250009	Set écriture	8,33	2	1,67	10,00
74250010	Set écriture Paon	13,33	2	2,67	16,00
JEUX - JOUETS					
75920001	Puzzle	5,00	2	1,00	6,00
75140001	Jeu de cartes	8,33	2	1,67	10,00
75640001	Figurines	5,00	2	1,00	6,00
75820001	Peluche 1	15,75	2	3,15	18,90

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
75640002	Malette chevaliers	10,00	2	2,00	12,00
75640007	Fleuret 1	4,17	2	0,83	5,00
75640003	Fleuret 2	5,83	2	1,17	7,00
75640004	Fleuret 3	5,42	2	1,08	6,50
75640005	Chapeau 1	8,33	2	1,67	10,00
75640006	Chapeau 2	10,00	2	2,00	12,00
75640009	Torche à images	12,50	2	2,50	15,00
75640008	Toupie lumineuse	10,00	2	2,00	12,00
TEXTILES					
77110001	Tee shirt tarif 1	7,08	2	1,42	8,50
77220001	Casquettes	5,83	2	1,17	7,00
77230001	Etole tarif 1	29,17	2	5,83	35,00
77230002	Etole tarif 2	54,17	2	10,83	65,00
77110002	Tee shirt tarif 2	8,33	2	1,67	10,00
DIVERS					
74610001	Magnets tarif 1	2,08	2	0,42	2,50
74710001	Badges	1,25	2	0,25	1,50
85530001	Boules à neige	5,00	2	1,00	6,00
74810001	Porte-clés	2,17	2	0,43	2,60
77260001	Chamoisine	2,50	2	0,50	3,00
76350001	Miroir de poche	4,17	2	0,83	5,00
74370001	Presse papier en verre	8,33	2	1,67	10,00
77410001	Sac en coton	6,67	2	1,33	8,00
73240001	Friandises tarif 1	3,79	1	0,21	4,00
73240002	Friandises tarif 2	2,37	1	0,13	2,50
73240003	Friandises tarif 3	4,27	1	0,23	4,50
73240004	Friandises tarif 4	6,16	1	0,34	6,50
77240001	Parapluie	7,08	2	1,42	8,50
74820001	Porte-clés palette	7,92	2	1,58	9,50
85410001	Monnaie de Paris	1,67	2	0,33	2,00
83230001	Mug	5,83	2	1,17	7,00
74620001	Magnet tarif 2	7,50	2	1,50	9,00
77410002	Sac Georges de La Tour	6,67	2	1,33	8,00
77410003	Pochette Georges de La Tour	20,00	2	4,00	24,00
77410005	Eventail	7,50	2	1,50	9,00
ART DE LA TABLE					
83230002	Tasse expresso Colour	6,67	2	1,33	8,00
83230003	Mug Colour	9,17	2	1,83	11,00
83230004	Mug tisane Colour	12,50	2	2,50	15,00
83230005	Tasse Angel	6,67	2	1,33	8,00
83240001	Planche Palette	8,33	2	1,67	10,00
83260001	Couteau Pinceau	7,92	2	1,58	9,50

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
83260002	Pinceau de cuisine	8,33	2	1,67	10,00
83240002	Set de table palette	2,33	2	0,47	2,80
83240003	Lot 2 dessous-verre palette	3,33	2	0,67	4,00
83240004	Porte-clés charms palette	3,33	2	0,67	4,00
83240005	Gourde palette	7,50	2	1,50	9,00
83240006	Planches tubes	12,50	2	2,50	15,00
83230006	Maxi mug Colour	13,33	2	2,67	16,00
83230007	Bol Colour	11,67	2	2,33	14,00
BOISSONS					
71560001	Café	1,42	1	0,08	1,50
71540002	Thé	1,90	1	0,10	2,00
BOUGIES					
76110001	Chandelles	3,33	2	0,67	4,00
76110002	Bougie pilier	5,00	2	1,00	6,00
MOSL					
85220001	Coffret aquarelles	19,17	2	3,83	23,00
71140001	Jus de pommes	2,65	1	0,15	2,80
71610001	Sirop de mirabelles	9,00	1	0,50	9,50
73130001	Confiture de mirabelles	5,40	1	0,30	5,70
76120001	Bougie tarif 1	8,75	2	1,75	10,50
76120002	Bougie tarif 2	11,25	2	2,25	13,50
76120003					
76210001	Savons	4,17	2	0,83	5,00
74810002	Bijou de sac	1,67	2	0,33	2,00
74710002	Badge aimant	1,67	2	0,33	2,00
77410004	Tote bag	4,92	2	0,98	5,90
OBJET D'ART					
85100001	Gravure	433,33	2	86,67	520,00
85440001	Moulage ND de Bethléem	80,00	2	16,00	96,00
FABLAB					
91100001	Aimant à imprimer	1,67	2	0,33	2,00
91100002	Badge à imprimer	2,50	2	0,50	3,00
91100003	Miroir à imprimer	2,50	2	0,50	3,00
91100004	Tasse à imprimer	5,00	2	1,00	6,00
91100005	Sac à imprimer	5,00	2	1,00	6,00
BIJOUX					
78100001	Bracelet perles	10,00	2	2,00	12,00
78200001	Collier perles	12,50	2	2,50	15,00
78500001	Boucles d'oreilles perles	12,50	2	2,50	15,00
LIBRAIRIE					
63900001	Catalogue collections historiques	23,70	1	1,30	25,00
63430001	Catalogue collection de peintures	23,70	1	1,30	25,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
63410001	Saint Jean Baptiste dans le désert	9,48	1	0,52	10,00
63300001	Pieta de Lorraine	9,48	1	0,52	10,00
62510001	Revue 57sept	4,74	1	0,26	5,00
62510004	Histoire du Musée de Vic	26,54	1	1,46	28,00
63420001	Catalogue Edmond Louyot	17,06	1	0,94	18,00
63700001	Catalogue Lei	14,22	1	0,78	15,00
63420004	Catalogue Käthe Kollwitz	18,96	1	1,04	20,00
63410004	Georges de La Tour du bout des doigts	27,49	1	1,51	29,00
62510003	57 Mosellans dans l'histoire	5,69	1	0,31	6,00
63420006	Catalogue Charles Sellier	23,70	1	1,30	25,00
69100002	Vies de Job	7,58	1	0,42	8,00
63430005	La peinture baroque	14,22	1	0,78	15,00
63430008	50 artistes qu'il faut connaître	9,48	1	0,52	10,00
63430010	La peinture de paysage	36,02	1	1,98	38,00
63430011	Comment parler d'art aux enfants	17,06	1	0,94	18,00
63410006	Abcédairre Georges de La Tour	3,74	1	0,21	3,95
63420007	Emile Friant	44,12	1	2,43	46,55
63410008	L'ombre de nos nuits	14,22	1	0,78	15,00
63410010	St Joseph Numéroté	236,97	1	13,03	250,00
63410009	GDLT peintre énigmatique	5,68	1	0,31	5,99
63420011	Caravage Taschen	9,48	1	0,52	10,00
63420012	Rembrandt Taschen	9,48	1	0,52	10,00
63420013	Velasquez Taschen	9,48	1	0,52	10,00
	Autres ouvrages		1		Prix éditeur

Remise de 20 % sur l'album ou le catalogue de l'exposition en cours aux enseignants accompagnant les classes ainsi qu'à toute personne relevant d'une association ou d'un organisme culturel préparant une visite de groupe.

Des réductions et/ou gratuites pourront être effectuées dans un cadre protocolaire ou promotionnel.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction des Finances****Affaire suivie par : OSTERROTH Murielle**

Tél. : 03 87 21 51 26

N/Réf : DFAJCG/DF/SEB/Tarifs/MRS/316

AR Préfecture : 057-225700012-20220701-lmc1X0100002bc3-AR

Date AR Préfecture : 01-07-2022

A R R E T E

N° 2022-001362

en date du 1 juillet 2022

portant abrogation de l'arrêté n° 2022-001321 en date du 14 juin 2022 et modification de l'arrêté 2000 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 21, modifié, en date du 27 juin 2000 portant institution d'une régie de recettes à la Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Réunion de Droit du 1^{er} juillet 2021 ayant délégué au Président du Conseil Départemental le soin de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité ;

Vu la décision n° 106 de la Commission Permanente du Département de la Moselle en date du 5 juin 2000 créant une régie de recettes à la Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles ;

Vu l'arrêté 2000 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 21, modifié, en date du 27 juin 2000 portant institution d'une régie de recettes à la Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles ;

Vu l'arrêté n° 2022-0001321 en date du 14 juin 2022 portant modification des tarifs de la billetterie, de la boutique et des locations d'espaces de la régie de recettes à la Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle, comptable public assignataire, en date du 30 juin 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2022-0001321 en date du 14 juin 2022 est abrogé. Les présentes dispositions modifient celles de l'article 3 de l'arrêté 2000 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 21, modifié, en date du 27 juin 2000 :

"Liste des tarifs :

- de la billetterie, en annexe 1, pages 3 et 4,
- de la boutique, en annexe 2, pages 5 à 10,
- des locations d'espaces, en annexe 3, pages 11 et 12,

de la régie de recettes à la Maison de Robert Schuman à Scy-Chazelles".

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté 2000 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 21, modifié, en date du 27 juin 2000 demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Développement Culturel et Artistique et Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général
des Services Départementaux

Marc HOUVER

MAISON DE ROBERT SCHUMAN

Tarifs de la billetterie
(Annexe 1 à l'arrêté n° 2022-001362 en date du 1er juillet 2022)

Libellé de la billetterie	Tarifs en €
ENTREES	
Plein tarif, par personne, avec visite libre de la maison historique	5,00
Plein tarif, par personne, sans visite de la maison historique	3,50
Tarif réduit, par personne	3,50
VISITES GUIDEES (HORS ENTREE)	
Forfait visite guidée (1h00) sur réservation, jusqu'à 20 personnes	70,00
ANIMATIONS JEUNES PUBLICS (HORS ENTREE)*	
Atelier individuel (2h00), hors temps scolaire, par enfant	5,00
Animation scolaire ou périscolaire, par enfant	3,00
Tarif visite libre avec support pédagogique, par élève	1,50
Animations spécifiques (spectacles...), par enfant	5,00
Soirée insolite	12,00
ANIMATIONS ADULTES (ENTREE INCLUSE)	
Atelier individuel (2h00), par adulte	7,00
Animations spécifiques (spectacles ...), par adulte	7,00
Animations spécifiques (spectacles-ateliers et spectacles-apéritifs), par adulte	11,00
Soirée insolite	25,00
REPAS	
Brunch (tarif adulte)	35,00
Brunch (tarif enfant)	15,00
ABONNEMENTS	
Pass Passionnement Moselle	25,00
Pass Musées	
Tarif 1 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans	112,00
Tarif 2 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans (pour les demandeurs d'emploi, les handicapés, les enseignants, les membres de comités de soutien de musée, les étudiants, les élèves, les personnes en formation sur présentation d'un justificatif)	106,00
MISE A DISPOSITION AGENT	
Mise à disposition d'un agent supplémentaire (base horaire)	50,00

*Pour les jeunes de moins de 16 ans

**CONDITIONS APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS BILLETTERIE
HORS PASS MUSEES**

Une réduction de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyage,...).

Conditions appliquées en cas de retard du groupe :

. En cas de retard du groupe de plus d'une heure sur l'horaire de début de visite guidée convenu, la visite sera annulée et facturée au groupe dans les conditions prévues lors de la réservation.

Conditions appliquées en cas d'annulation du groupe :

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à plus de 30 jours du jour de la visite, aucune prestation ne sera facturée.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site entre 30 et 3 jours avant le jour de la visite, les prestations guidées seront facturées.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à moins de 3 jours du jour de la visite ou en cas de non présentation du groupe, la totalité des prestations initialement réservées seront facturées.

Légende de billetterie de la Maison de Robert à Scy-Chazelles

Tout visiteur susceptible de bénéficier de conditions tarifaires particulières doit présenter un justificatif en cours de validité.

GRATUITE**Conditions**

- personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap + un accompagnateur par personne
- jeunes de moins de 16 ans
- agents départementaux
- élus départementaux
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de gratuité
- enseignants/personnes encadrantes accompagnant un groupe scolaire
- personne accompagnant le porteur de la carte MOZY qui prévoit une entrée gratuite pour une entrée plein tarif achetée
- presse
- gratuité scolaire (maternelle à université) dans le cadre d'une sortie scolaire.

Porteurs d'une carte

- Pass Passionnement Moselle, Chéquier Moselle Passion ou Pass Musées
- porteurs d'un carton d'invitation/d'une carte prévoyant la gratuité
- CNAS, Pass Education, ICOM, ICOMOS ou Ministère de la Culture
- porteurs d'une contremarque "Sites Passionnement Moselle".

Evènements spécifiques : dans le cadre de la participation des Sites Passionnement Moselle à des évènements locaux ou nationaux (Journée du Patrimoine, de la Moselle, de l'Europe...) ou des moments de gratuité décidés par l'autorité territoriale.

REDUCTION**Conditions**

- jeunes de 16 à 25 ans
- ayants droit du bénéficiaire du CNAS
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de réduction
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires du rSa
- étudiants
- pour les groupes, à partir de 10 personnes
- pour la vente de plus de 10 entrées aux structures type Comités d'Entreprise ou Amicales.

Evènements spécifiques : moments de réduction décidés par l'autorité territoriale.

Porteurs d'une carte

- Pass Lorraine ou Multipass +
- Carte Facilis.

MAISON DE ROBERT SCHUMAN

Tarifs de la boutique
(Annexe 2 à l'arrêté n° 2022-001362 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
	Autres ouvrages		1		Prix éditeur
61400005	Coffret Atlas et puzzle Europe	12,80	1	0,70	13,50
61510001	BD "Les fondus du jardin"	10,38	1	0,57	10,95
61630001	BD "Robert Schuman, un mosellan au cœur de l'Europe"	8,53	1	0,47	9,00
61670001	Comme une bouteille à la mer : le message de paix de Fiquelmont	10,43	1	0,57	11,00
61890002	Petit guide Union Européenne	3,32	1	0,18	3,50
61890009	Vasco et Pomenia découvrent le monde	4,74	1	0,26	5,00
62510001	L'ange de Chazelles	27,49	1	1,51	29,00
62510002	Mémoires de Jean SEITLINGER	18,96	1	1,04	20,00
62510003	Revue Culturelle 50sept	4,74	1	0,26	5,00
62510004	57 Mosellans dans l'histoire	5,69	1	0,31	6,00
62520001	La Lorraine : ces batailles qui ont fait l'Europe T1	7,49	1	0,41	7,90
62520002	La Lorraine : ces batailles qui ont fait l'Europe T2	7,49	1	0,41	7,90
62610001	Pour l'Europe (R. Schuman)	4,74	1	0,26	5,00
62610002	Für Europa (R. Schuman)	4,74	1	0,26	5,00
62610003	For Europe (R. Schuman)	4,74	1	0,26	5,00
62610004	Artisan de l'Europe	5,69	1	0,31	6,00
62610005	Chrétiens qui ont fait l'Europe	2,84	1	0,16	3,00
62610006	Robert Schuman (JM PELT)	9,48	1	0,52	10,00
62610007	Robert Schuman (JM PELT) en anglais	9,48	1	0,52	10,00
62610008	Robert Schuman (JM PELT) allemand	9,48	1	0,52	10,00
62610009	Robert Schuman (LEJEUNE)	17,06	1	0,94	18,00
62610010	Robert Schuman (PENNERA)	5,69	1	0,31	6,00
62610011	Robert Schuman, Citoyen du Ciel	17,06	1	0,94	18,00
62610012	Robert Schuman une vie (F. ROTH)	9,48	1	0,52	10,00
62610013	Lumière et Vie n° 294 Robert SCHUMAN	12,32	1	0,68	13,00
62610014	L'Europe de Schuman, M. Krijtenburg	18,96	1	1,04	20,00
62610015	Robert Schuman, l'Europe en héritage (DVD)	14,22	1	0,78	15,00
62610017	Robert Schuman ou le service du bien commun	14,22	1	0,78	15,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
62610018	Robert Schuman, hier et aujourd'hui (Krijtenburg)	9,48	1	0,52	10,00
62620001	Actes du colloque Robert Schuman et les Pères de l'Europe	37,91	1	2,09	40,00
62620002	Actes du colloque Quelles architectures pour quelle Europe ?	18,96	1	1,04	20,00
62620003	Cahiers Robert Schuman n° 2	10,43	1	0,57	11,00
62620004	Actes du colloque L'Europe par l'économie ?	18,96	1	1,04	20,00
62620005	Acte du colloque du 50ème anniversaire de la disparition de RS - ST BENOIT	14,22	1	0,78	15,00
62620006	Acte du colloque "Guerre et Paix" : une destinée européenne ?	18,96	1	1,04	20,00
62640001	Qu'avons-nous fait de l'Europe ?	13,27	1	0,73	14,00
62640004	Quinze + dix, le grand élargissement	9,48	1	0,52	10,00
62640007	Travailler ou étudier en Europe	18,86	1	1,04	19,90
62640009	Atlas permanent de l'Union européenne	18,96	1	1,04	20,00
62640010	J'ai vu naître l'Europe (P. COLLOWALD)	18,96	1	1,04	20,00
62640011	Rapport Schuman sur l'état de l'UE	18,86	1	1,04	19,90
62640012	Europa notre histoire	36,97	1	2,03	39,00
62640029	Les intellectuels en Europe au XIXè siècle	7,68	1	0,42	8,10
62640033	L'Europe carolingienne	16,97	1	0,93	17,90
62640037	Les grands discours de l'Histoire Tome 3	6,54	1	0,36	6,90
62640042	La construction de l'Europe	48,34	1	2,66	51,00
62660001	Livret de visite exposition permanente	9,48	1	0,52	10,00
62660002	"Visions d'Europe"	14,22	1	0,78	15,00
62660003	"Visions d'Europe" allemand	14,22	1	0,78	15,00
62660004	Catalogue de l'exposition B. Ferreira	10,43	1	0,57	11,00
62660005	Catalogue de l'exposition Prix Charlemagne	9,48	1	0,52	10,00
62660006	Catalogue de l'exposition Robert Schuman bibliophile	9,48	1	0,52	10,00
62660007	Catalogue de l'exposition "Europe en hymnes"	14,22	1	0,78	15,00
62660009	Carnets Paul Kleffer	14,22	1	0,78	15,00
67200001	Premières recettes lorraines	4,27	1	0,23	4,50
67200002	La gastronomie lorraine	7,49	1	0,41	7,90
68120001	Jardiner autrement	4,69	1	0,26	4,95
68120002	Semez pour résister	17,06	1	0,94	18,00
68130001	Bien être de scy de là	9,48	1	0,52	10,00
68150001	La biodiversité et moi	4,69	1	0,26	4,95
68150002	Le bio dans votre assiette	4,69	1	0,26	4,95
68200001	L'herbier oublié	33,18	1	1,82	35,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
68200002	L'herbier voyageur	28,91	1	1,59	30,50
68300001	Jardins sans limites Gaud	27,49	1	1,51	29,00
68300002	Petit guide sur les jardins	3,32	1	0,18	3,50
68300004	Histoire de potagers	14,17	1	0,78	14,95
71110001	Eau minérale 50 cl	1,42	1	0,08	1,50
71110002	Eau gazeuse 50 cl	1,42	1	0,08	1,50
71120001	Soda 33 cl	2,37	1	0,13	2,50
71140001	Jus de pommes	2,65	1	0,15	2,80
71140002	Jus multivitaminé	2,94	1	0,16	3,10
71150001	Jus de fruits 20 cl	1,90	1	0,10	2,00
71150002	Smoothie 25 cl	2,84	1	0,16	3,00
71150003	Jus de fruits	2,84	1	0,16	3,00
71210001	Vin Auxerrois (Domaine Dietrich)	11,37	1	0,63	12,00
71220001	Vin Pinot Gris (Domaine Dietrich)	11,37	1	0,63	12,00
71210002	Vin Vigne aux oiseaux (Domaine des Béliers)	11,85	1	0,65	12,50
71210003	Vin Tryptique (Domaine des Béliers)	10,43	1	0,57	11,00
71220002	Vin Pinot Noir Amphore (Domaine des Béliers)	14,69	1	0,81	15,50
71220003	Vin Pinot Gris (Domaine Sommy)	9,48	1	0,52	10,00
71210004	Auxerrois (Domaine Sommy)	9,48	1	0,52	10,00
71540001	Thé	1,90	1	0,10	2,00
71560001	Café	1,42	1	0,08	1,50
73270002	Bonbons "La bressaude" sachet 150 gr	2,92	2	0,58	3,50
74110001	Carte postale	0,83	2	0,17	1,00
74110003	Carte coloriage	2,50	2	0,50	3,00
74110004	Carnet Schuman	5,00	2	1,00	6,00
74110005	Carte postale Schuman	0,83	2	0,17	1,00
74130001	Carte lunettes Schuman	3,75	2	0,75	4,50
74140001	Sérigraphie Ferreira	12,50	2	2,50	15,00
74140002	Affiches	2,50	2	0,50	3,00
74150001	Poster Europe	4,17	2	0,83	5,00
74210001	Crayon graphite noir	1,25	2	0,25	1,50
74210002	Crayon graphite naturel	1,25	2	0,25	1,50
74210004	Crayon-gomme	1,67	2	0,33	2,00
74210005	Crayon de papier MOSL	2,08	2	0,42	2,50
74210006	Crayon animaux	5,00	2	1,00	6,00
74230001	Stylo bic Europe	1,67	2	0,33	2,00
74230002	Stylo blanc Schuman	2,92	2	0,58	3,50
74230003	Stylo 4 couleurs Schuman	3,75	2	0,75	4,50
74230004	Stylo canne	6,25	2	1,25	7,50

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
74240001	Stylo herbe/plume	2,50	2	0,50	3,00
74310002	Gomme	2,08	2	0,42	2,50
74380001	Pot à crayons	3,33	2	0,67	4,00
74380002	Porte-crayons maison bois	5,00	2	1,00	6,00
74380003	Porte-cartes maison bois	5,00	2	1,00	6,00
74410001	Mini carnet	1,67	2	0,33	2,00
74410002	Carnet trip	3,33	2	0,67	4,00
74430001	Bloc-notes fleurs/papillons	3,33	2	0,67	4,00
74510001	Autocollant	0,83	2	0,17	1,00
74620001	Magnet Schuman	2,50	2	0,50	3,00
74620002	Magnet Simca	3,33	2	0,67	4,00
74620003	Magnet Europe	1,67	2	0,33	2,00
74710001	Badge Schuman	1,67	2	0,33	2,00
74720001	Pins Europe	2,50	2	0,50	3,00
74820001	Porte-clés Schuman	3,33	2	0,67	4,00
74820002	Porte-clés Simca	3,33	2	0,67	4,00
74820003	Porte-clés led	3,33	2	0,67	4,00
74820004	Porte-clés 1 oiseau	15,00	2	3,00	18,00
74820005	Porte-clés 2 oiseaux	20,83	2	4,17	25,00
74910001	Prêt à poster	1,36	5	0,00	1,36
74920001	Tour de cou Europe	1,67	2	0,33	2,00
75150003	Cartatoto	6,67	2	1,33	8,00
75150004	Jeu de cartes	4,17	2	0,83	5,00
75150005	Jeu cartes Défi Nature	6,67	2	1,33	8,00
75260001	Casse-Tête en bois	3,75	2	0,75	4,50
75270001	Jeu énigmes	8,33	2	1,67	10,00
75270002	Jeu "La forêt enchantée"	25,00	2	5,00	30,00
75270003	Jeu Playa playa	15,00	2	3,00	18,00
75270004	Jeu du potager	20,83	2	4,17	25,00
75270005	Jeu "L'arbre des 4 saisons"	20,83	2	4,17	25,00
75270006	Jeu Bioviva	25,00	2	5,00	30,00
75270007	Jeu Bioviva Junior	16,67	2	3,33	20,00
75330001	Balle antistress planisphère	2,50	2	0,50	3,00
75480001	Sifflet oiseau	3,33	2	0,67	4,00
75510001	Boite à musique "Ode à la joie"	6,67	2	1,33	8,00
75820001	Peluche 1	15,75	2	3,15	18,90
75910001	Puzzle Vilac	13,25	2	2,65	15,90
75910002	Puzzle en bois 3D	4,17	2	0,83	5,00
76120001	Bougie	12,50	2	2,50	15,00
76210001	Savon artisanal	2,92	2	0,58	3,50

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
76210002	Savon du jardinier	7,08	2	1,42	8,50
76220001	Savon liquide 500 ml	6,67	2	1,33	8,00
76320001	Lait corporel	15,00	2	3,00	18,00
76320002	Gloss	3,33	2	0,67	4,00
76350001	Gant hammam	5,00	2	1,00	6,00
76350002	Lingettes démaquillantes	7,08	2	1,42	8,50
77210001	Chapeau MOSL	4,92	2	0,98	5,90
77220002	Casquette MOSL	8,33	2	1,67	10,00
77240001	Parapluie Europe	18,33	2	3,67	22,00
77250001	Drapeau européen	0,83	2	0,17	1,00
77260001	Sac à linge	4,83	2	0,97	5,80
77260002	Chiffonnette de lunettes	3,33	2	0,67	4,00
77260003	Eventail MOSL	4,17	2	0,83	5,00
77260004	Kit lunettes	7,92	2	1,58	9,50
77260005	Kit couture	7,92	2	1,58	9,50
77310001	Torchon vaisselle brodé	3,75	2	0,75	4,50
77320001	Serviette brodée	4,58	2	0,92	5,50
77360001	Boîte cadeau 3 pièces	9,58	2	1,92	11,50
77370001	Coussin bûche	15,00	2	3,00	18,00
77410001	Sac Schuman	5,00	2	1,00	6,00
77410002	Tote bag MOSL	4,92	2	0,98	5,90
77450001	Etiquette voyage MOSL	2,50	2	0,50	3,00
78210001	Collier fleurs/animaux/fruits	4,17	2	0,83	5,00
78510001	Boucles d'oreilles	2,50	2	0,50	3,00
79430001	Loupe	6,67	2	1,33	8,00
79430002	Loupe boîte à insectes	4,17	2	0,83	5,00
79460001	Carnet d'observation	5,00	2	1,00	6,00
81910001	Radiomètre solaire	30,42	2	6,08	36,50
81910002	Thermomètre Galiléo	17,92	2	3,58	21,50
82110001	Moulin à vent	3,25	2	0,65	3,90
82810001	Tuteurs décoratifs	3,75	2	0,75	4,50
82810002	Petit oiseau en métal	19,17	2	3,83	23,00
82810003	Grand oiseau en métal	25,00	2	5,00	30,00
83230001	Tasse Europe	6,67	2	1,33	8,00
83230002	Spoon-cup Schuman	5,00	2	1,00	6,00
83230004	Tasse Schuman	6,67	2	1,33	8,00
83230005	Gobelets Schuman	2,50	2	0,50	3,00
83370001	Minuteur de cuisine	3,75	2	0,75	4,50
83440001	Lunch box	4,17	2	0,83	5,00
83480001	Pics apéritif	6,58	2	1,32	7,90

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
85420001	Médaille souvenir Robert Schuman	2,50	2	0,50	3,00
85220001	Coffret aquarelles	19,17	2	3,83	23,00
85520001	Dé à coudre Schuman	3,33	2	0,67	4,00
85710001	French kit papier	8,33	2	1,67	10,00
85710002	French kit broderie	12,50	2	2,50	15,00
85710003	French kit déco	10,83	2	2,17	13,00
86210001	Nain de jardin solaire	15,00	2	3,00	18,00
86210002	Maison à papillon	11,67	2	2,33	14,00
86310001	Pelle multifonctions	16,25	2	3,25	19,50
86310002	Sécateur multifonctions	16,25	2	3,25	19,50
86310003	Couteau multifonctions	12,92	2	2,58	15,50
86310004	Couteau à champignons	7,50	2	1,50	9,00
86410001	Germoir Terre Cuite	15,00	2	3,00	18,00
86410002	Box de graines sauvages	9,38	1	0,52	9,90

Des réductions et/ou gratuites pourront être effectuées dans un cadre protocolaire ou promotionnel.

MAISON DE ROBERT SCHUMAN

Tarifs des locations d'espaces
(Annexe 3 à l'arrêté n° 2022-001362 en date du 1er juillet 2022)

Codes prestations	Prestations	Montant HT en €	Taux de TVA		Montant TTC en €
			2	20,00%	
			Code	Montant	
INTERIEUR					
12130001	Auditorium - La 1/2 journée (4 heures)	166,67	2	33,33	200,00
12130002	Auditorium - La journée (8 heures)	333,33	2	66,67	400,00
12130008	Salle voûtée - La 1/2 journée (4 heures)	166,67	2	33,33	200,00
12130009	Salle voûtée - La journée (8 heures)	333,33	2	66,67	400,00
EXTERIEUR					
12130004	Préau - La 1/2 journée (4 heures)	166,67	2	33,33	200,00
12130005	Préau - La journée (8 heures)	333,33	2	66,67	400,00
12130006	Prairie - La 1/2 journée (4 heures)	208,33	2	41,67	250,00
12130007	Prairie - La journée (8 heures)	416,67	2	83,33	500,00
DIVERS					
12130003	Heure supplémentaire (dépassement de location)	41,67	2	8,33	50,00
12600001	Installation de matériel mis à disposition par un tiers (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12600002	Mise à disposition d'un agent supplémentaire (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12700001	Amende - nettoyage / remise en état	41,67	2	8,33	50,00
12400001	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour évènement de catégorie 1 (> 501 spectateurs), par jour	416,67	2	83,33	500,00
12400002	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour évènement de catégorie 2 (≤ 500 spectateurs), par jour	208,33	2	41,67	250,00
12400003	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour restauration ambulante, par manifestation (emplacement intérieur ≤ 6 m ² ou extérieur ≤ 25 m ²), par jour	83,33	2	16,67	100,00

12400004	Emplacement intérieur > à 6 m ² ou extérieur > à 25 m ² (surface supplémentaire par tranche de 2 m ² intérieur ou 5 m ² extérieur), par jour	3,33	2	0,67	4,00
----------	--	------	---	------	------

Les tarifs incluent la présence d'un agent sur le site pour la durée de la location, les fluides, le nettoyage, la mise à disposition et l'installation du matériel audiovisuel et son, des tables et des chaises dans les configurations spatiales prévues par le site.

Une remise de 15 % est appliquée à partir de la 5ème location annuelle.

Une remise de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyages...) sur les locations.

Mise à disposition gratuite pour le Centre Européen Robert Schuman dans le cadre de l'animation d'ateliers pédagogiques, de séminaires et réunions.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction des Finances****Affaire suivie par : OSTERROTH Murielle**

Tél. : 03 87 21 51 26

N/Réf : DFAJCG/DF/SEB/Tarifs/Malbrouck/317

AR Préfecture : 057-225700012-20220701-lmc1X0100002bc5-AR

Date AR Préfecture : 01-07-2022

A R R E T E

N° 2022-001363

en date du 1 juillet 2022

portant abrogation de l'arrêté n° 2022-001173 en date du 8 avril 2022
et modification de l'arrêté 99 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 8, modifié, en date du 21 avril 1999
portant institution d'une régie de recettes au Château de Malbrouck à Manderen

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Réunion de Droit du 1^{er} juillet 2021 ayant délégué au Président du Conseil Départemental le soin de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité ;

Vu la décision n° 149 de la Commission Permanente du Département de la Moselle en date du 10 juillet 1998 créant une régie de recettes au Château de Malbrouck à Manderen ;

Vu l'arrêté 99 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 8, modifié, en date du 21 avril 1999 portant institution d'une régie de recettes au Château de Malbrouck à Manderen ;

Vu l'arrêté n° 2022-001173 en date du 8 avril 2022 portant modification des tarifs de la billetterie, de la boutique, des frais d'affranchissement dans le cas d'une vente à distance, du café et des locations d'espaces de la régie de recettes au Château de Malbrouck à Manderen ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle, comptable public assignataire, en date du 30 juin 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2022-001173 en date du 8 avril 2022 est abrogé. Les présentes dispositions modifient celles de l'article 1 de l'arrêté 99 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 8, modifié, en date du 21 avril 1999 :

"Liste des tarifs :

- de la billetterie, en annexe 1, pages 3 et 4,
- de la boutique, en annexe 2, pages 5 à 14,
- des frais d'affranchissement dans le cas d'une vente à distance, en annexe 3, page 15,
- du café, en annexe 4, pages 16 à 18,
- des locations d'espaces, en annexe 5, pages 19 et 20,

de la régie de recettes au Château de Malbrouck à Manderen".

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté 99 D.F.R.H./D.F./S.B. n° 8, modifié, en date du 21 avril 1999 demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Développement Culturel et Artistique et Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général
des Services Départementaux

Marc HOUVER

CHÂTEAU DE MALBROUCK

Tarifs de la billetterie
(Annexe 1 à l'arrêté n° 2022-001363 en date du 1er juillet 2022)

Libellé de la billetterie	Tarifs en €
ENTREES	
Plein tarif, par personne	7,00
Tarif réduit, par personne	5,00
Billet jumelé avec le château des Ducs de Lorraine à Sierck-les-Bains, plein tarif, par personne	8,00
Billet jumelé avec le château des Ducs de Lorraine à Sierck-les-Bains, tarif réduit, par personne	6,50
FESTIVALS ET SPECTACLES	
Plein tarif Festival, par personne	10,00
Tarif réduit Festival, par personne	5,00
Plein tarif Festival "Bêtes et Sorcières à Malbrouck", par personne	10,00
Tarif réduit Festival "Bêtes et Sorcières à Malbrouck", par personne	5,00
Plein tarif Festival de musique, par personne	20,00
Tarif réduit Festival de musique, par personne	10,00
Plein tarif Spectacle en tarif OR, par personne	15,00
Tarif réduit Spectacle en tarif OR, par personne	8,00
Plein tarif Spectacle en tarif ARGENT, par personne	10,00
Tarif réduit Spectacle en tarif ARGENT, par personne	6,00
VISITES GUIDEES (HORS ENTREE)	
Forfait visite guidée sur réservation, jusqu'à 20 personnes	100,00
Visite guidée (hors groupes), sur réservation et selon date arrêtée, par personne	3,00
ATELIERS JEUNES PUBLICS (HORS ENTREE)*	
Animation scolaire ou périscolaire à la demi-journée, par enfant	3,00
Chasse au trésor sur réservation, de 4 à 10 enfants, par enfant	5,00
ATELIERS ADULTES (HORS ENTREE)	
Forfait Chasse au trésor (1h30) avec un guide, jusqu'à 20 personnes	100,00
Escape Game (1h00) avec un guide, de 4 et jusqu'à 10 personnes, par personne	15,00
ABONNEMENTS	
Pass Passionnement Moselle	25,00
Pass Musées	
Tarif 1 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans	112,00
Tarif 2 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans (pour les demandeurs d'emploi, les handicapés, les enseignants, les membres de comités de soutien de musée, les étudiants, les élèves, les personnes en formation sur présentation d'un justificatif)	106,00
AUTRES	
Perte ou dégradation d'un casque de réalité virtuelle	700,00

*Pour les jeunes de moins de 16 ans

**CONDITIONS APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS BILLETTERIE
HORS PASS MUSEES**

Une réduction de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyage,...).

Conditions appliquées en cas de retard du groupe :

. En cas de retard du groupe de plus d'une heure sur l'horaire de début de visite guidée convenu, la visite sera annulée et facturée au groupe dans les conditions prévues lors de la réservation.

Conditions appliquées en cas d'annulation du groupe :

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à plus de 30 jours du jour de la visite, aucune prestation ne sera facturée.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site entre 30 et 3 jours avant le jour de la visite, les prestations guidées seront facturées.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à moins de 3 jours du jour de la visite ou en cas de non présentation du groupe, la totalité des prestations initialement réservées seront facturées.

Légende de billetterie du Château de Malbrouck à Manderen

Tout visiteur susceptible de bénéficier de conditions tarifaires particulières doit présenter un justificatif en cours de validité.

GRATUITE - Hors manifestations spécifiques, festivals et spectacles**Conditions**

- personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap + un accompagnateur par personne
- jeunes de moins de 16 ans
- agents départementaux
- élus départementaux
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de gratuité
- enseignants/personnes encadrantes accompagnant un groupe scolaire
- habitants de Manderen-Ritzing
- les personnes déguisées lors du festival de BD,
- personne accompagnant le porteur de la carte MOZY qui prévoit une entrée gratuite pour une entrée plein tarif achetée
- presse
- gratuité scolaire (maternelle à université) dans le cadre d'une sortie scolaire
- gratuité pour les adultes encadrant une sortie scolaire (dans la limite d'un accompagnateur pour 6 enfants).

Porteurs d'une carte

- Pass Passionnement Moselle, Chéquier Moselle Passion ou Pass Musées
- Pass Education, CNAS, ICOM, ICOMOS ou Ministère de la Culture
- porteurs d'un carton d'invitation/d'une carte prévoyant la gratuité.

Evènements spécifiques : 1er dimanche du mois (sauf manifestations spécifiques, festivals et spectacles) et dans le cadre de la participation des Sites Passionnement Moselle à des évènements locaux ou nationaux (Journée du Patrimoine, de la Moselle, de l'Europe...) ou des moments de gratuité décidés par l'autorité territoriale.

GRATUITE - Manifestations spécifiques, festivals et spectacles**Conditions**

- enfants de moins de 6 ans
- porteurs d'un carton d'invitation/d'une carte prévoyant la gratuité.

REDUCTION - Hors manifestations spécifiques, festivals et spectacles**Conditions**

- jeunes de 16 à 25 ans
- ayants droits des bénéficiaires du CNAS
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de réduction
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires du rSa
- étudiants
- pour les groupes, à partir de 10 personnes
- pour la vente de plus de 10 entrées aux structures types Comités d'Entreprise ou Amicales
- personnes participant à l'Escape Game.

REDUCTION - Manifestations spécifiques, festivals et spectacles**Conditions**

- jeunes de 6 à 18 ans
- étudiants
- ayants droits des bénéficiaires du CNAS
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires du rSa
- personnes en situation de handicap.

Evènements spécifiques : moments de réduction décidés par l'autorité territoriale.

Porteurs d'une carte

- Pass Lorraine ou Multipass +
- Carte Facilis.

Légende de billetterie du Château de Malbrouck à Manderen

CHATEAU DE MALBROUCK

Tarifs de la boutique
(Annexe 2 à l'arrêté n° 2022-001363 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%	4	2,10%	5	0,00%
		Code		Montant	
CD/DVD					
84200002	DVD divers	8,75	2	1,75	10,50
84200001	DVD	12,50	2	2,50	15,00
BIJOUX					
78320001	Montre adulte	21,25	2	4,25	25,50
78320002	Montre "ligne Conseil Général"	8,75	2	1,75	10,50
78410001	Bague enfant	4,17	2	0,83	5,00
78110001	Bracelet enfant	4,17	2	0,83	5,00
78220002	Collier 1	5,42	2	1,08	6,50
78220003	Collier 2	21,25	2	4,25	25,50
78220001	Collier 3	33,75	2	6,75	40,50
78120001	Bracelet 1	8,75	2	1,75	10,50
78120002	Bracelet 2	21,25	2	4,25	25,50
78120003	Bracelet 3	25,42	2	5,08	30,50
78420001	Bague 1	7,92	2	1,58	9,50
78420002	Bague 2	12,92	2	2,58	15,50
78420003	Bague 3	21,25	2	4,25	25,50
DIVERS					
74810001	Porte-clés avec le logo du Château	2,92	2	0,58	3,50
81900002	Dé à coudre	4,17	2	0,83	5,00
74710002	Badge	0,83	2	0,17	1,00
83230002	Mug	5,00	2	1,00	6,00
74430002	Mug 2	7,50	2	1,50	9,00
83230003	Mug 3	10,00	2	2,00	12,00
83230004	Mug 4	6,25	2	1,25	7,50
83230001	Mug 5	17,08	2	3,42	20,50
74900001	Médaille de collection Château	2,50	2	0,50	3,00
74900005	Capsule médaille	0,50	2	0,10	0,60
85510001	Cuillères de collection	5,42	2	1,08	6,50
75720010	Epée petit modèle	2,92	2	0,58	3,50
75720011	Epée grand modèle	3,75	2	0,75	4,50
74510002	Autocollant vrac	1,67	2	0,33	2,00
74820002	Porte clé 2	2,50	2	0,50	3,00
74820001	Porte clé 1	4,58	2	0,92	5,50
74250002	Stylo chevalier	3,75	2	0,75	4,50
74620002	Magnet Château	3,75	2	0,75	4,50

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
83480001	Bouchon de bouteille Villeroy et Boch	7,08	2	1,42	8,50
81900001	Vide poche Villeroy et Boch	7,08	2	1,42	8,50
61100008	Dragon Daum, petit modèle	92,50	2	18,50	111,00
61100009	Dragon Daum, coupelle	666,67	2	133,33	800,00
85540001	Boîte à pilules	6,67	2	1,33	8,00
74710001	Pin's Château	3,33	2	0,67	4,00
76210001	Savon modèle 1	2,50	2	0,50	3,00
76210002	Savon médiéval	5,00	2	1,00	6,00
76210005	Savon chevaliers	5,00	2	1,00	6,00
76510001	Encens en bâton	1,67	2	0,33	2,00
77410003	Sac	2,50	2	0,50	3,00
77240001	Parapluie	7,92	2	1,58	9,50
77410001	Sac à dos Château de Malbrouck	1,67	2	0,33	2,00
77410004	Sac à dos CM	1,67	2	0,33	2,00
74960004	Divers 1	2,92	2	0,58	3,50
74420001	Divers 2	4,17	2	0,83	5,00
76210003	Savon étuves	4,17	2	0,83	5,00
76210004	Savon lavande douce	4,17	2	0,83	5,00
74430001	Divers 3	4,58	2	0,92	5,50
74960003	Divers 4	5,83	2	1,17	7,00
74960005	Divers 6	8,75	2	1,75	10,50
74960006	Divers 7	10,83	2	2,17	13,00
75750011	Divers 8	12,92	2	2,58	15,50
74960007	Divers 9	15,83	2	3,17	19,00
74960008	Divers 10	21,25	2	4,25	25,50
74960009	Divers 11	25,42	2	5,08	30,50
85220001	Coffret d'aquarelles	19,17	2	3,83	23,00
77310001	Coffret 1, torchon + savon	5,42	2	1,08	6,50
77320001	Serviette invité brodée, anneau	3,33	2	0,67	4,00
77310002	Coffret 3, serviette + savon + porte-savon	9,58	2	1,92	11,50
77330001	Tablier adulte	10,42	2	2,08	12,50
77330002	Tablier enfant	9,17	2	1,83	11,00
81900006	Bijoux de Noël	5,00	2	1,00	6,00
85600002	Lithographie	4,17	2	0,83	5,00
74620005	Magnet Noël	3,33	2	0,67	4,00
81900005	Objets Noël	5,83	2	1,17	7,00
74120006	Carte de Noël	0,25	2	0,05	0,30
77340001	Bavoir	5,00	2	1,00	6,00
77310003	Torchon rond	5,83	2	1,17	7,00
76520001	Boîte diffuseur	12,50	2	2,50	15,00
77310004	Coffret 2, mini-torchon + savon	4,17	2	0,83	5,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
77310005	Torchon recettes	4,17	2	0,83	5,00
77310006	Coffret cadeau - Tarif 1	12,50	2	2,50	15,00
77310007	Coffret cadeau - Tarif 2	16,67	2	3,33	20,00
77310008	Coffret cadeau - Tarif 3	20,83	2	4,17	25,00
77310009	Coffret cadeau - Tarif 4	25,00	2	5,00	30,00
77310010	Coffret cadeau - Tarif 5	37,50	2	7,50	45,00
77310011	Kit festival	4,17	2	0,83	5,00
HABILLEMENT					
77110005	T shirt 1	8,33	2	1,67	10,00
77110004					
77110010					
77110008					
77110009					
77110006					
77110007					
77110001					
77110002					
77110011	T shirt 2	6,04	2	1,21	7,25
77110003	T shirt 3	16,25	2	3,25	19,50
77110014	T shirt 4	10,00	2	2,00	12,00
77120001	Chemise femme/homme, manches longues	12,08	2	2,42	14,50
77120002	Chemise femme/homme, manches courtes	11,25	2	2,25	13,50
77230001	Foulard Château de Malbrouck	3,75	2	0,75	4,50
77220001	Casquette	12,08	2	2,42	14,50
JEUX					
75820001	Peluche 1	15,75	2	3,15	18,90
75640001	Figurine plastique	7,50	2	1,50	9,00
85430001	Monnaies médiévales	4,17	2	0,83	5,00
75140002	Cartes à jouer	7,92	2	1,58	9,50
75140001	Cartes à jouer Histoire France	7,92	2	1,58	9,50
75720002	Epée en bois, modèle 1	8,33	2	1,67	10,00
75720003	Epée en bois, modèle 2	13,75	2	2,75	16,50
75720004	Epée en bois, modèle 3	17,08	2	3,42	20,50
75750002	Bouclier bois, modèle 1	7,92	2	1,58	9,50
75750003	Bouclier bois, modèle 2	13,33	2	2,67	16,00
75710001	Tunique courte, chevalier n° 1	17,08	2	3,42	20,50
75710002	Tunique courte, chevalier n° 2	25,42	2	5,08	30,50
75710003	Tunique courte, chevalier n° 3	35,42	2	7,08	42,50
75720006	Arc	16,67	2	3,33	20,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
75720007	Flèches	4,17	2	0,83	5,00
75750005	Carquois	17,08	2	3,42	20,50
75720008	Poignard	5,42	2	1,08	6,50
75720009	Fronde	5,00	2	1,00	6,00
75710004	Robe fille	34,17	2	6,83	41,00
75740001	Coiffe fille	13,33	2	2,67	16,00
75740002	Coiffe garçon	10,83	2	2,17	13,00
75750010	Heaume	12,50	2	2,50	15,00
75750004	Bourse	9,17	2	1,83	11,00
75510002	Boîte à musique en métal	9,17	2	1,83	11,00
75720005	Ceinture épée	3,75	2	0,75	4,50
75730001	Masque	4,58	2	0,92	5,50
75750001	Bouclier	12,50	2	2,50	15,00
75720001	Epée en mousse	8,33	2	1,67	10,00
75750006	Couronne	4,17	2	0,83	5,00
75750007	Miroir	5,42	2	1,08	6,50
75740003	Hennin	7,08	2	1,42	8,50
75750008	Baguette de fée	3,33	2	0,67	4,00
75750009	Ailes	12,92	2	2,58	15,50
75920003	Puzzle	17,08	2	3,42	20,50
75480006	Jeux 1	2,92	2	0,58	3,50
75460001	Moulin à vent	2,92	2	0,58	3,50
75420001	Yoyo, modèle 1	2,92	2	0,58	3,50
75480007	Jeux 2	4,58	2	0,92	5,50
75480008	Jeux 3	7,50	2	1,50	9,00
75420002	Yoyo, modèle 2	7,50	2	1,50	9,00
75690007	Jeux 4	7,08	2	1,42	8,50
74620006	Jeux 5	13,33	2	2,67	16,00
75640002	Jeux 6	17,08	2	3,42	20,50
75480003	Baton à bulles	1,67	2	0,33	2,00
75230002	Kit créatif 1	2,92	2	0,58	3,50
75230009	Kit couronne	2,92	2	0,58	3,50
75230003	Kit créatif 2	5,83	2	1,17	7,00
75230005	Lumière déco	5,83	2	1,17	7,00
81500001	Lumière déco grand modèle	5,83	2	1,17	7,00
75230006	Kit créatif 3	8,33	2	1,67	10,00
75690001	Voiture 1	10,42	2	2,08	12,50
74510003	Jeux 7	8,33	2	1,67	10,00
75230011	Jeux 8	11,67	2	2,33	14,00
75480009	Jeux 9	15,00	2	3,00	18,00
75480004	Jeux 10	15,42	2	3,08	18,50

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
75280001	Divers jeux 1	4,17	2	0,83	5,00
75280002	Divers jeux 2	5,42	2	1,08	6,50
75280003	Divers jeux 3	6,25	2	1,25	7,50
75260001	Divers jeux 4	6,67	2	1,33	8,00
75530002	Divers musique 1	4,17	2	0,83	5,00
75530003	Divers musique 2	5,83	2	1,17	7,00
75530004	Divers musique 3	7,50	2	1,50	9,00
75530005	Divers musique 4	9,17	2	1,83	11,00
74510001	Stickers	4,17	2	0,83	5,00
PRODUITS DU TERROIR					
71590001	Tisane et thé en sachet	7,58	1	0,42	8,00
73210003	Panier garni de mirabelles et bonbons	5,83	2	1,17	7,00
73210002	Sachet de bonbons à la mirabelle 100 gr	5,00	2	1,00	6,00
73630001	Miel "marmite" 250 gr	7,58	1	0,42	8,00
73610002	Miel de printemps 250 gr	7,58	1	0,42	8,00
73620002	Miel de sapin 250 gr	7,58	1	0,42	8,00
73610001	Miel 500 gr	7,58	1	0,42	8,00
73620001	Miel d'acacia 500 gr	9,48	1	0,52	10,00
72110001	Pâté de campagne 200 gr	5,21	1	0,29	5,50
72110004	Terrine de canard 200 gr	6,16	1	0,34	6,50
72110005	Terrine de sanglier 200 gr	7,11	1	0,39	7,50
72110006	Terrine de porc 200 gr	7,58	1	0,42	8,00
72110002	Terrine de chevreuil 200 gr	8,53	1	0,47	9,00
72110003	Terrine 350 gr	9,48	1	0,52	10,00
73510001	Produit du terroir 1	3,33	2	0,67	4,00
73630002	Produit du terroir 2	5,00	2	1,00	6,00
73630003	Produit du terroir 3	7,50	2	1,50	9,00
73120001	Produit du terroir 4	10,00	2	2,00	12,00
76210006	Savon "chevalier" ou "princesse"	3,75	2	0,75	4,50
76210008	Savon tarif 1	5,00	2	1,00	6,00
76210009	Savon tarif 2	6,25	2	1,25	7,50
71620001	Sirop de fraise	6,16	1	0,34	6,50
72210001	Préparation pour Hypocras	6,25	2	1,25	7,50
71140001	Jus de pommes "Passionnément Moselle"	2,65	1	0,15	2,80
71140002	Jus de fruits, la bouteille de 1 l	3,32	1	0,18	3,50
71140003	Nectar de fraise	4,74	1	0,26	5,00
71140004	Pétillant de fraise, la bouteille de 70 cl	10,00	2	2,00	12,00
71140005	Bière artisanale, la bouteille de 75 cl	4,58	2	0,92	5,50
71140006	Vin, la bouteille de 75 cl	11,67	2	2,33	14,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%	4	2,10%	5	0,00%
		Code		Montant	
71140007	Whisky, la bouteille de 70 cl	31,67	2	6,33	38,00
71140008	Eau de vie, la bouteille de 50 cl	21,67	2	4,33	26,00
71140009	Jus multivitamines, la bouteille de 1 l	2,94	1	0,16	3,10
71140010	Nectar de mirabelles, la bouteille de 75 cl	3,79	1	0,21	4,00
71250001	Hypocras, 75 cl	11,67	2	2,33	14,00
71250002	Hydromel, la bouteille de 50 cl	12,50	2	2,50	15,00
71610001	Sirop de mirabelles	9,00	1	0,50	9,50
73120002	Confiture tarif 1, le pot	5,21	1	0,29	5,50
73120003	Confiture tarif 2, le pot	6,16	1	0,34	6,50
73120004	Caramel à tartiner, le pot	4,74	1	0,26	5,00
73120005	Pâtes de fruits, le sachet de 135 gr	5,21	1	0,29	5,50
73120006	Guimauves, le sachet de 100 gr	3,79	1	0,21	4,00
73120007	Oursons guimauve, le sachet de 5 pc	5,21	1	0,29	5,50
73120008	Caramel papillotes, le sachet de 100 gr	3,79	1	0,21	4,00
73120009	Chouchou, le sachet de 120 gr	3,79	1	0,21	4,00
73120010	Meringues, le sachet de 80 gr	3,79	1	0,21	4,00
73120011	Biscuits, le sachet de 120 gr	3,79	1	0,21	4,00
73120012	Chocolats, la boîte	13,27	1	0,73	14,00
76210007	Savon	2,50	2	0,50	3,00
72210002	Mélange vin chaud et sangria	5,83	2	1,17	7,00
72230001	Divers sel à cuisiner	5,69	1	0,31	6,00
76110001	Bougie 1	13,75	2	2,75	16,50
76220001	Savon liquide	6,67	2	1,33	8,00
76240001	Coffret de savons	11,67	2	2,33	14,00
76110002	Bougie 2	7,50	2	1,50	9,00
76110003	Bougie 3	6,25	2	1,25	7,50
76110004	Bougie 4	9,17	2	1,83	11,00
76110005	Bougie 5	15,83	2	3,17	19,00
76560002	Parfumeur	12,50	2	2,50	15,00
LIVRES - PRIX LIBRAIRIE					
	Autres ouvrages		1		Prix éditeur
62310004	Burg Malbrouck BD	12,23	1	0,67	12,90
62310005	The Castle of Malbrouck BD	12,23	1	0,67	12,90
63700003	Catalogue "Didym"	4,74	1	0,26	5,00
62510001	57 Mosellans dans l'Histoire	5,69	1	0,31	6,00
62950005	Album Samouraï	18,96	1	1,04	20,00
63440022	Album Atelier de la BD	12,28	1	0,67	12,95
63900007	Catalogue expo HERGE - Une vie, une œuvre	11,37	1	0,63	12,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
63200005	Les sobriquets du Pays des Trois Frontières	18,96	1	1,04	20,00
MUSIQUE					
84100001	CD1	5,83	2	1,17	7,00
75510001	Boîte à musique	7,08	2	1,42	8,50
84400002	Divers musique	12,08	2	2,42	14,50
84400003	Boîte d'allumettes musicale	13,75	2	2,75	16,50
84400004	Petits sacs musicaux	3,75	2	0,75	4,50
84100002	CD divers 1	12,08	2	2,42	14,50
84200003	CD divers 2	17,08	2	3,42	20,50
PAPETERIE					
74160001	Imagerie d'Epinal "Chanson de Malbrouck"	4,17	2	0,83	5,00
74110001 74120001	Carte postale 1	0,83	2	0,17	1,00
74150001 74150002	Poster ou affiche	1,67	2	0,33	2,00
74330001	Règle "Les rois et reines de France"	3,75	2	0,75	4,50
74120002	Carte postale BRUEGEL	0,92	2	0,18	1,10
74120003	Carte postale VAN EYCK	0,92	2	0,18	1,10
74120004	Carte postale VERONESE	0,92	2	0,18	1,10
74120005	Carte postale VELASQUEZ	0,92	2	0,18	1,10
74120007	Carte postale GOYA	0,92	2	0,18	1,10
74130001	Carte postale exposition 1	0,92	2	0,18	1,10
74130002	Carte postale exposition 2	1,75	2	0,35	2,10
74130003	Carte postale exposition 3	2,58	2	0,52	3,10
74130004	Carte postale 2	1,25	2	0,25	1,50
74170001	Marque-page Château de Malbrouck	0,83	2	0,17	1,00
74230001	Stylo Château de Malbrouck	2,08	2	0,42	2,50
74230002	Stylo exposition	2,92	2	0,58	3,50
74230003	Crayon flexible	2,08	2	0,42	2,50
74230005	Stylo en bois de mirabellier	45,83	2	9,17	55,00
74230006	Stylo 4 couleurs Château de Malbrouck	2,92	2	0,58	3,50
74230007	Kit crayons de couleur Château de Malbrouck	3,33	2	0,67	4,00
74310001	Gomme flexible	2,08	2	0,42	2,50
74210002	Crayon de papier exposition	1,25	2	0,25	1,50
74250001	Roller Château de Malbrouck	4,17	2	0,83	5,00
74210001	Crayon de papier Château de Malbrouck	1,25	2	0,25	1,50
74410001	Carnet à spirale Château de Malbrouck	3,75	2	0,75	4,50
61300001	Cahier de coloriages	5,00	2	1,00	6,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
74960001	Papeterie 1	2,92	2	0,58	3,50
74320002	Taille crayon	3,75	2	0,75	4,50
74210003	Crayon papier	3,75	2	0,75	4,50
75920001	Papeterie 2	4,58	2	0,92	5,50
74410002	Carnet château	4,58	2	0,92	5,50
47710003	Carnet château tarif 2	6,67	2	1,33	8,00
74230004	Papeterie 3	5,42	2	1,08	6,50
74960002	Papeterie 4	4,58	2	0,92	5,50
74620001	Papeterie 5	8,33	2	1,67	10,00
74960010	Papeterie 6	7,50	2	1,50	9,00
75440001	Diabolo	10,42	2	2,08	12,50
75240001	Jeu d'osselets	8,33	2	1,67	10,00
74960011	Papeterie 7	12,92	2	2,58	15,50
85230001	Sérigraphie Weinberg	41,67	2	8,33	50,00
85600001	Lithographie	25,42	2	5,08	30,50
74430003	Bloc cube Ben	4,58	2	0,92	5,50
74140001	Affiche exposition	0,83	2	0,17	1,00
85600003	Reproduction affiche BD	64,17	2	12,83	77,00
74120009	Carte postale "Dragons"	0,92	2	0,18	1,10
BOISSONS					
71170001	Ice tea, canette	2,84	1	0,16	3,00
71120003	Coca-cola, canette	2,84	1	0,16	3,00
71120001	Orangina, canette	2,84	1	0,16	3,00
71110001	Perrier, canette	2,84	1	0,16	3,00
71120002	Coca-cola light, canette	2,84	1	0,16	3,00
73210001	Bonbons	0,83	2	0,17	1,00
71150001	Jus de pommes, 20 cl	2,73	3	0,27	3,00
71150002	Jus d'orange, 20 cl	2,73	3	0,27	3,00
PRODUITS EXPO					
74120011	Carte postale tarif 1	1,00	2	0,20	1,20
74120012	Carte postale tarif 2	1,25	2	0,25	1,50
74120013	Carte postale tarif 3	1,67	2	0,33	2,00
74120014	Carte postale tarif 4	2,50	2	0,50	3,00
74120015	Lot de cartes postales tarif 1	6,67	2	1,33	8,00
74120016	Lot de cartes postales tarif 2	7,50	2	1,50	9,00
74120017	Lot de cartes postales tarif 3	11,67	2	2,33	14,00
74330002	Règle	0,42	2	0,08	0,50
74960013	Chemise	3,33	2	0,67	4,00
74410003	Carnet tarif 1	2,92	2	0,58	3,50
74410004	Carnet tarif 2	4,18	2	0,82	5,00
74410005	Carnet tarif 3	5,00	2	1,00	6,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
74410006	Carnet tarif 4	6,25	2	1,25	7,50
74960014	Boîte archives	7,68	2	1,32	9,00
74960015	Pot à crayons	5,83	2	1,17	7,00
74960016	Trousse	8,33	2	1,67	10,00
74960017	Marque-page tarif 1	2,50	2	0,50	3,00
74960018	Marque-page tarif 2	0,42	2	0,08	0,50
74960019	Marque-page tarif 3	1,00	2	0,20	1,20
74240001	Boîte de crayons	8,29	2	1,66	9,95
74620003	Magnet	4,17	2	0,83	5,00
75640014	Figurine tarif 1	5,42	2	1,08	6,50
75640018	Figurine tarif 2	6,68	2	1,32	8,00
75640019	Figurine tarif 3	8,29	2	1,66	9,95
75640021	Figurine tarif 4	16,67	2	3,33	20,00
75640020	Figurine tarif 5	20,83	2	4,17	25,00
75640024	Figurine tarif 6	33,33	2	6,67	40,00
75640025	Figurine tarif 7	83,33	2	16,67	100,00
75640026	Figurine exclusive PIXI	108,33	2	21,67	130,00
75640027	Figurine tarif 8	125,00	2	25,00	150,00
75640028	Figurine tarif 9	166,67	2	33,33	200,00
75640029	Figurine tarif 10	191,67	2	38,33	230,00
75640022	Coffret scène	29,17	2	5,83	35,00
75640003	Lot de figurines tarif 1	20,83	2	4,17	25,00
75640013	Lot de figurines tarif 2	45,42	2	9,08	54,50
75640023	Lot de figurines tarif 3	120,83	2	24,17	145,00
75150001	Jeu de cartes tarif 1	7,08	2	1,42	8,50
75150002	Jeu de cartes tarif 2	12,50	2	2,50	15,00
75100003	Jeu de cartes tarif 3	8,33	2	1,67	10,00
75150004	Jeu de société	25,00	2	5,00	30,00
75280004	Quizz	16,63	2	3,32	19,95
74460001	Album à colorier	6,67	2	1,33	8,00
77260001	Sac de courses	1,67	2	0,33	2,00
77260002	Sac papier	0,83	2	0,17	1,00
77260003	Tote bag Exposition	2,50	2	0,50	3,00
75670001	Tirelire tarif 1	12,50	2	2,50	15,00
75670002	Tirelire tarif 2	25,00	2	5,00	30,00
75670003	Tirelire tarif 3	37,50	2	7,50	45,00
75690013	Voiture tarif 1	20,00	2	4,00	24,00
75690009	Voiture tarif 2	20,83	2	4,17	25,00
75690010	Voiture tarif 3	23,75	2	4,75	28,50
74960012	Avion	20,83	2	4,17	25,00
75730002	Déguisement tarif 1	12,50	2	2,50	15,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
4	2,10%				
5	0,00%				
			Code	Montant	
75730003	Déguisement tarif 2	20,83	2	4,17	25,00
75920004	Puzzle 1	12,50	2	2,50	15,00
75920005	Puzzle 2	16,67	2	3,33	20,00
75920002	Puzzle 3	20,83	2	4,17	25,00
75920006	Puzzle 4	41,67	2	8,33	50,00
75930001	Coffret pétanque	50,00	2	10,00	60,00
77320002	Textile tarif 1 Adulte	12,50	2	2,50	15,00
77320004	Textile tarif 1 Enfant	10,00	2	2,00	12,00
77320005	Textile tarif 1 Maison	10,00	2	2,00	12,00
77110013	Textile tarif 2 Maison	12,50	2	2,50	15,00
77110012	Textile tarif 3	22,08	2	4,42	26,50
77320003	Textile tarif 4	24,58	2	4,92	29,50
83230006	Mug tarif 1	3,75	2	0,75	4,50
83230005	Mug tarif 2	8,18	2	1,82	10,00
83230007	Mug tarif 3	10,00	2	2,00	12,00
74800003	Porte-clés tarif 1	4,17	2	0,83	5,00
74800004	Porte-clés tarif 2	5,42	2	1,08	6,50
74800005	Porte-clés tarif 3	7,50	2	1,50	9,00
74900002	Album médailles de collection	32,50	2	6,50	39,00
74900003	Médaille de collection tarif 1	4,25	2	0,85	5,10
74900004	Médaille de collection tarif 2	4,58	2	0,92	5,50
74900006	Médaille de collection tarif 3	6,58	2	1,32	7,90
75820004	Peluche tarif 1	8,33	2	1,67	10,00
75820006	Peluche tarif 2	12,50	2	2,50	15,00
75820007	Peluche tarif 3	25,00	2	5,00	30,00
74150003	Affiche	10,00	2	2,00	12,00
84200004	Coffret DVD	12,29	2	2,46	14,75

Des réductions et/ou gratuités pourront être effectuées dans un cadre protocolaire ou promotionnel.
Une réduction de 15 % est accordée aux "Apporteurs d'affaires".

Une réduction de 30 % est accordée aux revendeurs professionnels dans le cadre de l'achat de « Figurine exclusive Pixi » (code 75640026). »

CHATEAU DE MALBROUCK

Tarifs frais d'affranchissement
(Annexe 3 à l'arrêté n° 2022-001363 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
12500001 à 12500018	Affranchissement		5	Vendu au prix du tarif postal utilisé	

CHATEAU DE MALBROUCK

Tarifs du café

(Annexe 4 à l'arrêté n° 2022-001363 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%	Code	Montant		
BIERES PRESSION					
22310001	Bière à la pression, le verre, 25 cl	2,50	2	0,50	3,00
22310002	Bière à la pression, le verre, 25 cl	2,50	2	0,50	3,00
22310006	Amer, le verre, 25 cl	2,50	2	0,50	3,00
22310003	Panaché, le verre, 25 cl	2,50	2	0,50	3,00
22310004	Monaco, le verre, 25 cl	2,50	2	0,50	3,00
BIERES, CIDRE, CANETTES					
22310005	Bière 1ère catégorie (sans additif), canette, 25 cl	2,50	2	0,50	3,00
22370002	Cidre, la bouteille, 33 cl	3,33	2	0,67	4,00
ALCOOL					
22350001	Champagne, la bouteille, 75 cl	33,33	2	6,67	40,00
22340001	Vin (rouge, rosé), la bouteille, 75 cl	12,50	2	2,50	15,00
22330001	Vin (blanc), la bouteille, 75 cl	12,50	2	2,50	15,00
22340002	Vin (rosé), le verre, 10 cl	3,33	2	0,67	4,00
22320002	Vin (rouge), le verre, 10 cl	3,33	2	0,67	4,00
22330002	Vin (blanc), le verre, 10 cl	3,33	2	0,67	4,00
22350002	Vin pétillant, la bouteille, 75 cl	8,33	2	1,67	10,00
22350003	Vin pétillant, le verre, 10 cl	2,50	2	0,50	3,00
22360001	Hypocras, la bouteille, 75 cl	11,67	2	2,33	14,00
22360002	Hypocras, le verre, 10 cl	3,33	2	0,67	4,00
22370001	Kir, le verre, 10 cl	3,33	2	0,67	4,00
22360003	Vin chaud, le verre, 10 cl	3,33	2	0,67	4,00
BOISSONS NON ALCOOLISEES					
22110001	Eau minérale, la bouteille, 1,5 l	3,79	1	0,21	4,00
22110002	Eau minérale, la bouteille, 0,5 l	1,90	1	0,10	2,00
22130001	Limonade, le verre, 20 cl	2,73	3	0,27	3,00
22130002	Diabolo, le verre, 20 cl	2,73	3	0,27	3,00
22110003	Eau minérale avec sirop, le verre, 20 cl	2,27	3	0,23	2,50
22140001	Supplément sirop	0,36	3	0,04	0,40
22130006 22130003 22110004 22130004 22120001 22130005	Soda et eaux gazeuses spéciales (type Coca Cola, Perrier, Orangina, Ice Tea, Coca Cola Light), canette 33 cl	3,32	1	0,18	3,50

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
22120004 22120002 22120003	Jus de fruits (orange, pomme, ananas, tomate...), le verre + la bouteille 20 cl	3,18	3	0,32	3,50
22380003	Rondelle citron	0,36	3	0,04	0,40
22210001	Petit café noir ou au lait, 5 cl	1,82	3	0,18	2,00
22220001 22230001 22210002	Thé nature ou au lait ou avec rondelle de citron, infusion nature ou au lait, grand café noir ou au lait, chocolat, 20 cl	2,27	3	0,23	2,50
BISCUITERIE, CONFISERIE, TARTERIE, SANDWICHERIE, GLACES					
24300001	Petit déjeuner ou "pause"	5,45	3	0,55	6,00
24200002	Formule goûter ou "pause" adulte	5,45	3	0,55	6,00
23300001	Confiserie barre chocolatée ou autres Bounty, Mars, Snikers	0,83	2	0,17	1,00
23300002	Mikado, Twix, Mms	0,83	2	0,17	1,00
23100001	Pain d'épices entier	5,91	3	0,59	6,50
23100003	Part de pain d'épices	0,91	3	0,09	1,00
23100002	Portion de pain d'épices chocolat	0,45	3	0,05	0,50
23300004	Bonbons fruités chocolatés	0,92	2	0,18	1,10
23300003	Bonbons fruités conditionnés	0,92	2	0,18	1,10
23300005	Sachet de bonbons	0,58	2	0,12	0,70
23400001	Biscuiterie salée	1,18	3	0,12	1,30
23300006	Sucette	0,42	2	0,08	0,50
23300007	Divers 1	2,00	3	0,20	2,20
23300008	Divers 2	2,91	3	0,29	3,20
23300009	Divers 3	3,82	3	0,38	4,20
23400003	Chips	1,36	3	0,14	1,50
23100004	Viennoiseries (croissants, escargots...)	1,36	3	0,14	1,50
23100005	Part de tarte ou dessert	4,55	3	0,45	5,00
23400004	Sandwich, produits catégorie 1 (croques, parts de pizza...), sans salade	3,18	3	0,32	3,50
23400002	Sandwich, produits catégorie 2 (assiette jambon, croques, plat réchauffé...), avec salade	4,09	3	0,41	4,50
25000001	Plat catégorie 1	5,00	3	0,50	5,50
25000002	Plat catégorie 2	5,91	3	0,59	6,50
25000003	Plat catégorie 3	9,09	3	0,91	10,00
24100001	Formule déjeuner adulte	14,55	3	1,45	16,00
24100002	Formule déjeuner enfant	6,82	3	0,68	7,50
23100012	Produit 1	2,27	3	0,23	2,50
23100013	Produit 2	3,18	3	0,32	3,50
24100005	Produit 3/café gourmand	4,55	3	0,45	5,00
24100003	Produit 4	4,82	3	0,48	5,30
23200001	Glace catégorie 1	1,82	3	0,18	2,00

Codes articles	Produits	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
23200002	Glace catégorie 2	2,27	3	0,23	2,50
23200003	Glace catégorie 3	2,73	3	0,27	3,00
23100006	Crêpes	2,73	3	0,27	3,00
23100007	Muffin's	2,27	3	0,23	2,50
23100008	Gauffre	2,73	3	0,27	3,00
23100009	Madeleines (par 2)	0,36	3	0,04	0,40

Des gratuités pourront être accordées dans un cadre protocolaire ou promotionnel.

CHÂTEAU DE MALBROUCK À MANDEREN

Tarifs des locations
(Annexe 5 à l'arrêté n° 2022-001363 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Prestations	Montant HT en €	Taux de TVA		Montant TTC en €
			2	20,00%	
			Code	Montant	
GRANDE SALLE DE RECEPTION - 130 m² env.					
12110001	La journée (8 heures)	850,00	2	170,00	1 020,00
12110002	La 1/2 journée (4 heures)	425,00	2	85,00	510,00
12110003	La soirée (entre 18h-00h)	700,00	2	140,00	840,00
PETITE SALLE DE RECEPTION - 40 m² env.					
12110004	La journée (8 heures)	475,00	2	95,00	570,00
12110005	La 1/2 journée (4 heures)	237,50	2	47,50	285,00
12110006	La soirée (18h-00h)	400,00	2	80,00	480,00
SALLE PANORAMIQUE - 60 m² env.					
12110007	La journée (8 heures)	600,00	2	120,00	720,00
12110008	La 1/2 journée (4 heures)	300,00	2	60,00	360,00
12110009	La soirée (18h-00h)	500,00	2	100,00	600,00
AUDITORIUM HENRI FERRETTI - 140 places					
12110010	La journée (8 heures)	1 550,00	2	310,00	1 860,00
12110011	La 1/2 journée (4 heures)	775,00	2	155,00	930,00
12110012	La soirée (18h-00h)	1 275,00	2	255,00	1 530,00
COUR DU CHÂTEAU - 670 m² env.					
12120001	La journée (8 heures)	1 075,00	2	215,00	1 290,00
12120002	La 1/2 journée (4 heures)	537,50	2	107,50	645,00
12120003	La soirée (18h-00h)	900,00	2	180,00	1 080,00
TERRASSE DU CHÂTEAU - 350 m² env.					
12120004	La journée (8 heures)	950,00	2	190,00	1 140,00
12120005	La 1/2 journée (4 heures)	475,00	2	95,00	570,00
12120006	La soirée (18h-00h)	787,50	2	157,50	945,00
LOCATION CHÂTEAU POUR MARIAGE (SITE FERME AU PUBLIC)					
12130003	Formule 1 (1 salle+cuisine+cour)	4 333,33	2	866,67	5 200,00
12130004	Formule 2 (2 salles+cuisine+cour)	5 916,67	2	1 183,33	7 100,00
DIVERS					
12130001	Heure supplémentaire (avant minuit)	141,67	2	28,33	170,00
12130002	Heure supplémentaire (dépassement ap. minuit)	166,67	2	33,33	200,00
12110013	Privatisation de la cuisine La journée (8 heures)	175,00	2	35,00	210,00
12110014	Privatisation de la cuisine La 1/2 journée (4 heures)	125,00	2	25,00	150,00
12600001	Installation de matériel mis à disposition par un tiers (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12600002	Mise à disposition d'un agent supplémentaire (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00

Codes articles	Prestations	Montant HT en €	Taux de TVA		Montant TTC en €
			2	20,00%	
			Code	Montant	
12700001	Amende - nettoyage / remise en état	175,00	2	35,00	210,00
12400001	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour événement de catégorie 1 (> 501 spectateurs), par jour	416,67	2	83,33	500,00
12400002	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour événement de catégorie 2 (≤ 500 spectateurs), par jour	208,33	2	41,67	250,00
12400003	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour restauration ambulante, par manifestation (emplacement intérieur ≤ 6 m ² ou extérieur ≤ 25 m ²), par jour	83,33	2	16,67	100,00
12400004	Emplacement intérieur > à 6 m ² ou extérieur > à 25 m ² (surface supplémentaire par tranche de 2 m ² intérieur ou 5 m ² extérieur), par jour	3,33	2	0,67	4,00
LOCATIONS - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)					
12800001	Espace supplémentaire (auditorium ou salle de réception du 1 ^{er} étage)	400,00	2	80,00	480,00

Les tarifs incluent la présence d'un agent sur le site pour la durée de la location, les fluides, le nettoyage, la mise à disposition et l'installation du matériel audiovisuel et son, des tables et des chaises dans les configurations spatiales prévues par le site.

Une remise de 15 % est appliquée à partir de la 5^{ème} location annuelle.

Une remise de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyages...) sur les locations.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction des Finances****Affaire suivie par : OSTERROTH Murielle**

Tél. : 03 87 21 51 26

N/Réf : DFAJCG/DF/SEB/Tarifs/Lindre/318

AR Préfecture : 057-225700012-20220701-lmc1X0100002bc9-AR

Date AR Préfecture : 01-07-2022

A R R E T E

N° 2022-001364

en date du 1 juillet 2022

portant abrogation de l'arrêté n° 2021-000158 en date du 7 mai 2021
et modification de l'arrêté 98 D.F.R.H./S.B.D. n° 75, modifié, en date du 28 octobre 1998
portant institution d'une régie de recettes au Domaine de Lindre

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Réunion de Droit du 1^{er} juillet 2021 ayant délégué au Président du Conseil Départemental le soin de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité ;

Vu la décision n° 62 de la Commission Permanente du Département de la Moselle en date du 12 octobre 1998 créant une régie de recettes au Domaine de Lindre ;

Vu l'arrêté 98 D.F.R.H./S.B.D. n° 75, modifié, en date du 28 octobre 1998 portant institution d'une régie de recettes au Domaine de Lindre ;

Vu l'arrêté n° 2021-000158 en date du 7 mai 2021 portant modification des tarifs de la billetterie, de la boutique, du salon de thé, des locations et des prestations de services, des poissons de consommation, des poissons de repeuplement, des alevins à vésicules résorbées et du gibier ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle, comptable public assignataire, en date du 30 juin 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2021-000158 en date du 7 mai 2021 est abrogé. Les présentes dispositions modifient celles de l'article 1 de l'arrêté 98 D.F.R.H./S.B.D. n° 75, modifié, en date du 28 octobre 1998 :

"Liste des tarifs :

- de la billetterie, en annexe 1, pages 3 et 4,
- de la boutique, en annexe 2, pages 5 à 13,
- des prestations du salon de thé, en annexe 3, pages 14 et 15,
- des locations et prestations de services, en annexe 4, pages 16 et 17,
- des ventes de poissons (tarif 1) applicables pour la consommation des particuliers, en annexe 5, page 18,
- des ventes de poissons (tarif 2) applicables aux professionnels et aux propriétaires de parcours de pêche, en annexe 6, pages 19 et 20,
- des ventes de poissons (tarif 3) applicables aux professionnels et aux propriétaires de parcours de pêche, en annexe 7, pages 21 et 22,
- des ventes de poissons (tarif 4) applicables aux Associations Agréées de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), collectivités, comités, amicales, associations d'entreprises, restaurateurs et aquariums de présentation, en annexe 8, page 23,
- des ventes de poissons d'ornement (tarif 5), en annexe 9, page 24, et conditions de vente des poissons (tarifs 1 à 5), page 25,
- des ventes d'alevins à vésicules résorbées et "fingerlings", en annexes 10 et 11, pages 26 et 27,
- du transport des alevins, en annexe 12, pages 28 et 29,
- du gibier, en annexe 13, page 30,

de la régie des recettes au Domaine de Lindre".

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté 98 D.F.R.H./S.B.D. n° 75, modifié, en date du 28 octobre 1998 demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Développement Culturel et Artistique et Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général
des Services Départementaux

Marc HOVER

DOMAINE DE LINDRE

Tarifs de la billetterie
(Annexe 1 à l'arrêté n° 2022-001364 en date du 1er juillet 2022)

Libellé de la billetterie	Tarifs en €
ENTREES	
Plein tarif, par personne	5,00
Tarif réduit, par personne	3,50
VISITES GUIDEES (HORS ENTREE)	
Forfait visite guidée (1h00), sur réservation	70,00
ATELIERS JEUNES PUBLICS (HORS ENTREE)*	
Tarif visite libre avec support pédagogique, par classe	40,00
Animation scolaire ou périscolaire à la demi-journée, par enfant	3,00
Atelier créatif, tarif par enfant	10,00
SORTIE NATURE (HORS ENTREE)	
Sortie nature, par adulte	8,50
Sortie nature, par enfant	5,00
Sortie nature, par enfant accompagnant un adulte	3,50
Atelier construction, par personne	15,00
Sortie ornithologique, par adulte et par jour	150,00
ABONNEMENTS	
Pass Passionnement Moselle	25,00
Pass Musées	
<u>Tarif 1</u> : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans	112,00
<u>Tarif 2</u> : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans (pour les demandeurs d'emploi, les handicapés, les enseignants, les membres de comités de soutien de musée, les étudiants, les élèves, les personnes en formation sur présentation d'un justificatif)	106,00

*Pour les jeunes de moins de 16 ans

**CONDITIONS APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS BILLETTERIE
HORS PASS MUSEES**

Une réduction de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyage,...).

Conditions appliquées en cas de retard du groupe :

. En cas de retard du groupe de plus d'une heure sur l'horaire de début de visite guidée convenu, la visite sera annulée et facturée au groupe dans les conditions prévues lors de la réservation.

Conditions appliquées en cas d'annulation du groupe :

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à plus de 30 jours du jour de la visite, aucune prestation ne sera facturée.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site entre 30 et 3 jours avant le jour de la visite, les prestations guidées seront facturées.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à moins de 3 jours du jour de la visite ou en cas de non présentation du groupe, la totalité des prestations initialement réservées seront facturées.

Légende de billetterie du Domaine de Lindre

Tout visiteur susceptible de bénéficier de conditions tarifaires particulières doit présenter un justificatif en cours de validité.

GRATUITE**Conditions**

- personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap + un accompagnateur par personne
- jeunes de moins de 16 ans
- agents départementaux
- élus départementaux
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de gratuité
- enseignants/personnes encadrantes accompagnant un groupe scolaire
- personne accompagnant le porteur de la carte MOZY qui prévoit une entrée gratuite pour une entrée plein tarif achetée
- presse
- gratuité scolaire (maternelle à université) dans le cadre d'une sortie scolaire.

Porteurs d'une carte

- Pass Moselle Passion, Chéquier Moselle Passion ou Pass Musées
- porteurs d'un carton d'invitation/d'une carte prévoyant la gratuité
- ICOM, ICOMOS ou Ministère de la Culture
- porteurs d'une contremarque "Sites Passionnément Moselle".

Evènements spécifiques : dans le cadre de la participation des Sites Passionnément Moselle à des évènements locaux ou nationaux (Journée du Patrimoine, de la Moselle, de l'Europe...) ou des moments de gratuité décidés par l'autorité territoriale.

REDUCTION**Conditions**

- jeunes de 16 à 25 ans
- bénéficiaires du CNAS
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de réduction
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires du rSa
- étudiants
- pour les groupes, à partir de 10 personnes
- pour la vente de plus de 10 entrées aux structures type Comités d'Entreprise ou Amicales.

Evènements spécifiques : moments de réduction décidés par l'autorité territoriale.

Porteurs d'une carte

- Pass Lorraine ou Multipass +
- Carte Facilis.

DOMAINE DE LINDRE

Tarifs de la boutique
(Annexe 2 à l'arrêté n° 2022-001364 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
77110001	Tee-shirt	5,83	2	1,17	7,00
77110002	Polo	16,67	2	3,33	20,00
74230003	Stylo bille	1,67	2	0,33	2,00
74430001	Bloc et stylo recyclé	4,17	2	0,83	5,00
74240001	Boîte de crayons de couleur	4,17	2	0,83	5,00
74210003	Boîte de crayons de papier	3,33	2	0,67	4,00
74410001	Carnet de notes recyclé	5,00	2	1,00	6,00
74410002	Carnet de poche en fil de coton	3,33	2	0,67	4,00
74430002	Bloc notes macareux	1,67	2	0,33	2,00
74390003	Trousse albatros écrue	10,00	2	2,00	12,00
74150001	Poster 35 oiseaux	8,53	1	0,47	9,00
74150002	Poster rapaces	8,53	1	0,47	9,00
74150003	Poster rapaces diurnes	8,53	1	0,47	9,00
74430003	Boîte à note Cagayan	8,33	2	1,67	10,00
74370001	Presse papier en verre oiseau	14,17	2	2,83	17,00
74370002	Presse papier oiseau bleu	14,17	2	2,83	17,00
74110001	Carte postale	0,83	2	0,17	1,00
74310001	Mini gommes	2,08	2	0,42	2,50
74230002	Set crayon / gomme	1,67	2	0,33	2,00
74210001	Crayon hibou / oiseau	1,25	2	0,25	1,50
74380001	Pot à crayons	3,33	2	0,67	4,00
74390001	Trousse 1	6,67	2	1,33	8,00
74390002	Trousse 2	8,33	2	1,67	10,00
74230001	Stylo	0,83	2	0,17	1,00
74550001	Ardoise hibou	5,00	2	1,00	6,00
74120001	Carte postale bois	2,92	2	0,58	3,50
74120002	Carte postale bambou	2,50	2	0,50	3,00
74310002	Gommes taille crayon	4,17	2	0,83	5,00
74310003	Bonbonne de gommes	1,00	2	0,20	1,20
74310004	Gommes animaux de la forêt	1,67	2	0,33	2,00
74310005	Gommes "noix"	0,83	2	0,17	1,00
74120003	Cartes de vœux	2,50	2	0,50	3,00
74450001	Calepin post-it	3,33	2	0,67	4,00
74210002	Crayon éco	0,83	2	0,17	1,00
79210001	Nichoirs	12,50	2	2,50	15,00
79300007	Mangeoires plateau en kit	14,17	2	2,83	17,00
79500001	Silhouettes anti-collision	6,67	2	1,33	8,00
79210004	Nid hirondelle rustique	12,50	2	2,50	15,00
79210005	Nichoir maison	7,50	2	1,50	9,00
84100001	CD chants d'oiseaux	10,00	2	2,00	12,00
83260001	Couteau à champignons	4,17	2	0,83	5,00
81900009	Oiseau en métal blanc	5,00	2	1,00	6,00
81900010	Deux oiseaux en métal peint	5,00	2	1,00	6,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
76110001	Bougie œufs dans un nid	7,50	2	1,50	9,00
79300001	Mangeoire	5,00	2	1,00	6,00
79210002	Nichoir cabane	12,50	2	2,50	15,00
79210003	Abri nichoir à oiseaux	20,00	2	4,00	24,00
81900002	Oiseau en bois	12,50	2	2,50	15,00
81900004	Martin pêcheur et merle en bois	29,17	2	5,83	35,00
81900006	Pivert en bois	58,33	2	11,67	70,00
79100001	Appeau rossignol	10,00	2	2,00	12,00
79100003	Appeau mésange	12,50	2	2,50	15,00
79100005	Appeau coucou	16,67	2	3,33	20,00
79100006	Appeau merle	10,00	2	2,00	12,00
79100007	Appeau merle à soufflet	14,17	2	2,83	17,00
79100008	Appeau grive	7,50	2	1,50	9,00
79100009	Appeau chouette	20,83	2	4,17	25,00
79100010	Appeau vanneau	10,00	2	2,00	12,00
79100011	Appeau foulque	20,83	2	4,17	25,00
79100002	Appeau colvert	10,00	2	2,00	12,00
79100004	Appeaux oiseaux	6,67	2	1,33	8,00
81900007	Oiseaux en bois	12,50	2	2,50	15,00
81900008	Grands oiseaux en bois	16,67	2	3,33	20,00
79300002	Silo en plastique	8,33	2	1,67	10,00
79300006	Couronne boules de graisse	10,00	2	2,00	12,00
79300003	Mangeoire	12,50	2	2,50	15,00
79300008	Graines	2,27	3	0,23	2,50
79300009	Nichoir wigwam	5,00	2	1,00	6,00
79300010	Mangeoire bois avec couverts	5,83	2	1,17	7,00
79300011	Théière mangeoire	6,67	2	1,33	8,00
79300005	Abreuvoirs	12,50	2	2,50	15,00
79300004	Distributeur de pommes	5,00	2	1,00	6,00
79460006	Mes premières jumelles	8,33	2	1,67	10,00
79460007	Boussole	2,08	2	0,42	2,50
79460008	Kit explorateur	3,75	2	0,75	4,50
79460010	Lampe frontale	4,42	2	0,88	5,30
79460009	Jumelles	4,42	2	0,88	5,30
77260002	Pochette lunettes	4,17	2	0,83	5,00
75480006	Lampion	2,50	2	0,50	3,00
75480011	Jeux pêche aux canards	3,75	2	0,75	4,50
75480010	Mini cerf volants	1,67	2	0,33	2,00
74510001	Auto-collants	5,00	2	1,00	6,00
74510008	Etiquette de bagage	4,17	2	0,83	5,00
79460001	Bracelet boussole	5,00	2	1,00	6,00
79460003	Lampe dynamo	6,67	2	1,33	8,00
77420004	Porte-monnaie grenouille	4,17	2	0,83	5,00
74510006	Auto-collants sur la piste des insectes	5,00	2	1,00	6,00
74510007	Stickers papillons	1,67	2	0,33	2,00
77420005	Porte-monnaie	12,50	2	2,50	15,00
77260001	Essuie-lunettes	1,67	2	0,33	2,00
77260003	Poncho de pluie	1,67	2	0,33	2,00
81900011	Paterre 3 oiseaux	12,50	2	2,50	15,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
81900012	Boîte à clés	11,67	2	2,33	14,00
75820010	Peluches	8,33	2	1,67	10,00
79460005	Jumelles Bynnex	45,83	2	9,17	55,00
83440001	Boîte 1	4,17	2	0,83	5,00
83440002	Boîte 2	3,33	2	0,67	4,00
83440003	Boîte 3	2,50	2	0,50	3,00
86510001	Sac à compost	0,21	2	0,04	0,25
76350002	Boîte miroir	2,50	2	0,50	3,00
75530001	Sifflet	1,25	2	0,25	1,50
77240001	Parapluie	4,17	2	0,83	5,00
76540001	Désodorisant voiture	0,83	2	0,17	1,00
76540002	Parfum pour aspirateur	7,50	2	1,50	9,00
78320002	Montre	8,33	2	1,67	10,00
77220001	Casquette	4,17	2	0,83	5,00
75510001	Boîte à musique	3,33	2	0,67	4,00
75820004	Petit sac peluche	7,50	2	1,50	9,00
75820005	Peluche 1	6,67	2	1,33	8,00
75820006	Peluche 2	10,00	2	2,00	12,00
75670001	Tirelire 1	10,00	2	2,00	12,00
75670002	Tirelire 2	12,50	2	2,50	15,00
77420001	Porte-monnaie	5,00	2	1,00	6,00
77420002	Porte-clés porte-monnaie 1	5,00	2	1,00	6,00
77420003	Porte-clés porte-monnaie 2	6,67	2	1,33	8,00
82210003	Thermomètre grenouille/coccinelle/guêpe	2,50	2	0,50	3,00
85700001	Boîtes secrètes 1	12,50	2	2,50	15,00
85700002	Boîtes secrètes 2	16,67	2	3,33	20,00
86300001	Pot arrosoir	6,25	2	1,25	7,50
76120001	Bougies	7,50	2	1,50	9,00
76120002	Bougies "baby clipper"	3,00	2	0,60	3,60
76120003	Bougies fresh	10,00	2	2,00	12,00
76250001	Set de bain	8,33	2	1,67	10,00
76250003	Lingettes démaquillantes	7,08	2	1,42	8,50
81500001	Décoration solaire	4,17	2	0,83	5,00
79460002	Kit aventure	8,33	2	1,67	10,00
83440004	Boîte sucrète	2,92	2	0,58	3,50
83440005	Boîte cœur	2,92	2	0,58	3,50
83440006	Boîte tiroir	4,58	2	0,92	5,50
75820007	Peluche cigogne	4,17	2	0,83	5,00
76350005	Boîte miroir	2,92	2	0,58	3,50
76210006	Bionett liquide	6,67	2	1,33	8,00
76210005	Bionett	3,17	2	0,63	3,80
76210007	Savon magique	7,50	2	1,50	9,00
76250002	Porte savon	5,42	2	1,08	6,50
83440007	Boîte à goûter	5,42	2	1,08	6,50
83440008	Boîte à thé	12,50	2	2,50	15,00
83320001	Planche à découper	4,17	2	0,83	5,00
75820008	Cadeau ourson	8,33	2	1,67	10,00
75820009	Peluche 3	16,67	2	3,33	20,00
83480001	Cuillères à miel	5,00	2	1,00	6,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
76350003	Boîtes à lentilles	5,83	2	1,17	7,00
76550001	Coffret encens	3,50	2	0,70	4,20
82210001	Thermomètre métal	3,33	2	0,67	4,00
82210002	Thermomètre poisson	5,00	2	1,00	6,00
83370001	Set sommelier	8,33	2	1,67	10,00
83370002	Minuteur de cuisine	3,75	2	0,75	4,50
83370003	Sommelier oiseau	8,33	2	1,67	10,00
83370004	Couteau multifonctions crabe	8,33	2	1,67	10,00
76520001	Vaporisateur	10,00	2	2,00	12,00
76350004	Dents de lait	4,17	2	0,83	5,00
76350009	Boîte à lentilles	3,50	2	0,70	4,20
75480001	Bouteille à la mer	4,17	2	0,83	5,00
86400001	Terre de diatomée	4,17	2	0,83	5,00
76600005	Blanc de meudon	4,17	2	0,83	5,00
77320001	Grande serviette	8,33	2	1,67	10,00
77320003	Petite serviette	5,00	2	1,00	6,00
77310001	Torchon recette	4,17	2	0,83	5,00
77360001	Torchon boîte cadeau	3,33	2	0,67	4,00
77310002	Torchon brodé	3,33	2	0,67	4,00
77360002	2 torchons	6,67	2	1,33	8,00
77330002	Tablier	10,00	2	2,00	12,00
77310004	Torchon rond	5,83	2	1,17	7,00
77310003	Torchon anneau	2,50	2	0,50	3,00
77360003	Set 2 torchons	5,00	2	1,00	6,00
77340001	Bavoir	3,75	2	0,75	4,50
77350001	Gant de toilette	5,67	2	1,13	6,80
77320002	Serviette invité	8,33	2	1,67	10,00
77330001	Tablier enfant	8,33	2	1,67	10,00
77370001	Coussin cœur	4,17	2	0,83	5,00
74170001	Marque page inox	4,17	2	0,83	5,00
74810001	Porte-clés cigogne	5,83	2	1,17	7,00
74810002	Porte-clés	4,17	2	0,83	5,00
74820003	Porte-clés oiseau-nichoir	15,00	2	3,00	18,00
74820004	Porte-clés deux oiseaux	20,83	2	4,17	25,00
74820005	Porte-clés mouton	1,67	2	0,33	2,00
74820006	Porte-clés LED	3,33	2	0,67	4,00
83230001	Mug sans logo	3,33	2	0,67	4,00
83230003	Tasse Marjolein	6,67	2	1,33	8,00
83230005	Tasse à café Mésange	5,00	2	1,00	6,00
83230006	Mug métal	5,83	2	1,17	7,00
83250001	Verre à liqueur	2,08	2	0,42	2,50
83230002	Mug latté	5,83	2	1,17	7,00
81250001	Soliflore	5,00	2	1,00	6,00
83230004	Mug avec cuillère	5,83	2	1,17	7,00
77410001	Gymbag	3,33	2	0,67	4,00
77430001	Cabas	18,33	2	3,67	22,00
77430002	Cabas à poches	8,33	2	1,67	10,00
75210001	Mobile	3,33	2	0,67	4,00
75210002	Mobile poissons	10,00	2	2,00	12,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
81900001	Petite statuette	16,67	2	3,33	20,00
81900003	Grande statuette	33,33	2	6,67	40,00
82700001	Grand oiseau en métal	25,00	2	5,00	30,00
82700002	Petit oiseau en métal	19,17	2	3,83	23,00
81900005	Statuette héron 12 cm	12,50	2	2,50	15,00
75910002	Puzzles en bois	6,67	2	1,33	8,00
75140001	Jeux de 7 familles nature	8,33	2	1,67	10,00
75150001	Quel est donc cet oiseau ?	3,50	2	0,70	4,20
75150002	Quelles sont ces fleurs ?	3,50	2	0,70	4,20
75150003	Empreintes d'animaux	3,50	2	0,70	4,20
75270001	Jeux de cartes / nature	8,33	2	1,67	10,00
75270003	Domino oiseaux et papillons	4,83	2	0,97	5,80
75120001	Jeux de cartes / rapaces, araignées	6,67	2	1,33	8,00
75530003	Guiro grenouille	7,50	2	1,50	9,00
75530002	Guiro canard	7,50	2	1,50	9,00
75270002	Science et jeux	10,00	2	2,00	12,00
75910001	Encastrement bois	8,33	2	1,67	10,00
75920002	Puzzle 3 niveaux	10,00	2	2,00	12,00
75920003	Puzzle	12,50	2	2,50	15,00
74460002	Livres de coloriage / oiseaux	4,74	1	0,26	5,00
74460001	Coffret piccolori	8,53	1	0,47	9,00
74460003	J'apprends à dessiner les animaux	2,50	2	0,50	3,00
75450001	Toupie	1,67	2	0,33	2,00
79430002	Œil de mouche	2,50	2	0,50	3,00
75480003	Trompette bulle	5,42	2	1,08	6,50
79430001	Boîte loupes	3,33	2	0,67	4,00
75480008	Grenouilles lance eau	1,25	2	0,25	1,50
75480005	Boomerang	3,33	2	0,67	4,00
75460001	Cerf-volant	3,33	2	0,67	4,00
75220001	Jeu LPO	20,83	2	4,17	25,00
75480004	Craies trottoir	7,50	2	1,50	9,00
75480002	Mini bulles	2,50	2	0,50	3,00
75420001	Yoyo	1,67	2	0,33	2,00
75480007	Bateau flottant	4,17	2	0,83	5,00
75820002	Peluche âne et ourson	5,00	2	1,00	6,00
75680001	Marionnette doigt canard	5,67	2	1,13	6,80
75480009	Jeu saute grenouille	4,17	2	0,83	5,00
79200001	Hôtel à insectes triangle	6,25	2	1,25	7,50
79430003	Loupe boîte à insectes	4,17	2	0,83	5,00
79430004	Loupe	3,75	2	0,75	4,50
79460004	Attrape bestioles	12,50	2	2,50	15,00
79440001	Filet à insectes	28,33	2	5,67	34,00
79440002	Filet télescopique	3,33	2	0,67	4,00
79450001	Tube d'observation verre	7,50	2	1,50	9,00
79450002	Tour à coccinelles	20,83	2	4,17	25,00
79450003	Gîte-observatoire à papillons	29,17	2	5,83	35,00
74510002	Grande planche stickers insectes	6,67	2	1,33	8,00
74510003	Petite planche stickers insectes	5,00	2	1,00	6,00
74510004	Stickers enfant	12,50	2	2,50	15,00

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
74510005	Stickers, autocollants	3,33	2	0,67	4,00
84200001	DVD 1	10,00	2	2,00	12,00
84200002	DVD 2	10,00	2	2,00	12,00
84200003	DVD 3	10,00	2	2,00	12,00
84200004	DVD 4	10,00	2	2,00	12,00
84200005	Lot de 4 DVD	29,17	2	5,83	35,00
74620002	Magnets (grand) 1	2,50	2	0,50	3,00
74620003	Magnets (petit) 2	3,33	2	0,67	4,00
74620004	Magnets (grand) 2	4,17	2	0,83	5,00
74620005	Magnets oiseaux en bois	16,67	2	3,33	20,00
74620006	Magnets inox	3,33	2	0,67	4,00
78230001	Pendentif coccinelle	5,83	2	1,17	7,00
78230004	Pendentif hirondelle	5,00	2	1,00	6,00
78230005	Pendentif mésange	5,00	2	1,00	6,00
78230006	Pendentif chouette	5,00	2	1,00	6,00
78230007	Pendentif cigogne	5,00	2	1,00	6,00
75750001	Bijoux	10,00	2	2,00	12,00
75230001	Bijoux à créer	5,83	2	1,17	7,00
75230002	Crée ton collier de fleur	3,33	2	0,67	4,00
75230003	Kit de création de cadre fleurs	3,75	2	0,75	4,50
75230004	Kit bateau moteur	4,17	2	0,83	5,00
75230005	Kit de pêche	4,17	2	0,83	5,00
75230006	Premier couteau multifonction	6,67	2	1,33	8,00
75230007	Double d'observation	5,83	2	1,17	7,00
78800001	Tattoos bijoux	1,67	2	0,33	2,00
78120006	Chaîne de poignet	3,33	2	0,67	4,00
78230002	Charms	3,33	2	0,67	4,00
78220002	Une chaîne + un charms	4,17	2	0,83	5,00
78120001	Bracelet 1	1,25	2	0,25	1,50
78120003	Bracelet 2	2,08	2	0,42	2,50
78120004	Bracelet 3	2,50	2	0,50	3,00
78520001	Boucles d'oreilles 1	3,33	2	0,67	4,00
78320001	Montre homme	10,83	2	2,17	13,00
78120005	Bracelet homme	5,42	2	1,08	6,50
78230003	Pendentif poisson	6,25	2	1,25	7,50
78210001	Bijou fillette	2,50	2	0,50	3,00
78520002	Boucles d'oreilles 2	5,83	2	1,17	7,00
78220001	Collier et bracelet	5,00	2	1,00	6,00
78120002	Bracelet femme	8,33	2	1,67	10,00
76210001	Savonnette	2,50	2	0,50	3,00
76220001	Coffret savon liquide	11,67	2	2,33	14,00
76220002	Savon liquide cerise	6,33	2	1,27	7,60
76220003	Savon liquide rhubarbe	6,33	2	1,27	7,60
76270001	Savon de rasage	5,00	2	1,00	6,00
76260001	Shampooing solide argile	7,92	2	1,58	9,50
76260002	Shampooing solide ylang	7,92	2	1,58	9,50
76310001	Gloss	2,50	2	0,50	3,00
76310002	Vernis	2,50	2	0,50	3,00
76310003	Rouge à lèvres	3,00	2	0,60	3,60

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
76310004	Palette maquillage	3,00	2	0,60	3,60
76350006	Pinceaux	2,50	2	0,50	3,00
76350007	Lot manucure	2,50	2	0,50	3,00
76350008	Set de manucure	7,50	2	1,50	9,00
76210004	Savon au lait	3,50	2	0,70	4,20
76210002	Cœur mirabelle	5,42	2	1,08	6,50
74230004	Stylo plume	1,25	2	0,25	1,50
74230005	Stylo LED	3,17	2	0,63	3,80
76240001	P'tis invités	4,17	2	0,83	5,00
76240002	P'tis bouts	5,17	2	1,03	6,20
76350001	Disques à démaquiller	1,25	2	0,25	1,50
76410001	Huile essentielle	8,33	2	1,67	10,00
76320001	Lait corporel	15,00	2	3,00	18,00
76600001	Eponges de Konjac	8,33	2	1,67	10,00
76600002	Pierre d'Alun	7,00	2	1,40	8,40
76600003	Gant Hammam	4,17	2	0,83	5,00
76600004	Argile en poudre	4,17	2	0,83	5,00
76210003	Savons spécifiques	7,08	2	1,42	8,50
74240002	Lot de stickers, crayons	4,17	2	0,83	5,00
73270008	Boîte de bonbons	3,33	2	0,67	4,00
73270009	Barre de nougat	1,75	2	0,35	2,10
73270010	Sachet de nougats	3,33	2	0,67	4,00
71140002	Jus de pommes, la bouteille	2,46	1	0,14	2,60
71140001	Jus multivitamines	2,84	1	0,16	3,00
72330001	Insectes comestibles	9,00	1	0,50	9,50
85220001	Coffret aquarelles	19,17	2	3,83	23,00
85230001	Cigogne assise	6,67	2	1,33	8,00
85230002	Cigogne assise sur nid	8,33	2	1,67	10,00
85230003	Cigogne petit modèle	10,00	2	2,00	12,00
85230004	Cigogne double petit modèle	16,67	2	3,33	20,00
85230005	Canard à alcool	4,17	2	0,83	5,00
85230006	Oiseaux en verre	12,50	2	2,50	15,00
71610001	Sirop de mirabelles	9,00	1	0,50	9,50
73110001	Confiture de mirabelles	5,40	1	0,30	5,70
83310001	Infuseur à thé	5,00	2	1,00	6,00
83430001	Flasque poisson	14,17	2	2,83	17,00
85410001	Médaille Monnaie de Paris	1,67	2	0,33	2,00
OUVRAGES					
	Autres ouvrages		1		Prix éditeur
65100001	Mouches à miel	7,58	1	0,42	8,00
61100001	Fête de la pêche	2,84	1	0,16	3,00
65600003	Animaux du bord de l'eau	11,00	1	0,60	11,60
68500011	Guide des trappeurs	21,42	1	1,18	22,60
68500012	Guide nature au bord de l'eau	16,11	1	0,89	17,00
68300002	Mille lieux naturels	22,84	1	1,26	24,10
65300004	Introduction aux kois	9,38	1	0,52	9,90
65300005	Poisson rouge	7,96	1	0,44	8,40

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
68500006	Fiches nature	4,36	1	0,24	4,60
68500001	Carnet terrain	11,85	1	0,65	12,50
65600002	Livres sur les animaux	8,53	1	0,47	9,00
68500002	Balades et découvertes	9,86	1	0,54	10,40
68500003	Carnet nature	4,93	1	0,27	5,20
65500001	Livre sur la chauve-souris	37,91	1	2,09	40,00
68140001	4 brochures « Richesses de Lindre »	9,48	1	0,52	10,00
65300001	Guide des poissons	15,17	1	0,83	16,00
65300002	40 poissons d'eau douce	7,20	1	0,40	7,60
65200001	L'oiseau au cœur	27,96	1	1,54	29,50
65300003	Aquarium écologique	14,12	1	0,78	14,90
65200002	Oiseaux de Lorraine	23,70	1	1,30	25,00
67200001	Toque blanche	23,70	1	1,30	25,00
67100001	Je cuisine bio avec les enfants	13,27	1	0,73	14,00
65200003	Guide oiseaux	22,75	1	1,25	24,00
68500004	Lot 2 carnets nature	10,62	1	0,58	11,20
68500007	Traces et empreintes	11,85	1	0,65	12,50
68500009	Cahier d'exercices écolos	8,53	1	0,47	9,00
68500013	Carnet d'observation	5,69	1	0,31	6,00
68600001	Une nature et ses hommes	42,65	1	2,35	45,00
65100002	"Les insectes ont-ils un cerveau"	20,85	1	1,15	22,00
65100007	Insectes et araignées	12,23	1	0,67	12,90
65100003	La vie des papillons	4,74	1	0,26	5,00
65100004	La vie des abeilles	4,74	1	0,26	5,00
69200001	Créez vos cosmétiques Bio	21,80	1	1,20	23,00
68130001	Je fabrique mes produits ménagers	11,37	1	0,63	12,00
68110001	Mon p'tit potager Bio	11,37	1	0,63	12,00
68110002	Zéro déchets	3,74	1	0,21	3,95
68500008	Carnet de voyage	4,74	1	0,26	5,00
68500010	Carnet voyage à vélo	2,84	1	0,16	3,00
65100005	Tête à tête avec les insectes	17,06	1	0,94	18,00
62510003	Les Itinéraires de Moselle	18,86	1	1,04	19,90
62510002	Cahiers du Saulnois	4,74	1	0,26	5,00
65100009	Bien débuter en entomologie	9,38	1	0,52	9,90
66100001	"A fleur d'eau"	47,39	1	2,61	50,00
65100010	Aménager un jardin	14,22	1	0,78	15,00
65100006	Portrait d'insectes	28,44	1	1,56	30,00
62510001	57 Mosellans dans l'Histoire	5,69	1	0,31	6,00
68500005	Livret nature	1,90	1	0,10	2,00
65100008	Guide des papillons	23,70	1	1,30	25,00
65500002	Mammifères sauvages	23,70	1	1,30	25,00
65600001	Découverte des amphibiens	23,70	1	1,30	25,00
61300001	Création avec des objets recyclés	3,79	1	0,21	4,00
61300002	Création d'objets	4,74	1	0,26	5,00
69200002	Bienfaits des plantes	4,74	1	0,26	5,00
67200002	Cuisine des plantes-cahier nature	11,37	1	0,63	12,00
65200004	1 année avec les cigognes	13,27	1	0,73	14,00
65600004	"Tesquitoi"	5,69	1	0,31	6,00
68300001	Guides Ramsar Lindre	3,32	1	0,18	3,50

Codes articles	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
62510004	Le pays des étangs autour de Réchicourt	22,75	1	1,25	24,00
65200005	Le croc, la griffe et la serre	18,96	1	1,04	20,00
62510005	La Moselle	18,01	1	0,99	19,00
65200006	La cigogne voyageuse du levant	15,17	1	0,83	16,00

Des réductions et/ou des gratuités pourront être effectuées dans un cadre protocolaire ou promotionnel.

DOMAINE DE LINDRE

Tarifs du salon de thé

(Annexe 3 à l'arrêté n° 2022-001364 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Prestations	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
A CONSOMMER SUR PLACE					
23100001	Pâtisserie 1	1,45	3	0,15	1,60
23100002	Fondant au chocolat	2,27	3	0,23	2,50
23100003	Pâtisserie 3	1,09	3	0,11	1,20
23100004	Pâtisserie 4	2,36	3	0,24	2,60
73270005	Confiserie 1	0,91	3	0,09	1,00
73270006	Confiserie 2	1,36	3	0,14	1,50
73270007	Confiserie 3	2,27	3	0,23	2,50
23100005	Gaufre	1,82	3	0,18	2,00
23100006	Gaufre avec supplément sucré	2,27	3	0,23	2,50
25000003	Plat unique	3,18	3	0,32	3,50
23400002	Goûter du pisciculteur	4,27	3	0,43	4,70
23100007	Clafoutis cerises	1,82	3	0,18	2,00
23100008	Dessert 2	2,73	3	0,27	3,00
25000001	Dessert 1	3,64	3	0,36	4,00
25000002	Plat unique	4,55	3	0,45	5,00
24100001	Menu champêtre 1	9,55	3	0,95	10,50
24100002	Menu champêtre 2	11,36	3	1,14	12,50
24100003	Menu gastronomique	14,09	3	1,41	15,50
23400001	Hot dog	1,09	3	0,11	1,20
BOISSONS SANS ALCOOL					
22220001	Thé nature ou au lait ou avec rondelle de citron	1,82	3	0,18	2,00
22240001	Chocolat	1,82	3	0,18	2,00
22210002	Grand café noir ou au lait, chocolat	1,82	3	0,18	2,00
22210001	Petit café noir ou au lait	1,45	3	0,15	1,60
22210003	Petit café crème	1,64	3	0,16	1,80
22210004	Grand café crème	2,09	3	0,21	2,30
22140001	Supplément sirop	0,27	3	0,03	0,30
22130003	Boissons en bouteille	1,82	3	0,18	2,00
22120002					
22120001					
22120004					
22130007					
22130005					
22110001					
22130001					
ALCOOL					
71220003	Réserve St Christophe, la bouteille	11,17	2	2,23	13,40
71220004	Auxerrois, la bouteille	9,58	2	1,92	11,50
71210003	Pinot gris, la bouteille	10,33	2	2,07	12,40

Codes articles	Prestations	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
3	10,00%				
			Code	Montant	
22320001	Vin rouge, le verre 1	2,17	2	0,43	2,60
22320002	Vin rouge, blanc ou rosé, le verre 2	3,50	2	0,70	4,20
22330001	Vin blanc, le verre 3	2,50	2	0,50	3,00
22350001	Vin pétillant, le verre	2,08	2	0,42	2,50
71210002	Vin blanc, la bouteille 2	5,83	2	1,17	7,00
71220002	Vin rouge, la bouteille 2	7,50	2	1,50	9,00
71220005	Contemplation, la bouteille	6,25	2	1,25	7,50
71220001	Vin rouge, la bouteille 3	6,25	2	1,25	7,50
71210001	Vin blanc, la bouteille 3	4,58	2	0,92	5,50
71310001	Mignonnette simple	2,92	2	0,58	3,50
71320001	Whisky St Patrick, la bouteille	35,00	2	7,00	42,00
RESTAURATION A EMPORTER					
72600001	Barquette de beignets de poissons	1,42	1	0,08	1,50
72600002	Barquette de beignets de poissons 1	1,90	1	0,10	2,00
72600003	Barquette de beignets de poissons 2	2,37	1	0,13	2,50
72600004	Barquette de beignets de poissons 3	2,84	1	0,16	3,00
72600005	Barquette de beignets de poissons 4	3,32	1	0,18	3,50
72450001	Barquette de frites 1	1,90	1	0,10	2,00
72450002	Barquette de frites 2	2,37	1	0,13	2,50
23200003	Glaces 1, à l'unité	1,36	3	0,14	1,50
23200002	Glaces 2, à l'unité	1,82	3	0,18	2,00
23200001	Glaces 3, à l'unité	2,27	3	0,23	2,50
73800004	Pâtisserie 1	1,42	1	0,08	1,50
73800001	Pâtisserie 2	1,90	1	0,10	2,00
73800002	Pâtisserie 3	0,95	1	0,05	1,00
73800003	Pâtisserie 4	2,37	1	0,13	2,50
72600006	Bol de soupe de poissons	2,37	1	0,13	2,50
72600007	Bol de soupe de poissons	2,84	1	0,16	3,00
72600008	Filets de poissons tarif 1	14,12	1	0,78	14,90
72600009	Filets de poissons tarif 2	15,07	1	0,83	15,90
72600010	Filets de poissons tarif 3	16,97	1	0,93	17,90
72600011	Filets de poissons tarif 4	18,86	1	1,04	19,90
72600012	Filets de poissons tarif 5	20,76	1	1,14	21,90
73270002	Confiserie 1	0,42	2	0,08	0,50
73270003	Confiserie 2	0,83	2	0,17	1,00
73270004	Confiserie 3	1,25	2	0,25	1,50
73250001	Sucettes de notre enfance	0,42	2	0,08	0,50
73270001	Collier bonbons	0,83	2	0,17	1,00
22130002	Boissons en canette	1,42	1	0,08	1,50
22130009					
22130008					
22130004					
22130006					
22120003					
22110002	Cristalline bouteille	0,95	1	0,05	1,00
BIERES - CIDRES					
22310001	Bière artisanale, la bouteille	2,50	2	0,50	3,00
22310002	Bière artisanale, par 3 bouteilles	6,67	2	1,33	8,00
71240001	Cidre	2,17	2	0,43	2,60

DOMAINE DE LINDRE

Tarifs des locations et prestations de services
(Annexe 4 à l'arrêté n° 2022-001364 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Prestations	Montant HT en €	Taux de TVA		Montant TTC en €
			2	20,00%	
			Code	Montant	
MAISON PEDAGOGIQUE - SALLE 1 - 42m²					
12110001	La journée (8 heures)	100,00	2	20,00	120,00
12110002	La 1/2 journée (4 heures)	50,00	2	10,00	60,00
MAISON PEDAGOGIQUE - SALLE 2 - 37 m²					
12110003	La journée (8 heures)	100,00	2	20,00	120,00
12110004	La 1/2 journée (4 heures)	50,00	2	10,00	60,00
LOCATION DE LA MAISON PEDAGOGIQUE					
12110005	La journée (8 heures)	166,67	2	33,33	200,00
12110006	La 1/2 journée (4 heures)	83,33	2	16,67	100,00
MAISON SCIENTIFIQUE - CHAMBRE - 16 m²					
12110007	1 nuitée (de 10h00 jour J à 10h00 jour J+1)	50,00	2	10,00	60,00
LOCATION POSTES DE PECHE - 1 POSTE					
12800001	Week-end (vendredi 13h au dimanche 13h)	62,50	2	12,50	75,00
12800002	Forfait 4 nuits (lundi 13h au vendredi 13h)	125,00	2	25,00	150,00
12800003	Forfait 7 nuits (vendredi 13h au vendredi 13h)	208,33	2	41,67	250,00
12800004	Forfait 4 week-end	191,67	2	38,33	230,00
12800005	Forfait 4 x 4 nuits	416,67	2	83,33	500,00
12800006	Forfait 4 x 6 nuits	666,67	2	133,33	800,00
12800007	Accompagnant le pêcheur, par personne	4,17	2	0,83	5,00
LOCATION POSTES DE PECHE - 2 POSTES					
12800008	Week-end (vendredi 13h au dimanche 13h)	108,33	2	21,67	130,00
12800009	Forfait 4 nuits (lundi 13h au vendredi 13h)	225,00	2	45,00	270,00
12800010	Forfait 6 nuits (vendredi 13h au vendredi 13h)	358,33	2	71,67	430,00
DIVERS					
12600002	Heure supplémentaire	41,67	2	8,33	50,00
12700002	Amende - nettoyage / remise en état	41,67	2	8,33	50,00
12700001	Amende - dégradation de mobilier	83,33	2	16,67	100,00
12200001	Location Joëlette	8,33	2	1,67	10,00
12200002	Location Jumelles	1,67	2	0,33	2,00
12600001	Mise à disposition d'un agent (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00

Codes articles	Prestations	Montant HT en €	Taux de TVA		Montant TTC en €
			2	20,00%	
			Code	Montant	
12330001	Forfait formation piscicole la journée	416,67	2	83,33	500,00
12330002	Forfait formation piscicole, la demi-journée	208,33	2	41,67	250,00
12400001	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour vente de produits ou de services, la journée	41,67	2	8,33	50,00
12400002	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour vente de produits ou de services, la demi-journée	20,83	2	4,17	25,00

Pour les locations des postes de pêche, un acompte de 50 % sera demandé à la réservation.

Les tarifs incluent la présence d'un agent sur le site pour la durée de la location, les fluides, le nettoyage, la mise à disposition et l'installation du matériel audiovisuel, des tables et des chaises dans les configurations spatiales prévues par le site.

Une remise de 15 % est appliquée à partir de la 5ème location annuelle.

Une remise de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyages...) sur les locations.

DOMAINE DE LINDRE

Vente de poissons

Tarifs 1 applicables pour la consommation des particuliers
(Annexe 5 à l'arrêté n° 2022-001364 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Espèces	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
41000017	Mélange	4,27	1	0,23	4,50
	Gardons rotengles, Ides, ables :				
41000001	1 été 5-10 g (gardons)	6,64	1	0,36	7,00
41000002	2-3 étés sup. 30 g	5,69	1	0,31	6,00
	Carpes :				
41000003	Marchande 1 à 5,99 kg	3,03	1	0,17	3,20
	Carpes :				
41000004	de 6 à 9,99 kg	5,69	1	0,31	6,00
41000005	de 10 à 14,99 kg	19,91	1	1,09	21,00
41000006	de 15 à 19,99 kg	45,50	1	2,50	48,00
41000007	+ de 20 kg	60,66	1	3,34	64,00
	Tanches :				
41000009	Marchande plus de 150 g	4,74	1	0,26	5,00
	Perches :				
41000008	Marchande + 70 g	10,90	1	0,60	11,50
	Brochets :				
41000014	Maillé plus de 50 cm	11,85	1	0,65	12,50
41000010	Anguilles	11,37	1	0,63	12,00
	Sandres :				
41000015	Plus de 500 g	24,17	1	1,33	25,50
41000011	Ecrevisses	17,06	1	0,94	18,00
	Silures :				
41000013	500 g à 1,5 kg	4,74	1	0,26	5,00
41000012	Plus de 1,5 kg	6,64	1	0,36	7,00
41000016	Carassins, brêmes	3,03	1	0,17	3,20

Une réduction de 10 % est accordée aux agents du Département sur présentation d'un justificatif.
Des réductions et/ou des gratuités pourront être accordées dans un cadre protocolaire ou promotionnel.

DOMAINE DE LINDRE

Vente de poissons

Tarifs 2 applicables aux professionnels et aux propriétaires de parcours de pêche
(Annexe 6 à l'arrêté n° 2022-001364 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Espèces	Prix HT en € le Kg	Taux de TVA		Prix TTC en € le Kg
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
42900002	Mélange	2,60	3	0,26	2,86
	Gardons rotengles, ides, ables				
42100001	1 été	3,10	3	0,31	3,41
42100002	2-3 étés sup, 30 g	3,00	3	0,30	3,30
42100003	3 étés plus de 30 g	2,90	3	0,29	3,19
	Carpes				
42200006	1 été	3,79	3	0,38	4,17
42200007	2 étés	2,50	3	0,25	2,75
42200001	Marchande 1 à 5,99 kg	1,68	3	0,17	1,85
42200002	6 à 9,99 kg	4,27	3	0,43	4,70
42200003	10 à 14,99 kg	9,95	3	1,00	10,95
42200004	15 kg à 19,99 kg	22,75	3	2,28	25,03
42200005	Plus de 20 kg	30,33	3	3,03	33,36
	Tanches				
42400001	1 été	6,00	3	0,60	6,60
42400002	2 étés moins de 150 g	4,00	3	0,40	4,40
42400003	Marchandes plus de 150 g	3,35	3	0,34	3,69
	Perches				
42300001	1 été	2,60	3	0,26	2,86
42300002	2 étés	3,79	3	0,38	4,17
42300003	Marchandes	6,20	3	0,62	6,82
	Brochets				
42700001	Moins de 50 g à la pièce	0,91	3	0,09	1,00
42700003	Moins de 100 g à la pièce	3,60	3	0,36	3,96
42700004	Moins de 50 cm	7,65	3	0,77	8,42
42700005	Maillé plus de 50 cm	7,80	3	0,78	8,58
42700002	Plus de 6 kg	5,30	3	0,53	5,83
42500001	Anguilles	7,65	3	0,77	8,42
	Sandres				
42800004	Moins de 40 g à la pièce	0,91	3	0,09	1,00
42800001	Moins de 100 g à la pièce	3,60	3	0,36	3,96
42800002	De 100 g à 499 g	12,26	3	1,23	13,49
42800003	Plus de 500 g	13,27	3	1,33	14,60
	Ecrevisses				
42500003	Moyennes	6,10	3	0,61	6,71
42500002	Grosses	8,40	3	0,84	9,24

Codes articles	Espèces	Prix HT en € le Kg	Taux de TVA		Prix TTC en € le Kg		
			1	5,50%			
			2	20,00%			
		3	10,00%				
				Code	Montant		
	Silures						
42600003	de 500 g à 1,5 kg	1,85	3	0,19		2,04	
42600001	de 1,5 kg à 24,99 kg	2,00	3	0,20		2,20	
42600002	Plus de 25 kg	23,70	3	2,37		26,07	
42900001	Carassins, brêmes	1,22	3	0,12		1,34	

Le tarif 2 est applicable aux négociants et producteurs de poissons pouvant présenter un état incontestable de cette activité (Adhérents au Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'étangs, adhérents à la CUMA Piscicole de Lorraine, adhérents à la Filière Lorraine d'Acquaculture Continentale, cotisants MSA, producteurs de poissons, négociants).

Des réductions et/ou des gratuités pourront être accordées dans un cadre promotionnel.

DOMAINE DE LINDRE

Vente de poissons

Tarifs 3 applicables aux professionnels et aux propriétaires de parcours de pêche
(Annexe 7 à l'arrêté n° 2022-001364 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Espèces	Prix HT en € le Kg	Taux de TVA		Prix TTC en € le Kg
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
43900002	Mélange	2,00	3	0,20	2,20
	Gardons rotengles, ides, ables				
43100001	1 été	2,90	3	0,29	3,19
43100002	2-3 étés sup, 30 g	2,76	3	0,28	3,04
43100003	3 étés plus de 30 g	2,50	3	0,25	2,75
	Carpes				
43200001	1 été	3,71	3	0,37	4,08
43200002	2 étés	2,20	3	0,22	2,42
43200003	Marchande 1 à 5,99 kg	1,65	3	0,17	1,82
43200004	6 à 9,99 kg	4,12	3	0,41	4,53
43200005	10 à 14,99 kg	9,67	3	0,97	10,64
43200006	15 kg à 19,99 kg	22,46	3	2,25	24,71
43200007	Plus de 20 kg	28,44	3	2,84	31,28
	Tanches				
43400001	1 été	5,20	3	0,52	5,72
43400002	2 étés moins de 150 g	3,80	3	0,38	4,18
43400003	Marchandes plus de 150 g	3,20	3	0,32	3,52
	Perches				
43300001	1 été	2,55	3	0,26	2,81
43300002	2 étés	3,50	3	0,35	3,85
43300003	Marchandes	6,00	3	0,60	6,60
	Brochets				
43700004	Moins de 50 g à la pièce	0,75	3	0,08	0,83
43700001	Moins de 100 g à la pièce	3,40	3	0,34	3,74
43700002	Moins de 50 cm	7,62	3	0,76	8,38
43700003	Maillé plus de 50 cm	7,78	3	0,78	8,56
43700005	Plus de 6 kg	5,10	3	0,51	5,61
43500001	Anguilles	7,63	3	0,76	8,39
	Sandres				
43800004	Moins de 40 g à la pièce	0,75	3	0,08	0,83
43800001	Moins de 100 g à la pièce	3,40	3	0,34	3,74
43800002	De 100 g à 499 g	12,22	3	1,22	13,44
43800003	Plus de 500 g	12,80	3	1,28	14,08
	Ecrevisses				
43500003	Moyennes	6,10	3	0,61	6,71
43500002	Grosses	8,40	3	0,84	9,24

Codes articles	Espèces	Prix HT en € le Kg	Taux de TVA		Prix TTC en € le Kg
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
	Silures				
43600006	de 500 g à 1,5 kg	1,60	3	0,16	1,76
43600001	de 1,5 kg à 24,99 kg	1,85	3	0,19	2,04
43600002	Plus de 25 kg	21,80	3	2,18	23,98
43900001	Carassins, brêmes	1,22	3	0,12	1,34

Le tarif 3 est destiné aux mêmes bénéficiaires que le tarif 2, pour des poissons présentant une qualité moindre, attestée par les responsables du Domaine de Lindre.

Des réductions et/ou des gratuités pourront être accordées dans un cadre promotionnel.

DOMAINE DE LINDRE

Vente de poissons

Tarifs 4 applicables aux Associations Agréées de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), collectivités, comités, amicales, associations d'entreprises, restaurateurs et aquariums de présentation

(Annexe 8 à l'arrêté n° 2022-001364 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Espèces	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
44000018	Mélange	2,84	1	0,16	3,00
	Gardons rotengles, Ides, ables :				
44000001	1 été	4,74	1	0,26	5,00
44000002	2-3 étés	3,79	1	0,21	4,00
44000003	3 étés sup. 30 g	3,98	1	0,22	4,20
	Carpes :				
44000004	Marchande 1 à 5,99 kg	2,84	1	0,16	3,00
44000005	De 6 à 9,99 kg	6,64	1	0,36	7,00
44000006	De 10 à 14,99 kg	14,22	1	0,78	15,00
44000007	De 15 à 19,99 kg	28,44	1	1,56	30,00
44000008	Plus de 20 kg	37,91	1	2,09	40,00
	Tanches :				
44000010	Marchande plus de 150 g	4,27	1	0,23	4,50
	Perches :				
44000009	Marchande	9,48	1	0,52	10,00
	Brochets :				
44000016	Maillé plus de 50 cm	10,43	1	0,57	11,00
	Sandres :				
44000017	Plus de 500 g	18,96	1	1,04	20,00
	Ecrevisses :				
44000012	Grosses	11,37	1	0,63	12,00
	Silures :				
44000013	500 g à 1,5 kg	4,64	1	0,26	4,90
44000014	Plus de 1,5 kg	6,10	1	0,34	6,44
44000015	Plus de 25 kg	28,44	1	1,56	30,00

Des réductions et/ou des gratuités pourront être accordées dans un cadre promotionnel.

DOMAINE DE LINDRE

Vente de poissons d'ornement

Tarifs 5 - Prix à la pièce

(Annexe 9 à l'arrêté n° 2022-001364 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Espèces	Prix HT en € la pièce	Taux de TVA		Prix TTC en € la pièce		
			1	5,50%			
			2	20,00%			
		3	10,00%				
				Code	Montant		
45000001	Koïs ou Ides colorées 1 été	1,67	2	0,33	2,00		
45000002	Koïs ou Ides colorées 2 étés	12,50	2	2,50	15,00		
45000003	Koïs ou Ides colorées 3 étés	33,33	2	6,67	40,00		

Ce tarif n'inclut ni les frais de transport, ni les frais de livraison.

Conditions de vente de poissons - Tarifs 1 à 5

1 - Traitement des commandes

Les commandes sont enregistrées dans l'ordre de leur réception. Toute commande est acceptée sans engagement et sera exécutée selon la disponibilité effective du poisson.

En aucun cas, le Département ne pourra être tenu responsable des causes et conséquences qu'entraînerait la non exécution d'une commande ou une livraison partielle ou tardive.

2 - Livraisons aux professionnels

Une prestation de livraison franco de port et de taxes peut être réalisée par le Département pour des quantités supérieures à 400 kg ou à moins de 75 km. En dessous de 400 kg ou au-delà de 75 km, l'enlèvement sera effectué par le client au Domaine de Lindre et par ses propres moyens.

Les livraisons ne sont possibles que pour des zones d'alevinages ou de déchargement accessibles et viabilisées pour un camion piscicole.

Pour toute livraison en dehors de ces conditions, des frais de livraison pourront être facturés : au coût horaire de 41,83 € HT l'heure (coût issu de l'Indice Régional Porteur de mars 2018 du Comité National Routier, calculé sur le terme journalier (total des coûts fixes de véhicule par journée d'exploitation + charges de structure et autres charges indirectes) qui est de 188,86 €/J + terme horaire à 18,22 € / H).

3 - Tarifs

Les tarifs sont fermes et non négociables.

4 - Réclamations

Toute réclamation doit être faite avant le déversement du chargement ou avant le départ de la pisciculture.

5 - Paiements

Les paiements se feront pour chaque enlèvement ou livraison, au comptant, net et sans escompte, le jour de l'enlèvement ou de la livraison ou à réception de l'ordre de paiement émis par le Payeur Départemental de la Moselle.

DOMAINE DE LINDRE

Tarifs des alevins à vésicules résorbées

(Annexe 10 à l'arrêté n° 2022-001364 en date du 1er juillet 2022)

Espèces	Codes articles	Par tranche de 1 000 pièces			Par tranche de 10 000 pièces											
		De 1 000 à 9 000 pièces			Codes articles	De 10 000 à 20 000 pièces			Codes articles	De 30 000 à 50 000 pièces			Codes articles	De 60 000 à 100 000 pièces		
		Prix au mille en €				Prix au mille en €				Prix au mille en €				Prix au mille en €		
		HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC
BROCHET	46100001	30,00	3,00	33,00	46100002	14,00	1,40	15,40	46100003	13,00	1,30	14,30	46100004	12,00	1,20	13,20
IDE MELANOTE	46200001	30,00	3,00	33,00	46200002	14,00	1,40	15,40	46200003	13,00	1,30	14,30	46200004	12,00	1,20	13,20
CARPE	46300001	10,00	1,00	11,00	46300002	4,00	0,40	4,40	46300003	3,70	0,37	4,07	46300004	3,50	0,35	3,85
SANDRE	46400001	35,00	3,50	38,50	46400002	16,00	1,60	17,60	46400003	15,00	1,50	16,50	46400004	14,00	1,40	15,40
CARPE KOI Déclassée	46500001	15,00	1,50	16,50	46500002	9,00	0,90	9,90	46500003	7,00	0,70	7,70	46500004	5,00	0,50	5,50
TANCHE	46600001	14,00	1,40	15,40	46600002	12,00	1,20	13,20	46600003	11,00	1,10	12,10	46600004	10,00	1,00	11,00

Espèces	Codes articles	Par tranche de 10 000 pièces						
		De 110 000 à 250 000 pièces			Codes articles	Plus de 260 000 pièces		
		Prix au mille en €				Prix au mille en €		
		HT	TVA 10%	TTC	HT	TVA 10%	TTC	
BROCHET	46100005	11,00	1,10	12,10	46100006	10,00	1,00	11,00
IDE MELANOTE	46200005	11,00	1,10	12,10	46200006	10,00	1,00	11,00
CARPE	46300005	3,10	0,31	3,41	46300006	2,70	0,27	2,97
SANDRE	46400005	13,00	1,30	14,30	46400006	12,00	1,20	13,20
CARPE KOI Déclassée	46500005	3,00	0,30	3,30	46500006	2,50	0,25	2,75
TANCHE	46600005	9,00	0,90	9,90				

DOMAINE DE LINDRE

Tarifs des alevins "fingerlings"

(Annexe 11 à l'arrêté n° 2022-001364 en date du 1er juillet 2022)

Tarifs alevins de carnassiers 4 à 5 semaines - prix à la pièce

Espèces	Codes articles	De 1 à 100 pièces			Codes articles	De 101 à 500 pièces			Codes articles	De 501 à 1 000 pièces			Codes articles	De 1 001 à 5 000 pièces			Codes articles	Plus de 5 001 pièces		
		HT	TVA 10%	TTC		HT	TVA 10%	TTC		HT	TVA 10%	TTC		HT	TVA 10%	TTC		HT	TVA 10%	TTC
Toutes espèces carnassiers	46700001	0,60	0,06	0,66	46700002	0,55	0,06	0,61	46700003	0,50	0,05	0,55	46700004	0,45	0,05	0,50	46700005	0,35	0,04	0,39

Tarifs alevins autres espèces 4 à 5 semaines - prix aux 100 pièces

Espèces	Codes articles	Moins de 500 pièces			Codes articles	De 600 à 1 000 pièces			Codes articles	De 1 100 à 5 000 pièces			Codes articles	Plus de 5 100 pièces		
		HT	TVA 10%	TTC		HT	TVA 10%	TTC		HT	TVA 10%	TTC		HT	TVA 10%	TTC
CARPE	46700006	3,74	0,37	4,11	46700007	3,27	0,33	3,60	46700008	2,80	0,28	3,08	46700009	2,34	0,23	2,57
Autres espèces	46700010	5,61	0,56	6,17	46700011	5,14	0,51	5,65	46700012	4,67	0,47	5,14	46700013	4,21	0,42	4,63

DOMAINE DE LINDRE

Transport des alevins

(Annexe 12 à l'arrêté n° 2022-001364 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Forfait de transport	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
12510001	Forfait 1 (de 0 à 9 kg)	70,00	2	14,00	84,00
12510002	Forfait 2 (de 10 à 19 kg)	110,00	2	22,00	132,00
12510003	Forfait 3 (de 20 à 49 kg)	200,00	2	40,00	240,00
12510004	Forfait 4 (de 50 à 69 kg)	250,00	2	50,00	300,00
12510005	Forfait 5 (de 70 à 99 kg)	320,00	2	64,00	384,00
12510006	Forfait 6 (les 100 kg supplémentaires)	320,00	2	64,00	384,00

Conditions d'expédition

Il est possible de vous faire envoyer les colis à domicile, mais il est préférable d'aller les chercher directement au dépôt de destination qui sera choisi en fonction des facilités d'acheminement. Les colis arrivent généralement le matin. Votre numéro de téléphone nous sera indispensable pour vous joindre au moment de l'expédition. Il figurera sur le bordereau d'expédition et le transporteur doit, en principe, vous avertir dès l'arrivée des alevins.

En cas de retard sur les horaires normaux, ne retirez le colis qu'après avoir fait des réserves auprès du transporteur.

Nous garantissons l'arrivée en bonnes conditions, en France ; la mortalité sur un long parcours est de l'ordre de 1 à 5 % suivant les conditions de transport, en cas de mortalité supérieure à 10 %, notre facturation tiendra compte des pertes subies sur attestation du transporteur.

Il arrive que les alevins, en particulier les vésicules résorbées de brochets, demeurent immobiles au fond du sachet (engourdissement, fatigue ou résorption incomplète). Ce comportement est normal et les alevins peuvent être immergés. Les alevins morts eux sont blanchâtres et raides, ils font la "roue" lorsque l'on agite le sachet.

Conditions de vente alevins

Disponibilité des Vésicules Résorbées :

La reproduction des poissons d'étangs a lieu au printemps, de mars à juillet selon les espèces, avec des variantes annuelles propres aux fluctuations climatiques.

Les disponibilités en vésicules résorbées se situent, en principe, entre :

- * Mars à mai pour le brochet
- * Avril et mai pour l'ide et le sandre
- * Mai et juin pour la carpe miroir et la carpe Koï.

Comment récupérer votre commande ?

L'enlèvement des alevins peut être opéré directement à l'écloserie du Domaine de Lindre.

Il est possible d'expédier les vésicules résorbées par transporteur habilité, les frais d'acheminement restent à la charge du client.

Une livraison peut-être éventuellement organisée par nos soins dans le cas d'une commande "gros volume", selon les destinations et les conditions climatiques. Veuillez nous consulter.

Recommandations et conditions de vente :

Les tarifs ainsi que les conditions d'expédition restent valables pour la France Métropolitaine. Pour toutes autres destinations veuillez nous consulter.

Le Domaine de Lindre étant assujéti à la TVA, les prix du présent tarif s'entendent Hors Taxe et départ de l'écloserie de LINDRE-BASSE (TVA en sus : 10 %).

Norme des colis :

Les alevins sont conditionnés normalement par sachet de 5 000 à 20 000 pièces contenues en colis cartonnés et cerclés.

- Colis simple (contenant 1 sachet) : dimension (m) 0,45 x 0,40 x 0,31 / Poids (kg) : 8
- Colis double (contenant 2 sachets) : dimension (m) : 0,70 x 0,45 x 0,31/ Poids (kg) : 16

Les commandes sont honorées dans l'ordre de réception.

Aucune indemnité ne sera accordée en cas de non livraison par suite d'épuisement de la production. En effet, cette production d'alevins à vésicules résorbées est liée aux conditions climatiques de l'année et demeure aléatoire comme toute production piscicole.

DOMAINE DE LINDRE

Vente de gibier

(Annexe 13 à l'arrêté n° 2022-001364 en date du 1er juillet 2022)

Codes articles	Espèces	Prix HT en € au kg	Taux de TVA		Prix TTC en € au kg
			1	5,50%	
			Code	Montant	
47000001	Carcasse de gibier tarif 1	1,90	1	0,10	2,00
47000002	Carcasse de gibier tarif 2	2,37	1	0,13	2,50

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**Direction des Finances****Affaire suivie par : OSTERROTH Murielle**

Tél. : 03 87 21 51 26

N/Réf : DFAJCG/DF/SEB/Tarifs/Marsal/314

AR Préfecture : 057-225700012-20220701-lmc1X0100002bb1-AR

Date AR Préfecture : 01-07-2022

A R R E T E

N° 2022-001360

en date du 1 juillet 2022

portant abrogation de l'arrêté n° 2022-001289 en date du 14 juin 2022 et modification de l'arrêté 2004 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 14, modifié, en date du 23 mars 2004 portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental du Sel à Marsal

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Réunion de Droit du 1^{er} juillet 2021 ayant délégué au Président du Conseil Départemental le soin de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité ;

Vu la décision n° 69 de la Commission Permanente du Département de la Moselle en date du 15 mars 2004 créant une régie de recettes au Musée départemental du Sel à Marsal ;

Vu l'arrêté 2004 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 14, modifié, en date du 23 mars 2004 portant institution d'une régie de recettes au Musée départemental du Sel à Marsal ;

Vu l'arrêté n° 2022-001289 en date du 14 juin 2022 portant modification des tarifs de la billetterie, de la boutique et des locations d'espaces au Musée départemental du Sel à Marsal ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle, comptable public assignataire, en date du 30 juin 2022 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2022-001289 en date du 14 juin 2022 est abrogé. Les présentes dispositions modifient celles de l'article 4 de l'arrêté 2004 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 14, modifié, en date du 23 mars 2004 :

"Liste des tarifs :

- de la billetterie, en annexe 1, pages 3 et 4,
- de la boutique, en annexe 2, pages 5 à 11,
- des locations d'espaces, en annexe 3, pages 12 et 13,

de la régie de recettes au Musée départemental du Sel à Marsal".

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté 2004 D.F.R.H./D.F./S.E.B. n° 14, modifié, en date du 23 mars 2004 demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Développement Culturel et Artistique et Monsieur le Payeur Départemental de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général
des Services Départementaux

Marc HOVER

MUSEE DEPARTEMENTAL DU SEL

Tarifs de la billetterie
(Annexe 1 à l'arrêté n° 2022-001360 en date du 1er juillet 2022)

Libellé de la billetterie	Tarifs en €
ENTREES	
Plein tarif, par personne	5,00
Tarif réduit, par personne	3,50
Conférence, spectacle plein tarif	5,00
Conférence, spectacle tarif réduit	3,50
Concert, plein tarif	10,00
Concert, tarif réduit	5,00
VISITES GUIDEES (HORS ENTREE)	
Forfait visite guidée (1h00) sur réservation	70,00
Visite guidée public individuel, par personne	3,00
ATELIERS JEUNES PUBLICS (HORS ENTREE)*	
Atelier individuel, hors temps scolaire, par personne	3,00
Animation scolaire ou périscolaire à la demi-journée, par enfant	3,00
Tarif visite libre avec support pédagogique, par enfant	2,00
ATELIERS ADULTES (ENTREE INCLUSE)	
Atelier adulte individuel, par personne	8,50
Activité adulte individuel, par personne	5,00
ABONNEMENTS	
Pass Passionnement Moselle	25,00
Pass Musées	
Tarif 1 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans	112,00
Tarif 2 : pour 1 adulte et 5 enfants de moins de 18 ans (pour les demandeurs d'emploi, les handicapés, les enseignants, les membres de comités de soutien de musée, les étudiants, les élèves, les personnes en formation sur présentation d'un justificatif)	106,00
MISE A DISPOSITION AGENT	
Mise à disposition d'un agent supplémentaire (base horaire)	50,00

*Pour les jeunes de moins de 16 ans

**CONDITIONS APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS BILLETTERIE HORS
ABONNEMENTS**

Une réduction de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyage,...).

Conditions appliquées en cas de retard du groupe :

. En cas de retard du groupe de plus d'une heure sur l'horaire de début de visite guidée convenu, la visite sera annulée et facturée au groupe dans les conditions prévues lors de la réservation.

Conditions appliquées en cas d'annulation du groupe :

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à plus de 30 jours du jour de la visite, aucune prestation ne sera facturée.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site entre 30 et 3 jours avant le jour de la visite, les prestations guidées seront facturées.

. En cas d'annulation par écrit auprès du site à moins de 3 jours du jour de la visite ou en cas de non présentation du groupe, la totalité des prestations initialement réservées seront facturées.

Légende de billetterie du Musée départemental du Sel à Marsal

Tout visiteur susceptible de bénéficier de conditions tarifaires particulières doit présenter un justificatif en cours de validité.

GRATUITE**Conditions**

- personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap + un accompagnateur par personne
- jeunes de moins de 16 ans
- agents départementaux
- élus départementaux
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de gratuité
- enseignants/personnes encadrantes accompagnant un groupe scolaire
- personne accompagnant le porteur de la carte MOZY qui prévoit une entrée gratuite pour une entrée plein tarif achetée
- presse
- gratuité scolaire (maternelle à université) dans le cadre d'une sortie scolaire.

Porteurs d'une carte

- Pass Passionnement Moselle, Chéquier Moselle Passion ou Pass Musées
- porteurs d'un carton d'invitation/d'une carte prévoyant la gratuité
- CNAS, Pass Education, ICOM, ICOMOS ou Ministère de la Culture
- ticket SaarMoselle
- les amis du Musée Georges de La Tour et du Musée du Sel.

Evènements spécifiques : dans le cadre de la participation des Sites Passionnement Moselle à des évènements locaux ou nationaux (Journée du Patrimoine, de la Moselle, de l'Europe...) ou des moments de gratuité décidés par l'autorité territoriale.

REDUCTION**Conditions**

- jeunes de 16 à 25 ans
- ayants droit du bénéficiaire du CNAS
- personnes entrant dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Département de la Moselle pour lequel la convention prévoit le principe de réduction
- demandeurs d'emploi
- bénéficiaires du rSa
- étudiants
- pour les groupes, à partir de 10 personnes
- pour la vente de plus de 10 entrées aux structures type Comités d'entreprise ou Amicales.

Evènements spécifiques : moments de réduction décidés par l'autorité territoriale.

Porteurs d'une carte

- Pass Lorraine ou Multipass +
- Carte Facilis.

MUSEE DEPARTEMENTAL DU SEL

Tarifs de la boutique
(Annexe 2 à l'arrêté n° 2022-001360 en date du 1er juillet 2022)

Code article	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
PAPETERIE					
74110001	Carte postale 1	0,83	2	0,17	1,00
74120001	Carte postale 2	2,50	2	0,50	3,00
74120002	Carte postale 3	3,33	2	0,67	4,00
74110002	Carte postale 4	7,08	2	1,42	8,50
74120003	Carte "Noëls de Moselle"	0,25	2	0,05	0,30
74140001	Affiche musée	2,17	2	0,43	2,60
74140002	Affiche (grande)	3,42	2	0,68	4,10
74210001 74230004 74240002	Crayon tarif 1	1,00	2	0,20	1,20
74210002 74210003	Crayon tarif 2	1,67	2	0,33	2,00
74230001	Crayon tarif 3	2,08	2	0,42	2,50
74230002 74240001	Crayon tarif 4	2,50	2	0,50	3,00
74230003	Crayon tarif 5	3,75	2	0,75	4,50
74170001	Accessoire tarif 0	0,83	2	0,17	1,00
74320001	Accessoire tarif 1	1,25	2	0,25	1,50
74310001	Accessoire tarif 2	1,67	2	0,33	2,00
74320002 74170002	Accessoire tarif 3	2,92	2	0,58	3,50
74390001	Accessoire tarif 4	3,33	2	0,67	4,00
74410001 74410004 74410005 74410006	Carnet tarif 1	5,00	2	1,00	6,00
74410002	Carnet tarif 2	7,50	2	1,50	9,00
74410003	Carnet tarif 3	3,33	2	0,67	4,00
85210001	Tirage photographique de Benjamin KIFFEL	7,50	2	1,50	9,00
SEL - ALIMENTATION					
83260001	Cuillère	2,50	2	0,50	3,00
72280001	Salicorne tarif 1	4,74	1	0,26	5,00
72280002 72280005	Salicorne tarif 2	6,16	1	0,34	6,50
72280003	Salicorne tarif 3	11,37	1	0,63	12,00
72280004 72280006	Salicorne tarif 4	9,00	1	0,50	9,50
72220001	Sel gemme tarif 1	1,67	2	0,33	2,00
72220002	Sel gemme tarif 2	5,00	2	1,00	6,00

Code article	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
72240006	Sel gemme tarif 3	10,00	2	2,00	12,00
72230007	Sel gemme tarif 4	29,17	2	5,83	35,00
72240013	Sel gemme tarif 5	3,33	2	0,67	4,00
72230013	Moulin à sel tarif 0	4,58	2	0,92	5,50
72230002	Moulin à sel tarif 1	5,83	2	1,17	7,00
72240001	Moulin à sel tarif 2	15,00	2	3,00	18,00
72240012	Moulin à sel tarif 3	16,67	2	3,33	20,00
83130001	Salière tarif 0	5,83	2	1,17	7,00
83130004	Salière tarif 1	8,33	2	1,67	10,00
83120001 83120002 83130003 83120003 83120004	Salière tarif 2	11,67	2	2,33	14,00
83150002	Salière tarif 3	12,50	2	2,50	15,00
83150001	Salière tarif 4	13,33	2	2,67	16,00
83160002	Salière tarif 5	15,83	2	3,17	19,00
83130005	Salière tarif 6	16,67	2	3,33	20,00
83160001	Coquetier en sel	13,75	2	2,75	16,50
72240004	Diamants de sel avec râpe	14,22	1	0,78	15,00
72230001 72220007 72240011	Sel de table tarif 1	3,79	1	0,21	4,00
72230003	Sel de table tarif 2	4,27	1	0,23	4,50
72240005 72230006 72240002 72220004 72230011	Sel de table tarif 3	4,74	1	0,26	5,00
72240007 72240003 72220005 72230010 72230005	Sel de table tarif 4	5,69	1	0,31	6,00
72230004 72240009	Sel de table tarif 5	6,64	1	0,36	7,00
72240008	Sel de table tarif 6	7,58	1	0,42	8,00
72240010	Sel de table tarif 7	8,53	1	0,47	9,00
72220003	Sel de table tarif 8	1,90	1	0,10	2,00
72220006 72220008 72230009 72230012 72230014 72220009 72220010	Sel de table tarif 9	2,84	1	0,16	3,00
72240014	Sel de table tarif 10	18,96	1	1,04	20,00

Code article	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
83130002	Coupelle	5,83	2	1,17	7,00
83140001	Main à sel	14,58	2	2,92	17,50
83140002	Pot à sel petit format	19,17	2	3,83	23,00
83140003	Pot à sel grand format	25,00	2	5,00	30,00
83140004	Pot à sel tarif 1	3,33	2	0,67	4,00
83140005	Pot à sel tarif 2	5,42	2	1,08	6,50
83140006	Pot à sel tarif 3	8,33	2	1,67	10,00
73110002 73260003	Confiserie tarif 1	0,83	2	0,17	1,00
73280001	Confiserie tarif 2	1,00	2	0,20	1,20
73260001	Confiserie tarif 3	1,67	2	0,33	2,00
73260002	Confiserie tarif 4	3,33	2	0,67	4,00
73280005	Confiserie tarif 5	3,75	2	0,75	4,50
73110001	Confiserie tarif 7	7,58	2	1,52	9,10
73280002	Confiserie tarif 8	7,50	2	1,50	9,00
73280004	Confiserie tarif 9	8,33	2	1,67	10,00
73210001	Confiserie tarif 10	5,00	2	1,00	6,00
71140001	Jus de pommes	2,65	1	0,15	2,80
71610001	Sirop de mirabelles	9,00	1	0,50	9,50
73120002 73120001	Epicerie tarif 1	5,69	1	0,31	6,00
72250001 73120003 73280003	Epicerie tarif 2	6,64	1	0,36	7,00
71550001 72250003 73310001	Epicerie tarif 3	7,58	1	0,42	8,00
72250002 73310002	Epicerie tarif 4	8,53	1	0,47	9,00
76210001 76610001	Cosmétiques tarif 1	3,33	2	0,67	4,00
76210002	Cosmétiques tarif 2	5,00	2	1,00	6,00
76230001	Cosmétiques tarif 3	7,50	2	1,50	9,00
76210003 76210004	Cosmétiques tarif 4	2,50	2	0,50	3,00
76220001 76240002	Cosmétiques tarif 5	5,83	2	1,17	7,00
76240001	Cosmétiques tarif 6	12,50	2	2,50	15,00
76210005	Cosmétiques tarif 7	6,67	2	1,33	8,00
76210006	Cosmétiques tarif 8	5,42	2	1,08	6,50
76610002	Cosmétiques tarif 9	8,33	2	1,67	10,00
77310002	Linge de maison tarif 1	3,75	2	0,75	4,50
77320001 77310003	Linge de maison tarif 2	4,17	2	0,83	5,00
77310001 77320003	Linge de maison tarif 3	5,00	2	1,00	6,00

Code article	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
77320002 77310004	Linge de maison tarif 4	4,58	2	0,92	5,50
73150001	Barre chocolatée (Mars, Bounty...)	1,25	2	0,25	1,50
72310001	Encas salé (chips ou bretzel)	1,14	1	0,06	1,20
71110001	Eau gazeuse ou plate 50 cl	1,42	1	0,08	1,50
71120001	Soda ou autres boissons, canette, 33 cl	2,37	1	0,13	2,50
71540001	Thé	1,90	1	0,10	2,00
71560001	Café	1,42	1	0,08	1,50
LIVRES					
62340001	VAUBAN (sa vie, son œuvre)	9,48	1	0,52	10,00
62340003	Vauban, militaire et économiste	18,48	1	1,02	19,50
62500006	Guide du musée	4,74	1	0,26	5,00
62500002	Revue culturelle "50 sept"	4,74	1	0,26	5,00
62110001	Monde Celtique par Patrick GALLIOU	4,74	1	0,26	5,00
63200003	Je visite un monument par Yves MONTRON et Christophe RENAULT	7,58	1	0,42	8,00
62500008	Les cahiers du Saulnois	4,74	1	0,26	5,00
62500010	57 Mosellans dans l'Histoire	5,69	1	0,31	6,00
61100001	A la cour du Roi Soleil	5,21	1	0,29	5,50
62320006	Louis XIV de vie en vie	10,43	1	0,57	11,00
62320007	Louis XIV Le Grand	8,53	1	0,47	9,00
61120001	Vercingétorix Héros de légende	5,31	1	0,29	5,60
69400002	Mythes celtiques, légendes, art...	7,58	1	0,42	8,00
61100004	Histoire de Rois	3,79	1	0,21	4,00
61100005	Contes du monde entier	9,95	1	0,55	10,50
61800010	Les Gaulois, Bonjour l'histoire	8,53	1	0,47	9,00
62120012	Regard sur la Gaule	23,22	1	1,28	24,50
	Autres ouvrages		1		Prix éditeur
DIVERS					
84200001	CD Rom Caroline COPPEY	266,67	2	53,33	320,00
84200002	CD Rom Benjamin KIFFEL	9,17	2	1,83	11,00
84410001	Film Marsal	12,50	2	2,50	15,00
84410002	Film Vases Yutz	12,50	2	2,50	15,00
74620001	Magnets tarif 1	2,08	2	0,42	2,50
74620002 74620005	Magnets tarif 2	3,75	2	0,75	4,50
74620003	Magnets tarif 3	6,67	2	1,33	8,00
74610001 74620004	Magnets tarif 4	2,50	2	0,50	3,00
77110001	Tee-shirt "ligne Conseil Général"	6,67	2	1,33	8,00
83230001 83230006	Mug	7,08	2	1,42	8,50

Code article	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
78430002 78120003	Bijoux tarif 0	4,17	2	0,83	5,00
78430001 78530003	Bijoux tarif 1	8,33	2	1,67	10,00
78230001 78230003 78120006	Bijoux tarif 2	10,00	2	2,00	12,00
78110001 78220004 78220006 78230004	Bijoux tarif 3	12,50	2	2,50	15,00
78530001 78530002 78620001 78620002 78240001	Bijoux tarif 4	16,67	2	3,33	20,00
78220003 78710001 78120001	Bijoux tarif 5	20,83	2	4,17	25,00
78120002 78220002	Bijoux tarif 6	25,00	2	5,00	30,00
78220001	Bijoux tarif 7	33,33	2	6,67	40,00
78230002 78220005	Bijoux tarif 8	6,67	2	1,33	8,00
78120004	Bijoux tarif 9	5,83	2	1,17	7,00
78120005 78110002	Bijoux tarif 10	7,50	2	1,50	9,00
78320002	Montre	12,92	2	2,58	15,50
74710001	Badge petit format	0,92	2	0,18	1,10
74720001	Badge grand format	1,25	2	0,25	1,50
77110002	Tee-shirt du musée	6,67	2	1,33	8,00
77410001 77260002 85450001	Accessoires divers tarif 0	2,50	2	0,50	3,00
78910001	Accessoires divers tarif 1	1,67	2	0,33	2,00
77260001 74820002 74820003 74820004 81900001 81900002 81900003 83230002 85510001 85520001 85700001	Accessoires divers tarif 2	4,17	2	0,83	5,00

Code article	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
			Code	Montant	
74960001 83230005 83260004	Accessoires divers tarif 3	5,83	2	1,17	7,00
83260002	Accessoires divers tarif 4	10,00	2	2,00	12,00
77440001 81910001 81900004 85430001 83260003	Accessoires divers tarif 5	8,33	2	1,67	10,00
83230003 83230004 83230007	Accessoires divers tarif 6	5,00	2	1,00	6,00
75670002	Accessoires divers tarif 7	16,67	2	3,33	20,00
75650001 75650002 75670001	Accessoires divers tarif 8	20,83	2	4,17	25,00
77430001	Accessoires divers tarif 9	4,92	2	0,98	5,90
74820005	Accessoires divers tarif 10	3,33	2	0,67	4,00
83230008	Accessoires divers tarif 11	5,42	2	1,08	6,50
85600001	Lithographie "Noëls de Moselle"	4,25	2	0,85	5,10
85220001	Coffret d'aquarelles	19,17	2	3,83	23,00
85420001	Médaille	12,58	2	2,52	15,10
75640001 75630001 75620001 75620002 74820001	Figurines tarif 1	5,83	2	1,17	7,00
85440001	Figurines tarif 2	8,33	2	1,67	10,00
75630002	Figurines tarif 3	10,83	2	2,17	13,00
75120001 75140001 75150001	Jeux tarif 1	5,00	2	1,00	6,00
75150002 75150003	Jeux tarif 2	7,50	2	1,50	9,00
75140002 75140003	Jeux tarif 3	6,67	2	1,33	8,00
75150004 75130001	Jeux tarif 5	10,83	2	2,17	13,00
75220003	Jeux tarif 6	12,50	2	2,50	15,00
75220001 75220002 75220004	Jeux tarif 7	16,67	2	3,33	20,00
75140004	Jeux tarif 8	6,16	1	0,34	6,50
75820001	Grayou	15,75	2	3,15	18,90

Code article	Articles	Prix HT en €	Taux de TVA		Prix de vente TTC en €
			1	5,50%	
			2	20,00%	
			3	10,00%	
		Code	Montant		
75820002	Grayou offert	0,00	2	0,00	0,00
85410001	Monnaie de Paris	2,50	2	0,50	3,00

Des réductions et/ou gratuites pourront être effectuées dans un cadre protocolaire ou promotionnel.

MUSEE DEPARTEMENTAL DU SEL

Tarifs des locations

(Annexe 3 à l'arrêté n° 2022-001360 en date du 1er juillet 2022)

Codes prestations	Prestations	Montant HT en €	Taux de TVA		Montant TTC en €
			2	20,00%	
			Code	Montant	
VOUTE SOUS PORTE DE FRANCE - 40 m²					
12120001	La journée (8 heures)	340,00	2	68,00	408,00
12120002	La 1/2 journée (4 heures)	170,00	2	34,00	204,00
12120003	La nuit (22h-00h)	140,00	2	28,00	168,00
DIVERS					
12600001	Heure supplémentaire (dépassement av. 22h)	41,67	2	8,33	50,00
12600002	Heure supplémentaire (dépassement ap. 22h)	83,33	2	16,67	100,00
12600003	Installation de matériel mis à disposition par un tiers (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12600004	Mise à disposition d'un agent supplémentaire (base horaire)	41,67	2	8,33	50,00
12400001	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour évènement de catégorie 1 (> 501 spectateurs), par jour	416,67	2	83,33	500,00
12400002	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour service traiteur, pour évènement de catégorie 2 (≤ 500 spectateurs), par jour	208,33	2	41,67	250,00
12400003	Redevance d'occupation temporaire du domaine public pour restauration ambulante, par manifestation (emplacement intérieur ≤ 6 m ² ou extérieur ≤ 25 m ²), par jour	83,33	2	16,67	100,00
14200004	Emplacement intérieur > à 6 m ² ou extérieur > à 25 m ² (surface supplémentaire par tranche de 2 m ² intérieur ou 5 m ² extérieur), par jour	3,33	2	0,67	4,00

Les tarifs incluent la présence d'un agent sur le site pour la durée de la location, les fluides, le nettoyage, la mise à disposition et l'installation du matériel audiovisuel et son, des tables et des chaises dans les configurations spatiales prévues par le site.

Une remise de 15 % est appliquée à partir de la 5ème location annuelle.

Une remise de 15 % est accordée aux apporteurs d'affaires (offices de tourisme, tour-opérateurs, autocaristes, agences de voyages...) sur les locations.